UNIVERSITÉ D'ARTOIS
ÉCOLE DOCTORALE SHS 586
ATELIER SHERPAS, équipe 3 de l'URePSSS, EA 7369

LES ARBITRES DANS LE FOOTBALL PROFESSIONNEL FRANÇAIS : DE L'AMATEURISME AU SEMI-PROFESSIONNALISME (1955-1995)

Thèse de Doctorat

Discipline : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (74e section CNU)

Présentée et soutenue publiquement le 9 novembre 2021 par

Alexandre JOLY

Directeur de thèse : **Olivier CHOVAUX**

Co-directeur : **Jean-Nicolas RENAUD**

Membres du Jury **:**

Jean BRÉHON, Maître de Conférences, Université d'Artois, Examinateur

Olivier CHOVAUX, Professeur des Universités, Université d'Artois, Directeur de thèse

Paul DIETSCHY, Professeur des Universités, Université de Franche-Comté, Examinateur

Carine ÉRARD, Maîtresse de Conférences, Université de Bourgogne, Examinatrice

Marion FONTAINE, Professeure des Universités, Sciences Po Paris, Rapporteure

Oumaya HIDRI-NEYS, Professeure des Universités, Université d'Artois, Présidente du Jury

Jean-Nicolas RENAUD, Maître de Conférences – HDR, ENS-Rennes, Co-directeur

Didier REY, Professeur des Universités, Université de Corse, Rapporteur

« Face à la roche, le ruisseau l'emporte toujours, non pas par la force mais par la persévérance » (Harriett Jackson Brown)

Sommaire

Remerciements **9**

Glossaire **10**

Avant-propos **11**

Introduction générale **17**

Introduction de première partie **49**

Partie I. L'arbitrage français et ses arbitres : les lentes mutations d'un système dans lequel prime l'amateurisme (1955-1970) **51**

A) La CCA, organisation conservatrice, face à la naissance de l'UNAF en tant que contre-pouvoir **51**

a) Le manque de structure de l'arbitrage français : la CCA entre autorité et inégalités 51

b) Autonomie de la CCA vis-à-vis des instances internationales 69

c) Le regroupement des arbitres de football et la création d'une corporation 76

B) L'homme en noir : un amateur dans le monde du football professionnel **84**

a) La faible condition physique du directeur de jeu 84

b) Les carrières et profils sociologiques disparates des arbitres 91

c) L'homme en noir dans une problématique de temps et d'argent 100

d) L'arbitre, un « homme de l'ombre » peu médiatisé et peu connu 104

e) L'homme en noir, un acteur autoritaire 111

C) L'arbitre de football dans le temps du match **116**

a) Monaco-Lyon, finale de la Coupe de France 1963 au prisme de l'arbitre Pierre Schwinté 116

b) Une analyse de l'arbitrage de cette rencontre 127

Conclusion de la première partie **131**

Introduction de deuxième partie **134**

Partie II. La mise en place d'une politique volontariste de l'arbitrage en faveur de directeurs de jeu plus professionnels (1970-1980) **137**

A) Vers un fonctionnement plus professionnel de l'arbitrage français **137**

a) Les instances de l'arbitrage en grande mutation : entre des préoccupations quantitatives et le développement d'une élite 137

b) La CCA et l'UNAF dans une lutte de pouvoir 155

c) L'arbitrage français progressivement sous influence de la FIFA et de la télévision 161

B) L'homme en noir : un acteur de plus en plus professionnel **170**

a) L'arbitre de football, un sportif ? 170

b) La standardisation des carrières et des profils sociologiques des arbitres 178

c) L'homme en noir, un acteur mieux indemnisé financièrement 182
d) Les prémices de la spécialisation et de la démocratisation des arbitres de football 189
1) Vers un début de spécialisation des juges de touche 189
2) Les premières « femmes en noir » 195
3) « La montée de la sève juvénile » 199
e) La médiatisation des arbitres et le développement d'arbitres atypiques 203
C) L'arbitre de football dans le temps du match 210
a) Marseille-Lyon, finale de la Coupe de France 1976 au prisme de l'arbitre Robert Wurtz .. 210
b) Une analyse de l'arbitrage de cette rencontre 224
Conclusion de la deuxième partie 229

Introduction de troisième partie 232

Partie III. L'arbitrage français et ses arbitres dans l'antichambre du semi-professionnalisme (1980-1995) 235

A) Vers un arbitrage semi-professionnel : entre directives internationales et revendications de la corporation 235
a) La rationalisation des instances de l'arbitrage français 235
b) Le rapport de force exercé par l'UNAF : vers une meilleure protection et reconnaissance des arbitres de football 250
c) La CCA sous tutelle de la politique de professionnalisation de l'arbitrage menée par la FIFA… 259
B) Vers des arbitres semi-professionnels ? 268
a) L'arbitre de football, un athlète ? 268
b) L'homme en noir, un acteur mieux reconnu dans une hiérarchie progressivement plus sélective 279
1) Être arbitre : une plus-value financière ? 279
2) Les arbitres d'élite, des hommes qui consacrent leur vie à l'arbitrage 284
3) La seconde carrière : la déviation vers le rôle de juge de touche 293
c) L'arbitrage, une vocation ? Le recrutement des jeunes directeurs de jeu 299
1) La mise en place de la filière JAF (Jeune Arbitre Fédéral) : un tremplin pour l'accès vers l'élite 299
2) Le développement de « la masse » des jeunes arbitres 305
3) Les prémices des sections scolaires d'arbitrage 308
d) « Faire carrière » pour une femme au sifflet ? 311
e) L'arbitre d'élite : un homme qui se distingue par sa personnalité 316
C) L'arbitre de football dans le temps du match 326

a) Marseille-Bordeaux, finale de la Coupe de France 1987 au prisme de l'arbitre Michel Vautrot 326
b) Une analyse de l'arbitrage de cette rencontre 341
Conclusion de la troisième partie 345

Conclusion générale 349
Sources 360
Archives institutionnelles 360
Sources imprimées 371
Enquêtes orales 373
Archives privées 375
Archives audiovisuelles 376
Bibliographie 377
Glossaire 393
Table des graphiques 394
Table des diagrammes 395
Table des images 396
Table des encadrés d'arbitres 400
Autres types d'encadrés 401
Annexes 402

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Olivier Chovaux et Jean-Nicolas Renaud, pour leur suivi de grande qualité, leur écoute et leur disponibilité tout au long de ces années. Cette co-direction s'est révélée très complémentaire : je remercie chacun d'entre eux pour leur apport spécifique.

Je remercie aussi les deux rapporteurs, les deux membres du CSI et plus globalement les membres du jury de cette thèse d'avoir accepté d'en faire partie et d'avoir pris le temps de lire ce manuscrit.

Je remercie également l'ensemble des arbitres interrogés dans le cadre de cette thèse, et en particulier Michel Vautrot, pour sa disponibilité et son aide précieuse dès que j'en avais besoin. J'ai aussi une pensée particulière pour Jean Tricot et Michel Kitabdjian, interrogés en début de ce doctorat, qui nous ont depuis quittés.

Je veux aussi remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu échanger sur ce travail pendant ces trois années, en particulier Lucie Le Tiec et François Da Rocha Carneiro.

Je tiens également à remercier mon père pour ses nombreuses relectures et conseils tout au long de ce travail.

Je remercie aussi chaleureusement tous ceux qui m'accompagnent depuis de nombreuses années, de près ou de plus loin, et en particulier Clément, Laura, Martin et Valentin. Je tiens aussi à remercier la promo 2SEP 2013 et spécialement Alizé, Antoine, Augustin, Jean, Jérôme, Laurane, Loréline, Lisa, Mildred, Shaun, Valérian, Victor et Willy pour leur soutien indéfectible et leur amitié.

Par ailleurs, je veux remercier mes parents Isabelle et Jean-René pour leur amour et leur présence auprès de moi depuis tant d'années. Je remercie aussi mes sœurs Bérengère (mais aussi Daniel) et Chloé pour leur soutien et leur amour.

Enfin, merci à toutes les personnes fréquentées et aux inconnus rencontrés ici et là, qui ont forgé la personne que je suis aujourd'hui.

Glossaire

AFAF : Amicale Française des Arbitres de Football

AFCAM : Association Française du Corps Arbitral Multisports

ANAF : Association Nationale des Arbitres de Football

CCA : Commission Centrale des Arbitres

CDA : Commission Départementale d'Arbitrage

CRA : Commission Régionale d'Arbitrage

CREPS : Centre Régional d'Éducation Physique et Sportive

CTDA : Conseiller Technique Départemental en Arbitrage

CTRA : Conseiller Technique Régional en Arbitrage

DTNA : Direction Technique Nationale de l'Arbitrage

FFF : Fédération Française de Football

FIFA : Fédération Internationale de Football Association

IFFHS: *International Federation of Football History & Statistics*

INF : Institut National du Football

INS : Institut National du Sport

JAF : Jeune Arbitre Fédéral.

LNF : Ligue Nationale de Football.

UEFA : Union des Associations Européennes de Football

UNAF : Union Nationale des Arbitres de Football

UNFP : Union Nationale des Footballeurs Professionnels

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

VAR : Assistance Vidéo à l'Arbitrage

Avant-propos

En préambule, comme le font de plus en plus fréquemment les historiens ou les sociologues, une analyse de ma propre histoire semble être nécessaire, non pas par plaisir narcissique, mais pour éclairer le lecteur de cette thèse, l'aider à comprendre les méthodes utilisées, certains déterminants d'interprétation et de rédaction de ce travail. « *C'est précisément pour atteindre une meilleure rationalité que l'historien doit élucider ses implications* »[1]. Il s'agit donc de rompre avec un régime impersonnel et d'assumer la subjectivité de ma pensée, en lien avec mon parcours, lequel a inévitablement coloré mon regard et mes questionnements tout au long de ces trois années. Cette subjectivité, qui s'impose à chaque instant, agit souvent obscurément : la mettre au jour est alors indispensable. Christophe Prochasson affirme dans ce cadre que « *si les historiens analysaient davantage leur propre relation au monde et nous en rendaient compte de temps à autre, peut-être nous donneraient-ils de celui-ci une image moins opaque* »[2]. L'exercice ici réalisé s'inscrit dans la lignée des travaux de Pierre Nora, ayant introduit le concept d'ego-histoire en 1987, dans un contexte d'ébranlement des repères classiques de l'objectivité historique et d'investissement du présent par le regard historien :

> « *Toute une tradition scientifique a poussé les historiens, depuis un siècle, à s'effacer devant leur travail, à dissimuler leur personnalité derrière leur savoir, à se barricader derrière leurs fiches, à se fuir eux-mêmes dans une autre époque, à ne s'exprimer qu'à travers les autres ; quitte à s'autoriser, en dédicace de la thèse, en préface à l'essai, une furtive confidence. Les acquis de l'historiographie ont mis en évidence depuis une vingtaine d'années les faux-semblants de cette impersonnalité et le caractère précaire de sa garantie. Aussi l'historien d'aujourd'hui est-il prêt, à la différence de ses prédécesseurs, à avouer le lien étroit, intime et tout personnel qu'il entretient avec son travail. Nul n'ignore plus qu'un intérêt avoué et élucidé offre un abri plus sûr que de vaines protestations d'objectivité. L'obstacle se retourne en avantage* »[3].

Malgré mon jeune âge et mon statut d'apprenti historien, il s'agit ici d'éclairer ma propre histoire comme si je rédigeais l'histoire d'un autre, en essayant de l'appliquer à moi-même. Le but est « *d'expliciter, en historien, le lien entre l'histoire qu'on a faite et l'histoire qui vous a*

[1] Prost Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*. Paris, Seuil, 1996, p.99.
[2] Prochasson Christophe, « Les jeux du « je » : aperçus sur la subjectivité de l'historien ». In Kalifa Dominique & Artière Philippe, *Archives personnelles, archives de soi,* Société et Représentations, CREDHESS, 2002, p.226.
[3] Nora Pierre, *Essais d'ego-histoire*. Paris, Gallimard, 1987, pp.5-6.

fait »[4]. Par ailleurs, « *le discours de la méthode* »[5] employé dans cette thèse apparaît également comme un aspect central de cette « *présentation de soi* »[6].

Né le 17 septembre 1993, d'un père professeur d'éducation physique et sportive et d'une mère agent commercial chez Air France, je suis le cadet d'une fratrie de trois enfants. Grandissant en banlieue toulousaine, je développe rapidement un attrait pour le football. Mon père, passionné de ce sport et ayant joué en troisième Division nationale, me partage très vite son appétence pour le ballon rond. Dès mon plus jeune âge, il m'emmène avec lui au Stadium de Toulouse pour assister aux rencontres du Toulouse Football Club. Nous regardons également ensemble de nombreuses rencontres à la télévision, notamment des matchs de Ligue des Champions ou de l'Équipe de France. Dans le même temps, je deviens licencié à la FFF (Fédération Française de Football) à partir de mes 6 ans. Je m'oriente rapidement vers le poste de gardien de but malgré ma modeste taille et pratique au niveau régional durant tout mon parcours de jeune[7]. Alternant entre différents clubs de la région toulousaine, je me rends rapidement compte de ne pas avoir le niveau pour pouvoir espérer « faire carrière ». À l'âge de 17 ans[8], alors que je rentre en bus de mon lycée de secteur, je discute avec un joueur de mon club sur sa nouvelle activité d'arbitre. Il l'assume en parallèle de celle de joueur. Je lui pose alors de nombreuses questions sur son nouveau passe-temps. Cette fonction m'interpelle. Passionné de ce sport, j'ai toujours très peu compris la fonction assumée par le directeur de jeu, que ce soit durant les rencontres auxquelles je participe en tant que joueur ou lors des matchs regardés au stade ou à la télévision. Après en avoir discuté avec mes proches, je décide de m'inscrire pour une formation d'arbitre dans le District de la Haute-Garonne. Le stage d'initiation aux dix-sept lois du jeu dure une semaine, à la suite duquel je réussis l'examen théorique, puis pratique. Je deviens ainsi Jeune Arbitre de District. Les deux premières années au sifflet ne sont pas de tout repos, plusieurs bagarres éclatent durant les rencontres arbitrées dans les plus modestes divisions de jeunes. Si je m'applique autant que

[4] *Ibid*, p.7.
[5] Chamboredon Jean-Claude et coll., « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien ». In *Genèses. Sciences sociales et histoire : territoires urbains contestés*, 1994, p.132.
[6] Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 : la présentation de soi*. Paris, Éditions de Minuit, 1973 ; Ancian Julie, Anteby Michel, Bertaux Daniel, Dion Émelyne, Duprat-Kushtanina Veronika, Lagier Elsa & Pape Elise, *Parler de soi : méthodes biographiques en sciences sociales*. Paris, EHESS, 2020.
[7] Tout en pratiquant en parallèle du tennis en compétition, du taekwondo ainsi que du handball et du badminton dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).
[8] En 2010.

je peux sur le terrain, c'est également le cas en dehors, à travers les différentes tâches administratives à réaliser ou les convocations pour des formations continues. Je poursuis en même temps la pratique du football, bien que ce soit une pratique de pur loisir et que la motivation ne soit plus aussi vive que les années précédentes. Au niveau scolaire, après avoir obtenu mon Baccalauréat Scientifique en 2011, c'est tout naturellement que je m'oriente vers la filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), animé par une passion pour le sport depuis mon plus jeune âge. En 2013, après deux années au sifflet, je réussis l'examen pour devenir Jeune Arbitre de Ligue, ce qui implique dans le même temps la fin de ma « carrière » de joueur[9]. La même année, alors en deuxième année de STAPS, je réussis le concours d'entrée au département Sciences du Sport et Éducation Physique (2SEP) de l'École Normale Supérieure (ENS) de Cachan[10], dont l'antenne est localisée à Rennes. Je décide de poursuivre l'arbitrage et donc d'intégrer la Ligue de Bretagne de football. La possibilité de réaliser des mémoires de recherche en première année du cursus ENS m'amène à me centrer sur la figure de l'arbitre de football, si intrigante à mes yeux. Avec un camarade de promotion[11], nous réalisons deux travaux de recherche portant sur « l'homme en noir ». Le premier, en physiologie, concerne « *l'influence du ré-échauffement à la mi-temps sur la performance physique des arbitres de football en seconde période* »[12]. Le deuxième, en psychologie, est relatif aux « *stratégies de coping utilisées par les arbitres de football et les perceptions des joueurs* »[13]. L'année suivante, ma passion pour l'histoire et la possibilité de réaliser un mémoire individuel m'amènent à réaliser des recherches sur la représentation de l'homme en noir au sein de l'hebdomadaire *France Football* dans la seconde moitié du XXe siècle[14]. Jean-Nicolas Renaud, Maître de conférences à l'ENS-Rennes et enseignant dans le département 2SEP, m'encadre pour le compte de ma première année de Master Recherche[15]. Concernant l'arbitrage, ma progression se poursuit de manière linéaire. Devenu arbitre Seniors District en 2014, je réussis l'examen pour devenir Arbitre de Ligue en 2015. Mes

[9] Il est alors interdit pour un arbitre de Ligue Midi-Pyrénées d'être joueur-arbitre.
[10] Devenue École Normale Supérieure de Rennes en 2014.
[11] Jean Reylé, désormais enseignant d'EPS dans l'Académie de Besançon.
[12] Sous la direction d'Alexis Le Faucheur.
[13] Sous la direction de Yann Delas et Maxime Charrier.
[14] Ainsi, avant le choix d'un champ scientifique, c'est l'intérêt de l'objet, à savoir les arbitres et l'arbitrage, qui est à l'origine de ces recherches.
[15] Ce mémoire fait ensuite l'objet d'une publication dans la revue australienne d'histoire du sport *Sporting Traditions*, suite à un stage de recherche à l'Université de Victoria à Melbourne durant l'été 2015. Ce stage de deux mois, sous la direction du Professeur Rob Hess, me permet alors de confirmer mon appétence pour l'histoire du sport et de m'ouvrir à la littérature et aux méthodes historiennes d'un autre pays.

travaux sur l'arbitrage durant la semaine sont alors réalisés en parallèle de mon activité d'arbitre chaque week-end. En 2016, je franchis un nouveau palier, en rentrant dans la deuxième catégorie des arbitres de Ligue[16], restant ensuite à cet échelon durant mes trois dernières saisons au sifflet[17]. En termes de poursuite d'études, après avoir échoué de peu à l'agrégation externe d'EPS en 2016, je réussis finalement ce concours l'année suivante. Puis, je réalise, dans la foulée, une deuxième année de Master Recherche, au cours de laquelle je décide de poursuivre mes travaux sur l'histoire des arbitres de football. Cette année me permet alors d'approfondir l'état de l'art et de faire la connaissance d'Olivier Chovaux[18], le premier historien à avoir écrit sur l'histoire des arbitres de football en France et à avoir mis en évidence le vide historiographique inhérent à cet objet. Étant tout d'abord en difficulté sur l'angle d'attaque de ce mémoire, face au manque de travaux dans ce domaine, je choisis finalement de travailler sur une figure de l'arbitrage hexagonal durant les années 1980 : Michel Vautrot. Après un premier contact téléphonique, durant lequel je lui explique que je suis également « du milieu », ce dernier accepte de me recevoir dans son appartement à Besançon. Je me rends finalement à trois reprises à son domicile pour l'interroger durant cette année universitaire. Les échanges entretenus avec lui, qui concernent différentes facettes du monde de l'arbitrage, me permettent d'envisager toute la richesse de ce champ d'investigation. Les discussions dépassent souvent le caractère formel d'une relation enquêteur-enquêté, ce dernier s'intéressant à ma carrière d'arbitre et me demandant fréquemment des nouvelles à ce sujet. Bien que la relation avec Michel Vautrot soit dans un premier temps professionnelle, un rapport de proximité et amical s'instaure avec cet acteur. L'année suivante, je décide de me lancer dans une thèse sur ce sujet porteur, sans financement, tout en menant de front une première année en tant qu'enseignant stagiaire dans l'Académie de Bordeaux[19]. Toujours en contact fréquent avec Michel Vautrot, ce dernier me fait partager son réseau pour interroger des arbitres d'élite des années 1960 aux années

[16] Me permettant d'arbitrer des rencontres de Régional 2 au centre du terrain et d'exercer « à la touche » sur des matchs de National 3 et de Division 1 féminine.

[17] Je décide finalement d'arrêter cette activité très chronophage au cours de la thèse, à la fin de la saison 2018-2019, après 9 années au sifflet sur les terrains.

[18] Professeur des Universités à l'Université d'Artois, il co-encadre avec Jean-Nicolas Renaud le mémoire de recherche de cette deuxième année de master. Son implication dans la Ligue de Football Professionnel, en tant que délégué, m'aide à obtenir des contacts d'arbitres retraités depuis peu, interrogés dans le cadre de cette thèse.

[19] Puis les deux années suivantes en tant qu'enseignant titulaire dans l'Académie de Versailles.

1990 : Jean Tricot, Robert Wurtz, Georges Konrath, Gérard Biguet[20]... La demande venant de Michel Vautrot, les principaux intéressés acceptent de me recevoir, souvent par amitié pour leur ancien collègue[21]. Lors de la première rencontre avec ces anciens arbitres de l'élite, la question initiale de ces derniers est souvent la même : *« alors comme ça, vous aussi vous êtes arbitre ?* ». Une manière sans doute de se rassurer, dans un monde de l'arbitrage souvent caractérisé par son « entre-soi », où règne la méfiance, notamment vis-à-vis des journalistes. Mon appartenance au monde de l'arbitrage est sans aucun doute rassurante pour ces derniers, se livrant peut-être davantage qu'avec des personnes « extérieures » à ce milieu[22]. Il en est de même pour leurs archives privées, auxquelles j'ai pu fréquemment avoir accès, le plus souvent après plusieurs rencontres. La relation de proximité entretenue avec Michel Vautrot a même amené ce dernier à me faire don de nombreux documents personnels[23]. Par ailleurs, que ce soit avant ou après les entretiens effectués avec les arbitres interrogés, les échanges sont le plus souvent guidés par notre passion commune, qu'il s'agisse de questions de ces derniers sur mes rencontres récemment arbitrées ou de réflexions concernant le fonctionnement actuel de l'arbitrage. Cette relation de proximité avec les interviewés peut à première vue sembler problématique, pour un chercheur qui tend à construire une certaine objectivité dans ses travaux et doit se positionner à une certaine distance des acteurs interrogés. Tout en ayant conscience de ce potentiel biais, qui est pallié par la consultation d'autres sources[24], ces discussions informelles m'apparaissent davantage comme une plus-value pour les travaux menés. Les détails présents dans le cadre de cette thèse, et en particulier les jeux de pouvoir entre les acteurs, n'auraient pu être dévoilés par les principaux intéressés sans ces affinités créées durant les entretiens. Les relations privilégiées avec les enquêtés ont conduit certains d'entre eux à me livrer des informations qui relèvent de l'intime, mais qui sont pourtant majeures dans la compréhension de leurs carrières et du système de l'arbitrage, souvent caractérisé comme un vase clos. De manière plus globale, la lecture des archives, les échanges entretenus avec les arbitres et l'interprétation des sources

[20] Personnalités de l'arbitrage qui seront décrites au cours de cette thèse.
[21] Après un premier refus d'entretien de la part de Jean Tricot, Michel Vautrot va même jusqu'à insister auprès de lui pour que ce dernier me reçoive, ce qui sera finalement le cas.
[22] L'arbitre Georges Ramos refuse tout d'abord de répondre à mes questions. À la fin de la discussion téléphonique, je lui indique que je suis moi-même arbitre. Le ton et le discours changent alors complètement : « *ah, mais il fallait le dire avant. Venez sur Aurillac quand vous voulez, c'est avec plaisir que je vous recevrai !* ».
[23] C'est également le cas de René Lopez, m'ayant fait don de nombreuses archives personnelles.
[24] Que ce soit entre les différents entretiens, avec des archives institutionnelles ou la presse écrite.

sont, il me semble, facilités par la connaissance de ce milieu, des usages et de son fonctionnement[25]. Le prisme de compréhension des évènements passés est *de facto* nourri par le savoir acquis sur cet environnement.

> « *Consciemment ou non, c'est toujours à nos expériences quotidiennes que, pour les nuancer, là où il se doit, de teintes nouvelles, nous empruntons en dernière analyse les éléments qui nous servent à reconstruire le passé* »[26].

Le choix de cette thématique de recherche, qui m'est donc familière, peut être considéré comme un choix « *opportuniste* »[27]. Je me sers ainsi de ma connaissance d'un milieu pour en approcher des acteurs souvent difficiles d'accès, en faisant preuve d'empathie vis-à-vis de mes enquêtés. Sans entrer dans une approche psychanalytique, j'ai partagé des émotions similaires à mes interviewés lorsque ces derniers évoquaient des souvenirs de leur carrière d'arbitre, en particulier la pression de l'évaluation ou la déception d'une non-promotion en fin de la saison. Bien que leur expérience concerne l'arbitrage au plus haut niveau, ce qui n'est pas mon cas, cette compréhension de proximité pour les interrogés est un élément que je devais évoquer dans ce préambule. Finalement, cet exercice d'ego-histoire a permis d'éclairer la méthode employée dans le cadre de cette thèse, peu souvent mise en évidence par les historiens :

> « *Les quelques règles ou pratiques qui restent communes (aller aux archives, fréquenter les bibliothèques, certifier l'information fournie par un système de références contrôlables) cèdent devant la diversité des approches, des techniques et des sources qui exigent des historiens le déploiement d'imaginations propres* »[28].

Après cet exercice de restitution de mon parcours, de mon rapport à l'objet, de ma démarche de recherche, de l'impact sur l'interprétation des données et l'écriture de ce manuscrit, dans un « je » assumé, le lecteur n'en pourra que mieux saisir les déterminants de ce travail de thèse.

[25] Que ce soit la maîtrise des instances, du vocabulaire, des lois du jeu…
[26] Bloch Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*. Paris, Armand Colin, 1974, p.48.
[27] Loïc Wacquant raconte les recherches menées dans un club de boxe d'un quartier du ghetto noir de Chicago dans lequel il pratique pendant plusieurs années (Wacquant Loïc, *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Paris, Agone, 2002).
[28] Prochasson Christophe, *op.cit*, 2002, p.224.

Introduction générale

Quelle place de l'histoire des arbitres dans l'historiographie du football ?

Le football est un sport mondialement développé et reconnu, compte tenu de son nombre très important de pratiquants, de son omniprésence dans les médias et de son poids économique ou politique. Abondamment étudié comme un « phénomène de notre temps » par les journalistes ou les sociologues, la dimension historique du football a longtemps échappé à des investigations rigoureuses[29]. Si plusieurs recherches ont vu précocement le jour à l'étranger, et notamment en Angleterre – berceau du football moderne – à partir des années 1970[30], les premiers travaux français sont ceux d'Alfred Wahl à la fin des années 1980[31]. Depuis, de nombreuses études ont concerné l'histoire de ce sport, que ce soient des monographies en Italie[32], en Angleterre[33], ou en France[34], des histoires politiques des grandes compétitions et des institutions internationales[35] ou des histoires sociales du football, en lien avec les catégories socio-professionnelles[36], la religion[37] ou le sexe[38] des pratiquants. La plupart des acteurs majeurs du ballon rond a été passée au peigne fin des historiens lors des dernières décennies. En effet, une histoire des joueurs s'est développée de manière

[29] Wahl Alfred, « Le football, un nouveau territoire de l'historien ». *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°26, vol 1, 1990a, p.27.

[30] Mason Tony, *Association Football and English Society, 1863-1915*. Brighton [England], Humanities Press, 1980.

[31] Wahl Alfred, *Les archives du football. Sport et société en France (1880-1980)*. Paris, Gallimard, 1989 ; Wahl Alfred, *La balle au pied : histoire du football*. Paris, Gallimard, 1990b.

[32] Dietschy Paul, *Football et société à Turin, 1920-1960*. Thèse d'Histoire Contemporaine, Université Lumière Lyon 2, 1997.

[33] Boli Claude*, Le champ du football professionnel en Angleterre : Manchester United, un modèle d'excellence*. Thèse de Sociologie, Université de Nantes, 2003.

[34] Rey Didier, *La Corse et son football : 1905-2000*. Ajaccio, Albiana, 2003 ; Sorez Julien*, Le football dans Paris et ses banlieues : un sport devenu spectacle*. Rennes, PU Rennes, 2013.

[35] Dietschy Paul, Gastaut Yvan & Mourlane Stéphane, *Histoire politique des coupes du monde de football*. Paris, Vuibert, 2006 ; Gastaut Yvan & Mourlane Stéphane, *Le football dans nos sociétés : une culture populaire, 1914-1998*. Paris, Autrement, 2006 ; Dietschy Paul, *Histoire du football*. Paris, Perrin, 2010 ; Gounot André, Jallat Denis & Koebel Michel, *Les usages politique du football*. Paris, Harmattan, 2012.

[36] Chovaux Olivier, *50 ans de football dans le Pas-de-Calais : le temps de l'enracinement (fin XIXe-1940).* Arras, Artois Presses Université, 2001 ; Fontaine Marion, *Le Racing Club de Lens et les « Gueules Noires » : essai d'histoire sociale*. Paris, Les Indes Savantes, 2011.

[37] Archambault Fabien, *Le contrôle du ballon : les catholiques, les communistes et le football en Italie ; de 1943 au tournant des années 1980*. Rome, École Française de Rome, 2012.

[38] Prudhomme-Poncet Laurence, *Histoire du football féminin au XX*e *siècle*. Paris, Harmattan, 2003.

croissante[39], en même temps qu'une histoire du jeu[40]. Par ailleurs, Laurent Grün a mis en évidence, à travers une histoire sociale et culturelle des entraîneurs de football, les mécanismes de la constitution de cette profession et la manière dont elle s'est imposée et développée tout au long du XXe siècle[41]. Plus encore, les supporters des équipes de football ont également fait l'objet d'études approfondies[42].

Néanmoins, un acteur important de ce sport est jusqu'à présent très peu étudié au sein de la communauté des historiens du football : l'arbitre, responsable du respect des règles et de la direction du jeu. Si, en Angleterre, les études diachroniques sur « *l'homme en noir* »[43] se sont multipliées dans les dernières années[44], aboutissant à l'ouvrage de Tom Webb[45], les historiens français semblent avoir un temps de retard par rapport à leurs homologues d'Outre-Manche. Bien qu'en récent développement, les études sur le sujet apparaissent trop peu nombreuses[46], malgré la richesse du champ d'investigation. La quasi-absence de travaux sur l'homme en noir peut partiellement s'expliquer par la relative invisibilité de cet acteur, en lien avec son histoire. En effet, au milieu du XIXe siècle en Angleterre, les joueurs étant supposés

[39] Wahl Alfred & Lanfranchi Pierre, *Les footballeurs professionnels : des années trente à nos* jours. Paris, Hachette, 1995 ; Da Rocha Carneiro François, *Les joueurs de l'Équipe de France de football : construction d'une élite sportive (1904-2012)*. Thèse en histoire contemporaine, Université d'Artois, 2019.

[40] Eisenberg Christiane, Lanfranchi Pierre, Mason Tony & Wahl Alfred, *FIFA 1904-2004 : le siècle du football*. Paris, Cherche midi, 2004.

[41] Grün Laurent, *Entraîneur de football en France : histoire d'une profession de 1890 à 2010*. Arras, Artois presse université, 2016a.

[42] Monoky Mathieu, *Ultras et hooligans en France : socio-histoire des supporters radicaux de football au tournant des XXe et XXIe siècles*. Thèse en histoire contemporaine, Université de Lille 3, 2019 ; Tétart Philippe, *Côté tribunes : les supporters en France de la Belle Époque aux années 1930*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

[43] Hubert Christian, *Les hommes en noir : tout le football belge*. Bruxelles, Arts et voyages, 1974.

[44] Thomson Gordon, *The man in black : a history of the football referee*. Londres, Prion, 1998 ; Webb Tom, « The emergence of training and assessment for referees in association football: moving from the side-lines ». *The International Journal of the History of Sport*, n°31, vol 9, 2014 ; Porter Dilwin, « Whistling his way to wembley: Percy Harper of Stourbridge, cup final referee ». *Sport in History*, n°35, vol 2, 2015 ; Webb Tom, « Referees and the media : a difficult relationship but an unavoidable necessity ». *Soccer & Society*, n°17, 2016.

[45] Webb Tom, *Elite soccer referees : officiating in the Premier League, la Liga and Serie A*. Londres, Routledge, 2017.

[46] Chovaux Olivier, « Hommes en noir…hommes de l'ombre? : pour une histoire des arbitres de football et de l'arbitrage en France (fin XIXe-1945) ». In Dosseville Fabrice & Laborde Sylvain, *Les facettes de l'arbitrage : problématiques et recherches actuelles*. Paris, Publibook, 2011 ; Tenèze Ludovic, Joncheray Hélène & Arnal Thierry, « Rôle et pouvoir de l'arbitre en football : approche historique ». *Science & Motricité*, n°87, vol 1, 2015 ; Chovaux Olivier, « Du magistrat sportif au directeur de jeu…arbitres de football et arbitrage dans la France des Sixties ». In Liotard Philippe, *Le sport dans les sixties : pratiques, valeurs, acteurs*, Reims, ÉPURE-Éditions, 2016 ; Joly Alexandre, « Michel Vautrot : la construction d'une figure populaire de l'arbitrage (1959-1991) ». *Sciences sociales et sport*, n°15, vol 1, 2020 ; Joly Alexandre, « Les archives de l'intime des « hommes de l'ombre » : le cas de Robert Wurtz, précurseur d'un arbitrage athlétique et médiatisé (1962-1990) ». *European studies in sport history*, en cours de publication ; Chovaux Olivier, *« Siffler n'est pas jouer ? » : Histoire des arbitres de football*. Paris, Atlande, 2021a.

fair-play, les rencontres se déroulent sans arbitres et les joueurs arbitrent eux-mêmes les matchs, notamment avec l'aide des capitaines. L'apparition des *umpires*[47] puis surtout du *referee*[48] montre « *combien le fair-play n'est déjà plus de mise : la brutalité des engagements, la montée des enjeux sportifs ainsi que la modification sociologique des pratiquants et des spectateurs (en se démocratisant, le football-association pénètre la classe ouvrière) rendent très vite la tâche des arbitres compliquée* »[49]. Ainsi, les joueurs n'étant plus capables de s'auto-discipliner, l'arbitre de football s'impose comme une figure de la régulation avec pour missions majeures de faire respecter les lois du jeu et d'assurer le bon déroulement des rencontres. Dès lors, l'effacement recherché aujourd'hui chez un arbitre de football apparaît intimement lié à son histoire – dans la mesure où cet acteur n'existait pas durant l'émergence de ce sport dans les *public school* anglaises – mais également à la couleur traditionnelle de son maillot, le noir[50], signe de sobriété et de neutralité[51].

Bien que très peu étudiée, la période des années 1950 jusqu'aux années 1990 est une « période phare » pour l'arbitrage français. En effet, au début du XXe siècle, alors que le football commence à devenir populaire dans l'Hexagone, l'arbitrage n'est pas au cœur des préoccupations des instances internationales[52] et françaises[53], dans la mesure où les enjeux restent encore relativement faibles et où le nombre de buts marqués demeure important[54], ce qui atténue l'incidence des décisions de l'arbitre sur le résultat des rencontres. La montée des enjeux sportifs et économiques dès les années 1930 – en lien avec la professionnalisation du football en France dès 1932[55] – ainsi que des rencontres de plus en plus serrées[56] et médiatisées, participent à un phénomène d'accentuation de l'importance de l'arbitre au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. En effet, durant les Trente Glorieuses, les enjeux économiques et sportifs prennent des dimensions considérables, en lien avec l'augmentation

[47] Qui ont pour rôle de prendre parti en cas de désaccords entre les deux capitaines.
[48] Alors qu'il était jusque-là en dehors du terrain et servait à trancher lorsque les deux *umpires* n'étaient pas d'accord, il fait son apparition sur le terrain à partir de 1891 et devient le maître des lois du jeu.
[49] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2011, p.281.
[50] Expliquant son appellation d'« homme en noir ».
[51] Pastoureau Michel, *Noir : histoire d'une couleur*. Paris, Éditions de Seuil, 2014.
[52] Thomson Gordon, *op.cit*, 1998, p.57.
[53] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.162.
[54] 4,5 buts par match en moyenne pour la Première Division Française en 1933.
[55] Lanfranchi Pierre & Wahl Alfred, « La professionnalisation du football en France (1920–1939) ». *Modern & Contemporary France*, n°6, vol 3, 1998.
[56] On passe à une moyenne de 3,5 buts par match en 1948, puis 2,66 buts par match en 1967.

du nombre de licenciés dans le football qui atteint la barre du million en 1975[57] et l'importance prise par ce sport dans les médias[58], que ce soit dans la presse écrite, la radio ou la télévision, qui se massifient et se démocratisent à la fin des années 1950. Si le football attire de plus en plus de supporters dans les stades ou devant leur poste de télévision, notamment suite à une apparition plus fréquente des clubs français sur le devant de la scène européenne[59], le jeu n'en devient pas plus spectaculaire, bien au contraire[60]. La rigueur défensive, issue du *Catenaccio* en Italie dans les années 1960, nivèle les valeurs entre les équipes et rend l'issue des matchs plus incertaine. Dans ce contexte plus imprévisible, toute erreur de validation d'un but ou toute faute sifflée dans la surface de réparation peut décider du résultat d'une rencontre. Le football devient alors, par ses caractéristiques, un sport où l'*alea*[61] est particulièrement important et où la victoire du plus fort est la moins certaine[62]. Le « *directeur de jeu* »[63] apparaît dès lors, à partir des années 1950, comme le garant de l'incertitude du résultat, malgré l'amateurisme de sa fonction. Quarante ans plus tard, au milieu des années 1990, l'arbitre de football est un acteur semi-professionnel, que ce soit notamment par la structure qui le dirige, par le temps passé à l'entraînement (technique et physique) ou par les rétributions financières perçues lors de chaque match. Dès lors, en lien avec des évolutions contextuelles et celles des instances internationales de l'arbitrage, comment le système arbitral français s'est-il professionnalisé durant la seconde moitié du XXe siècle ? Quel impact ces modifications structurelles et fonctionnelles ont-elles eu sur les carrières des arbitres et sur leur vie en général ? De concert, de quelle manière s'est transformé l'exercice de l'arbitrage en France des années 1950 aux années 1990 ?

Dans le contexte actuel où les controverses sont de plus en plus nombreuses – notamment depuis l'introduction de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) en 2018[64] – ce travail de recherche vise alors à combler le vide historiographique constaté, en s'intéressant à la fois à

[57] Pociello Christian, *Sports et société : approche socio-culturelle des pratiques*. Paris, Vigot, 1981.
[58] Attali Michaël, *Sports et médias : du XIXe siècle à nos jours*. Biarritz, Atlantica, 2010, p.27.
[59] Notamment par les exploits en Coupe d'Europe du Stade de Reims à la fin des années 1950 ou de l'AS St-Etienne dans les années 1970.
[60] Dietschy Paul, *op.cit*, 2010, p.529.
[61] Caillois Roger, *Les jeux et des hommes*. Paris, Gallimard, 1958.
[62] Vargas Yves, *Sur le sport*. Paris, Presses Univ. de France, 1992.
[63] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2016.
[64] Tenèze Ludovic, *VAR ? Le miroir aux alouettes*. Paris, Du Panthéon, 2021. Thèse également en cours sur le sujet de Desfontaine Pierrick, « Socio-histoire de l'introduction des aides numériques à l'arbitrage et à la performance dans le football », Thèse de Doctorat en STAPS, Université Toulouse 2.

l'histoire des structures de l'arbitrage mais aussi aux carrières et pratiques des arbitres sur le rectangle vert dans la seconde moitié du XXe siècle, jusqu'ici mis sous silence. Il s'agit ainsi de rendre visible l'invisible et de mettre en lumière l'histoire des « *hommes de l'ombre* »[65]. Ce travail s'inscrit par ailleurs dans une récente mouvance historiographique[66], en lien avec le développement de l'histoire culturelle[67], entamée durant les années 1980, qui tend aussi à s'intéresser aux minorités, aux marginaux et aux sans-voix[68]. Les arbitres, impensés de l'histoire du football, alors qu'ils en constituent l'un des poumons, sont ainsi mis au centre de cette thèse.

Les sources utilisées

Dans le cadre d'une analyse diachronique de la structure arbitrale et de ses principaux acteurs, la difficulté première concerne l'accès aux archives. Celles de la Fédération Française de Football et de la Commission Centrale des Arbitres (CCA) ont été détruites[69]. D'autres moyens de reconstitution apparaissent alors : la revue *France Football officiel* (organe officiel de la FFF), les comptes rendus des réunions de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), la presse écrite, les entretiens avec des arbitres et des joueurs ou les documents de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA). Dans le cadre de ce travail de recherche, l'enquête orale constitue le premier type de matériau utilisé[70], donnant ainsi de l'importance au vécu des acteurs. Alors que l'histoire a souvent été une « *puissance arrogante et censurante, qui étouffe les voix individuelles et méprise les destins personnels* »[71], le choix effectué dans cette thèse est de reconstituer des parcours individuels et de donner la voix aux principaux acteurs concernés. Dans la seconde moitié du XXe siècle, seuls les directeurs de jeu évoluant au niveau le plus élevé laissent suffisamment d'informations pour étudier l'arbitrage français. Cette visibilité ne demeure, au contraire, pas le cas pour les hommes en noir du

[65] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2011.
[66] Ce courant met alors fin à l'École des Annales, qui est un courant historique français fondé par Lucien Febvre et Marc Bloch à la fin des années 1920. Cette École met jusqu'ici en avant une histoire globale, holiste, à la fois dans le temps et dans l'espace (Delacroix Christian, Dosse François & Garcia Patrick, *Les courants historiques en France : XIXe et XXe*. Paris, Armand Colin, 2005, p.489).
[67] Qui constitue une « *histoire sociale des représentations* » (Ory Pascal, *L'histoire culturelle*. Paris, PUF, 2004, p.13).
[68] Vincent Bernard, *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*. Paris, Union générale d'éditions, 1979.
[69] Durant un changement d'adresse des bureaux de la FFF au début des années 2000.
[70] Descamps Florence, « Histoire orale ». In Delacroix Christian, Dosse François, Garcia Patrick & Offenstadt Nicolas, *Historiographies : concepts et débats. Tome 1*, Paris, Gallimard, 2010, pp.397-398.
[71] Burgelin Claude, « Écriture de soi, écriture de l'histoire : esquisses autour d'un conflit ». In Chiantaretto Jean-François (dir.), *Ecriture de soi, écriture de l'histoire*, 1997, p.105.

« *football du dimanche* »[72]. L'exposition médiatique croissante des matchs de football, à partir des années 1950, accorde une place importante aux arbitres d'élite[73], ce qui nous a amené à nous focaliser sur ces derniers et à ainsi faire une histoire vue « *d'en-haut* »[74]. Ainsi, bien que l'intérêt porte sur des acteurs marginaux, ce sont les plus médiatisés et ceux considérés par l'institution comme les plus performants qui sont ici principalement étudiés. Ce point d'entrée s'impose tant les évolutions de l'arbitrage français s'effectuent généralement de l'élite vers la masse. L'étude des trajectoires et des représentations de dix-huit arbitres[75], ayant ainsi une position sociale dominante par leur statut, permet ainsi de mieux comprendre le système de l'arbitrage, avec ses codes et ses mœurs :

> « *Appartenir à une élite, c'est en maîtriser les codes de comportement, le langage, les relations qui structurent les modes de sociabilités. C'est aussi avoir un domaine de compétences particulier et maîtriser un savoir-faire : sacerdoce, métier des armes, savoir, compétences judiciaires, commerciales ou techniques, etc. L'acquisition d'un tel savoir-faire suppose des rites de passage successifs, qui sanctionnent l'admission progressive dans une élite et la reconnaissance des autres membres* »[76].

Les étapes d'accession vers le niveau national ainsi que les paramètres influençant les trajectoires des arbitres, pouvant varier en fonction des périodes, permettent dès lors de mieux saisir le fonctionnement de la structure de l'arbitrage français. La reconstitution de trajectoires individuelles, qui peut s'apparenter à une approche biographique[77], avec toutes ses limites[78], permet également une généralisation sur un plus grand nombre d'arbitres, constituant ainsi une histoire sociale[79]. Cette combinaison du singulier et du collectif s'apparente à une méthode prosopographique[80], qui fait ressortir les caractéristiques marquantes des arbitres d'élite. Dès lors, il semble que se brouillent « *les frontières convenues*

---

[72] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2016, p.66.

[73] Les élites sont l'« *ensemble des individus qui excellent dans leur domaine d'activité et qui ont la volonté de valoriser socialement cette compétence* » (Pareto Vilfrido, *Traité de sociologie générale*. Paris, Librairie Droz, 1917).

[74] Chaussinand-Nogaret Guy, *Histoire des élites en France du XVI*e *au XX*e *siècle : l'honneur, le mérite, l'argent.* Paris, Tallandier, 1994.

[75] Voir à la page 373 le tableau récapitulant les arbitres interrogés dans le cadre de cette recherche.

[76]Leferme-Falguières Frédérique & Van Renterghem Vanessa, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques ». *Hypothèses*, 2000, p.63.

[77] Dosse François, *Le pari biographique. Écrire une vie*. Paris, La Découverte, 2005.

[78] Pierre Bourdieu dénonce « *l'illusion biographique* » (*Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986) qui consiste à décrire la vie d'un individu comme un tout cohérent, dans la logique et la chronologie.

[79] Elle étudie les relations, les pratiques et les groupements que l'être humain établit en tant qu'être social.

[80] Érard Carine, « La dynamique socio-culturelle de l'élite athlétique française sous la IVe République : essai d'analyse prosopographique ». *Science & Motricité*, n°53, 2004.

entre l'intime et le public, le personnel et le social, au profit d'une sorte de moi collectif où écarts et singularités ne prennent sens qu'en regard des systèmes de contraintes et de normes »[81]. À travers la reconstitution des carrières[82] des arbitres d'élite, c'est aussi la masse des arbitres qui ressort, et notamment ceux qui ne parviennent pas à franchir les échelons départementaux ou régionaux. Dans la lignée des biographies ou autobiographies déjà réalisées sur Robert Wurtz[83], Joël Quiniou[84] ou Michel Vautrot[85], une étude sur les arbitres français ayant évolué dans l'élite nationale et internationale s'avère donc nécessaire, afin de mieux comprendre leurs carrières, mais aussi recueillir des informations sur la manière dont fonctionne le système de l'arbitrage ainsi que les enjeux de pouvoir qui lui sont inhérents. Les entretiens semi-directifs réalisés, offrent donc le choix au chercheur de se taire, de relancer ou de guider la conversation selon le but visé[86], permettent aussi d'appréhender « *l'infra-ordinaire* »[87] en saisissant le quotidien, les émotions et les représentations des arbitres à différentes périodes. Ayant conscience de ce qu'il sait déjà et de ce qu'il lui reste à savoir, l'historien cherche à mieux comprendre ou à croiser certaines informations, à partir des retours d'expériences des arbitres interrogés.

> « *Disposer à la fois de solides fonds d'archives classiques et de témoignages oraux variés est évidemment l'idéal pour le chercheur […] Le témoignage peut se révéler capital pour éclairer les motivations et l'état d'esprit des acteurs* »[88].

Néanmoins, l'enquête orale nécessite une vigilance du chercheur, dans la mesure où la mémoire est un « *phénomène actuel* » et que l'histoire est « *la reconstitution toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus* »[89]. La parole des arbitres interrogés est ainsi à manier avec précaution, du fait de ces « *reconfigurations mémorielles, les surinterprétations et les enjeux liés à l'instant présent qui peuvent conduire celui qui est interrogé à déformer la*

[81] Kalifa Dominique & Artière Philippe, *op.cit*, 2002, pp.13-14.
[82] Voir à ce titre : Darmon Muriel, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation ». *Politix*, n°82, vol 2, 2008.
[83] Wurtz Robert & Mermet Daniel, *Au cœur du football : vingt-cinq ans d'arbitrage*. Paris, Laffont, 1990 ; Joly Alexandre, *op.cit*, en cours de publication.
[84] Quiniou Joël & Etcheverry Gérard, *Libre-arbitre*. Boulogne, TF1, 1996.
[85] Joly Alexandre, *op.cit*, 2020.
[86] Bertaux Daniel & Bertaux-Wiame Isabelle, *Une enquête sur la boulangerie artisanale par l'approche biographique*. Rapport CNRS, 1980.
[87] Perec Georges, *L'infra-ordinaire*. Paris, Seuil, 1989.
[88] Martin Jean-Luc, « Archives orales et histoire de l'éducation physique depuis 1945 ». In Bosman Françoise, Clastres Patrick & Dietschy Paul, *Le sport : de l'archive à l'histoire*, 2006, p.285.
[89] Nora Pierre, *Les Lieux de mémoire*. Paris, Gallimard, 1984, pp.19-20.

réalité vécue, de façon consciente ou inconsciente, par omission ou par déviation »[90]. Les témoignages ne reflètent ainsi pas la réalité « objective » mais la façon dont l'acteur la perçoit de son point de vue : ils sont donc inévitablement subjectifs. Le recoupement des entretiens, mais aussi plus globalement des sources, toujours en parallèle d'un éclairage contextuel, est nécessaire pour valider l'authenticité des propos tenus[91]. Par ailleurs, certains anciens arbitres rencontrés, une fois la confiance établie, ont accepté de dévoiler leurs archives personnelles, mises en forme par leurs soins ou par un proche, couvrant une partie ou l'intégralité de leur carrière. Ces archives privées, qui relèvent de l'intime, demeurent une richesse, puisqu'elles permettent la micro-analyse[92] de la carrière d'un arbitre, qui peut s'apparenter à une perspective anthropologique. Une lecture intensive des sources[93] provenant de ces hommes à la fonction marginale[94] invite alors à ne pas rester strictement dans un cadre exclusivement structurel du social et à ne pas réaliser une histoire institutionnelle désincarnée, en étudiant les expériences quotidiennes, les émotions, les pratiques ordinaires et parfois banales des arbitres. Dans ces archives de l'intime, même si la taille des objets reste petite, il n'en reste pas moins que le social est présent, par capillarité :

> *« En élargissant la notion d'écriture en sciences sociales, en donnant une place plus importante à la réflexivité, aux documents personnels dits privés, aux écrits de l'ordinaire, jusqu'alors peu visibles (et donc peu valorisés), on comprend l'idée de contre-épreuve : l'institution ne serait plus seule productrice d'archives […] Chaque individu est un producteur d'archives sur son propre agir dans un monde ordonné qui le gouverne »* [95].

Néanmoins, une nouvelle fois, une certaine prudence est de mise avec ces matériaux. Dans la mesure où ces documents sont choisis par l'arbitre avec une logique quasi-mémorielle, ces données méritent d'être questionnées avec rigueur[96] :

---

[90] Hugedet Willy & Hugedet Florian, « De l'usage des sources orales : étude historiographique des thèses soutenues en histoire de l'éducation physique (1980-2018) ». In Ferréol Gilles, *Le témoignage et son statut*, Colloque jeunes chercheurs C3S, 2018, p.21.

[91] Avant chaque entretien mené avec un arbitre, une analyse de leur trajectoire et des « faits marquants » de leur carrière est réalisée à partir de la consultation d'archives institutionnelles, de la presse ou d'informations fournies par leurs anciens collègues. Cette méthode permet d'étudier en creux le discours des hommes en noir et de comprendre ce que ces derniers « font voir » et ce qu'ils veulent dissimuler.

[92] En lien avec le développement de la *microstoria* italienne à partir des années 1970, qui propose de faire de l'individu l'objet privilégié de l'enquête et dont Giovanni Levi et Carlo Ginzburg sont les pionniers.

[93] Revel Jacques, *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*. Paris, Gallimard, 1996.

[94] Vincent Bernard, *op.cit*, 1979.

[95] Artières Philippe & Laé Jean-François, *Archives personnelles : histoire, anthropologie et sociologie*. Paris, Colin, 2011, p.10.

[96] Le Gall Jean-Marie, « Critique historique ». In Gauvard Claude & Sirinelli Jean-François, *Dictionnaire de l'historien*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

> « *Correspondances familiales et littérature personnelle (journaux intimes, autobiographies, mémoires), irremplaçables témoignages ne constituent pas pour autant les documents « vrais » du privé. Ils obéissent à des règles de savoir-vivre et de mise en scène de soi qui régissent la nature de leur communication et le statut de leur fiction […] Mais ces subtils manèges du cacher/montrer nous introduisent du moins au seuil de la forteresse* »[97].

Les sources orales et archives privées des arbitres, ne sont pas à l'abri des faux ou mystifications[98] et demeurent ainsi à croiser avec d'autres archives, notamment institutionnelles. *France Football officiel*, publié par la Fédération Française de Football durant toute la période concernée, constitue dès lors une source pertinente, réunissant l'ensemble des procès-verbaux du Conseil Fédéral ou de la Commission Centrale des Arbitres (CCA), des comptes rendus de formation, des désignations, promotions et relégations des arbitres dans la hiérarchie arbitrale, et toute autre information officielle de la Fédération. L'étude de l'intégralité des numéros de *France Football officiel*[99] de 1945 à 2000[100], permet ainsi d'avoir un regard institutionnel sur les arbitres de l'élite. Par ailleurs, de manière à sortir du cadre strictement national et élargir le regard sur l'administration de l'arbitrage à l'échelle mondiale, les archives de la FIFA sont également utilisées dans cette recherche, et plus particulièrement les comptes rendus de la « Commission d'arbitrage de la FIFA », devenue « Commission des arbitres de la FIFA » en 1961[101].

Afin de croiser les sources et d'avoir accès au « *miroir d'une culture collective* »[102], les médias, qui occupent aujourd'hui une place centrale dans l'espace social[103], constituent des bases d'information complémentaires aux entretiens réalisés et aux archives institutionnelles. Tout d'abord, la presse écrite sportive constitue une source intéressante dans le cadre d'une histoire culturelle, dans la mesure où elle permet d'observer les représentations collectives[104]. L'étude de l'hebdomadaire *France Football*, journal créé en 1946 et qui partage ses colonnes avec *France Football officiel* jusqu'en septembre 1947, apparaît pertinente. La longévité de

[97] Perrot Michelle, « Introduction ». In Ariès Philippe & Duby Georges, *Histoire de la vie privée. Tome 4 : De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1987, p.11.
[98] Lappin Elena, *L'Homme qui avait deux têtes*. Paris, Éditions de l'Olivier, 2000.
[99] Devenu *Foot* en janvier 1991.
[100] Soit plus de 2 500 numéros étudiés dans ce journal.
[101] Ces archives sont étudiées sur la période s'étendant de 1948 à 1999, à savoir 154 comptes rendus de réunions.
[102] Tétart Philippe, « Spectacle sportif, médias et représentations sociales ». In Terret Thierry & Froissart Tony, *Le sport, l'historien et l'histoire*, 2013, p.180.
[103] D'Almeida Fabrice & Delporte Christian, *Histoire des médias, de la Grande Guerre à nos jours*. Paris, Flammarion, 2010.
[104] Delporte Christian, « La presse ». In Gauvard Claude & Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2015, p.550.

cet hebdomadaire, associée à une représentation fréquente des directeurs de jeu en son sein depuis les années 1950, confirment la richesse d'une analyse approfondie de ses colonnes[105]. Par ailleurs, l'étude d'une presse plus généraliste sur le monde sportif, telle que *L'Équipe*, permet de croiser les informations, tout en se détachant de « l'entre-soi » du monde footballistique[106]. Dans le cadre de cette thèse, le choix de sélection des articles de presse s'opère sur les finales de Coupe de France, sur les grandes compétitions internationales ou européennes et également sur la nomination du « meilleur arbitre *France Football* » à chaque fin d'année, dans la période s'étendant de 1950 à 1995. Il s'agit également d'étudier, à travers la presse, la diffusion d'une représentation collective de l'homme en noir dans l'espace et dans le temps. Si les années 1920 apparaissent comme la période d'émergence de la vedette de football dans les médias[107], c'est durant la seconde moitié du XXe siècle que la médiatisation du sport et du football en particulier prend des dimensions considérables[108]. Pour Paul Dietschy, l'irruption des caméras dans les enceintes sportives a joué un rôle décisif dans l'avènement d'une nouvelle ère du football, à la fois sur le plan sportif, économique et médiatique[109]. Dans ce cadre, l'avènement de la télévision[110] dans les années 1950, de sa première démocratisation dans les années 1960 et de la couleur sur le « petit écran » au début des années 1970, participent à ce phénomène et permettent au grand public de jouir du statut de témoin oculaire, même lorsqu'il n'est pas présent au stade. Alors qu'une communauté d'intérêts apparaît entre le sport et la télévision[111], cet objet pénètre les foyers et devient un loisir domestique, quotidien et familial[112]. Dans la lignée des travaux pionniers de Jean-Noël Jeanneney en termes d'usage de la télévision comme matériau pour l'historien[113], cette source est également utilisée dans le cadre de nos travaux. En effet, l'étude des archives de

[105] Joly Alexandre & Renaud Jean-Nicolas, « Representing the man in black: the football referee in France Football Magazine, 1946-91' ». *Sporting traditions*, n°32, vol 2, 2015.
[106] Néanmoins, il est important de préciser que les journalistes écrivant dans *L'Équipe* sont souvent les mêmes qui publient au sein de *France Football*.
[107] Sorez Julien, « La médiatisation de la vedette de football dans la France de l'entre-deux-guerres ». *European Studies in Sports History*, vol 5, 2012, p.91.
[108] Moneghetti Merryl, Tétart Philippe & Wille Fabien, « De la plume à l'écran. Sports et médias depuis 1945 ». In Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours, Paris, Vuibert, 2007.*
[109] Dietschy Paul, *op.cit*, 2010, p.445.
[110] Sauvage Monique & Veyrat-Masson Isabelle, *Histoire de la télévision française de 1935 à nos jours*. Paris, Nouveau Monde, 2012.
[111] Dumazedier Joffre, *Vers une civilisation du loisir ?*. Paris, Le Seuil, 1962.
[112] Gaillard Isabelle, « De l'étrange lucarne à la télévision : histoire d'une banalisation (1949-1984) ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°91, vol 3, 2006, p.19.
[113] Jeanneney Jean-Noël & Sauvage Monique, *Télévision, nouvelle mémoire : les magazines de grand reportage, 1959-1968*. Paris, Seuil, 1982.

l'Institut National de l'Audiovisuel permet d'étudier l'exercice de l'arbitrage à différentes périodes, ou tout du moins la représentation fournie par ce média sur l'homme en noir durant une rencontre de football.

> « *Les médias n'ont plus fonction que de fabriquer un semblant de réel avec les récits des évènements et de confectionner à partir de ce simulacre les modèles qui interminablement récités s'imprimeront dans les représentations et les conduites de la vie sociale* »[114].

Cette démarche d'analyse des images, et plus particulièrement de l'arbitre de football, prend appui sur le travail de thèse de François Borel-Hänni, portant sur les représentations des arbitres de football à la télévision lors des finales de Coupe de Monde de 1966 à 2006[115]. Il s'agit pour nous d'étudier la visibilité de l'arbitre à l'écran, son image et les commentaires associés, son corps et les techniques employées par ce dernier. Enfin, pour compléter l'ensemble de ces sources, des entretiens avec sept joueurs professionnels ayant évolué dans la borne temporelle étudiée, sont également menés dans le cadre de cette thèse[116]. Le point de vue du joueur de football permet de sortir du microcosme du monde de l'arbitrage, de recouper les sources et de fournir une représentation extérieure à ce champ, notamment sur le temps du match. Les joueurs se souviennent-ils des arbitres ayant officié durant leurs rencontres ? Perçoivent-ils des différences entre les arbitres qui les dirigent ? Repèrent-ils différentes manières d'arbitrer ?

L'arbitre et le rapport à la règle

Cette histoire des arbitres et de l'arbitrage ne se limite pas à ces dimensions, mais amène le chercheur à s'interroger sur la société française, ses codes, ses mœurs et ses valeurs à différentes périodes. Le sport, et plus particulièrement le football, « *révèle nos sociétés* »[117] et apparaît comme un « *miroir des problèmes de notre temps* »[118]. En ce sens, l'histoire réalisée dans le cadre de cette thèse est éminemment culturelle. Cette notion de culture, constituant un « *ensemble des représentations collectives propres à une société* »[119], est étudiée sous la

[114] Baudrillard Jean, *Simulacres et simulation*. Paris, Galilée, 1981, p.35.
[115] Borel-Hänni François, *Étude de la responsabilité sociale des journalistes de sport : le cas de l'arbitre de football dans les médias français*. Thèse en Sociologie, Université de Lille, 2014.
[116] Ces courts entretiens téléphoniques concernent exclusivement les souvenirs que ces derniers ont de l'arbitrage et des arbitres les ayant dirigés durant leurs carrières (voir les Annexes pour plus de détails).
[117] Vigarello Georges, *Du jeu ancien au show sportif*. Paris, Seuil, 2002, p.10.
[118] Wahl Alfred, *op.cit*, 1990b, p.79.
[119] Ory Pascal, *op.cit*, 2004, p.8.

triple dimension de son élaboration, de sa circulation et de sa consommation[120]. Les archives utilisées permettent alors d'accéder aux représentations de soi et du monde des hommes vivant en société, dans l'espace et dans le temps[121], ainsi qu'à une histoire sociale des représentations[122].

Tout d'abord, cette histoire rend possible l'étude du rapport à la règle, dans la mesure où les arbitres en sont les dépositaires. À l'image du policier[123], l'arbitre doit garantir l'ordre, en faisant respecter des lois – dix-sept dans le cadre du football – avec un pouvoir de sanction sur autrui. Le policier et l'arbitre font appel aux mêmes attributs : un uniforme et un sifflet[124]. La gestuelle codifiée, la tenue noire et l'usage du sifflet, à la place de la parole, renforcent le pouvoir de ces figures de l'autorité. La fonction d'arbitre s'apparente également aux professions du monde juridique. Les notions de contrat et de justice demeurent intimement liées à la fonction de l'homme en noir, qui est appelé à apprécier des actions singulières en fonction de la manière dont se déroule la partie, tout en s'appuyant sur un code établi et des règles du jeu qu'il a appris et intériorisés[125].

> « *De toutes les pratiques dites culturelles, y en a-t-il plusieurs qui mettent ainsi en scène – et sans scénario possible ! – avec autant d'éclat et de panache, le charme discret de la loi ? Une loi démocratique qui ne s'impose nullement : chacun est libre d'y adhérer* »[126].

Pour Michaël Attali, l'institution sportive s'est dotée d'un arbitre pour étendre le champ d'application de la règle, contribuant de la sorte à l'extension géographique et sociale d'un règlement sportif et aux conditions de sa diffusion[127]. Représentant la justice et l'autorité, l'arbitre est d'autant plus en proie à des vociférations et critiques de la part des autres acteurs de ce sport, qu'il est positionné en tant que juge qui n'a pas à expliquer ses décisions. C'est

[120] Kalifa Dominique, *Les embarras de l'historien*. Belphégor : littérature populaire et culture médiatique, Web, 2001.
[121] Descamps Florence, *op.cit*, 2010, pp.397-398.
[122] Ory Pascal, *op.cit*, 2004, p.13.
[123] Voir les travaux sur l'histoire des polices de Milliot Vincent, Blanchard Emmanuel, Denis Vincent & Houte Arnaud-Dominique, *Histoire des polices en France : des guerres de Religion à nos jours.* Paris, Belin, 2020.
[124] Blanchet Baptiste & Lesay Jean-Damien, *Le dico du parler sport*. Paris, Fetjaine, 2012.
[125] Deleule Didier, « La partie et son juge ». In Chovaux Olivier & Coutel Charles, *Éthique et spectacle sportif*, 2003, p.33.
[126] Denis Daniel, *Aux chiottes l'arbitre : à l'heure du Mundial, ces footballeurs qui nous gouvernent...* Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1978, p.97.
[127] Attali Michaël, *Le sport et ses valeurs*. Paris, Dispute, 2004, p.73.

l'*International Football Association Board* (IFAB), organe dépositaire des lois du jeu[128], qui précise que l'arbitre ne doit pas se justifier auprès des joueurs[129]. Globalement, le juge-arbitre, tel un magistrat au tribunal, constitue donc la personne désignée pour trancher un différend, pour régler un litige ou pour sanctionner les comportements répréhensibles. Il est impartial, intouchable, dispose d'une position suprême indiscutable par les autres acteurs et détient une part d'arbitraire dans ses fonctions. En effet, de même qu'il existe une herméneutique juridique, il y a également une herméneutique de l'arbitrage.

> « *L'erreur du positivisme juridique est bien connue, et l'on trouve la même illusion du côté des partisans d'un arbitrage scientifique, exact, mesurable : on voudrait régler les problèmes de l'arbitrage, comme ceux de la justice, selon les règles d'une pseudo-objectivité* »[130].

Alain Ehrenberg montre bien que le football, contrairement au tennis, offre une très grande latitude interprétative à l'arbitre et que l'arbitre est responsable de son art[131]. En effet, les points de vue peuvent différer à la fois entre les arbitres eux-mêmes, mais également entre les joueurs, ou même les spectateurs, notamment concernant l'intentionnalité du joueur de faire la faute, ce qui amène une part de subjectivité dans certaines décisions prises par l'arbitre[132]. Figure d'interprétation par excellence, l'arbitre se retrouve ainsi souvent confronté à une dialectique alternant entre l' « esprit » et la « lettre »[133]. L' « esprit » demeurant ce qui est communément partagé par les joueurs, entraîneurs et spectateurs dans les représentations collectives et qui semble laisser une part « d'humain » dans la gestion de la décision, tandis que la « lettre » constitue une lecture rationnelle et *stricto sensu* du règlement. L'arbitre de football se situe alors dans une double position, celle de faire appliquer rationnellement les dix-sept lois du jeu – tel un robot[134] –, tout en respectant l'esprit du jeu

[128] Le *Board* est une institution traditionnelle responsable des lois du jeu du football depuis 1886. Les quatre associations nationales membres du *Board* demeurent l'Angleterre, l'Ecosse, le Pays De Galles et l'Irlande. Malgré l'adhésion de la Fédération Internationale de Football Amateur (FIFA) au *Board* en 1913, il reste le seul organe décisionnaire des lois.

[129] Pour plus de détails sur le *Board*, voir les travaux de Tenèze Ludovic, *150 ans de football : 1863-2015, histoire des lois du jeu*. Dijon, Raison et Passions, 2015.

[130] Müller Denis, « Le football comme miroir ». *Études*, n°404, vol 5, 2006, p.622.

[131] Ehrenberg Alain, *Le culte de la performance*. Paris, Pluriel, 2011 (1991 – 1ère édition).

[132] Par exemple, concernant les fautes commises dans la surface de réparation ou les « mains » qui prêtent souvent à discussion (loi V des lois du jeu).

[133] Colwell Sharon, « The letter and the spirit: football laws and refereeing in the twenty-first century ». *Soccer & Society*, n°1, vol 1, 2000.

[134] Gelin Rodolphe & Guilhem Olivier, *Le robot est-il l'avenir de l'homme ?*. Paris, La documentation française, 2016.

et en faisant comprendre ses décisions aux joueurs, aux entraîneurs, au public et aux médias. L'homme en noir doit ainsi également être un pédagogue et un communicant. Une des principales difficultés de la fonction de l'arbitre, qui n'est pas l'auteur du règlement mais son porte-parole, est constituée par la nécessité de ne pas entraver la spontanéité et la fluidité du jeu par des décisions intempestives tout en sachant intervenir au moment opportun pour appliquer et faire respecter les lois du jeu[135]. Dans ce cadre, il doit être le plus discret possible et même « *passer inaperçu* »[136], car personne ne vient au stade pour voir un arbitre. Il est donc, dans le meilleur des cas, invisible, et dans le pire, la proie à une cristallisation des frustrations. Véritable chef d'orchestre, il doit à la fois favoriser la continuité du jeu tout en intervenant au moment opportun, afin que le jeu ne dégénère pas. Dans le même temps, les joueurs, qui connaissent tous le caractère interprétatif du règlement, n'hésitent pas à frôler les limites et à jouer avec les règles, en tentant d'influencer et de manipuler les décisions de l'arbitre[137]. Cette analogie entre l'arbitre, « *maître du sifflet souverain* »[138], et le représentant de la justice, montre bien en quoi la pratique du football permet de donner une image et un aperçu de la vie en société[139]. La frontière entre le football, qui constitue un spectacle, et la réalité devient dès lors de plus en plus fine[140].

> « *Dépositaire de l'autorité juridique et garant des principes éthiques, l'arbitre veille avec plus ou moins de souplesse à l'application de règles qu'il n'a pas instituées, mais que chacun aura plus ou moins intégrées. Véritable épure de l'organisation sociale, le football souligne combien les principes de contrat et de justice, si contestés qu'ils puissent être, demeurent indispensables à la régulation des sociétés contemporaines* »[141].

La justice devant être rendue en quelques fractions de seconde et les marges d'appréciation demeurant faibles, l'arbitre peut apparaître comme le parfait bouc émissaire de la rupture du contrat, même si le contrat n'est pas en lui-même remis en question. Par ailleurs, le recours à l'étymologie anglaise rappelle l'origine du mot « *referee* », qui signifie « *celui auquel on se réfère* ». L'arbitre de football, qui donne corps à la loi sportive, apparaît comme une référence sur le plan des valeurs morales et de l'éthique. L'erreur détient alors

[135] Deleule Didier, *op.cit*, 2003, p.33.
[136] Leclercq Lucien & Van de Veegaete Charles, *L'arbitre. Ligue du Nord de Football*. Doullens, Imprimerie Dessaint, 1949, p.108.
[137] À l'image des simulations dans les surfaces de réparation, qui apparaissent à partir des années 1970-1980.
[138] Denis Daniel, *op.cit*, 1978, p.50.
[139] Müller, *op.cit*, 2006, p.621.
[140] Ehrenberg Alain, « Sport, égalité et individualisme ». *Les cahiers français*, n°320, 2004.
[141] Chovaux Olivier & Coutel Charles, *op.cit*, 2003, p.15.

une place paradoxale pour les arbitres de football, dans la mesure où cette dernière est tolérée juridiquement[142], mais n'est pas acceptée moralement par les joueurs ou les spectateurs.

> *« Si le football offre un terrain particulièrement propice pour penser la justice et l'injustice, c'est que les sanctions de l'arbitre sont à la fois immédiates, indiscutables et irrévocables, alors que les fautes, on l'a dit, sont souvent difficiles à établir […] Bref, à l'inverse d'autres sports […], les décisions personnelles de l'arbitre ont un rôle déterminant dans le déroulement de la rencontre, en raison même des propriétés du jeu […] et des lois qui le régissent, laissant à l'interprétation du juge un vaste champ d'exercice. Une partie se prête donc à de riches variations et à des commentaires passionnés sur la culpabilité, la préméditation, les motivations obscures des décisions défavorables aux siens, la corruption, la légitimité et l'arbitraire des sanctions, bref à un débat dramatisé et caricatural sur la justice ici-bas »[143].*

Dans le football, comme toute pratique sportive, la justice est parfois bafouée, mais en définitive, elle règne[144]. Finalement, le contrat implicite entre les différents acteurs du ballon rond n'apparaît menacé que dans l'intrusion de violences incontrôlables sur le terrain ou dans les tribunes, qui peuvent amener le directeur du jeu à arrêter la partie.

L'arbitre de football : un régulateur de la violence

L'histoire des hommes en noir est étroitement liée à la question de la violence[145], dans la mesure notamment où le football est un sport de contact qui se joue dans un espace interpénétré[146]. Globalement, dans la société comme dans le sport, la violence directe et physique tend à évoluer vers une expression de l'agressivité plus indirecte et symbolique[147], à l'image du sang, autrefois glorifié et mis en valeur par la symbolique guerrière et qui demeure aujourd'hui banni de l'arène moderne[148]. Les changements effectués au niveau des lois du jeu durant le XXe siècle résultent en grande partie d'une volonté du *Board* de diminuer la violence[149], tout en augmentant le spectacle, que ce soit en rendant le jeu plus fluide ou en

[142] « *La décision, même injuste, de l'arbitre est approuvée par principe. La corruption de l'agôn commence là où aucun arbitre ni arbitrage est reconnu* » (Caillois Roger, *op.cit*, 1958, p.107).
[143] Bromberger Christian, *Le match de football : ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*. Paris, Éditions de la maison des sciences de l'Homme, 1995, pp.117-118.
[144] Ehrenberg Alain, *op.cit*, 2011, p.90.
[145] Sur l'histoire de la violence, voir les travaux de Muchembled Robert, *Une histoire de la violence de la fin du Moyen Âge à nos jours*. Paris, Seuil, 2008.
[146] Jeu Bernard, *Le sport, l'émotion, l'espace*. Paris, Vigot, 1977.
[147] Elias Norbert & Dunning Eric, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*. Paris, Fayard, 1994.
[148] Lévy Kuentz Stéphan, *Sur le football : lecture d'un phénomène de société*. Paris, Léo Scheer, 2012, p.51.
[149] Tenèze Ludovic, *op.cit*, 2015.

augmentant le nombre de buts[150]. L'arbitre de football incarne ainsi la régulation des émotions négatives et la pacification des mœurs[151]. Néanmoins, les violences dans et en dehors des stades sont une constante durant la période étudiée. Sur le terrain, les agressions physiques et verbales envers les directeurs de jeu ne sont pas rares, même après la Libération, et notamment dans les niveaux les plus modestes[152]. Ces violences sont par ailleurs particulièrement prégnantes dans les années 1960-1970, qui demeurent très marquées par les contestations, à l'image des événements de Mai 1968 où toutes les formes d'autorité sont remises en cause[153]. Le football n'est pas épargné par ce contexte de remise en cause des pouvoirs et des systèmes hiérarchiques[154]. En effet, dès la fin des années 1960, on observe une montée en flèche de l'insécurité dans la société française et un retour des « *bandes de jeunes* »[155], qui se traduit en partie par une augmentation des actes de violences et d'incivilités, notamment dans le football[156]. Alors que les violences persistent, et que l'arbitre de football est souvent « un homme seul » qui incarne l'autorité, une corporation[157] arbitrale va progressivement émerger, regroupée autour d'un objectif commun de défense de leurs intérêts. Cette construction d'un « *petit monde de l'arbitrage* » se fonde alors sur « *sur une culture prononcée d'un « entre-soi » fait de codes, d'usages, de signes d'appartenance peu visibles par les profanes* »[158]. Le port du même uniforme, l'identité de la fonction et l'activité corporative contribuent alors à ce que l'environnement du football considère les arbitres comme un ensemble homogène, dont les éléments les plus visibles, qui constituent l'élite, en représentent l'ensemble. La corporation arbitrale, au-delà de constituer un groupe de personnes ayant des intérêts communs, s'accompagne également de représentations collectives internes et externes et d'un certain imaginaire de ce qu'elle représente.

[150] Tenèze Ludovic & Joncheray Hélène, « Les lois du jeu en football : le pouvoir du *Board* ». *Jurisport*, n°121, 2012, p.47.
[151] Elias Norbert & Dunning Eric, *op.cit*, 1994, p.392.
[152] Chovaux Olivier, *L'historien face aux violences sportives du temps contemporain : le cas exemplaire du football amateur*. Dossier d'HDR en Histoire contemporaine, Université d'Artois, 2012.
[153] Le Goff Jean-Pierre, *Mai 68 : l'héritage impossible*. Paris, La Découverte, 1998.
[154] Wahl Alfred, « Le mai 68 des footballeurs français », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°26, 1990c.
[155] Monod Jean, *Les barjots : essai d'ethnologie des bandes de jeunes*. Paris, Hachette, 2007.
[156] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2012.
[157] Ensemble de personnes regroupées qui poursuivent un but commun (pour davantage d'informations voir Garner Guillaume, « Corporation ». In Gauvard Claude & Sirinelli Jean- François, *op.cit*, 2015, pp.127-129). .
[158] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2016, p.67.

À l'image des acteurs appartenant à des institutions fortement décriées, l'arbitre, garantissant la norme sur le terrain[159] et détenant un pouvoir disciplinaire – qui peut être assimilé à un « dressage » des joueurs[160] –, peut être considéré comme symbolisant le point névralgique des tensions présentes dans notre société, et ce d'autant plus que le football apparaît comme un sport qui déchaine les passions. L'homme en noir est alors celui envers lequel se cristallisent les frustrations, il fait office de catalyseur. Les années 1970 constituent une période caractéristique de ces tensions, notamment au regard des difficultés économiques que connaît la France. En effet, le pays vit une crise économique liée aux chocs pétroliers, qui amorce la fin d'une société du plein emploi[161]. Les catégories sociales populaires – ayant amplement investi la pratique du football dans les années 1940-1950, sous l'influence de la professionnalisation des joueurs et de l'homogénéisation de la classe ouvrière, induite par la modernisation de l'industrie[162] – se saisissent alors de l'exemple apporté par les élites du ballon rond pour entretenir l'espoir du rêve méritocratique alors que les inégalités sociales se creusent[163]. Le football permet alors de stimuler, chez certains, le rêve de la réussite individuelle, et ainsi de compenser la standardisation du monde du travail[164]. Mais les violences dans le football continuent, avec le point d'orgue à ce niveau durant les années 1980, qui voient la montée du hooliganisme à l'étranger[165] comme en France[166]. L'arbitre peut alors parfois être la cible de la violence, dans le football d'élite et encore plus au niveau amateur. Cet acteur participe au sport-spectacle, d'autant plus dans le monde professionnel où ses décisions sont scrutées et font l'objet de passions et d'émotions incontrôlables[167]. Le football est alors, plus que tout autre sport, « *victime de cette passion, de cette aigreur, qui fait naître chez le fervent un sentiment de confusion, un moment de doute, et une porte ouverte sur l'impossible* »[168]. Les mutations structurelles ou corporatistes dans ce

[159] Denis Daniel, *op.cit*, 1978, p.108.
[160] Foucault Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 1975, p.200.
[161] Becker Jean-Jacques & Ory Pascal, *Crises et alternances : 1974-1995*. Paris, Seuil, 1998.
[162] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2011, pp.139-142.
[163] Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*. Paris, Minuit, 1980.
[164] Corbin Alain, *L'avènement des loisirs*. Paris, Flammarion, 2001, p.225.
[165] Bodin Dominique, Robène Luc & Héas Stéphane, « Le hooliganisme entre genèse et modernité ». *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol 85, n°1, 2005.
[166] Monoky Mathieu, *op.cit*, 2019.
[167] Bromberger Christian, *Passions ordinaires : football, jardinage, généalogie, concours de dictée*. Paris, Hachette, 2002.
[168] Allali Madjid & Nicolaï Jean, *Le football et la violence*. Lettres libres, 1987, p.54.

« petit monde » des arbitres sont alors à comprendre à l'aune de ces violences tout au long de la période étudiée.

L'objet de la thèse

Cette thèse étudie principalement l'évolution de l'organisation, des carrières et des pratiques des arbitres d'élite à travers le temps, le contexte et l'espace social du monde du football[169]. L'idée initiale de ce travail était d'analyser ces mutations sous l'angle d'une dialectique entre rationalité et humanisme[170], qui peut s'avérer être particulièrement éclairante durant les années 1980. Durant cette décennie, les arbitres d'élite doivent se conformer à d'autant plus de rationalité dans l'application des lois du jeu, tout en devant détenir une personnalité singulière, leur permettant de se distinguer de leurs collègues[171]. L'ensemble du corpus d'archives, alimenté par la bibliographie sur le sujet, a transformé ce point de vue philosophique en une réalité plus tangible, celle de la professionnalisation d'une corporation singulière du football. Plus particulièrement, cette thèse analyse le passage, pour les arbitres d'élite de l'Hexagone, de l'amateurisme au début des années 1950, au semi-professionnalisme[172], à partir du milieu des années 1990. Malgré l'adoption récente du statut professionnel[173], les arbitres de football semblent tout de même constituer un collectif assimilable à « *un groupe professionnel* » depuis de nombreuses décennies, dans la mesure où ils représentent un « *ensemble flou, segmenté, en constante évolution, regroupant des personnes exerçant une activité ayant le même nom, doté d'une visibilité sociale et d'une légitimité politique suffisante, sur une période significative* »[174]. Dès lors, la sociologie des professions permet d'analyser plus finement ce processus historique, même si ce domaine apparaît clivé entre les sociologues. Dans une acception fonctionnaliste et restreinte de ce

[169] Composé des joueurs, entraîneurs, spectateurs, téléspectateurs et journalistes.
[170] Caractérisant le côté « humain » de l'arbitre, que ce soit dans sa compréhension du jeu, sa relation aux joueurs ou aux médias.
[171] Ce point est développé dans la 3e partie : « L'arbitrage français et ses arbitres dans l'antichambre du semi-professionnalisme (1980-1995) ».
[172] Qui est un état intermédiaire au professionnalisme. L'arbitre semi-professionnel n'a pas le statut de professionnel et n'exerce pas cette activité comme unique métier, mais il en détient de nombreuses caractéristiques : indemnités importantes, temps conséquent de préparation physique et technique, un accès à l'élite très concurrentiel.
[173] Les arbitres français sont considérés statutairement comme des professionnels ou salariés indépendants depuis la Loi Lamour de 2006. En outre, un groupe d'arbitres professionnels, salarié par la Fédération Française de Football est constitué depuis 2017.
[174] Dubar Claude, « Sociologie des groupes professionnels en France : un bilan prospectif ». In Menger Pierre-Michel, *Les professions et leurs sociologies*. Paris, Maison des sciences de l'homme, 2003, p.354.

concept, la profession correspond au sens du mot anglais « *profession* » et désigne un ensemble de métiers auxquels une compétence exclusive a été reconnue[175]. Dans ce cadre, une formation spécifique et consistante est réalisée pour atteindre cette compétence : « *les professions impliquent une technique intellectuelle spécialisée, acquise au moyen d'une formation prolongée et formalisée et permettant de rendre un service efficace à la communauté* »[176]. La professionnalisation de l'arbitrage ne peut s'inscrire dans cette approche fonctionnaliste, dans la mesure où la formation initiale pour devenir arbitre est très courte, ne s'inscrit pas dans un dispositif scolaire classique, que cette activité n'est pas exercée à plein temps et qu'elle n'est pas la principale source de revenus des arbitres[177].

À l'inverse, dans une conception interactionniste, issue de l'École de Chicago et notamment d'Howard Becker[178], la profession n'est pas essentialisée mais considérée comme toute activité professionnelle à laquelle l'individu s'identifie[179]. Le professionnel est un individu intégré au groupe, confirmé dans son métier, expérimenté dans une activité qualifiée et reconnu par ses pairs[180]. La posture interactionniste valorise les métiers comme des formes d'accomplissement de soi et autorise une hétérogénéité en son sein, avec un conglomérat de segments en compétition en raison de conflits d'intérêts[181]. Dans cette perspective, s'il apparaît nécessaire d'analyser les trajectoires collectives et les négociations sociales de ce groupe professionnel, il est tout autant nécessaire d'étudier les trajectoires individuelles des acteurs en son sein. Pour Florent Champy[182], l'étude de toute profession doit chercher à éviter de sous-estimer son unité, mais également à ne pas la surestimer, car la diversité est bien réelle et peut être même croissante du fait de la différenciation des parcours[183] ou de la féminisation possible de l'activité[184]. Concernant les arbitres, il semble ainsi nécessaire de s'intéresser à la fois à ce qui forge progressivement leur unité, mais également d'étudier ce

[175] Champy Florent, *La sociologie des professions*. Paris, PUF, 2012, p.3.
[176] Carr-Saunders Alexander & Wilson Paul Alexander, *The professions*. Oxford, Clarendon press, 1933, p.284.
[177] Wilensky Harold, « The professionnalization of everyone? ». *American journal of sociology*, vol 2, 1964, p.139.
[178] Becker Howard, « The nature of a profession ». *Yearbook of the national society for the study of education*, 1962.
[179] Dubar Claude & Tripier Pierre, *Sociologie des professions*. Paris, Armand Colin, 2005, p.89.
[180] *Ibid*, p.5.
[181] Wittorski Richard, « La professionnalisation ». *Savoirs*, vol 2, n°17, 2008, p.18.
[182] Champy Florent, *op.cit*, 2012, p.142.
[183] S'agissant des arbitres, cette différenciation des parcours peut concerner l'orientation vers le statut de juge de touche.
[184] Voir à ce titre l'article de Chovaux Olivier, « Des femmes de l'ombre chez les hommes en noir : deux pionnières de l'arbitrage dans le football professionnel en France (1997-2019) ». *Revue STAPS*, n°131, vol 1, 2021b.

qui les différencie. Toujours dans cette perspective interactionniste, une profession nécessite généralement une autorisation d'exercer : dans le cadre de l'arbitrage, il faut obtenir une licence d'arbitre, qui marque le début d'une carrière dans le milieu[185]. Ensuite, la plupart des professions donnent la possibilité de « faire carrière », assurant un accroissement régulier « *d'argent, d'autorité, de prestige* »[186]. Fonctionnalistes et interactionnistes s'accordent peu ou prou sur l'idée qu'un statut de professionnel procure des avantages en termes d'autonomie, de pouvoir, de rémunération et de prestige[187]. Durant la période étudiée, l'arbitre de football n'est pas légalement considéré comme un professionnel, même si quelques attributs l'en rapprochent, comme le fait de disposer d'une maîtrise de multiples compétences[188]. C'est ainsi toute la difficulté de la définition de la fonction d'arbitre, à la fois professionnel en termes de compétences démontrées sur un terrain et en termes de temps consacré à cette activité, mais à la fois non-professionnel par son statut et du fait de l'absence d'une rémunération fixe, ce qui peut être assimilé à du bénévolat[189]. Dans le monde de l'arbitrage, l'opposition entre amateurisme et professionnalisme n'est ainsi pas figée dans la mesure où l'activité des arbitres se situe entre le travail salarié et le travail gratuit[190]. C'est ainsi une fonction qui comme d'autres, chevauche la frontière entre la sphère professionnelle et le monde bénévole[191].

Le passage de l'amateurisme au semi-professionnalisme de 1955[192] à 1995[193], période ainsi retenue pour cette thèse, marque une valorisation financière de plus en plus importante des hommes en noir, sans pour autant que l'arbitrage ne devienne leur activité professionnelle exclusive. Dans le cadre de nos travaux, l'intérêt est ainsi porté sur le processus de professionnalisation des arbitres de football. Ce concept peut être retenu selon

[185] Le plus souvent de District, après une courte formation et un test de connaissances sur les lois du jeu.
[186] Hughes Everett, *Le regard sociologique : essais choisis*. Paris, Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, 1996a.
[187] Champy Florent, *op.cit*, 2012, p.31.
[188] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2016, p.67.
[189] Simonet Maud, *Le travail bénévole : engagement citoyen ou travail gratuit?*. Paris, La Dispute, 2010.
[190] Voir la thèse de Le Tiec Lucie, *Sociologie des arbitres de football en France. Singularités d'un groupe en construction*. Thèse de Sociologie, Université de Lille, 2018.
[191] Demazière Didier, Gadea Charles & Arborio Anne-Marie, *Sociologie des groupes professionnels : acquis récents et nouveaux défis*. Paris, La Découverte, 2009.
[192] Qui marque le début d'une politique des instances de l'arbitrage qui tend à vouloir faire sortir ses arbitres d'élite de l'amateurisme.
[193] L'année 1995 marque l'entrée, pour les arbitres français de l'élite, dans l'arbitrage semi-professionnel. Cette année connaît en effet une augmentation spectaculaire des indemnités des arbitres et du nombre de formations auxquelles ils doivent assister.

différentes acceptions. Appliqué à un individu, il désigne le processus d'acquisition des qualités qui en font un professionnel. Appliqué à un métier, il désigne l'accès au statut de profession[194]. L'étude du passage de l'amateurisme au semi-professionnalisme, entre 1955 et 1995, est séparée en trois parties distinctes dans cette thèse. La première partie, s'étendant de 1955 à 1970, confirme l'amateurisme de l'arbitrage français, avec des prémices de mutations des carrières et des pratiques des arbitres d'élite. La deuxième partie, qui concerne les années 1970, marque une politique volontariste des instances, occasionnant une structuration et uniformisation de l'arbitrage hexagonal. Enfin, de 1980 à 1995, le processus de professionnalisation se poursuit, les arbitres français apparaissant dans l'antichambre du semi-professionnalisme. Le processus de professionnalisation étudié dans chaque partie concerne à la fois la structure de l'arbitrage français – en parallèle des instances européennes et internationales –, les carrières des principaux concernés et l'exercice de l'arbitrage sur le temps d'une rencontre. L'histoire menée ici est ainsi une histoire culturelle et sociale de la fonction en tant qu'organisation avec ses structures et ses instances, ainsi qu'une histoire de la fonction d'arbitre d'élite avec ses carrières, ses techniques et ses pratiques.

La professionnalisation de la structure arbitrale

Pour commencer, la professionnalisation de la structure de l'arbitrage, qui revient à étudier le processus d'institutionnalisation[195], se caractérise par la construction progressive de la rationalité de son fonctionnement[196]. Pendant les quarante années étudiées, un contrôle organisationnel de plus en plus fort de la nature du travail à réaliser s'accompagne d'une modification des carrières et des comportements des arbitres d'élite[197]. Les instances de l'arbitrage français se structurent en deux phases distinctes durant le XXe siècle. Dans les années 1920, une première phase d'institutionnalisation de l'arbitrage s'opère suite à la dislocation de l'UFSFA (Union des sociétés françaises de sports athlétiques) et la création de la Fédération Française de Football Association (FFFA) en 1919[198]. La Commission Centrale des Arbitres, sous le contrôle de la FFFA, est alors chargée d'administrer les arbitres de la Fédération et de constituer une élite. Dans ce premier temps, la CCA laisse beaucoup

[194] Champy Florent, *op.cit*, 2012, p.145.
[195] Poyer Alex, *L'institutionnalisation du sport (1880-1914)*. Paris, Vuibert, 2007.
[196] Crozier Michel & Friedberg Erhard, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris, Point, 1977, p.41.
[197] Wittorski Richard, *op.cit*, 2008, p.14.
[198] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2016, p.66.

d'autonomie aux hommes en noir, dans la mesure où aucune formation n'est organisée, y compris pour les arbitres de la Fédération[199]. Les hommes en noir ne sont guidés que par l'ouvrage « *L'arbitre* »[200], reprenant le règlement du football édité par la FIFA et donnant des conseils pratiques aux hommes au sifflet (Image 1).



Image 1 : Couverture du 16ème livre « L'arbitre » en 1947. Photographie personnelle.

Les hommes en noir donnent par ailleurs beaucoup de leur temps et de leur argent pour une activité de laquelle ils ne retirent aucun bénéfice financier. Ils sont alors complètement bénévoles. L'arbitre belge John Langenus[201] rappelle par exemple que les arbitres ne

[199] Le premier stage de formation organisé par la CCA pour les arbitres fédéraux a lieu en 1952 (*France Football officiel n°334*, 12 août 1952, Médiathèque FFF).

[200] Cet ouvrage, réactualisé chaque année, est créé à partir de 1931 par l'arbitre nordiste Charles Van de Veegaete et ses collègues de la Ligue de Nord. Il est rapidement diffusé dans tout l'Hexagone et devient la référence pour étudier les dix-sept lois du jeu et ses interprétations.

[201] John Langenus est un arbitre belge de football, ayant officié lors des Jeux olympiques 1928 à Amsterdam et lors des Coupes du Monde 1930 en Uruguay, 1934 en Italie et 1938 en France. Il est par ailleurs l'arbitre de la première finale de la Coupe du Monde en 1930.

perçoivent que des cadeaux ou souvenirs lors des rencontres arbitrées durant les années 1930[202]. En France, les arbitres qui constituent l'élite sont choisis sans qu'il existe un processus de désignation explicite et rationnel, dans l'entre-soi de quelques membres de la CCA[203]. La structure qui gère les arbitres reste précaire et peu organisée jusqu'au milieu des années 1960, décennie du début d'une deuxième phase de structuration de l'arbitrage français[204]. C'est cette dernière, qui va durer plus de trente années[205] avant d'aboutir au semi-professionnalisme, qui est l'objet même de cette thèse. Dans un contexte de médiatisation et de pression grandissante placées sur l'arbitre, la FFF et la CCA œuvrent alors, notamment dans les années 1970 et 1980, à la mise en place d'une organisation formelle et hiérarchisée, de règles de pratique, de formations, de codes et outillages[206] qui rendent plus rationnel et efficace le système arbitral français. Sur un modèle gestionnaire, la main d'œuvre arbitrale, sorte de ressource humaine, est rendue au fil des années la plus rigoureuse et performante possible afin de remplir l'objectif visé par l'institution[207]. Un système de hiérarchie mais aussi de surveillance et de sanctions est ainsi progressivement établi pour que les arbitres deviennent de plus en plus dociles aux directives données par la CCA. Les travaux de Michel Foucault sont à ce titre particulièrement éclairants pour décrypter ce processus d'institutionnalisation et d'uniformisation des arbitres d'élite, puisqu'ils permettent de comprendre comment se construit leur contrôle social, à la fois sur et en dehors du terrain[208]. À l'image des institutions telles que la famille, l'entreprise ou l'École, qui ont été souvent pensées en termes de domination[209], la CCA, à la fois hiérarchique, centralisée et bureaucratique[210], construit progressivement un assujettissement calculé, organisé, techniquement réfléchi et subtil des arbitres de l'élite.

---

[202] Langenus John, *En sifflant par le monde : souvenirs et impressions de voyages d'un arbitre de football*. Liège, Société liégeoise d'édition, 1943.

[203] Voir la première partie (« L'arbitrage français et ses arbitres : les lentes mutations d'un système dans lequel prime l'amateurisme (1955-1970) »), avec la description de choix opaques et inégalitaires de la part des membres de la CCA.

[204] La première partie décrit ce système peu rationnel, en début de structuration (*Ibid*).

[205] Avec les années 1970 et 1980 en décennies charnières.

[206] Chapoulie Jean-Michel, « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels ». *Revue française de sociologie*, n°14, vol 1, 1973.

[207] Dubar Claude, *op.cit*, 2003.

[208] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.34.

[209] « *La domination n'est ni une essence, ni une institution, mais bien un rapport social* » (Hamon Philippe & Mazel Florian, « Pouvoir/Domination ». In Gauvard Claude & Sirinelli Jean-François, *Le dictionnaire de l'historien*, 2015, p.543).

[210] Mintzberg Henry, *Structure et dynamique des organisations*. Paris, Éditions d'Organisations, 1982.

« Toute l'activité de l'individu discipliné doit être scandée et soutenue par des injonctions dont l'efficacité repose sur la brièveté et la clarté ; l'ordre n'a pas à être explicité. Entre le maître de discipline et le soumis, le rapport se fait en termes de signalisation »[211].

Les conditions de concurrence et de pression, instaurées par les dirigeants fédéraux et la CCA, permettent à l'institution de faciliter « *le pouvoir d'emprise* » qu'elle a sur les arbitres[212]. La CCA détient alors un contrôle sur le corps de l'homme en noir et une coercition même de la mécanique de ce dernier : ses mouvements, ses gestes, ses attitudes et la rapidité de sa prise de décision[213]. Cette normalisation s'exerce aussi sur l'apparence des arbitres[214] et en particulier sur leur tenue vestimentaire noire imposée à tous les niveaux[215]. Le paraître de l'arbitre est très important, l'uniforme se révélant comme « *un tuteur d'un corps redressé* »[216]. La professionnalisation de la structure arbitrale peut alors s'assimiler à la mise en place d'un pouvoir disciplinaire, qui consiste à codifier les gestes des hommes en noir, à surveiller ces derniers par un jeu de regards et à sanctionner ceux qui s'écartent de la norme établie. L'évaluation des arbitres par des « *ex-pairs devenus experts* »[217], permet alors de les classer et de créer une hiérarchie entre eux[218], en lien avec leur statut ou leur position sociale[219]. Les arbitres de football sont, tout au long des quarante années étudiées, de plus en plus formés autour d'une norme, que ce soit d'un point de vue théorique, technique et physique ; mais également de plus en plus contrôlés et potentiellement sanctionnés[220] s'ils ne respectent pas les prescriptions données. Finalement, le corps arbitral doit être uniforme et les arbitres interchangeables entre eux[221].

« La répartition selon les rangs ou les grades a un double rôle : marquer les écarts, hiérarchiser les qualités, les compétences et aptitudes ; mais aussi châtier et récompenser. La discipline récompense par le seul jeu des mouvements, en permettant de gagner des

[211] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.195.
[212] Bertrand Julien, « Se préparer au métier de footballeur : analyse d'une socialisation professionnelle ». *Revue STAPS n°82*, 2008, p.41.
[213] *Ibid*, p.161.
[214] Faure Sylvia, *Apprendre par corps. Socio-anthropologie des techniques de danse*. Paris, La Dispute, 2000.
[215] Roynette Odile, « L'uniforme militaire au XIXème siècle : une fabrique du masculin ». *Clio*, n°36, vol 2, 2012.
[216] Houte Arnaud-Dominique, « Prestiges de l'uniforme. Policiers et gendarmes dans la France du XIXème siècle ». *Clio*, n°36, vol 2, 2012, p.158.
[217] Qui sont d'anciens arbitres désormais membres ou contrôleurs de la CCA (Chovaux Olivier, *op.cit*, 2011).
[218] Sallé Loïc et Hidri-Neys Oumaya, « Des arbitres « hors-jeu » ? L'évaluation des arbitres du football amateur en question ». *Formation Emploi n°142*, *Journal of Economic Littérature*, 2018.
[219] Boussard Valérie, « L'incontournable évaluation des performances individuelles : entre l'invention d'un modèle idéologique et la diffusion de dispositifs pratiques ». *Nouvelle revue de psycho-sociologie n°8*, vol 2, 2009.
[220] Cette sanction peut correspondre au fait de ne pas être désigné pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois. Elle peut aussi se matérialiser par une rétrogradation à la fin de la saison.
[221] Durkheim Émile, *De la division du travail social*. Paris, Presses universitaires de France, 2010.

rangs et des places ; elle punit en faisant reculer. Le rang en lui-même vaut récompense ou punition »[222].

Le maintien des arbitres dans l'espoir d'une promotion et d'atteinte de l'élite les dispose à cette soumission vis-à-vis de l'institution[223]. L'arbitre reste libre, mais doit, s'il veut être promu, adopter une stratégie rationnelle et respecter les règles du système. Ainsi, pour la défense de ses intérêts, il doit accepter les contraintes qui lui sont imposées. Mais cette création d'un système disciplinaire, rationnel et autoritaire amène la formation de contre-pouvoirs au sein de ce « petit monde » de l'arbitrage. Malgré la volonté de l'institution d'une docilité des arbitres, certains luttent pour une meilleure reconnaissance de leur activité, occasionnant des débats d'acteurs entre les membres de ce champ[224]. Ce microcosme est alors l'objet d'une lutte sociale où chacun tente de faire valoir ses propres intérêts. L'arbitrage, comme toute organisation, est « *un univers de conflit, et son fonctionnement le résultat des affrontements entre les rationalités contingentes, multiples et divergentes d'acteurs relativement libres, utilisant les sources de pouvoir à leur disposition* »[225]. Ces luttes, qui relèvent de l'implicite, justifient le recours aux enquêtes orales, qui permettent d'avoir accès à ces informations. L'étude des rapports entretenus entre la CCA et l'UNAF (Union Nationale des Arbitres de Football) – association qui lutte à partir de la fin des années 1960 pour défendre les droits, les indemnités et les conditions d'exercice des hommes en noir – permet de rentrer au cœur des jeux de pouvoirs de ce microcosme. Ces avancées contribuent également à professionnaliser la fonction d'arbitre, par la formation d'une corporation et d'une identité commune.

La professionnalisation des carrières des hommes en noir

La transformation progressive de la structure arbitrale modifie dans le même temps les carrières des hommes en noir[226]. Une carrière d'arbitre, qui se compose d'une suite de positions et de responsabilités occupées dans le temps, se construit pour la majorité d'entre eux autour de la visée de l'accès à l'élite. Le modèle mis en place par la CCA est pyramidal, avec une hiérarchie dans les statuts : départemental, régional, fédéral, international.

[222] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.213.
[223] Boltanski Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*. Paris, Minuit, 1982.
[224] Crozier Michel & Friedberg Erhard, *op.cit*, 1977.
[225] *Ibid*, p.92.
[226] Les carrières des arbitres et la construction de ces dernières font l'objet d'un travail approfondi dans la thèse de Le Tiec Lucie, *op.cit*, 2018.

L'écusson porté par l'arbitre sur sa chemisette, à l'endroit du cœur, représente son statut et demeure ainsi un gage de « *clarté hiérarchique* », à l'image de « *l'épaulette militaire* »[227].



228

Image 2 : Écussons portés par Gérard Biguet durant sa carrière arbitrale. Archives privées de Gérard Biguet

La promotion dans la catégorie supérieure se justifie par l'expérience, mais surtout par des « *procédures institutionnalisées* » comme le concours ou l'examen[229]. Plus le niveau de compétition augmente et plus les arbitres officiant lors de ces rencontres doivent être reconnus par l'institution. L'échelon « *fédéral* », et encore plus « *international* », qui constituent l'élite de l'arbitrage hexagonal et sont atteints par un très faible nombre d'arbitres, donnent la possibilité d'arbitrer en première Division (D1). Ces catégories ne sont accessibles que pour un nombre limité, au prix d'une forte concurrence, qui entraîne « l'éviction » de nombreux postulants[230]. Si l'étude des carrières des arbitres d'élite permet de faire ressortir des caractéristiques communes chez ces derniers, il en ressort également une hétérogénéité interne de cette profession, en tant que collection d'individus dont le devenir peut diverger[231]. Les entretiens menés dans le cadre de cette thèse permettent de s'immiscer au cœur de ces carrières et d'analyser ces points communs et différences en

[227] Coton Christel, « Luttes de prestige entre pairs. Le cas des officiers de l'armée de terre ». *Sociétés contemporaines*, n°72, vol 4, 2008, p.15.
[228] Le premier écusson correspond au titre d'arbitre de la Ligue de Lorraine de football. Le deuxième écusson marque l'appartenance aux arbitres fédéraux et le dernier aux arbitres internationaux.
[229] Chapoulie Jean-Michel, *op.cit*, 1973, p.112.
[230] Guillaume Cécile & Pochic Sophie, « La fabrication organisationnelle des dirigeants : un regard sur le plafond de verre ». *Travail, genre, et sociétés*, n°17, vol 1, 2007.
[231] Champy Florent, *op.cit*, 2012, p.113.

fonction des périodes. Pourquoi et à quel âge commencent-ils l'arbitrage ? De quelle manière arrivent-ils à progresser dans la hiérarchie ? Quels aspects non présents dans les documents officiels ont un impact sur le déroulement de leurs carrières[232] ?... Plusieurs étapes de la carrière de l'arbitre sont questionnées : l'entrée dans la fonction[233], l'ascension dans la hiérarchie, le maintien dans l'élite, la sortie de carrière[234] et la reconversion, aussi qualifiée d'après-carrière[235]. La phase d'entrée dans la carrière nous amène à questionner le concept de vocation[236], pour comprendre dans quelle mesure certains arbitres s'orientent vers cette activité[237]. Cet engagement dans l'arbitrage est le plus souvent influencé par le père ou un pair, après une pratique du football en amont pour la plupart d'entre eux[238]. Ensuite, l'ascension dans la hiérarchie, avec ou sans « mentor »[239], correspond à la promotion dans les différents niveaux départemental, régional, fédéral et international. Au cours de la période étudiée, la promotion vers le niveau supérieur est de plus en plus exigeante et concurrentielle du fait de l'augmentation du nombre de postulants, ne permettant de garder que ceux que l'institution considère comme les meilleurs. Comme pour les métiers à vocation, l'arbitrage peut alors devenir une fin en soi[240], la progression dans la hiérarchie monopolisant toute l'attention et l'énergie de ceux-là, qui doivent concilier dans le même temps leur métier et leur vie familiale. Pour parvenir à leurs fins, certains arbitres renoncent à des aspects de leur vie et font des sacrifices : ils vivent pour l'arbitrage, qui peut alors être associé à un

[232] Certains éléments de progression dans la hiérarchie apparaissent opaques voire secrets (Hughes Everett, « Le drame social du travail ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°115, 1996b).
[233] Siméant Johanna, « Entrer, rester en humanitaire. Des fondateurs de Médecins sans frontières aux membres actuels des ONG médicales françaises ». *Revue française de science politique*, n°51, vol 1-2, 2001.
[234] Duvant Grégoire & Nuytens Williams, « Fin de partie : la sortie de carrière des arbitres d'élite de football ». *Society and Leisure*, n°43, vol 3, 2020.
[235] Berthoud Jérôme & Poli Raffaele, « L'après carrière des footballeurs professionnels en Afrique du Sud ». *Revue STAPS*, n°94, vol 4, 2011.
[236] Le concept de vocation est emprunté à l'histoire religieuse et au domaine de la théologie. Utilisé dans la sociologie des professions, il reflète une inclinaison précoce pour une activité ou une profession, dans notre cas celle d'arbitre. Pour plus d'informations sur ce concept, voir : Chevandier Christian, « Vocation professionnelle : un concept efficient pour le XXe siècle ? ». *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°116, vol 3, 2009 ; Lahire Bernard, « Avoir la vocation ». *Sciences sociales et sport*, n°12, vol 2, 2018.
[237] Max Weber (*Le savant et le politique*. Paris, Plon, 1958) parle lui du mot *Beruf* qui incorpore l'idée d'une vocation dans l'exercice d'une activité réalisant la fonction que l'individu assume dans la société.
[238] Cet engagement peut être ainsi associé à une vocation par défaut.
[239] Ce mentor est le plus souvent un ancien arbitre membre de la Commission d'arbitrage de leur Ligue d'appartenance. Le mentorat le plus connu est très certainement celui qui lie Pierre Schwinté à Robert Wurtz, tout au long de la carrière de ce dernier.
[240] Sapiro Gisèle, « La vocation artistique entre don et don de soi ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°168, 2007, p.5.

sacerdoce[241]. La carrière de Michel Vautrot est, à ce titre, très illustrative de cette vocation et de ce sacerdoce pour l'arbitrage[242]. Une fois l'élite atteinte par les hommes en noir, l'enjeu pour ces derniers est de se maintenir dans leur catégorie, même si les relégations dans la catégorie inférieure sont non systématiques et très rares avant le début des années 1980. La professionnalisation des carrières se joue ainsi à travers la mise en place progressive d'un système de promotions/rétrogradations, qui valorise ou sanctionne le comportement des directeurs de jeu sur les terrains. La fin de carrière est aussi une période marquante de la vie d'un arbitre, que ce soit après avoir atteint la limite d'âge (entre 45 et 50 ans), par incitation de la part de l'institution, pour raisons professionnelle ou personnelle. Certains, enfin, une fois leur carrière terminée, continuent d'œuvrer bénévolement au service de l'arbitrage, en devenant membre de CDA (Commission Départementale d'Arbitrage), de CRA (Commission Régionale d'Arbitrage), de la CCA ou au sein de l'UNAF. Certains acteurs interrogés traversent ainsi l'ensemble de la période étudiée, à la fois à travers leur carrière d'arbitre et de membre de commission. L'étude de l'origine sociale des arbitres d'élite et des professions exercées par ces derniers permet aussi d'analyser leurs profils sociologiques. À travers l'étude de ces promotions et de ces données socio-démographiques, il devient ainsi possible de comprendre certains déterminants de construction de l'élite des arbitres de football. À travers cette grille d'analyse biographique, les carrières de vingt-quatre arbitres[243] sont ici reconstituées sous la forme d'encadrés, permettant de donner un aperçu de plusieurs parcours sur l'ensemble de la période étudiée. Si certaines trajectoires font ressortir des traits communs chez les directeurs de jeu à une période donnée, permettant d'évoquer la notion de « *génération* »[244], d'autres se caractérisent par leur singularité vis-à-vis de leurs pairs. Durant la temporalité analysée, la démocratisation progressive de l'arbitrage, avec l'arrivée des femmes et des jeunes au sifflet, modifie et singularise les carrières des hommes en noir. Par ailleurs, la possibilité de s'orienter vers le statut de juge de touche diversifie également les trajectoires.

[241] Suaud Charles, « Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire ». *Revue française de sociologie*, n°15, vol 1, 1974 ; Suaud Charles, *La vocation : conversion et reconversion des prêtres ruraux*. Paris, Minuit, 1978.
[242] Joly Alexandre, *op.cit*, 2020.
[243] Vingt-trois hommes et une femme.
[244] Winock Michel, *L'effet de génération : une brève histoire des intellectuels français*. Vincennes, Éditions Thierry Marchaisse, 2011.

En outre, les carrières des arbitres peuvent sensiblement varier en fonction de l'origine géographique des hommes en noir. En uniformisant et en rationalisant progressivement l'évaluation des arbitres[245], la CCA garantit plus de justice en son sein, leur permettant d'être potentiellement promus en fin de saison, quelle que soit leur Ligue d'appartenance. L'uniformisation des carrières des arbitres entre les différentes régions de l'Hexagone s'inscrit dès lors dans le processus de professionnalisation des hommes en noir, avec la mise en place d'un fonctionnement commun à l'échelle nationale. L'étude de la carrière des arbitres d'élite amène également à s'interroger sur d'autres domaines de la vie de ces hommes de l'ombre, notamment professionnelle, familiale ou de loisirs. Quels sacrifices, volontaires ou inconscients, ont-ils dû réaliser pour arriver dans l'élite de l'arbitrage ? Comment gèrent-ils leur activité professionnelle avec leur fonction d'arbitre ? Quelles conséquences sur leur vie familiale ?... Le but est ainsi de faire ressortir la « vie quotidienne » type d'un arbitre d'élite à une période donnée et de comprendre l'impact de la professionnalisation sur cette dernière, sur une temporalité de plusieurs dizaines d'années.

Quel impact sur l'exercice de l'arbitrage ?

Au sein du temps de la carrière de l'arbitre, c'est aussi le temps du match de football, avec des évolutions dans l'exercice de l'arbitrage, qui est impacté par cette professionnalisation. Comment évoluent les pratiques, les techniques, la condition physique de l'homme en noir et son rapport aux joueurs ? Alors que les évolutions des structures et des carrières ne sont pas de l'ordre du visible, le temps du match permet de lire autrement le processus de professionnalisation. Dans ce cadre, nous nous inspirons des travaux de Christian Bromberger, ayant proposé un regard ethnologique sur le comportement des spectateurs durant une rencontre[246] ou de François Da Rocha Carneiro, ayant initié l'historicisation de cette temporalité, jusqu'alors peu envisagée[247]. L'historien peine en effet à se saisir du match en action comme d'une source à part entière, le temps de jeu n'apparaissant lui-même le plus souvent que comme un prétexte pour parler d'autres aspects. Le match de football est fait d'incertitudes, du fait des conditions météorologiques, de l'état de la pelouse, des réactions

[245] En augmentant le nombre d'évaluations, en garantissant le même nombre de contrôles pour tous les arbitres et en évaluant ces derniers sur les mêmes critères.
[246] Bromberger Christian, *op.cit*, 1995.
[247] Il mène dans le cadre de sa thèse une historicisation de plusieurs rencontres de l'Équipe de France de football (Da Rocha Carneiro François, *op.cit*, 2019).

du public, mais aussi de l'arbitre de la rencontre et de ses décisions. « *Toute partie de football est une liturgie collective où les gestes, les couleurs et les sons se répondent* »[248]. Le temps du match, qui dure quatre-vingt-dix minutes[249] voire un peu plus[250] sur le rectangle vert et qui réunit vingt-deux joueurs et trois arbitres, est ainsi examiné dans chacune des fins de partie de cette thèse. Le prisme est néanmoins placé sur l'homme en noir et ses deux juges de touche. Cette lecture historienne de l'exercice de l'arbitrage durant un match de football n'a jamais été tentée et reste à inventer. Nous nous saisissons alors de l'objet « match de football » à travers le prisme de l'arbitre, en nous focalisant sur l'exercice de son art. Au-delà du temps long de la vie professionnelle de l'arbitre, sa vie familiale, ses entraînements, ses formations, l'exercice de l'arbitrage constitue une temporalité plus courte et singulière qui mérite une analyse approfondie. Comment l'arbitre se situe-t-il entre le respect « à la lettre » du règlement et une centration sur « l'esprit » des lois ? Les rencontres choisies pour analyser cette temporalité inédite sont constituées de finales de Coupe de France, dans la mesure où ces matchs bénéficient d'une forte médiatisation et ainsi de nombreuses sources que l'historien peut recouper. Si la presse écrite (*France Football* et *L'Équipe*) est étudiée avant et après chaque rencontre étudiée[251], le temps du match est reconstitué à partir des archives de l'INA[252]. L'utilisation de ces documents audiovisuels, initiée dans ce cadre par François Borel-Hänni[253], permet une « *immersion par la vue, une immersion par l'écoute* »[254]. Le choix d'utiliser l'ensemble de ces médias apparaît pertinent dans une période où la presse écrite, la radio et la télévision sont considérés comme des « *acteurs complémentaires* »[255]. La construction médiatique de la confrontation sportive fait pénétrer la rencontre dans « *l'inégale texture du temps, granuleuse et friable* »[256], dans laquelle attente, focalisation et oubli se succèdent. Les entretiens menés avec les arbitres et aussi certains joueurs concernés par ces rencontres permettent là encore de croiser les informations. Le match conjugue et

[248] Pastoureau Michel, « Les couleurs du stade ». *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n°26, 1990, p.11.
[249] Les quatre-vingt-dix minutes de jeu, constituant ainsi un temps fini, résultent d'une construction figée par l'International Board à partir de 1897 (Tenèze Ludovic, *op.cit,* 2015, p.97).
[250] Avec potentiellement le temps additionnel lié aux interruptions et dans certaines compétitions une prolongation de deux périodes de quinze minutes en cas d'égalité à la fin du temps règlementaire.
[251] « *L'événement n'est pas seulement ce qui se produit, c'est aussi ce qui se passe après et sur ce qui vient de se passer* » (Goetchel Pascale & Granger Christophe, « « L'événement, c'est ce qui advient à ce qui est advenu ». Entretien avec Pierre Laborie ». *Société et Représentations*, n°32, 2011, p.168).
[252] Les qualités de retransmission du match varient en fonction des décennies.
[253] Borel-Hänni François, *op.cit*, 2014.
[254] Audoin-Rouzeau Stéphane, *Une initiation. Rwanda (1994-2016)*. Paris, Seuil, 2017, p.15
[255] Moneghetti Merryl, Tétart Philippe & Wille Fabien, *op.cit*, 2007, p.208.
[256] Boucheron Patrick, *L'entretemps : conversations sur l'histoire*. Lagrasse, Verdier, 2012, p.95.

multiplie ainsi différentes représentations de l'événement et de l'arbitre de football. Par ailleurs, chaque match et chaque arbitrage est à replacer dans son contexte, dans la mesure où ce dernier façonne également les manières d'agir des hommes en noir.

Ainsi, nous étudions successivement la finale de la Coupe de France 1963, dirigée par Pierre Schwinté, celle de 1976 arbitrée par Robert Wurtz et celle de 1987 dirigée par Michel Vautrot. Ces arbitres, qui constituent « l'élite de l'élite »[257], ont pour certains leurs propres normes de fonctionnement qui caractérisent leur identité propre[258]. Par ailleurs, ces rencontres étudiées ne sont pas « banales » mais au contraire à forts enjeux, les décisions des directeurs de jeu étant soumises à une grande attente de la part des joueurs, des entraîneurs, des spectateurs et téléspectateurs. Après la mise en récit de l'arbitrage de ces rencontres, une analyse plus approfondie permet ensuite d'étudier l'arbitre en tant que figure d'autorité, mais aussi son corps[259] statique et en mouvement, sa technique et sa gestuelle arbitrale, son management des deux équipes, la relation entretenue avec les joueurs. Sur le terrain, les arbitres sont « en représentation ». Ils doivent maintenir l'impression qu'ils donnent d'eux-mêmes et de leur activité[260] : « *sur le terrain, vous ferez toujours impression* », rappelle l'ancien membre de la CCA Charles Van de Veegaete[261]. Par ailleurs, les moments forts de l'arbitrage d'une rencontre ne sont pas forcément des moments forts de la rencontre en elle-même. Il s'agit alors d'étudier quand l'arbitre est visible aux yeux de tous durant une rencontre, mais aussi son comportement qui lui permet de rester dans l'ombre durant le reste du temps. Différents styles d'arbitrage, perceptibles en fonction de la période étudiée, sont comparés afin de faire ressortir des traits communs ou singuliers. Ce travail permet aussi de mener une histoire des émotions[262], à travers l'étude d'un homme presque seul, « *acteur d'un programme disciplinaire* »[263] avec des décisions difficiles à prendre, mais qui doit dans le même temps ne rien laisser paraître. Au-delà de l'importance de cette analyse de l'exercice de l'arbitrage sur différentes périodes, qui permet de mieux comprendre la progressive

[257] L'arbitre exerçant lors de la finale de la Coupe de France est celui ayant été classé numéro un par les membres de la CCA.
[258] À l'image notamment de Robert Wurtz (Joly Alexandre, *op.cit*, en cours de publication) et de Michel Vautrot (Joly Alexandre, *op.cit*, 2020).
[259] De Baecque Antoine*, Une histoire de la marche*. Paris, Perrin, 2016, p.18.
[260] Goffman Erving, *op.cit*, 1973.
[261] Leclercq Lucien & Van de Veegaete Charles, *op.cit*, 1949.
[262] Courtine Jean-Jacques, *Histoire des émotions. Tome 3 : de la fin du XIXe siècle à nos jours*. Paris, Points, 2021.
[263] Houte Arnaud-Dominique, *op.cit*, 2012, p.158.

professionnalisation des arbitres d'élite, cet exercice témoigne aussi, pour l'historien, d'un « *goût des archives* »[264] qui réside dans le goût du stade et un plaisir du jeu à voir. Tout en gardant une rigueur dans la méthode, l'analyse du temps du match semble offrir une grande liberté intellectuelle et d'écriture, par le caractère inédit de ce travail.

Ainsi, cette thèse offre l'opportunité de travailler sur le jeu des temporalités[265]. Elle permet de croiser l'âge institutionnel et de la structure arbitrale sur le temps long, avec la vie humaine des arbitres durant une carrière sportive, qui se construit elle-même match après match. Au sein de chaque période étudiée, c'est ainsi une figure collective aux visages multiples qui est reconstituée par cette approche multi scalaire de la professionnalisation des arbitres.

[264] Farge Arlette, *Le goût de l'archive*. Paris, Seuil, 1989.
[265] Leduc Jean, *Les historiens et le temps : conceptions, problématiques, écritures*. Paris, Seuil, 1999.

Introduction de première partie

Après un contexte de guerre ayant paralysé le pays et une progressive reconstruction, la France connaît une croissance économique importante, également appelée *Trente Glorieuses*[266], qui bénéficie à la population, tant d'un point de vue socio-économique que socio-culturel[267]. Le football, élément de culture populaire, profite fortement de ces mutations, dès le début des années 1950[268]. En effet, la conjonction de cette croissance économique avec la généralisation de la radio et la multiplication des magazines sportifs, entraîne un phénomène de popularisation du football spectacle et de ses joueurs les plus emblématiques[269]. La passion autour du football et de ses vedettes se poursuit même au-delà du stade et des ondes radios, dans les quotidiens et les magazines spécialisés, que ce soit à travers *L'Équipe*, *France Football*, *le Miroir du Football* ou *But*. Raymond Kopa est, dans ce cadre, l'un des premiers joueurs français à bénéficier d'une réelle notoriété et à pouvoir, dès 1955, tirer un profit financier de sa popularité[270]. Le football, alors réservé à la gent masculine, tant pour ses pratiquants que pour ses admirateurs[271], réunit les enfants du *baby-boom* autour de cette nouvelle culture de masse[272]. Au-delà de confirmer le rôle fondateur de la presse en matière événementielle[273], la création de la Coupe d'Europe des clubs champions par le journal *L'Équipe* lors de la saison 1955-1956, accentue les enjeux économiques et symboliques dans la compétition que se livrent les meilleures équipes européennes. Les exploits du Stade de Reims, avec l'accession à la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions en 1956 et 1959, à deux reprises face au Real de Madrid, accroissent d'autant plus l'attrait pour le ballon rond dans l'Hexagone. Dans la même logique, alors que jusqu'en 1958, l'Équipe de France ne connait que de rares résultats brillants[274], l'épopée suédoise, qui voit son accession en demi-finale de la Coupe du monde, seulement battue par le Brésil de Pelé, accentue ce phénomène

[266] Fourastié Jean, *Les trente glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*. Paris, Hachette, 2000 (réédition).
[267] Rioux Jean-Pierre & Sirinelli Jean-François, *Histoire culturelle de la France. Tome 4 : le temps des masses : le vingtième siècle*. Paris, Seuil, 2005, p.292.
[268] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.266.
[269] *Ibid,* p.287.
[270] Verret Bernard, *Raymond Kopa d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, PAC Éditions, 1980.
[271] Prudhomme-Poncet Laurence, *op.cit*, 2003.
[272] Rioux Jean-Pierre & Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2005, p.289.
[273] Moneghetti Merryl, Tétart Philippe & Wille Fabien, *op.cit*, 2007, p.199.
[274] Chovaux Olivier, « L'Équipe de France de football au miroir des styles nationaux : "la longue nuit du football français" (1930-1950) ». In Wahl Alfred, *Aspects de l'histoire de la Coupe du Monde de football*, Presses universitaire de Metz, 2008.

de popularisation de la pratique et des grands joueurs[275]. Toute une génération de footballeurs arrivés au sommet de leur art comme Raymond Kopa, Just Fontaine, Roger Piantoni ou Jean Vincent, apparaît dès lors sur le devant de la scène. De la même manière, à partir de la fin des années 1950, certains entraineurs accèdent à un véritable statut de vedette, à l'instar des meilleurs joueurs[276].

Pourtant, le ballon rond, qui connaît un succès grandissant, que ce soit par le nombre de pratiquants ou en tant que spectacle sportif[277], apparaît comme un sport de moins en moins spectaculaire. Si le système tactique du WM[278] demeure la règle jusqu'au début des années 1950, l'idée s'impose ensuite que le football consiste d'abord à interdire l'adversaire de marquer des buts. Issu des tactiques ultra-défensives du *Catenaccio*[279], le « béton », renforcement de la défense, s'impose progressivement, à l'image du système adopté par l'Équipe de France lors de la Coupe du Monde 1966 en Angleterre. Ces nouvelles tactiques entraînent *de facto* une diminution régulière du nombre de buts marqués[280]. Dans ce contexte de plus grande incertitude du vainqueur final, toute erreur d'attribution d'un but ou de faute sifflée dans la surface de réparation peuvent décider du résultat d'une rencontre. Le football devient alors, par ses caractéristiques, un sport où l'*alea*[281] est particulièrement important et la victoire du plus fort est la moins certaine[282]. L'arbitre de football, désormais « *directeur de jeu* »[283], apparaît ainsi, à partir du milieu des années 1950, comme le garant de l'incertitude du résultat, d'où l'importance de sa fonction.

[275] Da Rocha Carneiro François, *op.cit*, 2019, p.366.
[276] Grün Laurent, *op.cit*, 2016a, pp.22-23.
[277] Mignot Pierre, *Étude diachronique des représentations médiatiques des publics du football dans L'Équipe de 1946 à 2010*. Thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2014, p.160.
[278] Depuis la réforme des lois du jeu en 1925, toutes les équipes alignent trois arrières, deux demis, deux inters et trois avants. Leur disposition sur le terrain dessinant les lettres WM.
[279] Mischel Alain, *Football : les systèmes de jeu : les grandes équipes de 1860 à nos jours*. Paris, Chiron, 1991, p.79.
[280] 3,5 buts en 1948-1949, 3,32 buts en 1958-1959, 3,14 en 1960-1961, 2,83 en 1964-1965 (Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.308).
[281] Caillois Roger, *op.cit*, 1958.
[282] Vargas Yves, *op.cit*, 1992.
[283] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2016.

Partie I. L'arbitrage français et ses arbitres : les lentes mutations d'un système dans lequel prime l'amateurisme (1955-1970)

A) La CCA, organisation conservatrice, face à la naissance de l'UNAF en tant que contre-pouvoir

a) Le manque de structure de l'arbitrage français : la CCA entre autorité et inégalités

Au début des années 1950, la Fédération Française de Football connaît des changements majeurs dans sa gouvernance. La disparition quasi-simultanée, entre 1950 et 1955, des dirigeants historiques du football, les Présidents Jules Rimet[284], Emmanuel Gambardella[285] et Georges Bayrou[286], ainsi que du secrétaire général Henri Delaunay[287], tous auréolés d'un prestige et d'une autorité incontestée, provoque des flottements au sommet de la Fédération[288]. Si le Bureau Fédéral est en phase de reconstruction, la modification de la structure de l'arbitrage n'apparaît pas comme un objectif majeur et ne fait pas l'objet d'une politique volontariste au sein de la Commission Centrale des Arbitres. Cette commission, placée sous l'égide du Conseil Fédéral et composée d'anciens arbitres de la Fédération, a pour charge de régir l'arbitrage français depuis 1919[289]. Elle veille simultanément à la stricte application des lois du jeu, au passage des examens pour l'obtention du titre d'arbitre de la Fédération[290], à la désignation des arbitres et juges de touche et à la nomination des arbitres « *interrégionaux* », « *fédéraux* » et « *internationaux* »[291]. Les dix membres bénévoles de la

[284] Co-fondateur, avec Henri Delaunay, de la Fédération Française de Football en 1919. Il est l'initiateur de la Coupe du Monde de football, dont la première édition a lieu en 1930. La compétition est en ce sens appelée « Coupe Jules Rimet » de 1950 à 1970. Il est Président de la FFF de 1919 à 1947 et de la FIFA de 1921 à 1954.

[285] D'abord journaliste, il devient expert en 1929 d'une Commission de la FFF qui étudie le statut du joueur rétribué. Il contribue à l'instauration du professionnalisme en 1932. Il est également Président de la FFF de 1949 jusqu'à sa mort en 1953.

[286] Joueur de football au début du XXe siècle, il devient président du FC Sète en 1908 et champion de France en 1934 et 1939. Il est aussi dirigeant du football français, membre du Bureau Fédéral de 1922 à 1953. Il est aussi Président du Groupement des Clubs Autorisés en 1953 pendant trois mois, avant son décès la même année.

[287] Ayant participé à la création de la FFF, il occupe la fonction de secrétaire général de la FFF de 1919 à 1955. Membre de la Commission d'arbitrage de la FIFA depuis 1920, il en est par ailleurs le secrétaire de 1924 jusqu'à sa mort en 1955.

[288] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.266.

[289] *France Football officiel n°1*, 4 octobre 1919, Médiathèque FFF.

[290] Pour parler du statut d'arbitre de la Fédération, qui comprend différentes catégories en son sein, nous parlerons dans cette thèse d'arbitre Fédéral (avec un « f » majuscule) ou d'arbitre FFF. Au sein de ce statut, l'échelon d'arbitre « *fédéral* » est épelé avec un « f » minuscule et entre guillemets.

[291] *France Football officiel n°322*, 20 mai 1952, Médiathèque FFF.

CCA, nommés chaque année par le Bureau Fédéral, se réunissent chaque mois pour diriger et administrer l'arbitrage français. Les arbitres de la Fédération, qui exercent leur autorité auprès des joueurs, demeurent sous tutelle de cette commission (Diagramme 1). La CCA et ses membres sont eux-mêmes sous l'autorité du bureau de la Fédération Française de Football. Chaque groupe détient ainsi un contrôle et pouvoir sur un autre[292]. La CCA apparaît dans les années 1950 comme une instance conservatrice qui met du temps à se structurer et à évoluer pour s'adapter aux mutations que connaît le football. Le premier stage de formation destiné aux arbitres FFF n'est organisé qu'en 1952, sous l'inspiration d'autres fédérations européennes[293]. Ces stages permettent dès lors aux membres de la commission de donner des directives aux arbitres de la Fédération et de favoriser une harmonisation des décisions prises sur les terrains.

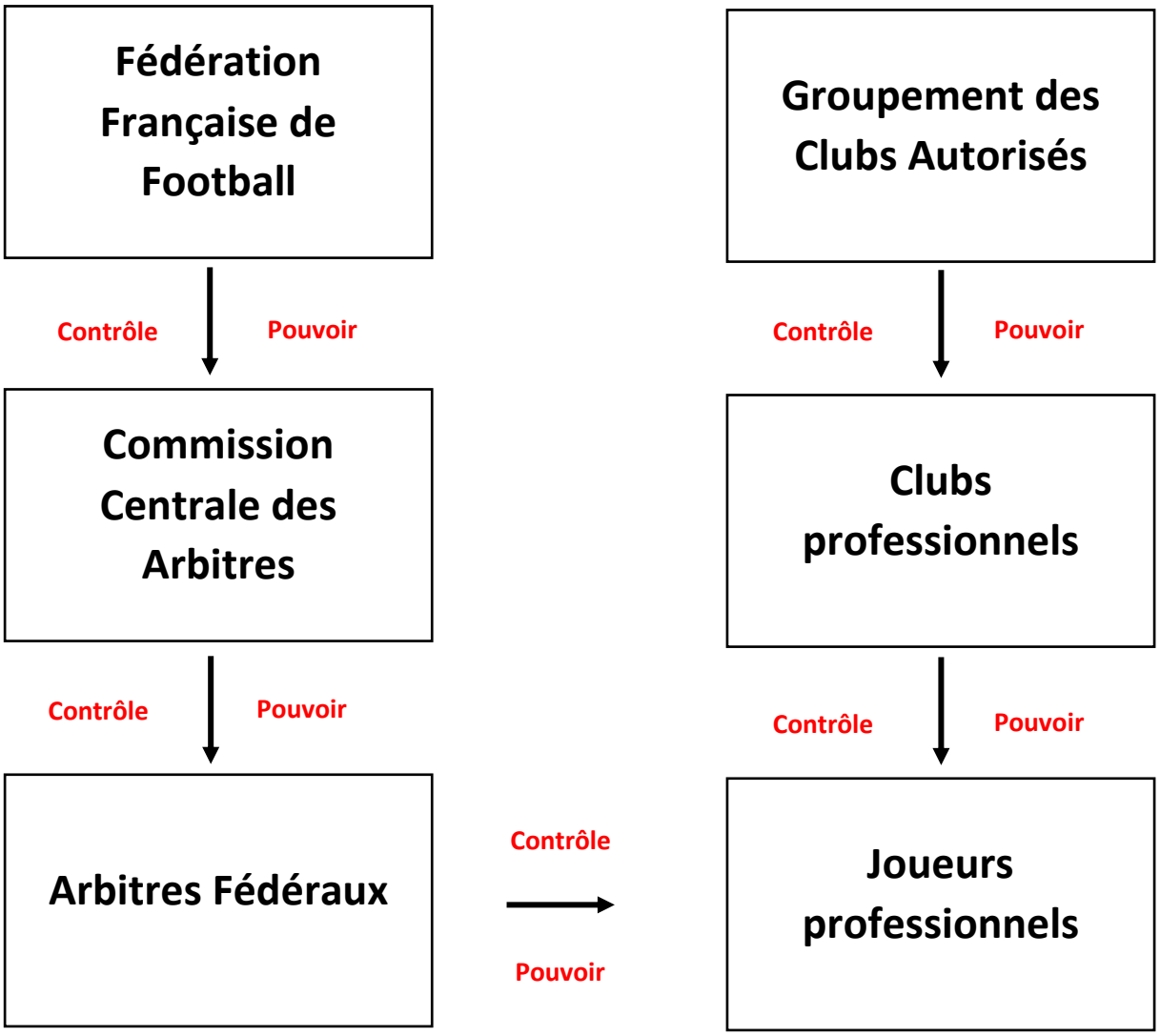

Diagramme 1 : présentation des jeux de pouvoir au sein des différentes instances du football

[292] Foucault Michel, *op.cit*, 1975.
[293] *France Football officiel n°334*, 12 août 1952, Médiathèque FFF.

La CCA exerce également un contrôle sur les différentes commissions d'arbitrage des Ligues régionales[294] (Image 3), qui elles-mêmes ont l'autorité sur les commissions d'arbitrage des Districts de leur région (Diagramme 2). La structuration de l'arbitrage français s'apparente dans ce cadre à une chaine de pouvoir, sous le signe du contrôle et de l'autorité[295].



Diagramme 2 : présentation des différentes instances de l'arbitrage français

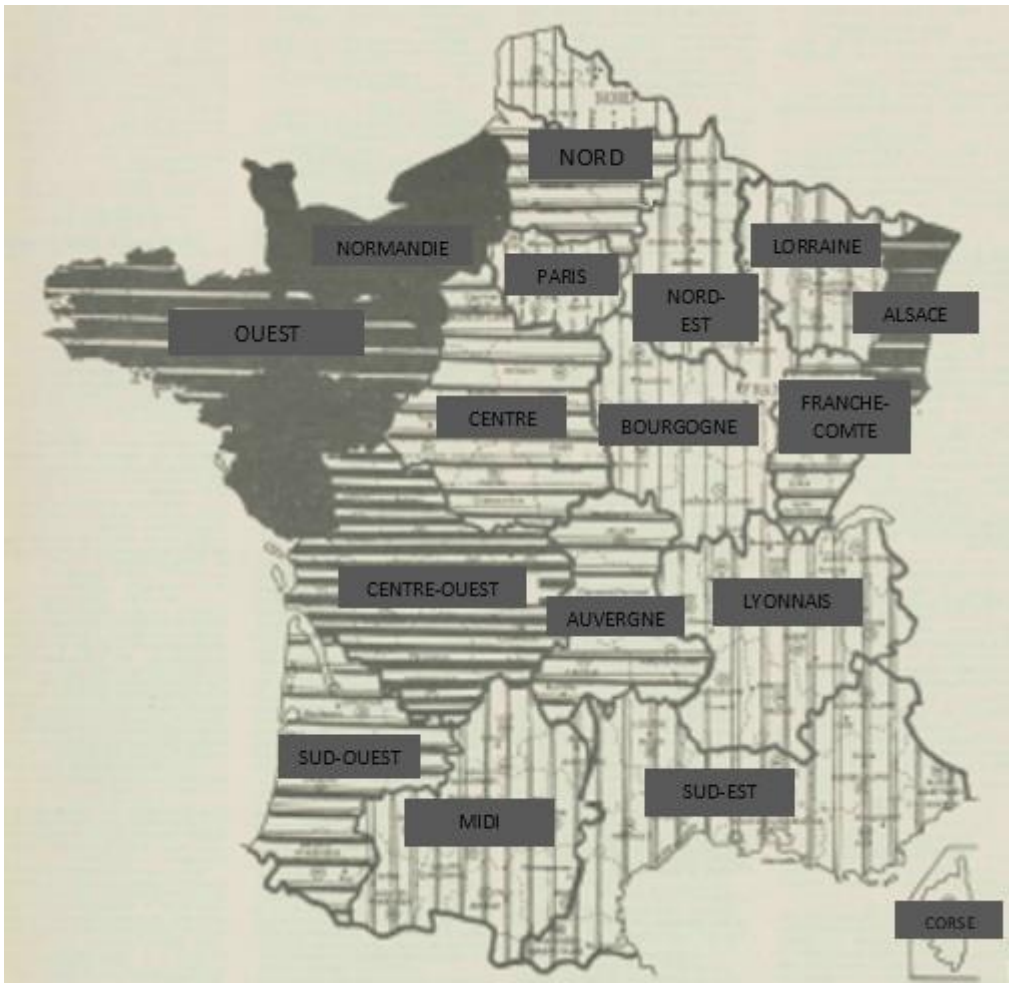

Image 3 : délimitation géographique des Ligues jusqu'en 1977. Données issues de France Football officiel.

[294] À cette période, le nom et la taille des Ligues sont différents du système actuel.
[295] Foucault Michel, *op.cit*, 1975.

L'institution sportive s'est dotée d'un arbitre pour étendre le champ d'application de la règle, contribuant de la sorte à l'extension géographique et sociale d'un règlement sportif et aux conditions de sa diffusion[296]. Pourtant, durant cette période, le manque de structuration de la CCA laisse une autonomie importante aux Ligues et aux Districts. Les CRA n'étant pas uniformes, la structuration de l'arbitrage varie alors d'une zone géographique à une autre. La CCA ne transmet que peu d'informations aux CRA sur les manières de procéder au sein de la plus haute instance de l'arbitrage français. Dès lors, de grandes inégalités territoriales sont perceptibles, notamment concernant le nombre d'arbitres reçus aux échelons « *d'interrégional* », « *fédéral* » ou « *d'international* » (Diagramme 3)[297].

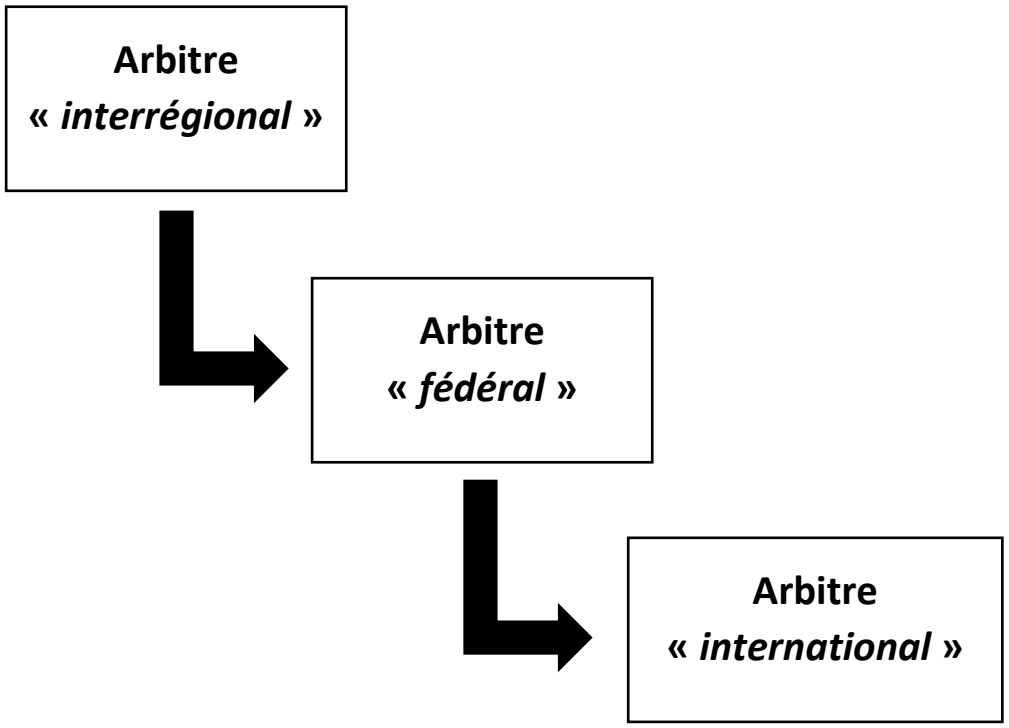

Diagramme 3 : présentation des différents niveaux de progression pour les arbitres de la Fédération

[296] Attali Michaël, *op.cit*, 2004, p.73.

[297] À cette période, les échelons à franchir pour les arbitres FFF sont les suivants : tout d'abord arbitre « *interrégional* », puis « *fédéral* » et enfin « *international* ». Les arbitres « *interrégionaux* » évoluent dans le championnat de France amateur (CFA). Les arbitres « *fédéraux* » dirigent des rencontres en deuxième et première Division. Enfin, les arbitres « *internationaux* », en plus des matchs de D1 et D2, effectuent des rencontres en dehors du territoire français.

Les directeurs de jeu venant de la Ligue du Nord et du Sud-Est[298] sont par exemple fortement représentés dans l'effectif des arbitres FFF. *A contrario*, les arbitres provenant de la Ligue de la Corse ou d'Auvergne n'y figurent quasiment pas.

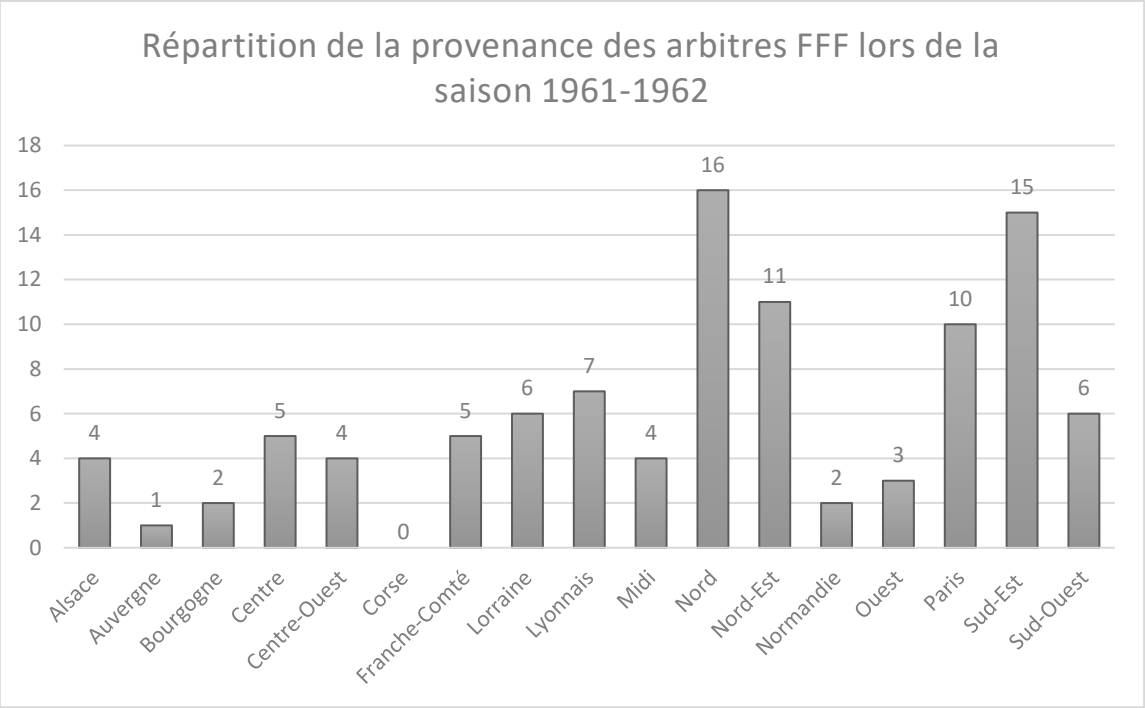

Graphique 1 : Répartition de la provenance des arbitres FFF lors de la saison 1961-1962. Données issues de France Football officiel

Plusieurs facteurs semblent expliquer ces fortes disparités. Tout d'abord, l'étude simultanée de l'ensemble des carrières des membres de la CCA avec l'analyse de la provenance géographique des arbitres, démontre bien l'impact déterminant de la présence d'un membre de sa Ligue à la CCA pour maximiser les chances de réussite de ses arbitres sur le plan fédéral. M. Raymond Eymery[299] et M. Charles Delasalle sont, par exemple, deux membres très influents de la CCA, respectivement membres de la Ligue du Sud-Est et du Nord, les deux Ligues comptant le plus grand nombre d'arbitres à la Fédération. À l'inverse, la Ligue d'Auvergne ou de Bourgogne, comptant très peu d'arbitres FFF dans leurs effectifs, ne bénéficient pas d'un représentant au sein de la CCA. La Ligue de Corse représente quant à elle un cas particulier, dans la mesure où cette dernière ne présente jusqu'ici aucun arbitre à l'examen de la Fédération. Ce n'est qu'à partir de 1962 qu'un arbitre corse passe pour la

[298] Renommée Ligue de Méditerranée en 1977.
[299] Membre de la CCA de 1946 à 1964, puis Président de cette commission de 1964 à 1975. Instructeur de la Commission des arbitres de la FIFA de 1967 à 1975. Également Président de la CRA du Sud-Est de 1946 à 1961.

première fois l'oral et les examens pratiques pour rentrer à la Fédération, même si ce dernier n'est finalement pas reçu.

Ces inégalités, résultant en partie d'un favoritisme, qu'il soit conscient ou non chez les dirigeants de la CCA, mettent en évidence le manque de procédures, de règles et *in fine* de rationalité au sein de la plus haute instance de l'arbitrage français. Par exemple, Michel Kitabdjian témoigne du favoritisme dont fait preuve M. Eymery pour certains arbitres, après les arrêts de carrière de deux arbitres « *internationaux* » en 1960 : « *Ils ont dit qu'il fallait remplacer Guigue et Fauquembergue et qu'il fallait mettre des gars de leur région* »[300]. Après avoir testé sans succès M. Eurdekian[301], la CCA décide de nommer « *international* » Michel Kitabdjian en 1961, qui est alors un jeune arbitre soutenu par M. Eymery. Dès lors, Maurice Guigue, arbitre « *international* » partant à la retraite et provenant de la Ligue du Sud-Est, est remplacé par un camarade de la même Ligue, validant ainsi le souhait initial de la CCA. Ce choix, à travers la provenance géographique d'un arbitre, s'apparente à de la cooptation et montre ainsi que les arbitres ne sont pas tous sur un même pied d'égalité.

À cette période, il n'est alors pas rare qu'un membre de la CCA évalue un arbitre de sa propre région, cette pratique n'étant pas interdite. Ces inégalités de traitement des arbitres peuvent également se présenter dans les désignations[302] des rencontres et des contrôleurs. Il apparaît plus aisé pour un arbitre d'obtenir une note convenable lorsqu'il est désigné sur une rencontre à faible enjeu, entre deux équipes réputées « calmes », plutôt que sur un derby à fort enjeu, pouvant être une rencontre difficile à gérer. De la même manière, si certains contrôleurs ont la réputation d'être intransigeants et sévères dans la notation, d'autres sont réputés pour leur bienveillance. Les désignations du directeur de jeu et du membre de la CCA évaluant l'arbitre ne sont donc pas anodines et peuvent alors avoir une influence sur la réussite de l'homme en noir, notamment lors de son examen d'entrée à la Fédération.

Par ailleurs, le Bureau Fédéral n'octroyant à cette époque que peu de moyens financiers à l'arbitrage, les déplacements sont limités, à la fois pour les arbitres et les contrôleurs[303]. En

[300] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).
[301] Également arbitre de la Ligue du Sud-Est.
[302] Les désignations des arbitres s'effectuent à cette période par voie postale.
[303] *France Football officiel n°597*, 27 août 1957, Médiathèque FFF.

1959, Maurice Guigue, arbitre venant de la Ligue du Sud-Est, ayant officié lors de la finale de la Coupe du Monde 1958, regrette cette situation :

> « *Maurice Guigue est également navré de ne presque plus sortir du Sud-Est, pour les matchs de championnat. Il comprend la politique d'économies de la Fédération, mais cela l'oblige, comme ses collègues du Sud-Est, à arbitrer trois ou quatre fois par saison sur le même terrain* »[304].

Les arbitres bénéficiant d'un membre de leur Ligue au sein de la CCA se voient ainsi contrôlés plus fréquemment et plus souvent par une personne qu'ils connaissent déjà. Tandis que les arbitres géographiquement isolés, n'ayant pas de membre de leur CRA à la Commission Centrale, sont moins contrôlés, le plus souvent par des inconnus, ne leur laissant qu'une chance modeste de progresser dans le système hiérarchique. Si pour l'examen d'entrée à la Fédération, les hommes en noir font l'objet de trois observations obligatoires depuis la saison 1955-1956, le nombre de contrôles subis par un arbitre appartenant déjà à la Fédération n'est pas à cette période officiellement fixé. Les arbitres « *fédéraux* » et « *internationaux* » sont contrôlés chaque saison, alors que certains arbitres « *interrégionaux* » peuvent ne pas être évalués durant une saison entière[305]. À titre d'exemple, les membres de la CCA effectuent 153 contrôles sur les arbitres FFF durant la saison 1954-1955[306], et 110 lors de la saison 1963-1964[307], alors que le nombre d'arbitres de la Fédération n'a pas évolué. Cette diminution semble être un nouvel indicateur d'une politique de restrictions budgétaires du Bureau Fédéral, qui ne fournit que peu de moyens financiers à l'arbitrage. Dans la mesure où seule l'observation d'un arbitre lui permet de progresser dans la hiérarchie, l'absence de contrôle durant une saison ou certains choix partisans peuvent constituer un frein au mérite individuel. Le manque d'évaluation est par ailleurs un problème fréquemment souligné par les Ligues lors des réunions annuelles réunissant la CCA et les CRA, à l'occasion du stage national des arbitres de la Fédération[308].

En outre, les stages de formation organisés par la CCA fonctionnant par roulement entre les Ligues, certaines CRA semblent bénéficier de davantage de stages que d'autres. En 1956, quatre stages régionaux sont organisés en France par la CCA, pour la Ligue du Lyonnais, du

[304] *Le Miroir des Sports*, 16 février 1959, Archives de la BnF.
[305] *France Football officiel n°983*, 12 janvier 1965, Médiathèque FFF.
[306] *France Football officiel n°489*, 2 août 1955, Médiathèque FFF.
[307] *France Football officiel n°958*, 21 juillet 1964, Médiathèque FFF.
[308] *France Football officiel n°828*, 23 janvier 1962, Médiathèque FFF.

Nord, de Normandie et du Sud-Est[309]. Seulement trois années après, alors que toutes les Ligues n'ont pas eu de formation régionale sur leur territoire, les stages organisés par la CCA concernent la Ligue du Midi, du Nord, du Sud-Est, d'Alsace, du Centre-Ouest et du Lyonnais[310]. La Commission Centrale des Arbitres fait alors le choix d'organiser fréquemment des stages dans des Ligues comportant déjà de nombreux arbitres de la Fédération, comme celles du Sud-Est ou du Nord. Les décisions prises par la CCA n'ont pas pour ultime objectif celui de l'équité entre les régions. Il en résulte un renforcement du poids des Ligues les plus représentées à l'échelon fédéral.

Pourtant, même si des facteurs inhérents au fonctionnement de l'arbitrage semblent influer sur ces inégalités, d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le nombre de licenciés ou de clubs que comporte chaque Ligue pourrait expliquer le nombre d'arbitres atteignant le niveau fédéral. C'est le cas pour la Ligue du Nord, de Paris ou du Sud-Est qui font partie de celles comportant le plus grand nombre de clubs et de licenciés FFF[311], et qui se trouvent fortement représentées en nombre d'arbitres de la Fédération. Néanmoins, la Ligue de l'Ouest constitue un contre-exemple, dans la mesure où c'est la première en nombre de licenciés ou de clubs dans sa région[312], or elle n'a pourtant aucun de ses arbitres faisant partie de la Fédération.

Un autre aspect pouvant expliquer ces disparités concerne la formation propre à chaque Ligue, certaines se focalisant probablement davantage sur la volonté de former de futurs arbitres de la Fédération. Jean Tricot, arbitre « *international* » au début des années 1960, reproche dans ce cadre à sa CRA[313] d'avoir mis du temps avant de le faire accéder à la Fédération :

> « *Je suis resté dix ans à la Ligue. Ça a été dix ans où je me demandais si j'allais être sélectionné pour monter dans l'arbitrage, alors que dès le départ, au vu de mes 26 ans, j'enterrais quand même quelques arbitres qui avaient 45 ans. J'ai mis dix ans pour atteindre la Fédération, ça a été très long. Moi, en tant que Président de CRA, j'ai monté*

[309] *France Football officiel n°526*, 17 avril 1956, Médiathèque FFF.
[310] *France Football officiel n°691*, 9 juin 1959, Médiathèque FFF.
[311] Lors de la saison 1964-1965, ces trois Ligues détiennent respectivement 53 300 licenciés et 716 clubs pour la Ligue de Paris, 42 500 licenciés et 758 clubs pour la Ligue du Sud-Est, 35 000 licenciés et 590 clubs pour la Ligue du Nord (*France Football officiel n°1.012*, 3 août 1965, Médiathèque FFF).
[312] Lors de la saison 1964-1965, la Ligue de l'Ouest détient 57 000 licenciés à la FFF, toutes catégories confondues, et 1 288 clubs, qu'ils soient libres ou corporatifs (*Ibid*).
[313] Il appartient alors à la Commission Régionale d'Arbitrage de Normandie.

des arbitres en quatre ans et demi. Alors que moi c'était quatre ans et demi au District puis cinq ans à la Ligue »[314].

De plus, le climat des rencontres inhérent à chaque Ligue avantage potentiellement certains hommes en noir. Par exemple, les matchs de la Ligue du Sud-Est ont la réputation d'être des matchs très difficiles à arbitrer, avec beaucoup de contestations et de virilité dans le jeu[315]. Les arbitres ayant été formés dans cette Ligue, bénéficiant de l'expérience acquise dans ce type de match à l'échelon régional, pourraient alors se voir favorisés lorsqu'ils accèdent au niveau Fédéral. Michel Kitabdjian illustre cette dynamique accélérée que certaines Ligues autorisent. Arbitre de District en 1952, il est nommé successivement arbitre de Ligue en 1955, puis « *interrégional* » en 1957. Venant de la Ligue du Sud-Est, il devient ainsi arbitre de la FFF après seulement cinq ans d'arbitrage. Plusieurs facteurs permettent alors de comprendre cette ascension rapide, au-delà des compétences affichées sur le terrain, que ce soit la confrontation à des matchs difficiles dans sa Ligue ou le soutien de Raymond Eymery, Président de la CRA du Sud-Est et membre très influent de la CCA. Michel Kitabdjian analyse sa situation ainsi :

« *Il y a eu une passation de pouvoir entre M. Korovic et M. Eymery, qui était le Président de la Commission Régionale d'Arbitrage. Cette passation me laissait entrevoir qu'ils allaient faire quelque chose pour que j'avance. La première étape, je l'ai accomplie avec le District. Il n'y a aucune demande de ma part, c'est M. Korovic qui a tout fait et moi je n'ai jamais rien demandé. Nous sommes arrivés en 1953, j'ai été au stage des arbitres de Ligue alors que je n'avais pas le droit* »[316].

L'arbitrage n'apparaît pas comme une priorité pour les instances fédérales durant cette période. Lors de la saison 1960-1961, le stage annuel des arbitres de la Fédération, généralement organisé à l'Institut National du Sport (INS) de Vincennes durant la trêve estivale, n'a pas lieu, faute de moyens. De la même manière, c'est pour des raisons financières que la CCA organise une rotation pour les stages dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive (CREPS) de chaque Ligue[317]. Dès lors, les arbitres régionaux, y compris les candidats à l'examen de la Fédération, ne bénéficient pas d'un stage annuel et peuvent parfois attendre plusieurs saisons avant d'être réunis lors d'une formation avec un membre de la CCA. Les arbitres de District disposent pour leur part d'un nombre limité de formations durant

[314] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).
[315] Même si cette virilité dans le jeu est également dépendante du style de jeu de chaque équipe.
[316] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).
[317] *France Football officiel n°908-909*, 13 août 1963, Médiathèque FFF.

l'intégralité de leur carrière arbitrale. Ces exemples démontrent bien l'absence de politique fédérale concernant l'arbitrage durant cette période, notamment par faute de moyens financiers.

Les deux Présidents successifs de la CCA – René Flageul[318] et Raymond Eymery[319] – perpétuent un manque de structuration et une opacité dans la gestion de la formation et des carrières des arbitres. Ils pérennisent un pouvoir vertical et informel jusqu'à la fin des années 1960. Ces deux Présidents apparaissent, aux yeux des arbitres interrogés, comme des figures d'autorité qu'il fallait respecter. Les arbitres ont alors très peu de liberté d'action face aux décisions prises par la CCA. Cette commission est à ce moment-là peu transparente quant aux décisions prises, que ce soit vis-à-vis des arbitres ou des CRA. La désignation de l'arbitre devant officier pour la finale de la Coupe de France est un exemple significatif. Tandis qu'aucune règle officielle ne fixe les modalités de désignation des arbitres pour cet évènement majeur, la CCA décide, en petit comité, du directeur de jeu officiant lors de cette rencontre[320]. « *Quand un mec était à la fin de sa carrière et qu'il avait jamais fait de finale, on lui donnait comme récompense* »[321]. Par ailleurs, les membres de la CCA, qui contrôlent pourtant relativement peu souvent les arbitres sur les terrains[322], ne préviennent pas ces derniers à l'avance de leur présence au match. Ce modèle de contrôle social des hommes en noir, ressemblant au panoptisme décrit par Michel Foucault[323], induit chez les arbitres un état conscient et permanent de visibilité, qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir exercé par la CCA. Jean Tricot explique :

> « *J'ai fait tous mes matchs avec un leitmotiv en tête, que j'étais contrôlé. À partir de la Fédération, on était contrôlé mais on [ne] savait pas quand. Et on ne voyait pas le contrôleur. C'était qu'à la fin du match* »[324].

[318] Président de la CCA de 1950 à 1964.
[319] Président de la CCA de 1964 à 1975.
[320] Les arbitres désignés pour cette finale sont souvent des directeurs de jeu en fin de carrière, n'ayant jusqu'alors pas eu l'occasion d'officier lors de cet évènement. Forme de « bâton de maréchal » sportif, cette désignation est ainsi une récompense que donne l'institution à l'homme en noir. Dès lors, alors que les deux équipes parvenant à l'ultime rencontre de cette compétition apparaissent comme les équipes les plus compétitives, l'arbitre choisi pour diriger ce match n'est pas forcément le plus performant de ses collègues.
[321] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).
[322] Un arbitre FFF est observé de zéro à trois fois chaque saison.
[323] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.234.
[324] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).

À l'image du panoptique de Bentham, ce schéma d'organisation de l'évaluation des arbitres réduit le nombre de personnes qui exercent un pouvoir et augmente celui sur qui on l'exerce. L'arbitre, se sachant potentiellement surveillé, bien que ce soit objectivement peu le cas, se voit alors obligé d'agir selon une norme précise et à travers des principes rationnels recherchés par l'institution. Au-delà du manque de civilité dont les contrôleurs font part, notamment en ne se présentant pas à l'arbitre avant le début de la rencontre, les échanges dans le vestiaire sont souvent décrits par les arbitres rencontrés comme verticaux, dans lesquels le membre de la CCA se place dans le rôle d'« évaluateur » plus que celui de « conseiller ». Lorsque les arbitres reçoivent leurs rapports en fin de saison, ce qui n'est pas tout le temps le cas[325], le contenu de ces derniers se matérialise le plus souvent par quelques phrases sur un simple document, sans notation apparente ni critères d'évaluation[326]. L'absence de note et de critères confirme d'autant plus l'opacité qui règne dans le fonctionnement de l'arbitrage français, à l'image de ce rapport rédigé par René Flageul, Président de la CCA, après une rencontre arbitrée par Michel Kitabdjian en 1958 (Image 4).

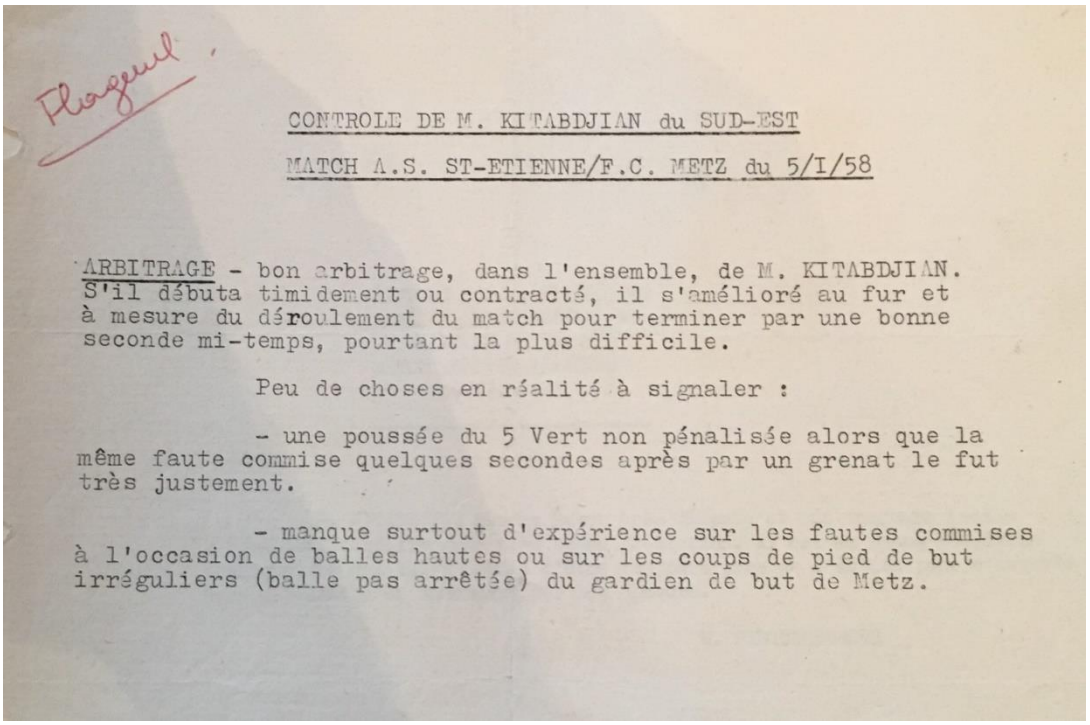

Flageul

CONTROLE DE M. KITABDJIAN du SUD-EST

MATCH A.S. ST-ETIENNE/F.C. METZ du 5/I/58

ARBITRAGE - bon arbitrage, dans l'ensemble, de M. KITABDJIAN. S'il débuta timidement ou contracté, il s'amélioré au fur et à mesure du déroulement du match pour terminer par une bonne seconde mi-temps, pourtant la plus difficile.

Peu de choses en réalité à signaler :

- une poussée du 5 Vert non pénalisée alors que la même faute commise quelques secondes après par un grenat le fut très justement.

- manque surtout d'expérience sur les fautes commises à l'occasion de balles hautes ou sur les coups de pied de but irréguliers (balle pas arrêtée) du gardien de but de Metz.

Image 4 : Rapport d'arbitrage de Michel Kitabdjian lors de la saison 1957-1958. Archives privées de Michel Kitabdjian

[325] *France Football officiel n°1.013*, 10 août 1965, Médiathèque FFF.

[326] Bien que l'arbitre soit noté à chaque fois qu'il est contrôlé, le membre de la CCA chargé de l'évaluer ne dispose pas d'une grille de notation.

Dix ans plus tard, les rapports sont toujours aussi peu détaillés et ne présentent toujours pas de critères d'évaluation ou la note reçue par l'arbitre de la rencontre (Image 5).

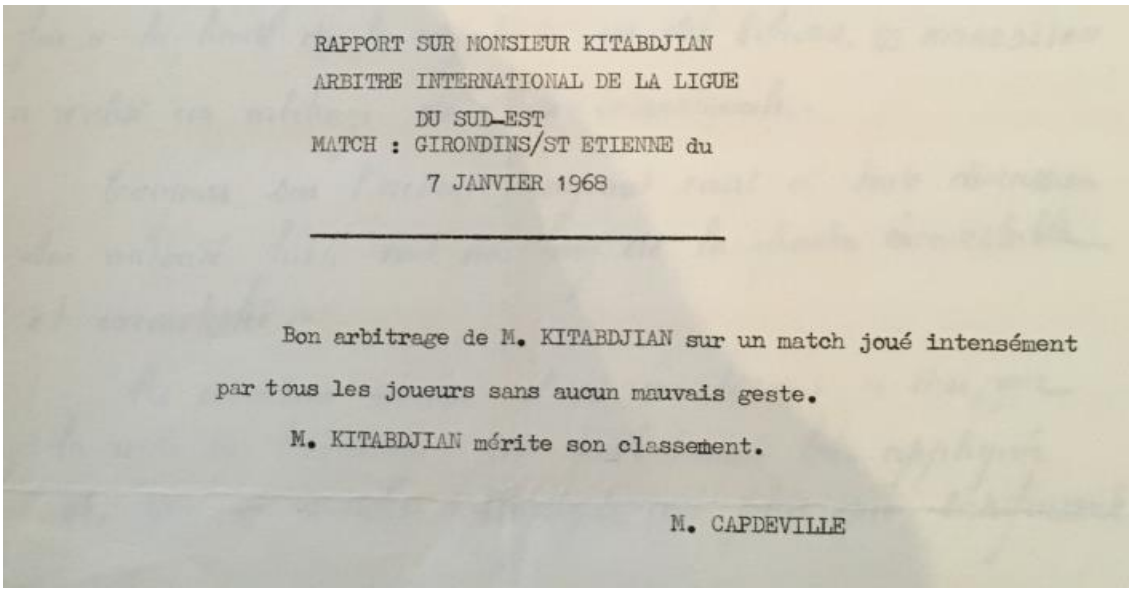

RAPPORT SUR MONSIEUR KITABDJIAN
ARBITRE INTERNATIONAL DE LA LIGUE
DU SUD-EST
MATCH : GIRONDINS/ST ETIENNE du
7 JANVIER 1968

Bon arbitrage de M. KITABDJIAN sur un match joué intensément par tous les joueurs sans aucun mauvais geste.

M. KITABDJIAN mérite son classement.

M. CAPDEVILLE

Image 5 : Rapport d'arbitrage de Michel Kitabdjian lors de la saison 1967-1968. Archives privées de Michel Kitabdjian.

Concernant les examens pour devenir arbitre « *interrégional* », la CCA va même plus loin dans son opacité, en ne transmettant pas les rapports aux arbitres ayant échoué[327]. La CCA laisse s'installer le doute sur sa manière de fonctionner, de juger et de classer les arbitres. La sélection réalisée, notamment pour la nomination des arbitres « *internationaux* » à chaque fin de saison, relève de discussions des membres de la CCA, dans un « *entre-soi* »[328]. Les choix opérés, ne s'appuyant pas uniquement sur des éléments objectifs, demeurent ainsi très arbitraires. Ce fonctionnement souligne un manque de structuration et de rationalité au sein de cette commission souveraine, s'expliquant aussi potentiellement par l'absence d'activité administrative et de personnel dédié à cette tâche.

La CCA détient également le pouvoir de sanctionner ces derniers lorsqu'ils sortent de la norme et ne rentrent pas dans le cadre qu'elle a construit. Michel Foucault parle dans ce cadre de « *l'art de punir* » qui « *doit reposer sur toute une technologie de la représentation* »[329]. Dès 1954, M. Devillers, faisant partie des cinq arbitres « *internationaux* » français[330], est suspendu

[327] *France Football officiel n°562*, 25 décembre 1956, Médiathèque FFF.
[328] Agulhon Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848 : étude d'une mutation de sociabilité*. Paris, Éditions de l'EHESS, 1995.
[329] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.123.
[330] À partir de 1957, le nombre d'arbitres « *internationaux* » français augmente de cinq à sept.

deux mois pour son « *manque d'autorité* » à la suite d'un match opposant le Stade Français au Racing Club de Paris[331]. De la même manière, M. Nisse, arbitre « *fédéral* », est suspendu un mois en 1955 pour « *méconnaissance de ses devoirs d'arbitre* »[332], et M. Simon, directeur de jeu du match Red-Star/Cannes, se voit infliger deux mois de suspension pour « *non-observation des prescriptions de la CCA* »[333]. En 1962, après lecture des divers rapports et sans même avoir convoqué les intéressés, la commission décide d'annuler les désignations de trois arbitres « *fédéraux* » pour le mois de novembre 1962. Les membres de la CCA prennent cette décision suite au manque d'autorité constaté sur l'exécution de pénaltys ou de coups francs à proximité des buts[334]. La commission prend donc la liberté de punir les arbitres lorsque ces derniers n'ont pas respecté ses consignes « à la lettre ». Les arbitres de la Fédération apparaissent menacés s'ils ne se soumettent pas totalement à la CCA et au Bureau Fédéral[335]. L'esprit du jeu et les rapports humains sont donc ainsi écartés par des gouvernants qui conçoivent l'arbitrage sous l'angle de l'autorité et la rigueur.

À partir de 1960, les enjeux autour du football augmentent tant sur le plan national qu'international : les joueurs sont soumis à davantage de préparation, avec la mise en place de structures techniques. Les entraînements se complexifient et les innovations pullulent dans le domaine tactique[336]. À la fin des années 1960, la tactique du 4-3-3, puis du 4-4-2, annoncent la volonté d'avoir la maîtrise du milieu du terrain, condition d'une défense solide et d'une préparation idéale à l'offensive[337]. Le souci défensif prime toujours du fait des enjeux grandissants et la nécessité de mener une réforme de l'arbitrage se fait davantage ressentir. Après un immobilisme durant plusieurs années, le Bureau Fédéral charge la CCA de lui présenter un projet de réorganisation de l'arbitrage français en 1963[338]. Cette volonté d'amélioration, bien que sollicitée par le Conseil Fédéral, s'inscrit dans une période où de nombreuses critiques sont émises par les arbitres, les CRA ou les médias concernant le système de gouvernance de la CCA. Pierre Schwinté apparaît comme l'un des premiers arbitres qui n'hésite pas à critiquer la structure en place et le fonctionnement de la CCA.

[331] *France Football officiel n°434*, 13 juillet 1954, Médiathèque FFF.
[332] *France Football officiel n°473*, 12 avril 1955, Médiathèque FFF.
[333] *France Football officiel n°506*, 29 novembre 1955, Médiathèque FFF.
[334] *France Football officiel n°866*, 16 octobre 1962, Médiathèque FFF.
[335] *France Football officiel n°671*, 20 janvier 1959, Médiathèque FFF.
[336] Grün Laurent, *op.cit,* 2016a, p.12.
[337] Wahl Alfred, *op.cit,* 1989, p.307.
[338] *France Football officiel n°879*, 15 janvier 1963, Médiathèque FFF.

À travers un article qui titre en 1963 « *M. Schwinté : voilà ce qui ne va pas dans l'arbitrage français* », ce dernier affirme que :

> « *Toute l'organisation administrative est à refaire. Pour s'occuper des 120 arbitres fédéraux et interrégionaux, la CCA comprend une douzaine de membres. Dérisoire. Cinq Ligues sur dix-sept sont représentées à la CCA. Certaines en profitent pour s'octroyer des privilèges. C'est pourquoi les arbitres du Sud-Est, du Nord et de Paris fonctionnent plus que les autres […] La CCA est un organisme vidé de son sens* »[339].

La remise en cause du système gronde de plus en plus fortement, mais l'orage n'éclate que deux ans plus tard. L'« affaire Jean Tricot », suite au départ du stade de cet arbitre à la mi-temps d'une rencontre de première Division entre Rouen-Nantes le 10 janvier 1965, se transforme en une remise en cause explicite du fonctionnement de l'arbitrage. À ce titre, lors d'une audience prévue pour expliquer ses actes auprès de la CCA, Jean Tricot n'hésite pas à dénoncer le partisanisme des membres de la CCA, les incohérences dans l'évaluation ou la progression des arbitres de l'époque.

> « *M. Tricot dit ce qu'il avait à cœur vis-à-vis de la CCA : les fautes que celle-ci commettait, les préférences qu'elle semblait avoir, les inconséquences qui en résultaient, son aveugle soumission à la FFF et l'atmosphère de flagornerie qui semblait s'étendre autour d'elle. Il a dit détenir tout un tas d'exemples et de témoignages à la disposition de ses membres* »[340].

Cette affaire alimente les journaux pendant de nombreuses semaines, accordant une place importante à un arbitre, fait peu récurrent à cette période. Finalement, Jean Tricot est suspendu trois mois par la CCA et se voit retirer la finale de la Coupe de France, qui lui était selon lui promise[341]. Mais suite à cette affaire, le Conseil Fédéral s'interroge sur le fonctionnement de la CCA et notamment sur la désignation des arbitres internationaux :

> *« Le Conseil Fédéral demande à la CCA comment on évalue la valeur des arbitres. La CCA a répondu : « nous élisons les arbitres internationaux ». Le Conseil Fédéral réplique : « vous élisez, y'a pas de notation ? ». Le Conseil Fédéral, suite à tout ça dit : « il faudra noter les arbitres, vous devez nous présenter un système de notation des arbitres » »*[342].

Un plan de réorganisation de l'arbitrage est finalement mis en place la même année. Ce projet, dont le nouveau Président M. Eymery a la charge, constitue l'amorce d'une modification du système conservateur et inégalitaire qui gouverne jusqu'ici l'élite de l'arbitrage français. Alors

[339] Archives privées de Daniel Lambert. Article prélevé dans un journal régional en 1963.
[340] *France Football n°986*, 2 février 1965, Archives de l'INSEP, PF-216.
[341] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).
[342] *Ibid*.

que le Conseil Fédéral est jusqu'alors peu enclin à se pencher sur les affaires internes de la CCA, la mise en péril d'un match de première Division déclenche une prompte réaction de l'instance supérieure. La réorganisation de l'arbitrage, votée par le Conseil Fédéral le 19 janvier 1965, met notamment en évidence la volonté d'une collaboration plus étroite entre la CCA et les CRA, le passage de onze à quatorze membres à la CCA, l'augmentation des contrôles des arbitres et du nombre de stages[343]. À partir de 1965, la Commission Centrale décide donc :

> « [qu']*à l'avenir, tous les interrégionaux seront contrôlés au moins une fois dans la saison sur un match de championnat, de telle façon qu'aucun d'entre eux ne puisse dire qu'il n'a pas pu accéder à l'échelon supérieur parce que personne ne l'a vu à l'œuvre* »[344].

De la même manière, les arbitres « *fédéraux* » sont désormais contrôlés deux fois chaque saison[345]. Les modifications effectuées en 1965 rationalisent davantage la carrière d'un arbitre au sein de la Fédération et permettent de réduire les inégalités présentes entre les Ligues, ou au moins théoriquement, en réduisant l'opacité des modalités de classement des arbitres FFF. C'est d'ailleurs ce qui est revendiqué par le nouveau Président de la CCA, M. Eymery, lors de la présentation de cette réforme :

> « *Les CRA qui n'avaient pas un membre de leur Ligue au sein de la CCA ne pourront plus s'estimer désavantagées […] Tous les arbitres, qu'ils appartiennent à une grande ou à une petite Ligue, seront placés sur un même pied d'égalité* »[346].

D'autres mesures sont mises en place dans le cadre de cette réforme de l'arbitrage, comme la création d'une catégorie officieuse de « *pré-fédéral* »[347] pour les arbitres « *interrégionaux* » les mieux notés. À partir de la saison 1965-1966, sur les soixante-treize arbitres « *interrégionaux* » ayant été évalués, les dix meilleurs sont intégrés l'année suivante au sein de cette catégorie. Les arbitres appartenant à cette catégorie sont contrôlés la saison suivante à trois reprises, déterminant leur accession ou non au groupe des « *fédéraux* » l'année d'après. Le système de promotion des arbitres semble alors se rationaliser quelque peu, entrant en rupture avec le système antérieur, dans lequel une sélection aléatoire de certains arbitres « *interrégionaux* » pour l'échelon supérieur était réalisée, alors même que d'autres hommes en noir de cette catégorie n'avaient pas été observés. Néanmoins, les

[343] *France Football officiel n°983*, 12 janvier 1965, Médiathèque FFF.
[344] *Ibid*.
[345] *France Football officiel n°1.016*, 31 août 1965, Médiathèque FFF.
[346] *France Football officiel n°983, 12 janvier 1965, Médiathèque FFF.*
[347] Antichambre de la première Division.

pratiques partisanes des membres de la CCA ne changent pas radicalement, et derrière ces modifications apportées dans les textes, de puissants mécanismes informels et opaques persistent. Lors de la saison 1969-1970, les inégalités présentes entre les Ligues se pérennisent et s'accentuent même. Alors que la Ligue du Nord compte 21 arbitres à la Fédération, toutes catégories confondues, celles de Bourgogne, de Corse et de l'Ouest n'en détiennent aucun.

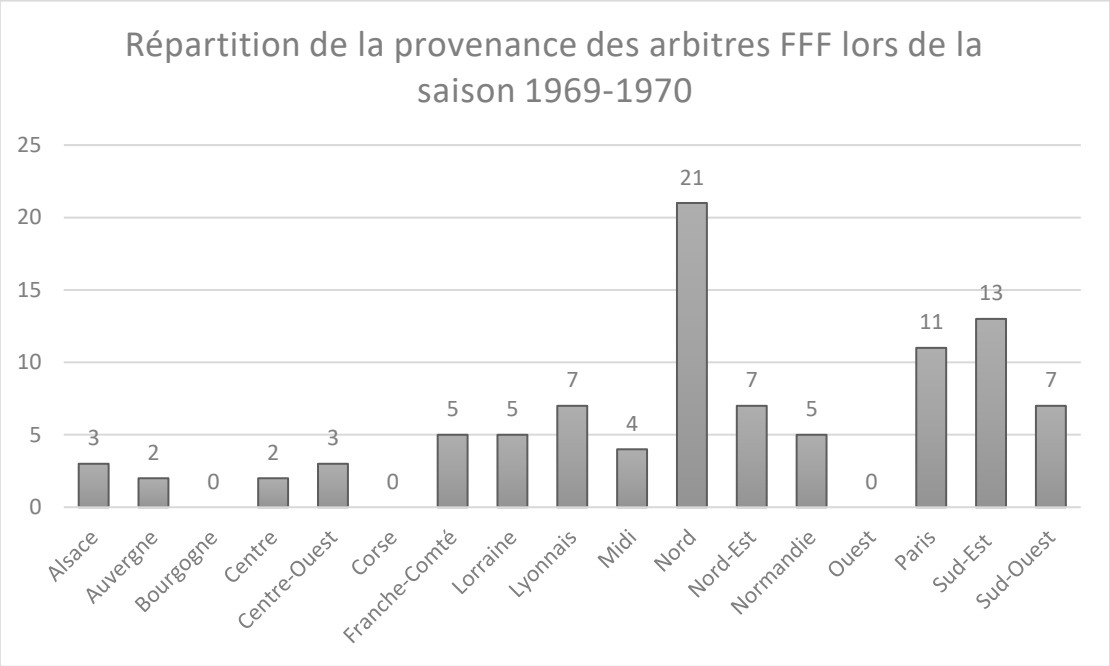

Graphique 2 : Répartition de la provenance des arbitres FFF lors de la saison 1969-1970. Données issues de France Football officiel

Enfin, la CCA ne focalise son attention que sur l'élite des arbitres, laissant le soin aux Ligues de recruter et former les hommes en noir. Aucune politique majeure n'est menée durant cette période pour combler les déficits du nombre d'arbitres en France, qui est particulièrement problématique dans le football amateur. En 1967, le nombre d'arbitres en France n'est que de 8000[348] pour 540 000 footballeurs[349] licenciés à la Fédération[350]. D'autant plus qu'à cette période, le recrutement des arbitres est réduit à la gent masculine d'un certain âge. Dans un contexte où le championnat féminin n'existe pas, il n'y a effectivement pas de femmes

[348] *France Football officiel n°1.106*, 23 mai 1967, Médiathèque FFF.
[349] *France Football officiel n°1.115*, 1 août 1967, Médiathèque FFF.
[350] Le ratio est ainsi d'un arbitre pour 67,5 joueurs licenciés à la FFF. De nombreuses rencontres de District ou d'équipes de jeunes sont donc arbitrées par l'accompagnateur d'une des deux équipes, ce qui pose souvent des problèmes, notamment d'impartialité.

arbitres. Dans cette période, où règne le séculaire « *privilège masculin* »[351], la femme ne peut constituer une figure d'autorité[352], aspect pourtant considéré comme indispensable chez un arbitre. Au milieu des années 1960, des Fédérations comme celles de l'Allemagne ou la Suisse, encouragent pour leur part le développement des femmes arbitres pour combler les déficits de directeurs de jeu sur les terrains[353]. En France, la CCA rappelle, en 1966, qu'elle s'oppose à ce que des femmes puissent arbitrer des matchs de football Seniors et ne les autorise à arbitrer que des matchs de jeunes[354] : la même année, M. Petitot, Président de la CRA du Nord-Est, fait part à la CCA de l'attribution dans sa Ligue d'une première carte d'arbitre officiel pour une personne de sexe féminin[355]. Cette femme, Hélène Mleczak, est uniquement désignée sur des rencontres de jeunes. De la même manière, M. Girardot, Président de la Ligue de Paris, explique en 1968 que sa Ligue fait appel à certaines femmes pour arbitrer, mais seulement pour les rencontres de jeunes[356]. Cette prise de position de la CCA s'inscrit assurément dans la politique conservatrice menée par la FFF de l'époque, interdisant toute pratique du football au sexe féminin[357]. De la même manière, la formation des jeunes arbitres n'est pas encouragée et même interdite, les personnes âgées de moins de 18 ans ne pouvant pas s'inscrire pour devenir arbitre. La CCA estime alors que les arbitres ayant de 18 à 21 ans peuvent être mobilisés sur des matchs de jeunes, tandis que seuls les arbitres étant âgés d'au moins 21 ans[358] sont autorisés à diriger des rencontres Seniors[359].

Finalement, la CCA apparaît durant cette période comme une institution autoritaire, qui contrôle et punit les arbitres ne rentrant pas dans les normes fixées. Néanmoins, les règles de fonctionnement sont peu précises et laissent une marge d'adaptation importante aux différentes CRA. Par ailleurs, les membres de la CCA décident des promotions d'arbitres par cooptation, dans un « entre-soi ». Les choix réalisés peuvent dans ce cadre apparaître arbitraires, avec une opacité qui s'opère sur ces prises de décision. De nombreuses inégalités apparaissent alors entre les arbitres issus de différentes Ligues, concernant le nombre de

[351] Chantelat Pascal & Tétart Philippe, « La première sportivisation (1958-1975). Croissance, renouvellements et clivages sociaux ». In Tétart Philippe, *op.cit*, 2007, p.44.
[352] Connell Raewyn, *Masculinities*. Cambridge, Polity Press, 1995.
[353] *France Football officiel n°1.037*, 25 janvier 1966, Médiathèque FFF.
[354] *France Football officiel n°1.046*, 29 mars 1966, Médiathèque FFF.
[355] *France Football officiel n°1.085*, 27 décembre 1966, Médiathèque FFF.
[356] *France Football officiel n°1.154*, 23 avril 1968, Médiathèque FFF.
[357] Prudhomme-Poncet Laurence, *op.cit*, 2003.
[358] Dans un contexte où la majorité électorale est alors à 21 ans.
[359] *France Football officiel n°1.046*, 29 mars 1966, Médiathèque FFF.

contrôles, la forme des rapports ou les formations reçues. Les statistiques des régions de provenance des arbitres « *fédéraux* » viennent dès lors confirmer le manque de justice et de rationalité au sein de l'instance qui administre les arbitres de la Fédération. La réforme de l'arbitrage, votée en 1965, est un début de réorganisation de la CCA, qui tend à la sortir, bien que lentement, de l'amateurisme dans son fonctionnement.

b) Autonomie de la CCA vis-à-vis des instances internationales

Dans la première moitié des *Trente Glorieuses*, le football français commence à être plus visible sur la scène internationale[360]. Les exploits européens du Stade de Reims et la bonne image laissée par l'Équipe de France en Suède participent de cette mise en valeur du football français. Dans ce contexte, bien que l'*International Board* demeure souverain concernant les modifications des lois du jeu[361], la CCA, au même titre que les autres associations nationales, semble disposer d'une autonomie relative vis-à-vis des instances internationale et européenne, dans l'organisation de l'arbitrage ou dans les consignes données à ses hommes en noir. La FIFA[362] ne fournit que peu de directives aux différentes commissions nationales d'arbitrage à travers sa propre commission. L'évolution de cette dernière permet de mieux comprendre les objectifs visés depuis son origine. En 1920, la FIFA crée une « Commission consultative pour les lois du jeu » qui répond à des questions techniques sur celles-ci et propose des modifications à l'*International Board*. Elle devient la « Commission des règles du jeu et de l'arbitrage » en 1934, l'arbitrage s'ajoutant ainsi aux réflexions sur les lois du jeu. Sa dénomination évolue encore quelques années plus tard, devenant la « Commission d'arbitrage de la FIFA » en 1948, puis finalement la « Commission des arbitres de la FIFA » en 1961. Cette dernière, dont les missions (Encadré 1) sont nouvelles depuis 1948, œuvre pour l'unification d'interprétation des lois du jeu et la création d'une élite d'arbitres internationaux. La Commission d'arbitrage de la FIFA sert aussi d'intermédiaire aux commissions d'arbitrage des associations nationales. Elle propose des modifications aux lois du jeu à l'*International* Board, donne des précisions sur l'interprétation des règles et remet aussi un écusson[363] aux arbitres « *internationaux* » depuis 1949, permettant de regrouper, à travers ce symbole, l'élite des hommes en noir[364].

[360] Dietschy Paul, *op.cit*, 2010, p.413.
[361] Tenèze Ludovic, *op.cit*, 2015.
[362] Dietschy Paul, « Making football global? FIFA, Europe, and the non-European football world, 1912-74 ». *Journal of global history*, n°8, vol 2, 2013.
[363] Cet insigne « FIFA » est brodé sur l'équipement porté par l'arbitre, au niveau du cœur. Il est remis à tout arbitre « *international* » ayant dirigé au moins deux rencontres internationales d'équipes représentatives A.
[364] *Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA*, séance du 23 mars 1949 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°120444.

Missions de la Commission des arbitres de la FIFA

La Commission des Arbitres est composée d'un Président et de six membres nommés par le Comité Exécutif.

Les attributions sont :

-de fixer les traductions officielles des lois du jeu

-de donner des décisions quant à l'application des lois du jeu

-de proposer des modifications des lois du jeu au *Board*

-d'établir une liste d'arbitres qualifiés pour la direction de matchs inter-nations en les choisissant parmi les propositions soumises par les associations nationales

-d'établir, autant que possible, un système universel d'arbitrage et d'application des lois

-d'organiser des cours pour arbitres internationaux et pour ceux responsables de l'éducation et la préparation des arbitres dans leur pays

-de former un groupe de conférenciers qui prennent part aux cours

-de constituer une bibliothèque au siège de la FIFA à l'usage des cours

-de désigner les arbitres aux compétitions de la Coupe du Monde, des tournois olympiques

-de remettre l'insigne FIFA pour les arbitres internationaux ayant dirigé deux matchs inter-nations A

Encadré 1 : Missions de la commission des arbitres de la FIFA. Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séance du 1er juillet 1961 à Florence, Archives de la FIFA (Zurich), n°110677.

Cette commission organise la première conférence pour les arbitres « *internationaux* » en 1950 à Londres. Elle crée également en 1955 un corps d'experts instructeurs de dix à douze personnes, amené à la représenter lors des différents stages des associations nationales[365]. Dès lors, un représentant de la FIFA assiste chaque année au stage estival des arbitres français à l'INS de Vincennes et peut ainsi s'informer des décisions prises par la CCA. Par ailleurs, alors qu'il vient de prendre la présidence de la Commission d'arbitrage de la FIFA à la place de M. Mauro, Stanley Rous[366] amorce la création d'un « *guide universel pour les arbitres* » en 1956[367] – imprimé en anglais, français, allemand et espagnol – qui récapitule l'ensemble des décisions prises par le *Board* sur les lois du jeu et celles de la commission d'arbitrage concernant leur interprétation[368]. Pourtant, en dépit de ces innovations, le manque de directives et de pouvoir

[365] *Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA*, séance du 6 mars 1955 à Venise, Archives de la FIFA (Zurich), n°120640.

[366] Président de la Commission d'arbitrage de la FIFA de 1955 à 1961, puis Président de la FIFA de 1961 à 1974.

[367] Avant cette date, une compilation des décisions est réalisée chaque année mais demeure jugée « *peu utilisable par les arbitres* » (*Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA*, séances des 3 et 4 septembre 1955 à Macolin, Archives de la FIFA (Zurich), n°110630).

[368] *Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA*, séances des 14 et 15 août 1956 à Dubrovnik, Archives de la FIFA (Zurich), n°110606.

de la Commission d'arbitrage de la FIFA persiste. Le choix des cinq[369], puis sept arbitres[370] nommés « *internationaux* » dans chaque pays, ne résulte pas d'une décision de la Commission d'arbitrage de la FIFA, mais de la seule responsabilité des associations nationales. Par ailleurs, les désignations des arbitres pour les matchs internationaux ne sont pas effectuées par la FIFA mais résultent d'un accord entre les deux associations nationales concernées par la rencontre[371]. La faible autorité exercée par la Commission d'arbitrage de la FIFA sur les fédérations nationales semble expliquer d'autant plus le caractère peu rationnel, arbitraire et inégalitaire de la CCA. Le seul organe exerçant véritablement un pouvoir sur la CCA demeure bel et bien le Conseil Fédéral. Le manque de pouvoir de la FIFA aboutit à de nombreuses différences entre les pays, que ce soit en termes d'organisation de l'arbitrage ou de directives transmises aux hommes en noir. Par exemple, les consignes données aux juges de touche[372] pour évaluer le hors-jeu divergent en fonction des pays[373]. En France, pour juger un hors-jeu, la CCA donne la consigne de se centrer sur l'attaquant le plus avancé, alors qu'en Italie ou en Suisse, les commissions arbitrales de ces pays transmettent la directive de se focaliser sur l'avant-dernier défenseur. Les consignes concernant la manière d'avertir un joueur diffèrent également entre certains pays. La CCA demande aux arbitres de donner un avertissement en présence du joueur et du capitaine, tandis qu'en Italie, l'arbitre doit seulement en informer le joueur concerné. Au même titre que dans les pratiques, des différences entre les nations s'observent dans les modes d'organisation de l'arbitrage. Dans ce cadre, la CCA s'informe ponctuellement du fonctionnement observé dans les pays voisins. Par exemple, lors de la réorganisation de l'arbitrage français en 1965, une réflexion porte sur le développement d'un corps de juges de touche, s'inspirant des modèles anglais et italien[374]. À partir de 1966, parce que Robert Masson[375] devient membre de la Commission des arbitres de la FIFA, la CCA devient d'autant plus attentive aux évolutions dans chaque pays et des préconisations

[369] En 1951, la Commission d'arbitrage de la FIFA décide que les associations nationales pourront présenter au maximum cinq arbitres « *internationaux* » (*Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA*, séance du 15 juin 1951 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°120443).

[370] *Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA*, séances des 10 et 11 février 1957 à Madrid, Archives de la FIFA (Zurich), n°110665.

[371] *Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA*, séance du 19 janvier 1952 à Genève, Archives de la FIFA (Zurich), n°110619.

[372] Les arbitres ne se spécialisent alors pas dans la fonction de juge de touche et se voient désignés alternativement dans ce rôle.

[373] *France Football officiel n°865*, 9 octobre 1962, Médiathèque FFF.

[374] *France Football officiel n°865*, 12 janvier 1965, Médiathèque FFF.

[375] Robert Masson est membre de la CCA de 1950 à 1976, date de sa mort. Il est également instructeur de la FIFA de 1959 à 1966 puis membre de la Commission des arbitres de la FIFA de 1966 à 1974.

données par cette commission. À l'échelle des continents, l'arbitrage entre les nations semble encore plus différent. Après les nombreuses pratiques contradictoires des directeurs de jeu à la Coupe du Monde de 1966, la Commission des arbitres de la FIFA décide d'échanger des arbitres d'élite entre l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Sud, dans un souci d'uniformisation de l'exercice de l'arbitrage[376].

Suite aux décisions contestées lors des dernières Coupes du Monde, la FIFA prend progressivement en compte les problèmes relatifs à l'uniformité entre les arbitres de différents pays, tandis qu'une compétition se met en place entre les commissions nationales d'arbitrage. La Coupe d'Europe des clubs champions, créée à partir de la saison 1955-1956, ne provoque pas seulement une accentuation des enjeux symboliques et économiques entre les clubs. Elle traduit également une lutte informelle entre les commissions d'arbitrages des différents pays, qui agissent pour que leurs hommes en noir soient représentés le plus possible au sein de cette compétition, au même titre que lors des Coupes du Monde. Globalement, la France n'est pas une nation reconnue pour son arbitrage. Les arbitres français ne sont en effet qu'insuffisamment demandés sur le plan européen et international[377], bien que le nombre de matchs européens et internationaux soit faible. La Coupe d'Europe des nations[378], championnat créé en 1958, rassemblant les meilleures équipes nationales européennes, est une illustration de ce manque de reconnaissance de l'arbitrage français. En effet, aucun arbitre tricolore n'est invité à officier lors des phases finales des Coupes d'Europe des nations 1960, 1964 et 1968. De la même manière, les hommes en noir français ne sont que très peu désignés dans les rencontres finales de la Coupe d'Europe des clubs champions. Progressivement, les exceptions se font moins rares : les arbitres français obtenant davantage de visibilité en dehors du football national. Maurice Guigue (Encadré n°8) est par exemple l'arbitre français désigné pour la finale de la Coupe du Monde 1958, organisée en Suède. Pierre Schwinté (Encadré n°10) est le représentant des arbitres français pour les Jeux Olympiques de Rome en 1960, ou lors des Coupes du Monde 1962 au Chili et 1966 en Angleterre. Il est même amené à arbitrer un quart de finale lors de l'édition de 1962 et une demi-finale dans celle de 1966. Les arbitres « *internationaux* » de chaque pays constituent alors de plus en plus une vitrine de leur Commission d'arbitrage et plus globalement de leur Fédération. Dès lors, si le

[376] *France Football officiel n°1.131*, 4 novembre 1967, Médiathèque FFF.
[377] *France Football officiel n°753-754,* 23 août 1960, Médiathèque FFF.
[378] Ancêtre de l'Euro.

Bureau Fédéral veille au bon niveau des arbitres FFF, l'ambition est également à la formation d'une élite capable de porter au plus haut les couleurs nationales. Cet objectif s'inscrit alors dans la politique de grandeur sportive et de visibilité des athlètes français sous l'ère gaullienne[379].

Pourtant, même si cette compétition entre les arbitres de différentes nationalités semble se manifester de plus en plus, l'UEFA, en pleine phase de développement[380], ne parait pas être à même de juger objectivement et rationnellement de la qualité d'un arbitre. La Commission d'arbitrage de l'UEFA n'est créée qu'en 1969[381], ne permettant pas, jusque-là, à cette organisation de juger, évaluer et sélectionner les meilleurs arbitres selon des critères codifiés et équitables entre les nations. Depuis la création de la Coupe des clubs champions européens en 1955, pour pallier potentiellement à des choix présumés partiaux, l'arbitre officiant lors de la finale de cette compétition est originaire du pays dans lequel a lieu cette ultime rencontre[382]. Dès lors, même si les deux meilleures équipes européennes s'affrontent dans cet évènement, le directeur de jeu de cette rencontre n'est pas prioritairement choisi sur un critère de compétence à l'échelle européenne. Par ailleurs, au regard du manque de structuration de l'arbitrage au sein de l'UEFA, les modes de sélection des arbitres pour les premiers championnats continentaux peuvent également être questionnés. D'un point de vue structurel et organisationnel, l'arbitrage apparaît tout de même être davantage une préoccupation de la FIFA depuis le début des années 1950. Pourtant, comme déjà évoqué en amont, cette dernière ne désigne pas ses arbitres pour les matchs internationaux, dans la mesure où les associations nationales sont seules dépositaires de ce choix. Également, la désignation des arbitres officiant pour les Coupes du Monde ou les Jeux olympiques ne résulte pas d'une sélection des arbitres « *internationaux* » les plus performants. En effet, bien que cette sélection ne soit pas uniforme à chacune des éditions, la FIFA ne choisit pas les meilleurs arbitres, indépendamment de leur nationalité, pour officier lors de ces compétitions. Dans le cadre des Jeux olympiques de Rome en 1960, sur les trente arbitres désignés pour cet évènement, seize sont de nationalité italienne et quatorze proviennent d'associations

[379] Berstein Serge, *La France de l'expansion. Volume 1 : la République gaullienne (1958-1969)*. Paris, Points, 1989.
[380] Vonnard Philippe, *L'Europe dans le monde du football : genèse et formation de l'UEFA (1930-1960)*. Bruxelles, P.I.E Lang, 2018.
[381] *France Football officiel n°1.189*, 21 janvier 1969, Médiathèque FFF.
[382] Sauf dans le cas où l'une des deux équipes finalistes joue sur son territoire

nationales présentes dans cette compétition[383]. Pour la Coupe du Monde Jules Rimet 1962 organisée au Chili, la Commission des arbitres de la FIFA décide de sélectionner un arbitre de chaque pays qualifié, sept arbitres chiliens et six arbitres venant d'associations nationales non qualifiées pour la compétition[384]. Durant ce Mondial, la logique de désignation reste similaire. Au Chili, ne sont désignés en huitième de finale que les arbitres dont le pays a été qualifié pour ce tour, à l'exception de certains arbitres provenant de nations non présentes à cet évènement mondial[385]. Finalement, à travers ces modes de sélection, les compétences des arbitres n'apparaissent pas comme prioritaires dans les choix réalisés. Dans ce cadre, la représentativité des arbitres « *internationaux* » à l'échelle mondiale dépend en partie des performances de leur équipe nationale. Pierre Schwinté, une fois sa carrière terminée, remet en cause ce mode de sélection des arbitres, dans un mémoire envoyé à la Commission des arbitres de la FIFA en 1967[386].

Enfin, la FIFA et l'UEFA réalisent dans les années 1960, qu'au-delà d'une simple sélection des arbitres, il est nécessaire d'investir dans la formation des directeurs de jeu, afin que les compétitions qu'elles organisent bénéficient d'arbitres de qualité. Bien qu'organisant des cours de formation pour les arbitres depuis 1950, la FIFA n'en met que trop peu en place. En effet, la Commission d'arbitrage de la FIFA ne dirige que quatre stages pour ses arbitres « *internationaux* » jusqu'en 1960. Sous la présidence de Stanley Rous, la FIFA intensifie ces stages dans les années 1960 et forme désormais également les instructeurs d'arbitres. Lors d'une réunion pour instructeurs d'arbitres en 1967, est signalé une nouvelle fois le manque d'uniformité des arbitres à l'échelle mondiale :

> « *La réunion des instructeurs est une belle occasion pour discuter de la possibilité d'un enseignement théorique et pratique universel des lois du jeu, qui ne devrait pas se limiter à l'interprétation simple des règles mais viser aussi à une application uniforme de la tactique et de la position de l'arbitre sur le terrain de jeu. Il est évident que la pratique de l'arbitrage présente actuellement un aspect très différent, non seulement d'un continent à l'autre mais encore de pays à pays. Malgré les cours d'arbitres qui ont lieu très souvent au niveau international, malgré l'échange d'arbitres entre plusieurs pays, malgré les compétitions finales dirigées par des arbitres internationaux, nous n'avons pu encore*

[383] *Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA*, séance du 19 mars 1960 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°105661.
[384] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 26 novembre 1961 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°110681.
[385] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 28 juin 1962 à Santiago de Chile, Archives de la FIFA (Zurich), n°110692.
[386] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 16 septembre 1967 à Tunis, Archives de la FIFA (Zurich), n°109930.

arriver à une présentation uniforme universelle. Tandis que les joueurs de notre sport préféré sont obligés de prendre une position tant soit peu fixe en certains cas précis du match, les arbitres ne tiennent pas la position prescrite par la diagonale, par le fait qu'elle n'est pas obligatoire »[387].

L'UEFA, quant à elle, a d'autant plus de retard dans la formation des arbitres à l'échelle européenne : le premier cours d'arbitrage n'a lieu qu'en 1969 à Florence[388]. Pour cette première session, M. Seipelt, Président de la Commission d'arbitrage de l'UEFA nouvellement créée, fait appel à M. Rous, notamment pour présenter le guide universel des arbitres. L'influence de la FIFA demeure dès lors importante sur la Commission d'arbitrage de l'UEFA.

Ainsi, la faible organisation de l'UEFA et de la FIFA, ainsi que la liberté qu'elles accordent aux commissions d'arbitrage nationales, peuvent en partie expliquer l'autonomie de la CCA vis-à-vis de ces dernières durant cette période. Il en résulte des inégalités importantes entre les différents pays, que ce soit dans l'administration des arbitres ou la pratique de l'arbitrage. Néanmoins, au cours des années 1960, une prise de conscience émerge au sein de la commission d'arbitrage de la FIFA, souhaitant davantage uniformiser les pratiques des hommes en noir. Malgré tout, ces modes de fonctionnement, qui s'inscrivent depuis de nombreuses années dans chaque pays, ne changent que lentement.

[387] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 16 septembre 1967 à Tunis, Archives de la FIFA (Zurich), n°109930.
[388] Webb Tom, *op.cit*, 2017, p.65.

c) Le regroupement des arbitres de football et la création d'une corporation

Durant les années 1950 et 1960, les joueurs et entraîneurs du football d'élite se regroupent respectivement pour défendre leurs intérêts. Après une première tentative avortée dès l'apparition du professionnalisme en 1932, un syndicat de joueurs est fondé en 1961[389]. Just Fontaine est choisi pour présider cette nouvelle union nationale des footballeurs professionnels (UNFP), dont le but est de défendre les droits sociaux des travailleurs du football[390]. À partir de ce moment-là, l'UNFP se bat notamment pour l'adoption du contrat « à temps » : les joueurs sont alors sous contrat « à vie » avec leur club, leur engagement s'achevant seulement à l'âge de 35 ans. La décision de vente d'un joueur appartient exclusivement au club, le footballeur n'ayant pas voix au chapitre. L'UNFP constitue dès lors le syndicat des joueurs professionnels, s'opposant et menant de nombreuses revendications auprès du Bureau Fédéral et du Groupement des clubs autorisés[391] durant les années 1960. Chez les entraîneurs, l'appartenance commune se trouve renforcée par la création de l'Amicale des entraineurs de football en 1947[392]. Dès la Libération, ces derniers se structurent autour d'aspirations communes, dans un contexte où ils jouissent progressivement d'une plus grande visibilité. Ce renforcement de leur popularité accroît alors leur vulnérabilité. En les rendant plus exposés aux yeux du grand public, la presse les soumet davantage aux jugements et commentaires[393]. Durant les années 1960, le contexte semble par ailleurs jouer en faveur de la création de nouveaux droits pour les différents acteurs du football. En 1968[394], le phénomène de contestation des pouvoirs dans la société française s'étend au football :

> « *À la fin de la contestation, les contestataires essaimèrent sur des terrains forts divers, du football à la médecine, en passant par le cinéma, avec l'invention de nouvelles façons de faire, fondées sur la crise du consentement* »[395].

[389] Lanfranchi Pierre & Wahl Alfred, *op.cit*, 1998, p.69.
[390] Wahl Alfred, *op.cit,* 1989, p.277.
[391] Le nom de cette institution est modifié à plusieurs reprises. En 1957, le « Groupement des clubs autorisés » devient la « Ligue nationale de football ». En 1966, cette Ligue reprend le nom de « Groupement des clubs autorisés ». En 1969, la nouvelle appellation est le « Groupement du football professionnel ». Finalement, en 1981, elle devient la « Ligue nationale de football ».
[392] Grün Laurent, *op.cit*, 2016a, p.22.
[393] *Ibid*, p.23.
[394] Hoibian Olivier, *Le Mai 68 des sportifs et des éducateurs physiques*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2021.
[395] Zancarini-Fournel Michelle, Delacroix Christian & Rousso Henry, *La France du temps présent*. Paris, Belin, 2010, pp.369-370.

Cette protestation sociale ne se limite pas au seul cadre des professionnels mais affecte également les amateurs. Le 22 mai, un groupe de joueurs et de journalistes du *Miroir du football*[396] occupe les locaux de la Fédération avec une banderole : « *le football aux footballeurs* »[397]. Les critiques se concentrent notamment sur le contrat « à vie » et sur le fait que les dirigeants sont focalisés exclusivement sur l'élite du football, ne considérant pas l'ensemble des 600 000 licenciés à la FFF. L'UNFP se désolidarise de cette action, par la voix de son Président Michel Hidalgo[398]. Si le statut du joueur apparaît souvent au centre des débats, le modèle conservateur et autoritaire de gouvernance de la Fédération est remis en cause par ces évènements[399]. Une transformation profonde s'amorce à la fin des années 1960[400], notamment à partir de l'élection de Jacques Georges à la présidence de la FFF en 1968.

Depuis la Libération, le public prend également une importance considérable dans les stades. Que ce soit en encourageant son équipe, en invectivant l'arbitre ou en sifflant l'adversaire, il joue le rôle de douzième homme et peut contribuer à la victoire des siens[401]. Pourtant, sportivement et financièrement, de grandes difficultés apparaissent dans les années 1960. En vingt ans, de 1951 à 1969, le football de première Division, plus athlétique et moins spectaculaire, perd la moitié de ses spectateurs[402]. Le championnat professionnel est privé de trois clubs parisiens sur quatre : le cercle athlétique de Paris-Charenton, le Stade Français et le prestigieux Racing Club de France. En 1968, le déficit des clubs de première Division atteint cinq millions de francs[403]. La faillite de plusieurs clubs, le mauvais état général du football et les revendications des footballeurs précipitent la crise, qui éclate en 1967 et s'accentue avec les évènements de 1968. Dans la même logique, l'engouement autour de l'Équipe de France de 1958 s'estompe progressivement. Après « l'éclaircie » de la Suède, le football français des

[396] Le *Miroir du Football*, lancé par *Miroir Sprint* et dirigé par Maurice Vidal, est un hebdomadaire sportif dans la mouvance du Parti Communiste français. Ce magazine, dont le premier rédacteur en chef est François Thébaud, est animé par un anticonformisme, à l'inverse de *France Football* catégorisé comme un journal plus traditionnel (Grün Laurent, « Le *Miroir du Football* vs *France Football* dans les années 1960 : cheveux longs contre idées courtes ? ». In Liotard Philippe, *op.cit*, 2016b, p.35).

[397] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.278.

[398] Joueur professionnel de 1952 à 1966 puis entraîneur de 1968 à 1984.

[399] Wahl Alfred, *op.cit*, 1990c.

[400] Particulièrement avec l'adoption du contrat à durée librement déterminée en 1969.

[401] Nuytens Williams, « Le supporter de football et la règle : entre la faire et la défaire ». *Déviance et Société*, vol 29, 2005.

[402] Diminution du nombre moyen de spectateurs dans le championnat de première Division. 1950-1951 : 11 403 ;1953-1954 : 9 863 ; 1959-1960 : 8 637 ; 1964-1965 : 8 729 ; 1968-1969 : 6 555.

[403] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.274.

années 1960 retourne à la grisaille, tandis que la presse se contente de ressasser les souvenirs de 1958[404]. Dans ce contexte, les arbitres de football peuvent apparaître comme de parfaits boucs-émissaires des infortunes rencontrées sur le terrain. D'autant plus que, sur le rectangle vert, les rencontres sont difficiles à diriger, les contacts entre les joueurs se montrant de plus en plus rudes[405]. Alfred Wahl affirme même qu'entre 1962 et 1966, « *l'excès de brutalité dépare le spectacle* »[406]. Pourtant censés incarner la régulation des émotions négatives et la pacification des mœurs[407], les directeurs de jeu subissent des violences[408], même au plus haut-niveau où ces derniers ne sont pas toujours protégés. Un rédacteur de *France Football officiel* affirmait déjà en 1951 que « *si nos arbitres, aux dires de certains critiques, n'ont pas toujours le courage de faire appliquer les lois du jeu, nous croyons savoir que leur prudence réside dans le fait que leur sécurité n'est pas toujours complètement assurée* »[409]. Ce manque de sécurité des arbitres semble être une des raisons les empêchant de faire respecter les lois du jeu sur le terrain. La CCA affirme durant les années 1960, à travers son Président Raymond Eymery, que de nombreux pénaltys ne sont pas sifflés par les arbitres et sont contournés par le signalement d'obstructions[410], ou que certains arbitres se laissent tirer par la veste sans exclure le joueur[411]. Durant les années 1950 et 1960, les arbitres font l'objet de violences sur les terrains comme en dehors, à l'image de M. Bondon qui reçoit une pierre lancée par un spectateur lors d'un Nantes-Bordeaux le 6 octobre 1957[412]. En 1962, dans le journal télévisé de 13 heures de la première chaîne de l'ORTF, présentant un résumé du match Angers-Marseille, l'arbitre se fait bousculer par des joueurs après un pénalty non sifflé. À la fin du match, cet arbitre[413] est encerclé par les joueurs et spectateurs dans un « *panier à salade* »[414]. En 1969, M. Machin, pourtant considéré comme l'arbitre numéro un à cette période[415], est frappé par un spectateur à Marseille avant même d'avoir pris une décision sur la validation

[404] *Ibid*, p.319.
[405] Mischel Alain, *op.cit*, 1991, p.79.
[406] Wahl Alfred, *op.cit*, 1990b, p.97.
[407] Elias Norbert & Dunning Eric, *op.cit*, 1994, p.392.
[408] Bodin Dominique, *Sports et violences*. Paris, Chiron, 2001.
[409] *France Football officiel n°283*, 21 août 1951, Médiathèque FFF.
[410] *France Football officiel n°1.016*, 31 août 1965, Médiathèque FFF ; *France Football officiel n°1.169*, 3 septembre 1968, Médiathèque FFF.
[411] *France Football officiel n°1.016*, 31 août 1965, Médiathèque FFF.
[412] *France Football officiel n°609,* 19 novembre 1957, Médiathèque FFF.
[413] Louis Dhumerelle, arbitre « *fédéral* », n'est pas cité dans l'extrait présenté à la télévision.
[414] Journal télévisé de 13h, 1ère chaîne de l'ORTF, 12 mars 1962, Archives de l'INA, BnF.
[415] Roger Machin, sélectionné pour la Coupe du Monde 1970 au Mexique, est désigné meilleur arbitre français par le journal *France Football*.

d'un but. Jean Djorkaeff[416], alors joueur de l'Olympique de Marseille, se souvient que l'absence de grillages occasionne alors parfois des intrusions de spectateurs ou des envahissements de terrain :

> « *Lors d'un match à Marseille on avait eu un problème. Je sais pas si vous vous rappelez un peu du stade. Y'avait pas de barrières à l'époque. Il s'appelait M. Machin, voilà ça me revient. Et sur ce match y'avait eu un envahissement de terrain. Comme j'étais capitaine, il m'avait dit : « M. Djorkaeff, on va arrêter, aller dans les vestiaires et après on reviendra ». Manque de pot, on est rentrés mais on est plus revenus. C'est un truc que je me souviens de l'époque. Parce qu'à l'époque, y'avait pas de barrières, les gens étaient quasiment à côté des joueurs* »[417].

Le manque de protection dans les stades peut alors nuire à la sécurité des arbitres, même au plus haut-niveau[418]. S'agissant du football amateur, la situation est beaucoup plus inquiétante bien que moins médiatisée, avec de nombreuses agressions physiques et verbales sur les terrains des Ligues et Districts presque tous les week-ends[419]. Ces violences envers les directeurs de jeu s'inscrivent dans un contexte particulier. En effet, dès la fin des années 1960 se manifeste une montée en flèche de l'insécurité et un retour des « *bandes de jeunes* »[420], qui se traduit en partie par une augmentation des actes de violences et d'incivilités, notamment dans le football[421]. La société française évolue vers une critique radicale de l'institution et de l'autorité en général, dont le « *moment 68* »[422] demeure le symbole. Ce besoin de liberté entre en opposition avec les institutions traditionnelles contrôlantes, dont les métiers de l'ordre demeurent le reflet[423]. À l'image de cette remise en cause de l'administration et de l'autorité[424], l'arbitre de football, garantissant la norme sur le terrain[425] et détenant un pouvoir disciplinaire[426], est alors celui sur lequel se cristallisent les frustrations et fait office de catalyseur. Dès lors, dans ce contexte de violences, les arbitres souhaitent être davantage protégés et défendus. La CCA, représentante institutionnelle des arbitres, ne

[416] Jean Djorkaeff joue en D1 à l'Olympique Lyonnais, à l'Olympique de Marseille et au Paris SG, de 1958 à 1972. Il joue également en Équipe de France de 1964 à 1972, assumant même la responsabilité de capitaine.
[417] Entretien téléphonique réalisé avec Jean Djorkaeff le 17 novembre 2020.
[418] *France Football officiel n°1.221,* 2 septembre 1969, Médiathèque FFF.
[419] *France Football officiel n°943*, 7 avril 1964, Médiathèque FFF.
[420] Monod Jean, *op.cit*, 2007.
[421] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2012, p.15.
[422] Bantigny Ludivine, *1968 : de grands soirs en petits matins*. Paris, Seuil, 2018.
[423] Proteau Laurence & Pruvost Geneviève, « Se distinguer dans les métiers d'ordre ». *Sociétés contemporaines*, n°72, vol 4, 2008.
[424] Le Goff Jean-Pierre, *op.cit*, 1998.
[425] Denis Daniel, *op.cit*, 1978, p.108.
[426] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.200.

semble pas remplir pleinement ce rôle protecteur et corporatiste recherché par les directeurs de jeu.

Alors que l'Amicale Française des Arbitres de Football (AFAF) regroupe depuis la Libération une grande partie des hommes en noir de la Fédération, de nombreuses luttes apparaissent entre cette dernière et la CCA. Dès 1958, cette amicale, présidée par M. Tibaldi, entend interroger les arbitres FFF sur leur statut. La CCA et le Bureau Fédéral n'acceptent pas cette situation et désapprouvent fortement l'initiative prise par cette organisation[427]. La CCA va même plus loin dans sa volonté de demeurer le seul dépositaire du pouvoir sur les arbitres, en menaçant ces derniers de les suspendre s'ils ne confirment pas, à l'écrit, leur obéissance à la commission[428]. Les membres du bureau de cette amicale, à savoir M. Schwinté, M. Nisse, M. Bondon, M. Devillers et M. Etesse, tous des directeurs de jeu de premier plan, sont directement visés par les menaces proférées par le Bureau Fédéral et la CCA. Ces instances estiment que les arbitres ont un comportement incompatible avec la bonne marche de la Fédération. Finalement, les pressions exercées incitent l'Amicale à repousser cette réflexion sur le statut des arbitres de football et les violences subies par les hommes en noir sur les terrains. En 1963, Pierre Schwinté va tout de même plus loin dans sa critique du système :

> « *Les arbitres, nous comptons pour quantité négligeable. Faisons-nous une suggestion ? On nous rabroue. Nous n'avons pas voix au chapitre, comme l'ont les entraîneurs ou maintenant les joueurs. Pourtant nous sommes aussi, dans un ordre différent, des techniciens du football. Pour les arbitres on ne fait presque rien […] Nous n'avons pas de journal comme à l'étranger. Je suis abonné à un journal suisse et un autre édité en Allemagne, pour les arbitres. Chez nous, rien* »[429].

Pierre Schwinté se révèle une nouvelle fois comme un acteur remettant en cause le fonctionnement de la CCA et sollicitant des évolutions, notamment corporatistes. La CCA continue pourtant de rejeter une forme de « syndicalisme » au sein du corps arbitral. En revanche, elle avertit le Bureau Fédéral des violences subies par les arbitres sur les terrains :

> « *La CCA attire de nouveau l'attention du Bureau Fédéral sur la recrudescence et la gravité des incidents qui se multiplient sur les terrains de jeu et dont sont victimes un grand nombre d'arbitres. Elle attire son attention sur l'insuffisance des sanctions prises contre*

[427] *France Football officiel n°660*, 4 novembre 1958, Médiathèque FFF.
[428] *France Football officiel n°671*, 20 janvier 1959, Médiathèque FFF.
[429] Archives privées de Daniel Lambert. Article prélevé dans un journal régional en 1963.

les auteurs de ces incidents. Il est inconcevable que des arbitres soient insultés, menacés, frappés, non seulement sur les terrains mais encore à l'extérieur des stades »[430].

Les violences contre les arbitres croissent tant et plus au point que l'organe institutionnel responsable de l'arbitrage ne peut esquiver le sujet. En 1965, la volonté des arbitres d'acquérir plus de pouvoir redevient d'actualité. Alors qu'il se trouve en fin de carrière internationale, Pierre Schwinté écrit dans une lettre un projet de Statut de l'Arbitrage qui remet en cause « *l'autoritarisme* » de la CCA et l'avantage donné à certaines Ligues. À travers ce courrier, signé par plusieurs arbitres « *internationaux* », adressé à la fois à la CCA, au Bureau Fédéral et au Groupement des clubs autorisés, un nouveau système moins vertical est proposé, dans lequel les arbitres en activité seraient associés aux prises de décision de la CCA[431]. M. Roger Conrié, un ancien arbitre de la Fédération, vice-Président de la FFF et représentant du Bureau Fédéral à la CCA, s'oppose fortement à ce projet, qui donnerait selon lui trop de liberté d'action aux arbitres :

« *La question syndicale, parfaitement légitime pour les pros […], n'a rien à voir avec la question technique que ce soit celle du jeu ou de l'arbitrage […] J'ai combattu ce projet car il tentait de retirer à la Fédération toute autorité sur l'arbitrage* »[432].

Ce projet de Statut de l'Arbitrage et de pouvoirs plus importants pour les directeurs de jeu fait l'objet de plusieurs prises de parole lors d'une réunion du Bureau Fédéral. L'assemblée vote en définitive le *statu quo*, laissant ainsi à la CCA le contrôle et la souveraineté exclusive sur le fonctionnement de l'arbitrage hexagonal. Les arbitres restent dès lors à la merci d'un pouvoir unilatéral, exercé par d'anciens arbitres majoritairement très âgés, même si une réforme de l'arbitrage est tout de même adoptée en 1965.

Pourtant, ce regroupement des arbitres et la volonté de faire valoir des revendications au nom d'une corporation[433] se concrétisent à la fin des années 1960. Pour faire face aux violences subies par les arbitres sur les terrains, l'Union Nationale des Arbitres de Football (UNAF) devient le syndicat de tous les arbitres suite à la fusion, en 1967, de l'Amicale Française des Arbitres de Football (AFAF) et de l'Association Nationale des Arbitres de Football (ANAF). Le Bureau Fédéral, présidé par M. Chiarisoli, donne en effet son accord pour la création de cet

[430] *France Football officiel n°943*, 7 avril 1964, Médiathèque FFF.
[431] *France Football officiel n°990*, 2 mars 1965, Médiathèque FFF.
[432] *France Football officiel n°991*, 9 mars 1965, Médiathèque FFF.
[433] Sirinelli Jean-François & Couty Daniel, *Dictionnaire de l'Histoire de France.* Paris, Armand Colin, 1999, pp.394-395.

organisme unique le 28 février 1967[434]. La corporation arbitrale, fondée « *sur une culture prononcée d'un « entre-soi » fait de codes, d'usages, de signes d'appartenance peu visibles par les profanes* »[435], se voit dès lors représentée à travers cette union. Aux intérêts individuels se couplent alors des intérêts collectifs, la corporation ayant désormais la capacité de défendre les hommes en noir. Après avoir initialement développé l'idée de cette nouvelle union, Louis Tereygeol (Encadré 2) décide d'en devenir le porte-parole après avoir mis fin à sa carrière. S'opposent alors les membres de la CCA, représentants de l'institution et du pouvoir, aux arbitres, qui à travers l'UNAF ne sont plus seuls face aux problèmes rencontrés. Michel Dailly, succédant le Président Louis Tereygeol à la tête de l'UNAF en 1984, évoque cette période :

> « *L'amicale des arbitres était ouverte aux arbitres de la Fédération. Elle n'existait pas au niveau département et région. C'était le côté important de Louis Tereygeol, c'était de lancer ça en disant, il faut que ce soit l'Amicale de tous les arbitres, de tous les niveaux. C'est lui qui a instauré ça en 1967, enfin un peu avant, mais la création officielle est en 1967. Louis Tereygeol était accompagné de quelques membres parisiens comme Georges Gendron qui était un peu son bras droit, y'avait aussi Roger Nisse et puis Loiseau qui était le trésorier lors de la création de l'UNAF* »[436].

[434] *France Football officiel n°1.094*, 28 février 1967, Médiathèque FFF.
[435] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2016, p.67.
[436] Entretien réalisé avec Michel Dailly le 23 avril 2019 à son domicile (Pont-Evêque).

Né le 17 août 1919 à Pierrefitte en Corrèze, il joue d'abord au football de 1937 à 1947, au club de Jeanne d'Arc Montluçon, puis au CA Chamboulive. Louis Tereygeol se lance ensuite dans l'arbitrage en 1950[437], à l'âge de 31 ans, en parallèle d'une carrière de militaire, où il atteint le grade de lieutenant-colonel. Tout d'abord arbitre de la Ligue d'Auvergne, il mute professionnellement en Alsace et devient arbitre de cette Ligue. Il franchit ensuite les échelons de la hiérarchie et devient arbitre de la Fédération en 1955, en tant qu'« *interrégional* ». Il reste à ce niveau jusqu'en 1967, date à laquelle il met un terme à sa carrière d'arbitre, deux ans avant d'avoir atteint la limite d'âge fixée à 50 ans. La même année, il fonde, avec des arbitres de la Ligue de Paris, l'Union Nationale des Arbitres de Football, qui a pour mission de « *représenter, défendre, aider et soutenir* » tous les arbitres de football. Il devient Président de cette union et la dirige jusqu'en 1984, avant de transmettre le flambeau à Michel Dailly. Durant ces dix-sept années à cette fonction, il participe notamment à la création du Statut de l'Arbitrage en 1970 ou à l'instauration, à partir de 1975, d'un ancien arbitre siégeant au sein du Conseil Fédéral. Il devient par ailleurs le représentant des arbitres à la FFF de 1975 à 1984, ce qui occasionne des luttes et rapports de force avec les membres de la CCA. Louis Tereygeol est fait officier de l'ordre national du mérite en 1969, puis officier de la légion d'honneur en 1986, pour ses services rendus au football et à la défense des hommes en noir. Il décède le 7 octobre 2007 à Tulle.

Louis Tereygeol

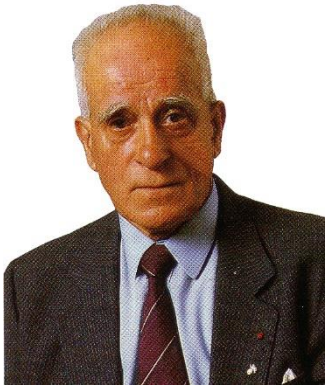

Encadré 2 : Biographie de Louis Tereygeol. Image provenant des archives privées de Michel Vautrot

La création de cette union nationale s'accompagne progressivement du développement d'amicales régionales et départementales au sein de chaque Ligue et District. Pourtant, même si cette union est censée représenter l'intégralité des arbitres, seuls 31% des arbitres y adhérent en 1970, ce chiffre sera par la suite en augmentation régulière.

Dès lors, le port du même uniforme, l'identité de la fonction et maintenant le fonctionnement corporatif[438], contribuent désormais à ce que l'environnement du football considère les arbitres comme un ensemble homogène. Les arbitres de la Fédération, demeurant les éléments les plus visibles et constituant l'élite[439], sont désormais une référence pour leurs collègues de tous niveaux. L'UNAF, représentant visible d'un corps arbitral uniforme, semble dès lors pouvoir constituer la voix des arbitres de football ainsi qu'un contre-pouvoir important à la CCA et au Bureau Fédéral.

[437] Le Tiec Lucie, *op.cit*, 2018, p.266.
[438] Dubar Claude & Tripier Pierre, *op.cit*, 2003.
[439] Chaussinand-Nogaret Guy, *op.cit*, 1991.

B) L'homme en noir : un amateur dans le monde du football professionnel

a) La faible condition physique du directeur de jeu

Après la Libération, les conceptions de l'entraînement dans le sport sont fortement bousculées, notamment à partir de travaux issus de l'Institut National du Sport (INS)[440]. Dans le cadre du football, la dimension physique semble prédominer dans l'entraînement des joueurs, professionnels depuis 1932 et pouvant ainsi consacrer du temps à leur préparation. Les entraîneurs proscrivent souvent l'usage du ballon lors des séances, ayant lieu trois à quatre fois par semaine, en séparant le travail physique de la préparation technique[441]. Si les joueurs français s'en trouvent en meilleure forme physique, il n'en reste pas moins que leur technique reste faible, à tel point que Gabriel Hanot[442] affirme en 1953 que : « *sur le plan technique, n'ayons pour le moment qu'une ambition : faire une bonne passe à 30 mètres. Nous ne savons pas le faire actuellement, alors que les étrangers le savent* »[443]. Pour Laurent Grün, ce déficit technique s'explique donc par le fait que les entraîneurs privilégient la préparation athlétique[444]. Après 1958, l'entraînement se complexifie, mais conserve comme priorité la préparation physique[445], qui permet aux joueurs de réaliser de véritables performances athlétiques sur les terrains[446]. Les arbitres de football apparaissent pour leur part très peu au fait des principes d'entraînement et sont insuffisamment nombreux à s'entraîner physiquement de manière régulière. Or, un arbitre physiologiquement apte à répéter des séquences de déplacements se place dans de meilleures conditions pour voir les actions de jeu et donc pour les analyser en vue de prendre les décisions adéquates. À partir du milieu des années 1950, la CCA commence à donner des consignes élémentaires sur cette dimension. Lors de certains stages estivaux destinés aux arbitres FFF[447], plusieurs membres de l'Institut

[440] Roger Anne, « L'entraînement en athlétisme en France (1945-1970) : entre art, science et technique ». *Revista brasileira de ciencias do esporte Campinas n°1*, n°26, 2006, pp.153-169.
[441] Grün Laurent, *op.cit*, 2016a, p.12.
[442] Il est un footballeur français évoluant en première Division de 1906 à 1919, comptant même dans son palmarès douze sélections en Équipe de France. Après sa carrière, il prend des responsabilités au sein de la FFF et devient notamment sélectionneur de l'Équipe de France de 1945 à 1949. Il est ensuite journaliste de *L'Équipe* et participe à la création de la Coupe d'Europe des clubs champions en 1955 et du ballon d'or en 1956.
[443] *L'entraîneur français au service du football n°16*, février 1953, BnF.
[444] Grün Laurent, « L'entraînement des équipes de football de haut niveau en France : de 1890 à nos jours ». In Bauer Thomas & Gomet Doriane, *Histoire(s) de la performance du sportif de haut niveau*, Paris, INSEP Publications, « Les cahiers de l'INSEP », n°46, 2010, p.147.
[445] Grün Laurent, *op.cit*, 2016a.
[446] Ehrenberg Alain, *op.cit*, 2011.
[447] Notamment en 1952, 1958 et 1959.

National du Sport (INS), dont Maurice Baquet[448] et Auguste Listello[449], qui forment par ailleurs les entraîneurs[450], sont invités par la CCA à donner des conseils éclairés sur le mode d'entraînement et de culture physique que peuvent adopter les hommes en noir. Néanmoins, ces derniers précisent qu'il est difficile pour les arbitres de s'entraîner régulièrement[451], exerçant un métier en parallèle de leur activité arbitrale. Par exemple, Michel Kitabdjian explique qu'il n'avait pas le temps de s'entraîner durant la semaine, étant mécanicien :

> « *Y'a sûrement d'autres arbitres qui ont souffert de la chose à cause de leur métier. Moi j'ai pas souffert mais j'ai dû batailler. Mais par exemple, on pouvait pas s'entraîner quand on commençait le matin à 7h et qu'on finissait le soir à 19 heures* »[452].

Il affirme que son métier manuel lui permet néanmoins d'être prêt physiquement pour les rencontres, une manière somme toute singulière de se préparer à fournir des efforts physiques sur un terrain.

Cependant, au-delà du manque de temps disponible pour s'entraîner, la dimension physique ne constitue pas pour l'époque un pré-requis du bon arbitre. Il faut certes être en capacité de courir, mais la nécessité d'être un sportif n'est pas encore perçue. Sur les terrains, les courses sont régulières et l'endurance se présente comme la qualité physique recherchée chez un arbitre. Les médecins exercent alors un contrôle anatomique et physiologique. En 1955, le Docteur Quéré présente la mise en place d'un carnet médical pour suivre l'état physique des arbitres[453]. Les médecins FFF placent le test oculaire comme étant le plus important lors du contrôle des arbitres avant la saison, les lentilles de contact et lunettes demeurant interdites. Pour ces détenteurs du discours légitime, une bonne vision apparaît indispensable pour juger une action à plusieurs dizaines de mètres[454]. L'importance accordée à la vue des arbitres semble être un indicateur de leur mauvaise condition physique globale. En effet, leurs capacités physiques ne sauraient égaler celles des professionnels du ballon rond

[448] Maurice Baquet est le directeur adjoint et technique de l'Institut National du Sport de 1945 à 1960. Il apparaît comme l'un des concepteurs majeurs de l'éducation physique durant cette période, défendant son articulation avec une éducation sportive.
[449] Auguste Listello est le directeur de la pédagogie sportive à l'INS de 1946 à 1958. Il est partisan, au même titre que Maurice Baquet, d'une utilisation du sport comme moyen d'éducation.
[450] Grün Laurent, *op.cit*, 2010, p.148.
[451] *France Football officiel n°648-649*, 12 août 1958, Médiathèque FFF.
[452] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).
[453] *France Football officiel n°491*, 16 août 1955, Médiathèque FFF.
[454] *France Football officiel n°881*, 29 janvier 1963, Médiathèque FFF.

et cette infériorité ne leur permettent pas d'être proches du ballon et du jeu pendant 90 minutes[455]. Il devient alors nécessaire de compenser ce manque avec une vue irréprochable.

La dépense physique produite par l'arbitre sur un terrain est à analyser conjointement avec sa tenue vestimentaire, qui n'apparaît pas comme la plus pratique pour se mouvoir. Même si le temps des vestes est révolu (Image 6), les tenues portées par les arbitres dans les années 1950 et 1960 (Image 7) ne permettent pas de faire respirer le corps, comme c'est le cas pour les joueurs. Les arbitres s'habillent désormais avec des chemises blanches, dont le col doit dépasser au-dessus d'une chemisette ou d'un pull de couleur noire. Les manches sont obligatoirement longues, avec les extrémités de la chemise blanche visibles au niveau des poignets. La tenue n'est pas légère comme les joueurs, mais au contraire lourde avec plusieurs épaisseurs et un équipement qui couvre presque l'intégralité du corps. Malgré une évolution progressive, le vêtement de l'arbitre ne lui permet pas d'être et de paraître sportif. Cet uniforme demeure l'incarnation de la rigueur.



Image 6 : Photo de Georges Capdeville lors de la finale de la Coupe du Monde 1938. Site internet de la FIFA



Image 7 : Photo de Maurice Guigue lors de la finale de la Coupe du Monde 1958. Site internet de l'UNAF du Rhône

[455] *France Football officiel n°1.016*, 31 août 1965, Médiathèque FFF.

L'homme en noir, héritant d'un passé de « *magistrat sportif* »[456], prend alors des décisions censées être, en théorie, incontestables, même s'il se trouve parfois à plusieurs dizaines de mètres de l'action. Face à ce constat, la CCA met en place, en 1956, une expérimentation de tests physiques pour l'examen de passage à la Fédération. Ce projet, mené par Georges Capdeville[457], entend améliorer la condition physique des arbitres français. Cependant, après une année de mise en application, les arbitres de la Fédération ne répondent pas suffisamment aux attentes fixées. Ce test n'est pas reconduit l'année suivante[458]. Michel Kitabdjian, ayant passé son examen d'arbitre « *interrégional* » durant la saison 1956-1957, se souvient :

> « *J'ai passé les examens à la Fédération en ayant passé les examens physiques, ils nous ont fait courir 80 mètres et le 50 mètres à reculons, c'était la première année. Sur huit y'en a que trois qui l'ont eu, et c'est à partir de là qu'on a dit qu'il fallait travailler la condition physique […] Parce que y'avait des arbitres qui couraient pas. C'était en 1956. Et ça a duré qu'une année, ça a été supprimé après* »[459].

Cette expérimentation de tests physiques apparaît novatrice dans une période où la condition physique n'est pas considérée comme un aspect important chez l'arbitre de football. À la fin des années 1950, un évènement bouleverse néanmoins le suivi physique des directeurs de jeu. Lucien Drevet, arbitre « *fédéral* », décède d'une crise cardiaque en 1958, au cours d'une rencontre de deuxième Division opposant Nantes à Béziers. Suite à ce fait divers, la Commission médicale décide de mettre en place une fiche médicale et un certificat d'aptitude pour tous les arbitres de la Fédération[460]. Une limite d'âge est également fixée pour tous les arbitres FFF, qui ne peuvent dès lors plus arbitrer au-delà de cinquante ans[461]. Le suivi médical des hommes en noir devient alors plus régulier, même si leur entraînement physique ne semble pas évoluer pour autant. La Fédération ne prépare donc pas ses arbitres, mais réagit à des évènements.

[456] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2016.
[457] Arbitre français ayant dirigé la finale de la Coupe du Monde en 1938 puis membre de la CCA de 1950 à 1975.
[458] *France Football officiel n°500*, 18 octobre 1955, Médiathèque FFF.
[459] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).
[460] *France Football officiel n°663*, 25 novembre 1958, Médiathèque FFF.
[461] *France Football officiel n°705*, 15 septembre 1959, Médiathèque FFF.

À partir du début des années 1960, une « *première vague de sportivisation* » [462] se manifeste dans la société française. À l'image des autres sports traditionnels et collectifs[463], le nombre de joueurs affiliés à la Fédération augmente considérablement[464]. Dans le contexte d'une explosion démographique juvénile issue du « *baby-boom* »[465], cette population de nouveaux joueurs est principalement composée de jeunes. À l'inverse, les arbitres de football sont plus âgés et demeurent issus des classes « creuses »[466]. Bien que l'âge avancé des arbitres de la Fédération puisse être un gage d'expérience, il en résulte néanmoins que ces derniers n'ont le plus souvent pas l'âge opportun pour être au maximum de leurs capacités physiques. Dans ce cadre, la CCA amorce depuis la saison 1952-1953 une diminution de l'âge moyen des arbitres FFF, en ramenant la limite de l'examen pour devenir « *interrégional* » de 39 à 37 ans[467]. La mise en place d'une limite d'âge en 1959, fixée à cinquante ans pour tous les directeurs de jeu, participe également de cette volonté de rajeunissement des arbitres français. Malgré tout, les hommes en noir, notamment ceux de l'élite, sont plutôt des personnes d'âge mûr : lors de la saison 1966-1967, la moyenne d'âge des sept arbitres « *internationaux* » français est de 42 ans, trois d'entre eux ayant plus de 45 ans. Charles Delasalle, vice-président de la CCA, déclare en 1963 que « *l'homme le plus capable, le mieux préparé, ne devient maître qu'après une longue période d'expérience* »[468]. L'échelle des valeurs met la priorité sur l'expérience qu'une vue perçante permet de valoriser. Dans ce cadre, la condition physique des arbitres reste médiocre et la dynamique collective tend à la maintenir ainsi. Pourtant, progressivement, le manque de préparation physique devient un élément d'attention plus prégnant. Il est pointé dans *France Football officiel* en 1968 :

> « *En 90 minutes, l'arbitre parcourt de 5 à 6 kms en trottinant… Ce n'est pas un exploit athlétique requérant un énorme travail d'entraînement. D'ailleurs bon nombre d'arbitres ne ressemblent guère à des athlètes. Et l'apogée de la carrière de l'arbitre se situe entre 40 et 50, ce qui n'est guère un âge d'athlète* »[469].

[462] Chantelat Pascal & Tétart Philippe, *op.cit*, 2007, p.33.
[463] Herr Lucien, « Quelques indications chiffrées sur les fédérations sportives françaises ». *Sport et société, approche socioculturelle des pratiques,* 1981.
[464] 380 352 licenciés en 1958, 443 898 en 1963 et 602 000 en 1968.
[465] Sirinelli Jean-François, *Les baby-boomers : une génération (1945-1969)*. Paris, Hachette, 2003.
[466] *France Football officiel n°1.138*, 2 janvier 1968, Médiathèque FFF.
[467] *France Football officiel n°322*, 20 mai 1952, Médiathèque FFF.
[468] *France Football officiel n°862*, 18 septembre 1962, Médiathèque FFF.
[469] *France Football officiel n°1.185*, 24 décembre 1968, Médiathèque FFF.

En 1969, M. Schwinté, lui-même considéré comme un arbitre peu avare des efforts physiques quand il officiait encore sur les terrains, constate également :

> « *15% des arbitres ont une condition satisfaisante, 70% ont une condition qualifiée de normale, 15% présentent une condition insuffisante. Pour celui qui veut la promotion, il faut un changement de rythme, ne pas trottiner dans l'axe du terrain* »[470].

Michel Kitabdjian, met en relation le faible entraînement des arbitres avec le statut et les indemnités perçues par les hommes en noir :

> « *Ils [la plupart des arbitres] n'avaient pas du tout les mêmes conditions physiques qu'aujourd'hui. Le football n'exigeait pas autant d'obligation de suivi. On pouvait pas leur demander plus car au départ ils avaient 25 francs. Pour s'entraîner, il faut des heures de disponible. Mais c'est vrai que physiquement à l'époque, ils auraient pu être meilleurs. Le jeu était pas aussi physique que maintenant. Les matchs se déroulaient tous à 15 heures. Y'avait un arbitre de première Division à qui j'avais fait la touche, avant un match à Alès, il avait mangé deux petits poulets entiers. Il était un peu bedonnant* »[471].

La très faible plus-value financière retirée à travers l'arbitrage peut être un frein à la préparation des rencontres. Par ailleurs, l'homme en noir ne possède ni l'âge ni le temps de suivre un entraînement physique en parallèle de sa vie professionnelle et familiale. Par sa morphologie ou sa tenue, la représentation d'un arbitre n'est pas celle d'un sportif.

Pourtant, certains pays voisins semblent vouloir faire de leurs arbitres des athlètes, en leur imposant un entraînement régulier pour être en forme sur le terrain. Par exemple, la Commission d'arbitrage allemande propose des épreuves physiques de manière à évaluer la condition physique de ses arbitres, que ce soit un 100m fractionné, un 1 500m, ou un 50m à reculons[472]. Les arbitres allemands, devant attester de leur bonne condition physique lors de ces tests, s'entraînent chaque semaine. Malgré l'exemple donné par le voisin d'Outre-Rhin et observé par M. Le Coent lors du stage national des arbitres allemands en 1964, la CCA décide de ne pas remettre en place ces tests, probablement suite à l'expérience non concluante de 1956. De la même manière, cinq années plus tard, Henri Faucheux[473] évoque la particularité du stage national des arbitres portugais, durant lequel les arbitres ont effectué un test physique pour évaluer leur condition[474]. Mais l'attitude de la CCA reste de marbre à ce sujet.

[470] *France Football officiel n°1.228*, 22 octobre 1969, Médiathèque FFF.
[471] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).
[472] *France Football officiel n°979*, 15 décembre 1964, Médiathèque FFF.
[473] Arbitre FFF de 1953 à 1966 puis membre de la CCA de 1969 à 1990.
[474] *France Football officiel n°1.227*, 15 octobre 1969, Médiathèque FFF.

La FIFA et l'UEFA accordent également beaucoup de liberté aux commissions nationales et aux arbitres sur cet aspect. Aucun test n'est prévu à l'échelle européenne ou internationale pour attester de la bonne forme physique des hommes en noir.

Finalement, la préparation physique de l'arbitre de football n'apparaît pas comme une priorité de la CCA durant cette période. La vitesse du jeu, moins rapide que par la suite[475], est également une explication du peu d'efforts entrepris, par les instances de l'arbitrage, vers la formation physique de l'homme en noir. Dans ce cadre, l'arbitre de football d'élite est majoritairement, durant cette période, une personne d'âge mûr, ne détenant pas une bonne condition physique et n'étant pas représenté comme un sportif.

[475] Entretien téléphonique réalisé avec Jean Djorkaeff le 17 novembre 2020.

b) Les carrières et profils sociologiques disparates des arbitres

Le manque de rationalité et de structure de l'arbitrage français se retrouve dans les parcours des hommes en noir de la Fédération, qui se caractérisent par leur diversité. Tout d'abord, les différences entre les carrières portent sur le nombre d'années consacrées par les arbitres pour atteindre la Fédération. Ces disparités, relatives à la progression des directeurs de jeu aux échelons District et Ligue, peuvent résulter de différences de traitement au sein de leur CRA d'origine. Certains arbitres atteignent très rapidement la Fédération, comme Michel Kitabdjian, arbitre de la Ligue du Sud-Est, devenu arbitre « *interrégional* » après seulement cinq ans d'arbitrage (Encadré 3). À l'inverse, Jean Tricot, arbitre de la Ligue de Normandie puis de Paris, atteint la Fédération dix années après ses débuts au sifflet (Encadré 4).

Né le 7 mai 1930 à Nice de parents ayant quitté l'Arménie pour s'installer en France. D'abord joueur de football à l'US Arménienne, il débute l'arbitrage en 1952, après avoir été repéré par M. Korevic, Président du District de Côte d'Azur, alors qu'il arbitre bénévolement un match de minimes de son club. Michel Kitabdjian devient arbitre à 22 ans, ce qui constitue un fait plutôt rare à cette date. Il se laisse alors pousser la moustache afin de paraître plus âgé sur le terrain. Il se prend à cette fonction et franchit les différentes étapes. Arbitre de la Ligue du Sud-Est en 1955, il entre à la Fédération en tant qu'« *interrégional* » en 1957. Par la suite, il devient « *fédéral* » en 1959 puis « *international* » de 1961 à 1979. Il entretient de très bonnes relations avec M. Raymond Eymery, Président de Ligue du Sud-Est de 1947 à 1961 et de la CCA de 1964 à 1975. M. Kitabdjian dirige la finale de la Coupe de France en 1965. Il est également l'arbitre français retenu pour les Jeux olympiques de Mexico en 1968. De plus, il est le directeur de jeu de la finale controversée de la Coupe d'Europe des clubs champions 1975, opposant Leeds UFC au Bayern Munich. Dans le cadre de cette rencontre, il est accompagné de deux arbitres « *internationaux* » également originaires de la Ligue du Sud-Est, M. Héliès et M. Vigliani, qui officient en tant que juges de touche. La controverse résulte notamment d'un but refusé au club de Leeds, suite au signalement d'un hors-jeu par M. Héliès. Malgré dix-neuf années passées dans l'élite de l'arbitrage, Michel Kitabdjian n'est pas retenu par la FIFA pour exercer lors d'une Coupe du Monde. Mécanicien de profession, il perd deux morceaux de doigts de la main dans une turbine de moteur en 1970. À la fin de sa carrière, il devient membre de la CCA, s'occupant notamment de la section « formations et stages » et des « Jeunes Arbitres Fédéraux ». Après avoir été épaulé par M. Eymery durant sa carrière, il devient, en tant que membre CCA et Président du District de la Cote d'Azur, le mentor de nouveaux arbitres FFF tels que Gilles Veissière ou Claude Colombo. Il décède le 18 mars 2020 à Nice.

Michel Kitabdjian



Encadré 3 : Biographie de Michel Kitabdjian. Image provenant des archives privées de Robert Wurtz

Jean Tricot est né le 19 novembre 1920. Joueur de basket-ball, puis de football, il se lance dans l'arbitrage en 1946 suite à une blessure au genou. Arbitre de la Ligue de Paris en 1951, il entre à la Fédération en tant qu' « *interrégional* » en 1956. Par la suite, il devient « *fédéral* » en 1958, puis « *international* » de 1961 à 1966. Il obtient l'insigne FIFA en 1964. Il abandonne sa carrière en 1966, quatre années avant la limite d'âge, pour accepter une promotion professionnelle. Jean Tricot est connu pour être parti à la mi-temps d'une rencontre de première Division opposant Rouen à Nantes le 10 janvier 1965. Il justifie son départ par un antijeu trop important des défenseurs de Rouen et un manque de sécurité de sa personne durant le retour au vestiaire. Il est suspendu trois mois par la CCA pour cet acte. L'affaire dite « Tricot » se transforme progressivement vers un questionnement des violences dans le football et une remise en cause du fonctionnement de l'arbitrage français. Ce petit homme d'aspect massif est le directeur de jeu de la finale de la Coupe de France 1966. Professionnellement, il est d'abord mécanicien puis conducteur de locomotives à la SNCF. Après sa carrière d'arbitre, il reste investi dans le monde de l'arbitrage. Jean Tricot est membre de la CRA de Paris de 1966 à 1970, puis Président de la CRA de la Ligue de l'Ouest de 1973 à 1981. Il devient membre de la CCA de 1976 à 1992, avec notamment pour charge la présidence de la section « lois du jeu ». Il est en même temps Président du District des Côtes d'Armor de 1976 à 1984. Sa remise en cause constante du système de fonctionnement de l'arbitrage, à la fois en tant qu'arbitre et en tant que membre CCA, est remarquée tout au long de sa carrière. Jean Tricot décède le 1er octobre 2020 à Mornac-sur-Seudre.

Jean Tricot



Encadré 4 : Biographie de Jean Tricot. Image provenant des archives privées de Robert Wurtz

L'étude de chaque promotion d'arbitres arrivant à la Fédération de 1955 à 1969, chacune composée de sept à seize nouveaux arbitres par an, permet de mettre en évidence le taux de sélectivité pour accéder à l'échelon « *fédéral* ». En moyenne, 40% des arbitres « *interrégionaux* » deviennent « *fédéraux* » durant leur carrière et 7% d'entre eux atteignent l'échelon « *international* ». La sélection prend alors une place de plus en plus grande tout au long du processus d'accession vers le sommet de l'arbitrage français. Néanmoins, si le nombre de directeurs de jeu nommés « *internationaux* » est limité à sept depuis la saison 1957-1958[476], la quantité d'arbitres « *fédéraux* » et « *interrégionaux* » n'est pas stable et varie tous les ans[477]. Dans un système où les contrôles sont rares et les « relégations » dans la catégorie inférieure demeurent peu nombreuses, les promotions au niveau supérieur peuvent se manifester pour des arbitres qui apparaissent au moment opportun. D'autant plus que

[476] Avant la saison 1957-1958, seulement cinq arbitres français sont nommés au titre « *d'international* ». Ce quota est imposé par la FIFA.

[477] Lors de la saison 1959-1960, il y a 27 arbitres « *fédéraux* » et 70 « *interrégionaux* ». En 1960-1961, la CCA compte 29 arbitres « *fédéraux* » et 62 « *interrégionaux* ».

certaines saisons sont marquées par de nombreux départs en retraite, accordant davantage de possibilités d'avancement dans la hiérarchie pour les directeurs de jeu des échelons inférieurs. La cohorte de 1959 apparaît par exemple « fructueuse », avec 65% des arbitres qui deviennent « *fédéraux* » et 13% d'entre eux qui atteindront l'échelon « *international* ».

Parmi les arbitres « *internationaux* », qui constituent « l'élite de l'élite », les trajectoires et promotions vers le plus haut-niveau ne sont en effet pas similaires. Si Michel Kitabdjian, issu de la promotion 1957, attend quatre années avant de devenir « *international* » (Encadré 2), Roger Machin, issu de la promotion 1954, met pour sa part onze ans avant d'atteindre cet ultime palier (Encadré 5). Dès lors, Michel Kitabdjian franchit les étapes plus rapidement que la majorité des arbitres (9,5 ans en moyenne), tandis que Roger Machin semble lui être légèrement au-dessus de cette moyenne. La CCA décide à chaque fin de saison, sous le contrôle du Bureau Fédéral, des sept arbitres nommés « *internationaux* » pour l'année suivante. Cette sélection, qui apparaît opaque, car résultant seulement de discussions et d'une élection entre les membres de la CCA, n'entraîne qu'un faible renouvellement des hommes en noir français exerçant à l'étranger. L'échelon « *d'international* » étant très restreint, l'accession vers ce niveau peut se trouver obstrué pendant plusieurs saisons.

Né le 28 mai 1926 à Montchanin. Arbitre de la Ligue de Lorraine en 1948, il entre à la Fédération en tant qu' « *interrégional* » en 1954. Par la suite, il devient « *fédéral* » en 1955 puis « *international* » de 1966 à 1975. Il est le directeur de jeu de la finale de la Coupe de France en 1969. Roger Machin est l'arbitre français retenu pour la Coupe du Monde 1970 au Mexique, première Coupe du Monde où sont utilisés les cartons de couleur. Il est également le premier arbitre à être élu « *meilleur arbitre France Football* » en 1970. Professionnellement, il est comptable et chargé des œuvres sociales aux aciéries de Pompey. Après sa carrière, il se reconvertit dans l'arbitrage. En tant que Président de la section de Lorraine de l'UNAF, il lance dans sa région « l'année de l'arbitrage » en 1978, qui a pour but de proposer des améliorations à la fois au niveau de l'élite et du football amateur. Cette initiative est reprise nationalement. Suite à cette initiative, Fernand Sastre, Président de la FFF, le nomme Président de la CCA en 1978, en remplacement d'Alfred Devautour, faisant l'intérim à ce poste depuis 1976. Issu de l'ancienne école de l'arbitrage, il prône en tant que Président, l'autorité du directeur de jeu et une lecture « à la lettre » du règlement. Il occupe cette fonction jusqu'en 1991, avant de transmettre le flambeau à Michel Vautrot. Il est aussi membre de la Commission des arbitres de la FIFA de 1980 à 1991. Roger Machin décède le 17 janvier 2021 à Pont-à-Mousson.

Roger Machin



Encadré 5 : Biographie de Roger Machin. Image provenant des archives privées de Robert Wurtz

Dans cette période, même si les compétences propres à chaque arbitre et le facteur chance sont présents, le favoritisme et les passe-droits demeurent possibles, dans la structure aux modalités peu explicites de l'époque. Les arbitres sont peu contrôlés, ou pour certains arbitres « *interrégionaux* » avant 1965, pas contrôlés du tout durant la saison[478]. Cette carence d'évaluation peut en conséquence impacter leur progression. À partir de la réforme de l'arbitrage de 1965, la progression d'un homme en noir dépend d'une évaluation par saison pour un arbitre « *interrégional* » et de deux pour un arbitre « *fédéral* »[479], ce qui reste peu pour compenser les aléas que connaît l'arbitre sur le terrain. Le match proposé et le « facteur contrôleur » sont des éléments pouvant conditionner des inégalités de traitement entre les arbitres.

Au sein de ce système, malgré le faible nombre de contrôles effectués, les directeurs de jeu faisant partie de la catégorie « *d'interrégional* », et n'arrivant pas à accéder à l'échelon supérieur pendant les premières années, se voient souvent rétrogradés dans leurs Ligues respectives[480]. Par exemple, dans la promotion 1956-1957, M. Kitabdjian franchit rapidement tous les paliers, tandis que d'autres arbitres sont écartés, à l'image de M. Colinard[481], qui ne reste que deux saisons à la Fédération en tant qu'« *interrégional* ». De la même manière, M. Lainé[482] ne conserve son statut « *d'interrégional* » que trois saisons avant de disparaître de la liste des arbitres de la Fédération. Ainsi, la réussite d'un homme en noir dissimule « l'écrémage » de nombreux autres directeurs de jeu. Ce mode sélectif fonctionne par ailleurs de la même manière aux échelons des Ligues et des Districts.

Les situations professionnelles et familiales des hommes en noir ont également un impact sur l'évolution de leur carrière arbitrale. Dès lors, au lieu de considérer uniquement le système de sélection des arbitres, une analyse plus fine des profils sociologiques amène à prendre en compte les professions exercées par ces derniers. Avant la Seconde Guerre Mondiale, les arbitres sont en général issus de catégories sociales favorisées et représentent souvent des anciens dirigeants de clubs ou des figures locales, un statut leur conférant du prestige et une

[478] *France Football officiel n°1.016*, 12 janvier 1965, Médiathèque FFF.
[479] *France Football officiel n°1.016*, 31 août 1965, Médiathèque FFF.
[480] Un arbitre « *interrégional* » qui stagne à cet échelon n'est pas considéré comme un directeur de jeu pouvant exercer dans l'élite de l'arbitrage français.
[481] Issu de la Ligue de Normandie.
[482] Arbitre de la Ligue du Nord.

autorité de principe[483]. Dans les années 1950, période d'explosion des classes moyennes[484], les arbitres d'élite proviennent de classes sociales variées, au même titre que les joueurs qui viennent de classes sociales hétérogènes[485]. Il demeure ainsi possible de trouver des directeurs de jeu issus de catégories sociales modestes, comme Michel Kitabdjian, mécanicien (Encadré 3), ou Jean Tricot, conducteur de locomotives à la SNCF (Encadré 4). À l'inverse, d'autres arbitres sont issus de classes sociales plus aisées, tel Roger Barde, qui est un médecin chef de clinique (Encadré 6).

Roger Barde



Né le 23 août 1921 à Marseille. D'abord dirigeant de club, il envoie un jour une lettre à la CCA pour signifier son mécontentement contre les arbitres qui sont amenés à officier dans son club. La CCA l'invite à s'inscrire à l'arbitrage pour se rendre compte de la difficulté de la fonction. Arbitre de la Ligue du Sud-Est, il entre à la Fédération en tant qu'« *interrégional* » en 1959. Par la suite, il devient « *fédéral* » en 1961 puis « *international* » de 1966 à 1969. Alors qu'il vient de recevoir l'insigne FIFA en 1969, il arrête sa carrière d'arbitre deux ans avant la limite d'âge, afin de devenir membre de la Commission Centrale des Arbitres. Il est le directeur de jeu de la finale de la Coupe de France en 1968. Professionnellement, il est médecin, d'où son appellation « Docteur Barde ». Il est membre de la CCA de 1969 à 1993. Roger Barde est aussi membre de la Commission des arbitres de la FIFA de 1974 à 1980 et observateur de l'UEFA de 1972 à 1991. Il succède à Robert Masson comme membre de l'*International Football Association Board* en 1975, organe chargé des modifications aux lois du jeu. Il décède le 17 janvier 2007 à Valréas.

Encadré 6 : Biographie de Roger Barde. Image provenant des archives privées de Robert Wurtz

Malgré la diversité sociale de plus en plus importante, une certaine constance se dégage lors de la saison 1963-1964, avec 50% des arbitres FFF qui sont des cheminots ou des militaires[486]. Ces métiers exercés par les hommes en noir correspondent alors en partie aux représentations que le public se fait de l'arbitre, souvent comparé sur le terrain à un chef de gare[487] ou à un « flic »[488]. Par ailleurs, les arbitres exerçant l'un de ces deux métiers bénéficient

[483] Le Tiec Lucie, *op.cit*, 2018, p.43.
[484] Pech Thierry, « Deux cents ans de classes moyennes en France (1789-2010) ». *Alternatives économiques*, n°49, vol 1, 2011, pp.88-89.
[485] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2001, pp.139-142.
[486] Archives privées de Daniel Lambert. Article prélevé dans un journal régional en 1963.
[487] En lien avec le drapeau de touche et le sifflet.
[488] Blanchet Baptiste & Lesay Jean-Damien, *op.cit*, 2012.

d'avantages tarifaires sur les voyages en train. Les agents de la SNCF profitent même d'une gratuité pour tout transport ferroviaire. Ces réductions leur permettent de réaliser des économies, dans la mesure où les frais de transport sont tout de même remboursés par la Fédération. Cet avantage financier n'est alors pas négligeable au vu des faibles indemnités perçues à cette période. En 1963, les directeurs de jeu sont en effet indemnisés, en dehors du remboursement des frais de transport, à hauteur d'uniquement 30 francs pour un match de première Division nationale. Il apparaît dès lors compréhensible que certains arbitres soient contraints d'abandonner l'arbitrage, dans la mesure où ces derniers ne retirent pas de plus-value financière dans cette activité. Ainsi, la volonté de franchir les différents paliers semble relever davantage d'une dimension symbolique que d'une motivation liée à l'argent.

Par ailleurs, l'âge est un facteur pouvant entraîner l'arrêt d'une carrière. Mise en place en 1959, la limite d'âge empêche les arbitres de plus de cinquante ans de continuer à officier. Les arbitres de football de la Fédération sont des hommes âgés, ayant déjà pratiqué le football dans le passé. L'arbitrage ne relève pas d'une vocation, mais davantage de la modification d'une trajectoire sportive et d'une « carrière par défaut » pour des joueurs amateurs ayant connu des blessures ou n'ayant pas su franchir les étapes nécessaires pour atteindre le haut-niveau. Jean Tricot arrête par exemple de jouer au football après une blessure au genou, qui l'empêche de subir des chocs. Suite à cela, il pratique du basket quelques années avant de finalement revenir sur le rectangle vert, en tant qu'arbitre, à l'âge de 26 ans[489]. C'est notamment cette pratique du football avant la carrière au sifflet, liée à l'interdiction faite par la CCA de débuter dans l'arbitrage avant l'âge de la majorité, qui amène les arbitres de la Fédération à être plus âgés que les joueurs. La CCA affirme néanmoins que le passé de joueur de l'arbitre lui permet de ne pas être dupe des tromperies des joueurs[490]. L'expérience est présentée comme une vertu qualifiant le bon directeur de jeu. C'est dans cette optique que Michel Kitabdjian, alors âgé de 29 ans lorsqu'il arrive en première Division, décide de se laisser pousser la moustache afin de paraître plus vieux sur le terrain : « *moi, quand j'étais arbitre, je laissais pousser la moustache car sinon je paraissais jeune. Surtout qu'il y avait que des personnes âgées et très peu de jeunes arbitres* »[491]. Mise à part cette exception, une grande

[489] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).
[490] *France Football officiel n°1116-1117*, 8 août 1967, Médiathèque FFF.
[491] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).

partie des arbitres se retrouve à la Fédération à un âge avancé, pouvant les amener à atteindre la limite d'âge avant d'avoir eu le temps de franchir les différents échelons.

Si cette analyse cible les directeurs de jeu de la métropole, d'autres trajectoires atypiques semblent se dégager de la majorité des hommes en noir. Les carrières d'arbitres pieds-noirs, revenus en France dans le contexte de décolonisation de l'Algérie, se distinguent par leur caractère inédit. Si la Guerre d'Algérie provoque un fléchissement du nombre de licenciés durant les années 1950, une montée brutale du nombre de pratiquants se manifeste dès la fin de la Guerre en 1962, avec l'arrivée des européens d'Algérie pour qui le football est l'un des moyens d'intégration dans la métropole[492]. Si la CCA prévoit dans les années 1950 des stages d'arbitres dans la Ligue d'Algérie[493], les arbitres « *interligues* » algériens venant s'installer en métropole au début des années 1960 sont alors soumis aux mêmes règles que celles appliquées à leurs collègues[494]. Plusieurs hommes en noir rapatriés d'Algérie peuvent alors s'inscrire dans une Ligue régionale de la métropole. Les arbitres « *interrégionaux* » sont incorporés d'office dans le corps arbitral de la Fédération. Les directeurs de jeu bénéficiant du statut « *interligues* », ayant fait acte de candidature pour le titre « *interrégional* » avant leur rapatriement, passent alors trois examens pratiques lors de la saison 1962-1963. Robert Frauciel (Encadré 7) fait partie de ces arbitres revenus d'Algérie, ayant validé l'examen de la Fédération durant cette saison.

[492] Frenkiel Stanislas, *Le football des immigrés : France-Algérie, l'histoire en partage*. Arras, Artois Presses Université, 2021. Voir aussi les travaux de Nicolas Bancel et de Pascal Blanchard sur l'histoire des colonies françaises et le cas de l'Algérie.
[493] *France Football officiel n°712*, 3 novembre 1959, Médiathèque FFF.
[494] *France Football officiel n°818*, 14 novembre 1961, Médiathèque FFF.

Né en 1930 à Hussein Dey en Algérie. Après avoir joué au football à Alger, il se lance dans l'arbitrage en 1953, tout d'abord pour mieux connaître les lois du jeu. Arbitre de la Ligue d'Alger en 1955, il arrive en métropole en 1962 à la fin de la guerre. À son arrivée, il intègre la Ligue du Sud-Ouest et passe les examens pour entrer à la Fédération. Il devient avec succès « *interrégional* » en 1963. Puis, il passe successivement arbitre « *pré-fédéral* » en 1965 et « *fédéral* » en 1966. Robert Frauciel est nommé « *international* » de 1969 à 1973, avant d'être déclassé « *fédéral* » de 1973 à 1977, malgré sa nomination au titre de « *meilleur arbitre France Football* » en 1973. Il est réputé comme un arbitre sévère et autoritaire, distribuant de nombreux avertissements et exclusions. Il est le directeur de jeu de la finale de la Coupe de France en 1972. À côté de son activité arbitrale, il est professeur d'arts plastiques dans un collège d'Agen (47). À la fin de sa carrière, il ne se reconvertit pas dans l'arbitrage mais dans l'art et la mosaïque en particulier.

Robert Frauciel



Encadré 7 : Biographie de Robert Frauciel. Image provenant des archives privées de Robert Wurtz

Après avoir réussi l'examen de la Fédération, il franchit les différents échelons jusqu'à atteindre l'élite suprême de l'arbitrage français. Devenu arbitre « *interrégional* » en 1963, il est arbitre « *international* » six années plus tard. Il explique cette rapide progression par l'expérience acquise durant les rencontres arbitrées en Algérie pendant le conflit :

> « *C'était pas la même chose oui. Le style n'était pas le même oui. Sur les dernières années avant l'indépendance, ça devenait des matchs très difficiles, ou bien entendu que la présence d'arabes (sic) dans les équipes ça devenait très dur. C'était vraiment des matchs très durs. Y'avait pas que le côté sportif, mais aussi le côté politique* »[495].

Cette expérience acquise en Algérie l'amène à développer un style très autoritaire sur les terrains, même après son arrivée en métropole. La rigueur et l'autorité manifestées constituent potentiellement des facteurs explicatifs de son ascension rapide dans l'arbitrage, dans une période où ces qualités sont justement recherchées chez un arbitre. Son métier de professeur d'arts plastiques dans un lycée d'Agen lui permet d'être disponible pour l'arbitrage. Bien qu'ayant connu une ascension rapide au plus haut niveau, il perd son statut « *d'international* » en 1973 et redevient arbitre « *fédéral* » jusqu'à la fin de sa carrière en 1977. Pourtant doté de bons souvenirs sur le déroulement de sa carrière, il occulte puis dénie – durant l'entretien réalisé avec ce dernier – cette évolution de fin de carrière. Les travaux de Nathalie Wallian prennent ici tout leur sens :

[495] Entretien réalisé avec Robert Frauciel le 28 mars 2019 à son domicile (Agen).

> « *L'intérêt des témoignages directs et des récits de vie est de combler le vide des non-dits livresques dont l'argument et le discours sont différents. Il ne s'agit pas ici de constituer des faits (dont la valeur scientifique serait éventuellement contestable), mais de s'interroger sur la signification qu'ils ont eue pour ceux qui les ont vécus* »[496].

Dans la situation de M. Frauciel, il ressort que la perte d'un statut, dans ce cadre « *d'international* », puisse être assimilée à une violence symbolique[497], dont le souvenir est douloureux. Certaines carrières d'arbitres sont ainsi émaillées de frustrations liées aux difficultés de promotion à l'échelon supérieur ou à la rétrogradation dans un palier inférieur. Également, la non-sélection pour une compétition internationale peut engendrer ce sentiment. Non retenu pour la Coupe du Monde 1966 en Angleterre, Marcel Bois, qui est arbitre « *international* » depuis 1958, décide d'arrêter sa carrière face à ce qu'il perçoit comme une injustice.

Finalement, la diversité des trajectoires arbitrales au cours de ces années est une démonstration de l'amateurisme, du manque de rationalité et de structure de l'arbitrage français durant cette période. Bien qu'un système hiérarchique soit en place, ce dernier apparaît inégalitaire et occasionne des trajectoires notoirement distinctes. Néanmoins, le profil sociologique des hommes en noir apparaît relativement uniforme avec la moitié des arbitres Fédéraux militaires ou travaillant à la SNCF, par les avantages que ces métiers peuvent procurer.

[496] Wallian Nathalie, *Discours et pratiques ludiques en éducation physique sous la IVème République*. Thèse en STAPS, Université Strasbourg 2, 1994, p.31.
[497] Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris, Minuit, 1970.

c) L'homme en noir dans une problématique de temps et d'argent

Dans les années 1950, le salaire des joueurs professionnels est modeste, ne devant pas dépasser 65 000 francs mensuels, soit deux à trois fois le salaire minimum. Les « *internationaux* » peuvent gagner 30 000 francs supplémentaires, tandis que les vainqueurs de la Coupe ont droit, en outre, à un complément de 75 000 francs[498]. Les directeurs de jeu perçoivent eux des indemnités très faibles. Le fait d'occuper la fonction arbitrale n'est pas rentable pour certains hommes en noir, leur viabilité économique étant dépendante du métier qu'ils exercent en parallèle. En effet, les 50% d'arbitres Fédéraux ayant un emploi d'agent de la SNCF ou de militaire profitent d'une gratuité sur les transports ferroviaires pour les premiers et de réductions importantes pour les seconds. Ces économies réalisées sur les transports permettent aux arbitres concernés de ne pas perdre d'argent *a minima*, du fait de leur activité arbitrale. La Ligue Nationale de football et le Bureau Fédéral veulent alors investir le moins possible dans l'arbitrage[499]. En 1963, pour un match de première Division, le directeur de jeu perçoit une indemnité de 30 francs contre 8 francs pour un juge de touche[500]. L'arbitre, même dans l'élite du football français, ne reçoit que des sommes dérisoires pour le service rendu.

Pourtant, les hommes en noir possèdent une vie quotidienne qui sort de l'ordinaire, rythmée par leur activité arbitrale[501]. Concernant les arbitres « *interrégionaux* », qui dirigent des rencontres les week-ends et ne s'entraînent pas systématiquement durant la semaine, l'arbitrage apparaît comme un loisir conciliable avec la vie professionnelle, mais plus difficilement avec la vie familiale. La situation est différente pour les arbitres « *fédéraux* » et « *internationaux* » pour qui les désignations sont plus nombreuses et peuvent avoir lieu en milieu de semaine. Dès la fin des années 1950, certaines rencontres de première Division ont en effet lieu le mardi, le mercredi ou le jeudi. Cette évolution est la conséquence de l'arrivée des matchs nocturnes qui se développent encore plus dans les années 1960[502]. Il en est de même pour les rencontres européennes ou internationales qui sont généralement

[498] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.286.
[499] *France Football officiel n°597*, 27 août 1957, Médiathèque FFF.
[500] Archives privées de Daniel Lambert. Article prélevé dans un journal régional en 1963.
[501] Fossier Robert, « La vie quotidienne ». In Gauvard Claude & Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2015.
[502] Par exemple, l'éclairage nocturne du stade municipal de Bordeaux est validé en novembre 1961. La première nocturne a lieu au printemps 1962 (*France Football officiel n°820*, 28 novembre 1961, Médiathèque FFF).

programmées en milieu de semaine. Dans le cas où le match est programmé en semaine, un supplément de 20 francs leur est alors accordé[503]. Néanmoins, afin de pouvoir se rendre au match, les arbitres doivent utiliser au moins deux jours de congés[504], pour effectuer les déplacements d'avant et d'après-match. Certains arbitres, plus particulièrement ceux exerçant des professions libérales comme le Docteur Barde, peuvent modifier leur emploi du temps afin de répondre aux désignations faites par la CCA. Mais cette flexibilité demeure plus limitée pour les salariés, qui se voient obligés de sacrifier des jours de congés ou de perdre deux jours de salaire pour pouvoir diriger leurs matchs. Michel Kitabdjian témoigne :

> « *Avec le début des matchs en semaine, il fallait être capable d'être disponible un mercredi et de prendre un ou deux jours de congés. Et ça posait des problèmes. Je me souviens en 1965, j'étais l'arbitre en dixième position pour un match. J'avais été désigné le mercredi matin pour le mercredi soir pour aller à Lille. Y'a eu dix désistements* »[505].

Les 20 francs supplémentaires apparaissent dès lors bien peu rémunérateurs pour les hommes en noir. Dans un même ordre d'idées, Pierre Schwinté se révolte durant les années 1960 sur le fait que certains arbitres ont d'autres frais liés à l'arbitrage. Il dépense ainsi 17 francs hebdomadairement dans le cadre de sa récupération, sans que ces frais ne lui soient remboursés[506]. Finalement, les hommes en noir ne tirent le plus souvent aucun profit de cette fonction, bien au contraire. Même quand elle est exercée dans l'élite du football français, cette activité peut ainsi être assimilée à du bénévolat[507].

Au-delà d'un manque à gagner du point de vue financier, l'arbitrage apparaît comme une activité chronophage pour les hommes au sifflet. Ce manque de temps décrit à l'échelle d'une semaine peut être extrapolé sur une saison, les périodes de vacances des hommes en noir se trouvant ainsi limitées. Elles sont d'autant plus réduites lorsque les directeurs de jeu utilisent des jours de congés pour officier lors de matchs en milieu de semaine. À l'échelle d'une carrière, les arbitres disposent ainsi d'une problématique de temps, qui peut impacter l'investissement dans leur vie professionnelle, familiale ou de loisirs. Tout d'abord, le manque de temps peut influer sur la carrière professionnelle d'un arbitre et son évolution. Les sacrifices effectués dans son métier peuvent d'ailleurs avoir un impact financier. L'absence de

[503] Archives privées de Daniel Lambert. Article prélevé dans un journal régional en 1963.
[504] Qui sont parfois sans solde.
[505] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).
[506] Archives privées de Daniel Lambert. Article prélevé dans un journal régional en 1963.
[507] Simonet Maud, *op.cit*, 2010.

temps déteint également sur le cercle familial. En 1959, Maurice Guigue songe par exemple à prendre sa retraite suite aux sollicitations de sa femme qui pâtit de ses absences répétées[508]. Enfin, dans une période de « *civilisation des loisirs* »[509], les temps libres des arbitres ne sont que rares et peu nombreux. La quantité importante d'indisponibilités constatées chez les hommes en noir illustre en partie cette difficulté à se consacrer à d'autres loisirs, pour une activité qu'ils exercent presque bénévolement. Lors de la saison 1959-1960, 10% des arbitres désignés sur une journée de championnat se déclarent indisponibles[510]. Ce chiffre s'accentue quelque peu dans les années 1960. Le Bureau Fédéral explique dans son rapport moral de 1965 que c'est la dispersion de plus en plus importante de certains matchs en semaine qui est la cause du nombre croissant d'indisponibilités chez les directeurs de jeu[511].

Ces problématiques de temps et d'argent permettent dès lors de comprendre les raisons qui amènent certains arbitres à prendre des retraites anticipées, n'attendant pas la limite d'âge de cinquante ans. Jean Tricot arrête par exemple sa carrière en 1966, à l'âge de 46 ans, pour une promotion professionnelle, alors qu'il lui reste quatre années d'arbitrage possibles au plus haut-niveau. Néanmoins, sa promotion au sein de la SNCF ne peut être selon-lui menée de pair avec son activité d'arbitre « *international* » :

> « *J'ai cessé l'arbitrage quatre ans avant l'âge du fait que j'avais une promotion à la SNCF. Je ne pouvais pas faire l'impasse de cette promotion pour l'arbitrage parce que ça me permettait de partir avec une retraite substantielle bien meilleure. Je n'ai donc pas continué l'arbitrage jusqu'à 50 ans* »[512].

La dimension financière est ici mise en avant pour expliquer l'abandon, dans la mesure où l'exercice de l'arbitrage ne permet pas de fournir un complément de revenu majeur. Au-delà des matchs eux-mêmes, qui occasionnent une dépense énergétique, les transports représentent une source de fatigue importante chez les hommes en noir. Si certains arbitres ne se déplacent qu'en train au regard de leurs avantages, la plupart d'entre eux se rendent souvent sur le lieu du match en voiture[513]. Ces trajets hebdomadaires engendrent beaucoup de fatigue pour les arbitres, qui rentrent souvent directement chez eux après une rencontre. Concernant les arbitres effectuant les voyages en train, le réseau ferroviaire connaît durant

[508] *Le Miroir des Sports*, 16 février 1959, BnF.
[509] Dumazedier Joffre, *Révolution culturelle du temps libre 1968-1988*. Paris, Meridiens-Klincksieck, 1988.
[510] *France Football officiel n°801*, 18 juillet 1961, Médiathèque FFF.
[511] *France Football officiel n°1.062*, 19 juillet 1966, Médiathèque FFF.
[512] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).
[513] *France Football officiel n°1.227*, 15 octobre 1969, Médiathèque FFF.

cette période une suppression de nombreuses lignes[514] et les trajets sont souvent très longs, le train à grande vitesse n'existant pas. Michel Kitabdjian explique par exemple que « *les temps de déplacement ont également changé. Au début, moi je mettais dix heures en train, de Nice à Paris. Donc c'était dur de partir à la dernière minute* »[515].

En résumé, l'arbitrage apparaît dans cette période comme une activité chronophage et non lucrative pour les arbitres. Tenir le sifflet tous les week-ends, et éventuellement en semaine, est également source de fatigue, impactant la vie professionnelle et personnelle des directeurs de jeu. L'arbitre de football est alors un amateur, qui accepte de se soumettre à l'institution et de consacrer une bonne partie de son temps disponible, par passion pour la fonction d'autorité sur le rectangle vert.

[514] Caron François, *Histoire des chemins de fer en France. Tome 3 : 1937-1997*. Paris, Fayard, 2017.
[515] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).

d) L'arbitre, un « homme de l'ombre » peu médiatisé et peu connu

Globalement, l'homme en noir apparaît comme un acteur peu visible, que ce soit sur le terrain ou dans les médias. Il doit être le plus discret possible et même « *passer inaperçu* »[516], personne ne venant au stade pour voir un arbitre.

> « *Passer inaperçu, c'est le but que vous devez atteindre […] L'idéal serait de ne jamais devoir siffler […] Surtout ne prenez pas de poses théâtrales et ne faites pas beaucoup de gestes* »[517].

Selon l'adage, « *un bon arbitre est un arbitre qu'on ne voit pas* »[518]. Il est un acteur qui ne doit pas gêner les joueurs, en interrompant le moins souvent et le moins longtemps possible le spectacle. Il demeure donc, dans le meilleur des cas, invisible, et dans le pire, en proie à une cristallisation des frustrations. Cet exemple de *Une*, en 1956 dans *France Football*, montre bien que lorsque l'homme en noir est mis en avant dans les médias, cela n'est pas bon signe pour lui (Image 8).

519



Image 8 : Une de France Football en 1956, remettant en cause une décision de l'arbitre français M. Barberan. France Football n°525, 10 avril 1956, Archives de l'INSEP, PF-216

[516] Leclercq Lucien, *L'arbitre : interprétation des lois du jeu*. Doullens, Imprimerie Dessaint, 1961, p.161.
[517] *Ibid*.
[518] Annese Franck & Lesay Jean-Damien, *À mort l'arbitre ?*. Paris, Calmann-Lévy, 2007, p.23.
[519] Il s'agit de l'unique *Une* réalisée par *France Football* sur un arbitre de 1950 à 1970.

Cette faible exposition de l' « homme de l'ombre », bien nommé, peut être analysée à l'échelle d'une rencontre, que ce soit avant, pendant ou après cette dernière. Tout d'abord, avant une rencontre de première Division, l'arbitre, accompagné de ses deux juges de touche, n'est pas visible par les joueurs, les entraîneurs et les spectateurs, dans la mesure où ce dernier reste dans son vestiaire jusqu'à quelques minutes avant le coup d'envoi. Le tirage au sort entre les deux capitaines[520] n'a pas lieu sur le terrain aux yeux de tous, mais dans le vestiaire de l'arbitre. Par ailleurs, l'homme en noir ne s'échauffe pas avant le match et encore moins sur le terrain, cette pratique ne faisant pas partie des normes établies et pouvant occasionner des moqueries de la part des spectateurs. « *[L'échauffement] C'était dans le vestiaire. On sortait pas à cette époque-là. Nous on faisait des étirements, des sauts sur place* »[521]. Michel Kitabdjian a le même souvenir : « *personnellement je trouvais que c'était pas possible [de s'échauffer], comme on avait pas de terrain […] Avant le match, je faisais quelques massages. Le plus souvent, on allait pas sur le terrain avant le match, sauf si y'avait un éclairage pour s'y habituer progressivement* »[522]. Durant la rencontre, l'arbitre a pour mission d'être transparent aux yeux des autres acteurs, en assurant la continuité du jeu, comme s'en rappelle Jean Djorkaeff :

> *« Dans le temps, y'avait des contacts mais on n'arrêtait pas le jeu pour autant. Ça jouait quoi, c'était le plus important. Le jeu avait plus de continuité. Après aussi, on se jetait moins. Moi j'étais défenseur. On restait plus sur nos appuis, on taclait peu. On essayait de l'empêcher de passer mais sans tacler. Donc y'avait peu de fautes sifflées par les arbitres durant un match »*[523].

Pour adresser un avertissement au joueur fautif, l'arbitre doit appeler le capitaine et le joueur concerné avant de noter cette sanction disciplinaire sur sa carte d'arbitrage. Les cartons de couleurs n'existant pas, l'intervention de l'arbitre apparaît moins compréhensible aux yeux des joueurs[524] et du public. Ainsi, les spectateurs ou téléspectateurs détiennent alors peu d'informations sur le déroulement des faits et les choix du directeur de jeu. À ce sujet, la loi XII, relative aux « fautes et incorrections », donne une liberté d'appréciation importante aux arbitres[525]. Par ailleurs, la CCA émet la volonté que, sur le terrain, les contacts entre les

[520] Plus communément appelé *toss*.
[521] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).
[522] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).
[523] Entretien téléphonique réalisé avec Jean Djorkaeff le 17 novembre 2020.
[524] D'autant plus que l'appel de ces deux joueurs fait en effet parfois office d'un rappel à l'ordre pour le joueur fautif.
[525] Leclercq Lucien, *op.cit*, 1961.

arbitres et les joueurs soient les plus réduits possible[526]. L'arbitre doit alors expliquer le moins possible ses décisions et rester distant des joueurs, notamment pour ne pas être soupçonné de manquer d'impartialité :

> « *Ne jamais justifier une décision. C'est inutile : qui veut trop prouver ne prouve rien. Celui qui essaie de justifier laisse quelquefois l'impression de douter […] Quelle force que le silence ! Et pourquoi parler ? Les joueurs ne devraient entendre qu'un seul mot de l'arbitre : avantage »*[527].

La Commission Centrale demande aux arbitres de rester sobres, à l'image de leur maillot de couleur noire, également signe d'autorité et de neutralité[528].

> « *Un habillement sombre (bas noirs, culotte noire, blouson noir, chemisette blanche) est de rigueur. Soyez propre surtout, impeccable même, sans recherche, et évitez tout ce qui touche à la coquetterie (parements, pochette, galons) »*[529].

À la fin d'une rencontre, il est interdit aux arbitres d'utiliser le pied pour remonter le ballon dans leurs mains, geste trop assimilable à celui des joueurs[530], qui sont considérés comme les « vraies » vedettes d'un match de football. Après une partie, si le Bureau Fédéral et la CCA demandent aux joueurs de saluer le public, les arbitres doivent pour leur part retourner directement aux vestiaires[531]. Cette consigne souligne d'autant plus la volonté de limiter les contacts entre les joueurs et les arbitres et de ne pas donner une place trop importante aux hommes en noir dans le football-spectacle. Ainsi, tel un « *homme de l'ombre* »[532], l'arbitre doit se présenter sur le terrain au dernier moment, doit demeurer le moins visible possible durant la rencontre et quitter le terrain dès le coup de sifflet final.

Après la rencontre, le directeur de jeu est également condamné à la sobriété en restant réduit au silence, avec interdiction de s'exprimer dans les médias. Dès la fin des années 1950, en accord avec la Commission d'arbitrage de la FIFA qui interdit aux arbitres de s'exprimer à la presse[533], la CCA rappelle qu'en aucun cas un arbitre n'a à se justifier et qu'en conséquence

---

[526] *France Football officiel n°983*, 12 janvier 1965, Médiathèque FFF.
[527] Leclercq Lucien, *op.cit*, 1961, p.164.
[528] Pastoureau Michel, *op.cit*, 2014.
[529] Leclercq Lucien, *op.cit*, 1961, p.163.
[530] En 1958, la CCA demande en effet aux arbitres FFF de ne pas utiliser des procédés qui ne sont pas comptables avec la dignité du directeur de jeu pour s'approprier le ballon en fin de rencontre (*France Football officiel n°652*, 9 septembre 1958, Médiathèque FFF).
[531] *France Football officiel n°983*, 12 janvier 1965, Médiathèque FFF.
[532] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2011.
[533] *Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA*, séance du 17 octobre 1958 à Lisbonne, Archives de la FIFA (Zurich), n°110627.

la plus grande réserve est demandée. De la même manière, lors du stage national de l'été 1963, la CCA leur rappelle qu'ils ne doivent pas s'exprimer dans les médias[534]. Finalement, l'arbitre ne doit pas être une figure populaire auprès des joueurs, des entraîneurs ou du public. Un directeur de jeu connu signifie bien souvent que ce dernier fait l'objet de récusations, pour des décisions antérieures potentiellement litigieuses. Les clubs détiennent en effet la possibilité de refuser d'être arbitrés par un directeur de jeu qui les aurait selon eux désavantagés par le passé. Lors de la saison 1957-1958, 203 officiels sont récusés par les clubs, soit 5%[535] du total des désignations[536]. Tandis que pour la saison 1965-1966, ce chiffre[537] s'élève à 8,21%[538]. Bien que les arbitres n'aient jamais été des personnes populaires[539], une méfiance croissante semble se développer vis-à-vis des hommes en noir.

Au début des années 1960, le développement de la télévision va de pair avec la massification du sport dans la société[540]. La radiodiffusion-télévision française (RTF), d'abord rattachée aux postes et télécommunications, devient un établissement public industriel et commercial de l'État en février 1959, puis l'office de radiodiffusion-télévision (ORTF) en juillet 1964. Ce développement de la télévision publique « *fait sortir le football du stade et le transporte sur les écrans de nombreux sportifs en chambre* »[541]. Le ballon rond, pouvant désormais être suivi au sein des foyers français, enthousiasme toutes les classes et couches de la population[542]. La culture se cristallisant autour du « sport roi » s'imprègne dès lors de la forme et du récit proposé par le spectacle sportif cathodique[543] :

> « *Au sein du processus de développement de la culture de masse, médias montants, fondés sur l'image et le son, et médias potentiellement menacés mais pour l'heure encore puissants, fondés sur l'imprimé, demeurent les deux piliers de cette culture* »[544].

À travers ce nouveau média, il semble également que la représentation de l'arbitre soit celle d'un inconnu. Lorsqu'ils s'expriment sur une rencontre, les journalistes n'indiquent que

[534] *France Football officiel n°916*, 13 octobre 1963, Médiathèque FFF.
[535] En 1957-1958, 3 895 désignations sont effectuées par la CCA
[536] *France Football officiel n°594*, 6 août 1957, Médiathèque FFF.
[537] En 1965-1966, la CCA opère 3 182 désignations.
[538] *France Football officiel n°1.116-1.117*, 8 août 1967, Médiathèque FFF.
[539] Mason Tony, *op.cit*, 1980.
[540] Attali Michaël, *op.cit*, 2010, p.27.
[541] Dietschy Paul, *op.cit*, 2010, p.444.
[542] Eisenberg Christiane et coll., *op.cit*, 2004, p.265.
[543] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.227.
[544] Sirinelli Jean-François, « Culture de masse ». In Gauvard et Sirinelli, *op.cit*, 2015.

très rarement le nom de l'arbitre. Les travaux de François Borel-Hänni abondent dans ce sens. Après une étude de la représentation médiatique des arbitres à la télévision au sein des Coupes du Monde, il en ressort qu'avant 1970, les arbitres sont peu cités, qu'aucun gros plan n'est réalisé sur eux et que peu d'informations sont fournies par les commentateurs à leur sujet. Les directeurs de jeu apparaissent comme des acteurs peu mis en lumière à travers le petit écran[545]. Pourtant, de nombreuses polémiques liées à l'arbitrage éclatent lors de la Coupe du monde 1966 en Angleterre[546]. Ainsi, la focalisation sur les arbitres pour cet évènement mondial, qui concerne surtout les journaux du lendemain[547], montre bien que l'on parle d'arbitrage à cette période uniquement pour remettre en cause les décisions prises par les hommes en noir.

Ce manque de visibilité et de reconnaissance des arbitres se manifeste également au sein de l'hebdomadaire *France Football* entre 1955 et 1970. Si le début d'une année civile est l'occasion de récompenser le meilleur joueur, le joueur le plus combatif, le joueur le plus loyal, le meilleur joueur amateur, le meilleur club et le meilleur entraîneur de l'année précédente, aucun trophée n'est prévu pour l'homme en noir[548]. Cette absence traduit le manque d'exposition et de popularité des arbitres dans les médias, même pour les meilleurs d'entre eux. Finalement, l'arbitrage apparaît comme un sujet évoqué à travers ses problèmes, mais finalement très peu au prisme de ses principaux acteurs. L'impact médiatique des arbitres français sélectionnés pour les Coupes du Monde, que ce soit Maurice Guigue en 1958 ou Pierre Schwinté en 1962 et 1966, demeure très faible. Les articles qui leur sont consacrés sont courts et ne donnent que peu d'informations sur la vie de ces hommes en noir en dehors des terrains. Jean Tricot constitue néanmoins un contre-exemple, se trouvant médiatisé et défendu après avoir quitté le stade de Rouen à la mi-temps d'un match de première Division. Il n'hésite pas à solliciter le journal *L'Équipe* pour s'expliquer dès le lendemain :

> « *M. Tricot, arbitre parisien, a regagné la capitale par la route. Dès hier, il nous appelait au téléphone. Il nous dit : « Je dois vous expliquer mon geste. Si j'ai abandonné mon sifflet à la mi-temps de Rouen-Nantes c'était que j'étais écœuré par l'antijeu des défenseurs de Rouen. Dès qu'un attaquant de Nantes s'approchait des 16 mètres, il était abattu. J'ai sifflé*

[545] Borel-Hänni François, *op.cit*, 2014, p.89.
[546] À l'instar du « but fantôme » (ballon n'ayant pas pour sûr franchit entièrement la ligne de but) marqué par l'Angleterre contre l'Allemagne de l'Ouest pendant la prolongation de la finale de cette édition.
[547] Tenèze Ludovic & Joncheray Hélène, « L'universalité des lois du jeu du football et la singularité de l'interprétation des règles depuis 150 ans ». In Sudre David et Genty Matthieu, *Le sport. Diffusion globale et pratiques locales*, Paris, L'Harmattan, 2014.
[548] *France Football n°1.034*, 4 janvier 1966, Archives de l'INSEP, PF-216.

de nombreuses fois et donné un avertissement à Philippon. À chacune de mes décisions, les rouennais levaient les bras au ciel et ameutaient le public contre moi. Quand je suis rentré à la mi-temps, j'ai reçu des pierres et de la terre. Et personne n'était là pour nous protéger. Puisqu'il en était ainsi, il m'a paru inutile de poursuivre la direction du match. Quand j'aurai un œil crevé, par une pierre, il ne me restera que l'autre pour pleurer »[549].

Cette situation exceptionnelle donne l'occasion aux journalistes de se pencher plus précisément sur un homme au sifflet. M. Tricot fait l'objet de nombreux articles dans différents journaux, dans lesquels son caractère humain est mis en évidence :

« *Jean Tricot : arbitre international. Jean Tricot est né le 19 novembre 1920. C'est un personnage de taille moyenne (1m72), d'aspect massif, les cheveux grisonnants toujours bien peignés. M. Tricot est mécanicien à la SNCF et sa femme tient un restaurant. Ses horaires de travail lui permettent facilement de remplir ses fonctions d'arbitre. Il est arbitre international depuis le mois de juin 1961. C'est l'un de nos meilleurs arbitres* »[550].

Néanmoins, cette visibilité médiatique de Jean Tricot reste un cas rare et s'explique par le caractère exceptionnel de la situation. La majorité du temps, l'homme en noir est un acteur peu médiatisé et connu qui doit se faire discret, que ce soit dans les médias ou sur le terrain. Plusieurs joueurs interrogés dans le cadre de cette thèse[551], dont les carrières s'étendent sur cette période, sont en incapacité de citer le nom d'un seul homme en noir ayant exercé pendant leur carrière. Claude Quittet explique cela par le fait qu':

« À cette époque-là, ils se ressemblaient tous à peu près, dans la manière dont ils arbitraient. Y'en a pas vraiment un qui ressortait […] Ils avaient un âge avancé, par rapport aux joueurs en tout cas, et étaient quand même souvent loin du ballon »[552].

Finalement, dans les années 1950 et 1960, les arbitres sont des amateurs très peu connus, notamment de par leur faible médiatisation. « *Il fut un temps où l'arbitre était effacé, où l'on ne parlait guère de cette silhouette noire, souvent peu svelte, qui suivait la course du ballon* »[553]. L'homme en noir de qualité est transparent et ne fait pas parler de lui. « *Sa première vertu est finalement d'être invisible : détaché du jeu, distant avec les joueurs sans*

[549] *L'Équipe n°5.842*, 11 janvier 1965, Archives de la BnF, JOD-261.
[550] *L'Équipe n°5.843*, 12 janvier 1965, Archives de la BnF, JOD-261.
[551] Claude Quittet, qui joue en D1 au FC Sochaux-Montbéliard, à l'OGC Nice et à l'AS Monaco, de 1958 à 1974. Roland Guillas, qui joue en D1 à l'AS St Étienne, au FC Grenoble, au FC Rouen, aux Girondins de Bordeaux et au FC Lorient de 1954 à 1971. José Broissart, qui joue en D1 au CS Sedan-Ardennes, à l'AS St Étienne, au SC Bastia et à l'Olympique Lyonnais de 1966 à 1980.
[552] Entretien téléphonique réalisé avec Claude Quittet le 19 mai 2020.
[553] Dimitrijević Vladimir, *La vie est un ballon rond*. Paris, De Fallois, 1998, p.32.

être discourtois ni familier, l'arbitre se place obligatoirement « au-dessus de la mêlée » et doit finalement concentrer son énergie à appliquer à bon escient les lois du jeu »[554].

[554] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2011, p.289.

e) L'homme en noir, un acteur autoritaire

Durant cette période, si les styles de jeu peuvent varier entre les équipes[555], les styles d'arbitrage demeurent relativement uniformes, que ce soit à travers la manière d'appliquer les lois du jeu ou les compétences physiques, psychologiques et managériales mobilisées par les arbitres. Globalement, tous les hommes en noirs de la Fédération se comportent comme des acteurs autoritaires. Une des manifestations de cette autorité s'illustre par le fait que les décisions du directeur de jeu soient sans appel[556]. L'arbitrage strict, issu de la « vieille école », est à l'image des membres de la CCA, qui sont autoritaires dans leur manière de gérer ou de s'adresser aux arbitres. La commission donne des consignes fermes, amenant les arbitres à être sévères sur les terrains. Au sein de *France Football officiel*, l'ensemble des résumés de stages estivaux organisés pour les arbitres de la Fédération font part d'une volonté des membres de la CCA d'amener les arbitres à être davantage autoritaires sur les terrains. Charles Delasalle rappelle par exemple, dès 1955, qu'ils doivent être irréprochables en observant « à la lettre » les directives de la CCA, en insistant sur le principe d'autorité[557]. L'année suivante, M. Flageul, alors Président de la Commission Centrale, revient sur la saison écoulée en rappelant « *les directives de la CCA touchant l'autorité, qualité maîtresse des arbitres qui doivent s'imposer sur les terrains* »[558]. Dans les années 1960, M. Capdeville et M. Delasalle, deux membres de la CCA, confirment cette préoccupation pour l'autorité de l'arbitre :

> « *Mais c'est surtout un défaut flagrant d'autorité qui apparaît le plus fréquent, soit que les arbitres tolèrent trop d'incorrections, de gestes déplacés ou de contestations de leurs décisions, ou ne manifestent pas assez de sévérité dans leurs sanctions qui se bornent souvent à des coups francs* »[559].

Le manque de sécurité ressenti par certains arbitres peut en partie expliquer leurs difficultés à prendre des décisions impopulaires sur les terrains[560]. Les arbitres, bien que faiblement observés, doivent se soumettre à ces consignes, à défaut de quoi la CCA peut prendre des sanctions à leurs égards[561]. Les hommes en noir doivent apparaître comme des

[555] Da Rocha Carneiro François, « Béton et ligne: controverses tactiques autour de l'Équipe de France de football des Sixties ». In Liotard Philippe, *op.cit,* 2016.
[556] Tunmer Arthur et Fraysse Eugène, *Football*. Paris, A. Collin, 1897, p.89
[557] *France Football officiel n°491*, 16 août 1955, Médiathèque FFF.
[558] *France Football officiel n°546*, 4 septembre 1956, Médiathèque FFF.
[559] *France Football officiel n°1.065-1066*, 16 août 1966, Médiathèque FFF.
[560] *France Football officiel n°283*, 21 août 1951, Médiathèque FFF.
[561] *France Football officiel n°1.151*, 2 avril 1968, Médiathèque FFF.

acteurs autoritaires et courageux, capables de prendre les décisions qui s'imposent. Au-delà de cette capacité, les arbitres sont sévères dans leurs postures et dans la relation entretenue avec les joueurs :

> « *L'agent de punition doit exercer un pouvoir total, qu'aucun tiers ne peut venir perturber ; l'individu à corriger doit être entièrement enveloppé dans le pouvoir qui s'exerce sur lui* »[562].

Jean Tricot confirme cette nécessité d'être sévère chez un arbitre de l'époque :

> « *Il faut savoir que de ce temps-là, on parlait pas beaucoup avec les joueurs. C'est ce que je reprochais un peu à la CCA de mon époque, c'était autorité, autorité, autorité, dans le sens du flic. C'est pas ça, c'est l'autorité d'un directeur de jeu. Moi j'aurais préféré qu'on ne nous musèle pas. Mais c'était demandé par la CCA, donc fallait rentrer dedans. On avait une tendance à cette autorité-là* »[563].

Cette autorité, « dans le sens du flic », nous amène à faire une analogie entre les directeurs de jeu exerçant un métier de l'ordre et l'autorité nécessaire à la fonction arbitrale[564]. D'autant plus qu'au début des années 1960, une grande partie des arbitres FFF sont des militaires[565]. Plusieurs arbitres « *internationaux* », comme Maurice Guigue qui est gendarme (Encadré 8), ou Marcel Bois (Encadré 9) qui est militaire, exercent ces métiers de l'ordre et détiennent l'autorité institutionnelle, sur les terrains comme en dehors.

Maurice Guigue

Né le 4 août 1912 à Arles, il est d'abord joueur amateur au SC Arles, au SC Orange et à la JS Toulonnaise avant de devenir arbitre de la Ligue du Sud-Est. Il devient « *fédéral* » en 1953 puis « *international* » de 1954 à 1962. Il reçoit l'écusson FIFA en 1957. Il est le directeur de jeu de la finale de la Coupe de France en 1956. Maurice Guigue est l'arbitre français retenu pour la Coupe du Monde 1958 en Suède, dont il dirige la finale opposant la Suède au Brésil. Il devient dans ce cadre le deuxième arbitre français à exercer lors d'une finale de Coupe du Monde après Georges Capdeville en 1938. À côté de l'arbitrage, il est gendarme de profession. Il devient membre de la CCA de 1976 à 1984. Maurice Guigue décède le 26 février 2011 à Marseille.



Encadré 8 : Biographie de Maurice Guigue. Image provenant des archives privées de Robert Wurtz

[562] Foucault Michel, *op.cit,* 1975, p.153.
[563] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).
[564] Proteau Laurence & Pruvost Geneviève, *op.cit*, 2008.
[565] Archives privées de Daniel Lambert. Article prélevé dans un journal régional en 1963.

Marcel Bois

Né le 18 juillet 1918 à Tours, il débute dans l'arbitrage en 1946, après avoir joué au Tours Etudiants Club à un niveau amateur. Devenu arbitre de la Ligue du Centre en 1950, il entre à la Fédération en tant qu'« *interrégional* » en 1953. Par la suite, il devient successivement « *fédéral* » en 1954, puis « *international* » de 1958 à 1966. Sa fin de carrière coïncide avec la Coupe du Monde organisée en Angleterre. Alors qu'il espère être désigné pour cette grande compétition, c'est finalement son collègue Pierre Schwinté qui est désigné à sa place. Face à cette injustice vécue, Marcel Bois raccroche le sifflet. Durant sa carrière, il est amené à diriger la finale de la Coupe de France en 1961. Professionnellement, il est militaire de carrière dans l'Armée de l'air. Il est membre de la CCA de 1980 à 1983. Marcel Bois décède le 3 mars 1984.



Encadré 9 : Biographie de Marcel Bois. Image provenant des archives privées de Robert Wurtz

Au-delà de la mission commune de faire respecter des règles, la posture d'un représentant de la loi semble rentrer en écho avec celle d'un arbitre. La tenue sombre du gendarme ou du policier peut être dans ce cadre assimilée au vêtement de l'homme en noir sur un terrain. Le noir demeure ainsi la « *couleur de l'autorité, prise dans sa double fonction de police et de justice* »[566]. Cet uniforme leur permet d'affirmer leur fonction d'autorité, et surtout plus encore de la représenter. La tenue semble en effet entrer dans une « *technologie de la représentation* »[567], où le directeur de jeu, à l'aide de son sifflet, détient le contrôle et une domination sur les autres acteurs. La gestuelle, qu'il est le seul à pouvoir utiliser sur le terrain, sert de support à cette représentation de l'autorité. Dans un cadre foucaldien, les policiers, au même titre que les directeurs de jeu, comptent dès lors au nombre d'acteurs essentiels de la surveillance panoptique, tout à la fois omniprésents et transparents[568].

> « *Beaucoup plus policier que juge (mais à la fois l'un est l'autre), l'arbitre est là pour signifier l'omniprésence physique d'une loi qu'il est chargé de faire appliquer sans aucune contestation possible. C'est le règne du sifflet souverain* »[569].

Néanmoins, les arbitres exerçant des métiers de l'ordre n'ont pas le monopole de l'autorité sur les terrains. Les arbitres de l'élite, notamment les « *internationaux* », sont bien

[566] Pastoureau Michel, *op.cit*, 1990, p.15.
[567] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.123.
[568] *Ibid*, p.123.
[569] Denis Daniel, *op.cit*, 1978, p.50.

reconnus pour leur autorité, davantage que pour leur pédagogie. Par exemple, Pierre Schwinté (Encadré 10), contrôleur des impôts[570], est l'un des arbitres français majeurs durant les années 1960. Ce dernier « *n'était pas très psychologue mais il possédait la véritable autorité* »[571].

Né le 6 mars 1922 à Strasbourg. Il est d'abord joueur à l'ASPTT de Strasbourg, au poste de gardien de but, avant de débuter dans l'arbitrage suite à une blessure en 1940. Arbitre de District en 1941 puis devenu arbitre de la Ligue d'Alsace en 1949, il entre à la Fédération en tant qu'« *interrégional* » en 1952. Puis, il devient successivement « *fédéral* » en 1953 et « *international* » de 1957 à 1967. Pierre Schwinté est le directeur de jeu de la finale de la Coupe de France en 1963. Ayant obtenu son écusson FIFA en 1960, il est l'arbitre français retenu pour les Jeux olympiques la même année à Rome et les Coupes du monde 1962 et 1966, organisées respectivement au Chili et en Angleterre. À côté de l'arbitrage, il est inspecteur des impôts. Pierre Schwinté est l'un des premiers arbitres à remettre en cause le fonctionnement amateur de l'arbitrage français et à prôner le professionnalisme. Il fait part de ses idées novatrices sur l'arbitrage dans son livre *L'arbitrage du football*, co-écrit avec Guy Caron en 1971. Il est même surnommé le « *Lech Walesa* » de l'arbitrage en raison de ses velléités réformatrices. À la fin de sa carrière, il devient le mentor d'un arbitre Alsacien en pleine progression, Robert Wurtz. Il est membre de la CCA de 1967 à 1994, dans laquelle il s'occupe notamment de la section « promotion ». Il est représentant des arbitres auprès de la Ligue de Football Professionnel de 1967 à 1994. Il est également un ami proche de Jean Sadoul, Président de la LFP de 1967 à 1991, qui vient chasser avec lui en Alsace. Pierre Schwinté décède le 11 mars 2000 à Strasbourg.

Pierre Schwinté



Encadré 10 : Biographie de Pierre Schwinté. Image provenant des archives privées de Robert Wurtz

Cet arbitre Alsacien, « *aussi autoritaire que son crâne est chauve, a expulsé quarante joueurs au cours de sa carrière d'arbitre, dont quinze professionnels* »[572]. Même si les arbitres sont considérés comme sévères, le nombre d'avertissements et d'expulsions durant cette période est faible[573], à l'image des statistiques de cet arbitre. Jean Djorkaeff, pourtant défenseur de 1958 à 1974, affirme n'avoir reçu qu'un seul avertissement durant l'ensemble de sa carrière[574].

[570] Qui correspond ainsi également à une mission de contrôle et d'application des règles.
[571] *France Football n°1.390*, 21 novembre 1972, Archives de l'INSEP, PF-216.
[572] *France Football n°1.024*, 26 octobre 1965, Archives de l'INSEP, PF-216.
[573] L'expulsion d'un joueur est alors un évènement exceptionnel.
[574] Entretien téléphonique réalisé avec Jean Djorkaeff le 17 novembre 2020.

Finalement, les hommes en noir apparaissent dès lors autoritaires à travers leurs postures droites et sévères et vis-à-vis du faible dialogue entretenu avec les joueurs ou les entraîneurs, alors même que ce contact est recherché par les footballeurs. Un dissensus semble dès lors se dégager. D'une part, l'appareil institutionnel demande aux arbitres de sanctionner instantanément l'interdit sans avoir à l'expliquer. Mais d'autre part, les joueurs et leurs dirigeants demandent à l'arbitre d'expliquer ses décisions[575]. Les arbitres, bien que bénévoles, choisissent d'assumer ce rôle de « chef impopulaire », en acceptant d'apparaître comme une figure d'autorité.

[575] Abbassi Driss, *L'imaginaire sportif : médias et Histoire dans le sport contemporain*. Paris, Mare et Martin, 2007, p.64.

C) L'arbitre de football dans le temps du match

a) Monaco-Lyon, finale de la Coupe de France 1963 au prisme de l'arbitre Pierre Schwinté[576]

Ce dimanche 12 mai 1963 est un jour de fête pour le football français. Dans quelques minutes va avoir lieu la finale de la Coupe de France, au stade Yves-du-Manoir de Colombes, opposant l'AS Monaco à l'Olympique Lyonnais. L'équipe de Monaco, déjà vainqueur lors de l'édition de 1960, est favorite sur le papier[577]. Première dans la Division 1, elle est en passe de réaliser le doublé Coupe-championnat. Si la rencontre permettra à l'une des deux équipes d'inscrire une ligne de plus à son palmarès, il n'en reste pas moins qu'elle représente beaucoup au plan financier. La victoire lors de ce match permettra également au club vainqueur de se qualifier pour la Coupe des vainqueurs de Coupe. Néanmoins, la finale jouée aujourd'hui ne donnera pas forcément de gagnant. En cas d'égalité à la fin des prolongations, le match devra en effet être rejoué[578]. Durant les quarante-cinq dernières années, ce phénomène s'est produit à quatre reprises, lors des finales de 1925, 1942, 1943 et 1959. La rencontre est alléchante, avec les deux meilleures équipes de la saison en cours. Les monégasques Michel Hidalgo, Henri Biancheri et Marcel Artélésa vont pouvoir affronter les lyonnais Aimé Mignot, Victor Nurenberg et Angel Rambert.

La rencontre, précédée de la finale de la Coupe nationale des cadets en lever de rideau, est diffusée en direct à la télévision sur la première chaîne de l'ORTF. Le doute plane néanmoins sur la retransmission intégrale de la rencontre, au vu des problèmes techniques rencontrés dans la retransmission des matchs de football depuis plusieurs années[579]. La diffusion de la rencontre sur le petit écran est un fait rare, lié au caractère exceptionnel de ce match. Seul le France-Brésil du 28 avril dernier a été retransmis à la télévision depuis le début de l'année, se traduisant par la victoire des brésiliens sur le score de 3 buts à 2, avec un triplé de Pelé. La rencontre de ce jour est filmée par trois caméras. L'une d'entre-elles est située

[576] Finale de la Coupe de France 1963 : AS Monaco-Olympique Lyonnais, 1ère chaîne de l'ORTF, 12 mai 1963, Archives de l'INA, BnF.
[577] *France Football n°895*, 7 mai 1963, Archives de l'INSEP, PF-216.
[578] Puis, si le match rejoué amène une nouvelle égalité, une nouvelle rencontre est disputée. Finalement, dans le cas où la troisième rencontre n'arrive toujours pas à départager les deux équipes, le vainqueur de la Coupe est décidé à la pièce. En 1967, Lyon se qualifie pour la finale de la Coupe de France face à Angoulême suite à un tirage au sort de ce type, après une troisième égalité entre ces deux équipes.
[579] *France Football n°895*, 7 mai 1963, Archives de l'INSEP, PF-216.

dans la tribune principale pour les plans larges, donnant un aperçu global et lointain du match. Les deux autres caméras sont positionnées derrière chacun des deux buts. Seule la caméra centrale dispose d'un zoom. Le match est diffusé en noir et blanc, sans ralentis ni « replays » à disposition des téléspectateurs.

Pierre Schwinté est l'arbitre de cette finale. Ce directeur de jeu de 41 ans est le premier Alsacien à diriger une finale dans toute l'histoire de la Coupe de France. Bénéficiant du statut « *d'international* » depuis 1957, cet arbitre a eu le privilège d'être l'homme en noir français retenu pour les Jeux olympiques de Rome en 1960 et pour la Coupe du Monde 1962 au Chili. Pierre Schwinté est un arbitre contestataire, n'hésitant pas à remettre en cause le fonctionnement de l'arbitrage français. Il est réputé pour son autorité et son manque de pédagogie sur un terrain[580]. Par ailleurs, même si ce dernier est estimé « *trop sensible à la critique […] il n'en reste pas moins considéré, aussi bien en France qu'à l'étranger, comme un directeur de jeu énergique et plein de sang-froid* »[581]. En dehors de l'arbitrage, il exerce le métier d'inspecteur des impôts, relevant, tout comme dans l'arbitrage, son habitude à contrôler des individus.

La retransmission télévisée commence. Pierre Schwinté rentre sur le terrain en marchant, le ballon à la main. Son crâne dégarni reflète l'expérience acquise. Sa morphologie ronde laisse présager qu'il ne constitue guère un grand sportif. Sa tenue est quant à elle semblable à celle de ses collègues en noir. Des crampons, un short, une chemisette noire aux manches longues, au-dessus d'une chemise blanche, dont le col et le bout des manches dépassent et sont visibles.

[580] *France Football n°1.390*, 21 novembre 1972, Archives de l'INSEP, PF-216.
[581] *L'Équipe n°5.318*, 8 mai 1963, Archives de la BnF, JOD-261.

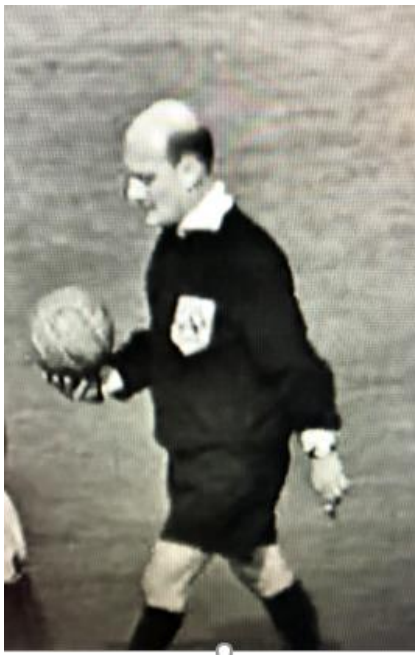

Image 9 : Pierre Schwinté se rendant au centre du terrain avant le début de la finale de la Coupe de France 1963. Archives INA.

Les joueurs des deux équipes rentrent en même temps que le directeur de jeu sur le terrain, mais en courant. Ils se dirigent vers leur moitié de terrain pour s'échauffer. Pendant que les joueurs manipulent le ballon et se préparent à l'effort, Pierre Schwinté est immobile au centre du terrain, près du rond central. Contrairement aux joueurs actifs sur le rectangle vert, il ne réalise pas d'échauffement, ayant déjà exécuté quelques étirements dans son vestiaire comme il est d'usage. Les deux juges de touche[582] sont également immobiles sur leur ligne de touche, attendant que les principaux acteurs de la rencontre aient terminé leur échauffement.

Les 32 900 spectateurs présents à Colombes en ce début d'après-midi mettent l'ambiance sous un soleil de plomb. L'unique commentateur de la rencontre, Joseph Pasteur, présente très brièvement l'arbitre. Pierre Schwinté, la posture droite et autoritaire, vérifie que les joueurs sont prêts, le *toss*[583] ayant déjà été exécuté dans les vestiaires. Un coup de sifflet de l'arbitre strasbourgeois, la finale commence. « *C'est parti, vous pouvez déclencher votre chronomètre* » lance le commentateur, le temps de jeu n'apparaissant pas à l'écran de la télévision. Télévisé en noir et blanc, il est difficile de différencier les maillots des deux équipes

[582] Qui ne sont pas spécifiques à cette fonction mais des arbitres Fédéraux.

[583] Tirage au sort entre les deux équipes, effectué entre les deux capitaines. Le gagnant de ce tirage au sort décide de la moitié de terrain où il souhaite faire commencer son équipe. L'autre équipe bénéficie du ballon pour le coup d'envoi.

aux teintes si proches que le gris lyonnais ressemble au gris monégasque. En début de rencontre, les mouvements du ballon sont fluides, les joueurs des deux équipes tentent de construire le jeu, malgré la piètre qualité de la pelouse. Plusieurs petits contacts ont lieu des deux côtés, mais le directeur de jeu ne les signale pas. Il positionne son bras droit à l'horizontale, pouvant signifier aux acteurs qu'il n'y a pas de faute ou qu'il décide de laisser l'avantage. Ce schéma se produit à de nombreuses reprises durant les cinq premières minutes de la rencontre. Pierre Schwinté tente de suivre les actions du mieux qu'il peut. Néanmoins, il court au petit trot et s'arrête souvent. Dans la majorité des plans proposés par la retransmission télévisée en ce début de partie, l'Alsacien n'apparaît même pas dans le cadre.



Image 10 : Pierre Schwinté n'est pas dans le cadre de la caméra sur cette attaque lyonnaise à la 3ème minute de jeu de la finale de la Coupe de France 1963. Archives INA.

4ème minute de jeu. Corner pour les monégasques. Pierre Schwinté se place sur la ligne de but entre le poteau de corner et le but. Le juge de touche quitte lui sa ligne pour rejoindre également la ligne de but, entre le poteau de corner et le but, du côté opposé au directeur de jeu. Suite au corner, le ballon est dégagé par les lyonnais, qui lancent une contre-attaque rapide. Le juge de touche regagne sa ligne de touche et M. Schwinté tente de suivre cette

attaque lyonnaise. Partant de la ligne de but, il est pris de vitesse et se trouve au minimum à cinquante mètres de l'action.

5ème minute de jeu. Après avoir laissé six avantages depuis le début de la rencontre, la première faute est sifflée par l'arbitre Alsacien, en faveur des monégasques. Un « gros plan » est alors réalisé sur lui (Image 11).



Image 11 : Alors qu'il vient de siffler la première faute du match à la 5ème minute de jeu, un « gros plan » est réalisé sur Pierre Schwinté. Archives INA.

8ème minute de jeu. Deuxième coup de sifflet pour une faute d'un lyonnais, offrant une bonne opportunité pour les monégasques avec ce coup-franc aux abords de la surface de réparation lyonnaise. Malgré quelques contestations des joueurs lyonnais, le directeur de jeu reste de marbre et ne commente pas sa décision auprès des joueurs. Après avoir sifflé la faute, M. Schwinté place le ballon à l'endroit où elle a été commise. Il reste sur place et demande « avec le bras » aux joueurs rhodaniens formant le mur de reculer.

15ème minute de jeu. Un attaquant lyonnais est lancé en profondeur, le jeu continue quelques secondes avant que l'arbitre ne siffle. Son juge de touche s'est en effet avancé d'un mètre à l'intérieur du terrain, le drapeau qu'il tient en main est en l'air et signale un hors-jeu de position du lyonnais.

Durant ce premier quart d'heure, Pierre Schwinté n'a pas réalisé d'accélérations et ne s'est approché qu'une seule fois de l'une des deux surfaces de réparation, son champ d'action s'étendant souvent autour du rond central.

17ème minute de jeu. Un joueur lyonnais fait obstruction sur un joueur monégasque. L'arbitre siffle la faute. Avant d'autoriser la reprise du jeu, il lève son bras à la verticale, signifiant que ce coup franc est indirect.

18ème minute de jeu. L'arbitre siffle une nouvelle faute. Comme depuis le début de la rencontre, le bruit du sifflet n'est pas perceptible à la télévision.

24ème minute de jeu. Un joueur lyonnais déborde le long de la ligne de touche, près de l'un des deux juges de touche. L'arrière gauche monégasque stoppe la course du lyonnais devant l'homme au drapeau. Ce dernier effectue un mouvement en l'air avec son drapeau pour signaler la faute, qui est par la suite sifflée par M. Schwinté.

25ème minute de jeu. La balle sort derrière la ligne de but du camp monégasque. Le directeur de jeu désigne la surface de but du gardien de Monaco, signalant un coup de pied de but. Les lyonnais contestent et demandent un corner. Jean-Claude Hernandez, le gardien du Rocher, prend le ballon à main nue[584] et le place dans sa surface de but avant d'effectuer le six mètres.

30ème minute de jeu. Le match devient progressivement plus rugueux, M. Schwinté sifflant une nouvelle faute. Il mime la poussette effectuée par Victor Nurenberg. Le joueur lyonnais de 33 ans, qui est le joueur le plus âgé de la rencontre, a tout de même huit années de différence avec Pierre Schwinté. Michel Hidalgo, capitaine de l'équipe de Monaco, tente de jouer rapidement, mais l'homme en noir siffle. Le coup franc n'ayant pas été exécuté à l'endroit de la faute, ce dernier est à refaire. Dans les dix minutes qui suivent, de nombreux contacts surviennent entre les joueurs des deux équipes. M. Schwinté laisse beaucoup le jeu se dérouler. Les joueurs ne cherchent pas « à tomber » et se relèvent rapidement après chaque contact ou après avoir subi une faute.

39ème minute de jeu. L'arbitre sanctionne le lyonnais Thadée Polak pour un croc en jambe sur un monégasque. Les lyonnais ne contestent pas et le commentateur s'exclame : « *Bravo*

[584] À cette époque, les gardiens de but n'ont alors pas de gants durant les rencontres de football.

M. Schwinté ». Une minute plus tard, un autre joueur lyonnais commet un rude tacle et par derrière sur un monégasque. M. Schwinté signale seulement un coup franc.

42ème minute de jeu. L'homme en noir n'arrête pas le jeu malgré l'envoi depuis les tribunes de nombreux pétards sur le rectangle vert. Personne ne paraît surpris. Les pétards n'ayant pas perturbé l'action, le jeu continue pendant que ces tumultes s'estompent.

43ème minute de jeu. Pierre Schwinté sanctionne le pied haut du lyonnais Nestor Combin. Malgré les sifflets du public envers le directeur de jeu, le commentateur réplique : « *l'arbitre a raison* ».

45ème minute de jeu. M. Schwinté siffle la mi-temps sur ce score vierge, sans accorder de temps supplémentaire, dans la mesure où aucun arrêt de jeu n'est à noter depuis le début du match. Le directeur de jeu récupère le ballon, tandis que ses juges de touche le rejoignent en marchant. Les acteurs de la rencontre se dirigent vers les vestiaires, qui se situent sous le terrain et dont l'entrée s'effectue derrière l'un des deux buts.

Après quinze minutes de repos, les joueurs et les arbitres de la rencontre rejoignent le terrain. Les juges de touche changent de côté, pour que chacun d'entre eux puisse conserver la même équipe. Le soleil se fait toujours autant ressentir sur le stade de Colombes. Pierre Schwinté met le sifflet à la bouche, le match reprend.

50ème minute de jeu. Après avoir d'abord laissé l'avantage aux lyonnais, M. Schwinté revient à la faute et siffle pour la première fois dans cette deuxième mi-temps.

55ème minute de jeu. Le placement et les déplacements de l'arbitre gênent les joueurs à deux reprises. Si l'Alsacien trottine toujours et n'est pas très mobile sur le terrain, les joueurs commettent beaucoup de déchets techniques et sont imprévisibles dans leurs choix. Il est très difficile pour l'arbitre d'anticiper le jeu en conséquence. Les actions sont jugées à plusieurs dizaines de mètres, comme cette nouvelle faute lyonnaise aux abords de leur surface de réparation. Après avoir placé le mur, il donne un coup de sifflet, le coup franc ne présentera aucun danger.

58ème minute de jeu. L'attaquant monégasque Lucien Cossou s'approche du côté gauche de la surface. Il est fauché violemment par Lucien Degeorges. La faute est sifflée par le directeur de jeu mais ne fait pas office d'un rappel à l'ordre ou d'un avertissement[585].

60ème minute du jeu. La distance importante qui sépare M. Schwinté du ballon le pénalise. Alors qu'il est en dehors du champ de la caméra[586], il ne voit pas que Cossou est fortement bousculé par l'arrière gauche lyonnais et que le ballon est ensuite sorti nettement en dehors du terrain, avant de revenir dans l'aire de jeu. Le public hue le directeur de jeu et le commentateur donne son avis : « *je crois que la balle était sortie* ». Par la suite, l'arbitre laisse beaucoup d'avantages aux deux équipes, les fautes sifflées demeurant des irrégularités grossières et visibles à plusieurs dizaines de mètres.

63ème minute de jeu. Une bousculade se produit dans le jeu entre Higaldo et Rambert. Le directeur de jeu laisse une nouvelle fois l'avantage. « *Les esprits s'échauffent entre Hidalgo et Rambert* ». Quelques secondes après, Nurenberg est fauché sur le côté droit de la surface monégasque. M. Schwinté siffle la faute.

Bientôt la 70ème minute de jeu. Le ballon percute le directeur de jeu strasbourgeois. Le commentateur s'exclame : « *Et l'arbitre qui gêne le jeu, involontairement bien sûr* ». L'action suivante, le joueur lyonnais Polak tacle par derrière Cossou. M. Schwinté laisse l'avantage mais le joueur monégasque perd le contrôle du ballon dans la foulée. L'arbitre ne revient pas sur la faute.

71ème minute de jeu. Un joueur lyonnais est lancé en profondeur. Le juge de touche ne signale pas de hors-jeu de position, mais M. Schwinté déjuge son collègue et siffle le hors-jeu. Le commentateur déclare : « *On voit que M. Schwinté à l'œil* ».

73ème minute de jeu. Un joueur lyonnais effectue une rentrée de touche quelques mètres devant l'endroit où est sorti le ballon. Le juge de touche lève son drapeau, l'arbitre demande à ce que la touche soit refaite au bon endroit. Le commentateur va dans le sens de l'arbitre : « *Il est très pointilleux et il a raison* ».

[585] Seuls les actes très violents donnent alors lieu à des sanctions envers les joueurs.
[586] Donc au moins à 40 mètres de l'action.

76ème minute de jeu. Hidalgo subit un croc en jambe d'un lyonnais, l'arbitre fait un geste des deux bras pour montrer l'avantage, mais le capitaine monégasque perd ensuite le ballon directement. M. Schwinté ne revient pas à la faute, tandis qu'Hidalgo lui fait des gestes en signe de mécontentement.

En cette fin de rencontre, M. Schwinté est à la peine, le jeu allant d'un côté à l'autre du terrain. Le directeur de jeu marche, même s'il se trouve à plusieurs dizaines de mètres de l'action (Image 12).



Image 12 : Pierre Schwinté marchant dans le rond central pendant une attaque de Monaco à la 80ème minute de jeu de la finale de la Coupe de France 1963. Archives INA.

La fin du match approche, les deux équipes ne veulent absolument pas prendre de but. M. Schwinté siffle la faute de Biancheri sur Nurenberg à la 81ème et celle de Degeorges sur Djibrill à la 86ème.

Au bout de 90 minutes de jeu, M. Schwinté met le sifflet à la bouche. Aucun temps supplémentaire n'est accordé, dans la mesure où le jeu n'a pas été arrêté tout au long de cette

période. Une prolongation de deux fois quinze minutes aura donc lieu. Les joueurs vont devoir tenir, d'autant plus qu'aucun d'entre eux ne peut être remplacé, même en cas de blessure[587].

Les joueurs reviennent des vestiaires pour jouer la prolongation. Quelques secondes après que M. Schwinté ait lancé ces trente minutes supplémentaires, un joueur monégasque tacle violemment un adversaire par derrière. L'arbitre Alsacien laisse l'avantage. Le joueur lyonnais, ayant un peu de mal à se relever, fait signe de son mécontentement auprès de l'arbitre. Son équipe a perdu le ballon quelques secondes après l'avantage laissé, ce qui indigne le « gone ». Le jeu est rude et viril. Pourtant, les acteurs de la rencontre ne sont pas tous protégés, à l'image du très faible nombre de joueurs portant des protège-tibias[588]. En ce début de prolongations, les joueurs sont fatigués, les maladresses techniques sont nombreuses, en plus de la qualité de la pelouse qui n'aide pas. L'arbitre apparaît lui aussi affaibli, se tenant de plus en plus loin des actions et ayant de plus en plus de difficultés à fournir des efforts pour suivre le jeu.

102ème minute de jeu. Les monégasques marquent un but de la tête sur un centre venu de la gauche. Cependant, le juge de touche a levé son drapeau, le buteur monégasque est signalé hors-jeu. Le but est donc refusé, aucun « replay » ou ralenti n'est diffusé à la télévision.

110ème minute de jeu. Suite au changement rapide de côté des deux équipes à la mi-temps de ces prolongations, les joueurs et l'arbitre paraissent encore plus affaiblis. Pierre Schwinté marche de plus en plus, la distance qui sépare le directeur de jeu du ballon ne cesse d'augmenter. Les monégasques s'infiltrent néanmoins dans la surface lyonnaise. Le directeur de jeu se trouve près du rond central, tandis que les lyonnais récupèrent le ballon.

115ème minute de jeu. Peu de fautes sont désormais sifflées par l'arbitre qui laisse de nombreux avantages aux joueurs des deux équipes. Cependant, ces derniers ne contestent que très peu l'arbitre et acceptent de jouer de manière engagée.

118ème minute de jeu. Le match est sur le point de se terminer. Le score est toujours de 0 à 0. L'équipe lyonnaise, moins entreprenante que l'équipe monégasque durant cette partie, cherche à gagner du temps. Les défenseurs jouent avec leur gardien, en attendant le coup de

[587] La loi III précise à cette période que seul le gardien peut être remplacé en cas de blessure, ou un joueur blessé durant la première période (Leclercq Lucien, *op.cit*, 1961).
[588] La loi IV n'oblige pas les joueurs à porter des protège-tibias (*Ibid*).

sifflet final[589]. Le gardien de but, ballon en main, fait rebondir le cuir par terre pour se déplacer avec dans sa surface de réparation[590].

120ème minute de jeu. Les trois coups de sifflet retentissent dans le stade de Colombes. Le match se termine sur un score nul. Les équipes s'affronteront de nouveau dans onze jours afin de déterminer le vainqueur de la Coupe. Les joueurs et arbitres se dirigent vers les vestiaires, certains joueurs des deux camps venant serrer la main de M. Schwinté et de ses juges de touche.

Durant cette finale, Pierre Schwinté n'a adressé aucun avertissement à l'un des joueurs. Pierre Schwinté ne s'est que très peu fréquemment exprimé auprès des joueurs durant la rencontre, se focalisant sur l'application des lois du jeu. Dans les jours suivant cette rencontre, la presse sportive commente cette finale. L'arbitrage de M. Schwinté durant cette rencontre est qualifié par *France Football* « *d'assez bon* », dans la mesure où ce dernier a essayé « *d'utiliser à bon escient la loi de l'avantage* »[591]. Néanmoins, la défaillance physique de l'arbitre strasbourgeois est pointée du doigt par les journalistes :

> « *Deux heures de jeu, la chaleur, le rythme rapide, tout cela marquait les vingt-deux joueurs, mais le vingt-troisième homme sur le terrain, l'arbitre Pierre Schwinté, n'était pas plus frais. Il trottinait quand il n'allait pas au pas et se confinait au centre du terrain. Était-il en proie à la défaillance lui aussi ?* »[592].

De la même manière, le journal *L'Équipe* souligne le fait que l'arbitre Alsacien « *eut de bonnes et aussi de moins heureuses interventions* », qu' « *il termina le match très fatigué » et qu' « il suivit les opérations de loin* »[593]. M. Schwinté sera tout de même l'arbitre de la deuxième opposition entre ces équipes, le 23 mai prochain, comme le veut le règlement de la compétition.

[589] À cette période, le gardien de but est en droit de prendre à la main une passe venant du pied de l'un de ses coéquipiers. Cette pratique ne constitue pas une faute ou incorrection de la loi XII (*Ibid*).
[590] Les déplacements du gardien de but avec le ballon sont alors réduits et contraints par le règlement.
[591] *France Football n°896*, 14 mai 1963, Archives de l'INSEP, PF-216
[592] *Ibid*.
[593] *L'Équipe n°5.322*, 13 mai 1963, Archives de la BnF, JOD-261.

b) Une analyse de l'arbitrage de cette rencontre

Cet essai de *verbatim* permet de mener l'étude approfondie d'une rencontre, véritable unité de temps et de lieu au football. À travers l'exemple de Pierre Schwinté, arbitre français le plus connu durant cette période, nous rentrons en plein cœur d'une pratique arbitrale de l'époque. L'exemple de cette finale de la Coupe de France[594] permet ainsi de s'immiscer dans l'exercice de l'arbitrage au cours d'un match à enjeu.

Tout d'abord, un point important de l'arbitrage de cette rencontre concerne la distance importante qui sépare M. Schwinté du ballon, fait récurrent tout au long de la rencontre et souligné par la presse. Bien que le directeur de jeu soit notoirement plus âgé que les joueurs, sa condition physique paraît insuffisante pour apprécier à distance raisonnable les fautes commises et prendre les décisions les plus justes possibles. Par ailleurs, le directeur de jeu, pas assez mobile sur le rectangle vert, gêne le jeu à plusieurs reprises durant cette rencontre, à l'instar de la 70ème minute de jeu où le ballon va même jusqu'à le toucher. Pour autant, cette insuffisance de condition physique ne constitue pas un cas particulier par rapport aux autres arbitres, dans la mesure où les hommes en noir de l'époque ne sont guère des sportifs[595], parcourant en moyenne seulement 5 à 6 kms durant les 90 minutes[596].

Par ailleurs, durant cette finale, l'Alsacien laisse le jeu se dérouler au maximum. La loi V, consacrée à l'arbitre, conseille à ce titre de laisser au maximum l'avantage :

> « *Dans l'esprit du jeu, les matchs doivent être joués avec aussi peu d'arrêts que possible et, dans ce but, il est du devoir de l'arbitre de ne pas sanctionner les infractions supposées ou de procédure […] Si l'arbitre siffle constamment des fautes insignifiantes ou douteuses, il énerve les joueurs, provoque de la mauvaise humeur de leur part, et gâche le plaisir des spectateurs* »[597].

La volonté du strasbourgeois est ainsi de ne pas se mettre en avant et de demeurer le moins visible possible, en laissant l'avantage dès qu'il le peut. Le manque de condition physique l'empêche de voir et donc de siffler les nombreuses « petites » fautes. Pourtant, paradoxalement, alors que ces « avantages » ont pour but de ne pas focaliser l'attention sur

[594] La Coupe de France est une compétition considérée comme un véritable modèle car concordant parfaitement avec les idéaux méritocratiques républicains (Dietschy Paul, *op.cit*, 2010, pp.519-520).
[595] *France Football officiel n°1.012*, 3 août 1965, Médiathèque FFF.
[596] *France Football officiel n°1.185*, 24 décembre 1968, Médiathèque FFF.
[597] Leclercq Lucien, *op.cit*, 1961.

le directeur de jeu, plusieurs coups de sifflets apparaissent pointilleux et relèvent d'une application « à la lettre » de la loi. À l'image du coup franc qu'il fait retirer par les monégasques à la 30ème minute de jeu car l'endroit de la faute n'est pas exactement celle où le jeu a repris, ou de la touche qu'il fait refaire à la 73ème minute, quelques mètres en deçà d'où la reprise du jeu a été effectuée.

À plusieurs reprises, les joueurs manifestent leur mécontentement car l'arbitre n'est pas revenu sur des « avantages ». Pourtant, les lois du jeu vont dans le même sens que le directeur de jeu :

> « *Lorsque l'arbitre a décidé d'appliquer la règle de l'avantage et de laisser le jeu se dérouler, il ne peut revenir sur sa décision au cas où l'avantage présumé ne se réalise pas, même s'il a indiqué par un geste sa décision* »[598].

Durant la rencontre, les joueurs défendent de manière rugueuse. À cette période, le jeu viril est accepté, même si les instances commencent progressivement à vouloir lutter contre le « *jeu dur* »[599]. Les tentatives de tromperie et de simulation, en provenance d'Italie dans les années 1970, n'existent pas encore pour l'heure. Par ailleurs, après avoir signalé une faute pour l'une des deux équipes, le directeur de jeu ne commente pas ses décisions et ne s'exprime que très peu aux joueurs. Les cartons n'existant pas, un avertissement aurait consisté à appeler le joueur fautif et le capitaine et à retranscrire le numéro et le motif de la sanction. Néanmoins, cette pratique est rare dans les années 1960. Durant la finale, aucun joueur n'est appelé par l'arbitre durant la rencontre, confirmant que le directeur de jeu n'a pas été amené à donner un avertissement ou même un rappel à l'ordre à l'un des joueurs.

De plus, même si une relative collaboration se fait ressentir avec les juges de touche pendant la rencontre, le pouvoir reste majoritairement dans les mains de M. Schwinté. L'exemple le plus flagrant étant sûrement lorsque l'Alsacien déjuge l'un de ses deux assesseurs sur un hors-jeu à la 71ème, qui est pourtant une mission spécifique de l'homme au drapeau. Les lois du jeu précisent néanmoins toute la latitude dont l'arbitre dispose durant une rencontre, même vis-à-vis de ses juges de touche, qui ne sont que des aides à la décision :

> « *Les juges de touche ne sont que des collaborateurs de l'arbitre et, en aucun cas, un arbitre ne doit prendre en considération l'intervention d'un juge de touche s'il a vu lui-*

[598] Leclercq Lucien, *op.cit*, 1961.
[599] *France Football officiel n°815*, 24 octobre 1961, Médiathèque FFF.

même l'incident et peut avoir un meilleur jugement en raison de sa position sur le terrain »[600].

Concernant la retransmission télévisée, qui constitue un « *effet du réel* »[601], de nombreux plans retransmis sur le petit écran n'incluent pas M. Schwinté, souvent du fait d'une distance trop importante de l'arbitre par rapport au ballon. De plus, presque aucun plan serré n'est réalisé sur le strasbourgeois durant le match (à l'exception de l'image 9 et 11), ce qui rend difficile l'analyse de son attitude lorsqu'il vient de signaler une faute. Dans les années 1960, la médiatisation du football est balbutiante[602], bien que s'inscrivant de plus en plus dans le processus de sportivisation de la société française[603]. Pendant la rencontre étudiée, la difficulté à différencier les maillots des deux équipes souligne que le « *pouvoir économique* »[604] de la télévision ne s'est pas encore imposé dans les choix et les instances du pouvoir sportif[605]. Après de premières retransmissions au début des années 1950[606], la baisse croissante du nombre de spectateurs assistant aux matchs de football amène la FFF à se méfier de la retransmission du football à la télévision[607]. Selon le point de vue de la Fédération, une généralisation de retransmissions des matchs de football pourrait en effet engendrer une diminution encore plus importante du nombre de spectateurs dans les stades[608]. Le football entre dans les années 1960 dans une longue crise de plus de dix ans pendant lesquels les stades se vident encore davantage et de nombreux clubs professionnels mettent la clé sous la porte[609]. Pendant les années de croissance économique des *Trente Glorieuses*, les Français sont plutôt occupés à s'installer dans leur nouveau cadre de vie, la ville, et à conquérir le confort moderne, qu'à devenir des supporters de clubs qui n'existent parfois plus, comme à

[600] Leclercq Lucien, *op.cit*, 1961.
[601] Bourdieu Pierre, *Sur la télévision : suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Liber éditions, 1996.
[602] Chantelat Pascal & Tétart Philippe, *op.cit*, 2007, p.44.
[603] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.201.
[604] Goethals Christophe, Vincent Anne & Wunderle Marcus, *Le pouvoir économique*. Bruxelles, CRISP, 2013.
[605] Dietschy Paul, *op.cit*, 2010, p.444.
[606] Après de premières images de football diffusées à l'occasion du France-Suède en 1949, la première retransmission en différé de la finale de la Coupe de France a lieu en 1952. Le premier direct international, de la France contre l'Allemagne, a lieu en 1952.
[607] L'appréhension l'emporte à la FFF face à crise de désaffection du public, la RTF est interdite de stade. La première diffusion en direct de la finale de la Coupe, Sedan-Troyes, s'effectue sous de vives tensions (Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.206).
[608] Rauch André, « Une semaine de sport au petit écran. L'extraordinaire ordinaire ». In Cohen Évelyne & Tsikounas Myriam, *1967 au petit écran*. *Une semaine ordinaire*, Paris et Rennes, INA et Presses Universitaires de Rennes, 2014.
[609] Mignon Patrick, « Les désordres des stades, 1945-2005 ». In Tétart Philippe, *op.cit*, 2007, p.264.

Paris[610]. Dans ce contexte, le match de football demeure encore peu visible à la télévision. Seulement vingt-quatre matchs sont retransmis en direct en 1962, dont quatre en intégralité. La retransmission télévisée de cette finale s'opère en définitive dans une période où le football télévisé n'en est qu'à ses prémices, mais dans laquelle le magazine sportif connaît son âge d'or[611]. *L'Équipe*, couvrant l'actualité sportive et le football au premier chef, demeure quant à lui le journal de presse sportif détenant le plus de succès.

Lors d'une retransmission télévisée d'un match de football au début des années 1960, le commentateur est seul à l'antenne. Dans la courte présentation de M. Schwinté en début de la finale, ce commentateur nommé Joseph Pasteur[612], écorche le nom de l'arbitre et explique maladroitement que ce dernier vient de la Ligue du Nord-Est[613]. De plus, il n'appelle pas M. Schwinté par son nom mais sous la dénomination « l'arbitre », ce qui traduit une nouvelle fois le caractère peu visible de l'« homme de l'ombre ». Il semble tout de même le défendre durant la rencontre, justifiant notamment son caractère pointilleux, selon lui nécessaire chez un directeur de jeu. C'est alors tout le paradoxe de la représentation de la fonction arbitrale qui se manifeste, le directeur de jeu devant conjointement faire vivre le jeu et ne pas le polluer par des coups de sifflet, tout en appliquant le règlement « à la lettre ». Les quelques contestations des joueurs, éteintes derrière le jeu qui se poursuit et les commentaires favorables, participe à construire l'image d'une autorité incontestable et incontestée.

Ainsi, l'arbitrage de M. Schwinté durant cette finale de Coupe de France fournit un aperçu de l'exercice de l'arbitrage durant cette période. L'arbitre Alsacien apparaît peu visible, à travers son éloignement de l'action et le faible nombre de fautes sifflées. Même s'il laisse de nombreux avantages durant la rencontre, son autorité se distingue néanmoins à plusieurs reprises, avec une application « à la lettre » du règlement. La dimension humaine est quant à elle négligée par l'homme en noir, qui sous la pression exercée par la CCA, ne s'exprime pas auprès des joueurs ou de la presse. M. Schwinté apparaît plus globalement comme le représentant de cette corporation d'amateurs dans un monde du football pourtant professionnel.

[610] *Ibid*, pp.264-265.
[611] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.212.
[612] Figure de l'ORTF, il n'est pas un journaliste sportif.
[613] Alors qu'il vient de la Ligue d'Alsace.

Conclusion de la première partie

L'objet de cette première partie a été de montrer, dans un contexte de croissance économique importante et de popularisation du football, comment l'arbitrage français se caractérise par un amateurisme, tant dans sa structure que chez ses principaux acteurs. Tout d'abord, la CCA est une institution autoritaire, qui contrôle et punit les arbitres ne rentrant pas dans les normes fixées. Néanmoins, ses règles de fonctionnement sont peu précises et les membres de la CCA décident dans un « entre-soi » caractéristique. Les choix réalisés peuvent dans ce cadre apparaître arbitraires, avec une opacité qui s'opère sur ces prises de décision. De nombreuses inégalités se manifestent alors entre les arbitres issus de différentes Ligues, au niveau du nombre de contrôles, de la forme des rapports ou des formations reçues. Les statistiques des régions de provenance des arbitres Fédéraux viennent dès lors confirmer le manque d'équité et de rationalité au sein de l'instance qui administre les arbitres de la Fédération. De plus, la diversité des carrières arbitrales au cours de ces années est une nouvelle démonstration du manque de structuration de l'arbitrage français durant cette période. Bien qu'un système hiérarchique soit en place, ce dernier apparaît profondément inégalitaire et occasionne des trajectoires notoirement distinctes entre les directeurs de jeu. Le profil sociologique des hommes en noir apparaît néanmoins relativement uniforme, avec la moitié des arbitres Fédéraux travaillant en tant que militaires ou à la SNCF, grâce notamment aux aménagements que ces métiers peuvent leur procurer. Si la CCA laisse une marge d'adaptation importante aux différentes CRA durant cette période, cette commission apparaît également relativement autonome vis-à-vis des instances internationales, à savoir la FIFA et l'UEFA. La Commission d'arbitrage de l'UEFA n'est créée qu'en 1969 et la Commission des arbitres de la FIFA accorde une grande liberté aux commissions d'arbitrage nationales. Il en résulte des différences importantes entre les différents pays, que ce soit dans l'administration des arbitres ou l'exercice de l'arbitrage d'élite.

Le milieu des années 1960, qui voit la diffusion de nouvelles tactiques de jeu défensives, entraînant une diminution régulière du nombre de buts et donc une plus grande incertitude du vainqueur final, est marqué par plusieurs changements dans les instances de l'arbitrage français. La réforme de l'arbitrage, votée en 1965, préfigure une réorganisation de la CCA, qui tend à l'extraire lentement de l'amateurisme de son fonctionnement. Par ailleurs, la création

de l'UNAF en 1967, initiée par Louis Tereygeol, incarne la volonté de créer une corporation arbitrale unissant les arbitres d'élite et amateurs, qui peuvent désormais appartenir à une même entité associative. L'UNAF, représentant visible d'un corps arbitral uniforme, semble dès lors pouvoir constituer la voix des arbitres de football ainsi qu'un contre-pouvoir important à la CCA et au Bureau Fédéral. Dans le même temps, au cours des années 1960, une prise de conscience émerge au sein de la Commission des arbitres de la FIFA, laquelle souhaite uniformiser les pratiques des hommes en noir. Néanmoins, les modes de fonctionnement effectifs depuis de nombreuses années dans chaque pays, ne changent que lentement.

Du fait de cette structure peu organisée de l'arbitrage français, l'arbitre d'élite apparaît encore comme un amateur, ne donnant pas toutes les garanties pour exercer sa mission. Tout d'abord, les capacités physiques lacunaires de l'homme en noir, qui ne sont pas une priorité de la CCA, laissent ce dernier souvent loin de l'action de jeu, ne favorisant donc pas une prise de décision éclairée. L'arbitre de football est alors majoritairement, une personne d'un certain âge, ne détenant pas une condition physique optimale et n'étant pas considéré ni représenté comme un sportif dans les médias. L'arbitrage n'est le plus souvent pas une vocation pour l'homme en noir, qui s'oriente vers cette activité après une carrière de joueur ou une blessure. Par ailleurs, même au plus haut niveau national, cette activité apparaît chronophage et non lucrative pour l'arbitre, qui est peu indemnisé. Ce dernier doit alors avoir un métier compatible avec des absences fréquentes, afin de pouvoir exercer son activité arbitrale. Tenir le sifflet tous les week-ends, et éventuellement en semaine, est également source de fatigue, impactant la vie professionnelle et personnelle du directeur de jeu. Il est alors un amateur, qui accepte de se soumettre à l'institution et de lui consacrer une bonne partie de son temps disponible, par passion pour la fonction d'autorité sur le rectangle vert. Cet acteur apparaît au cours de cette période comme un « homme de l'ombre », peu médiatisé et peu connu par le grand public, sauf lorsqu'il commet des erreurs grossières. L'homme en noir de qualité est transparent et ne doit pas faire parler de lui. Il doit se présenter sur le terrain au dernier moment, doit demeurer le moins visible possible durant la rencontre et quitter le terrain dès le coup de sifflet final. Le directeur de jeu apparaît également comme un acteur autoritaire durant cette période, à travers sa posture droite et vis-à-vis du faible dialogue entretenu avec les joueurs ou les entraîneurs durant les rencontres. Bien que bénévole, il choisit dès lors d'assumer ce rôle de « chef impopulaire », en acceptant d'apparaître comme une figure

d'autorité. Les femmes – par les représentations sociales liées à leur sexe – ou les jeunes – n'ayant pas assez d'expérience aux yeux de la CCA – ne sont pas considérés comme des figures autoritaires et se voient par conséquent interdits de tenir le sifflet sur des rencontres qui opposent les adultes.

Enfin, l'étude de la direction du jeu de M. Schwinté lors de la finale de la Coupe de France de 1963, qui fournit un aperçu de l'exercice de l'arbitrage durant cette période, vient confirmer cette image de l'arbitre amateur. Durant cette rencontre étudiée, l'arbitre Alsacien apparaît peu visible à la télévision, souvent éloigné de l'action, probablement à cause d'un manque de condition physique et au faible nombre de fautes sifflées. Même s'il laisse de nombreux avantages, son autorité se distingue néanmoins à plusieurs reprises, avec une application « à la lettre » du règlement. M. Schwinté apparaît comme le représentant de cette corporation d'amateurs, dans un monde du football pourtant professionnel depuis 1932 en France.

Introduction de deuxième partie

Les années 1960 se caractérisent par de profonds changements dans la société française, avec une forte poussée démographique, une urbanisation accélérée, une montée des nouvelles classes moyennes, une scolarité prolongée, contribuant à modifier les modes de vie, les rapports sociaux et les valeurs[614], y compris dans le sport[615]. Cette décennie est également marquée par des contestations sociales, avec la remise en cause des différentes formes d'autorité[616]. Dans le cadre du football, cette période est aussi une période de revendications, à la fois chez les amateurs et les professionnels. Le 21 décembre 1968, Jacques Georges est élu à la présidence de la FFF, à la place d'Antoine Chiarisoli. Cette nomination ouvre la voie à de multiples changements qui transforment profondément le football français : la restructuration du championnat de deuxième Division et du championnat national amateur en 1969[617], la reconnaissance du football féminin en 1970[618], la sécurité dans les stades, la retransmission télévisée des matchs et la mise en place de pronostics sur les rencontres[619]. Sous la présidence de Jacques Georges, la Fédération mène ainsi de profondes réformes, que prolonge celle de Fernand Sastre à partir de 1972. En parallèle, Jean Sadoul est élu à la présidence du Groupement des Clubs Autorisés[620] en 1967. Dès lors, l'action conjointe de Fernand Sastre et de Jean Sadoul permettent au football français de se développer sur différents points, tout au long des années 1970. Alfred Wahl confirme l'action de ces deux dirigeants :

> « *Bons financiers tous les deux, ils introduisent les méthodes modernes de gestion. Ils réussissent à préserver une certaine indépendance face aux tentatives de contrôle de l'État et accordent une place modeste aux représentants des joueurs dans les organismes dirigeants* »[621].

[614] Clément Jean-Paul, Defrance Jacques & Pociello Christian, *Sport et pouvoirs au XXe. Enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20-années 90)*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994, p.87.
[615] Liotard Philippe, *op.cit*, 2016 ; Hoibian Olivier, *op.cit*, 2021.
[616] Le Goff Jean-Pierre, *op.cit*, 1998.
[617] Le championnat de France Amateur (CFA) est aussi renommé troisième Division à partir de la saison 1971-1972.
[618] Breuil Xavier, *Histoire du football féminin en Europe*. Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011, pp.185-186.
[619] Da Rocha Carneiro François, *op.cit*, 2019, p.420.
[620] Qui devient le Groupement du Football Professionnel en 1969.
[621] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.271.

Finalement, des contestations et des échecs des années 1960 naît l'urgence de mettre enfin en place un statut adapté au joueur professionnel, en même temps qu'une politique de formation efficace et ambitieuse. Dès lors, de nombreuses évolutions, comme l'organisation technique, la formation[622], la durée du contrat professionnel et la mise en place d'une « *convention collective* »[623] des métiers du football, transforment en profondeur les règles de travail dans lequel évoluent les footballeurs de haut niveau durant les années 1970. Par ailleurs, les méthodes préconisées par Paul Frantz[624], qui s'inspirent des initiatives du football scolaire, s'imposent progressivement[625]. Ces évolutions s'inscrivent pourtant dans une « période noire » pour l'Équipe de France, non qualifiée pour les Coupes du Monde de 1970 et de 1974. Dans un contexte de fin des *Trente Glorieuses*, avec les chocs pétroliers de 1973 et 1974[626], qui amorcent la montée du chômage et des inégalités en France, le football apparaît comme un moyen de s'évader et de croire en un avenir meilleur. Au-delà de la consommation d'un spectacle sportif, le contexte de croissance économique des dernières décennies favorise l'accès aux loisirs et notamment aux sports[627]. La sportivisation de la société et notamment du football s'affirme nettement[628].

> *« En 1970, la FFF dépasse les 825 000 licenciés alors que la fréquentation des châteaux de la Loire, par exemple, recule. Un glissement des valeurs et des préoccupations en somme »[629].*

Si les amateurs du « ballon rond » ne bénéficient pas d'une Équipe de France de qualité, ils s'identifient néanmoins aux exploits européens du club d'une petite ville industrielle tout au long des années 1970, l'AS Saint-Étienne. Alors qu'aucun club français n'a pu rivaliser avec les

---

622 Amorcée par Georges Boulogne, qui occupe le poste de Directeur Technique National de 1970 à 1974.

623 Signature de la Charte du Football Professionnel en 1973.

624 Paul Frantz est formé au CREPS de Strasbourg puis à l'ENSEP jeunes gens à Paris. Ce professeur d'Éducation Physique et Sportive est nommé entraîneur du RC Strasbourg en 1963 et remporte la Coupe de France avec ce club en 1966. Après avoir officié au SC Karlsruhe en Allemagne, il revient au Racing de 1968 à 1971 et de 1975 à 1977. À la fin de sa carrière d'entraîneur, il encadre des stages nationaux d'entraîneurs et forme notamment Just Fontaine, Guy Roux, Aimé Jacquet, Michel Hidalgo et Roger Lemerre.

625 Chovaux Olivier, « Football-association et « mise en forme sportive » de l'éducation physique scolaire au XXe siècle : une capillarité singulière ». In Attali et Saint-Martin, *À l'école du sport. Épistémologie des savoirs corporels du XIXe à nos jours*. Paris, De Boeck Supérieur, 2014, pp.186-187.

626 Becker Jean-Jacques & Ory Pascal, *op.cit*, 1998.

627 Dumazedier Joffre, *Sociologie empirique du loisir : critique et contre-critique de la civilisation du loisir*. Paris, Seuil, 1974.

628 Chantelat Pascal & Tétart Philippe, *op.cit*, 2007, p.49.

629 Artiaga Loïc, « Cultures sportives, loisirs et temporalités. De trois semaines de congés payés aux jours de RTT (1956-1998) ». In Tétart Philippe, *op.cit*, 2007, p.110.

pays voisins depuis les exploits du Stade de Reims dans les années 1950, les « *Verts* »[630] franchissent de nombreuses étapes de la Coupe d'Europe des clubs champions à plusieurs reprises, à partir de 1974[631]. Ils arrivent même en finale de cette compétition contre le Bayern de Munich lors de l'édition 1976, suscitant des souvenirs mémorables dans tout l'Hexagone. De la même manière, la performance du SC Bastia, qui parvient en finale de la Coupe de l'UEFA en 1978[632], suscite l'intérêt des passionnés du ballon rond[633]. À la fin des années 1970, l'Équipe de France profite des performances que plusieurs internationaux connaissent avec leur club, s'appuyant sur une génération prometteuse de footballeurs, dont Michel Platini est le représentant le plus emblématique. En 1978, pour la première fois depuis 1966, la France est qualifiée pour la Coupe du Monde. La participation à cette compétition organisée en Argentine, à défaut d'être récompensée d'un parcours remarquable, est porteuse d'espoirs pour une sélection qui redécouvre le haut niveau mondial[634]. Toutes ces performances sont suivies par de nombreux téléspectateurs, qui disposent de plus en plus, au fil de la décennie, d'un spectacle cathodique de qualité. La couleur et les *«* ralentis *»*[635] s'imposent sur le petit écran à partir de la Coupe du Monde 1970. Ces innovations font évoluer les conditions de représentation du match de football mais aussi de l'arbitre, dont les décisions sont décortiquées et analysées par les commentateurs et par le public. Désormais, l'écran crée ainsi « *une nouvelle façon de voir* »[636], amenant l'homme en noir à devenir d'autant plus visible et scruté.

Finalement, dans ce contexte de médiatisation du football, d'augmentation des enjeux sportifs et financiers, l'arbitre détient un rôle encore plus important sur le rectangle vert. La nécessité de disposer d'arbitres préparés, à tous points de vue, se fait ressentir dans les instances du football. À l'instar des autres associations nationales et de la FIFA, l'arbitrage devient un sujet majeur sur lequel la FFF entend entreprendre de nombreux changements.

[630] Voir les travaux de Pascal Charroin sur le sujet.
[631] En 1974, l'AS Saint-Étienne élimine la grande équipe du Bayern de Munich avant de perdre contre la modeste équipe du Légia de Varsovie.
[632] Voir à ce titre le court-métrage « *Forza Bastia 78* », réalisé par Jacques Tati et Sophie Tatischeff en 1978.
[633] Rey Didier, *op.cit*, 2003.
[634] Da Rocha Carneiro François, *op.cit*, 2019, p.417.
[635] Le ralenti est utilisé pour la première fois en 1967, avant d'être généralisé à partir de la Coupe du Monde 1970 au Mexique.
[636] Leconte Bernard et Vigarello Georges, *Le spectacle du sport*. Paris, Seuil, 1998.

Partie II. La mise en place d'une politique volontariste de l'arbitrage en faveur de directeurs de jeu plus professionnels (1970-1980)

A) Vers un fonctionnement plus professionnel de l'arbitrage français

a) Les instances de l'arbitrage en grande mutation : entre des préoccupations quantitatives et le développement d'une élite

Le début des années 1970 entérine l'adoption d'une convention collective des métiers du football, satisfaisant ainsi l'une des revendications de l'UNFP. Intitulée « *Charte du football professionnel* »[637], cette dernière instaure le contrat à temps de manière définitive. Le début de la décennie permet alors de passer d'un football de l'époque de l'« *esclave gladiateur » à* celle du *« travailleur organisé* »[638]. La mise en place de cette Charte en 1973, conjointement à l'installation de la Direction Technique Nationale (DTN)[639] et à la création de l'Institut National du Football (INF)[640], permettent dès lors d'achever le processus de professionnalisation du ballon rond. Ayant participé à ces évolutions, la puissance publique, représentée par Joseph Comiti[641], s'implique davantage dans la gouvernance du football hexagonal[642]. Cela s'inscrit dans la continuité de la prise en charge du sport par l'État, lancée quelques années auparavant par Charles de Gaulle, à la recherche prononcée d'un rayonnement sportif[643]. Dans un contexte de Guerre Froide entre le bloc soviétique et le bloc occidental, les compétitions sportives, au même titre que la course à l'armement ou la conquête spatiale, représentent un moyen de montrer sa puissance sur la scène internationale[644] et peuvent « *s'apparenter à de nouveaux champs de bataille* »[645].

Dans ce contexte où la Fédération entreprend de nombreux chantiers pour rénover le football français, le fonctionnement de l'arbitrage fait également l'objet d'une réorganisation.

[637] Approuvée le 23 juin 1973 à l'occasion de l'Assemblée Fédérale.
[638] Escarpit Robert, « Les gladiateurs », *Le Monde*, 6 juin 1972.
[639] Qui définit une politique technique pour l'ensemble du football français.
[640] Centre de formation national dédié au football.
[641] Secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports de 1968 à 1973.
[642] Dietschy Paul, *op.cit*, 2010, pp.513-514.
[643] Callède Jean-Paul, *Les politiques sportives en France. Éléments de sociologie historique*. Paris, Economica, 2000.
[644] Dufraisse Sylvain, *Les héros du sport : une histoire des champions soviétiques (années 1930-années 1980)*. Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.
[645] Andrieu Gilbert, *Enjeux et débats en EP : une histoire contemporaine*. Paris, Actio, 1992.

Suite aux réflexions menées lors de la réforme de l'arbitrage en 1965, une commission est constituée en 1967 afin de réfléchir à un Statut de l'Arbitrage[646]. Ce dernier permettrait de pallier à son manque de structuration aux différents échelons, à un manque de suivi et d'accompagnement, engendrant des inégalités entre les arbitres. Par ailleurs, un autre problème majeur demeure qu'au niveau amateur, « *en France, deux matchs sur trois n'ont pas d'arbitre officiel* »[647]. La pénurie du nombre d'arbitres est surmontée par certaines Ligues à l'échelon local, à l'instar de la Ligue de Franche-Comté, qui oblige ses clubs à fournir des arbitres, sous peine de sanctions[648]. Après un travail de la commission de réforme de l'arbitrage de deux années, le Bureau Fédéral met en place en 1969, à l'initiative de Jacques Georges, une nouvelle commission qui a pour objectif d'étudier et de faire adopter le Statut de l'Arbitrage[649]. Ce groupe de travail est composé de toutes les composantes du football français[650]. Finalement, le statut est adopté le 13 février 1970, constituant dès lors la colonne vertébrale de l'arbitrage français (Encadré 11).

Texte intégral du Statut de l'Arbitrage tel qu'il a été adopté par l'Assemblée le 13 février 1970

À l'attention des Ligues régionales et des Districts : le Statut de l'arbitre a été définitivement adopté par l'Assemblée fédérale du 13 février 1970. Les Districts et les Ligues régionales sont priés de préparer les modifications de leurs statuts et règlements afin de les mettre en harmonie avec le nouveau statut qui entrera en vigueur à partir de la saison 1970-1971.

1) Commissions des arbitres

Article 1

Les commissions des arbitres sont de trois ordres : commissions de District, régionales, centrale.
Elles ont pour mission de veiller à l'application des lois du jeu et, chacune à son échelon, d'assurer le fonctionnement de l'arbitrage.
Toutes les contestations relatives à l'application des lois du jeu sont de leur ressort.

Article 2 : les commissions de District

Commissions nommées avant chaque saison par les comités directeurs de District après avis de la CRA. Elles doivent, dans la mesure du possible être composées d'anciens arbitres et obligatoirement comprendre un arbitre en activité ou un ancien arbitre ayant quitté l'arbitrage actif depuis moins de 5 ans. Elles élisent leur bureau qui comprend un Président, un ou plusieurs vice-Présidents et un secrétaire. Leur Président ou son représentant participe de droit aux réunions plénières de la commission régionale avec voix consultative.

[646] *France Football n°1.122*, 12 janvier 1967, Archives de l'INSEP, PF-216.
[647] Raymond Eymery, *France Football officiel n°1.106*, 23 mai 1967, Médiathèque FFF.
[648] *France Football officiel n°1.116-1.117*, 8 août 1967, Médiathèque FFF.
[649] *France Football officiel n°1.189*, 21 janvier 1969, Médiathèque FFF.
[650] M. Sastre au titre du Conseil Fédéral ; M. Eymery, M. Masson et M. Schwinté au titre de la CCA ; M. Regnière et M. Capdeville au titre des Ligues ; M. Alleman au titre du Groupement du football professionnel ; M. Barde au titre des arbitres en activité ; M. Tereygeol au titre de l'UNAF ; M. Braun au titre des entraîneurs.

Article 3 : commissions régionales

Commissions nommées avant chaque saison par les comités directeurs de Ligue. Elles doivent, dans la mesure du possible être composées d'anciens arbitres et obligatoirement comprendre un arbitre en activité ou un ancien arbitre ayant quitté l'arbitrage actif depuis moins de 5 ans. Elles doivent, dans la mesure du possible, faire appel à un arbitre en activité de la Fédération. Le poste de secrétaire pourra être tenu par une personne n'ayant pas exercé une fonction arbitrale. Son Président siège aux comités directeurs de Ligue à titre consultatif et est représenté auprès de la commission de discipline avec voix délibérative et de la commission technique avec voix consultative.

Article 4 : commission centrale

Commission nommée avant chaque saison par le Conseil Fédéral. Elle est composée d'anciens arbitres de la Fédération dont deux au moins doivent avoir quitté l'arbitrage actif depuis moins de 5 ans, d'un délégué du Groupement du football professionnel et d'un Président de commission régionale en activité. Elle comprend, à titre consultatif, un membre de la CCM et un entraîneur appartenant à la commission centrale technique.
Elle a pour mission d'organiser et diriger l'arbitrage sur le plan national. Elle procède à la désignation des arbitres pour les épreuves internationales et fédérales. Elle élit son bureau composé d'un Président, de deux vice-Présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier.
Un de ses membres ou de ses délégués siège aux commissions centrales suivantes : discipline avec voix délibérative, propagande, militaire et technique avec voix consultative.
La commission réunit au moins une fois par an les Présidents des commissions régionales.
Elle peut éventuellement déléguer certains de ses pouvoirs de désignation aux commissions régionales des arbitres et de contrôle à certains anciens arbitres de la Fédération dont la liste sera approuvée par le Conseil Fédéral.
Elle établit un règlement intérieur qu'elle soumet à l'approbation du Conseil Fédéral.

Article 5 : commission de désignation des arbitres

CDA nommée par le Conseil Fédéral et se compose du Président ou vice-Président de la CCA, d'un secrétaire CCA, de deux représentants du GFP, d'un représentant de la CC du CFA, d'un représentant de la CC de la CDF.
La commission procède aux désignations des championnats de première Division et de deuxième Division, des 32ème et 16ème de finale de Coupe de France, la CCA procédant elle-même aux désignations des arbitres pour les tours suivants. Elle désigne les arbitres et juges de touche pour les 5ème et 6ème tours de CDF et le CFA et autres compétitions fédérales.
Ces juges de touche peuvent toutefois être désignés par les commissions régionales à la demande de la commission.

2) Les arbitres

Article 6 : obligation des clubs

Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux championnats officiels. Les clubs participant à des compétitions officielles sont tenus de mettre à disposition de leur District ou de leur Ligue, au 15 juillet de chaque année, des arbitres officiels dont le nombre minimum est variable selon la compétition à laquelle participe leur équipe première. 1ère et 2ème Division : 3 arbitres. Compétition interrégionales, championnats de Ligues des deux premières séries : 2 arbitres. Championnat des autres divisions de Ligues et de Districts et championnat corporatif : 1 arbitre.
Un questionnaire sera à renvoyer chaque saison soit à la Ligue, soit au District pour signifier les arbitres représentants leur club. 10 F d'amende pour non renvoi de ce questionnaire.
L'arbitre quittant son club pour quelque raison que ce soit devient « sans appartenance » et le club aura au maximum un an pour pourvoir à son remplacement.

L'inobservation des dispositions de l'alinéa ci-dessus entraîne pour les clubs qui ne s'y conforment pas des sanctions allant de l'amende à l'interdiction d'accession ou à la rétrogradation dans une série inférieure. La situation des clubs au regard de leurs obligations est examinée au 1er avril de chaque saison.
Amendes : 200F par arbitre manquant pour les clubs de 1ère et 2ème Division professionnelle, 100F par arbitre manquant pour les clubs de CFA et des Ligues régionales, 50 F pour les clubs de divisions inférieures. Les amendes seront doublées à la fin de la deuxième saison si les dispositions règlementaires n'ont toujours pas été respectées.
Après deux saisons consécutives de sanctions financières, le club en infraction avec le présent statut ne peut accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place. Dans tous les autres cas, il est rétrogradé en division inférieure.

Article 7 : catégories

Les arbitres sont classés en trois catégories : District, Ligue, Fédération (juges de touche, interrégionaux, fédéraux, internationaux).

Article 8

Les arbitres de District et de Ligue sont nommés respectivement par les conseils de District et de Ligue sur proposition des commissions compétentes. Les arbitres de la Fédération sont nommés par le Conseil Fédéral sur proposition de la commission centrale. Ils peuvent être reconduits annuellement et ils devront passer un examen médical. Une fiche (certificat médical pour les Ligues et Districts) dûment remplie par un médecin fédéral est à adresser en début de saison aux commissions compétentes.
Les commissions peuvent infliger une sanction à un arbitre pour mauvaise interprétation du règlement, faiblesse manifeste ou comportement incompatible avec la dignité de la fonction.
Les arbitres s'interdisent de critiquer en public, de quelque façon que ce soit, un de leur collègue dirigeant ou ayant dirigé un match. Des sanctions seront appliquées par les commissions compétentes à ceux qui contreviendraient à ces dispositions.

Article 9

Les Districts, les Ligues et la Fédération ont l'obligation de contracter des assurances pour couvrir les risques courus par les arbitres de leur ressort.

Article 10 : recrutement, nominations et promotions

Arbitre de District ou de Ligue

Tout candidat au titre d'arbitre doit en faire la demande par écrit au secrétariat du District ou de sa Ligue régionale du territoire sur lequel il réside. Il doit être âgé de 18 ans au moins et de 40 ans au plus.
S'il satisfait aux examens théoriques et pratiques, il est nommé arbitre de District dans les Ligues qui en comportent et arbitre de Ligue dans l'autre cas.

Article 11

Arbitres interrégionaux

Tout arbitre de Ligue peut être présenté au titre d'arbitre interrégional s'il est proposé par sa Ligue dans les conditions fixées par la CCA. Il doit être âgé de 37 ans au plus au 31 décembre de l'année de sa demande. Il doit satisfaire aux examens pratiques et théoriques prévus par le règlement intérieur de la CCA.

Article 12

Arbitres fédéraux

Les arbitres interrégionaux peuvent accéder au titre d'arbitre fédéral. Ils sont nommés en fin de saison par le Conseil Fédéral sur proposition de la CCA.

Article 13

Arbitres internationaux

Les arbitres internationaux sont désignés parmi les arbitres fédéraux. Ils sont nommés en fin de saison par le Conseil Fédéral sur proposition de la CCA.

Article 14

Juges de touche

Nommés par le Conseil Fédéral sur proposition de la CCA, les juges de touche de la Fédération sont choisis parmi les arbitres interrégionaux ayant dépassé la limite d'âge ou parmi les arbitres de Ligues n'ayant pas accédé à l'échelon interrégional et ayant satisfait à des examens préalables.

Article 15

Les notes attribuées par les membres CCA, à la suite de contrôles qu'ils effectuent eux-mêmes ou font effectuer par d'anciens arbitres de la Fédération figurant sur une liste approuvée par le Conseil Fédéral, sont utilisées suivant des modalités fixées au règlement intérieur de la CCA pour l'établissement des nominations en fin de saison.

Article 16

Les notes et appréciations relatives aux arbitres font l'objet d'une règlementation approuvée par le Conseil Fédéral sur proposition de la CCA.

Article 17 : limite d'âge

L'âge limite des arbitres en activité est fixé à 45 ans pour les arbitres interrégionaux, 50 ans pour les arbitres fédéraux et les juges de touche, 50 ans pour les arbitres de District et de Ligue.

Article 18 : honorariat

Honorariat peut être accordé (par la Fédération, les Ligues ou Districts), à tout arbitre cessant son activité après 10 ans au moins d'exercice et ayant atteint la limite d'âge de sa catégorie.

Article 19 : carte d'arbitrage

La carte d'arbitrage, sur laquelle les arbitres mentionnent sommairement les remplacements de joueurs, les avertissements, les expulsions… est obligatoire pour toutes les rencontres dirigées par un arbitre officiel.

Article 20 : indemnité de préparation et d'équipement

Indépendamment du remboursement de leurs frais de déplacement, les arbitres reçoivent une indemnité de préparation et d'équipement dont les modalités sont fixées par les comités directeurs des Ligues régionales et pour ceux de la Fédération par le Conseil Fédéral.

3) Condition d'application

Article 21

Les dispositions de la présente règlementation sont applicables à l'ensemble des Ligues régionales et de leurs Districts.

Encadré 11 : Texte intégral du Statut de l'Arbitrage. France Football officiel n°1.245, 18 février 1970, Médiathèque FFF.

Ce statut, véritable unité d'organisation de l'arbitrage dans l'Hexagone, qui s'applique à l'ensemble des Ligues et Districts, uniformise l'administration, les conditions de nomination, de promotion et de limite d'âge des arbitres. Au sein d'un schéma unificateur, il participe à

l'institutionnalisation de l'arbitrage français[651] et marque dans ce cadre la fin « *des terroirs arbitraux* »[652]. Cette uniformisation, s'inscrivant dans la modernité sportive[653], reflète dès lors une volonté de rationaliser la structure de l'arbitrage hexagonal, en réduisant les effets de culture locale. De plus, ce statut met les clubs dans l'obligation de présenter des arbitres en fonction de la compétition disputée par leur équipe première. Des sanctions sont prévues en cas de carence, allant de l'amende à l'interdiction d'accession en division supérieure et même jusqu'au déclassement. Cette formule, déjà appliquée par certaines Ligues dans les années 1960[654], se généralise donc à tout le pays. Les expérimentations menées localement sont ainsi reprises plus globalement, au sein d'un cadre uniforme, légiférant pour l'ensemble des Ligues et des Districts français. En réaction au Statut de l'Arbitrage et à la nécessité pour les clubs de fournir des arbitres, de nombreuses formations s'organisent en France pour préparer les nouveaux directeurs de jeu. Par exemple, à partir de 1970, la Ligue de Paris décide de donner des cours hebdomadaires pour former ses néophytes[655]. De la même manière, quatre écoles d'arbitrage sont créées dans l'Hexagone, en vue de la formation d'instructeurs et de jeunes arbitres. Après l'ouverture de ces centres à titre expérimental en 1971[656], ces écoles se multiplient ensuite sur l'ensemble du territoire[657]. Dans la mesure où des difficultés d'application du statut apparaissent dans plusieurs Ligues, la mise en place des sanctions se fait progressivement[658]. La FFF décide en effet de repousser les sanctions sportives pour les clubs et d'en rester à des amendes jusqu'à la fin de la saison 1972-1973[659]. Il en résulte une application de plus en plus stricte du statut et une augmentation du nombre d'arbitres de football en France, montrant dès lors toute son efficacité. L'apparition du Statut de l'Arbitrage déclenche en effet une progression spectaculaire du nombre d'arbitres. Si lors de sa mise en place en 1970, le nombre d'arbitres en France est d'environ 9 000, la FFF compte en 1980 plus de 18 000 hommes en noir (Graphique 3).

[651] Poyer Alex,*op.cit*, 2007.
[652] En référence à Weber Eugen, *La fin des terroirs : 1870-1914*. Paris, Pluriel, 2011.
[653] Loudcher Jean-François, « La France au centre de la modernité sportive ». In Tétart Philippe, *op.cit*, 2007.
[654] Comme notamment la Ligue de Franche-Comté ou la Ligue du Nord.
[655] *France Football officiel n°1.286*, 9 décembre 1972, Médiathèque FFF.
[656] *France Football officiel n°1.320*, 4 août 1971, Médiathèque FFF.
[657] *France Football officiel n°1.399*, 21 février 1973, Médiathèque FFF.
[658] *France Football officiel n°1.382*, 25 octobre 1972, Médiathèque FFF.
[659] *France Football officiel n°1.412*, 23 mai 1973, Médiathèque FFF.

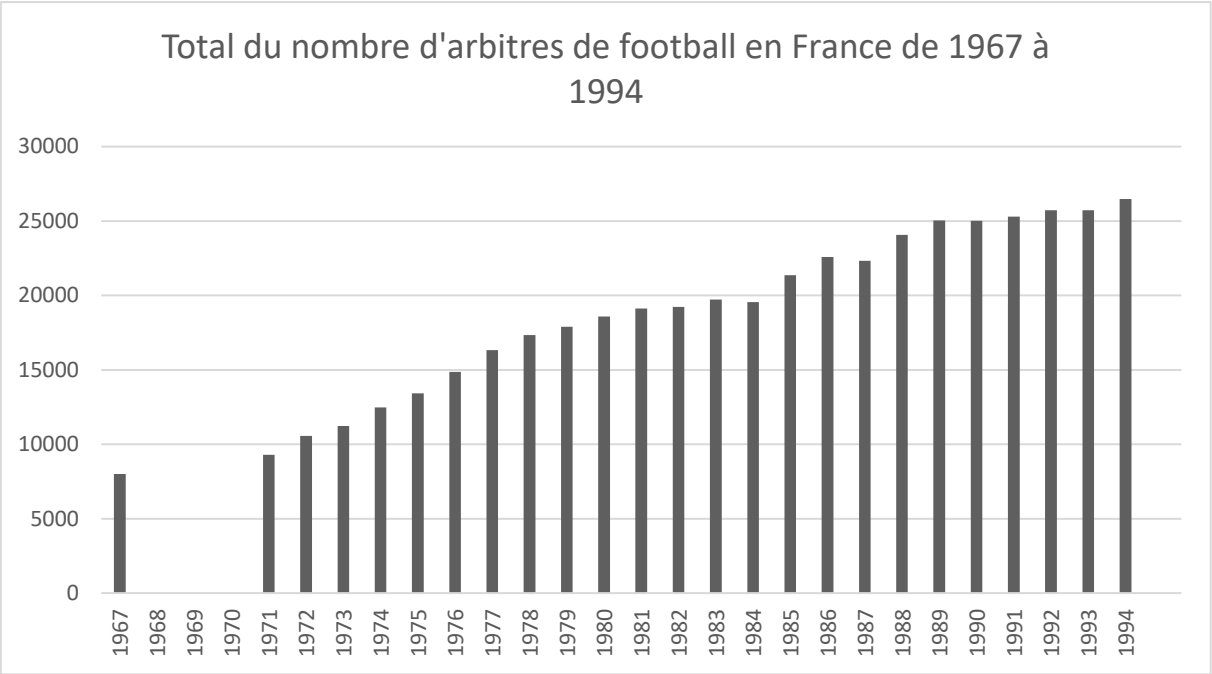

Graphique 3 : Total du nombre d'arbitres de football en France de 1967 à 1994. Données issues de France Football officiel

Néanmoins, cet accroissement du nombre de directeurs de jeu est à analyser et comprendre en lien avec l'augmentation du nombre de licenciés à la FFF. Car si la FFF compte 602 000 licenciés en 1968, elle en dénombre désormais 1,3 million en 1978[660]. Plus globalement, c'est bien une sportivisation massive de la société française qui s'opère durant cette période, dans un contexte propice, avec notamment une polarité urbaine de plus en plus conséquente[661]. *« Les années 1970 constituent le plus long chapitre de l'âge d'or de la croissance des pratiques sportives de masse »[662].* De la même manière, l'augmentation du nombre d'arbitres Fédéraux – qui passe de 103 en 1970 à 167 en 1980 – est à analyser en lien avec la multiplication des compétitions et la création du championnat de quatrième Division à partir de la saison 1978/1979[663].

Au-delà de cette évolution quantitative, qui permet de désigner des arbitres officiels sur davantage de rencontres, l'apparition de ce statut entraîne des modifications profondes, tant au sein de l'élite de l'arbitrage que dans ses niveaux amateurs.

[660] Pociello Christian, *op.cit*, 1981, p.100.
[661] En 1954, 56% de la population française est citadine, contre 68,7% en 1975 (Attali Michaël, « L'explosion des pratiques sportives : massification, diversification, différenciation des années 1970 à nos jours ». In Tétart Philippe, *op.cit*, 2007).
[662] *Ibid,* p.67.
[663] *France Football officiel n°1.620*, 29 juin 1977, Médiathèque FFF.

Tout d'abord, le fonctionnement de l'arbitrage de haut-niveau se transforme profondément. Un fort renouvellement des membres de la CCA est observé, permettant de rajeunir cette commission, d'amener des propositions alternatives et de lutter contre le monolithisme des années précédentes. Les cinq protagonistes partant à la retraite (M. Boyreau, M. Delasalle, M. Boes, M. Lieuze et M. Le Coent), membres de la CCA depuis le début des années 1950, sont remplacés par M. Barde, M. Faucheux, M. Regnière, M. Etesse et M. Guieu à partir de la saison 1969-1970[664]. Le groupe des contrôleurs des arbitres est également élargi quelques années plus tard. Outre les membres de la CCA, d'anciens arbitres « *fédéraux* » et « *internationaux* », tels Marcel Bois, Maurice Guigue ou Jean Tricot, sont désormais mobilisés pour inspecter les arbitres lors des rencontres de première Division[665]. Cette apparition de nouveaux évaluateurs permet dès lors de contrôler davantage les hommes en noir sur les terrains. Si le nombre d'observations pour les arbitres « *internationaux* » et « *pré-internationaux* » passe à sept par saison en 1972[666], ces derniers sont désormais contrôlés à dix reprises chaque saison à partir de 1974[667] (Image 13). Tous les directeurs de jeu de ces deux niveaux sont ainsi contrôlés par les dix mêmes évaluateurs : M. Barde, M. Bois, M. Faucheux, M. Fauquembergue, M. Guigue, M. Machin, M. Masson, M. Schwinté, M. Tricot et M. Uhlen. Les notes vont de 0 à 4, avec la possibilité pour les contrôleurs de mettre des demi-points. En fin de saison, l'addition de l'ensemble des notes permet de hiérarchiser les arbitres entre eux. Ainsi, dans le cadre de la saison 1976-1977, c'est Georges Konrath qui termine premier du classement avec 37 points, tandis que Michel Kitabdjian est à la deuxième place avec 36,5 points et que Robert Wurtz complète le podium avec 34,5 points.

[664] *France Football officiel n°1.227*, 15 octobre 1969, Médiathèque FFF.
[665] *France Football officiel n°1.475*, 21 août 1974, Médiathèque FFF.
[666] Alors qu'ils recevaient auparavant cinq inspections, les arbitres « *internationaux* » et « *pré-internationaux* » sont désormais contrôlés par sept membres de la CCA, à savoir M. Masson, M. Eymery, M. Barde, M. Capdeville, M. Faucheux, M. Fauquembergue et M. Schwinté (*France Football officiel n°1.377*, 20 septembre 1972, Médiathèque FFF).
[667] *France Football officiel n°1.475*, 21 août 1974, Médiathèque FFF.

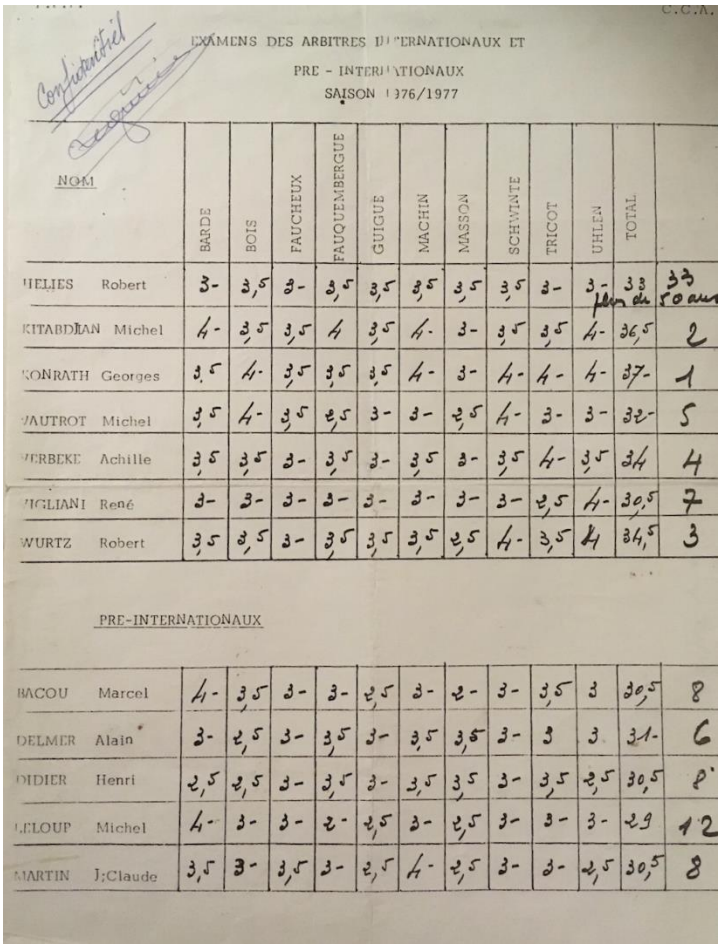

EXAMENS DES ARBITRES INTERNATIONAUX ET
PRE - INTERNATIONAUX
SAISON 1976/1977

NOM	BARDE	BOIS	FAUCHEUX	FAUQUEMBERGUE	GUIGUE	MACHIN	MASSON	SCHWINTE	TRIGOT	UHLEN	TOTAL	
HELIES Robert	3-	3,5	3-	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3-	3-	33	33 50 au
KITABDJIAN Michel	4-	3,5	3,5	4	3,5	4-	3-	3,5	3,5	4-	36,5	2
KONRATH Georges	3,5	4-	3,5	3,5	3,5	4-	3-	4-	4-	4-	37-	1
VAUTROT Michel	3,5	4-	3,5	2,5	3-	3-	2,5	4-	3-	3-	32-	5
VERBEKE Achille	3,5	3,5	3-	3,5	3-	3,5	3-	3,5	4-	3,5	34	4
VIGLIANI René	3-	3-	3-	3-	3-	3-	3-	3-	2,5	4-	30,5	7
WURTZ Robert	3,5	3,5	3-	3,5	3,5	3,5	2,5	4-	3,5	4	34,5	3

PRE-INTERNATIONAUX

BACOU Marcel	4-	3,5	3-	3-	2,5	3-	2-	3-	3,5	3	30,5	8
DELMER Alain	3-	2,5	3-	3,5	3-	3,5	3,5	3-	3	3	31-	6
DIDIER Henri	2,5	2,5	3-	3,5	3-	3,5	3,5	3-	3,5	2,5	30,5	9
LELOUP Michel	4-	3-	3-	2-	2,5	3-	2,5	3-	3-	3-	29	12
MARTIN Claude	3,5	3-	3,5	3-	2,5	4-	2,5	3-	3-	2,5	30,5	8

Image 13 : Tableaux récapitulant les notes obtenues par les arbitres « internationaux » et « pré-internationaux » ainsi que leur classement lors de la saison 1976-1977. Archives privées d'Achille Verbecke, recueillies par Lucie Le Tiec

Plus globalement, après avoir opéré 175 contrôles auprès des arbitres FFF en 1969-1970[668], la CCA réalise 552 inspections lors de la saison 1979-1980[669]. Cette augmentation générale du nombre d'évaluations, durant la décennie, permet de mieux classer les arbitres et de créer une hiérarchie plus objective entre eux, en lien avec leur statut[670]. Avec cette multiplication des contrôleurs et des inspections, les choix parfois inégalitaires auparavant réalisés dans un « entre-soi » entre les membres de la CCA à la carrière très longue, tendent dorénavant à être plus justes. D'autant plus que ces derniers sont désormais réunis chaque année afin de tendre vers une notation plus uniforme. Une meilleure équité semble désormais être à l'œuvre entre les différentes Ligues. Le graphique 4 montre en effet que toutes les

[668] *France Football officiel n°1.268*, 29 juillet 1970, Médiathèque FFF.
[669] *France Football officiel n°1.775*, 9 juillet 1980, Médiathèque FFF.
[670] Boussard Valérie, *op.cit*, 2009.

régions bénéficient désormais de plusieurs arbitres au sein de la Fédération[671]. Néanmoins, des inégalités persistent encore, à l'instar des Ligues du Nord, du Sud-Est et de Paris, qui restent fortement majoritaires en termes de représentation d'arbitres Fédéraux[672].

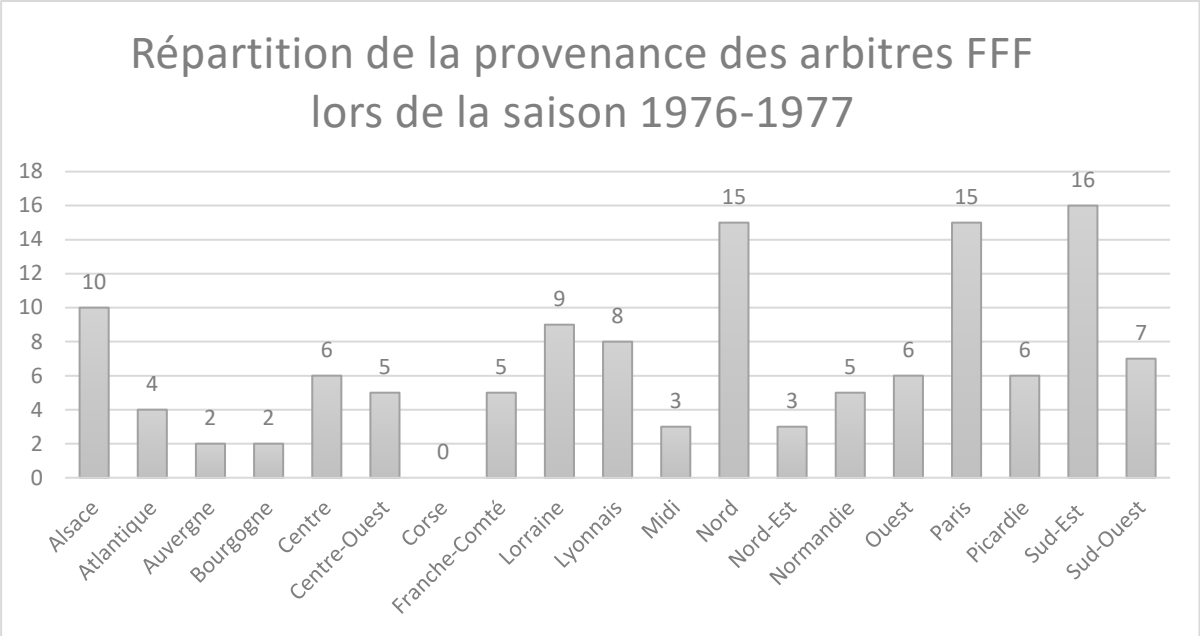

Graphique 4 : Répartition de la provenance des arbitres FFF lors de la saison 1976-1977. Données issues de France Football officiel

Raymond Eymery semble, dans ce cadre, favoriser les arbitres de la Ligue du Sud-Est jusqu'en 1975, date de fin de sa présidence à la CCA. Jean Tricot, alors Président de la CRA de l'Ouest, affirme en effet que les arbitres de la Ligue du Sud-Est sont avantagés par rapport aux arbitres de sa région, notamment concernant les désignations :

> *« J'ai répété « n » fois à ce moment-là, la distance est plus longue entre Brest et Nice, qu'entre Nice et Brest. Puisque M. Kitabdjian, de Nice, venait arbitrer à Brest, mais qu'on ne pouvait pas désigner des arbitres bretons pour aller à Nice, car ça coûtait trop cher. Je trouvais qu'avec M. Eymery, y'avait quand même beaucoup de copinage »[673].*

Robert Wurtz, alors arbitre « *international* », confirme également les préférences démontrées à l'égard des arbitres du Sud-Est : *« il [Raymond Eymery] essayait d'avantager ceux d'en bas.*

[671] À l'exception de la Ligue de Corse qui ne bénéficie toujours d'aucun arbitre Fédéral. Le rejet de l'autorité, manifeste dans cette île française, pourrait se retranscrire dans le faible nombre d'individus acceptant d'assumer la fonction d'arbitre.

[672] Bien que cette représentativité soit en lien avec le nombre important de licenciés dans ces Ligues, tout du moins pour la Ligue de Paris, qui compte 101 988 licenciés, et pour la Ligue du Sud-Est, désormais appelée Méditerranée, comptant 90 486 joueurs licenciés (*France Football officiel n°1.620*, 29 juin 1977, Médiathèque FFF).

[673] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).

Je peux vous les citer, Kitabdjian et tout »[674]*.* Les arbitres « *internationaux* » Michel Kitabdjian, Robert Héliès et René Vigliani, tous les trois des ressortissants de la Ligue du Sud-Est, sont – selon Robert Wurtz – favorisés par rapports aux arbitres des autres régions françaises. Georges Konrath relate également les propos tenus par Maurice Guigue, confirmant un traitement de faveur pour les arbitres de sa Ligue :

> *« M. Eymery, il était dur avec tout le monde. Y'avait Maurice Guigue aussi au même moment. Et longtemps après ma carrière d'arbitre, alors que j'avais en charge les arbitres au tournoi de Toulon, à un repas il me dit : « sais-tu pourquoi il n'y a pas eu d'arbitres [français] à la Coupe du Monde 1974 ? ». Je lui dis « non ». Il me dit : « la FIFA te voulait absolument, mais Eymery voulait absolument envoyer Héliès ou Kitabdjian » »*[675]*.*

Ces préférences se confirment lors de la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions 1975, où trois arbitres de la Ligue du Sud-Est sont désignés par la CCA pour cette occasion[676]. Michel Kitabdjian dirige cette rencontre, avec pour juges de touche Robert Héliès et René Vigliani. Mais l'arbitrage de cette finale, entre le Bayern Munich et Leeds, fait l'objet de nombreuses polémiques, avec notamment un but refusé à Leeds pour un hors-jeu contestable. La rencontre, organisée au Parc des Princes à Paris, est un fiasco et donne une mauvaise image de la Fédération et de l'arbitrage français. Face à des pratiques qui apparaissent parfois partiales et l'échec de l'arbitrage de cette finale, Fernand Sastre prend la décision de limiter l'âge des membres de la CCA à 72 ans, relevant *de facto* M. Eymery de ses fonctions de Président de la CCA. Il est remplacé par Alfred Devautour, en charge de l'intérim.

Malgré certaines inégalités encore identifiées, les promotions et descentes des arbitres au sein de la hiérarchie arbitrale semblent néanmoins globalement gagner en lisibilité, en objectivité et en équité. Les hommes en noir apparaissent en contrepartie encore plus surveillés sous l'autorité de la CCA[677]. Cette commission va encore plus loin, en décidant de créer un fichier sur lequel est mentionné l'ensemble des sanctions disciplinaires infligées par chaque arbitre Fédéral, ainsi que les motifs se rapportant aux avertissements et expulsions[678]. Dans ce cadre, la CCA peut vérifier si un arbitre a tendance à trop avertir et exclure les joueurs sur le terrain, ou bien s'il utilise trop souvent un motif d'avertissement par rapport à un autre.

---

[674] Entretien réalisé avec Robert Wurtz le 26 octobre 2018 à son domicile (Climbach).
[675] Entretien réalisé avec Georges Konrath le 25 octobre 2018 à son domicile (Oberschaeffolsheim).
[676] L'arbitre de la finale est de la nationalité du pays dans lequel a lieu cette rencontre. Le match se jouant à Paris, l'UEFA délègue la responsabilité à la CCA de désigner les arbitres de la rencontre.
[677] Foucault Michel, *op.cit*, 1975.
[678] *France Football officiel n°1.304*, 14 avril 1971, Médiathèque FFF.

L'homme en noir peut être rappelé à l'ordre ou sanctionné par sa hiérarchie, si ses statistiques diffèrent trop de celles de ses collègues. Ces pratiques font ainsi écho aux travaux de Michel Foucault :

> *« L'examen combine les techniques de la hiérarchie qui surveille et celles de la sanction qui normalise. Il est un regard normalisateur, une surveillance qui permet de qualifier, de classer et de punir »*[679].

Si la CCA tend vers davantage de contrôle, mais aussi de justice entre ses arbitres, elle devient également de plus en plus transparente. Les rapports, réalisés à l'occasion des évaluations effectuées par les contrôleurs, sont révélateurs de ce changement. Ces documents, uniformes dans leur présentation, font dorénavant apparaître la note attribuée au directeur de jeu lors de la rencontre (Image 14). Cette note, allant de 0 à 4[680], permet à l'arbitre de situer sa performance à la réception du document, seulement quelques semaines après la rencontre en question. Cela rompt ainsi avec les pratiques antérieures où le directeur de jeu devait attendre la fin de la saison pour prendre connaissance de ses rapports, sans les notes attribuées restées secrètes.

[679] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.217.
[680] Bien qu'autorisant les quarts de points.

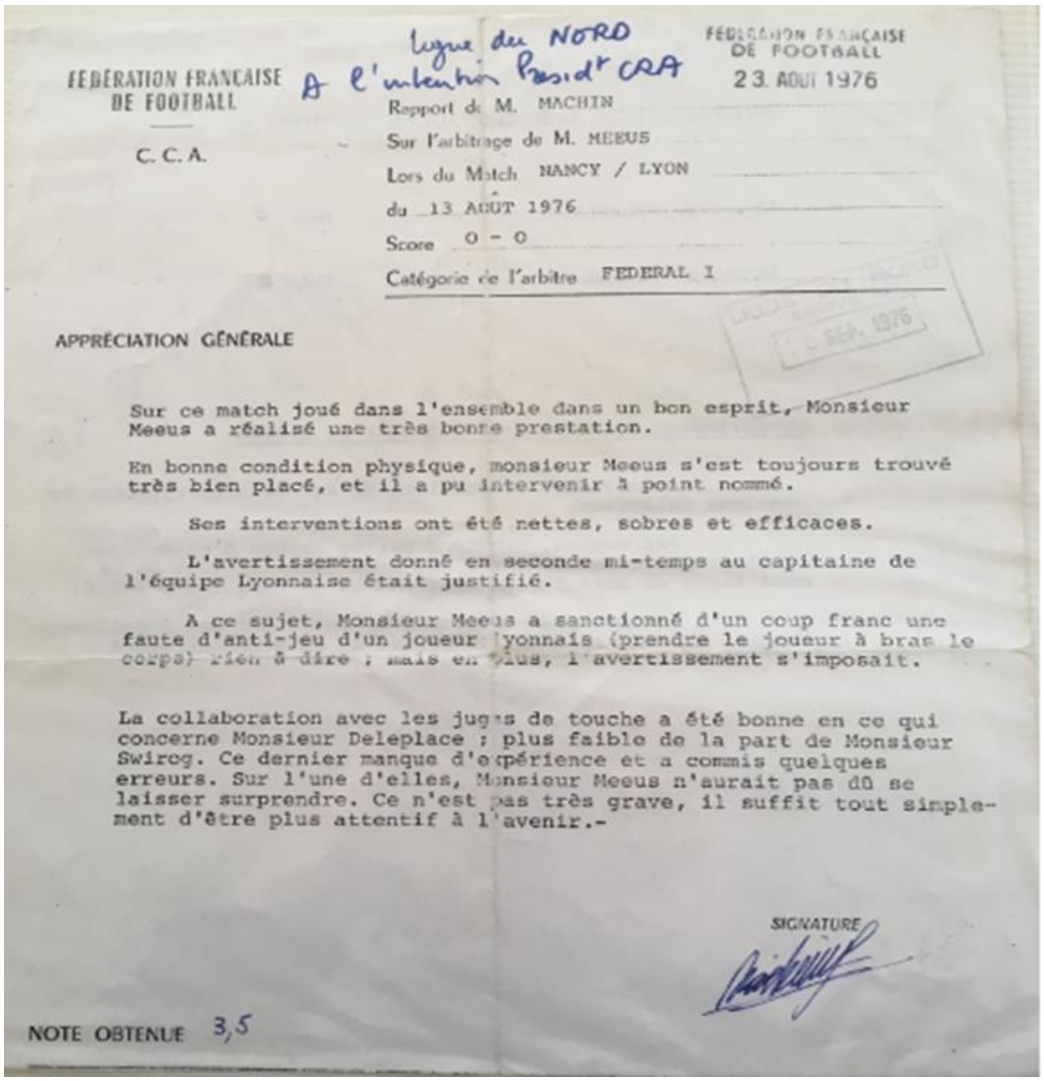

FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

C. C. A.

Ligue du NORD
A l'attention Présidt CRA

FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
23 AOUT 1976

Rapport de M. MACHIN
Sur l'arbitrage de M. MEEUS
Lors du Match NANCY / LYON
du 13 AOUT 1976
Score 0 - 0
Catégorie de l'arbitre FEDERAL I

APPRECIATION GENERALE

Sur ce match joué dans l'ensemble dans un bon esprit, Monsieur Meeus a réalisé une très bonne prestation.

En bonne condition physique, monsieur Meeus s'est toujours trouvé très bien placé, et il a pu intervenir à point nommé.

Ses interventions ont été nettes, sobres et efficaces.

L'avertissement donné en seconde mi-temps au capitaine de l'équipe Lyonnaise était justifié.

A ce sujet, Monsieur Meeus a sanctionné d'un coup franc une faute d'anti-jeu d'un joueur lyonnais (prendre le joueur à bras le corps) bien à dire ; mais en plus, l'avertissement s'imposait.

La collaboration avec les juges de touche a été bonne en ce qui concerne Monsieur Deleplace ; plus faible de la part de Monsieur Swirog. Ce dernier manque d'expérience et a commis quelques erreurs. Sur l'une d'elles, Monsieur Meeus n'aurait pas dû se laisser surprendre. Ce n'est pas très grave, il suffit tout simplement d'être plus attentif à l'avenir.-

SIGNATURE

NOTE OBTENUE 3,5

Image 14 : Rapport d'arbitrage de Jean-Marie Méeus lors de la saison 1976-1977. Archives privées de Jean-Marie Méeus, recueillies par Lucie Le Tiec

Si les rapports semblent être davantage consistants dans les années 1970, une hétérogénéité persiste, du fait notamment de la présence d'« anciens » de la CCA. En effet, malgré une évolution des pratiques, certains membres tels Robert Masson, membre de la CCA de 1950 à 1976, restent sur des pratiques antérieures, notamment en termes du caractère succinct des analyses dans les rapports (Image 15).

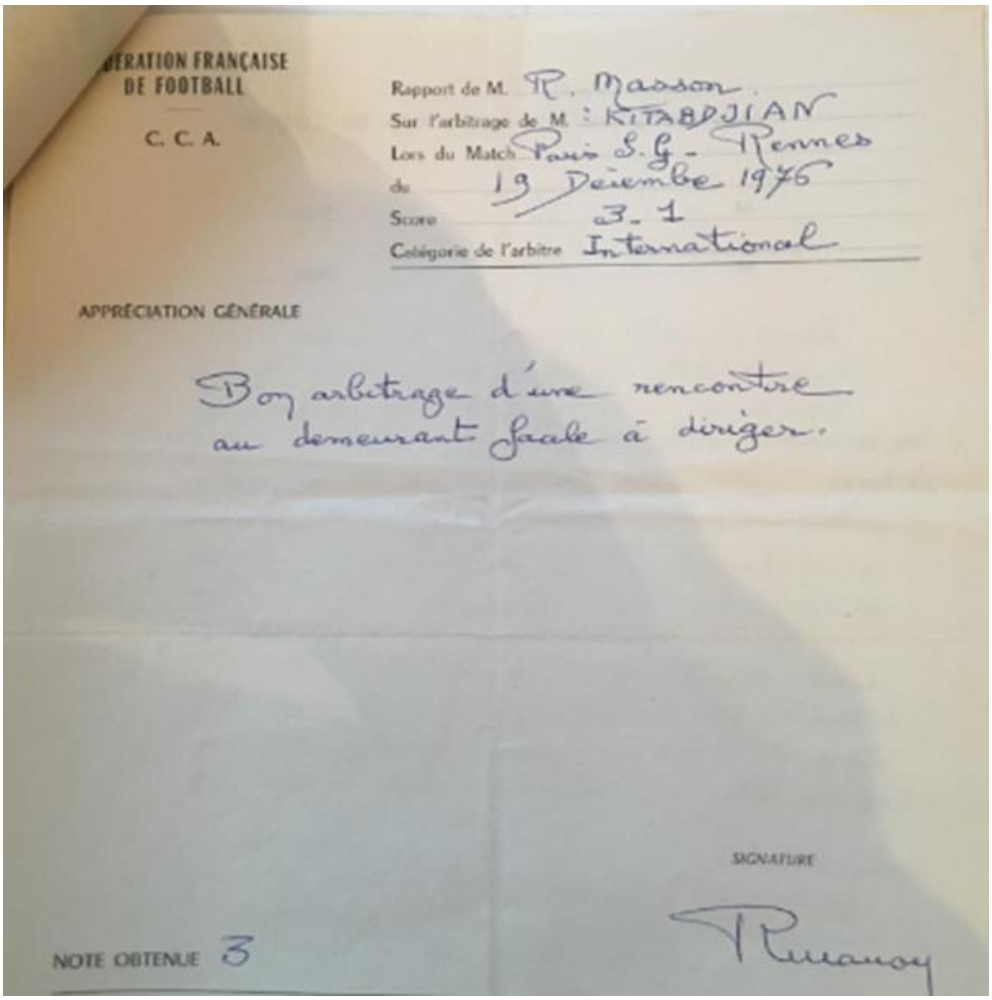
ÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

C. C. A.

Rapport de M. R. Masson
Sur l'arbitrage de M. : KITABDJIAN
Lors du Match Paris S.G. - Rennes
du 19 Décembe 1976
Score 3-1
Catégorie de l'arbitre International

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Bon arbitrage d'une rencontre
au demeurant facile à diriger.

SIGNATURE

NOTE OBTENUE 3

Image 15 : Rapport d'arbitrage de Michel Kitabdjian lors de la saison 1976-1977. Archives privées de Michel Kitabdjian

Également, le Statut de l'Arbitrage amorce une reconfiguration de la structure des catégories pour les arbitres FFF (Diagramme 4). Si la catégorie « *pré-fédéral* » est ajoutée en 1965[681], le système hiérarchique de la FFF s'affine et devient encore plus sélectif à partir de 1970, avec l'ajout de la catégorie « *fédéral 2* » et « *pré-international* ». Chaque pallier nécessite au minimum un an avant de pouvoir être franchi. L'accession au plus haut niveau devient dès lors encore plus longue et plus concurrentielle entre les directeurs de jeu. La professionnalisation menée par la CCA repose ainsi sur une mise en compétition des arbitres entre eux.

[681] *France Football officiel n°983*, 12 janvier 1965, Médiathèque FFF.

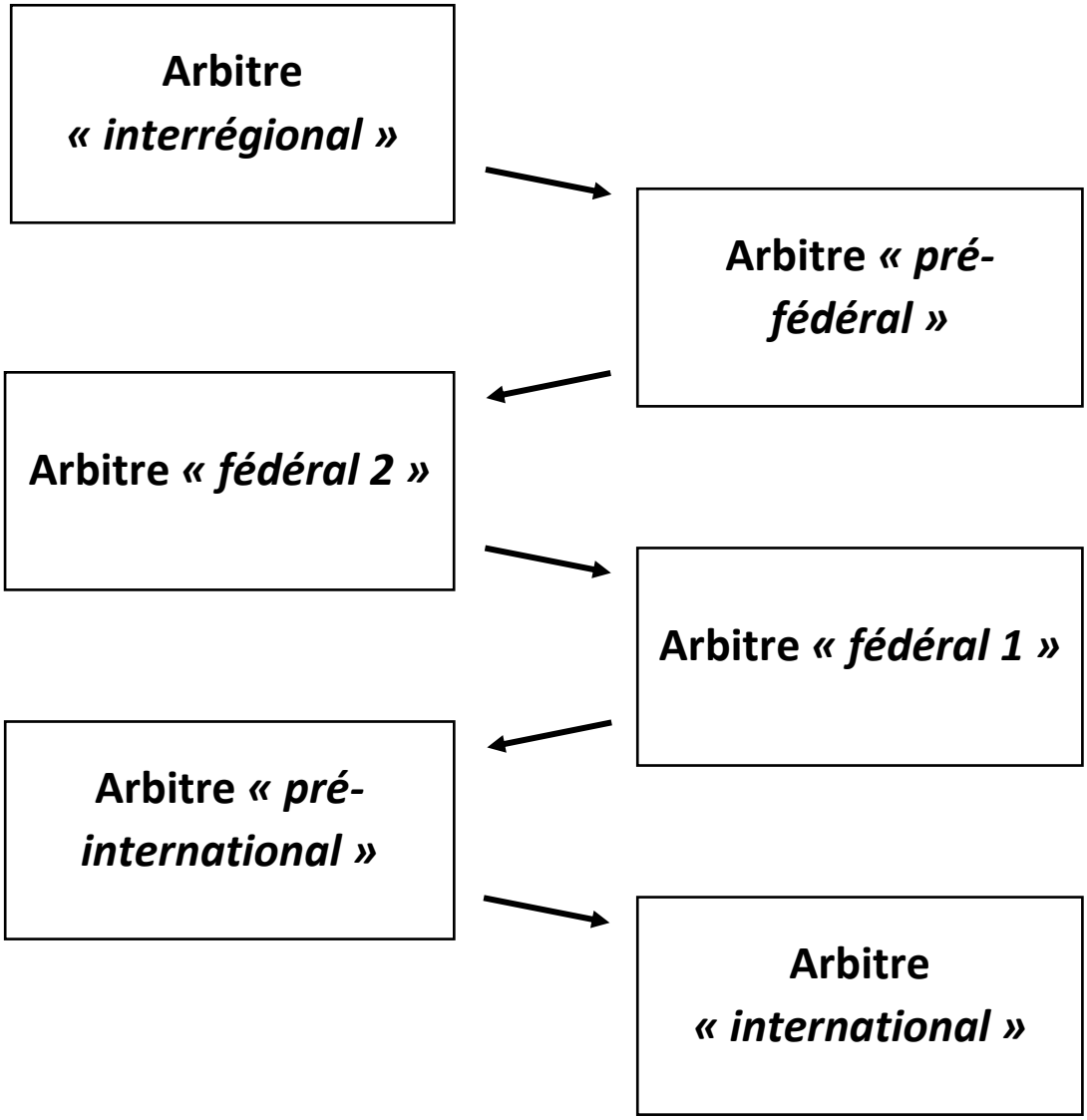

682

Diagramme 4 : présentation de la hiérarchie des arbitres FFF à partir de 1970

Par ailleurs, après la mise en place du Statut de l'Arbitrage, un ensemble de mesures sont adoptées tout au long des années 1970, que ce soit par Raymond Eymery[683], Alfred Devautour[684] ou Roger Machin[685], Présidents successifs de la CCA entre 1964 et 1991. Alors

[682] À l'échelle française, les arbitres « *interrégionaux* » évoluent en troisième Division, puis en quatrième Division à partir de sa création en 1978/1979. Les arbitres « *pré-fédéraux* » évoluent en deuxième et troisième Division. Les arbitres « *fédéraux 2* » évoluent en deuxième Division. Les arbitres « *fédéraux 1* », « *pré-internationaux* » et « *internationaux* » évoluent en première Division.

[683] Président de la CCA de 1964 à 1975.

[684] Président de la CCA de 1975 à 1978.

[685] Président de la CCA de 1978 à 1991.

que la formation continue connaît ses prémices dans le milieu scolaire[686], cette dernière se développe pour les arbitres de la Fédération à partir du début des années 1970, avec des tests écrits à réaliser chaque année lors du stage estival (Image 16). De cette manière, la CCA peut vérifier que les arbitres FFF maîtrisent toujours bien les lois du jeu, ainsi que les modifications apportées chaque année.

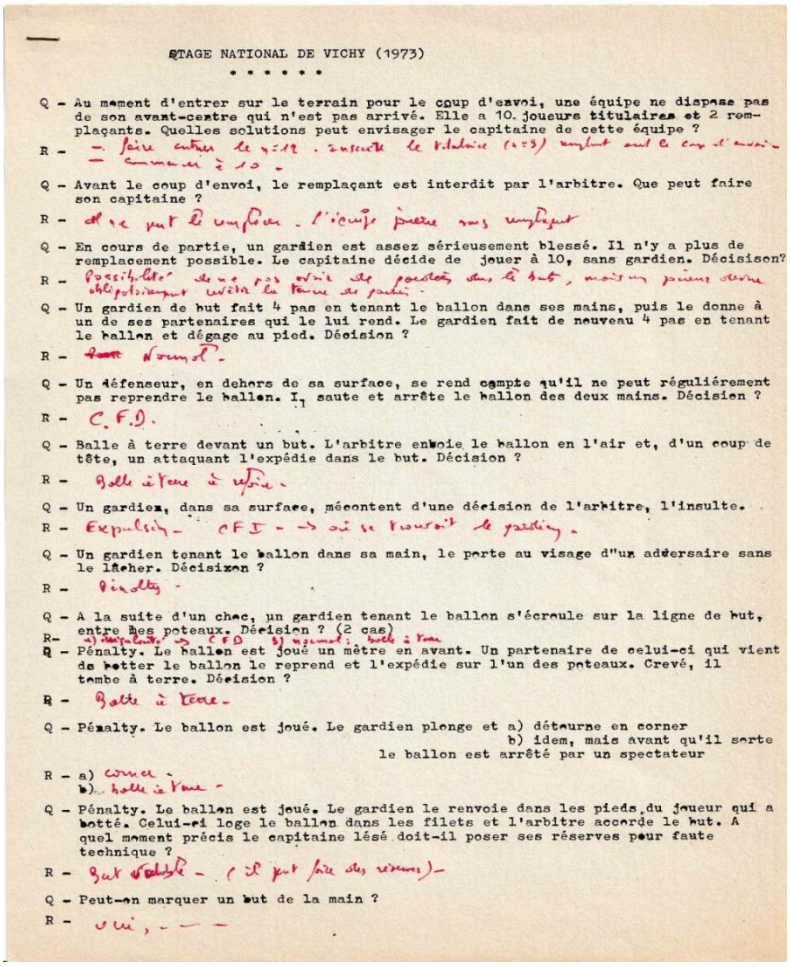

STAGE NATIONAL DE VICHY (1973)

* * * * * *

Q - Au moment d'entrer sur le terrain pour le coup d'envoi, une équipe ne dispose pas de son avant-centre qui n'est pas arrivé. Elle a 10 joueurs titulaires et 2 remplaçants. Quelles solutions peut envisager le capitaine de cette équipe ?

R - - faire entrer le [illegible] . [illegible] le [illegible] (1-3) remplaçant avant le coup d'envoi
- commencer à 10 -

Q - Avant le coup d'envoi, le remplaçant est interdit par l'arbitre. Que peut faire son capitaine ?

R - [illegible] ne peut le remplacer - l'équipe jouera sans remplaçant

Q - En cours de partie, un gardien est assez sérieusement blessé. Il n'y a plus de remplacement possible. Le capitaine décide de jouer à 10, sans gardien. Décision?

R - Possibilité de ne pas avoir de gardien dans le but, mais un joueur devra obligatoirement avoir la tenue de gardien -

Q - Un gardien de but fait 4 pas en tenant le ballon dans ses mains, puis le donne à un de ses partenaires qui le lui rend. Le gardien fait de nouveau 4 pas en tenant le ballon et dégage au pied. Décision ?

R - ~~Faute~~ Normal -

Q - Un défenseur, en dehors de sa surface, se rend compte qu'il ne peut régulièrement pas reprendre le ballon. Il saute et arrête le ballon des deux mains. Décision ?

R - C.F.D.

Q - Balle à terre devant un but. L'arbitre envoie le ballon en l'air et, d'un coup de tête, un attaquant l'expédie dans le but. Décision ?

R - Balle à terre à refaire -

Q - Un gardien, dans sa surface, mécontent d'une décision de l'arbitre, l'insulte.

R - Expulsion - CFI - -> où se trouvait le partenaire -

Q - Un gardien tenant le ballon dans sa main, le porte au visage d'un adversaire sans le lâcher. Décision ?

R - Penalty -

Q - A la suite d'un choc, un gardien tenant le ballon s'écroule sur la ligne de but, entre les poteaux. Décision ? (2 cas)

R- a) [illegible] -> CFD b) normal : balle à terre

Q - Pénalty. Le ballon est joué un mètre en avant. Un partenaire de celui-ci qui vient de botter le ballon le reprend et l'expédie sur l'un des poteaux. Crevé, il tombe à terre. Décision ?

R - Balle à terre -

Q - Pénalty. Le ballon est joué. Le gardien plonge et a) détourne en corner
b) idem, mais avant qu'il sorte le ballon est arrêté par un spectateur

R - a) corner -
b) balle à terre -

Q - Pénalty. Le ballon est joué. Le gardien le renvoie dans les pieds du joueur qui a botté. Celui-ci loge le ballon dans les filets et l'arbitre accorde le but. A quel moment précis le capitaine lésé doit-il poser ses réserves pour faute technique ?

R - But valable - (il peut faire ses réserves)-

Q - Peut-on marquer un but de la main ?

R - oui, - - -

Image 16 : questionnaire adressé aux arbitres de la Fédération, lors du stage d'été organisé par la CCA en 1973. Archives privées de Michel Vautrot

De plus, les indemnités reçues par les hommes en noir sont fortement revues à la hausse. Si un arbitre « *international* » perçoit une indemnité de 40 francs par match de D1 en 1970[687], il reçoit 1 000 francs par rencontre effectuée en première Division en 1980[688]. Si cette

[686] Attali Michaël & Saint-Martin Jean, « La formation continue au service de l'évolution et de l'adaptation du métier ». In Attali Michaël, *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*. Paris, Vuibert, 2006.

[687] En dehors du remboursement des frais de transport.

[688] Toujours en dehors du remboursement des frais de transport (Archives privées de Robert Wurtz*)*.

évolution est progressive tout au long des années 1970[689], elle permet de revaloriser la fonction arbitrale. Des trios d'arbitres sont également mis en place en 1974, afin que les arbitres n'aient plus à changer de juges de touche chaque week-end. Les arbitres appelés à diriger les rencontres de D1 doivent ainsi désigner un tandem de juges de touche appartenant à leur Ligue régionale. Dès lors, une spécialisation des juges de touche s'opère progressivement, avec des stages désormais réservés aux arbitres exerçant cette fonction[690]. Par ailleurs, la CCA se restructure autour de différentes sections en 1975 – lois du jeu/appels, promotions, formation/stages, désignation/organisation des contrôles – dans lesquelles les membres de la CCA sont répartis[691]. Une commission restreinte assure l'animation des différentes sections et le règlement des affaires courantes. Enfin, un nouveau stage hivernal de deux jours s'ajoute au stage estival annuel, destiné aux arbitres *« fédéral 1 »*, *« pré-international »* et *« international »*, afin de tendre vers encore plus d'uniformité[692]. Ces différentes mesures traduisent une politique volontariste de la Fédération, permettant de tendre vers une structuration plus professionnelle de l'arbitrage français[693].

Dans le même temps, le fonctionnement de l'arbitrage se transforme profondément dans les Ligues. Tout d'abord, alors que la CCA limite, en 1973, le nombre de candidats que peut présenter chaque Ligue pour devenir *« interrégional »*, une plus grande sélection se met en place dans chaque région[694]. Chaque CRA ne présente désormais que ses arbitres les plus performants, après les avoir déjà mis en concurrence. Les Ligues apparaissent désormais sur un même pied d'égalité. Les stages se multiplient par ailleurs : outre la session désormais organisée chaque année pour tous leurs arbitres, les CRA organisent également un stage spécial bisannuel pour leurs hommes en noir les plus prometteurs[695]. En plus de ces deux formations, toujours pour les arbitres ayant la possibilité de passer à l'échelon Fédéral, un stage regroupant des candidats de différentes Ligues est organisé par la CCA à partir de 1977[696]. Par ailleurs, à partir de 1979, chaque CRA bénéficie d'un référent CCA pour l'organisation des stages ou l'aide à l'organisation des promotions des arbitres au sein de la

[689] Les augmentations des indemnités sont notamment décidées en 1972, 1975 et 1979.
[690] *France Football officiel n°1.473*, 7 août 1974, Médiathèque FFF.
[691] *France Football officiel n°1.528*, 24 septembre 1975, Médiathèque FFF.
[692] *France Football officiel n°1.627*, 24 août 1977, Médiathèque FFF.
[693] *France Football officiel n°1.549*, 18 février 1976, Médiathèque FFF.
[694] *France Football officiel n°1.421*, 25 juillet 1973, Médiathèque FFF.
[695] *France Football officiel n°1.627*, 24 août 1977, Médiathèque FFF.
[696] *Ibid*.

Ligue en question[697]. Les modifications que connaissent les Ligues semblent, dans ce cadre, résulter directement des nouvelles attentes de la CCA. La meilleure structuration et organisation au sein de la CCA conduit, en effet, les CRA à améliorer la qualité des arbitres sélectionnés pour postuler à la Fédération.

Finalement, les années 1970 apparaissent véritablement comme une décennie pionnière de modifications du fonctionnement de l'arbitrage français. Le Statut de l'Arbitrage, mis en place en 1970, déclenche la métamorphose d'un système inégal et opaque, grâce à une série de mesures qui amènent l'arbitrage à se structurer et à se professionnaliser. La CCA se place ainsi à la tête d'un système plus juste, plus transparent mais qui devient également de plus en plus sélectif, au sein de la Fédération, comme dans les Ligues.

[697] *France Football officiel n°1.729*, 22 août 1979, Médiathèque FFF.

b) La CCA et l'UNAF dans une lutte de pouvoir

Bien que tendant vers davantage de justice et de transparence, le pouvoir exercé par le Conseil Fédéral et la CCA demeure vertical. Les hommes en noir sont assujettis à leur commission d'appartenance, qu'elle soit nationale, régionale ou départementale. Le Statut de l'Arbitrage précise que les commissions peuvent infliger une sanction à un arbitre pour mauvaise interprétation du règlement, faiblesse manifeste ou comportement incompatible avec la dignité de la fonction[698]. Le cas de Jean-Marie Méeus[699] est l'exemple le plus significatif du pouvoir disciplinaire détenu par la Fédération et la CCA sur les hommes en noir. Alors arbitre *« fédéral 1 »*, il dirige un match entre Sochaux et le PSG le 8 août 1979. Lors de cette rencontre, un joueur parisien tombe dans la surface de réparation adverse, sur un tacle manifestement irrégulier d'un joueur sochalien. M. Méeus ne signale pas la faute et décide de laisser le jeu se poursuivre. Quelques minutes plus tard, le joueur parisien Alvès est taclé par Genghini. M. Méeus laisse le jeu se poursuivre, le geste lui semblant correct. Mais Alvès se casse la jambe sur cette action. Après le match, M. Méeus déclare dans la presse que le joueur s'est blessé tout seul, même après avoir regardé le ralenti à la télévision[700]. Suite à ces erreurs et au non-respect des consignes de la CCA de ne pas s'adresser aux médias après un match, le Conseil Fédéral, décide, en concertation avec le Groupement et la CCA, d'enlever ce directeur de jeu de la liste des arbitres FFF[701]. Jean-Marie Méeus finit sa carrière arbitrale au niveau régional. Une « erreur d'arbitrage » peut ainsi être fatale aux hommes en noir, qui n'ont décidément pas le droit de se tromper, lors des rencontres qu'ils sont amenés à diriger. Le fait de maintenir les arbitres dans l'espoir d'une promotion les dispose néanmoins à continuer d'être dans une loyauté totale vis-à-vis de l'institution[702]. La punition permet ainsi :

> « *[d'] exercer sur eux une pression constante pour qu'ils se soumettent tous au même modèle, pour qu'ils soient contraints tous ensemble à la subordination, à la docilité. Pour que tous ils se ressemblent »*[703].

[698] *France Football officiel n°1.311*, 18 février 1970, Médiathèque FFF.
[699] Arbitre de la Ligue du Nord, il devient « *interrégional* » en 1969, « *pré-fédéral* » en 1970, puis « *fédéral* » de 1972 à 1979.
[700] *But n°954*, 21 août 1979.
[701] *France Football officiel n°1.733*, 19 septembre 1979, Médiathèque FFF.
[702] Boltanski Luc, *op.cit*, 1982.
[703] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.214.

Cette recherche d'une « infaillibilité arbitrale » est par ailleurs renforcée pour les arbitres de la Fédération, par la médiatisation croissante des rencontres, qui permet de rendre d'autant visible les erreurs potentielles commises par les directeurs de jeu. Les Ligues peuvent également se faire sanctionner si elles ne font pas respecter le Statut de l'Arbitrage et ne se conforment pas au cadre défini par le Bureau Fédéral. Cette possibilité de pénaliser les Ligues montre encore une fois le pouvoir coercitif et punitif exercé par la Fédération.

Néanmoins, les arbitres deviennent, à l'instar des autres acteurs du football, de plus en plus soutenus et défendus. Dans un contexte où la convention collective des métiers du football vient d'être adoptée, répondant aux revendications des footballeurs et de l'UNFP, le sentiment d'appartenance se trouve renforcé chez les joueurs. Les entraîneurs, regroupés autour de l'Amicale des entraîneurs de football depuis 1947, se réunissent en 1977 autour du syndicat d'Union Nationale Cadres Techniques Professionnels de Football. Sa mission est de s'unir pour progresser, mais aussi de les reconnaître et de les protéger[704]. Les arbitres sont quant à eux réunis autour de l'UNAF depuis 1967. Le rôle de cette union est de « représenter, défendre, aider, soutenir » les hommes en noir de tous niveaux. Car les violences sur les terrains perdurent dans ces années 1970, tout en étant de moins en moins acceptées[705]. Le football, censé incarner « *un endiguement de la violence ludique* »[706], ne remplit dès lors pas cette fonction. En première Division, les arbitres vont même jusqu'à signer une pétition signifiant leur refus d'aller diriger des rencontres sur le terrain de Bastia[707], sur lequel trop de violences sont commises envers eux. En vue d'aboutir à des mesures tendant à combattre la violence sur les terrains et d'assurer le respect et la protection des arbitres, un colloque est organisé au Parc des Princes en 1974, auquel sont conviés sept arbitres de 1ère Division, deux membres du Conseil Fédéral, deux membres du Groupement, deux membres de la Commission de discipline du Groupement, deux membres de la Commission de discipline de la FFF, trois dirigeants de clubs, trois entraîneurs, trois capitaines d'équipe, trois membres de la CCA et deux membres de l'UNAF[708]. Les arbitres sont ainsi intégrés et considérés dans les réflexions menées sur l'évolution du football français.

[704] Grün Laurent, *op.cit*, 2016a, p.22.
[705] Elias Norbert & Dunning Eric, *op.cit*, 1994.
[706] Vigarello Georges, *op.cit*, 2002, p.165.
[707] *France Football officiel n°1.373*, 23 août 1972, Médiathèque FFF.
[708] *France Football officiel n°1.473*, 7 août 1974, Médiathèque FFF.

Si les membres de l'UNAF luttent activement contre les violences commises envers les directeurs de jeu, la volonté est également d'améliorer leur statut. Louis Tereygeol, Président de l'UNAF, fait partie de la commission de mise en place du Statut de l'Arbitrage, qui permet de donner un cadre commun pour tous les arbitres. Par ailleurs, l'un de ses principaux objectifs est la reconnaissance officielle du diplôme d'arbitre par les pouvoirs publics, au même titre que ceux des moniteurs ou des professeurs d'éducation physique[709]. Pour Raymond Eymery, Président de la CCA, le problème de violence sur les terrains est en partie dû au manque de fermeté des arbitres. C'est ce qu'il exprime aux arbitres Fédéraux, lors du stage estival organisé par la CCA en 1973 :

> *« M. Eymery traita de la violence pendant 45 minutes et reprocha le manque de fermeté des arbitres. Avec la recrudescence de la violence sur certains terrains de jeu, les arbitres doivent réagir. Il demande une application rigoureuse des règles, que l'arbitre doit faire respecter sans défaillance. La loi est formelle dans son texte et l'arbitre ne doit pas hésiter à sévir avec toute la fermeté désirable »* [710].

Dans ce cadre, à partir de 1973, le Conseil Fédéral invite impérativement les arbitres à adresser automatiquement un avertissement à tout joueur contestant une de leurs décisions. La Fédération demande à la CCA comme aux commissions régionales et départementales de veiller à l'application de cette décision et de sanctionner, le cas échéant, les carences des directeurs de jeu[711]. Dans une logique inverse, l'UNAF exerce des pressions auprès de la FFF afin que des mesures soient prises pour mieux protéger les arbitres et punir davantage les auteurs d'agressions. À partir de 1972, le club du joueur, entraîneur ou dirigeant ayant commis une agression envers un arbitre, est également reconnu responsable[712]. Les violences contre les hommes en noir deviennent dès lors davantage sanctionnées par la Fédération. Certaines propositions de l'UNAF en matière de protection des arbitres sont donc ainsi prises en compte par le Conseil Fédéral. En 1975, M. Devautour remplace M. Eymery à la présidence de la CCA. La même année, le Conseil Fédéral décide de nommer un représentant de l'arbitrage en son sein. Alors qu'un membre de la CCA paraît être le plus à même d'obtenir cette fonction, Louis Tereygeol, Président de l'UNAF, est finalement élu pour siéger au sein de la plus haute

[709] *France Football officiel n°1.311*, 2 juin 1971, Médiathèque FFF.
[710] *France Football officiel n°1.422*, 8 août 1973, Médiathèque FFF.
[711] *France Football officiel n°1.430*, 10 octobre 1973, Médiathèque FFF.
[712] *France Football officiel n°1.371*, 9 août 1972, Médiathèque FFF.

instance du football français[713]. Pour Jean Tricot, Fernand Sastre, Président de la FFF de 1972 à 1984, est celui qui désire cette représentativité des arbitres au sein du Conseil Fédéral :

> *« Au début, je crois que c'est Sastre qui a fait rentrer le représentant des arbitres au Conseil Fédéral. Sastre était un homme ouvert. Il adorait le dialogue […] L'UNAF avait du pouvoir sous Sastre oui. Sinon, y'a jamais vraiment eu une osmose entre le Conseil Fédéral et l'UNAF »*[714].

Dans ce cadre, l'UNAF obtient un pouvoir au sein du Conseil Fédéral, que ne se procure pas la CCA. Louis Tereygeol siège désormais aux réunions de la CCA et fait remonter par la suite les informations au Bureau Fédéral. En devenant l'interface entre ces deux commissions, il peut désormais sélectionner les informations qu'il souhaite communiquer. Si l'UNAF prend un pouvoir important à la FFF, cette association devient par ailleurs de plus en plus représentative du corps arbitral français. Dénombrant 31% d'adhérents en 1970, l'UNAF compte 55% des arbitres en 1976, soit plus de 8 000 directeurs de jeu dans toute la France. Dès lors, de nombreuses mesures sont mises en place en faveur de la protection des arbitres. Si l'UNAF soulève un problème de représentativité des arbitres dans les commissions des Ligues et des Districts lors de son 12ème congrès en 1977 à Limoges[715], il est finalement admis quelques mois plus tard la présence obligatoire d'un représentant de l'arbitrage dans les comités directeurs de Ligue et de District[716]. En 1979, la FFF décide, sous l'impulsion de l'UNAF, de supprimer le sursis pour les suspensions faisant suite à un coup sur un arbitre ou un juge de touche[717]. Désormais, le joueur fautif s'expose à une suspension minimale, sans sursis, de cinq ans pour un joueur amateur et de deux ans, avec des amendes, pour un joueur professionnel[718]. Par ailleurs, l'UNAF mène des réflexions pour donner plus de droits aux arbitres, comme le droit d'être informé d'une rétrogradation ou le droit de se défendre en cas de suspension[719]. Dans ce cadre, une lutte apparaît entre la CCA, qui a le « pouvoir de punir », et l'UNAF, qui défend les hommes en noir. Par ailleurs, la volonté de cette union est de créer

[713] Élu à 700 voix, contre M. Etesse (représentant de la CCA) à 129 voix et M. Schwinté (représentant de la Ligue Nationale de Football) à 22 voix. M. Schwinté prend la parole avant l'ouverture du scrutin pour demander à ses éventuels électeurs de reporter leurs suffrages sur M. Tereygeol (*France Football officiel n°1.505*, 9 avril 1975, Médiathèque FFF).
[714] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).
[715] *France Football officiel n°1.617*, 8 juin 1977, Médiathèque FFF.
[716] *France Football officiel n°1.652*, 15 février 1978, Médiathèque FFF.
[717] *France Football officiel n°1.708*, 21 mars 1979, Médiathèque FFF.
[718] C'est ainsi tous les barèmes disciplinaires qui sont repensés.
[719] Compte rendu de l'UNAF, 1975. Archives privées de Michel Vautrot.

un Statut de l'Arbitre et de sa fonction, qui serait annexé au Statut de l'Arbitrage[720]. Néanmoins, face aux résistances de la CCA, ce statut, qui a pour objectif de situer plus nettement les droits et les devoirs de l'arbitre, n'est pas mis en place. La CCA incarne ainsi une dynamique de préservation de son pouvoir, tandis que l'UNAF connaît un accroissement statutaire de ses prérogatives. Le Statut de l'Arbitre est alors le terrain d'affrontement des enjeux de pouvoir entre ces deux instances.

Les réflexions autour de l'amélioration du statut des arbitres et de la diminution des violences sur les terrains se cristallisent autour de 1978, « l'année de l'arbitrage ». Roger Machin, alors Président de la section régionale Lorraine de l'UNAF, est le fer de lance de cette initiative, qui se veut d'abord locale[721]. Les Présidents Fernand Sastre et Jacques Georges amorcent finalement cette idée à l'échelon national, destinée à trouver des solutions visant à l'amélioration quantitative et qualitative de l'arbitrage, à la revalorisation de la fonction arbitrale, la sensibilisation des joueurs, des éducateurs et des dirigeants. Dès lors, le Conseil Fédéral adopte une série de mesures dès février 1978 qui visent à accroître les interactions entre les deux sphères : celle des joueurs et celle des arbitres. Cette démarche s'appuie principalement sur une information des pratiquants sur l'exercice de l'homme en noir. Pour cela, la FFF augmente les horaires réservés à l'étude des lois du jeu pour les jeunes joueurs, majore le coefficient « arbitrage » dans les examens d'initiateur, met en place – avec l'aide de l'UNAF – des stages de perfectionnement pour les arbitres de District et instaure une amende pour le club où est licencié le joueur coupable d'infraction envers un arbitre[722]. Pourtant, la même année, lors du congrès de l'UNAF à Strasbourg, les arbitres font part de leur mécontentement :

> *« Plus de 250 arbitres français ont proclamé haut et fort leur mécontentement au cours de leur congrès, qui s'est tenu durant trois jours à Strasbourg en présence de M. Jean Sadoul, Président du Groupement. S'estimant trop peu nombreux, insuffisamment protégés, c'est en fait un véritable cri d'alarme qu'ils ont lancé. Il n'y a actuellement que 15 000 arbitres et comme l'a rappelé Jean Sadoul, il en faudrait deux fois plus. Parallèlement, on note une augmentation des démissions et une désaffection générale pour les activités d'arbitre. Une raison essentielle : le manque de sécurité, la violence sous toutes ses formes qui se développe de plus en plus »*[723].

[720] *Ibid*.
[721] *France Football officiel n°1.638*, 9 novembre 1977, Médiathèque FFF.
[722] *France Football officiel n°1.652*, 15 février 1978, Médiathèque FFF.
[723] *France Football n°1.674*, 9 mai 1978, Archives de l'INSEP, PF-216.

Dans un cadre où les mesures pour lutter contre la violence sur les terrains augmentent, une plus grande sensibilité vis-à-vis de cette dernière se développe également[724]. Durant cette année de réforme de l'arbitrage français, initiée par des membres de l'UNAF, Fernand Sastre décide de placer Roger Machin à la tête de la CCA. Cet ancien arbitre « *international* » lorrain est ainsi nommé à la présidence de la Commission Centrale, alors qu'il n'en est membre que depuis trois années. Le Conseil Fédéral décide, la même année, d'alourdir les sanctions pour les clubs ne présentant pas d'arbitres, dans le cadre du Statut de l'Arbitrage[725]. Pour la première saison d'infraction des clubs de D1 ou D2, une amende de 300 francs est appliquée, tandis que les clubs disputant les autres compétitions nationales, ainsi que les championnats des deux premières séries de Ligue, se voient infliger une amende de 150 francs. Tout autre club reçoit une amende de 75 francs. Lors de la deuxième saison d'infraction, toutes les amendes pré-citées sont doublées. Enfin, pour la troisième saison d'infraction, les amendes sont triplées et le club se voit interdire la possibilité d'accès à la division supérieure. Ainsi, face aux pressions exercées par l'UNAF, les mesures répressives envers les actes violents se multiplient et les clubs sont également de plus en plus contraints à pourvoir des arbitres officiels.

Finalement, l'UNAF prend, au cours des années 1970, de plus en plus d'importance dans les débats sur l'arbitrage, en exerçant un rôle de *lobbying* auprès de la FFF, notamment concernant la défense des intérêts des hommes en noir. Néanmoins, la CCA n'en reste pas moins dépositaire de la gestion des arbitres de la Fédération. Les décisions politiques concernant l'arbitrage sont désormais réalisées concomitamment par la CCA et l'UNAF, ce qui engendre des conflits entre les différents acteurs de ces organes, en même temps que cette duplicité démultiplie la voix des hommes en noir dans davantage d'instances.

[724] Elias Norbert & Dunning Eric, *op.cit*, 1994.
[725] *France Football officiel n°1.669*, 14 juin 1978, Médiathèque FFF.

c) L'arbitrage français progressivement sous influence de la FIFA et de la télévision

Si les mutations de l'arbitrage s'effectuent à l'échelle locale, elles sont concomitantes à celles ayant lieu dans les strates internationales. L'ensemble du système est en reconfiguration, dans un contexte propice à ces mutations. Au début des années 1970, la Guerre Froide entre les États-Unis et l'URSS accentue les enjeux politiques et symboliques des grandes compétitions internationales, telles que les Jeux olympiques ou la Coupe du Monde de football[726]. Cette dernière devient, en France, un événement majeur suivi par des dizaines de millions de téléspectateurs, dans une décennie qui sonne l'heure de l' « *hypermédiatisation* »[727]. Alors que la culture baigne jusqu'à présent dans le son de la radio et l'image fixe de la presse, les Français entrent de façon irréversible dans les « *années télé* »[728]. Les grandes émotions collectives sont désormais diffusées par le « petit écran », qui devient un élément majeur de la culture de masse[729]. Le spectacle sportif est prisé par des téléspectateurs en nombre croissant. Si 45% des foyers Français sont équipés d'une télévision en 1965, 90% d'entre eux en détiennent une en 1980[730]. Les rencontres de football sont ainsi suivies par un nombre de téléspectateurs de plus en plus important. Le « petit écran » donne la possibilité de suivre en images, tout au long des années 1970, la multiplication des styles de jeu. Aux styles très défensifs du *« catenaccio »* ou du *«* verrou suisse *»*, vient s'ajouter le « football total », bien plus offensif, issu des Pays-Bas et de l'Ajax Amsterdam. Par ailleurs, avec la multiplication des caméras et l'émergence de l'utilisation des *«* ralentis *»*[731] lors des retransmissions des rencontres de football, les faits et gestes des arbitres deviennent d'autant plus scrutés et leurs décisions commentées, voire contestées. Dans un contexte d'internationalisation des compétitions et de globalisation progressive du football, l'arbitrage français devient progressivement sous influence de la Commission des arbitres de la FIFA. Cette instance souhaite en effet redorer l'image de l'arbitrage international, en uniformisant les pratiques des arbitres sur l'ensemble des continents. De son côté, la CCA tente de répondre du mieux possible aux attentes de cette commission. L'une des raisons étant que les

[726] Milza Pierre, « Sport et relations internationales ». *Relations internationales*, n°38, 1984, pp.155-250.
[727] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.197.
[728] Rioux Jean-Pierre et Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2005, p.321.
[729] *Ibid*, p.367.
[730] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.205.
[731] Les actions de jeu commencent à être remontrées à partir de la Coupe du Monde 1966 en Angleterre. Le « ralenti » apparaît lui pour la première fois en 1967.

associations nationales, dont la CCA fait partie, ont le désir que leurs arbitres soient sélectionnés lors des grands évènements mondiaux et officient lors des rencontres les plus prestigieuses. Dans ce cadre, une lutte informelle entre les commissions d'arbitrage a lieu pour détenir un représentant au sein de la Commission des arbitres de la FIFA. La collaboration favorable démontrée par la CCA auprès de cette instance revêt dès lors une dimension stratégique. Si la CCA reste relativement autonome vis-à-vis de la Commission des arbitres de la FIFA jusqu'au début des années 1970, cette dernière prend progressivement une place non négligeable dans la politique menée par la CCA. La souveraineté, dont bénéficie la Commission des arbitres de la FIFA sur les autres commissions d'arbitrage, est exprimée clairement en 1973 :

> *« La performance de tous les arbitres figurant sur la liste de la FIFA fera l'objet d'inspections de la part de la Commission des arbitres de la FIFA et des inspecteurs officiels désignés par elle. La Commission des arbitres de la FIFA peut proposer à une association nationale la suspension ou la suppression de la liste de la FIFA de tout arbitre international, cela à la suite de telles inspections ou pour toute autre raison valable »*[732].

Dès lors, la FIFA ne délègue plus aux associations nationales la désignation et l'évaluation des arbitres « *internationaux* ». La Commission des arbitres de la FIFA désigne désormais les arbitres pour les rencontres internationales ainsi que les inspecteurs, qui évaluent les performances de ces derniers de plus en plus fréquemment[733]. L'image 17 montre par exemple l'ensemble des notations de M. Machin et M. Kitabdjian, effectuées par la FIFA durant l'année 1969[734].

Machin	France	CSSR-Hungary	Chiarisoli	3	3	3	3	3	3	3	good...
		Austria-Kiew	Gramlich	3							
		Austria-Kiew	Seipelt	-3	2	3	3	3	2	+3	Autorität?
		Wales-German D.R.	Aston	4	4	3+	4	4	4	4	Excellent
		Maroc-Nigeria	Tessema	4	4	4	3	4	4	3-	authoritative
		Milan-Estudiantes	Chiarisoli	4	4	4	4	4	4	4	Excellent
		CSSR-Hungary	Eymery	4	4	4	4	4	3	4	Omissions
Kitabdjian		MTK Budapest - Magdeburg	Seipelt	-3	3	3	2	4	3	2	Niveau?
		N. Ireland-USSR	Sir STanley	4	4	4	4	4	4	4	candidate...

Image 17 : résumé des évaluations de M. Machin et M. Kitabdjian lors de la saison 1968-1969. Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 14 et 15 février 1970 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°109964.

[732] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 17 et 18 septembre 1973 au Caire, Archives de la FIFA (Zurich), n°110106.
[733] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 24 et 25 octobre 1971 à Lima, Archives de la FIFA (Zurich), n°109994.
[734] Précisions sur le document. Dans l'ordre : le match concerné par l'évaluation, nom de l'inspecteur, note générale, notes en fonction de différents critères, commentaires sur la prestation de l'arbitre.

La Commission des arbitres de la FIFA travaille en coopération avec la Commission d'arbitrage de l'UEFA, créée en 1969 et présidée par M. Seipelt. Ce dernier, instructeur des arbitres de la FIFA, est présent aux réunions de la Commission des arbitres de la FIFA[735] et applique la politique de cette instance sur l'ensemble des rencontres européennes. Dans la mesure où les manières d'arbitrer diffèrent encore beaucoup, notamment entre l'Europe et l'Amérique du Sud[736], la Commission des arbitres de la FIFA travaille dès lors avec l'ensemble des Confédérations, pour tendre vers plus d'uniformité. Dans un but d'unification des pratiques (application des lois du jeu, gestuelle, placements et déplacements sur le terrain), la Commission des arbitres de la FIFA affirme désormais que l'arbitre n'a pas d'autre choix que d'utiliser la méthode de la diagonale pour ses déplacements sur le terrain[737]. Les instances internationales proposent également de nouveaux cours mondiaux pour tous les arbitres afin d'unifier les critères et de mettre en place un code international des signes, destinés à la compréhension entre arbitres et juges de touche[738]. Par ailleurs, la Commission des arbitres de la FIFA publie en 1974 un *Memorandum on signals*, qui précise les gestes que l'arbitre doit employer sur un terrain pour être compris de tous[739]. Ce mémoire, rédigé par le Président de la FIFA Stanley Rous, est élaboré à partir de l'ensemble des signaux répertoriés au sein des différentes Confédérations[740]. Il répond à la nécessité de voir les directeurs de jeu du monde entier utiliser un nombre de gestes réduits et semblables. Ces signaux ont pour but d'être mieux compris par les acteurs du jeu, mais aussi par les spectateurs et les téléspectateurs. Ce mémoire est repris par la CCA dès 1975 et diffusé à l'intégralité des Ligues et des Districts (Image 18).

[735] Il en devient également membre en 1972.
[736] *France Football officiel n°1.526*, 10 septembre 1975, Médiathèque FFF.
[737] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 14 et 15 février 1970 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°109964.
[738] *France Football* n°1.357, 4 avril 1972, INSEP, PF-216.
[739] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 17 et 18 septembre 1973 au Caire, Archives de la FIFA (Zurich), n°110106.
[740] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 25 et 26 février 1972 à Madrid, Archives de la FIFA (Zurich), n°110014.

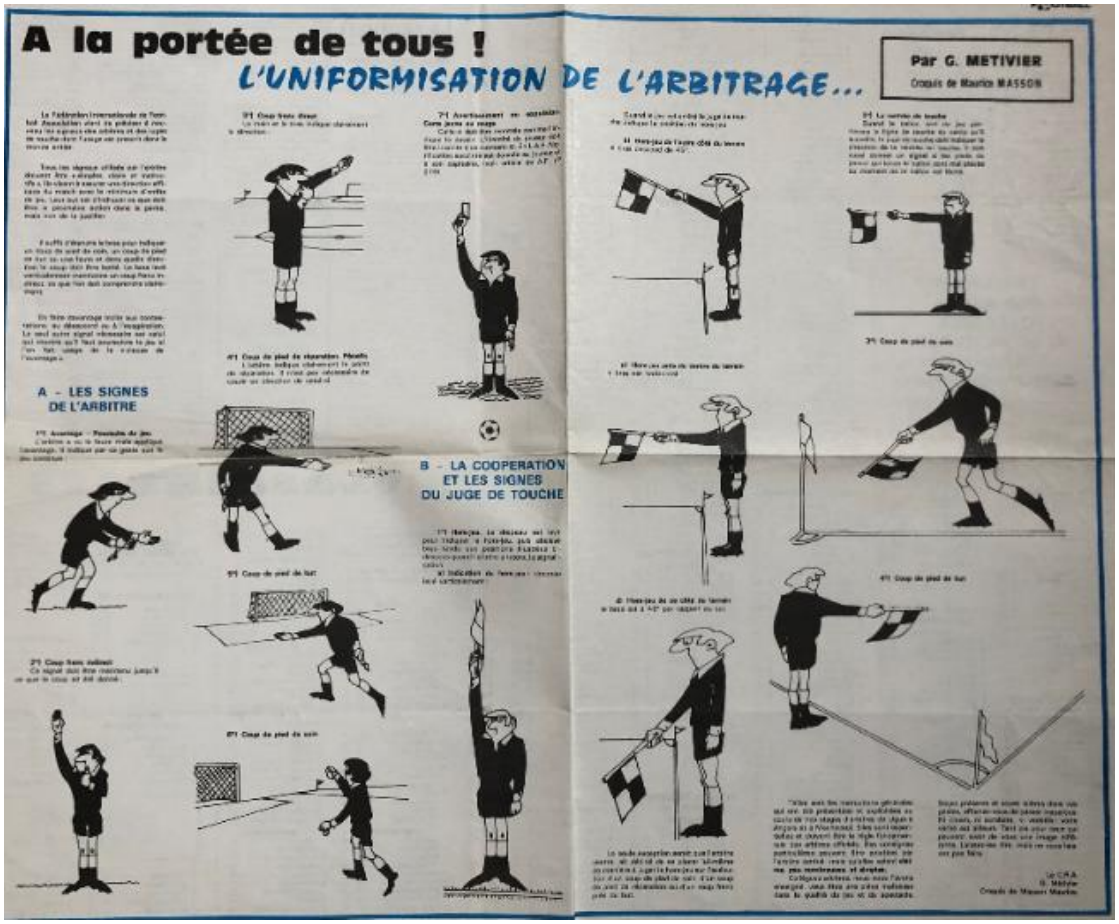

Image 18 : récapitulatif des gestes et signaux à réaliser par l'arbitre et les juges de touche sur un terrain, 1975. Archives privées de Michel Vautrot

Il en est de même pour l'arrivée des cartes[741] de couleur, qui permettent de donner une meilleure lisibilité, à la fois pour le public ou lors des retransmissions télévisées[742]. Après une première utilisation des cartes – jaune pour avertissements et rouge pour expulsions – lors de la compétition finale du tournoi olympique de football 1968 à Mexico[743], ce système est finalement utilisé pour la Coupe du Monde 1970 au Mexique. La Commission des arbitres de la FIFA recommande dès lors l'utilisation de ces derniers aux différentes associations nationales :

[741] Plus tard appelés « cartons ».

[742] Très marqué après avoir dirigé un match de Coupe du Monde en 1966 entre l'Italie et le Chili, qualifié de « *bataille de Santiago* », l'anglais Ken Aston donne l'idée en 1968, en tant que membre de la Commission des arbitres de la FIFA, d'introduire les cartes jaunes pour signaler les avertissements et les cartes rouges pour les exclusions.

[743] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 19 et 20 septembre 1969 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°109958.

« On convient d'envoyer une lettre aux Associations Nationales au sujet de l'utilisation des cartes jaunes et rouges, en recommandant l'utilisation dans les compétitions nationales et aussi en précisant que ce système doit être utilisé dans les matches internationaux de toutes sortes – de nations ou de clubs – en priant les Associations de donner à leurs arbitres les instructions nécessaires à ce sujet »[744].

Face à ces recommandations, la CCA décide de procéder à des essais en première Division lors de la saison 1971-1972[745]. Finalement, le système des cartes jaune et rouge est adopté définitivement à partir de la saison 1972-1973, pour les compétitions de tous niveaux[746]. La CCA explique que l'usage de ces cartes a pour but de simplifier la tâche des arbitres et de renseigner en même temps le public ou le téléspectateur qui, jusqu'ici, pouvait parfois ignorer certaines décisions prises par les directeurs de jeu à l'égard de joueurs se comportant de façon irrégulière[747]. La CCA adopte ainsi ce système de manière à répondre aux recommandations de la FIFA, permettant également une meilleure compréhension du spectacle. L'introduction du test physique *Cooper* se réalise également sous influence de la FIFA. Ce test est conçu par le Professeur Schonholzer et approuvé par la Commission médicale en 1972[748]. Il consiste à faire courir la distance maximale possible aux arbitres pendant douze minutes, afin d'estimer leur vitesse maximale aérobie (VMA)[749]. Face aux carences athlétiques perçues chez certains arbitres, ce test permet dès lors de contrôler leur condition physique. Il est finalement institué pour les arbitres « *internationaux* » à partir de 1975[750]. Pour se conformer aux pratiques de la FIFA et accroître les chances d'un recrutement de ses arbitres à l'échelon suprême, la CCA l'introduit en France à partir de 1976, dans un premier temps pour évaluer les capacités physiques des arbitres[751]. Ce test physique répond à un besoin de voir les arbitres à une distance plus proche du ballon sur le terrain, afin d'optimiser les décisions prises durant les rencontres. Également, un jeu de représentation semble ici apparaître. Les directeurs de jeu étant de plus en plus visibles sur le « petit écran », il devient nécessaire pour ces derniers

[744] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 3 et 5 avril 1971 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°109988.
[745] *France Football officiel n°1.349*, 1er mars 1972, Médiathèque FFF.
[746] *France Football officiel n°1.374*, 30 août 1972, Médiathèque FFF.
[747] *France Football officiel n°1.362*, 31 mai 1972, Médiathèque FFF.
[748] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 1 et 2 décembre 1972 à Lisbonne, Archives de la FIFA (Zurich), n°110096.
[749] La VMA est la vitesse de course qui correspond à la consommation maximale d'oxygène. Elle s'exprime en km/h ou m/min.
[750] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 29 et 30 novembre 1975 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110725.
[751] *France Football officiel n°1.598*, 26 janvier 1977, Médiathèque FFF.

d'acquérir une légitimité télévisuelle quant aux décisions prises. Un jugement pris à seulement quelques mètres de l'action permet désormais de donner une meilleure image qu'une signalisation loin du ballon. L'introduction du test *Cooper* pour les arbitres s'inscrit ainsi dans une politique de « *sportivisation* »[752] des arbitres, menée par la FIFA, permettant aux hommes en noir de devenir également davantage visibles à la télévision, désormais un élément principal de la nouvelle société de consommation[753].

Dans ce contexte où de nombreuses directives sont données par la FIFA, la France est désormais mieux représentée dans les différentes instances internationales. Robert Masson[754] puis Roger Barde[755] font partie des membres de la Commission des arbitres de la FIFA et du *Board*. Les arbitres Français sont également davantage reconnus à l'échelle internationale, participant à la stratégie de la FFF d'utiliser ses hommes en noir comme vecteurs de représentation et de prestige[756]. Bien qu'aucun directeur de jeu de l'Hexagone ne soit désigné pour la Coupe du Monde 1974 en Allemagne de l'Ouest, les arbitres Français officient désormais dans les grands évènements du football. En dix ans, ils dirigent trois finales de Coupe d'Europe des clubs champions. Robert Héliès, dans une finale opposant l'Ajax Amsterdam à l'Inter de Milan en 1972. Puis, Michel Kitabdjian, directeur de jeu de la tumultueuse finale 1975, entre le Bayern-Munich et Leeds. Enfin, Robert Wurtz dirige la finale de l'édition 1977, entre Liverpool et le Borussia Mönchengladbach. Si l'arbitre désigné lors de la finale de cette compétition est jusqu'en 1975 originaire du pays où a lieu la finale[757], ce mode de désignation est utilisé pour la dernière fois après la finale ratée du trio français à Paris. À partir de l'édition 1975-1976, l'arbitre nommé pour la finale est sélectionné uniquement sur ses performances, l'UEFA étant désormais en capacité d'évaluer ses arbitres. Robert Wurtz est choisi en 1977, lorsqu'il est désigné pour la finale de la plus grande compétition des clubs européens. Quelques mois plus tard, l'Alsacien est également sélectionné par la FIFA pour être le représentant français au Mondial 1978 en Argentine. Les années 1970 correspondent à un véritable « âge d'or » pour l'arbitrage français, en termes de

[752] La sportivisation des arbitres renvoie ici au fait que ces derniers deviennent davantage préparés physiquement et fassent preuve d'une meilleure condition physique sur le terrain.
[753] Baudrillard Jean, *La société de consommation*. Paris, Gallimard, 1970.
[754] Membre de la Commission des arbitres de la FIFA et du *Board* de 1966 à 1974.
[755] Membre de la Commission des arbitres de la FIFA et du *Board* de 1974 à 1980.
[756] Mourlane Stéphane, « À la recherche de la grandeur : le sport français à l'épreuve des relations internationales de 1945 à nos jours », *op.cit*, 2007, p.170.
[757] Sauf dans le cas où l'une des deux équipes finalistes joue sur son territoire.

représentativité à l'échelle internationale et européenne, qui se poursuivra jusqu'au début des années 1990. Pourtant, le contexte ne semble pas favorable à la popularisation des hommes en noir, leurs erreurs potentielles devenant davantage relayées au sein du territoire français durant cette décennie. La radio[758] et la presse participent à cette médiatisation croissante du football. Mais c'est surtout la télévision qui joue un rôle décisif dans l'avènement d'une nouvelle ère du football, à la fois sur le plan sportif, économique et médiatique[759].

> *« La télévision est devenue l'élément central du système. Elle a transformé la logique économique du jeu et modelé ses formes d'instrumentalisation politique. Elle a finalement érigé le football au rang de « spectacle total » dans lequel spectateurs et joueurs composent un théâtre dont l'emplacement des caméras et les choix du réalisateur fixent les rôles »[760].*

Si la télévision française ne diffuse que 36 heures de football en 1969[761], les matchs sont retransmis de plus en plus fréquemment à partir de 1972[762]. L'année 1974 caractérise un nouveau cap. Alors que la radio constitue jusqu'alors le premier média du football[763], la loi de démantèlement de l'ORTF du 7 août 1974 contribue au renforcement du sport à la télévision, en engendrant une dynamique concurrentielle radio-télévision et entre les différentes chaînes[764]. C'est dans ce contexte, que TF1, par l'intermédiaire de Georges de Caunes, obtient la retransmission en direct de plusieurs rencontres des « Verts » durant leur épopée européenne au milieu des années 1970. En 1977, cette chaîne lance également l'émission *Téléfoot*, qui rediffuse les images du week-end de D1 française. Avec l'avènement de la couleur sur le « petit écran » au début de la décennie, le football télévisé s'est progressivement développé tout au long des années 1970, procurant des effets bénéfiques pour tous les partenaires du ballon rond[765]. La télévision permet également au grand public de jouir du statut de témoin oculaire, même lorsqu'il n'est pas présent au stade. Avec la généralisation du « ralenti » à partir de la Coupe du Monde 1970, les arbitres de football n'en sont désormais que plus visibles et leurs prestations scrutées.

---

[758] Thèse d'Histoire Contemporaine en cours d'Elie Sabry sur le sujet : *Les voix du sport : la mise en ondes du spectacle footballistique*, Université d'Artois.
[759] Dietschy Paul, *op.cit*, 2010, p.445.
[760] *Ibid*, p.446.
[761] *France Football officiel n°1.250*, 25 mars 1970, Médiathèque FFF.
[762] Bien que cette retransmission n'ait pas lieu dans les régions d'origine des équipes concernées, afin de lutter contre la diminution des spectateurs dans les stades.
[763] Notamment depuis l'apparition du transistor de poche en 1965.
[764] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.206.
[765] Eisenberg Christiane et coll., *op.cit*, 2004.

« Avant l'ère de la télévision, le spectateur était dans le doute. La télévision objective l'erreur. L'erreur d'arbitrage devient alors une faute, elle apparaît comme une errance de l'arbitre, alors qu'au contraire chaque téléspectateur devient, par l'intermédiaire de l'image, un arbitre tout puissant »[766].

Les téléspectateurs apparaissent dès lors comme des juges, qui peuvent s'appuyer sur des images et commentaires audio. Les « ralentis » constituent des « preuves incontournables », permettant de remettre en cause les compétences d'un arbitre devant son écran. Témoin d'une hypothétique erreur d'un arbitre, le téléspectateur peut avoir le sentiment, par le biais de la retransmission de la rencontre, de participer virtuellement aux décisions prises et au besoin d'être conforté dans sa position[767]. Il est ainsi l'acteur d'une scène dont il est pourtant absent. Les commentateurs, qui cherchent à représenter au mieux les pensées collectives et la culture populaire, n'hésitent pas à (dé)juger les arbitres et leurs erreurs[768].

« *Le commentaire collant à l'évènement joue le rôle que joue traditionnellement le journal sportif en étant décalé par rapport à lui, raconter ce que le spectateur n'a pu voir, construire de l'imaginaire, ajouter à l'espace du sport celui des symboles* »[769].

Dans ce cadre, l'exemple de Thierry Roland, commentateur d'un match éliminatoire pour la Coupe du Monde en 1976, entre l'Équipe de France et la Bulgarie, apparaît particulièrement révélateur. En fin de rencontre, alors que le score est de 2-2, Monsieur Ian Foote, l'arbitre écossais de la rencontre, accorde un penalty pour la Bulgarie. Thierry Roland n'hésite alors pas à insulter l'arbitre de la rencontre devant des millions de téléspectateurs : « *Mr Foote, vous êtes un salaud* […] *sa place est en prison, pas sur un terrain de foot* ». Au-delà de la remise en cause de la compétence et de l'intégrité de l'arbitre, ces commentaires injurieux et chauvins semblent avoir pour but de s'inscrire dans un processus d'unification nationale autour d'une identité commune.

« C'est un prêtre, un moraliste, populaire et souvent populiste […] Dans une sorte de chant parlé, un éventail d'onomatopées attribuées aux réussites ou aux indignations lui sert ainsi à entériner les codes de l'émotion collective »[770].

La FFF partage le point de vue de Thierry Rolland sur l'arbitre de la rencontre, tout du moins sur le fond. Elle adresse une réclamation à la FIFA, protestant contre la performance de

[766] Coulon Alain, « Le plaisir de l'arbitraire ». *Communications*, vol 67, n°1, 1998, p.27
[767] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.226.
[768] Blociszewski Jacques, *Le match de football télévisé*. Rennes, Apogée, 2007, p.95.
[769] Vigarello Georges, *op.cit*, 2002, p.160.
[770] Lévy-Kuentz Stéphane, *op.cit*, 2012, pp.62-63.

l'Écossais Ian Foote[771]. Ce qui sera sans effets. Ces insultes à l'égard de M. Foote engendrent néanmoins, le week-end suivant, une montée des violences physiques et verbales à l'encontre des arbitres français de tous niveaux dans les championnats de l'Hexagone[772]. Les hommes au sifflet, bien que de nationalités différentes, restent ainsi solidaires les uns des autres, par la fonction commune assumée. La notion de corporation, supplantant le registre national, trouve ici un lieu d'expression et de renforcement mémorable.

Ainsi, la CCA est progressivement influencée par la Commission des arbitres de la FIFA tout au long des années 1970. Les mesures prises par les dirigeants français sont en effet en adéquation avec les recommandations données par la plus haute instance du football mondial, tandis que les arbitres hexagonaux opèrent de plus en plus lors des évènements mondiaux majeurs. Les décisions sont également influencées par la médiatisation croissante des rencontres et la place de plus en plus importante que prend la télévision dans le football-spectacle. Les arbitres, disposant dorénavant d'une visibilité, doivent désormais être compris par le grand public, afin de participer à ce nouveau spectacle cathodique.

[771] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 4 décembre 1976 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110739.
[772] Poiseuil Bernard, *Football et télévision*. Paris, Broché, 1986.

B) L'homme en noir : un acteur de plus en plus professionnel

a) L'arbitre de football, un sportif ?

Durant les années 1970, la FFF mène une politique ambitieuse de formation des joueurs, incarnée par Georges Boulogne. Détenteur du premier poste de Directeur Technique National, créé en 1970, il reste en place jusqu'en 1982. La politique menée par cette figure modifie en profondeur le football français de haut niveau. Après les années 1960, où la jeunesse est considérée comme un problème social[773], l'initiative du football français, au début des années 1970, s'inscrit dans une société où la « *population jeune est mieux éduquée* »[774]. Dans un contexte où la loi sur la formation professionnelle continue est adoptée en 1971, l'école supérieure voit le jour en novembre 1972, avec la collaboration de l'Amicale des entraîneurs et de l'UNFP. Le but premier est de former des joueurs professionnels, recrutés sur la base de leurs qualités initiales. L'ouverture de centres de formation est encouragée au sein des grands clubs, avant que les statuts de la Charte du Football, ne les y obligent[775]. La formation des jeunes joueurs, à la fois sur le plan physique, technique et tactique, devient ainsi l'enjeu de la politique menée par la FFF. L'Alsacien Gilbert Gress[776], notamment entraîneur du RC Strasbourg de 1977 à 1980, fait par exemple figure d'icône de l'entraînement en France durant cette période. Dès la fin des années 1970, il est possible de constater une « *amélioration foncière du joueur français* », dont témoigne le « *bagage physique et technique* » de footballeurs ayant connu au moins 3 000 heures d'entraînement avant de devenir professionnels[777]. Dans le cadre de la formation physique, un autre entraîneur Alsacien semble se démarquer par ses innovations : Paul Frantz. Ses idées, concernant la préparation physique du footballeur et la musculation spécifique associée, se diffusent dans tout l'Hexagone dès les années 1960[778]. Il est également le premier à véritablement s'intéresser à l'entraînement physique de l'arbitre de football, désormais considéré comme un « *directeur*

[773] Sohn Anne-Marie, *Âge tendre et tête de bois : histoire des jeunes des années 1960*. Paris, Fayard, 2012.
[774] Tricaud Sabrina, *Les années Pompidou*. Paris, Belin, 2014, p.50.
[775] Grün Laurent, *op.cit*, 2016a, p.517.
[776] Gilbert Gress est tout d'abord un footballeur professionnel, ayant notamment évolué au RC Strasbourg de 1959 à 1966 et de 1973 à 1975. Il connaît quelques sélections en Équipe de France entre 1967 et 1971. Il devient entraîneur en 1977, jusqu'en 2009. Gilbert Gress est un proche de Robert Wurtz, ayant joué à ses côtés dans les équipes de jeune du RC Strasbourg.
[777] Hallé Jean-Claude, *Football story : le onze de France*. Paris, Flammarion, 1978, p.213.
[778] Grün Laurent, « L'entraînement technique et tactique des équipes professionnelles françaises de football entre 1942 et 1990 ». *Revue STAPS, n°114*, vol 4, 2016c, p.24.

de jeu »[779]. Étant proche de Pierre Schwinté, par leur appartenance commune au RC Strasbourg, M. Frantz est invité par la CCA, dès 1969, au stage estival des arbitres de la Fédération, afin de faire une conférence sur l'entraînement moderne de l'homme en noir[780]. À partir de cette date, il est invité chaque année lors de ce stage pour prodiguer des conseils d'entraînement aux arbitres Fédéraux. Cet Alsacien expose dès lors plusieurs méthodes d'entraînement et la nécessité pour les arbitres de passer d'un entraînement en endurance[781] à de l'*interval training*[782]. Cette méthode d'entraînement est utilisée par Robert Wurtz (Encadré 12) et Georges Konrath (Encadré 13), deux arbitres « *internationaux* » Alsaciens, qui s'entraînent ensemble à Strasbourg, sous l'impulsion des conseils prodigués par Pierre Schwinté et Paul Frantz. Georges Konrath se rappelle des débuts de l'entraînement sous forme de fractionné :

> *« Schwinté m'avait vu en Ligue sur un match et m'avait dit : « physiquement c'est pas bon. Vous courez tout le temps au même rythme ». Je lui dis : « pourquoi, qu'est-ce qu'il faut ? ». Il me dit : « maintenant, vous apprenez à changer de rythme ». Du coup, avec Robert, on faisait de l'interval training. C'était Paul Frantz qui était l'entraîneur du Racing qui nous avait conseillé ça. Ça consistait à faire une longueur de terrain, de surface à surface, à 80% quatre fois et la cinquième fois à fond. Puis de nouveau quatre fois, puis une fois à fond »*[783].

Si les médecins sont au cœur du contrôle de la condition physique des arbitres au cours des années 1960, notamment pour éviter tout problème de santé, les entraîneurs commencent, à partir des années 1970, à avoir un impact sur les pratiques physiques de l'homme en noir. Dans un contexte d'affirmation nette d'une sportivisation de la société[784], les entraîneurs et anciens footballeurs développent leurs conceptions de l'entraînement à partir de la science[785] et d'une culture technique endogène, marginalisant progressivement le savoir « *étranger* » des médecins[786]. Le pouvoir des entraîneurs se substitue ainsi progressivement au pouvoir des médecins, concernant la préparation physique de l'homme en noir.

[779] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2016.
[780] *France Football officiel n°1.228*, 22 octobre 1969, Médiathèque FFF.
[781] Basé sur des courses régulières, sans changements d'allures.
[782] Effort en fractionné, qui amène à réaliser des accélérations.
[783] Entretien réalisé avec Georges Konrath le 25 octobre 2018 à son domicile (Oberschaeffolsheim).
[784] Chantelat Pascal & Tétart Philippe, *op.cit*, 2007, p.46.
[785] Se basant notamment sur la physiologie ou l'anatomie fonctionnelle.
[786] Bruant Gérard, *Anthropologie du geste sportif, la construction sociale de la course à pied*. Paris, PUF, 1992.

Robert Wurtz

Né le 16 décembre 1941 à Strasbourg, dans une famille d'artistes, le père est musicien et la mère chanteuse. Il joue très tôt au football, au Racing Club de Strasbourg, bien que ne détenant pas toujours un statut de titulaire. Il poursuit des études scientifiques et délaisse dans ce cadre le football à l'âge de 20 ans. Robert Wurtz consacre alors son temps à un doctorat de troisième cycle en biologie végétale. Face à une nécessité pour lui « *de ne pas grossir* », il décide de reprendre une activité physique, non pas en tant que joueur, mais en tant qu'arbitre de football. Après être devenu arbitre du District du Bas-Rhin en 1962, il devient arbitre de la Ligue d'Alsace en 1965. Puis, il accède à la Fédération en tant qu'arbitre *« interrégional »* en 1967. Par la suite, il devient successivement *« pré-fédéral »* en 1968, *« fédéral »* en 1969 puis *« international »* en 1970. Cet arbitre d'1m71 pour 75kg reçoit son insigne « *d'international* » en 1972. Robert Wurtz arrive ainsi à l'élite du football international à seulement 29 ans, avec l'aide de son mentor Pierre Schwinté. Wurtz s'entraîne physiquement avec son collègue Alsacien Georges Konrath. Il est amené à arbitrer dans le championnat du Mexique en 1971, et du Brésil en 1974, voyages qui lui permettent de se faire connaître dans la sphère internationale et d'acquérir un surnom : le « *Nijinski du sifflet* »[787]. Ce surnom lui est donné au vu de ses mouvements et gestes très théâtraux, faits de sauts et d'accélérations fulgurantes. Il est l'arbitre de deux finales de Coupe de France, en 1973 et 1976. Robert Wurtz est également l'arbitre français sélectionné lors de la Coupe du Monde 1978 en Argentine. Il participe au Championnat d'Europe 1980 et arbitre la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions en 1977. Robert Wurtz perd son statut « *d'international* » en 1987, du fait notamment de ses attitudes trop fantasques sur le terrain. Il redevient à ce titre arbitre *« fédéral 1 »*. Il arrête finalement sa carrière en 1990. Robert Wurtz est élu « *meilleur arbitre France Football* » à cinq reprises, en 1971, 1974, 1975, 1977 et 1978. Il exerce huit métiers différents durant sa carrière d'arbitre, montrant la difficulté de concilier l'arbitrage à son activité professionnelle. Il ne se reconvertit pas dans l'arbitrage, principalement à cause de son caractère atypique. Néanmoins, l'une de ses reconversions s'effectue à la télévision, en tant qu'arbitre de l'émission « *Intervilles* » de 1998 à 2007, jusqu'à ce qu'il soit victime d'un AVC sur l'un des tournages[788].



Encadré 12 : Biographie de Robert Wurtz. Image issue des archives privées de Robert Wurtz

[787] Danseur russe connu pour sa virtuosité.

[788] Pour plus de détails sur la vie de Robert Wurtz, lire son autobiographie : Wurtz Robert & Mermet Daniel, *op.cit*, 1990.

Né le 15 février 1937 à Schwindratzheim en Alsace. Son père meurt à la guerre en 1940. Il quitte alors l'école à 14 ans pour aider sa mère dans un domaine agricole. Georges Konrath commence à jouer au football en Alsace, avant de se blesser au genou. Il décide alors de devenir arbitre. Il commence l'arbitrage en 1959 dans le District du Bas-Rhin. Après être devenu arbitre de la Ligue d'Alsace en 1967, il devient arbitre de la Fédération en 1971, en tant qu'*« interrégional »*. Par la suite, il devient successivement *« fédéral »* en 1972, puis *« international »* en 1975, statut qu'il conserve jusqu'en 1985, après avoir atteint la limite d'âge de 48 ans. Georges Konrath est l'arbitre des finales de Coupe de France en 1977, 1980 et 1981. Il dirige également la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions en 1982 entre Aston Villa et le Bayern Munich. Élu « *meilleur arbitre France Football* » en 1976, cet arbitre d'1m80 pour 76kg est réputé très autoritaire, n'autorisant pas qu'un joueur vienne lui parler ou s'approche à moins d'un mètre de lui. Après la mort de sa femme d'un cancer en 1982, son attitude autoritaire s'amplifie sur le terrain[789]. Georges Konrath s'entraîne physiquement avec Robert Wurtz, ayant également pour mentor Pierre Schwinté. Durant sa carrière, il mène sa carrière arbitrale en parallèle d'une activité professionnelle en tant que responsable régional dans la vente de produits phytosanitaires. Après sa carrière, il se reconvertit dans l'arbitrage, en tant que membre de la CCA de 1987 à 2009, au sein de la section « formation et stages ». Il devient également observateur pour la FIFA et l'UEFA de 1987 à 2009.	Georges Konrath 

Encadré 13 : Biographie de Georges Konrath. Image issue des archives privées de Robert Wurtz

Ces deux arbitres s'entraînent dès lors physiquement chaque semaine, selon de nouvelles méthodes. Cet « *entraînement moderne de l'arbitre* » est présenté dans l'ouvrage *L'arbitrage du football*, co-écrit par Pierre Schwinté et Guy Caron en 1971[790].

> *« L'arbitre doit avant tout jouir d'une bonne santé et entretenir sa bonne condition physique non seulement par une vie exempte d'excès mais aussi par un entraînement rationnel qu'il devra poursuivre sans relâche chaque fois que ses occupations professionnelles le lui permettront »[791].*

Paul Frantz développe dans ce livre novateur une séance type de préparation physique, basée sur l'*interval training*, pour une distance de 80 à 100 mètres. Il donne également des conseils en termes de diététique sportive, fournit des idées novatrices aux arbitres, les invitant

[789] Entretien réalisé avec Michel Girard le 22 octobre 2018 à son domicile (Saint-Chamond).
[790] Schwinté Pierre et Caron Guy, *L'arbitrage au football.* Mulhouse, Salvator, 1971.
[791] *Ibid*, p.67.

à changer leur manière de s'entrainer et à s'occuper de leur corps, afin d'être davantage prêts physiquement à diriger des rencontres :

> *« Il est certain que l'entraînement physique est une aide importante à la condition de l'arbitrage. Mais il n'est pas moins vrai, que ce n'est pas la seule : ainsi les soins, le massage, le sauna, la diététique, la préparation psychologique sont autant d'adjuvants qui composent l'entraînement total »*[792].

Ces idées apparaissent nouvelles, dans un contexte où les arbitres ne sont que peu sveltes, s'entraînent peu souvent et ont une condition physique insuffisante sur le terrain[793]. Face à ces difficultés perçues dans les inspections réalisées, la FIFA décide de généraliser, en 1975, la réalisation du test *Cooper* pour tous ses arbitres « *internationaux* ». La CCA mène une réflexion afin de mettre en place ce test pour les arbitres de la Fédération et se conformer ainsi aux pratiques de la FIFA. Paul Frantz est chargé, par la CCA, de réfléchir à la mise en place de ce test pour les arbitres de la Fédération. Ce dernier est finalement introduit à partir de 1976, dans un premier temps sans obligation de réussite, afin d'évaluer les capacités physiques des arbitres de la FFF[794]. Les résultats constatés sur ces tests étant considérés comme faibles, la CCA réfléchit à la possibilité de les rendre obligatoires et envisage des incidences sur le classement des arbitres[795]. La mise en place de ce test s'accompagne d'une évolution de l'apparence des arbitres, qui devient plus proche de celle des joueurs. À la fois plus légères et souples qu'auparavant (Image 7), l'apparition de nouvelles tenues (Image 19), sponsorisées par Adidas, permet de faciliter les mouvements de l'arbitre sur un terrain. Également, ces dernières permettent à l'homme en noir d'acquérir une représentation de sportif, dans un contexte de médiatisation croissante des matchs de football.

[792] *Ibid*, p.233.
[793] *France Football officiel n°1.228*, 22 octobre 1969, Médiathèque FFF.
[794] *France Football officiel n°1.584*, 20 octobre 1976, Médiathèque FFF.
[795] *France Football officiel n°1.594*, 29 décembre 1976, Médiathèque FFF.



Image 7 : Photo de Maurice Guigue lors de la finale de la Coupe du Monde 1958. Site internet de l'UNAF du Rhône



Image 19 : Photo de Robert Wurtz lors de la finale de la Coupe de France 1976. Archives privées de Robert Wurtz

Dans un contexte où la FIFA vise une sportivisation des arbitres de football, la CCA semble dès lors s'inscrire dans cette dynamique. Alors que les membres de la Commission des arbitres de la FIFA estiment que la condition physique devrait être aussi importante que l'interprétation, l'application des lois, la discipline et le contrôle[796], la CCA décide dans le même temps de faire de cette dimension athlétique l'une de ses priorités :

> « *Le plus gros problème du stage futur, avant la programmation définitive, tend vers la préparation et l'instruction physique des arbitres. Après la liaison établie entre les membres de la Section, M. Machin et M. Schwinté avec Paul Frantz, entraîneur national, étant donné qu'il a été précisé que la préparation athlétique de l'arbitre devait se limiter cette année à une mise en place et à un passage de tests* »[797].

Dans un contexte où les arbitres sont toujours plus âgés que les joueurs, la CCA met donc en place des mesures pour diminuer la moyenne d'âge des hommes en noir. Il est par exemple imposé que ces derniers n'aient pas plus de 39 ans avant de devenir *« pré-fédéral »*, ou pas plus de 42 ans pour devenir *« fédéral 1 »*. De la même manière, la limite d'âge des *« fédéraux 1 »* et des juges de touche est ramenée de 50 à 48 ans, et l'âge de recrutement des *« interrégionaux »* est abaissé à 35 ans[798]. Sous cette impulsion de la CCA, l'âge moyen des directeurs de jeu de la Fédération diminue, passant de 39,5 ans en 1975 à 36 ans en 1980[799].

[796] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 10 et 11 février 1976 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110722.
[797] *France Football officiel n°1.598*, 26 janvier 1977, Médiathèque FFF.
[798] *France Football officiel n°1.627*, 24 août 1977, Médiathèque FFF.
[799] *France Football officiel n°1.775*, 9 juillet 1980, Médiathèque FFF.

Ce rajeunissement des arbitres de la Fédération s'explique notamment par le fait qu'un jeune arbitre est plus à même de montrer des capacités physiques importantes qu'un directeur de jeu plus âgé. Néanmoins, la CCA insiste sur le fait que cette diminution de l'âge moyen des hommes en noir ne doit pas se faire au détriment de l'expérience de ces derniers, ce qui nécessite une formation d'autant plus précoce des directeurs de jeu. Toute une politique de formation se développe ainsi afin d'amener des jeunes arbitres au plus haut niveau. Même si les hommes au sifflet commencent tout juste à être considérés comme des sportifs, c'est bien autour de la figure de Robert Wurtz que se cristallise cette sportivisation du corps arbitral français pendant les années 1970 :

> *« Wurtz, il allait plus vite que le ballon. Il est vrai qu'il a correspondu à un moment au foot, où le ballon était plutôt dévié ou distillé que vraiment frappé. Mais n'importe. Il zébrait la pelouse, et donc l'espace-temps, de sprints frénétiques qui lui permettaient d'approcher l'omniprésence, et un peu l'omniscience, et l'omnipotence de celui qui jusque dans la tombe regardait Cain. Et il assortissait ses courses de vindicte ou d'encouragement à poursuivre, qui perçaient le tumulte. Ainsi Robert Wurtz régnait. Il lui arrivait de devancer le temps, et jusqu'à la faute »*[800].

Si l'arbitre est avant cette période généralement représenté loin du ballon, réalisant des efforts peu intenses et continus, Robert Wurtz réalise lui des accélérations fulgurantes et se trouve constamment proche du ballon et de l'action, ceci lui accordant une certaine crédibilité auprès des joueurs et du public.

> *« Après avoir joué au foot au Racing Club de Strasbourg, je suis arrivé à l'arbitrage jeune, à l'âge de 21 ans. Je me suis dit, comme je suis très jeune, et la plupart des joueurs sont plus âgés : « comment vont-ils penser que je dis et que je vois juste ? ». Je me suis alors dit que j'allais toujours essayer d'être près du ballon. Or, le fait d'être près du ballon me force à m'entraîner, et donc à garder la forme. Dans mon arbitrage, il y avait le théâtre, mais surtout la présence. Y'a des joueurs qui disaient : « avec Wurtz, tu [ne] peux pas prendre le public à témoin, il est à côté » »*[801].

Les compétences physiques démontrées sur le terrain sont issues d'un entraînement régulier et particulièrement rigoureux. Georges Konrath se rappelle de ses entraînements avec Robert Wurtz, aux méthodes parfois inédites :

> *« On s'entraînait beaucoup ensemble. C'était vraiment quelque chose ! Un jour on a même fait de la boxe, il avait ramené des gants, avait repéré des arbres pour faire le ring. À la fin, tellement on était fatigué, on arrivait même plus à lever les bras pour se protéger.*

[800] *France Football officiel n°2.192*, 30 juin 1989, Médiathèque FFF.
[801] Entretien réalisé avec Robert Wurtz le 26 octobre 2018 à son domicile (Climbach).

C'était bien. Avec lui j'ai appris à souffrir à l'entraînement et c'est grâce à Robert Wurtz »[802].

Bien qu'il soit considéré comme en avance sur son temps en termes d'efforts physiques démontrés sur un terrain, Robert Wurtz[803] symbolise le changement de politique qui est progressivement en train de s'opérer au sein de la CCA. Cette dernière, suivant les instructions de la FIFA, commence par exemple à mettre en place un test physique pour évaluer les capacités des arbitres de la Fédération ou à donner des instructions sur l'entraînement à adopter. Les hommes en noir, dont l'âge tend à diminuer, deviennent *de facto* progressivement de plus en plus considérés comme des sportifs, dans un contexte d'augmentation croissante de la vitesse du jeu.

[802] Entretien réalisé avec Georges Konrath le 25 octobre 2018 à son domicile (Oberschaeffolsheim).
[803] Joly Alexandre, *op.cit*, en cours de publication.

b) La standardisation des carrières et des profils sociologiques des arbitres

Au cours des années 1970, ce n'est pas seulement la conjoncture économique qui se modifie, c'est aussi le tissu d'une société portée par la croissance et habituée au plein-emploi qui commence à se déchirer[804]. Cette décennie apparaît, dès lors, comme la « décennie-mère » d'une société de stress et d'individualisme, par l'augmentation de la performance et de la compétition entre les individus[805]. Cette concurrence, qui se renforce globalement dans le cadre du football, à l'échelle française ou internationale, affecte également les arbitres. La restructuration de l'arbitrage français, avec la création d'une catégorie de « *fédéral 2* » et de « *pré-international* » en 1970, allonge le temps d'accession vers le plus haut niveau. Néanmoins, dans un contexte de politique de rajeunissement des arbitres de la Fédération, la CCA met progressivement en place des passerelles pour que de jeunes arbitres puissent atteindre l'élite plus rapidement. La sélection des arbitres est également renforcée dans les Districts et les Ligues, avec l'augmentation du nombre d'arbitres, conséquence de l'application du Statut de l'Arbitrage. Alors qu'en 1970, le nombre d'arbitres en France est d'environ 9 000, ce chiffre s'élève à 18 000 en 1980[806]. Cet élargissement de la base de la pyramide conduit à davantage de concurrence pour atteindre le niveau Fédéral, dans la logique de détection d'une élite[807], utilisée quelques années plus tôt par Maurice Herzog, dans le cadre de la sportivisation de la société française[808]. Les arbitres présentés à la FFF ont déjà beaucoup d'expérience et sont considérés comme les meilleurs de leur Ligue. Le haut-niveau de l'arbitrage français s'en trouve renforcé. Dans ce cadre, quelles sont les caractéristiques des arbitres arrivant à atteindre l'élite durant cette période ? Bien que la qualité du directeur de jeu soit l'aspect le plus déterminant de la progression d'un arbitre, l'activité professionnelle exercée par ce dernier en dehors de l'arbitrage est également un facteur important. Si les hommes en noir exercent jusqu'alors des professions variées[809] d'un point de vue sociologique, ces métiers tendent à se standardiser à partir des années 1970, face à la nécessité d'accorder encore plus de temps à l'arbitrage. Les arbitres doivent en effet

[804] Rioux Jean-Pierre et Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2005, p.325.
[805] Ehrenberg Alain, *op.cit*, 2011 ; Lipovestsky Gilles, *L'ère du vide : essai sur l'individualisme contemporain*. Paris, Galimard, 1983.
[806] Chiffres issus des archives de *France Football officiel*.
[807] Genieys William, *Sociologie politique des élites*. Paris, Armand Colin, 2011.
[808] Lassus Marianne, Martin Jean-Luc & Villaret Sylvain, « Les politiques publiques du sport ». In Tétart Philippe, *op.cit*, 2007.
[809] Même si la moitié d'entre eux travaillent à la SNCF ou sont militaires.

consacrer désormais plusieurs heures par semaine à leur préparation physique, de manière à respecter les exigences à cet égard. Les rencontres dirigées sont également de plus en plus nombreuses, ce qui nécessite encore plus de disponibilité qu'auparavant. Un arbitre *« fédéral 1 »* ou *« international »* peut être appelé jusqu'à huit reprises chaque mois (Image 20).

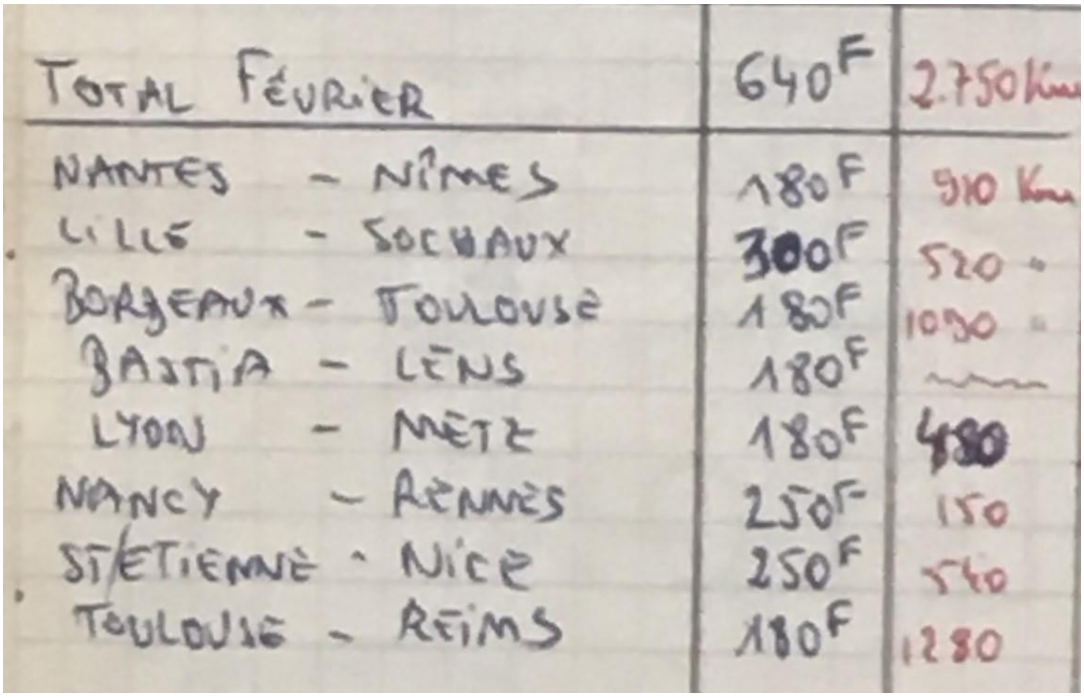

Image 20 : Photo d'un cahier de Robert Wurtz, totalisant les matchs effectués durant le mois de février 1974. Archives privées de Robert Wurtz

Ces rencontres se déroulent, par ailleurs, plus souvent en semaine qu'auparavant, avec la généralisation des matches en nocturne. Les directeurs de jeu se trouvent ainsi, plus qu'auparavant, confrontés à une problématique de temps disponible. Il devient nécessaire d'exercer une profession permettant des adaptations pour assumer sa carrière d'arbitre. Le métier type de l'arbitre des années 1970 est celui de fonctionnaire ou de cadre dans une entreprise[810]. Ces emplois leur permettent de disposer d'une certaine latitude pour tenir le sifflet régulièrement, même quand les rencontres ont lieu au milieu de la semaine. Robert Frauciel, arbitre de première Division jusqu'en 1977, qui exerce la fonction de professeur d'arts plastiques en collège, témoigne :

[810] Issue des archives de *France Football officiel*.

« C'est-à-dire que j'arrivais à faire deux matchs dans la semaine, donc j'étais toujours en forme physique. Je bois pas d'alcool, je fume pas. J'étais toujours en forme. Et puis le métier d'enseignant, ça fatigue pas beaucoup et ça me donnait du temps »[811].

Achille Verbecke, arbitre *« international »* de 1971 à 1979, entre également dans cet archétype, étant cadre dans une entreprise de métallurgie (Encadré 14). Face au temps conséquent demandé pour assurer cette fonction, il apparaît de plus en plus difficile pour un arbitre de milieu populaire d'atteindre le haut niveau de l'arbitrage français.

Né le 1er avril 1932 à Perenchies, dans le Nord de la France. Il est tout d'abord joueur de football, mais se blesse souvent. Son père, qui pratique déjà l'arbitrage, l'incite à l'accompagner et à devenir arbitre. Il commence l'arbitrage en 1955, à seulement 23 ans. Après être devenu arbitre de la Ligue du Nord en 1963, il devient arbitre de la Fédération en 1965, en tant qu' *« interrégional »*. Puis, il devient consécutivement arbitre *« fédéral »* en 1966, et enfin arbitre *« international »* de 1971 à 1979. Il arrête ainsi sa carrière à la fin des années 1970, après avoir atteint la limite d'âge. Il dirige les finales de la Coupe de France lors des éditions 1974 et 1978. Durant sa carrière d'arbitre, il travaille comme cadre dans une entreprise de métallurgie. Après avoir mis fin à sa carrière arbitrale, il est invité par la CCA à devenir contrôleur des arbitres de première Division en 1980. Néanmoins, n'étant pas considéré performant dans cette tâche, il est démis de cette fonction en 1981[812].	Achille Verbecke 

Encadré 14 : Biographie d'Achille Verbecke. Image issue des archives privées de Robert Wurtz

Plusieurs arbitres de Ligue, n'ayant pas un métier compatible, car ne laissant pas le temps nécessaire à la fonction d'arbitre de la Fédération, font dans ce cadre le choix de ne pas passer l'examen pour devenir arbitre *« interrégional »*[813]. Malgré une augmentation croissante des indemnités reçues, ces dernières sont très loin d'être suffisantes pour vivre. L'activité professionnelle principale de l'arbitre demeure bien sa principale source de revenu. Henri Didier, arbitre *« fédéral 1 »* de 1972 à 1981, confirme ce constat :

« Vu qu'on touchait quasiment rien, c'était pas un gros problème. Mais ça c'était notre force, on était indépendants. Mais on avait tous des bonnes situations à l'époque, et c'était ça nos métiers, pas l'arbitrage »[814].

[811] Entretien réalisé avec Robert Frauciel le 28 mars 2019 à son domicile (Agen).
[812] Entretien réalisé avec Henri Didier le 27 février 2019 à son domicile (Montrouge).
[813] Issu des entretiens réalisés avec les arbitres ayant évolué durant cette période.
[814] Entretien réalisé avec Henri Didier le 27 février 2019 à son domicile (Montrouge).

Certains, à l'inverse, doivent parfois faire des choix pour l'arbitrage, quitte à sacrifier des domaines de leur vie. Robert Wurtz, ayant exercé huit métiers différents durant sa carrière, évoque la mise de côté de sa vie professionnelle, en faveur de la fonction de directeur de jeu :

> *« Beh déjà, j'ai changé sept fois de profession pour arbitrer. J'ai fait huit métiers. J'ai dû arranger ma vie professionnelle pour l'arbitrage, qui était une passion importante. Car on était pas payé grand-chose, on avait des matchs la semaine. Il fallait se débrouiller pour le boulot »*[815].

Les sacrifices concernent également la vie familiale ou les loisirs, pour lesquels l'arbitre de haut-niveau n'a finalement que peu de moments à consacrer. Le temps de l'arbitre demeure majoritairement partagé entre les activités relevant de l'arbitrage (matchs, entraînements et stages) et son activité professionnelle. Dès lors, un facteur de réussite apparaît : à savoir la capacité d'un arbitre à gérer la fatigue, face à l'addition des contraintes dues à son métier et sa fonction arbitrale. Georges Konrath témoigne en effet :

> *« J'avais mon métier et l'arbitrage, donc c'était assez difficile. Heureusement, je pouvais dormir à n'importe quel moment de la journée. Je faisais souvent des trajets avec la voiture, où je conduisais toute la nuit. Je me levais le lendemain matin à 6 heures pour aller travailler. Pour la récupération, c'était bien car je pouvais dormir partout. Par exemple, pour un match international, il fallait être le soir avant. Le matin, on allait sur le terrain et l'après-midi on pouvait se reposer. Moi, j'étais capable de dormir durant la sieste de 2h à 6h le soir. C'était la meilleure préparation de match pour moi. Quand on se déplaçait en train aussi, moi je dormais dans les trains sans problèmes. Alors que mes juges n'y arrivaient pas et ne comprenaient pas comment je faisais. Des fois également quand je travaillais, que j'étais en déplacement, que je conduisais, je m'arrêtais sur le bord de la route pour dormir un peu parce que j'avais pas assez dormi la nuit »*[816].

Finalement, au cours des années 1970, les carrières des arbitres se standardisent, à travers l'augmentation de la sélection, à la fois dans les Districts, dans les Ligues et au sein de la Fédération. Les profils sociologiques des hommes en noir tendent à s'homogénéiser : l'augmentation des rencontres, notamment pendant la semaine, ainsi qu'une préparation qui exige davantage d'engagement, nécessitent de détenir un métier compatible avec cette fonction. L'exercice de ce rôle, très chronophage, amène les arbitres de haut niveau à faire des choix forts, que ce soit dans leurs vie professionnelle ou familiale.

[815] Entretien réalisé avec Robert Wurtz le 26 octobre 2018 à son domicile (Climbach).
[816] Entretien réalisé avec Georges Konrath le 25 octobre 2018 à son domicile (Oberschaeffolsheim).

c) L'homme en noir, un acteur mieux indemnisé financièrement

Le début des années 1970 marque la fin des *Trente Glorieuses* avec les chocs pétroliers de 1973 et 1974[817]. L'ébranlement du système monétaire international entraîne une importante hausse de l'inflation qui dépasse les 15%, mais également une augmentation massive du chômage, avec par exemple 500 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) en 1974, pour plus d'un million d'inscrits en 1977[818]. Les inégalités s'en trouvent renforcées entre les différentes catégories sociales du pays. Le fort ralentissement de l'économie française ne concerne néanmoins pas le monde du ballon rond, qui est en toujours en pleine expansion. Le modèle de société est lui-même en cours de reconfiguration profonde[819]. Dans un cadre où les espaces d'accomplissement de la population sont portés par la civilisation du loisir[820], le sport – et en particulier le ballon rond – devient un support accru du sentiment d'appartenance à un groupe[821]. Le spectacle télévisuel proposé par le match de football, amélioré par l'avènement de la couleur au début des années 1970, se fait le relais de ce mouvement de masse. Il est vendu désormais aux différentes chaînes à des tarifs importants[822]. Les inscriptions publicitaires rapportent également plusieurs millions de francs. Les revenus des joueurs s'améliorent dans ce cadre davantage que ceux des autres catégories de salariés.

> *« Le passage entre le temps du football de compétition porté par les pouvoirs publics […] et le temps d'un football soutenu par les entreprises et les médias se joue surtout depuis les années 1970. C'est d'ailleurs de ce tournant que date l'envol des salaires des joueurs »*[823].

La Charte du football professionnel, approuvée en 1973, et l'instauration du contrat à temps de manière définitive, bénéficient également financièrement aux joueurs de football. La plupart des internationaux peuvent désormais comparer leurs revenus avec ceux d'un Kopa

[817] Becker Jean-Jacques et Ory Pascal, *op.cit*, 1998.
[818] *Ibid*.
[819] Mendras Henri, *La Seconde Révolution française 1965 - 1984*. Paris, Gallimard, 1994.
[820] Dumazedier Joffre, *op.cit*, 1974.
[821] Le « supportérisme » se développe dans ce contexte (Mignon Patrick, « La violence dans les stades : supporters, ultras et hooligans ». *Cahiers de l'INSEP*, n°10, vol 1, 1995 ; Bromberger Christian, « Supportérisme et engagement social ». *Cahiers de l'INSEP*, n°25, 1999 ; Nuytens Williams, *La popularité du football : sociologie des supporters à Lens et à Lille*. Arras, Artois Presses Université, 2004).
[822] Wahl Alfred, *op.cit*, 1990b, p.107.
[823] Nys Jean-François, « Trois aspects de l'économie du sport depuis les années 1960 : l'aide publique, la professionnalisation, le marché du sport ». In Tétart Philippe, *op.cit*, 2007, p.244.

dix ans plus tôt[824]. Le mythe du footballeur sorti de la mine s'estompe progressivement tout au long de cette décennie[825]. Les joueurs professionnels bénéficient désormais de revenus élevés. En parallèle, les arbitres de football deviennent progressivement de mieux en mieux indemnisés pour la fonction occupée tous les week-ends. Si en 1971, les hommes en noir de premier plan reçoivent encore seulement 40 francs par rencontre dirigée, cette indemnité est revalorisée à 180 francs à partir de mars 1972[826]. Robert Wurtz, alors arbitre « *international* », inscrit sur ses carnets l'ensemble des matchs arbitrés et les indemnités reçues. Ces prises de notes traduisent cette augmentation (Image 21) : les arbitres « *fédéraux* » et « *internationaux* » sont donc rémunérés plus de quatre fois plus qu'auparavant[827]. Les juges de touche, qui percevaient jusque-là 20 francs par rencontre, sont désormais indemnisés à hauteur de 60 francs[828].

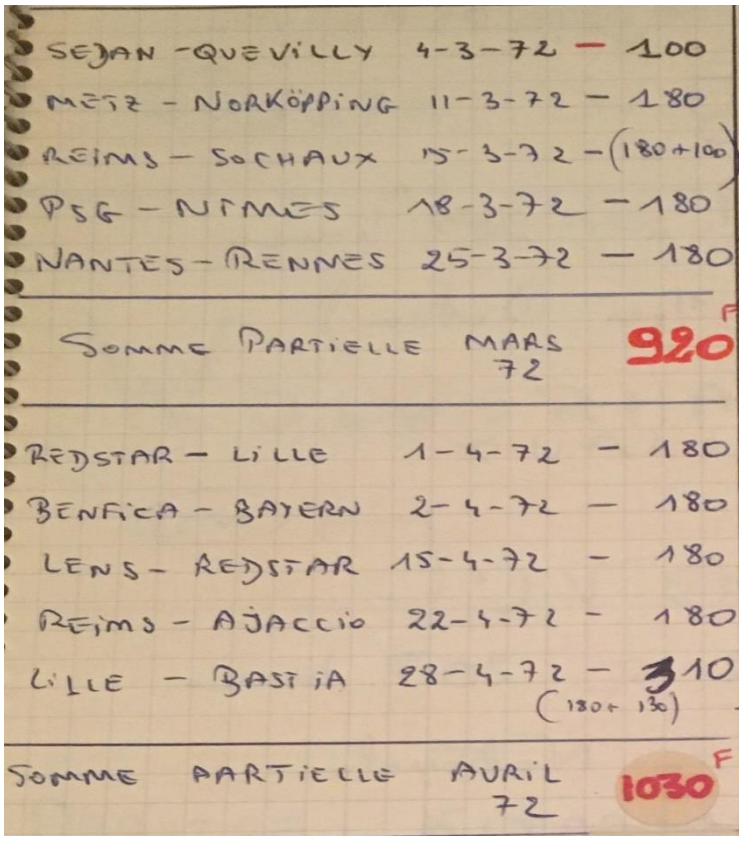

Image 21 : récapitulatif des matchs arbitrés et des indemnités perçues par Robert Wurtz en mars et avril 1972. Archives privées de Robert Wurtz

[824] Wahl Alfred*, op.cit*, 1989, p.294.
[825] Fontaine Marion, *op.cit*, 2011.
[826] *France Football officiel n°1.355*, 12 avril 1972, Médiathèque FFF.
[827] Pour un total qui peut atteindre 1 000 francs par mois.
[828] *France Football officiel n°1.355*, 12 avril 1972, Médiathèque FFF.

À partir de cette date, les indemnités des arbitres deviennent cependant imposables et ces derniers sont soumis à des contrôles de la part de l'administration fiscale et de l'URSSAF[829]. La CCA décide d'adresser un exemplaire du document établi par le trésorier de la FFF à tous les arbitres Fédéraux, traitant du problème des incidences fiscales et sociales soulevées par la revalorisation des indemnités d'arbitrage[830]. Dans un contexte où peu d'aménagements fiscaux sont réalisés pour les arbitres qui se trouvent en difficulté[831], l'UNAF et la CCA les accompagnent dès lors dans leurs démarches administratives, notamment via Pierre Schwinté, qui est inspecteur des impôts[832]. Henri Didier (Encadré 15), arbitre Fédéral spécialiste de la fiscalité, par son métier de directeur financier, aide également ses collègues qui ont besoin de conseils face à cette nouveauté. Après avoir mis fin à sa carrière d'arbitre en 1981, et désormais devenu membre de la CCA, il continue d'accompagner les arbitres[833].

Né le 21 décembre 1934 à Paris. Il joue très tôt au football et pratique également la boxe. Son père, qui est arbitre Fédéral dans les années 1930, le pousse à devenir arbitre. Henri Didier débute finalement l'arbitrage à la Ligue de Paris en 1960, après être rentré de la guerre d'Algérie. Il est nommé consécutivement arbitre *« interrégional »* en 1967, *« fédéral 2 »* en 1971, puis *« fédéral 1 »* en 1972. Il termine sa carrière en 1981, après avoir été nommé à deux reprises *« pré-international »* en 1977 et 1978. Sa femme est également arbitre à la Ligue de Paris de 1974 jusqu'en 1978, uniquement sur des rencontres de jeunes. Henri Didier réalise sa carrière arbitrale en parallèle d'une activité professionnelle très chargée, étant directeur financier dans une tannerie. Son expertise sur la fiscalité l'amène à aider les arbitres, que ce soit durant sa carrière ou en tant que membre CCA, lorsque ses collègues ont besoin d'aide vis-à-vis des sollicitations de l'URSSAF ou de l'administration fiscale. Il est membre de la CCA de 1981 à 2004, dans la section « désignations et contrôles ». Il assume également la fonction de membre de la Commission fédérale d'appel de 1981 à 2004 et de la Commission de discipline de la LNF de 1982 à 2001.	Henri Didier 

Encadré 15 : Biographie d'Henri Didier. Image issue des archives privées d'Henri Didier

Face à cette arrivée de l'imposition des indemnités des arbitres, l'UNAF amplifie ses actions afin que la revalorisation des hommes en noir devienne encore plus conséquente. Le Conseil Fédéral, présidé par Fernand Sastre, décide de continuer à augmenter les indemnités des

[829] Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.
[830] *France Football officiel n°1.374*, 30 août 1972, Médiathèque FFF.
[831] *France Football officiel n°1.742*, 21 novembre 1979, Médiathèque FFF.
[832] Entretien réalisé avec Robert Wurtz le 26 octobre 2018 à son domicile (Climbach).
[833] Entretien réalisé avec Henri Didier le 27 février 2019 à son domicile (Montrouge).

arbitres, suivant la politique menée par les instances internationales à ce sujet. La FIFA augmente en effet l'indemnité journalière des arbitres « *internationaux* » de 85 francs suisses à 120 francs en 1973[834], puis à 125 francs en 1976[835]. En France, les indemnités sont fixées à 300 francs pour chaque rencontre de D1 arbitrée à partir de 1974. Puis, ces rétributions sont une nouvelle fois revues à la hausse l'année suivante, mais de manière graduée en fonction du statut de l'arbitre. À partir de 1975, les arbitres *« internationaux »* perçoivent 600 francs, les arbitres *« pré-internationaux »* 450 francs, les arbitres *« fédéraux 1 »* 300 francs, les arbitres *« fédéraux 2 »* 200 francs et les arbitres *« interrégionaux »* 150 francs[836]. Les juges de touche sont pour ce qui les concerne indemnisés de 120 francs pour une rencontre de D1, de 80 francs pour une rencontre de D2 et de 40 francs pour une rencontre de D3[837]. Au-delà de cette augmentation des indemnités, c'est bien une différenciation en fonction du statut occupé par le directeur de jeu qui s'opère ici. Un arbitre ayant le statut « *d'international »* perçoit dès lors 300 francs de plus qu'un arbitre *« fédéral 1 »*, pour le même match arbitré en première Division. Cette évolution accentue ainsi la compétition entre les arbitres. Le graphique 5 retrace cette revalorisation des arbitres de premier plan tout au long des années 1970.

[834] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 17 et 18 septembre 1973 au Caire, Archives de la FIFA (Zurich), n°110106.
[835] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 10 et 11 février 1976 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110722.
[836] *France Football officiel n°1.488*, 11 décembre 1974, Médiathèque FFF.
[837] *Ibid*.

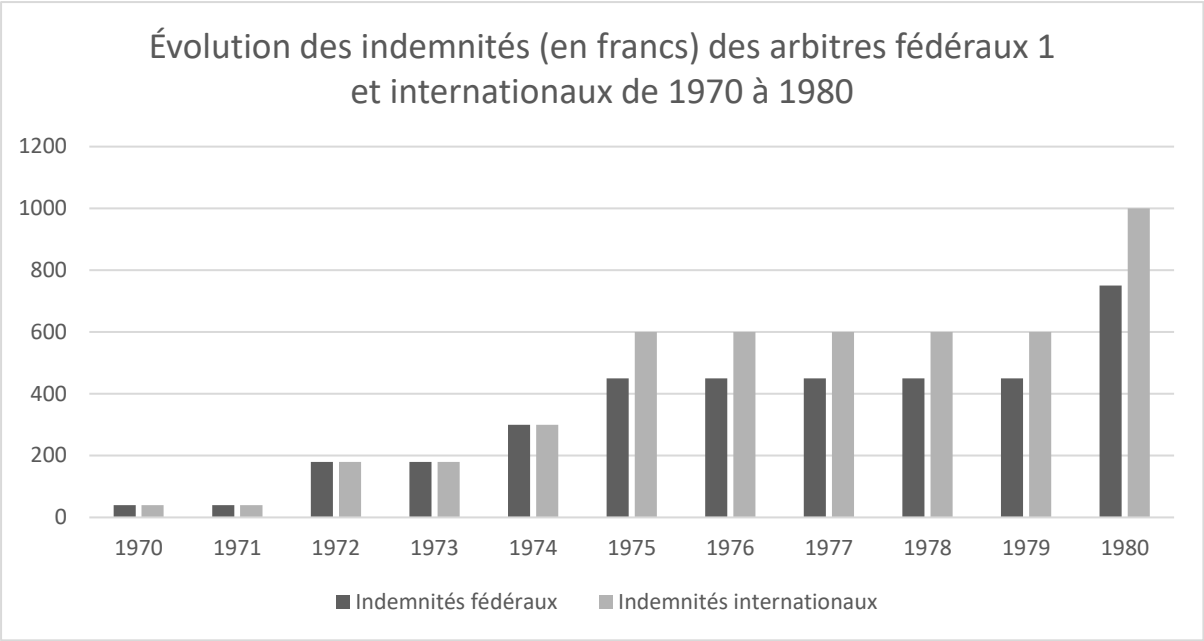

Graphique 5 : Évolution des indemnités des arbitres « fédéraux 1 » et « internationaux » de 1970 à 1980. Données issues de France Football officiel et des archives privées de Robert Wurtz

À partir de 1977, les indemnités reçues par les directeurs de jeu deviennent également dépendantes du niveau du match dirigé et non plus simplement du statut de l'arbitre[838]. Les « *internationaux* » perçoivent néanmoins une « prime de valeur » de 150 francs, quelle que soit la rencontre dirigée. Les indemnités des juges de touche se voient, dans le même temps, revalorisées à 150 francs pour un match de D1 et à 100 francs pour un match de deuxième Division[839]. Les arbitres de football sont désormais des acteurs de plus en plus reconnus pour leur fonction, dans un contexte d'augmentation des enjeux financiers et symboliques des rencontres. Les directeurs de jeu de premier plan perçoivent désormais des sommes plus importantes, qui leur permettent « d'arrondir les fins de mois » (Image 22).

[838] *France Football officiel n°1.627*, 24 août 1977, Médiathèque FFF.
[839] *Ibid*.

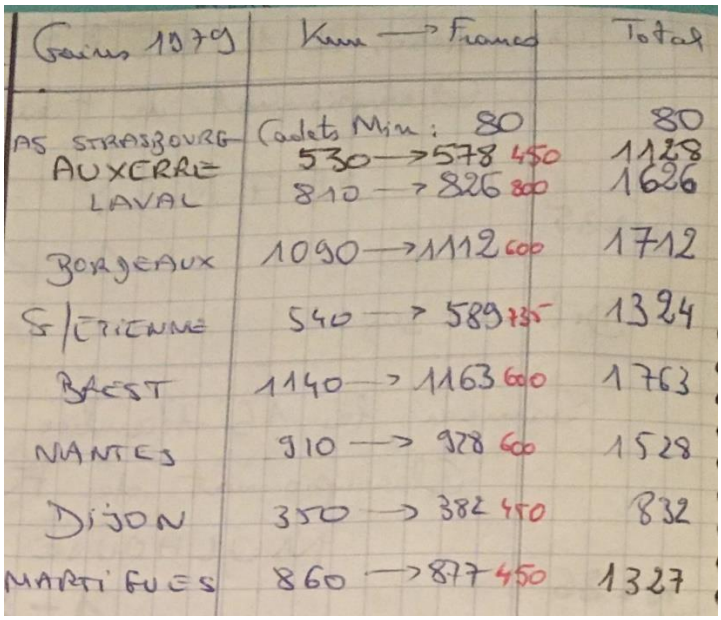

Gains 1979	Kms → Francs	Total
AS STRASBOURG	Cadets Min : 80	80
AUXERRE	530 → 578 450	1128
LAVAL	810 → 826 800	1626
BORDEAUX	1090 → 1112 600	1712
S/ETIENNE	540 → 589 735	1324
BREST	1140 → 1163 600	1763
NANTES	910 → 928 600	1528
DIJON	350 → 382 450	832
MARTIGUES	860 → 877 450	1327

Image 22 : récapitulatif des matchs arbitrés et indemnités perçues par Robert Wurtz en 1979. Archives privées de Robert Wurtz

En 1980, ces indemnités sont une nouvelle fois revues à la hausse, passant à 750 francs pour les arbitres ayant le statut de « *fédéral 1* » et à 1000 francs pour les arbitres « *internationaux* ». *France Football* affirme que l'arbitrage est désormais en train de devenir semi-professionnel, ce qui pourrait permettre aux arbitres de consacrer plus de temps au football[840]. Cette revalorisation du corps arbitral français impacte également progressivement les Ligues et les Districts, bien que les indemnités reçues à ces niveaux restent beaucoup plus faibles que celles des arbitres de premier plan. Au plus haut niveau régional[841], les directeurs de jeu sont dans ce cadre indemnisés entre 50 et 100 francs par rencontre arbitrée à ce niveau[842].

Si les indemnités connaissent des mutations tout au long de cette décennie, une prise en compte de l'inflation est nécessaire afin de relativiser ces augmentations, notamment à travers l'exemple de l'évolution du salaire minimum de croissance (SMIC). Dans le même temps que la revalorisation des arbitres, le SMIC horaire est passé, en France, de 3,42 francs l'heure en 1970 à 14,79 francs l'heure en 1980, soit 2,37 fois plus que dix ans plus tôt[843]. Concernant les indemnités des arbitres de premier plan, ces dernières ont été multipliées,

[840] *France Football n°1.744,* 11 septembre 1979, INSEP, PF-216.
[841] Rencontres de Division d'Honneur.
[842] Archives privées de Daniel Lambert.
[843] Bayet Alain, « Deux siècles d'évolution des salaires en France », *Document de travail de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques*, 1997.

dans le même laps de temps, par quinze pour les arbitres *« fédéraux 1 »* et par vingt pour les arbitres *« internationaux »*. Ainsi, bien que l'augmentation de l'indemnité des directeurs de jeu soit en lien avec l'inflation globale des salaires en France, la revalorisation des arbitres est spectaculaire et dépasse la majorité des autres évolutions. L'arbitrage apparaît dès lors comme une activité qui se situe à la frontière entre la sphère professionnelle et le monde bénévole[844].

Ainsi, la fonction d'arbitre se professionnalise progressivement durant les années 1970, à travers les indemnités de plus en plus conséquentes reçues chaque week-end. Bien qu'elles se traduisent par une imposition fiscale des hommes en noir, ces derniers s'en retrouvent globalement bien mieux indemnisés, élément suscitant, parmi d'autres, un attrait grandissant vers cette fonction.

[844] Demazière Didier, Gadea Charles & Arborio Anne-Marie, *op.cit*, 2009.

d) Les prémices de la spécialisation et de la démocratisation des arbitres de football

1) Vers un début de spécialisation des juges de touche

La progressive professionnalisation des arbitres de la Fédération, durant les années 1970, s'opère également à travers la spécialisation de ses juges de touche. Si ces derniers sont progressivement mieux indemnisés, leur fonction devient dans le même temps différenciée de celle des directeurs de jeu et soumise à des modifications. Le Statut de l'Arbitrage précise, en 1970, le cadre de recrutement des « hommes au drapeau » opérant pour la Fédération :

> *« Nommés par le Conseil Fédéral sur proposition de la CCA, les juges de touche de la Fédération sont choisis parmi les arbitres interrégionaux ayant dépassé la limite d'âge ou parmi les arbitres de Ligue n'ayant pas accédé à l'échelon « interrégional » et ayant satisfait à des examens préalables »*[845].

À travers ce statut, la FFF officialise la spécialisation d'un certain nombre de juges de touche, qui œuvrent pour la Fédération. Les arbitres de Ligue, qui accomplissent la fonction de juge de touche en D1 ou D2, ne passent pas d'examen à la Fédération, contrairement à leurs collègues exerçant sur le terrain, qui sont recrutés sur concours. Dans un système qui devient de plus en plus sélectif, avec l'augmentation du nombre d'arbitres, la fonction de juge de touche permet alors aux arbitres de Ligue n'ayant pas réussi l'examen « *d'interrégional* » d'arbitrer tout de même au plus haut niveau du football français. Elle permet ainsi de gratifier l'engagement de certains directeurs de jeu, qui possèdent trop de faiblesses pour pouvoir progresser au centre du terrain.

Dans les années 1960, la désignation des hommes au drapeau fonctionne par roulement tous les week-ends. Ces derniers évoluent avec un directeur de jeu différent chaque semaine. Ce fonctionnement évolue néanmoins progressivement durant les années 1970, les juges de touche étant progressivement associés à des arbitres centraux. À partir de 1971, dans chaque région où il est appelé à opérer, un arbitre a toujours le même duo de juges de touche de Ligue pour l'assister[846]. Le groupement de trois arbitres habitués à officier ensemble permet, dans ce cadre, de créer une complicité entre le directeur de jeu et ses deux collègues. Pierre Schwinté défend dès lors l'idée de la création de trios d'arbitres à l'échelle nationale, qui

[845] *France Football officiel n°1.245*, 18 février 1970, Médiathèque FFF.
[846] *France Football officiel n°1.336*, 1er décembre 1971, Médiathèque FFF.

effectueraient l'intégralité de leurs rencontres ensemble. Raymond Eymery, souvent opposé à Pierre Schwinté, se positionne clairement contre cette idée.

> *« Quand il [Pierre Schwinté] avait de nouvelles idées, il les faisait connaître. Il avait eu celle de l'idée des juges de touche qui devaient rester les mêmes. C'était un poisson-pilote et ça, ça n'a pas toujours plu. Et moi, comme j'étais son élève, celui qui prenait, c'était moi. Mais bon, c'est pas grave. Mais pour résumer, il dérangeait car il était précurseur, novateur et qu'il s'y prenait pas toujours bien pour parler de ses idées. Et les autres membres CCA ou Eymery étaient plus conservateurs. Par exemple, pour l'histoire des trios, Schwinté avait eu l'idée et Eymery était contre. Finalement, il avait fait passer son idée »*[847].

Soutenu par le Groupement du Football Professionnel, Pierre Schwinté réussit donc à faire naître les trios d'arbitres dès 1974[848]. Dans ce cadre, chaque arbitre de D1 est amené à désigner un duo de juges de touche de sa Ligue, qui sont appelés à le suivre sur un rayon de 750 kms. Un deuxième tandem est également mis en place pour le rayon supérieur à 750 kms. Cette limitation kilométrique reflète la volonté de la FFF de maîtriser les coûts budgétaires[849]. Dans le même temps, suivant des recommandations de la FIFA, la CCA commence à organiser des stages sur cette fonction pour les arbitres *« interrégionaux »*, dans l'objectif de constituer un corps de juges de touche de valeur, uniquement constitué d'arbitres de la Fédération[850]. Néanmoins, cette fonction n'attire, à cette période, que très peu d'arbitres *« interrégionaux »* ou *« fédéraux »*, qui ont pour volonté de franchir les échelons en tant qu'arbitre central. L'expérience de Robert Wurtz reflète ici cette problématique :

> *« En 1974, je pris deux arbitres « fédéraux 2 » à la touche. Je terminais la saison avec Sastre et Seltz […] Toutefois, le problème que posa très rapidement le fonctionnement des trios se résume simplement : en acceptant de faire la touche, un arbitre se prive d'arbitrer régulièrement dans le champ. Un « fédéral 2 » ne peut pas se contenter de n'être que le juge de touche d'un « fédéral 1 ». Après deux années, je dus prendre deux autres juges de touche pour m'accompagner, deux arbitres de Ligue, Beck et Bierg, avec lesquels je dirigeai notamment la finale de la Coupe de France en 1976 »*[851].

En 1975, la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, ayant lieu au Parc des Princes à Paris, est arbitrée par un trio d'arbitres du Sud-Est, constitué pour l'occasion. Michel Kitabdjian, arbitre central, est en effet accompagné de ses collègues Robert Héliès (Encadré 16) et René Vigliani (Encadré 17). Ces trois arbitres, rivaux parce qu'étant tous les trois

[847] Entretien réalisé avec Robert Wurtz le 26 octobre 2018 à son domicile (Climbach).
[848] *France Football officiel n°1.479*, 18 septembre 1974, Médiathèque FFF.
[849] Entretien réalisé avec Robert Wurtz le 26 octobre 2018 à son domicile (Climbach).
[850] *France Football officiel n°1.473*, 7 août 1974, Médiathèque FFF.
[851] Wurtz Robert & Mermet Daniel, *op.cit*, 1990, p.163.

« *internationaux* », se retrouvent à devoir collaborer pour une rencontre de la plus grande importance. Néanmoins, les tensions présentes au sein du trio se répercutent sur la rencontre en question. Suite à une mauvaise compréhension entre Michel Kitabdjian et Robert Héliès, un but est refusé à Leeds pour un soi-disant hors-jeu. L'arbitre niçois Michel Kitabdjian se souvient :

> *« Lorsque j'ai fait ma finale des Clubs Champions, y'avait Vigliani et Héliès. Nous étions tous les trois. Et eux sont arrivés en mauvais termes, je sais pas ce qu'il s'est passé entre eux. Moi j'ai jamais rien eu, ni avec un, ni avec l'autre. Mais cette embrouille entre les deux a terni un peu sur moi. Ça s'est peut-être retranscrit un peu dans le match. Sur le match, Héliès était d'accord avec ma décision. Puis il a dit qu'il n'était pas d'accord »*[852].

Né le 8 février 1927 à Brest. Il est un footballeur professionnel qui joue au poste de gardien de but à St Etienne en 1951-1952, saison pendant laquelle il joue huit matchs de D1. Son père est un ancien arbitre *« fédéral »*. Robert Héliès abandonne finalement sa carrière de joueur pour devenir arbitre. Arbitre de la Ligue du Sud-Est en 1959, il devient arbitre de la Fédération en 1961, en tant qu' *« interrégional »*. Puis, il est nommé *« fédéral »* en 1962 et *« international »* en 1966, ce qu'il restera jusqu'en 1976. Robert Héliès reçoit son insigne « *d'international* » en 1968. Il est le premier ancien joueur professionnel à atteindre le plus haut niveau de l'arbitrage français. Raymond Eymery, Président de la CCA jusqu'en 1975, et qui partage avec lui son appartenance à la Ligue du Sud-Est, suit sa carrière arbitrale de près. Robert Héliès est l'arbitre de la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions en 1972, entre l'Ajax d'Amsterdam et l'Inter de Milan. Il dirige également les finales de Coupe de France 1970 et 1975. Il est l'arbitre représentant la France lors des Jeux olympiques 1976 à Montréal. Par ailleurs, Robert Héliès est élu « *meilleur arbitre France Football* » lors de l'année 1972. Durant sa carrière arbitrale, il occupe la profession de restaurateur. Après avoir mis un terme à sa carrière arbitrale, il devient membre de la CCA en 1977. Néanmoins, il n'occupe cette fonction que jusqu'en 1978, n'étant pas reconduit sous la présidence de Roger Machin. Robert Héliès décède le 15 février 2019 à Grasse.	Robert Héliès 

Encadré 16 : Biographie de Robert Héliès. Image issue des archives privées de Robert Wurtz

[852] Entretien réalisé avec Michel Kitabdjian le 20 février 2019 à son domicile (Nice).

Né le 24 juillet 1929 à Arles. Il devient arbitre de la Ligue du Sud-Est en 1959. Il devient successivement arbitre *« interrégional »* en 1961, arbitre *« fédéral »* en 1963, puis *« international »* entre 1967 et 1979. René Vigliani reçoit son insigne « *d'international* » en 1970. Il est connu pour avoir fait le célèbre tirage au sort à la pièce, déterminant le vainqueur de la demi-finale de Coupe de France entre Lyon et Angoulême en 1967 (Image 23). Il dirige la finale de la Coupe de France en 1971. Il est également l'un des juges de touche lors de la finale de Coupe d'Europe des clubs champions de 1975, avec ses collègues du Sud-Est, Michel Kitabdjian et Robert Héliès. Durant sa carrière arbitrale, il travaille en tant qu'employé à la SNCF.
Après avoir pris sa retraite arbitrale, il ne participe à aucune instance relative à l'arbitrage.



Image 23 : tirage au sort du vainqueur de la demi-finale de Coupe de France opposant Lyon à Angoulême en 1967. Archives privées de Michel Kitabdjian

René Vigliani



Encadré 17 : Biographie de René Vigliani. Image issue des archives privées de Robert Wurtz

Après cette finale tumultueuse, Raymond Eymery, positionné jusqu'ici contre les trios d'arbitres stables, est écarté de la présidence de la CCA par la Fédération. Cette finale fait valoir la nécessité de spécialiser les juges de touche, notamment pour empêcher les rivalités entre arbitres ayant le même statut. En 1976, des trios d'arbitres sont mis en place, sur l'ensemble du territoire national, lors des rencontres comptant pour le championnat de France de première Division et pour la Coupe de France[853]. La même année, un corps spécifique de juges de touche est créé au sein de la Fédération[854]. Ce corps, désormais soumis à des évaluations, est divisé en trois catégories : juge de touche *« fédéral »*, juge de touche *« interrégional »* et juge de touche possédant le titre d'arbitre *« de Ligue »*. Les arbitres de la Fédération en fin de carrière – ou n'arrivant pas à gravir les échelons – sont orientés vers cette fonction spécifique. Une sélection plus importante semble dès lors s'opérer, même si de nombreux juges de touche opérant en D1 sont encore des arbitres de Ligue. En 1976, sur les

[853] *France Football officiel n°1.594*, 29 décembre 1976, Médiathèque FFF.
[854] *France Football officiel n°1.578*, 8 septembre 1976, Médiathèque FFF.

57 juges de touche répertoriés dans le corps nouvellement créé, 37 sont encore des arbitres de Ligue[855]. Cette présence d'arbitres de Ligue au plus haut niveau français, ayant déjà engendré des difficultés et exclusions de juges de touche peu performants durant les années 1960[856], occasionne une problématique semblable durant les années 1970[857]. Néanmoins, ces derniers sont désormais formés plus régulièrement. À partir de 1974, les juges de touche appelés à officier en première ou en deuxième Division participent à des stages qui prévoient une phase théorique et pratique[858]. Les formations se multiplient avec la création de la catégorie de juges de touche de la Fédération[859]. Par ailleurs, les *linesmen* subissent dorénavant divers tests et examens[860]. Le contrôle de ces derniers apparaît également comme une nouveauté, permettant de mettre en place un système de promotions/relégations au sein de ce nouveau corps. Néanmoins, ces évaluations restent au début très sommaires, comme en témoigne cet exemple de rapport en 1978 (Image 24).


APPRÉCIATION SUR LES JUGES DE TOUCHE

M [illegible] Note 3,25

M [illegible] Note 3,25

Image 24 : verso d'un rapport de Gérard Biguet, sur la rencontre de deuxième Division opposant Lens à Guingamp, le 16 septembre 1978. Image issue des archives privées de Gérard Biguet

Sur le terrain, les pratiques des juges de touche évoluent également. Jusqu'en 1970, il est demandé aux juges de touche de se porter à la hauteur « du premier attaquant », c'est-à-dire de l'attaquant le plus avancé. À partir de 1971, la CCA décide de s'aligner sur la décision de la

[855] *Ibid*.
[856] *France Football officiel n°1.132*, 21 novembre 1967, Médiathèque FFF.
[857] *France Football officiel n°1.535*, 12 novembre 1975, Médiathèque FFF.
[858] *France Football officiel n°1.477*, 4 septembre 1974, Médiathèque FFF ; *France Football officiel n°1.522*, 13 août 1975, Médiathèque FFF.
[859] *France Football officiel n°1.584*, 20 octobre 1976, Médiathèque FFF.
[860] *Ibid*.

FIFA[861], déjà appliquée dans un grand nombre de pays étrangers, recommandant aux juges de touche de se tenir à la hauteur de l'avant-dernier défenseur[862]. Néanmoins, si celui-ci est devancé par un ou plusieurs adversaires, le juge de touche doit revenir à la hauteur de l'attaquant le plus avancé[863]. En parallèle, la CCA fait appliquer à ses juges de touche le *Memorandum on signals* de la FIFA, paru en 1974, qui précise les gestes à employer pour être compris de tous[864].

Finalement, la fonction de juge de touche commence à se spécialiser durant les années 1970, dans un contexte de professionnalisation de la fonction arbitrale. L'échec du trio arbitral français lors de la finale de la Coupe d'Europe de 1975 accélère la création de trios permanents ainsi qu'un corps de juges de touche de la Fédération, formés, évalués et soumis à une sélection de plus en plus conséquente.

[861] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 14 et 15 février 1970 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°109964.
[862] *France Football officiel n°1.258*, 20 mai 1970, Médiathèque FFF.
[863] *France Football officiel n°1.272*, 2 septembre 1970, Médiathèque FFF.
[864] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 17 et 18 septembre 1973 au Caire, Archives de la FIFA (Zurich), n°110106.

2) Les premières « femmes en noir »

Les années 1960 et 1970 constituent les « *Vingt Glorieuses des femmes* »[865], avec des avancées sociales fortes, comme la légalisation de la contraception, permise par la loi Neuwirth en 1967, et le droit à l'avortement[866], consacré par la loi Veil en 1974. Les femmes ont désormais un nouveau pouvoir sur leur corps, leur permettant de revendiquer des pratiques égalitaires à ce sujet[867]. Bien que le sport soit toujours considéré comme un « *bastion de la masculinité* »[868], le nombre de femmes licenciées est multiplié par deux sur la période 1958-1975[869]. Les années 1970 marquent une progression sans précédent de la pratique sportive féminine, bien que les jeunes filles investissent davantage les sports que les femmes adultes[870]. L'apparition, ou la réapparition[871], du football féminin en 1968 est intimement liée aux transformations affectant la vie sociale et culturelle des Français et en particulier les profonds changements inhérents à la nouvelle place de la femme dans la société. Elle s'inscrit dans un mouvement favorable aux acquis sociaux et à l'émancipation féminine. En trois ans, de 1968 à 1971, le football féminin compte plus de 2 000 joueuses officiellement licenciées à la FFF[872]. Lui qui réapparaît soudainement trente ans après son extinction, se diffuse rapidement sur l'ensemble du territoire[873]. Le début des années 1970 marque la reconnaissance du football féminin par la FFF, à travers la mise en place d'une organisation spécifique pour cette pratique : une commission centrale, des commissions régionales et un Statut Fédéral Féminin[874]. Le championnat de France de football féminin est créé par la Fédération en 1974. Les rencontres de cette compétition sont néanmoins dirigées par des arbitres masculins, ayant le statut « *d'interrégional* ». Les désignations des arbitres pour ces nouvelles rencontres sont effectuées par la CCA[875].

---

[865] Thébaud Françoise, « Femmes, genre, féminisme et chronologies du XXe siècle ». In Terret Thierry, *Sport et genre, volume 1*. Paris, L'Harmattan, 2005.
[866] Également appelé l'interruption volontaire de grossesse (IVG).
[867] Bard Christine, *Les femmes dans la société française au XXe siècle.* Paris, Armand Colin, 2003.
[868] Terret Thierry, « Les femmes et le sport de 1945 à nos jours ». In Tétart Philippe, *op.cit*, 2007.
[869] Chantelat Pascal & Tétart Philippe, *op.cit*, 2007.
[870] Travaillot Yves, « Les années 1960 et 1970 : âge d'or de la féminisation du sport ? ». In Terret Thierry et Saint-Martin Jean, *Sport et genre, volume 3*. Paris, L'Harmattan, 2005.
[871] Après un premier développement suite à la Première Guerre Mondiale, le football féminin est finalement interdit, en France, au début des années 1930 (Dietschy Paul, *op.cit*, 2010).
[872] Prudhomme-Poncet Laurence, *op.cit*, 2003, p.202.
[873] À ce titre, le film « *Comme des garçons* », réalisé par Julien Hallard en 2018, retrace l'épopée des footballeuses pionnières de Reims dès 1969.
[874] Prudhomme-Poncet Laurence, *op.cit*, 2003, p.222.
[875] *France Football officiel n°1.522*, 13 août 1975, Médiathèque FFF.

Dans le même temps, les premières « femmes en noir » apparaissent progressivement. Hélène Mleczak se voit établir en 1966, par la Ligue du Nord-Est, la première carte d'arbitre officiel à une personne de sexe féminin[876]. De la même manière, Martine Giron, de la Ligue de Paris, reçoit son écusson d'arbitre de Ligue en 1967[877]. La Ligue de Paris, comme l'ensemble des régions sur le territoire, donne en effet la possibilité aux femmes d'arbitrer, mais seulement pour les matchs de jeunes[878]. L'épouse d'Henri Didier, Pauline Didier, se lance dans ce contexte dans l'arbitrage en 1974 (Image 25). Officiant en tant qu'arbitre de la Ligue de Paris, elle est désignée, comme le veut la règle, uniquement sur les rencontres de jeunes, que ce soient des cadets, minimes ou juniors[879]. Sa carrière arbitrale se termine néanmoins en 1978, face à la nécessité pour elle de s'occuper de leur enfant[880].



Image 25 : Pauline Didier, arbitre féminine de la Ligue de Paris, à la suite d'une rencontre de jeunes en 1975. Image issue des archives privées de Pauline Didier

Les pionnières de l'arbitrage deviennent plus nombreuses tout au long des années 1970. Le graphique ci-dessous permet d'analyser cette lente évolution.

[876] *France Football officiel n°1.085*, 27 décembre 1966, Médiathèque FFF.
[877] Prudhomme-Poncet Laurence, *op.cit*, 2003.
[878] *France Football officiel n°1.154*, 23 avril 1968, Médiathèque FFF.
[879] Entretien réalisé avec Henri Didier le 27 février 2019 à son domicile (Montrouge).
[880] *Ibid*.

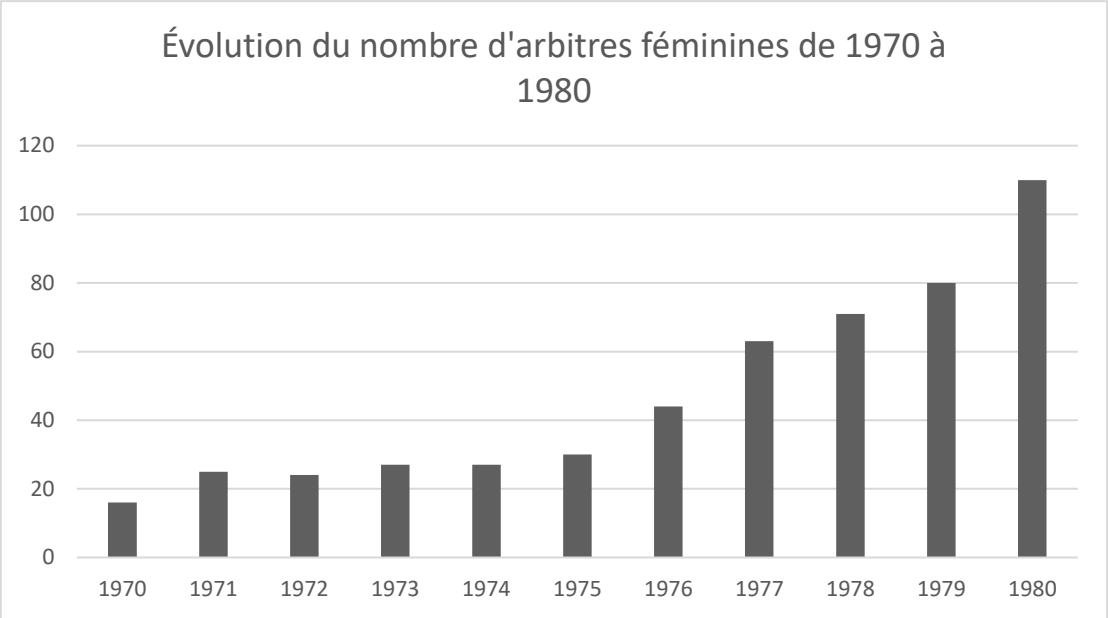

Graphique 9 : Évolution du nombre d'arbitres féminines de 1970 à 1980. Données issues de France Football officiel

Si une petite vingtaine d'arbitres féminines sont comptabilisées dans les rangs de la Fédération au début des années 1970, ces dernières sont désormais 110 en 1980, soit moins de 0,5% du total des 18 580 arbitres français. En 1974, seules deux d'entre elles arbitrent des rencontres Seniors masculines[881]. La politique menée par la FFF et la CCA reste bien d'autoriser les femmes-arbitres, tout en limitant cette pratique à l'arbitrage des rencontres de jeunes[882]. Ces mesures s'inscrivent dans la politique menée par la Commission des arbitres de la FIFA, qui rappelle que :

> *« Les arbitres féminins ne seront admis que pour les matchs de juniors, écoliers et des Ligues inférieures. Toutefois, comme le football féminin se développe rapidement à l'heure actuelle et que le Comité Exécutif de la FIFA a recommandé aux Associations Nationales de contrôler et administrer également cette section de notre sport, il se pourrait, dans un proche avenir, que des matchs représentatifs soient joués sur le plan national par des équipes féminines et qui seraient dirigés par des arbitres féminins internationaux »*[883].

La FIFA, bien que n'étant pas à l'origine du développement de l'arbitrage féminin, se prépare néanmoins à son amplification dans les différentes associations nationales et à l'échelle mondiale.

[881] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2021b.
[882] Les deux exceptions sont relatives aux libertés prises à l'échelle de certaines Ligues.
[883] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 17 et 18 février 1973 à Buenos Aires, Archives de la FIFA (Zurich), n°110081.

Finalement, l'arbitrage du football, autrefois réservé exclusivement aux « *hommes virils* »[884], s'ouvre désormais, bien que lentement, aux femmes. Ces dernières, qui connaissent des avancées significatives avec l'arrivée de nouveaux droits, peuvent désormais faire modestement figure d'autorité à travers cette fonction. Avec cette légalisation de la femme-arbitre, l'arbitrage se démocratise ainsi progressivement, participant dans le même temps à l'explosion des mythes de la virilité et de la féminité[885].

[884] Héritier Françoise, *Masculin-Féminin. Tome 1 : la pensée de la différence*. Paris, Odile Jacob, 1996.
[885] Bard Christine, « La virilité au miroir des femmes ». In Courtine Jean-Jacques, *Histoire de la virilité. La virilité en crise ? (XXe-XXIe siècle)*. Paris, Seuil, 2011.

3) « La montée de la sève juvénile »[886]

Les années 1960 marquent l'arrivée de la jeunesse *baby-boomers* sur « les bancs de l'école ». Dans un contexte de « *démocratisation quantitative* »[887] du système scolaire, basée sur des fondements économiques[888], ces enfants, de plus en plus nombreux, sont davantage scolarisés. Les réformes Berthoin en 1959, Fouchet-Capelle en 1963 et Haby en 1975, transforment structurellement le système scolaire. Si 20,5% des enfants sont scolarisés en 1946, 80% le sont désormais en 1977. Cette massification du système scolaire s'accompagne d'une revendication de l'existence d'une « *culture jeune* »[889]. Les adolescents s'émancipent en tant que groupe social. Cette jeunesse est fortement identifiée dans sa culture et ses valeurs, portée par le développement de la consommation et le pouvoir des médias de masse[890]. Dans les années 1970, leurs cadets, appartenant à la génération qui suit celle du *baby-boom* et étant considérés comme plus éduqués que leurs ainés[891], entrent pour leur part de plain-pied dans un monde déjà profondément marqué par le « petit écran »[892]. Au sein de l'institution du football, les années 1970 se caractérisent par la prise du pouvoir de la jeunesse, comme le montre par exemple la nomination du quadragénaire Michel Hidalgo à la tête de l'Équipe de France en 1976. Les résultats décevants des Bleus durant les années 1960 facilitent, de fait, le rajeunissement de son *staff*[893]. L'heure est à une plus grande confiance aux jeunes et, également, à une volonté de les aider à mieux se former. Les centres de formation, de plus en plus nombreux au sein des clubs prestigieux, forment dans ce cadre des footballeurs entre 16 et 18 ans[894]. Cette jeunesse, pourtant opposée à toutes les formes d'autorité, comme le montrent les évènements de mai 1968[895], investit malgré tout de plus en plus la fonction d'arbitre. Le début des années 1970 marque l'arrivée de jeunes arbitres de football sur les terrains. Dans les années 1950, certains journalistes de *France Football* s'interrogeaient pourtant sur les jeunes qui commencent à exercer au sifflet, en se demandant

[886] Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2003.
[887] Prost Antoine, *Education, société et politiques : une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours*. Paris, Seuil, 1992.
[888] Robert André, *L'école en France : de 1945 à nos jours*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.
[889] Rioux Jean-Pierre et Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2005, p.327.
[890] Sohn Anne-Marie, *op.cit*, 2012.
[891] Tricaud Sabrina, *op.cit*, 2014, p.50.
[892] Rioux Jean-Pierre et Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2005, p.323.
[893] Da Rocha Carneiro François, *op.cit*, 2019, p.94.
[894] Grün Laurent, *op.cit*, 2016a, p.517.
[895] Le Goff Jean-Pierre, *op.cit*, 1998.

si ces derniers ne sont pas des « *cas pathologiques* »[896]. Dans les décennies antérieures, les directeurs de jeu sont en effet représentés comme des hommes âgés et expérimentés. La nécessité d'augmenter le nombre d'arbitres en France et de détenir des individus avec une meilleure condition physique, amène les instances du football à accepter progressivement le recrutement de jeunes arbitres. L'ouverture expérimentale, en 1971, de quatre centres d'arbitrage est un exemple de cette nouvelle préoccupation[897], quelques mois après la mise en place du statut. Néanmoins, au début des années 1970, le développement de la direction des rencontres par des jeunes est surtout une préoccupation locale, menée par certaines Ligues. En Lorraine par exemple, la volonté est en effet de ne pas chercher des directeurs de jeu uniquement parmi les anciens joueurs, mais également d'orienter les jeunes dans cette voie[898]. Cette Ligue compte en effet 50 arbitres âgés de 18 ans en 1972. Malgré un âge plancher fixé à 18 ans pour prendre le sifflet, d'autres Ligues abaissent progressivement cette limite, à l'instar de la Ligue d'Alsace. En effet, dans cette région, et principalement dans le département du Haut-Rhin, les responsables de l'arbitrage font diriger les rencontres de jeunes par des enfants du même âge[899]. Dans ce cadre, 50 jeunes directeurs de jeu sont formés en 1975 pour officier lors de rencontres de poussins, de pupilles et de minimes. Ces derniers ont la possibilité, en parallèle, de continuer à être joueur. En 1976, 200 jeunes arbitres sont dénombrés en Ligue d'Alsace[900]. Malgré ces exemples, qui montrent une volonté de développer l'arbitrage chez les plus juvéniles, de nombreuses Ligues refusent pourtant de former des adolescents et restent sur un modèle traditionnel[901]. La figure de l'arbitre expérimenté et âgé persiste ainsi dans les représentations des dirigeants régionaux. La CCA, à travers son nouveau Président Alfred Devautour, décide de suivre ces initiatives locales, en favorisant, à partir de 1976, la formation des jeunes arbitres de moins de 18 ans pour l'ensemble des Ligues[902]. Les matchs des Coupes nationales cadets et minimes, ayant lieu chaque année à Vichy, sont désormais arbitrés par de jeunes arbitres. Chaque Ligue doit fournir ses meilleurs jeunes arbitres pour l'occasion[903]. Cette nouvelle politique de la CCA vise

[896] *France Football n°470,* 22 mars 1955, INSEP, PF-216.
[897] *France Football officiel n°1.320*, 4 août 1971, Médiathèque FFF.
[898] *France Football officiel n°1.372*, 16 août 1972, Médiathèque FFF.
[899] *France Football officiel n°1.526*, 10 septembre 1975, Médiathèque FFF.
[900] *France Football officiel n°1.556*, 7 avril 1976, Médiathèque FFF.
[901] Compte rendu de l'UNAF, 1975. Archives privées de Michel Vautrot.
[902] *France Football officiel n°1.584*, 20 octobre 1976, Médiathèque FFF.
[903] *France Football officiel n°1.615*, 25 mai 1977, Médiathèque FFF.

notamment à rajeunir le corps arbitral d'élite, jugé trop âgé. Marcel Etesse, membre de la CCA de 1969 à 1982, explique que :

> *« Si nous voulons, dans quelques années, que notre corps arbitral à l'échelon des grandes compétitions nationales, ait moins de 40 ans, c'est bien maintenant qu'il faut commencer à la former »*[904].

Dans ce cadre, la CCA sollicite l'ensemble des Ligues et des Districts pour inciter à former la future incarnation de l'autorité. Elle conduit le Conseil Fédéral à adopter une série de mesures qui visent à recruter, suivre et conseiller les jeunes arbitres. Par exemple, la FFF interdit aux Ligues ne présentant pas de jeunes arbitres, de participer aux Coupes Nationales minimes et cadets[905]. Les sections régionales de l'UNAF sont associées aux CRA pour mener des actions en direction de leurs prochaines recrues[906]. Dans la même logique que les sections Sport-Études en cours de développement depuis 1975, la CCA crée une section appelée « promotionnelle » pour suivre et conseiller les meilleurs jeunes directeurs de jeu, susceptibles de devenir un jour arbitres de la Fédération[907]. Ces derniers sont soumis à une formation accélérée pour atteindre plus rapidement le niveau Fédéral[908].

Dans le même temps, la FFF rajeunit très fortement l'âge des arbitres évoluant au niveau national, tout d'abord en agissant sur le système de promotion de ces derniers. À partir de 1977, les arbitres de Ligue doivent désormais avoir moins de 35 ans, au lieu de 37 ans auparavant, pour candidater au titre d'arbitre *« interrégional »*. De la même manière, un directeur de jeu ne doit pas avoir plus de 39 ans pour pouvoir devenir arbitre « *pré-fédéral* », pas plus de 42 ans pour être nommé « *fédéral 1* » et pas plus de 40 ans pour être nommé arbitre « *pré-international* »[909]. La CCA agit également sur la date limite de maintien en activité des hommes en noir. En 1977, cette limite d'âge est abaissée de 50 ans à 48 ans pour les arbitres « *fédéraux* » et les juges de touche de première Division[910]. Elle est néanmoins maintenue à 50 ans pour les arbitres « *internationaux* », en application du règlement de la FIFA. Il semble qu'au cours des années 1970, la Commission des arbitres de la FIFA ne fasse pas valoir la nécessité de faire appel à des arbitres plus jeunes. Pourtant, le Conseil Fédéral

[904] *Ibid*.
[905] *France Football officiel n°1.652*, 15 février 1978, Médiathèque FFF.
[906] *Ibid.*
[907] *France Football officiel n°1.627*, 24 août 1977, Médiathèque FFF.
[908] *France Football officiel n°1.673*, 12 juillet 1978, Médiathèque FFF.
[909] *France Football officiel n°1.627*, 24 août 1977, Médiathèque FFF.
[910] *Ibid*.

continue sa politique de juvénilisation du corps arbitral français. Alors qu'il est décidé de renforcer les sanctions sportives pour les clubs ne présentant pas le nombre d'arbitres prévus à l'article 6 du Statut de l'Arbitrage, ces derniers sont invités à recruter des arbitres auprès de leurs jeunes joueurs[911]. Dans ce cadre, la CCA met en place une opération de « parrainage », afin que les jeunes néophytes puissent être suivis, tout du moins à leurs débuts, par un arbitre expérimenté[912]. Que ce soit à travers les initiatives locales ou la politique menée par la CCA, le nombre de jeunes arbitres est en forte progression. En 1979, 817 arbitres ont moins de 22 ans, dont 234 entre 16 et 18 ans et 201 âgés de 18 à 20 ans[913]. Cette augmentation croissante laisse désormais la possibilité à la FFF de faire diriger les rencontres du championnat national des cadets et minimes par des jeunes arbitres, conformément au désir exprimé par la Commission Centrale des Jeunes[914]. Au plus haut-niveau français, cette politique de rajeunissement se fait également progressivement ressentir. Lors de la saison 1979-1980, les neuf directeurs de jeu nouvellement promus « *fédéral 1* », officiant à ce titre en première Division, ont en effet une moyenne d'âge de 36 ans[915].

Finalement, si l'arbitrage est traditionnellement réservé à des hommes d'un certain âge, cette fonction tend à se démocratiser à partir des années 1970, dans un contexte de massification du nombre d'arbitres en France. Dans ce cadre, l'arbitrage des femmes et des jeunes devient progressivement encouragé par la Fédération. De la même manière, les arbitres d'Outre-mer sont inclus au sein de la FFF à partir de 1978. Cette fonction devient dès lors accessible à différents types de profils. « *Il y a 15 ans, n'importe qui ne pouvait pas arbitrer. Actuellement tout le monde le peut* »[916]. Si l'arbitrage devient désormais accessible à tous, il n'est plus seulement un choix par défaut pour un joueur n'ayant pas réussi à franchir les niveaux en tant que joueur. Il devient également une vocation, dans laquelle les adolescents peuvent se lancer dès leur plus jeune âge.

[911] *France Football officiel n°1.652*, 15 février 1978, Médiathèque FFF.
[912] *France Football officiel n°1.737*, 17 octobre 1979, Médiathèque FFF.
[913] *France Football officiel n°1.707*, 14 mars 1979, Médiathèque FFF.
[914] *France Football officiel n°1.737*, 17 octobre 1979, Médiathèque FFF.
[915] *France Football officiel n°1.753*, 6 février 1980, Médiathèque FFF.
[916] *France Football officiel n°1.665*, 17 mai 1978, Médiathèque FFF.

e) La médiatisation des arbitres et le développement d'arbitres atypiques

En France, les années 1970 caractérisent le début de l'autonomisation de l'individu, qui ne trouve plus de réponse univoque dans le lien social[917]. L'ère de la « *post-modernité* » qui s'amorce, se distingue par un individualisme grandissant, source de compétition entre les individus[918]. Les sports, notamment collectifs et retransmis à la télévision, permettent de recréer, bien que parfois superficiellement[919], ce lien entre les individus. Le football, sport de plus en plus médiatisé, semble s'inscrire dans ce cadre. Les années 1970 constituent dès lors la décennie de la spectacularisation du match de football à la télévision.

> « *Précisément parce que le football en tant que divertissement permet des perceptions individuelles, ce sport peut devenir objet de sociabilité : chaque homme, chaque femme peut amener dans la conversation le savoir transmis par les médias, se présenter comme expert, fonctionner comme critique, se risquer à des pronostics – le tout sans en subir les conséquences négatives s'ils devaient se révéler erronés. Par-là, le football télévisé tisse les liens par lesquels les sociétés modernes conservent leur cohésion, ce qui, vu globalement, préserve en même temps les relations des sociétés entre-elles* »[920].

Les exploits de l'AS Saint-Étienne en Coupe d'Europe, de 1974 à 1978, permettent de développer un imaginaire collectif, de le cristalliser, de le rendre tangible pour tout un chacun et, *in fine*, d'unir une partie de la population, qui s'identifie aux « Verts ». Par ailleurs, ces succès, associés à la croissance démographique du pays, se traduisent par un regain de spectateurs dans les stades[921]. Les joueurs de football peuvent désormais devenir des icônes mondiales, à l'image du brésilien Pelé, couronné du titre de « roi », après avoir remporté sa troisième Coupe du Monde en 1970. Cette décennie révèle également une exposition médiatique des entraîneurs de grands clubs. Dans ce cadre, il devient nécessaire que des experts en communication commencent à former ces techniciens, afin qu'ils soient en capacité de répondre aux sollicitations croissantes des médias[922]. Dans la presse, et notamment au sein de *France Football*, les hommes en noir paraissent également davantage

[917] Barel Yves, *La société du vide*. Paris, Seuil, 1984.
[918] Lipovestsky Gilles, *op.cit*, 1983.
[919] Mignon Patrick, *op.cit*, 2007, p.272.
[920] Eisenberg Christiane et coll., *op.cit*, 2004, p.269.
[921] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.309.
[922] Grün Laurent, *op.cit*, 2016a, p.12.

représentés[923], bien qu'incarnant toujours des figures de l'autorité. Alain Giresse[924] confirme cette représentation de l'arbitre au cours des années 1970, qu'il voit en tant qu'acteur autoritaire, ayant peu d'échanges avec les joueurs sur le terrain :

> *« Y'avait pas beaucoup de discussion. Y'avait du respect. On allait moins sur l'arbitre. Y'avait une forme d'acceptation de la situation et de son pouvoir. Y'avait pas de discussion possible. C'était un peu la personne qui était sacralisée »*[925].

Georges Konrath (Encadré 13) semble dans ce cadre être l'homme en noir d'élite le plus représentatif de cette autorité. Raymond Domenech[926] se souvient :

> *« Y'avait des arbitres avec qui il fallait mettre la pression, fallait gueuler pour leur faire perdre les pédales car on savait que ça allait nous arranger, surtout si on jouait à domicile. Et d'autres, fallait pas leur dire un mot. M. Konrath, il était comme ça, le premier qui lui disait un mot c'était fini. Il était capable de le suivre pendant tout le match et de le sanctionner à chaque fois qu'il touchait le ballon. Et des fois en toute mauvaise foi. Il fallait pas l'embêter. Il faisait son truc et si on lui disait rien, y'avait pas de soucis. Mais dès que y'en avait un qui le cherchait, c'était fini. Il était capable de siffler une faute ou mettre un carton si un joueur le dérangeait. Mais c'était toujours en réaction. Pour lui c'était : « tu touches pas à l'arbitre, tu l'embêtes pas, tu fais ton boulot et moi je fais le mien. Par contre, si tu veux m'embêter, tu vas perdre »* »[927].

Georges Konrath, homme de l'Est, confirme, à travers cet exemple, cette représentation qui porte sur son arbitrage sévère :

> « *J'ai arbitré un Nice-Bastia où à chaque fois que je sifflais une faute, y'en avait quatre ou cinq de chaque côté qui venaient et discutaient. Alors je leur ai dit : « je veux plus voir ça. Si vous le faites, y'aura à chaque fois deux joueurs dehors ». À la 20ème minute, je siffle un coup franc au milieu du terrain. Y'en a un, deux, trois qui viennent de chaque côté et ils discutent. Alors moi j'y suis allé, cartons rouges : « vous et vous dehors ». Y'en a un qui m'a dit « pourquoi moi ? ». J'ai dit : « parce que vous êtes le plus antipathique ». Et après une dizaine de minutes plus tard, c'était encore la même chose. Attroupement, donc encore un et un. On a joué à neuf contre neuf, c'était formidable. Dès qu'ils faisaient une faute, ils disaient : « Monsieur l'arbitre on s'excuse ». Ils avaient peur* »[928].

---

[923] Joly Alexandre et Renaud Jean-Nicolas, *op.cit*, 2015, p.23.

[924] Joueur professionnel de football évoluant aux Girondins de Bordeaux de 1970 à 1986, puis à l'Olympique de Marseille de 1986 à 1988. Il est également sélectionné à quarante-sept reprises en Équipe de France de 1974 à 1986. Il se reconvertit ensuite dans la carrière d'entraîneur.

[925] Entretien téléphonique réalisé avec Alain Giresse le 16 novembre 2020.

[926] Raymond Domenech est un joueur professionnel, qui joue à l'Olympique Lyonnais de 1970 à 1977, au RC Strasbourg de 1977 à 1981, au PSG en 1982, aux Girondins de Bordeaux de 1982 à 1984 puis au FC Mulhouse de 1984 à 1986. Il connaît huit sélections en Équipe de France de 1973 à 1979. Après sa carrière de joueur, il devient entraîneur puis sélectionneur de l'Équipe de France de 2004 à 2010.

[927] Entretien téléphonique réalisé avec Raymond Domenech le 5 décembre 2020.

[928] Entretien réalisé avec Georges Konrath le 25 octobre 2018 à son domicile (Oberschaeffolsheim).

Au-delà de cette autorité, alors que l'arbitre de football est jusqu'alors un acteur peu médiatisé et un véritable « homme de l'ombre », les années 1970 marquent un tournant de popularisation des directeurs de jeu. Bien qu'incarnant la figure autoritaire, ne s'adressant que peu aux joueurs, l'Alsacien Robert Wurtz (Encadré 12) initie un arbitrage beaucoup plus physique et visible à travers des gestes démonstratifs. Il incarne cette mutation. Il ouvre la porte à une forte médiatisation d'une activité portant le paradoxe du visible et de l'invisible :

> *« Ils étaient tous pareils. Y'en a eu un de Strasbourg, il s'appelait M. Wurtz, c'était un phénomène. Il était un peu particulier. Il courait derrière les joueurs quand ils avaient le ballon. C'était folklorique lui. Pour moi c'est vraiment le premier arbitre qui s'est fait remarquer. Il était différent des autres »*[929].

Michel Vautrot, le successeur médiatique de M. Wurtz, partage le même avis :

> *« Robert Wurtz a été le premier arbitre qui a permis que l'on parle de l'arbitrage. C'est à partir de lui que l'arbitrage a été médiatisé, pas pour ses bonnes ou mauvaises décisions, mais pour son style d'arbitrage qui était à l'opposé de ce que l'on avait l'habitude de voir et ce qu'on voit encore maintenant, car tout était sobre. Et lui, il avait fait sa carrière sur le physique et sur une forme d'artiste »*[930].

Le style atypique reconnu chez M. Wurtz, basé autour d'accélérations fulgurantes, de sauts et de gestes spectaculaires, fait en effet parler de lui. Si jusqu'ici les joueurs sont les seuls à fournir un spectacle sur le rectangle vert, Robert Wurtz y participe désormais. Dès 1971, après un match de première Division opposant Nantes au Red-Star, *France Football* titre l'analyse de cette rencontre : « *M. Wurtz le n°1 sur le terrain* »[931]. Son style d'arbitrage spectaculaire conduit même des journalistes à le surnommer le « *Nijinski du sifflet* »[932] ou le « *Karajan du sifflet* »[933]. Après une rencontre de Coupe d'Europe des clubs champions opposant le Borussia Mönchengladbach à l'Inter Milan en 1979, dans laquelle Robert Wurtz officie, les commentaires sur son arbitrage témoignent de cette singularité :

> *« Sous la douche, le rapide ailier de Gladbach Kalle Del'Haye s'étonnait : « Ce gars-là est encore plus rapide que moi ! ». L'arbitre Robert Wurtz (trente huit ans), de Strasbourg – le Karajan du sifflet – avait une fois de plus démontré qu'il était particulièrement agile sur ses jambes. Partout où arrivait le ballon, Wurtz arrivait aussitôt (et très souvent avant). Le*

[929] Entretien téléphonique réalisé avec Jean Djorkaeff le 17 novembre 2020.
[930] Entretien réalisé avec Michel Vautrot le 12 novembre 2017 à son domicile (Besançon).
[931] *France Football n°1.342*, 21 décembre 1971, INSEP, PF-216.
[932] En référence à un danseur russe connu pour sa virtuosité
[933] En référence à Herbert von Karajan, chef d'orchestre autrichien reconnu pour son dynamisme.

svelte petit homme en noir agitait furieusement les bras. Et encourageait les joueurs : « très bon tir, bravo ! » »[934].

Raymond Domenech se souvient également du spectacle proposé par cet arbitre :

« *C'était un artiste. Il courait plus vite que nous, plus longtemps que nous. Il commentait les matchs en même temps. C'était extraordinaire. Il expliquait au mec ce qu'il aurait dû faire. Je me souviens une fois sur un match à Bastia, j'avais un copain qui jouait sur le côté droit. Je lui donne le ballon et je suis, et tout d'un coup je vois passer Wurtz dans mon dos qui déborde. Il est arrivé au ballon avant l'attaquant qui jouait avec nous. Il expliquait aux joueurs ce qu'ils devaient faire. C'était extraordinaire. C'était un artiste. Pour siffler certaines fautes, il se jetait et glissait. C'est un truc qu'on peut plus voir maintenant, car maintenant ils sont dans des schémas avec des règles précises. On peut pas sortir de la norme maintenant. Et il faisait tout ça en continuant à être un bon arbitre. Il rajoutait ce côté spectacle. Il faisait son propre spectacle. C'est un peu le premier arbitre professionnel, qui faisait payer pour ses prestations. C'est d'ailleurs pour ça qu'il a eu des problèmes avec sa hiérarchie en France, parce que justement les gens voulaient voir son spectacle. On parlait plus de foot mais du spectacle de M. Wurtz. C'est le premier qui est sorti du lot, de l'homme en noir que l'on ne voit pas. C'était l'homme de lumière qui avait envie d'être vu* »[935].

Robert Wurtz rompt ainsi avec une période où le directeur de jeu est peu apparent, discret et sobre. À la fin de sa carrière, en 1990, il est par ailleurs le premier homme en noir français à publier son autobiographie[936]. Par son style d'arbitrage très singulier, il permet de personnaliser l'arbitre de football. Cet Alsacien apparaît dès lors comme le précurseur d'un arbitrage nouveau, jeune, dynamique, plus physique et spectaculaire.

Le développement de la télévision participe à cette médiatisation croissante des hommes en noir[937]. La multiplication des caméras autour du rectangle vert entraîne une visibilité plus importante des directeurs de jeu sur le « petit écran ». Ce tournant technique change ainsi les conditions de représentation du match de football et du directeur de jeu. Ce dernier devient sujet d'information en tant qu'acteur du jeu. Les prestations de l'homme au sifflet deviennent scrutées et commentées par des téléspectateurs, qui disposent désormais d'images plus nombreuses et précises et de commentaires détaillés. Par ailleurs, la sportivisation progressive des arbitres conduit ces derniers à être plus proches du ballon sur le terrain et ainsi plus apparents à la télévision. Les travaux de François Borel-Hänni, qui portent sur la

[934] *France Football n°1.751*, 30 octobre 1979, INSEP, PF-216.
[935] Entretien téléphonique réalisé avec Raymond Domenech le 5 décembre 2020.
[936] Wurtz Robert & Mermet Daniel, *op.cit*, 1990.
[937] Baudrillard Jean, *op.cit*, 1981.

représentation médiatique des arbitres aux Coupes du Monde, abondent en ce sens[938]. Selon lui, c'est à partir des années 1970 que l'arbitre prend nom et visage. La caméra se rapproche pour la première fois du corps des hommes en noir. Des mini-biographies sont également réalisées sur ces derniers en début de rencontre, précisant notamment leurs âges et professions. À travers cette plus grande visibilité et les commentaires donnés sur leurs vies personnelles, les arbitres se trouvent davantage humanisés qu'auparavant.

Par ailleurs, l'arrivée des cartes de couleur, au début des années 1970, conduit également à une plus grande visibilité des directeurs de jeu. L'utilisation des cartes – jaunes pour signifier un avertissement et rouges pour les expulsions – qui deviennent obligatoires pour tous les matches du championnat de France professionnel en 1972[939], permettent de supprimer tout malentendu quant aux sanctions disciplinaires données[940] et renforce le poids du symbole de la sanction au vu et au su de tous. L'usage de ces dernières simplifie la tâche des directeurs de jeu et renseigne en même temps le public qui, jusqu'ici, pouvait parfois ignorer certaines décisions prises à l'égard de joueurs se comportant de façon irrégulière. Une carte verte est également introduite, à titre expérimental, dans le championnat de France de 1ère et 2ème Division, entre 1976 et 1978. Cette dernière doit être présentée ostensiblement par l'arbitre, en direction du banc de touche, pour faire appel au médecin ou au soigneur, les autorisant à pénétrer sur le terrain de jeu pour donner des soins à tout joueur blessé[941]. Alors que ces derniers sont appelés jusqu'alors relativement discrètement par le directeur de jeu, l'introduction de cette carte participe ainsi également à renforcer la visibilité de ce dernier. Dans un cadre foucaldien, l'arrivée des cartes peut être analysée comme le passage « *d'un modèle coercitif, corporel, solitaire, secret, du pouvoir de punir* » à « *un modèle représentatif, scénique, signifiant, public, collectif* »[942]. Les cartes semblent ainsi rentrer dans une technologie de représentation de la sanction, qui évolue ainsi en ce début de décennie.

Face à cette médiatisation croissante des hommes en noir, les équipementiers trouvent un nouvel espace de publication à investir. Pour la Coupe du Monde 1974, organisée en République Fédérale d'Allemagne, l'équipementier Bukta (Image 26) propose en effet d'offrir

[938] Borel-Hänni François, *op.cit*, 2014, p.94.
[939] *France Football officiel n°1.374*, 30 août 1972, Médiathèque FFF.
[940] *France Football officiel n°1.349*, 1er mars 1972, Médiathèque FFF.
[941] *France Football officiel n°1.568*, 30 juin 1976, Médiathèque FFF.
[942] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.155.

gratuitement l'équipement aux arbitres sélectionnés pour cette compétition[943]. Si cette initiative est reconduite par la marque Adidas (Image 27) lors de la Coupe du Monde 1978[944], organisée en Argentine, l'utilisation de ces tenues sponsorisées se généralise progressivement dans l'ensemble des Ligues et des Districts de France. La marque Adidas, en plus de bénéficier d'une plus grande notoriété, s'affichant désormais sur des arbitres plus exposés lors des grands évènements mondiaux, jouit également d'une augmentation des ventes de maillots dans tout l'Hexagone. Les équipementiers utilisent dès lors la focalisation du téléspectateur sur les programmes sportifs pour multiplier les contrats sur tout le territoire français[945].



Image 26 : **maillot des arbitres fourni par l'équipementier Bukta en 1974. Archives privées de Robert Wurtz**



Image 27 : **maillot des arbitres fourni par l'équipementier Adidas en 1978. Archives privées de Robert Wurtz**

Malgré cette visibilité accrue des directeurs de jeu sur le terrain, ce phénomène s'arrête en dehors du rectangle vert. La CCA, suivant les directives de la FIFA, rappelle en effet que les arbitres doivent s'abstenir de toute déclaration ou commentaire à la presse écrite, à la radio ou à la télévision, et que des sanctions sévères seront prises pour tout manquement à cette décision[946]. Bien que les instances de l'arbitrage revendiquent toujours la formation d'arbitres sobres et invisibles, la presse contribue à accentuer la visibilité de ces derniers. Les hommes en noir, parfois remis en cause après certaines rencontres, sont en effet davantage reconnus. Si aucun arbitre n'est récompensé au sein de l'hebdomadaire *France Football* jusqu'à la fin des années 1960, un trophée du meilleur arbitre est créé à partir de 1970. Cette distinction,

[943] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 8 et 9 février 1974 à Londres, Archives de la FIFA (Zurich), n°110098.
[944] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances du 30 août 1977 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°121458.
[945] Nys Jean-François, *op.cit*, 2007, pp.247-248.
[946] *France Football officiel n°1.304*, 14 avril 1971, Médiathèque FFF.

reçue par Roger Machin lors de la première année, est remise à cinq reprises à Robert Wurtz au cours des années 1970 (Image 28). La création de ce trophée traduit l'exposition et la popularisation grandissantes des arbitres dans les médias.

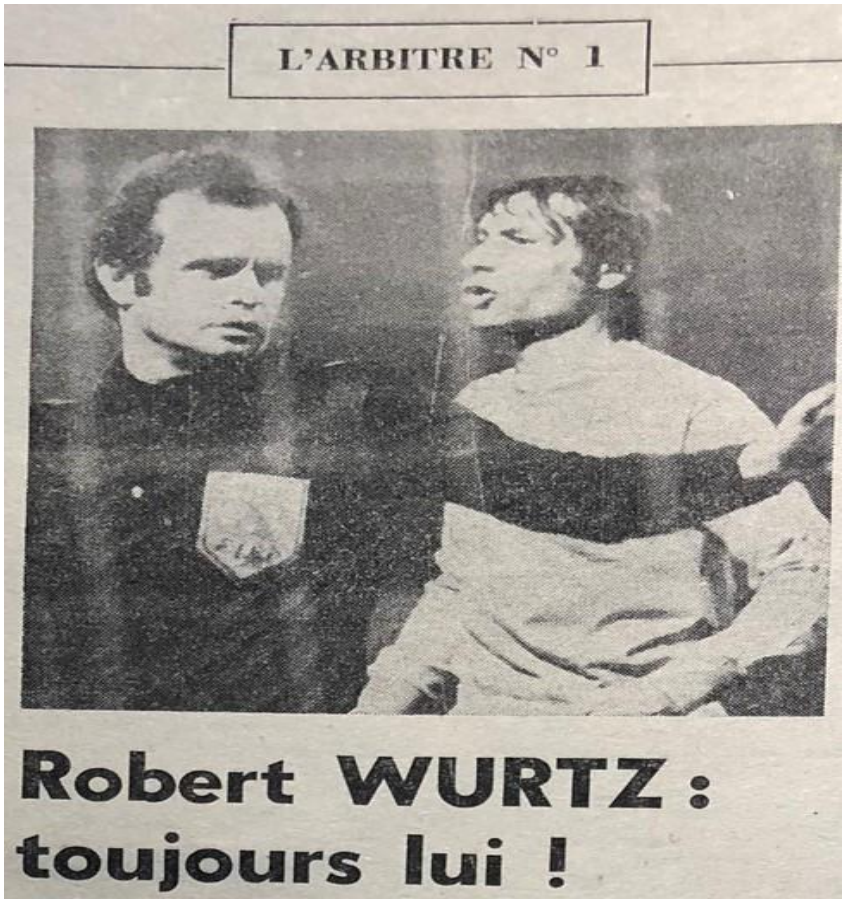
L'ARBITRE N° 1

Robert WURTZ : toujours lui !

Image 28 : Nomination du meilleur arbitre France Football lors de l'année 1975. France Football n°1.551, 30 décembre 1975, INSEP, PF-216.

Finalement, les années 1970 marquent le début de la médiatisation des arbitres de football. Robert Wurtz est le précurseur d'un arbitrage atypique, bien plus visible par le public et les téléspectateurs, effectuant des gestes démonstratifs et théâtraux sur le terrain. Progressivement, notamment sous l'influence de l'évolution des retransmissions télévisées, d'une formation plus complète et d'une politique visant à mieux communiquer les décisions au public, le directeur de jeu « sort de l'ombre » et devient ainsi plus apparent dans les médias.

C) L'arbitre de football dans le temps du match

a) Marseille-Lyon, finale de la Coupe de France 1976 au prisme de l'arbitre Robert Wurtz[947]

Ce samedi 12 juin 1976 est un jour spécial pour les amateurs du ballon rond. Aujourd'hui va avoir lieu la finale de la Coupe de France. C'est le choc entre les deux « Olympiques ». Marseille, ayant déjà remporté cette compétition à huit reprises, est face au triple vainqueur Lyonnais. Cette dernière équipe, entraînée par Aimé Jacquet, est emmenée par son rugueux capitaine Raymond Domenech et son avant-centre historique Bernard Lacombe. De son côté, l'équipe marseillaise, entraînée par Jules Zvunka, est composée de joueurs renommés tels que son capitaine Marius Trésor, Jean Fernandez et Saar Boubacar. Cette rencontre se dispute au Parc des Princes, élevé au rang de nouveau stade national depuis 1972[948]. En cas de score nul à la fin du temps réglementaire, la prolongation pourrait faire durer le suspense et accroître la tension. Néanmoins, si aucun résultat n'est acquis après les trente minutes supplémentaires allouées, cette finale sera rejouée ultérieurement.

Ce match de prestige est diffusé en direct à la télévision, sur Antenne 2[949]. La diffusion des rencontres de football sur le petit écran se fait plus fréquente. Durant l'année 1976, les exploits de l'AS St-Étienne en Coupe d'Europe ainsi que les matchs de l'Équipe de France ont presque tous été retransmis. Les six caméras, autour du rectangle vert, permettent de multiplier les angles de vue et de dynamiser ce spectacle par procuration, alternant « ralentis », « plans larges » ou « gros plans » sur les acteurs de la rencontre, améliorant ainsi le spectacle télévisuel. Plus encore, l'utilisation des « replays » et des « ralentis » donnent la possibilité aux téléspectateurs d'avoir une rétrospective sur une action de jeu et de mieux analyser la rencontre.

Cette finale est dirigée par l'arbitre « *international* » Robert Wurtz, accompagné de ses deux juges de touche permanents, M. Beck et M. Bierg, ayant le statut d'arbitre de Ligue. M. Wurtz arbitre cette finale trois années après avoir dirigé sa première finale de Coupe de

[947] Finale de la Coupe de France 1976 : Olympique de Marseille-Olympique Lyonnais, Antenne 2, 12 juin 1976, Archives de l'INA, BnF.
[948] Il remplace dès lors le stade Yves-du-Manoir de Colombes. À partir de 1972, les matchs de l'Équipe de France ainsi que les finales de Coupe de France se déroulent ainsi au Parc des Prince.
[949] Faisant suite au démantèlement de l'ORTF en 1974.

France, dans un match remporté par l'Olympique Lyonnais face au Football Club de Nantes, sur un score de deux à un. Ce souvenir est pourtant douloureux pour Robert Wurtz, qui avait vécu un arbitrage très contesté lors de cette première finale. En effet, l'attaquant lyonnais Bernard Lacombe avait commis une main sur le deuxième but lyonnais, bien visible sur les images télévisées, et non sanctionnée par l'arbitre Alsacien. Le but nantais avait lui aussi été entaché d'une main, que le directeur de jeu Alsacien n'avait également pas vue. Après la rencontre, Robert Wurtz avait avoué ses erreurs dans les médias et avait refusé d'être désigné par la CCA durant plusieurs mois, n'arrivant pas à les accepter. Depuis, M. Wurtz est revenu sur le terrain et s'est imposé, dans les dernières années, en tant qu'arbitre français le plus renommé, comme le montrent les désignations du meilleur arbitre par *France Football* en 1974 et 1975. Par ailleurs, désormais reconnu à l'échelle mondiale, il multiplie les rencontres européennes et internationales. Le 5 mai dernier, opérant en finale de la Coupe d'Europe des Vainqueurs de Coupe (Anderlecht vs West-Ham United), il avait vu son arbitrage qualifié de très bon, bien que trop théâtral, par l'UEFA[950].

Nous sommes désormais à une heure trente du coup d'envoi de cette rencontre. Robert Wurtz entre dans son vestiaire, très stressé. Ses deux juges de touche, qui le connaissent bien, tentent de le rassurer, mais l'homme de l'Est n'est pas bavard. Il n'a de cesse de se rappeler sa dernière finale ratée. La lecture des articles de presse des derniers jours, que ce soit dans *France Football* ou *L'Équipe*, ne l'aide pas à oublier cette mésaventure :

> « *On peut prévoir que M. Wurtz, qui a encore gagné en expérience, saura se souvenir et se montrer autrement vigilant que le 17 juin de l'an de grâce 1973, où il a été ainsi abusé et de surcroît abandonné par celui qui fonctionnait à la touche* »[951].

Après avoir vérifié une nouvelle fois l'état du terrain[952], le trio arbitral retourne dans son vestiaire. Robert Wurtz se masse les jambes avec une crème chauffante, puis se met dans sa bulle. Il s'enferme dans le vestiaire, éteint la lumière et se place une serviette chaude sur le visage. Puis, après ce rituel, il fournit quelques consignes à ses juges de touche. Ces derniers sont déjà au fait des attentes de Robert Wurtz sur un terrain, officiant avec lui, dans le même trio, depuis le début de la saison. Le maître du jeu axe néanmoins ses consignes sur la spécificité de cette rencontre au sommet. Il rencontre ensuite les deux capitaines des deux

[950] Wurtz Robert & Mermet Daniel, *op.cit*, 1990, p.175.
[951] *L'Équipe n°9.358*, 9 juin 1976, Archives de la BnF, JOD-261.
[952] Cette vérification a également lieu le matin à 11 heures.

équipes : Raymond Domenech et Marius Trésor. Ils signent la feuille de match et reçoivent, de la part de l'homme en noir, des instructions sur la rencontre à venir. Ses propos brefs insistent notamment sur le jeu déloyal, qu'il n'hésitera pas à punir sévèrement au cours de cette finale.

Encore trente minutes avant le début du match. Tandis que les joueurs sont sur le terrain en train de s'échauffer, le trio arbitral n'est encore pas sorti. Pendant que ses deux juges de touche échangent dans le vestiaire, Robert Wurtz est lui dans le couloir du Parc des Princes. Il réalise de grandes accélérations pour se préparer à la rencontre à venir. Certains employés du stade le regardent faire, peu habitués à voir un arbitre effectuer un échauffement, *a fortiori* avec tant d'entrain, avant une rencontre.

Après être revenus de leur échauffement, les joueurs sont désormais dans le couloir, prêts à rentrer sur le terrain. M. Beck et M. Bierg, les deux juges de touche, vérifient les équipements des joueurs des deux équipes. Robert Wurtz, ballon en main, vient se placer devant les protagonistes de la rencontre.

La retransmission de la rencontre démarre. Rejoint par ses deux juges de touche, Robert Wurtz entre en premier sur le terrain, les joueurs des deux équipes le suivant en formant deux lignes. Les acteurs entrent dans l'arène. Les hommes en noir et les joueurs se positionnent près des bancs de touche, pour le protocole d'avant-match. La Marseillaise retentit dans un stade rempli par 45 500 spectateurs passionnés. Alors que la nuit commence progressivement à tomber, les projecteurs permettent de fournir la lumière nécessaire pour ce match en nocturne. À la télévision, si l'image retransmise est de qualité et en couleur, il est possible d'entendre le son du stade, mais pas celui des commentateurs[953], sûrement à cause d'un problème technique. À la radio, le match est également retransmis en direct sur *France Inter*. On y présente les deux équipes mais aussi l'homme en noir Alsacien, à travers une courte biographie de ce dernier.

Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République depuis 1974, descend sur la pelouse saluer un par un les joueurs et les arbitres. Après ce protocole, l'écran du stade affiche en

[953] Le match est pourtant commenté par le duo Bernard Père/Thierry Rolland.

grands caractères : « *arbitrage de M. Wurtz* », pendant que ce dernier effectue le *toss* avec les deux capitaines, devant de nombreux photographes (Image 29).



Image 29 : Robert Wurtz, en « gros plan », effectue le tirage au sort devant les capitaines et des photographes. Archives INA

Un *«* gros plan *»* est ensuite réalisé sur l'arbitre Alsacien. Robert Wurtz est vêtu d'un short court et d'un maillot noir à manches longues. Ce jeune sportif de 34 ans est sur le point de siffler le coup d'envoi de cette finale. Robert Wurtz vérifie que les vingt-deux acteurs sont prêts. Un rapide regard à ses deux juges de touche. Son coup de sifflet retentit dans le stade et électrise la foule. La finale est lancée.



Image 30 : Robert Wurtz, dans le rond central, siffle le coup d'envoi de cette rencontre. Archives INA

Après seulement vingt secondes de jeu, il donne le premier coup de sifflet de cette rencontre, sanctionnant une légère poussette d'un lyonnais sur un marseillais. Même s'il pouvait laisser l'avantage aux phocéens, il doit s'imposer dès le début.

1ère minute de jeu. M. Wurtz signale une nouvelle faute lyonnaise, proche d'un poteau de corner. Après avoir donné un coup de sifflet strident pour indiquer la faute, il réalise une course énergique pour se rendre sur le lieu de la faute. Avec rigueur, il la désigne avec son bras avant d'en désigner le sens. Au moment de la réalisation du coup franc, un joueur marseillais commet une poussette sur un défenseur lyonnais. L'arbitre Alsacien siffle cette nouvelle faute et imite le geste de la poussette, afin de faire comprendre sa décision au public. Il voit tout et le fait comprendre aux acteurs de la soirée.

En ce début de match, Robert Wurtz est très mobile, proche des actions sans gêner le jeu. Son arbitrage en mouvement lui permet de suivre les actions rapides des deux équipes.

2ème minute de jeu. Corner pour l'équipe marseillaise. Wurtz se positionne derrière la ligne de but, près du deuxième poteau du gardien lyonnais, pour juger les contacts dans la surface de réparation. Sur ce coup de pied de coin, le ballon est dégagé au loin par les lyonnais. Wurtz réalise un sprint pour suivre le ballon, afin de se trouver seulement à quelques mètres de l'action qui suit. Sa faculté à suivre, voire à anticiper le jeu, place sa svelte figure dans le cadre des caméras.

4ème minute de jeu. Saar Boubacar assène un tacle appuyé sur le lyonnais Jean-François Jodar. Après avoir sifflé la faute, M. Wurtz vient voir le joueur lyonnais qui paraît blessé, pour lui demander si ce dernier souhaite bénéficier de soins. Pendant ce temps, Raymond Domenech, ouvertement mécontent, appelle lui-même les soigneurs, coupant l'herbe sous le pied de l'homme en noir.

7ème minute de jeu. Après un début de rencontre où l'Alsacien a sifflé le moindre contact, son bras placé à la verticale annonce aux joueurs qu'il laisse le premier avantage de la rencontre pour l'équipe lyonnaise sur une faute marseillaise.

8ème minute de jeu. Jean Fernandez est victime d'un petit contact au milieu du terrain. Wurtz ne laisse pas l'avantage et sanctionne la faute.

Robert Wurtz n'est presque jamais au centre du terrain. Il est souvent proche des lignes de touche et des lignes de but, exploitant la largeur et la profondeur du terrain. Son système de déplacement est bâti sur la « diagonale », mais cette dernière est néanmoins souple et ondulée. L'Alsacien essaye d'anticiper au maximum, afin de ne pas se laisser surprendre par une action de jeu.

11ème minute de jeu. Raoul Noguès, numéro 10 de l'équipe marseillaise, commet un croche-pied sur Raymond Domenech. Cette faute n'est pas dangereuse mais fait avorter une contre-attaque lyonnaise. M. Wurtz, proche de l'action, siffle directement la faute et adresse un carton jaune au joueur marseillais. Il note ensuite, dans sa carte d'arbitrage, le nom du joueur, la minute et le motif du joueur averti (Image 31).



Image 31 : Robert Wurtz en « gros plan », notant sur sa carte d'arbitrage l'avertissement adressé à Raoul Noguès à la 11ème minute de jeu. Archives INA

13ème minute de jeu. Une faute est commise par Robert Cacchioni sur Raoul Noguès. M. Wurtz adresse un carton jaune au numéro 6 lyonnais. Il prend le temps de noter les motifs de cet avertissement avant de faire reprendre le jeu.

14ème minute de jeu. Un tacle d'un joueur lyonnais, effectué par derrière, n'est pas sanctionné par l'arbitre Alsacien, le joueur en question ayant pris le ballon.

15ème minute de jeu. Raymond Domenech s'infiltre sur le côté gauche à l'extérieur de la surface de réparation marseillaise. Robert Wurtz est à seulement quelques mètres derrière le ballon (Image 32). Une faute est commise sur le joueur lyonnais aux abords de la surface.

Raymond Domenech fait une nouvelle fois part de son mécontentement. M. Wurtz, à côté de l'action, siffle la faute. Il vient se positionner à l'endroit du coup-franc, place son pied sur le ballon et fait reculer le mur marseillais (Image 33).



Image 32 : Robert Wurtz suit l'action lyonnaise de très près. Archives INA



Image 33 : À seulement quelques mètres de l'action, Robert Wurtz sanctionne une faute des marseillais. Il place désormais le mur phocéen. Archives INA

16ème minute de jeu. Un fumigène est jeté depuis les gradins sur la pelouse. Robert Wurtz n'arrête pas le jeu et la rencontre se poursuit.

20ème minute de jeu. Raymond Domenech commet un tacle appuyé sur Marius Trésor, aux abords de la surface de réparation lyonnaise. La faute est sifflée, mais M. Wurtz n'adresse pas d'avertissement au fautif. En ce début de match, les contacts sont rudes et peuvent être douloureux, la majorité des joueurs n'ayant pas de protège-tibias[954].

22ème minute de jeu. Un défenseur lyonnais réalise une passe au pied en retrait à son gardien, qui prend le ballon dans ses gants[955]. Le ballon est dégagé loin devant.

25ème minute de jeu. Raymond Domenech subit une faute sur un tacle marseillais. La faute est sifflée, mais le capitaine lyonnais proteste encore beaucoup.

30ème minute de jeu. Le joueur marseillais Robert Buigues déborde sur le côté droit. Il est retenu avec les bras et ceinturé par le numéro 7 lyonnais Ildo Maneiro. Le joueur marseillais,

[954] Ces derniers ne sont alors pas obligatoires.
[955] Le gardien de but, désormais équipé de gants, a encore la possibilité de prendre la balle à la main sur une passe au pied en retrait d'un partenaire.

mécontent, lui donne alors un coup sur le visage pour se dégager. Une altercation a alors lieu. Wurtz siffle la première faute en faveur des marseillais et sépare les deux joueurs. Il leur adresse ensuite à chacun un avertissement.

Après cette altercation et ces deux avertissements, les joueurs se calment et se concentrent sur le jeu. M. Wurtz laisse davantage le jeu se dérouler, sifflant moins les petites fautes et accordant des avantages. Bien que les marseillais aient la possession du ballon, celle-ci reste stérile. Les actions de but se font très rares.

43ème minute de jeu. Une faute est accordée aux lyonnais aux abords de la surface de réparation marseillaise. Une nouvelle fois, M. Wurtz place son pied sur le ballon pour faire reculer le mur phocéen. Le coup franc ne donne rien.

45ème minute de jeu. Robert Wurtz accorde deux minutes d'arrêts de jeu, notamment pour compenser les interruptions ayant eu lieu pour soigner les joueurs blessés ou adresser des cartons jaunes. Après ces deux minutes, il siffle à trois reprises pour signifier aux joueurs qu'il est temps de rentrer aux vestiaires pour la mi-temps, sur ce score vierge. Les juges de touche rejoignent Robert Wurtz au centre du terrain, tandis que les joueurs se dirigent vers les vestiaires.

Arrivé dans son vestiaire, Robert Wurtz tente de se reposer, s'asseyant sur l'un des bancs, une serviette autour du cou et essayant de s'hydrater au maximum. La première mi-temps a été éprouvante, tant physiquement que psychologiquement. Après avoir fait le vide pendant plusieurs minutes, il échange quelques mots avec ses deux juges de touche afin de bien aborder la seconde mi-temps à venir. Les quinze minutes étant écoulées, il est temps de revenir sur la pelouse.

Les joueurs et les arbitres de la rencontre rejoignent le terrain. M. Wurtz réalise des mouvements, avec ses bras et ses jambes, afin de se préparer aux quarante-cinq minutes à venir. Les joueurs sont désormais prêts. L'arbitre Alsacien met le sifflet à la bouche. La seconde mi-temps démarre.

46ème minute de jeu. Le numéro 5 marseillais Victor Zvunka est sur le point d'effectuer une touche. Le juge de touche, situé à proximité, lui demande de reculer, le ballon étant sorti plusieurs mètres derrière lui. Le joueur refuse. Le juge de touche lève son drapeau pour signaler le problème à M. Wurtz. Ce dernier donne deux coups de sifflet et signifie au joueur

de reculer. Le fonctionnement du trio lui confère une autorité collective sous laquelle le marseillais est obligé de céder. Zvunka recule et effectue la remise en jeu.

En ce début de seconde mi-temps, Robert Wurtz n'a pour le moment pas sifflé de faute. Il laisse au contraire plusieurs avantages s'opérer, les joueurs évoluant dans un bon esprit.

48ème minute de jeu. Un joueur marseillais commet une main juste avant sa propre surface de réparation. M. Wurtz siffle pour les lyonnais, en montrant la main pour faire comprendre sa décision, que le phocéen conteste vivement. L'arbitre Alsacien exprime au joueur, avec autorité, qu'il a pris sa décision et lui demande de reculer.

49ème minute de jeu. Contre-attaque marseillaise menée par son numéro 10 Raoul Noguès. Ce dernier est percuté par un joueur lyonnais mais arrive à poursuivre sa course avec le ballon. Après avoir réalisé un saut théâtral, avec l'une de ses jambes en arrière, Robert Wurtz lève ses deux bras à l'horizontale pour signaler l'avantage en cours (Image 34). Puis, il lance un sprint de cinquante mètres à la poursuite du joueur marseillais (Images 35 et 36). Malgré un retard certain au début de l'action, le « *Nijinski du sifflet* » revient sur le joueur marseillais et le double même, dans un sprint à haute intensité. Le public applaudit chaleureusement sa performance. Wurtz a désormais une dizaine de mètres d'avance sur le joueur marseillais (Image 37).

Robert Wurtz signale un avantage pour l'équipe de Marseille en plaçant ses deux bras à l'horizontal. Il effectue au même moment un saut théâtral, avec sa jambe gauche en arrière.



Image 34 : Archives INA



Image 35 : Archives INA

M. Wurtz effectue un sprint de très grande intensité pour suivre le joueur marseillais

Après avoir dépassé le joueur marseillais, l'arbitre Alsacien poursuit son sprint et dépasse désormais le défenseur lyonnais, sous les acclamations de la foule



Image 36 : Archives INA



Image 37 : Archives INA

Après un sprint de cinquante mètres, Wurtz est désormais parfaitement placé pour suivre l'attaque marseillaise, se trouvant désormais dix mètres devant le ballon

50ème minute de jeu. M. Wurtz signale une faute commise sur Domenech. Plusieurs marseillais viennent auprès de l'Alsacien contester sa décision. Ce dernier hausse la voix et s'énerve. Il demande énergiquement, avec les bras, aux phocéens de se replacer.

51ème minute de jeu. Un nouveau fumigène est lancé sur la pelouse depuis les tribunes. Le jeu n'est pas arrêté.

52ème minute de jeu. Suite à un pied en l'air de Domenech, Robert Wurtz siffle un coup franc indirect pour l'OM aux abords de la surface de réparation adverse. Le directeur de jeu lève son bras gauche à la verticale et le garde en l'air tout au long de l'exécution du coup franc, pour bien montrer aux acteurs que ce coup franc ne peut être marqué directement. Après que le ballon ait été envoyé en sortie de but, son bras se baisse.

59ème minute de jeu. Robert Wurtz longe la ligne de touche pour suivre une action. Sa présence à proximité du ballon ne faiblit pas.

66ème minute de jeu. Nogués récupère le ballon sur la droite de la surface de réparation lyonnaise. Alors que tout le monde s'attend à un centre de sa part, ce dernier adresse un centre-tir qui lobe le gardien lyonnais et vient terminer sa course au fond des filets. M. Wurtz accorde le but. Un à zéro pour l'Olympique de Marseille. À la télévision, un ralenti remontre le but marseillais sous différents angles.

67ème minute de jeu. Un joueur lyonnais tombe dans la surface de réparation de l'OM, suite à un contact potentiel. Wurtz fait signe qu'il n'y a pas de faute et demande aux joueurs de continuer à jouer. Les esprits s'échauffent quelque peu après ce but marseillais.

68ème minute de jeu. L'arbitre signale une faute sur un petit contact à l'encontre d'un joueur lyonnais, pour calmer les esprits. Les joueurs lyonnais continuent de contester la décision de ne pas avoir signalé la faute dans la surface de réparation marseillaise. Robert Wurtz élève une nouvelle fois la voix et fait des signes énergiques avec les bras pour que ces derniers arrêtent de protester. L'action litigieuse n'est par ailleurs pas remontrée lors de la retransmission télévisée.

Alors que les joueurs s'opposent désormais depuis soixante-dix minutes, le jeu se débride. Les coups francs sont joués rapidement. Le ballon va très vite d'un côté à l'autre du terrain,

les deux équipes étant séparées en deux blocs distincts. Wurtz réalise de nombreuses accélérations pour suivre les contre-attaques des deux équipes[956].

74ème minute de jeu. Aimé Jacquet décide d'opérer l'unique remplacement possible de la rencontre. Le joueur lyonnais Ildo Maneiro est remplacé par Robert Valette. Ce changement de joueurs est très rapide, puisque le joueur entrant n'a pas à attendre que le sortant soit en dehors du terrain pour pénétrer sur la pelouse.

77ème minute de jeu. L'attaquant Saar Boubacar part seul au but sur une contre-attaque marseillaise. Raymond Domenech lui fait un croc-en-jambe juste avant la surface de réparation lyonnaise, alors que ce dernier allait se présenter devant le gardien. Robert Wurtz, une nouvelle fois proche de l'action, signale la faute et adresse un carton jaune au capitaine Domenech[957]. Ce dernier ne conteste pas. Boubacar reste au sol, blessé. Pendant que les soigneurs rentrent sur le terrain, l'action est remontrée à la télévision sous plusieurs angles, notamment depuis derrière le but lyonnais. Robert Wurtz signifie d'un geste aux *« gones »* que le temps est décompté. Il place son pied sur le ballon et fait reculer le mur lyonnais avec sa main droite et sa voix. Il exprime au mur, avec autorité, la nécessité que ce dernier ne bouge pas avant le botté du ballon.

82ème minute de jeu. Sur une nouvelle contre-attaque marseillaise, M. Wurtz réalise une nouvelle accélération spectaculaire. L'arbitre Alsacien a encore de l'énergie en cette fin de rencontre, alors que le bal des remplacements est ouvert depuis longtemps chez les joueurs.

83ème minute de jeu. Un joueur lyonnais se voit adresser un ballon en profondeur. Mais le juge de touche lève le drapeau. Ce joueur est en position de hors-jeu. Les joueurs lyonnais contestent cette décision. Robert Wurtz se crispe et s'énerve même. Il ne garde pas son calme et demande aux joueurs d'arrêter de discuter.

84ème minute de jeu. Après une percée de Hector Yazalde sur cinquante mètres, avec notamment un grand pont sur un joueur lyonnais, le marseillais trouve Saar Boubacar en profondeur. Ce dernier se présente devant le portier lyonnais et vient conclure d'un plat du

[956] Les dispositifs tactiques des deux équipes ont ainsi un impact sur l'arbitrage.
[957] À cette période, il n'existe pas d'exclusion d'un joueur pour faute en tant que dernier défenseur de son équipe.

pied sur le côté gauche de la cage. Robert Wurtz, ayant suivi les exploits techniques de Yazalde et le tir de Boubacar dans les filets, accorde le but. Deux à zéro pour les marseillais.

86ème minute de jeu. Sur une nouvelle contre-attaque marseillaise, Robert Wurtz réalise une nouvelle accélération spectaculaire. Il est applaudi par la foule. Ce dernier est très visible à la télévision. Proche du ballon, l'opérateur et le réalisateur peuvent même lui accorder quelques « gros plans », significatifs de la place qu'il prend dans le jeu.

88ème minute de jeu. L'OM joue désormais la montre, en attendant le coup de sifflet final. L'entraîneur marseillais Jules Zvunka effectue son premier et unique remplacement. Le buteur Raoul Noguès est remplacé par Jean-Marc Martinez.

90ème minute de jeu. Robert Wurtz accorde une minute de temps additionnel, notamment suite aux arrêts de jeu pour effectuer les deux remplacements de cette deuxième mi-temps. La minute passée, M. Wurtz siffle à trois reprises, ses bras montrant les vestiaires. Le match est terminé. L'Olympique de Marseille est victorieux de la Coupe de France 1976.

Robert Wurtz et ses juges de touche se voient remettre une médaille par le Président de la République. Puis, après avoir assisté au lever de la Coupe par Marius Trésor, le trio d'arbitres rentre au vestiaire. Robert Wurtz et ses juges de touche se congratulent. Il ne leur semble pas avoir commis d'erreurs grossières durant cette finale, ce qui était leur principal objectif avant la rencontre.

Durant cette finale, Robert Wurtz a adressé cinq avertissements, dont trois à des joueurs lyonnais et deux à des joueurs marseillais. L'arbitre Alsacien s'est exprimé le moins possible avec les joueurs durant la rencontre, se focalisant sur l'application des lois du jeu. Sa condition physique de qualité lui a permis de suivre les actions de près tout au long du match. Qui plus est, ses accélérations spectaculaires, sauts et gestes théâtraux l'ont amené à se faire applaudir par le public à plusieurs reprises.

Dans les jours suivant cette finale, la presse sportive commente la rencontre. L'arbitrage de Robert Wurtz est qualifié de bon par *France Football*, bien que ce dernier soit jugé un peu trop sévère ou laxiste sur certains faits de jeu de cette finale.

> *« Il sortit deux fois un carton jaune de sa poche : pour Noguès d'abord, puis Cacchioni ensuite. Nous ne lui chercherons pas chicane pour ces deux avertissements encore que le*

second nous ait paru excessif, mais alors pourquoi Boubacar (4e) n'eut-il pas droit à la même sévérité pour une faute plus grave que les deux précédentes réunies ? »[958].

Le journal *L'Équipe* trouve lui que *« M. Wurtz parut souvent trop nerveux, trop pressé dans ses décisions »*[959], tandis que son collègue Jean-Claude Martin affirme qu'il *« a été irréprochable et grandement favorisé par l'esprit collectif de ses deux juges de touche »*[960]. Pour les joueurs marseillais, l'arbitrage de cette rencontre a été une réussite, comme l'affirme Georges Bereta :

« Depuis que je suis Olympien, j'avoue que M. Wurtz ne nous a pas toujours gâtés. Mais je suis le premier à reconnaître que son arbitrage fut très bon à l'occasion de la finale. Il a eu parfaitement raison de sortir à plusieurs reprises son carton jaune, à des moments opportuns où lyonnais et marseillais se touchaient trop. Il a donc ramené le calme sur le terrain et le football à ses justes proportions. En outre, l'arbitre Alsacien n'a commis aucune grosse faute d'arbitrage. Et je crois que les malheureux finalistes doivent penser la même chose que moi. En bref, un bon match de Coupe, avec la combativité que cela comporte. M. Wurtz a laissé jouer au maximum et remerciement doit lui être sincèrement rendu. Il n'a pas haché le jeu et chacun des finalistes a pu extérioriser son talent »[961].

De la même manière, pour le capitaine lyonnais Raymond Domenech, Robert Wurtz a été au niveau de cette finale :

« L'arbitrage de M. Wurtz a été bon. Peut-être a-t-il donné trop vite un certain nombre d'avertissements, y compris à moi. Mais je ne le conteste absolument pas, car vu la façon dont j'ai retenu Boubacar, je le méritais. Le match fut par moment viril mais correct dans l'ensemble et l'arbitre s'en est bien tiré »[962].

Robert Wurtz, qui s'est globalement vu félicité pour sa sévérité, est satisfait de son arbitrage :

« Il fallait sévir rapidement. Je n'ai d'ailleurs pas eu à le regretter car les trois joueurs que j'ai sanctionnés par un avertissement ont par la suite contrôlé leurs nerfs et leurs paroles »[963].

Enfin, sa condition physique ou ses gestes spectaculaires ne sont pas commentés dans la presse après la rencontre. Robert Wurtz est un arbitre renommé, dont les caractéristiques sont déjà connues par le grand public.

---

958 *France Football n°1.575*, 15 juin 1976, Archives de l'INSEP, PF-216.
959 *L'Équipe n°9.362*, 14 juin 1976, Archives de la BnF, JOD-261.
960 *Ibid.*
961 *France Football n°1.575*, 15 juin 1976, Archives de l'INSEP, PF-216.
962 *Ibid.*
963 *L'Équipe n°9.362*, 14 juin 1976, Archives de la BnF, JOD-261.

b) Une analyse de l'arbitrage de cette rencontre

Ce *verbatim* permet de mener l'étude approfondie d'une rencontre de football durant les années 1970. À travers cet exemple, l'objectif est de rentrer au cœur de la pratique arbitrale de l'époque. Cette finale de Coupe de France, qui est un modèle, car concordant parfaitement avec les idéaux méritocratiques républicains[964], permet dès lors de s'immiscer dans l'exercice de l'arbitrage de Robert Wurtz. Par ailleurs, il apparaît également pertinent de comparer cet arbitrage à celui de son homologue Alsacien Pierre Schwinté, treize ans plus tôt.

Tout d'abord, contrairement à M. Schwinté quelques années auparavant, Robert Wurtz se trouve à proximité du ballon et des actions de jeu durant toute la rencontre. Sa condition physique lui permet de réaliser de nombreux sprints pour suivre le jeu et apparaître comme plus légitime – que ce soit auprès des joueurs, des spectateurs ou des téléspectateurs – pour sanctionner les fautes commises. M. Wurtz demeure sur ce point un précurseur de « l'arbitre-sportif ». Il le démontre également à travers son échauffement d'avant match, qui n'est pas coutumier pour les hommes en noir à cette époque. Ses pratiques novatrices, inspirées notamment de ses voyages au Mexique ou au Brésil, où les arbitres sont déjà professionnels, mais aussi de toutes les avancées scientifiques dans le domaine de l'entraînement sportif, donnent ainsi l'image d'un directeur de jeu préparé et entraîné.

Durant cette finale, l'arbitre Alsacien ne laisse pas beaucoup le jeu se dérouler. Il siffle de nombreuses petites fautes, alors qu'un avantage semblait souvent être plus opportun. La loi V, consacrée à l'arbitre, précise alors que le directeur de jeu doit d'abord *« veiller à l'application des lois »* et que *« la clause de l'avantage doit être appliquée avec prudence et discernement »*[965]. Robert Wurtz apparaît dans ce cadre prudent dans l'utilisation de l'avantage et demeure surtout focalisé sur une application *stricto sensu* du règlement. Cet état d'esprit est déjà le sien un mois auparavant, lorsqu'il dirige la finale de la Coupe d'Europe des Vainqueurs de Coupe :

> « *Devant un tel évènement, j'essayais de m'appliquer et d'observer toutes les consignes à la lettre, me rappelant celles que ne cessait de nous répéter M. Faucheux, l'un des*

[964] Dietschy Paul, *op.cit*, 2010, pp.519-520.
[965] Leclercq Lucien, *L'arbitre : interprétation des lois du jeu*. Doullens, Imprimerie Dessaint, 1975, p.55.

membres de la Commission Centrale des Arbitres, qui était très pointilleux sur les moindres détails du règlement »[966].

Il répond dès lors aux consignes du Conseil Fédéral et de la CCA qui veillent à ce que les arbitres appliquent les lois du jeu, les sanctionnant en cas de carence[967]. L'application du règlement par Robert Wurtz se fait ainsi *«* à la lettre *»*. Néanmoins, cet arbitre « *international* » laisse plusieurs fois l'avantage aux joueurs, comme à la 7ème minute ou 49ème minute de jeu, lorsque le climat est serein et l'avantage clair.

Toujours concernant les lois du jeu, la loi III n'est plus la même que lors la finale de la Coupe de France 1963. Si les remplacements sont alors interdits, les remplacements tactiques deviennent autorisés, en 1967, pour les matchs amicaux, et en 1972, en compétitions officielles. Alors que le l'*International Board* autorise deux remplacements à partir de cette date, la FFF limite les équipes françaises à un remplacement par rencontre[968]. Durant la finale de la Coupe de France 1976, les deux équipes effectuent chacune le seul changement autorisé. Par ailleurs, bien que le *Board* introduise la séance de tirs au but, à partir de 1970, pour déterminer le vainqueur d'un match se terminant par un score nul à la fin des prolongations, la FFF décide ne pas l'appliquer pour ses compétitions[969]. Si le *Board* considère que cette introduction améliore le spectacle, avec une dimension dramatique et spectaculaire, la Fédération continue de faire rejouer les finales de Coupe de France en cas d'égalité entre les deux équipes.

Par ailleurs, Robert Wurtz démontre une volonté claire de se mettre en avant durant cette rencontre et de demeurer le plus visible possible.

« Il avait un côté démonstratif Robert Wurtz. Il vivait le match. Il participait presque au match avec des courses folles à droite à gauche […] Il transpirait comme pas possible. Il était vraiment au cœur du match. Et il courait beaucoup sur le terrain. Dans les années 70, y'avait que lui qui était comme ça, c'était vraiment le premier »[970].

Si les nombreux coups de sifflet lui donnent une visibilité, il en est de même pour les cinq avertissements adressés aux joueurs durant la rencontre. En distribuant un carton jaune, les regards des joueurs, entraîneurs, spectateurs et téléspectateurs se tournent vers l'homme en

[966] Wurtz Robert & Mermet Daniel, *op.cit*, 1990, p.175.
[967] *France Football officiel n°1.430*, 10 octobre 1973, Médiathèque FFF.
[968] Ténèze Ludovic, *op.cit*, 2011, p.70.
[969] *Ibid*, p.168.
[970] Entretien téléphonique réalisé avec Alain Giresse le 16 novembre 2020.

noir. À la télévision, ces actions sont l'occasion de réaliser un « gros plan » sur le directeur de jeu. Il en est de même quand Robert Wurtz s'adonne à ses facéties ou à des accélérations spectaculaires, qui attirent l'attention sur lui. Le sprint réalisé sur cinquante mètres à la 49ème minute de jeu conduit même le public à l'applaudir.

> *« Ainsi m'arrivait-il sur un corner de laisser volontairement partir la contre-attaque de manière à faire un sprint dévastateur d'une soixantaine de mètres pour me replacer parmi les attaquants. De même, lorsqu'une attaque se renversait de la gauche vers la droite, je choisissais un moment bien précis pour déborder moi-même sur le flanc gauche, créant un effet spectaculaire à la manière d'un trois-quarts aile de rugby. La foule en redemandait »*[971].

Robert Wurtz n'est pas invisible et fait partie intégrante du spectacle, ce qui est recherché par le principal intéressé. *« J'ai souvent entendu des spectateurs dire : « aujourd'hui, on vient pour voir le match et pour voir… Wurtz ! » »*[972]. Si l'homme au sifflet est très visible sur le terrain, ses échanges avec les joueurs sont peu nombreux et autoritaires. À plusieurs reprises, Robert Wurtz refuse de commenter une décision prise. Il exprime au contraire son autorité en haussant la voix et en faisant de grands signes pour que les joueurs ne discutent pas et se replacent. Par ailleurs, il exerce son pouvoir disciplinaire très tôt dans la rencontre, pour dissuader les joueurs de sortir du cadre de la loi.

Bien que l'autorité suprême appartienne à l'arbitre Alsacien, une collaboration est effective avec ses deux juges de touche. La complicité de ces trois arbitres, conséquence de la mise en place des trios en 1974[973], amène ces derniers à collaborer tout au long du match. Par exemple, à la 46ème minute de jeu, la relation entre M. Wurtz et l'un de ses juges de touche permet de faire respecter le lieu d'une rentrée de touche. Les deux juges de touche, pourtant des arbitres de Ligue, se retrouvent ainsi à co-arbitrer une rencontre au sommet, témoignant d'une persistance d'un certain amateurisme, même au plus haut niveau de l'arbitrage.

Les retransmissions des rencontres de football à la télévision se multiplient fortement durant les années 1970. La démocratisation de la télévision, désormais en couleur, connaît un âge d'or durant cette décennie.

> *« Le meilleur symptôme est la façon dont la télévision, progressivement, colonise les autres domaines de la culture de masse. Ainsi, le sport-spectacle, auquel le spectateur à*

[971] Wurtz Robert & Mermet Daniel, *op.cit*, 1990, p.226.
[972] *Ibid*, p.225.
[973] *France Football officiel n°1.479*, 18 septembre 1974, Médiathèque FFF.

distance n'est plus seulement relié par le son mais aussi par l'intensité dramatique de l'image, contribue-t-il à façonner plus encore que par le passé l'imaginaire collectif et à nourrir une mémoire commune »[974].

Le démantèlement de l'ORTF en 1974 contribue au renforcement du sport et du football à la télévision, en engendrant une dynamique concurrentielle radio-télévision et entre les différentes chaînes de la télévision[975]. Dans ce cadre, les membres de la FFF, jusqu'ici méfiants concernant l'impact de la télévision sur le remplissage des stades, se rendent compte qu'au contraire, elle le favorise, en mettant en images les rencontres[976]. Pour le téléspectateur, l'augmentation des caméras autour du terrain multiplie les angles de vue, permettant de voir encore plus l'arbitre de la rencontre ainsi que les actions litigieuses. Dans ce contexte de médiatisation et de financiarisation du football hexagonal, l'émergence des « ralentis » constituent dès lors des preuves formelles pour le téléspectateur. Les deux erreurs commises par Robert Wurtz lors de la finale de la Coupe de France 1973 sont remontrées au « ralenti » pendant la retransmission de la rencontre et sous différents angles :

« Tout bascula plus tard lorsque Bernard Lacombe s'aida de la main pour accompagner le ballon dans sa course qui le mena jusqu'au deuxième but. J'avais passé de très strictes consignes à mes deux assesseurs qui devaient m'indiquer les fautes commises dans leur couloir, mais tout ceci se passa à trente ou quarante mètres d'eux. A partir de là, le match m'échappa complètement. Cette erreur était irréparable. Pour clôturer le tout, Couécou réduisit l'écart d'une tête, mais il avoua ensuite avoir marqué le but de la main. Quant à moi, j'étais complètement passé à côté de mon sujet. Pendant au moins 6 mois, je restais démoralisé »[977].

Par ailleurs, une nouvelle évolution apparaît dans la manière de filmer les rencontres. Des « gros plans » sont désormais réalisés tout au long du match sur les acteurs de la rencontre et notamment l'arbitre.

« Dans les années 1970, la réflexion se porte sur la réalisation. On ne garde pas que la vision traditionnelle du spectateur placé en vision centrale mais on cherche d'autres points de vue, comme les vues angulaires ou derrières les buts »[978].

Ces avancées technologiques sont nettement perceptibles sur la finale de la Coupe de France 1976, d'autant plus en comparaison de la finale de 1963. M. Wurtz se retrouve mis en avant

[974] Rioux Jean-Pierre & Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2005, p.316.
[975] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.206.
[976] *Ibid*, p.206.
[977] Wurtz Robert & Mermet Daniel, *op.cit*, 1990, p.145.
[978] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.204.

sur le petit écran. Néanmoins, des problèmes techniques persistent, comme le montre l'absence de commentaires de la rencontre de cette finale de Coupe de France. Les problèmes techniques peuvent en effet parfois survenir, pour cette technologie toujours en développement.

Finalement, que ce soit à travers son action ou ses paroles, M. Wurtz incarne la professionnalisation des arbitres de football. Cette dernière commence à voir le jour durant les années 1970, que ce soit à travers la mise en place du Statut de l'Arbitrage, la sportivisation des directeurs de jeu, l'augmentation de leurs indemnités, la spécialisation des juges de touche ou la formation des jeunes arbitres. Un arbitrage nouveau semble ainsi émerger, incarné par la figure médiatique de Robert Wurtz. Cette période constitue ainsi un « moment » de rupture dans l'histoire de l'arbitrage hexagonal.

Conclusion de la deuxième partie

L'objet de cette deuxième partie a été de montrer que, durant les années 1970, dans un contexte de médiatisation du football, d'augmentation des enjeux sportifs et financiers, l'arbitre détient un rôle encore plus visible sur le rectangle vert. La nécessité de disposer d'arbitres préparés, à tous points de vue, se fait ressentir dans les instances du football. La Fédération mène alors une politique volontariste sur l'arbitrage, afin que se rationalisent les structures et les pratiques des hommes en noir. Les années 1970 apparaissent véritablement comme une décennie charnière de modifications du fonctionnement de l'arbitrage français. Le Statut de l'Arbitrage, mis en place en 1970, déclenche la métamorphose d'un système inégal et opaque, grâce à une série de mesures, telles que le renouvellement des membres CCA, l'augmentation des contrôles, l'uniformisation des rapports ou la reconfiguration de la hiérarchie arbitrale, qui amènent l'arbitrage français à se structurer et à progresser. Bien que des inégalités demeurent, la CCA se place à la tête d'un système plus juste, plus transparent mais qui devient également de plus en plus sélectif, au sein de la Fédération, comme dans les Ligues. Au sein de cette organisation qui prône désormais la méritocratie sportive, les décisions prises sont par ailleurs également progressivement influencées par la Commission des arbitres de la FIFA, à l'instar de la mise en place des cartes jaune et rouge, du *Memorandum on signals* ou du test de Cooper. Dans un contexte de visibilité internationale de l'arbitrage hexagonal, les décisions sont également influencées par la médiatisation croissante des rencontres et la place de plus en plus importante que prend la télévision dans le football-spectacle. Les arbitres, disposant dorénavant d'une visibilité, doivent désormais être compris par le grand public, afin de participer à ce nouveau spectacle cathodique.

L'exposition médiatique entraîne une réaction « défensive » des hommes en noir et une augmentation de l'esprit corporatiste. L'UNAF, qui les représente, prend ainsi de plus en plus d'importance, au cours des années 1970, dans les débats sur l'arbitrage et les décisions prises par la FFF. Louis Tereygeol, Président de cette Union, est élu au Conseil Fédéral en 1975 et dispose dans ce cadre d'un pouvoir non négligeable au sein de la plus haute instance du football français. Néanmoins, la CCA n'en reste pas moins dépositaire de la gestion des arbitres de la Fédération. Les décisions politiques concernant l'arbitrage sont désormais réalisées concomitamment par la CCA et l'UNAF, ce qui engendre des conflits entre les différents

acteurs de ces organes, en même temps que cette duplicité déploie la voix des hommes en noir dans davantage d'instances.

L'homme en noir apparaît, durant les années 1970, comme un acteur mieux préparé, notamment en devenant progressivement plus sportif et en étant représenté comme tel. Robert Wurtz incarne ce nouveau visage du directeur de jeu, plus jeune, plus actif sur le terrain et en mesure de suivre le jeu qui devient de plus en plus rapide, dans un contexte qui marque le début de la médiatisation des arbitres de football. Cet Alsacien est le précurseur d'un arbitrage bien plus visible par le public et les téléspectateurs, effectuant des gestes démonstratifs et théâtraux sur le terrain. Progressivement, notamment sous l'influence de l'évolution des retransmissions télévisées, d'une formation plus complète et d'une politique visant à mieux communiquer les décisions au public, le directeur de jeu « sort de l'ombre » et devient ainsi plus apparent dans les médias. La mise en place du test physique de Cooper ou les instructions données sur l'entraînement à adopter s'inscrivent dans cette dynamique de sportivisation des arbitres. Dans la même logique, ce processus de professionnalisation de l'arbitre est visible à travers l'augmentation de la sélectivité dans la hiérarchie arbitrale, à la fois dans les Districts, dans les Ligues et au sein de la Fédération. Les profils sociologiques des hommes en noir d'élite tendent à être plus homogènes : l'augmentation des rencontres, notamment pendant la semaine, ainsi qu'une préparation qui demande davantage d'exigences, nécessitent de détenir un métier compatible avec cette fonction. L'exercice de ce rôle très chronophage, qui devient de plus en plus une vocation, amène l'arbitre de haut niveau à faire des choix exigeants, que ce soit dans sa vie professionnelle ou familiale. Cette fonction se professionnalise également à travers les émoluments de plus en plus conséquents reçus chaque week-end. Ce dernier s'en retrouve globalement bien mieux indemnisé, élément suscitant, parmi d'autres, un attrait grandissant vers cette fonction. La spécialisation de la fonction de juge de touche s'inscrit aussi dans ce contexte de professionnalisation de l'arbitre. L'échec du trio arbitral français lors de la finale de la Coupe d'Europe de 1975 accélère la création de trios permanents ainsi qu'un corps de juges de touche de la Fédération, formés, évalués et soumis à une sélection de plus en plus conséquente.

Alors que l'arbitrage est jusqu'alors traditionnellement réservé à des hommes d'un certain âge, cette fonction tend également à se démocratiser et à se rajeunir à partir des années 1970, dans un objectif de massification du nombre d'arbitres en France. Dans ce cadre, l'arbitrage

des femmes et des jeunes devient progressivement encouragé par la Fédération. Si la fonction au sifflet se trouve désormais accessible à tous, elle n'est plus seulement un choix de dernier recours pour un joueur n'ayant pas réussi à franchir les niveaux en tant que joueur. L'arbitrage devient également une vocation, dans laquelle les adolescents peuvent se lancer dès leur plus jeune âge. Cette formation plus précoce traduit une nouvelle fois la progressive professionnalisation de cette fonction.

Finalement, l'étude de l'arbitrage de Robert Wurtz lors de la finale de la Coupe de France en 1976, qui fournit un aperçu de l'exercice de l'arbitrage durant cette période, vient incarner cette nouvelle image de l'arbitre, plus professionnel. M. Wurtz, qui défend par ailleurs cette professionnalisation des hommes en noir, incarne ce nouveau style d'arbitrage davantage sportif mais aussi plus visible, par un public disposant désormais d'images précises et de commentaires pour juger sa prestation.

Introduction de troisième partie

Le début des années 1980 est marqué par une alternance politique, avec l'arrivée de François Mitterrand à la tête de la nation en 1981[979]. Parmi ses premières mesures, la mise en place, dès 1982, des cinq semaines de congés payés et de la semaine de 39 heures augmentent la disponibilité des Français. Dans un contexte où le temps de loisir prend davantage d'importance par rapport au temps de travail[980], il crée également le Ministère du temps libre. Ce basculement bénéficie à l'augmentation de la pratique sportive au sein de la population française[981]. Les années 1980 consacrent ainsi le *« temps du sport de masse »*[982], l'urbanisation croissante de la population concourant à ce développement[983]. Si 38% des Français pratiquent une activité sportive en 1967[984], 73,8% d'entre eux s'y adonnent en 1985[985]. Bien que le sport continue à se pratiquer dans les clubs, c'est la pratique en dehors des institutions qui prend un essor notable[986]. Dans le même temps, le sport-spectacle prend une nouvelle dimension avec une médiatisation toujours plus grande, notamment par la télévision, qui fait de ses acteurs de véritables héros, à qui le public voue un culte :

> « *Dans l'imaginaire collectif et au travers de leur pratique, ils incarnent l'identité nationale mise en jeu. L'État prend la mesure du phénomène. Il intègre les sportifs dans ses stratégies politiques comme un vecteur de représentation et de prestige* »[987].

Le football n'échappe pas à ce phénomène, l'Équipe de France connaissant une période faste qui déchaine les passions, que ce soit à travers leur parcours mythique jusqu'en demi-finale de la Coupe du Monde en 1982, renouvelé en 1986, ou lors du championnat d'Europe en 1984, remporté à domicile[988]. Les Bleus, emmenés par « *le carré magique* »[989], suscitent un intérêt important dans la population française :

---

[979] Attali Jacques, *C'était François Mitterrand*. Paris, Fayard, 2005.
[980] Yonnet Paul, *Travail, loisir. Temps libre et lien social*. Paris, Gallimard, 1999.
[981] Peter Jean-Michel, « Civilisation du loisir, culture sportive et autoformation ». In Terret Thierry, *EP, sport et loisir (1970-2000)*. Clermont-Ferrand, AFRAPS, 2000.
[982] Attali Michaël, *op.cit*, 2007, p.81.
[983] INSEP, 1985.
[984] INSEE, 1967.
[985] INSEP, 1985.
[986] Loret Alain, *Génération glisse : dans l'eau, l'air, la neige…La révolution du sport des « années fun ».* Paris, Autrement, 1995.
[987] Mourlane Stéphane, *op.cit*, 2007, p.170.
[988] Da Rocha Carneiro François, *op.cit*, 2019, p.490.
[989] Lemoine Patrick, *Le carré magique : quand le jeu était à nous*. Paris, Talent Sport, 2016.

« En 1984, la France remporte le championnat d'Europe ; c'est son premier succès marquant depuis l'introduction du football dans le pays. Durant les jours qui suivent les matchs, les chaînes de télévision ne cessent de diffuser les moments décisifs du parcours victorieux, enracinant ainsi une mémoire du football faite d'images intelligemment dramatisées. Hidalgo devient une personnalité d'envergure nationale ; quant à Platini, l'artisan des victoires, il suscite un véritable délire verbal »[990].

La victoire de l'Équipe de France peut faire figure de bouffée d'oxygène pour le régime en place, dans un contexte où le pays est traversé par des manifestations traduisant *« la déception du pouvoir »*[991] : notamment les désillusions d'un mitterrandisme ayant fait le choix de la rigueur à partir de 1983. Avec plus de deux millions de chômeurs, des inégalités sociales grandissantes et l'émergence de l'échec scolaire comme désillusion de l'école en tant qu'ascenseur social, la perte d'espérance dans un idéal de transformation profonde de la société et la lente conviction que le temps du progrès est terminé l'emportent. Dans le même temps, les pratiques culturelles se privatisent et les comportements s'individualisent[992]. Vient le temps des réformes pour tenter de corriger l'injustice sociale, tandis que les évènements sportifs peuvent permettre de retrouver le goût du collectif. Le championnat d'Europe 1984 se déroule ainsi au plus fort des manifestations contre le projet de loi Savary, visant à intégrer les écoles privées à un grand service public d'éducation. La victoire des Bleus se trouve alors exploitée par le gouvernement en place pour apaiser les tensions. Par ailleurs, ces excellents résultats de l'Équipe de France marquent la réussite de la politique de fond menée par la FFF tout au long de la décennie précédente : que ce soit le statut du joueur professionnel, la formation et la détection des jeunes talents ou la gestion de l'image des footballeurs de l'Équipe de France[993].

Le début des années 1980 marque également l'inauguration, dans le football, d'une ère de déraison sur le plan financier[994]. Les salaires des joueurs augmentent de façon exponentielle : ils sont multipliés par huit entre 1978 et 1990[995]. Le « football-spectacle » est désormais un support publicitaire très recherché, avec des sommes considérables en jeu. Les transferts, comme les droits de retransmission télévisuelle, explosent et atteignent des sommes exorbitantes. Les clubs professionnels entrent dans l'ère du football-business : les

[990] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.322.
[991] Bernard Mathias, *Les années Mitterrand : du changement socialiste au tournant libéral*. Paris, Belin, 2015.
[992] À l'image de l'invention du *Walkman*.
[993] Da Rocha Carneiro François, *op.cit*, 2019, p.513.
[994] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.327.
[995] Wahl Alfred & Lanfranchi Pierre, *op.cit*, 1995, p.231.

budgets des clubs de première Division explosent, de façon d'autant plus marquée durant les années 1990[996]. Le football n'est plus cantonné dans la seule rubrique sportive des journaux et devient hyper médiatisé, il envahit les pages d'informations générales et fait l'objet d'études dans les hebdomadaires économiques[997]. Le public accepte également qu'il existe des relations étroites entre le sport et l'argent. Le ballon rond apparaît alors comme le premier produit d'appel pour les téléspectateurs[998]. L'apparition de chaînes privées à but lucratif donne aux programmes sportifs un attrait commercial qui en modifie les conditions de retransmission. La diffusion du football à la télévision, désormais élément majeur de la « *culture de masse* »[999], prend de nouvelles dimensions avec l'arrivée du groupe *Canal +* en 1984, qui offre un spectacle où se multiplient les caméras, les « ralentis » et les commentaires. L'exposition médiatique très importante de tous les acteurs du football concerne également les hommes en noir, qui se voient d'autant plus exposés, notamment à travers ces nouvelles mises en images de la télévision. Les enjeux semblent similaires à ceux de la période précédente dans leur nature, mais leurs envergures financière et identitaire n'ont plus aucune commune mesure. Le petit écran cristallise alors les tensions autour de celui qui fait figure d'autorité sur le rectangle vert. En France, l'arbitre est d'autant plus mis en lumière que le nombre de buts marqués dans le championnat de première Division ne cesse de diminuer[1000]. Une nouvelle fois, les décisions arbitrales ont dès lors un impact déterminant sur le score des rencontres, à enjeux financiers et symboliques grandissants. Face à cette médiatisation et cette pression constante, il devient ainsi d'autant plus inévitable pour les instances internationales et françaises de continuer à professionnaliser le système arbitral et les pratiques des hommes en noir.

[996] Thiriez Frédéric, « Les clubs français à l'épreuve du foot-business ». *Pouvoirs*, n°101, vol 2, 2002.
[997] Mignon Patrick, « L'argent du football ». *Pouvoirs*, n°101, vol 2, 2002, p.92.
[998] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.215.
[999] Rioux Jean-Pierre & Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2005, p.367.
[1000] Alors que le nombre moyen de buts par match en D1 est de 2,8 en 1980-1981, ce chiffre est de 2,3 en 1989-1990 (*France Football officiel n°2.208*, 23 février 1990, Médiathèque FFF).

Partie III. L'arbitrage français et ses arbitres dans l'antichambre du semi-professionnalisme (1980-1995)

A) Vers un arbitrage semi-professionnel : entre directives internationales et revendications de la corporation

a) La rationalisation des instances de l'arbitrage français

Le contexte du début des années 1980 est ainsi celui d'une forte médiatisation du football et de ses arbitres. L'arrivée du groupe *Canal +*, avec le lancement de sa chaîne cryptée le 4 novembre 1984, est déterminante et emblématique dans cette « révolution » du sport et du football à la télévision. En achetant les droits télévisés du championnat de France[1001], elle fait du football un argument de vente d'abonnements, mettant en avant de nouvelles techniques de mise en images qui change ainsi les conditions de retransmission. Au-delà de cette mise en scène du match de football et des évolutions techniques de réalisation des rencontres, les droits TV commencent dès lors à peser sur les finances des clubs. Les droits de première Division sont de douze millions de francs en 1984. Ces derniers deviendront majoritaires dans le budget des clubs au cours des années 1990[1002]. Le petit écran accorde dès lors un temps d'antenne croissant au sport[1003] et au football. Les Français s'équipent de plus en plus de téléviseurs afin de suivre les retransmissions sportives, qui deviennent des rendez-vous phares. Les différents sports retransmis s'adaptent alors à cette médiatisation :

> *« Le jeu s'adapte aux normes de l'image et déplace ses dispositifs : les règles se transforment pour rendre les épreuves « adaptables » à un spectacle télévisé, les horaires se déplacent pour favoriser les retransmissions en direct, les corps se colorent, se griment, se « badgent » pour renforcer les messages publicitaires »[1004].*

Alors que les relations football-télévision sont jusque-là pour le moins tendues, le sport-roi devient un objet incontournable pour les chaînes de télévision publiques et privées. Ces dernières retransmettent les rencontres et commencent, pour leurs besoins, à imposer leurs

[1001] Le contrat signé entre *Canal +*, la Fédération Française de Football et la Ligue Nationale de Football autorise la chaîne à retransmettre vingt-cinq matchs en direct ou en différé des championnats de 1ère et 2ème Division. Ces retransmissions ont lieu le vendredi soir ou le samedi soir. TF1 acquiert également des droits de diffusion de certaines rencontres (*France Football officiel n°1.995*, 31 octobre 1984, Médiathèque FFF).
[1002] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.206.
[1003] 232 heures de sport à la télévision en 1968 pour 939 heures en 1984 (*Ibid*, p.208).
[1004] Vigarello Georges, *op.cit*, 2002, p.139.

règles au monde du ballon rond. Elles modifient notamment les horaires des rencontres afin que ces dernières soient retransmises à des heures stratégiques, dites de grande écoute. Le développement de la télévision a également un impact sur la mise en scène du football. Le nombre de caméras autour des terrains devient de plus en plus important. Si en moyenne six caméras filment les rencontres en 1974, huit sont désormais présentes en 1982, puis douze en 1986. Pour Joël Quiniou, arbitre « *international* » à partir de 1981, avec « *une ou deux caméras, y'avait beaucoup moins de polémiques que si vous aviez 15 caméras autour du terrain pour analyser »*[1005]. Raymond Domenech confirme l'influence de l'arrivée de la télévision sur l'arbitrage français :

> « *Je dirais surtout que c'est la télé qui a changé les choses. Parce que les arbitres, avant, quand ils savaient qu'ils étaient pas vus, c'était leur parole. Personne ne revoyait le match, qui des fois était même pas filmé. Donc ils pouvaient se tromper, honnêtement, malhonnêtement. L'évolution, avec la retransmission des matchs, a fait que tout d'un coup, l'avantage du domicile, qu'on avait souvent avec l'arbitre avant, parce qu'on lui mettait la pression, s'est estompé un peu. L'arbitre savait qu'il était vu. Il avait la responsabilité de moins se tromper* »[1006].

Des « ralentis », par ailleurs de plus en plus lents, se multiplient durant les retransmissions télévisées. C'est notamment en 1986 que le public découvre les « ralentis en caméra opposée » et l'application de cette technique à la lecture des hors-jeu[1007]. Ils ne concernent plus uniquement les buts, comme auparavant, mais désormais aussi les beaux gestes et les fautes ou incorrections des joueurs. Avec des angles multipliés, toujours plus de « gros plans » et des « ralentis » qui concernent davantage d'actions de jeu, les décisions de l'arbitre sont d'autant plus mises en lumière sur le petit écran. « *La télévision influe sur la réception du match en nous remontrant longuement l'action. Elle place le téléspectateur en position de juger si l'arbitre s'est trompé* »[1008]. La retransmission télévisée est ainsi passée du simple direct à une reconstruction du visible. Le sport est réinventé, « *remodelé par sa mise en écran* », refondé dans un principe de mouvement, de points de vue et de vitesses démultipliés[1009].

> *« La retransmission télévisée des matchs, avec ses ralentis et ses « loupes » sur les actions litigieuses, accroît le sentiment d'incertitude qui plane sur ces décisions, dont la teneur influe parfois de façon déterminante sur le résultat de la rencontre. Le match se*

[1005] Entretien réalisé avec Joël Quiniou le 26 février 2019 à son domicile (Bourg-la-Reine).
[1006] Entretien téléphonique réalisé avec Raymond Domenech le 5 décembre 2020.
[1007] Borel-Hänni François, *op.cit*, 2014, p.107.
[1008] Blociszewski Jacques, *op.cit*, 2007, p.111.
[1009] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.224.

prête ainsi à un débat dramatisé sur la légitimité et l'arbitraire d'une justice imparfaite »[1010].

Dans ce contexte de médiatisation toujours plus forte des directeurs de jeu, les instances françaises de l'arbitrage poursuivent une rationalisation de l'administration et des pratiques de ses hommes en noir. Tout d'abord, concernant l'arbitrage au niveau amateur, l'objectif de la CCA est principalement d'ordre quantitatif. Il s'agit de garantir, dans la mesure du possible, la présence d'un arbitre pour chaque match officiel. Dans ce cadre, la FFF continue de punir, et durcit même les sanctions envers les clubs qui dérogent au Statut de l'Arbitrage, en ce qui concerne le nombre minimal d'arbitres à fournir[1011]. Grâce à cette politique de recrutement de nouveaux directeurs de jeu, qui vise de plus en plus les jeunes, le nombre d'arbitres de football continue d'augmenter tout au long des années 1980 et 1990 (graphique 6). Dès lors, s'il y a 18 500 directeurs de jeu en 1980, plus de 26 000 hommes en noir sont recensés en 1994. Dans le même temps, le nombre de joueurs licenciés à la FFF passe de 1,5 millions à 2 millions[1012].

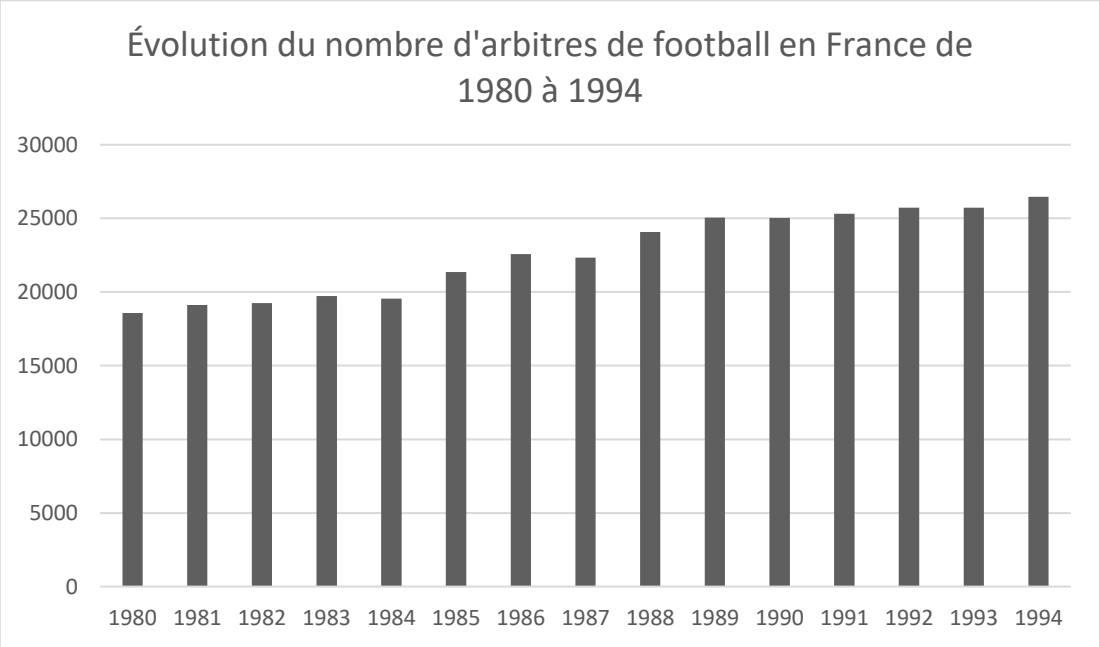

Graphique 6 : Évolution du nombre d'arbitres de football en France de 1980 à 1994. Données issues de France Football officiel

[1010] Bromberger Christian, *Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde*. Paris, Bayard, 1998, p.51.
[1011] En 1981, 114 clubs sont pénalisés, financièrement ou sportivement, en application du Statut de l'arbitrage (*France Football officiel n°1.825*, 1er juillet 1981, Médiathèque FFF).
[1012] On peut ainsi noter que l'augmentation du nombre d'arbitres sur cette période est quasiment proportionnelle à l'augmentation du nombre de pratiquants.

Cette augmentation du nombre global d'arbitres, qui concerne d'abord le niveau amateur, permet également d'augmenter la sélectivité de l'élite, dans une logique pyramidale. Le système devient ainsi plus concurrentiel, avec un allongement de la progression pour atteindre la Fédération. Les carrières des arbitres atteignant l'élite se standardisent d'autant plus. La CCA, présidée par Roger Machin de 1978 à 1991, puis par Michel Vautrot de 1991 à 2003, s'inscrit ainsi dans une dynamique d'uniformisation progressive des carrières des directeurs de jeu, malgré les différents styles de ces deux présidents. « *Roger Machin c'était la sévérité, c'était l'autorité. Lui c'était la lettre, au point de vue gestion de la CCA, à tous points de vue. C'était la rigueur, l'autorité, le respect, la droiture* »[1013]. Après avoir pris sa retraite d'arbitre en 1991, Michel Vautrot devient le Président de la CCA, dans un style « *un peu plus détendu* »[1014] que son prédécesseur. Le fonctionnement de l'arbitrage d'élite continue à se transformer profondément sous ces deux présidences, se rapprochant progressivement du semi-professionnalisme. Tout d'abord, les indemnités versées aux arbitres sont revues à la hausse. Si les arbitres de première Division reçoivent une indemnité de 750 francs par match en 1980-1981, le traitement perçu est de 2 500 francs lors de la saison 1994-1995. Les sommes reçues par les arbitres d'élite connaitront par la suite une augmentation spectaculaire dans la seconde moitié des années 1990, concrétisant l'achèvement du processus de semi-professionnalisation. Mais c'est aussi le moyen de rémunérer les directeurs de jeu qui évolue. Si les arbitres sont jusqu'en 1994 réglés en liquide par les clubs locaux à l'issue des rencontres, la Ligue Nationale de Football effectue désormais un virement bancaire quelques jours après la rencontres dirigée[1015]. Cette évolution met fin aux échanges d'argent entre les clubs et les arbitres, qui peuvent désormais être considérés comme litigieux, quelques mois seulement après « *OM/VA* »[1016].

Par ailleurs, la CCA rationalise de plus en plus la technique arbitrale des hommes en noir, à travers la multiplication des formations et des contrôles sur le terrain. Fonctionnant sur un

[1013] Entretien réalisé avec Daniel Lambert le 24 octobre 2018 à son domicile (Thionville).
[1014] *Ibid*.
[1015] *Foot n°209*, 12 novembre 1994, Médiathèque FFF.
[1016] Affaire de corruption qui éclate à la suite du match de championnat de première Division, remporté 1 à 0 par l'Olympique de Marseille sur le terrain de l'US Valenciennes le 20 mai 1993. Des joueurs de Valenciennes déclarent alors avoir été invités à perdre la rencontre en échange d'une somme d'argent. L'Olympique de Marseille est finalement rétrogradé en deuxième Division, par la FFF, à l'issue de la saison 1993-1994. Bernard Tapie, président du club, se voit retirer sa licence de dirigeant et est condamné à deux ans d'emprisonnement, dont un ferme, et 20 000 francs d'amende.

modèle gestionnaire, la main d'œuvre arbitrale, sorte de ressources humaines, est rendue la plus performante possible afin de remplir l'objectif visé par l'institution[1017]. Les instances de l'arbitrage font de plus en plus la promotion d'un système hautement concurrentiel et tourné vers la production de l'excellence[1018]. C'est dans ce cadre que les évaluations des arbitres connaissent des transformations. Les années 1980 marquent le passage d'une évaluation globale de l'arbitre vers une évaluation critériée et codifiée. Cette nouvelle catégorisation permet de cibler les caractéristiques recherchées chez les hommes en noir, mais aussi d'uniformiser les rapports. Après avoir été contrôlé, il devient ainsi plus facile pour le directeur de jeu de connaître ses points forts et ses points à améliorer. À partir de la saison 1980-1981, les rapports sont ainsi plus conséquents, uniformes et présentent différents critères : présentation – difficulté du match – condition physique, interprétation et application des lois du jeu, accomplissement des devoirs de l'arbitre et contrôle du match (Image 38).

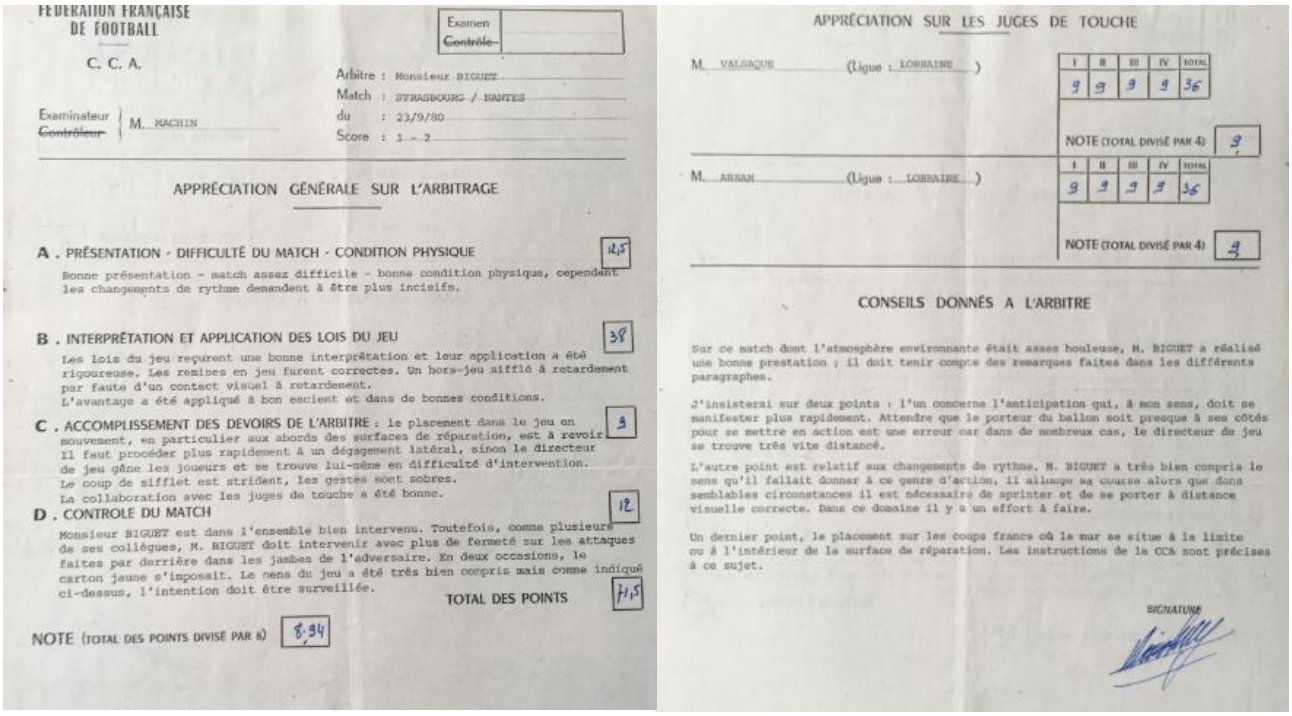

FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

C. C. A.

Examen / ~~Contrôle~~

Arbitre : Monsieur BIGUET
Match : STRASBOURG / NANTES
du : 23/9/80
Score : 1 - 2

Examinateur / ~~Contrôleur~~ M. MACHIN

APPRÉCIATION GÉNÉRALE SUR L'ARBITRAGE

A . PRÉSENTATION - DIFFICULTÉ DU MATCH - CONDITION PHYSIQUE — 12,5
Bonne présentation - match assez difficile - bonne condition physique, cependant les changements de rythme demandent à être plus incisifs.

B . INTERPRÉTATION ET APPLICATION DES LOIS DU JEU — 38
Les lois du jeu reçurent une bonne interprétation et leur application a été rigoureuse. Les remises en jeu furent correctes. Un hors-jeu sifflé à retardement par faute d'un contact visuel à retardement.
L'avantage a été appliqué à bon escient et dans de bonnes conditions.

C . ACCOMPLISSEMENT DES DEVOIRS DE L'ARBITRE : Le placement dans le jeu en mouvement, en particulier aux abords des surfaces de réparation, est à revoir — 9
Il faut procéder plus rapidement à un dégagement latéral, sinon le directeur de jeu gêne les joueurs et se trouve lui-même en difficulté d'intervention.
Le coup de sifflet est strident, les gestes sont sobres.
La collaboration avec les juges de touche a été bonne. — 12

D . CONTROLE DU MATCH
Monsieur BIGUET est dans l'ensemble bien intervenu. Toutefois, comme plusieurs de ses collègues, M. BIGUET doit intervenir avec plus de fermeté sur les attaques faites par derrière dans les jambes de l'adversaire. En deux occasions, le carton jaune s'imposait. Le sens du jeu a été très bien compris mais comme indiqué ci-dessus, l'intention doit être surveillée.

TOTAL DES POINTS — 71,5

NOTE (TOTAL DES POINTS DIVISÉ PAR 8) — 8,94

APPRÉCIATION SUR LES JUGES DE TOUCHE

M. VALBAQUE (Ligue : LORRAINE)

I	II	III	IV	TOTAL
9	9	9	9	36

NOTE (TOTAL DIVISÉ PAR 4) — 9

M. ABRAM (Ligue : LORRAINE)

I	II	III	IV	TOTAL
9	9	9	9	36

NOTE (TOTAL DIVISÉ PAR 4) — 9

CONSEILS DONNÉS A L'ARBITRE

Sur ce match dont l'atmosphère environnante était assez houleuse, M. BIGUET a réalisé une bonne prestation ; il doit tenir compte des remarques faites dans les différents paragraphes.

J'insisterai sur deux points : l'un concerne l'anticipation qui, à mon sens, doit se manifester plus rapidement. Attendre que le porteur du ballon soit presque à ses côtés pour se mettre en action est une erreur car dans de nombreux cas, le directeur de jeu se trouve très vite distancé.

L'autre point est relatif aux changements de rythme. M. BIGUET a très bien compris le sens qu'il fallait donner à ce genre d'action, il allonge sa course alors que dans semblables circonstances il est nécessaire de sprinter et de se porter à distance visuelle correcte. Dans ce domaine il y a un effort à faire.

Un dernier point, le placement sur les coups francs où le mur se situe à la limite ou à l'intérieur de la surface de réparation. Les instructions de la CCA sont précises à ce sujet.

SIGNATURE

Image 38 : Rapport d'arbitrage de Gérard Biguet lors de la saison 1980-1981. Archives privées de Gérard Biguet

[1017] Dubar Claude, *op.cit*, 2003.
[1018] Sallé Loïc et Hidri-Neys Oumaya, *op.cit*, 2018, p.257.

De la même manière, les juges de touche sont évalués sur différents critères, qui leur permettent d'identifier les points à améliorer pour l'avenir. La forme de ces rapports d'arbitrage, remplis par les membres de la CCA et le corps des observateurs, est une nouvelle fois renouvelée pour la saison 1985-1986 (Image 39).

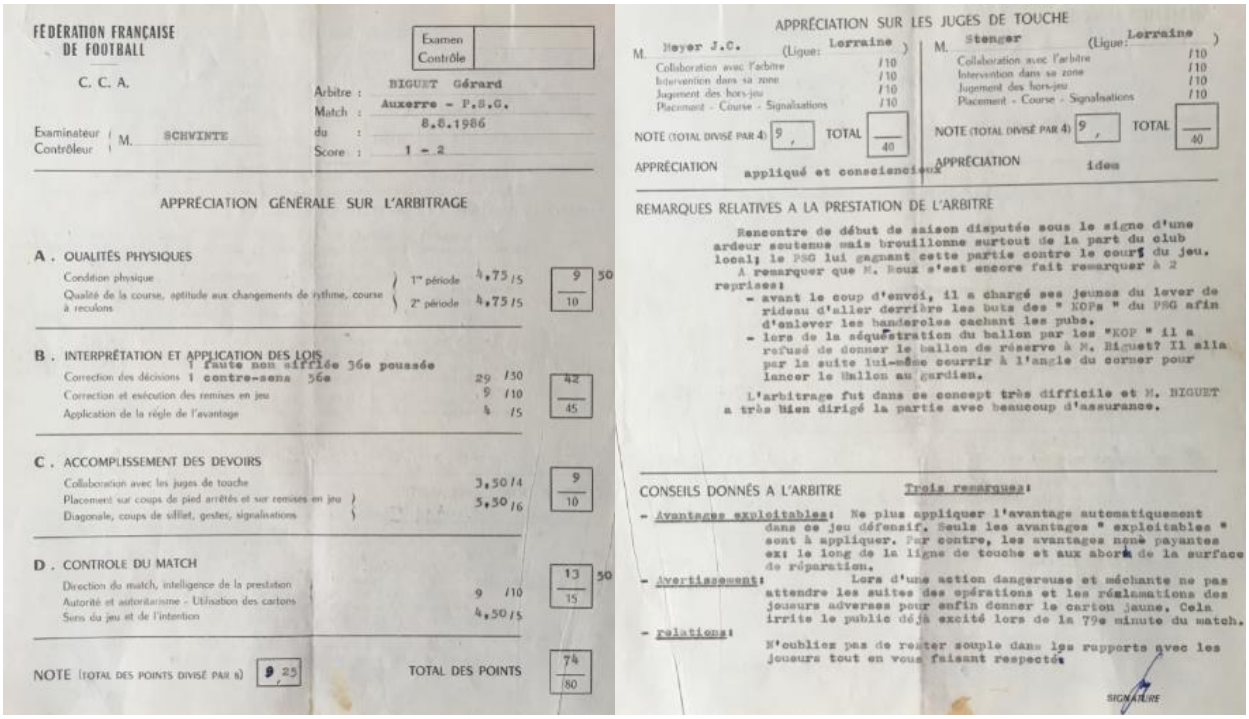

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

C. C. A.

Examen / Contrôle

Arbitre : BIGUET Gérard
Match : Auxerre - P.S.G.
du : 8.8.1986
Score : 1 - 2

Examinateur / Contrôleur : M. SCHVINTE

APPRÉCIATION GÉNÉRALE SUR L'ARBITRAGE

A . QUALITÉS PHYSIQUES
Condition physique
Qualité de la course, aptitude aux changements de rythme, course à reculons
1re période 4,75/5
2e période 4,75/5
9/10 30

B . INTERPRÉTATION ET APPLICATION DES LOIS
1 faute non sifflée 36e poussée
Correction des décisions 1 contre-sens 36e 29/30
Correction et exécution des remises en jeu 9/10
Application de la règle de l'avantage 4/5
42/45

C . ACCOMPLISSEMENT DES DEVOIRS
Collaboration avec les juges de touche
Placement sur coups de pied arrêtés et sur remises en jeu
Diagonale, coups de sifflet, gestes, signalisations
3,50/4
5,50/6
9/10

D . CONTROLE DU MATCH
Direction du match, intelligence de la prestation
Autorité et autoritarisme - Utilisation des cartons
Sens du jeu et de l'intention
9/10
4,50/5
13/15 30

NOTE (TOTAL DES POINTS DIVISÉ PAR 8) 9,25
TOTAL DES POINTS 74/80

APPRÉCIATION SUR LES JUGES DE TOUCHE

M. Meyer J.C. (Ligue: Lorraine)
Collaboration avec l'arbitre /10
Intervention dans sa zone /10
Jugement des hors-jeu /10
Placement - Course - Signalisations /10
NOTE (TOTAL DIVISÉ PAR 4) 9, TOTAL ___/40
APPRÉCIATION appliqué et consciencieux

M. Stenger (Ligue: Lorraine)
Collaboration avec l'arbitre /10
Intervention dans sa zone /10
Jugement des hors-jeu /10
Placement - Course - Signalisations /10
NOTE (TOTAL DIVISÉ PAR 4) 9, TOTAL ___/40
APPRÉCIATION idem

REMARQUES RELATIVES A LA PRESTATION DE L'ARBITRE

Rencontre de début de saison disputée sous le signe d'une ardeur soutenue mais brouillonne surtout de la part du club local; le PSG lui gagnant cette partie contre le cours du jeu.
A remarquer que M. Roux s'est encore fait remarquer à 2 reprises:
- avant le coup d'envoi, il a chargé ses jeunes du lever de rideau d'aller derrière les buts des " KOPs " du PSG afin d'enlever les banderoles cachant les pubs.
- lors de la séquestration du ballon par les "KOP " il a refusé de donner le ballon de réserve à M. Biguet? Il alla par la suite lui-même courrir à l'angle du corner pour lancer le Ballon au gardien.

L'arbitrage fut dans ce concept très difficile et M. BIGUET a très bien dirigé la partie avec beaucoup d'assurance.

CONSEILS DONNÉS A L'ARBITRE Trois remarques:

- Avantages exploitables: Ne plus appliquer l'avantage automatiquement dans ce jeu défensif. Seuls les avantages " exploitables " sont à appliquer. Par contre, les avantages non payantes ex: le long de la ligne de touche et aux abords de la surface de réparation.
- Avertissement: Lors d'une action dangereuse et méchante ne pas attendre les suites des opérations et les réclamations des joueurs adverses pour enfin donner le carton jaune. Cela irrite le public déjà excité lors de la 79e minute du match.
- relations: N'oubliez pas de rester souple dans les rapports avec les joueurs tout en vous faisant respecté.

SIGNATURE

Image 39 : Rapport d'arbitrage de Gérard Biguet lors de la saison 1988-1987. Archives privées de Gérard Biguet

Le premier critère concerne désormais la condition physique, montrant ainsi toute l'importance accordée à cet aspect. Le test Cooper, expérimenté par la CCA à la fin de années 1970, devient une épreuve sélective à compter de la saison 1980-1981. Il faut désormais le réussir pour entrer au sein de la Fédération, et le valider chaque année pour y demeurer[1019]. Les arbitres sont désormais dans l'obligation de s'entraîner pour réussir ce test. Au-delà des capacités physiques, ce sont aussi les qualités mentales des arbitres de premier plan qui commencent à être évaluées, à travers la mise en place, par la Commission Centrale des Arbitres, de tests psychologiques[1020]. De manière globale, les comptes rendus d'évaluation deviennent ainsi plus volumineux, d'autant plus que deux parties viennent désormais clôturer les rapports : des remarques générales sur la prestation de l'arbitre et la formulation de conseils. Dès lors, l'hétérogénéité des rapports dénoncée par les arbitres dans les décennies

[1019] *France Football officiel n°1.829*, 15 août 1981, Médiathèque FFF.
[1020] *Ibid.*

précédentes fait place à une homogénéisation codifiée et quadrillée de l'évaluation du directeur de jeu. À partir de la saison 1991-1992, un nouveau type de rapport est mis en place, ajoutant notamment le critère de « l'homme dans le match (personnalité) », à l'instar des rapports utilisés par la FIFA ou l'UEFA (Image 40).

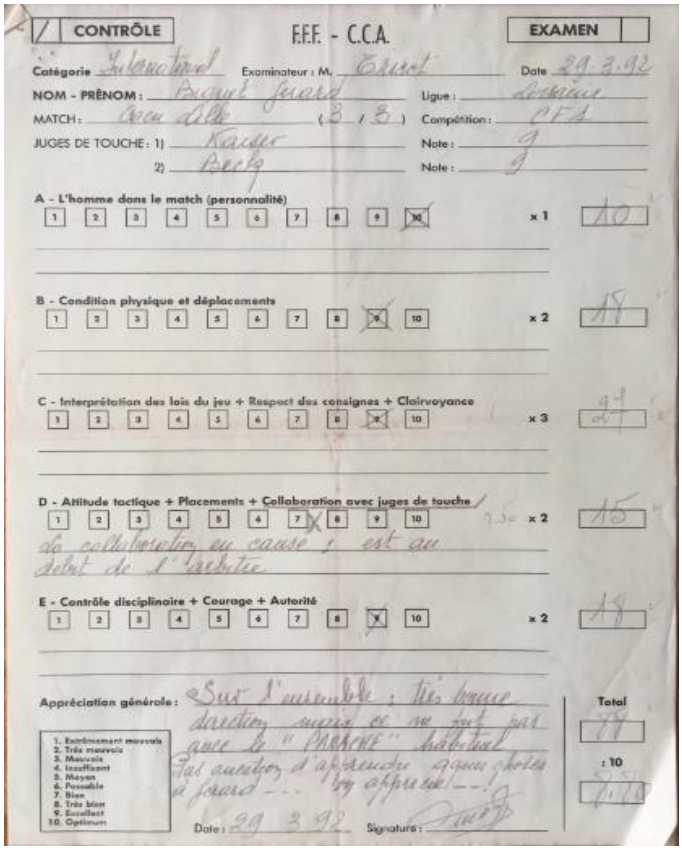
CONTRÔLE — F.F.F. - C.C.A. — EXAMEN

Catégorie Interdistrict Examinateur : M. Ehret Date 29.3.92

NOM - PRÉNOM : Biguet Jean's Ligue : Lorraine

MATCH : Metz Lille (3 / 3) Compétition : CFA

JUGES DE TOUCHE : 1) Kaiser Note : 9

2) Beck Note : 9

A - L'homme dans le match (personnalité) 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 x 1 10

B - Condition physique et déplacements 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 x 2 18

C - Interprétation des lois du jeu + Respect des consignes + Clairvoyance 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 x 3 27

D - Attitude tactique + Placements + Collaboration avec juges de touche 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 x 2 15

La collaboration en cause : est au début de l'arbitre

E - Contrôle disciplinaire + Courage + Autorité 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 x 2 18

Appréciation générale : Sur l'ensemble : très bonne direction malgré ce ne fut pas sans le "PARACHE" habituel Tes années d'apprendre à quelques choses à jouer ... ... appris ...!

1. Extrêmement mauvais 2. Très mauvais 3. Mauvais 4. Insuffisant 5. Moyen 6. Passable 7. Bien 8. Très bien 9. Excellent 10. Optimum

Total 77 : 10 7.70

Date : 29 3 92 Signature :

Image 40 : Rapport d'arbitrage de Gérard Biguet lors de la saison 1991-1992. Archives privées de Gérard Biguet

Au-delà de cette évolution sur la manière d'évaluer et la forme des rapports, le changement est également d'ordre quantitatif. Alors que les arbitres évoluant en première Division sont évalués de huit à dix fois par saison durant les années 1980, ces derniers sont désormais contrôlés sur l'ensemble des rencontres qu'ils dirigent à partir de la saison 1991-1992[1021]. Les hommes en noir sont dès lors sous constante surveillance de la structure arbitrale[1022], leur classement final annuel dépendant de l'ensemble de ces notations[1023].

[1021] *Foot n°50*, 3 août 1991, Médiathèque FFF.

[1022] Nuytens Williams et coll., *Plus près des faits. Plus près des gestes. Enquêtes dans l'arbitrage et retour sur trois Ligues*, 2010.

[1023] À l'exception de la meilleure ainsi que de la moins bonne note, qui ne sont pas pris en compte en fin de saison (*Foot n°198*, 27 août 1994, Médiathèque FFF).

Les formations sont un autre moyen de rationaliser les techniques utilisées par les arbitres de la Fédération. Si ces derniers sont, jusqu'en 1992, réunis deux fois par saison, ils doivent désormais assister à trois stages communs, pour tendre vers toujours plus d'uniformité dans l'interprétation des lois du jeu[1024]. Les contrôleurs d'arbitres deviennent mieux formés et doivent eux aussi s'inscrire dans une norme, sous peine de sanctions. Achille Verbecke, contrôleur nommé par la CCA en 1980, est par exemple démis de cette fonction en 1981, jugé trop sévère dans ses notations[1025]. Tous les acteurs de la structure arbitrale, y compris les contrôleurs, voient ainsi leurs pratiques normalisées. Au-delà de ce contrôle permanent des directeurs de jeu, il semble désormais y avoir une équité plus importante entre ces derniers. Le « facteur match » ou le « facteur contrôleur », qui pouvaient mettre en péril la saison d'un arbitre, ont désormais moins d'importance sur le classement de fin de saison, face au panel d'observations réalisées. La Ligue Nationale de Football décide également de commencer à surveiller les arbitres, en créant un corps de « superviseurs » en 1988. Ce groupe d'anciens arbitres, dirigé par Pierre Schwinté, a pour rôle de surveiller la manière dont ils effectuent leurs missions administratives et de fournir à la Ligue un avis sur chaque arbitre de première Division[1026]. Néanmoins, cette fonction de superviseur, qui occasionne de nombreux frais et se place en concurrence des contrôleurs de la CCA, ne trouve pas de légitimité au sein des instances arbitrales et se trouve dès lors supprimée en 1991.

Afin de garantir plus de justice entre les arbitres, l'oral d'entrée à la Fédération est supprimé au début des années 1980, car considéré comme trop subjectif et ne bénéficiant pas, dans les statistiques, aux arbitres n'ayant aucun membre de la CCA dans leur Ligue. Jean Tricot, membre de la CCA, se targue d'avoir initié la suppression de cet oral :

> *« Un jour j'ai dit : « à l'oral, y'a pas de témoin ». Donc si y'a quelqu'un que j'aime bien, je lui pose des questions faciles et si je l'aime pas ou qu'il vient d'une Ligue lambda, ou même que j'ai une dent contre le Président de cette Ligue-là, je mets toutes les questions les plus dures. C'est pas logique. Donc on a supprimé l'oral à l'entrée à la Fédération »*[1027].

C'est dans le même sens qu'est mis en place, en 1980, un système de rétrogradation des arbitres, pour permettre une promotion plus rigoureuse[1028]. Auparavant, les déclassements

[1024] *Foot n°125*, 6 février 1993, Médiathèque FFF.
[1025] Entretien réalisé avec Henri Didier le 27 février 2019 à son domicile (Montrouge).
[1026] *Foot n°108*, 3 octobre 1992, Médiathèque FFF.
[1027] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).
[1028] *France Football officiel n°1.753*, 6 février 1980, Médiathèque FFF.

d'arbitres étaient rares. Ce fonctionnement limitait logiquement le nombre de promotions. Dès lors, les années 1980 et 1990 consacrent davantage de montées et de rétrogradations que dans le système précédent[1029]. Instaurées par la CCA, les conditions de concurrence et de pression permettent à l'institution de faciliter « le *pouvoir d'emprise* » qu'elle a sur ces derniers[1030]. Elles autorisent également les « promotions éclairs » de jeunes talents au sifflet, des places devenant vacantes sous l'effet des rétrogradations. Dans ce cadre, la filière « *Jeune Arbitral Fédéral* » (JAF), créée en 1980, vise à faire accéder rapidement de jeunes arbitres en haut de la hiérarchie, permettant de rajeunir l'élite des hommes en noir. Cette politique, qui s'inscrit dans les aspirations de la FIFA, est également celle d'une sportivisation des arbitres d'élite, un jeune directeur de jeu ayant souvent une meilleure condition physique qu'un arbitre âgé. C'est dans ce cadre que la formation physique prend une place plus importante durant cette période, avec notamment l'institutionnalisation du test Cooper. En outre, la formation technique des arbitres de la Fédération expérimente un changement pédagogique. À partir du début des années 1980, la vidéo commence à être intégrée dans les stages nationaux de la CCA :

> *« Mais la nouveauté la plus intéressante vint d'une première expérience audio-visuelle tentée par la CCA afin de rendre plus vivant et plus pratique son stage. Un film monté par les spécialistes de l'INSEP à partir des instructions fédérales et avec des extraits de matchs […] La plupart des points importants de l'arbitrage furent ainsi évoqués et judicieusement illustrés : le placement de l'arbitre dans les différentes situations de jeu, le rôle du juge de touche qui doit être actif, le cas du gardien qui bouge avant le tir d'un penalty, l'utilisation des cartons jaunes sur laquelle il y aurait encore beaucoup à dire sur le plan international »[1031].*

Après quelques expérimentations durant les années 1980, Pierre Schwinté fait alors pression au sein de la CCA pour que la vidéo devienne le nouvel outil de la formation continue des arbitres[1032]. Mais l'utilisation de cette dernière fait débat au sein de la CCA. Certains membres se positionnent même contre l'utilisation de cet outil. Un article de *France Football*, paru en 1983, et intitulé *« Arbitres : non au magnétoscope »*, montre les débats animés portant sur ce sujet[1033]. Roger Machin, alors Président de la CCA, s'oppose à une utilisation massive de l'outil vidéo et ne le réserve qu'à de rares exceptions. C'est finalement sous la Présidence de Michel

[1029] *France Football officiel n°2.064*, 28 mars 1986, Médiathèque FFF.
[1030] Bertrand Julien, *op.cit*, 2008, p.41.
[1031] *France Football n°1.791*, 5 août 1980, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1032] Entretien téléphonique réalisé avec Jean-Michel Lerognon le 25 janvier 2021.
[1033] *France Football n°1.955*, 27 septembre 1983, BnF.

Vautrot, qui s'inspire de son expérience pendant la préparation du Mondial italien en 1990, que la vidéo prend, à partir de 1991, une place importante dans la formation continue des hommes en noir. À ce titre, Jean-Michel Lerognon[1034] est nommé à la tête de la section « vidéo » de la CCA, créée pour l'occasion. Il conçoit alors notamment des vidéos-tests pour la formation des jeunes arbitres : ces derniers voient défiler une action de jeu à vitesse normale, puis disposent d'un laps de temps pour répondre à la question à choix multiples[1035]. Ce mode de formation technique, combinant observation, connaissance et interprétation des lois du jeu, permet ainsi d'uniformiser les décisions des arbitres, dans des situations proches de celles vécues sur les terrains.

L'informatique s'impose aussi progressivement au sein des instances arbitrales, venant rationnaliser leurs modes de fonctionnement. Tous les arbitres de la Fédération deviennent désignés par ce moyen au début des années 1990, en lien avec les évolutions technologiques et notamment l'arrivée du Minitel. La CCA prend alors appui sur cet outil numérique dans son organisation[1036]. À partir de la saison 1993-1994, cette commission peut enregistrer toutes les désignations et modifications effectuées, saisir des renseignements comptables, mettre en place des liens indispensables entre la gestion des compétitions et l'arbitrage et enregistrer confidentiellement les examens et contrôles des hommes en noir. Bien que ces innovations occasionnent des problèmes techniques, les arbitres de la Fédération peuvent dès lors suivre, sur terminal, l'ensemble de leurs désignations et inscrire les indisponibilités pour faciliter le remplacement de dernière minute. Les CRA et les CDA s'inscrivent également de plus en plus dans cette dynamique, à l'image de la CDA de Gard-Lozère qui investit sur des ordinateurs dès 1992 :

> *« Au début, j'ai eu quelques difficultés pour m'adapter à ce genre d'appareil. Mais aujourd'hui, après avoir suivi des cours d'initiation à l'informatique, je me débrouille bien. J'avoue que cela va me faciliter quand même pas mal de choses sur le plan administratif »*[1037].

[1034] Arbitre « *interrégional* » en 1976, il devient « *fédéral 2* » en 1979 et le reste jusqu'en 1984. Il arrête à 41 ans pour cause de blessure. Jean-Michel Lerognon réalise, à partir du début des années 1980, des montages pédagogiques d'arbitrage sur des cassettes, pour la Commission Départementale d'Arbitrage des Vosges. Tout au long des années 1980, ses cassettes sont utilisées dans de plus en plus de Districts et de Ligues de France. En 1991, il devient membre de la CCA, en tant que responsable de la section « vidéo ».
[1035] *Foot n°108*, 03 octobre 1992, Médiathèque FFF.
[1036] *Foot n°109*, 10 octobre 1992, Médiathèque FFF.
[1037] Claude Bouillet, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage de ce District (*Foot n°111*, 24 octobre 1992, Médiathèque FFF).

De la même manière, les membres de la CRA de la Ligue du Centre Ouest[1038] ou de la Ligue d'Alsace[1039] se retrouvent libérés de tâches administratives chronophages grâce à l'arrivée de ce nouveau mode de désignation en 1994. La gestion de l'arbitrage s'inscrit alors dans l'air du temps, à « *l'ère de l'informatique* » et de cette révolution numérique[1040], permettant ainsi de gagner du temps et de rationaliser les tâches administratives.

Par ailleurs, l'utilisation de l'avion comme nouveau moyen de transport pour les longs trajets semble s'inscrire dans une professionnalisation de la fonction, permettant de diminuer la fatigue des directeurs de jeu et de mieux se préparer pour une rencontre[1041]. Michel Vautrot est à l'initiative de cette évolution, en octobre 1982 :

> *« Si les arbitres ont pu voyager en avion, c'est grâce à ma pomme. Par exemple, je reçois [la désignation pour] le match au sommet Brest-Bordeaux en semaine. Brest-Besançon, c'est une journée pour y aller et une journée pour revenir, plus une journée pour le match. Moi je dis aux gars : « on va prendre l'avion à Paris pour faire Paris-Brest ». Je me dis que pour un match au sommet, la Ligue ne va pas nous faire d'emmerdes. Avant, on n'était pas payé par virement bancaire, on nous donnait l'argent à la mi-temps du match. Pourquoi à la mi-temps ? Parce qu'ils avaient peur qu'à la fin du match, les dirigeants ne donnent pas l'argent. Du coup, en arrivant à Brest avant le match, je dis au délégué : « voici nos billets d'avion ». Et là, il me dit : « moi je ne paye pas les billets d'avion, on ne fait pas ça ». Je lui dis : « tu te fous de ma gueule, match au sommet, à guichet fermé, moi je viens arbitrer le match, même si je suis pris avec mon boulot et vous remboursez pas ? ». Lui reste formel : « non je ne te rembourse pas ». Du coup, moi je lui dis : « moi je me taille, je rentre à Besançon ! ». On a pris nos manteaux, avec mes arbitres assistants et on a dit : « on rentre ». Là, il nous appelle : « revenez ! ». Il nous a payé et par contre il a fait un rapport contre nous. À la Ligue, ça a fait un scandale, et ils ont demandé une sanction contre moi. Plus tard, je vais à une remise de médailles avec Roger Machin à Nancy. Le Président, c'était Fernand Sastre, de la Fédération et il me dit : « Michel, il faut que je vous voie. La Ligue demande une sanction contre vous. Je leur ai dit que je vous avais mis un blâme, en me tapant sur l'épaule ». Et par contre, c'est à partir de là qu'ils ont commencé à autoriser les arbitres à prendre l'avion »[1042].*

Cette version est confirmée par Michel Girard, également arbitre de la Fédération durant cette période :

[1038] *Foot n°165*, 4 décembre 1993, Médiathèque FFF.
[1039] *Foot n°172*, 29 janvier 1994, Médiathèque FFF.
[1040] Josèphe Pascal, *La société immédiate*. Paris, Calmann-Lévy, 2008.
[1041] Cette évolution ne concerne pas les trajets en Corse, pour lesquels les hommes en noir prennent déjà l'avion pour s'y rendre.
[1042] Entretien réalisé avec Michel Vautrot le 12 novembre 2017 à son domicile (Besançon).

« Michel Vautrot avait refusé d'arbitrer un match à Brest car on refusait de lui rembourser ses billets d'avion. Je crois que c'est à partir de ce moment-là qu'on a eu le droit de prendre l'avion »[1043].

René Lopez, arbitre « *fédéral 1* » habitant en Moselle, se souvient de ses dernières années d'arbitrage en première Division, durant lesquelles ses trajets en avion sont désormais défrayés : *« Par exemple, Marseille, Cannes ou Nice on y allait en avion. C'était remboursé par la LFP sous présentation du billet d'avion »*[1044]. Cette autorisation de prendre l'avion vient ainsi d'une initiative individuelle, ensuite généralisée à l'ensemble des arbitres de première Division. Cette logique de défraiement des déplacements illustre également un arbitrage jusqu'alors encore empreint d'amateurisme.

Durant cette période, beaucoup d'évolutions interviennent ainsi dans les instances de l'arbitrage français. Ces décisions, prises au sein de la CCA, ne font néanmoins pas consensus et sont l'objet de débats entre ses membres. L'histoire institutionnelle de l'arbitrage n'est ainsi pas uniforme, faisant apparaître des luttes entre les acteurs de cette structure. Durant les années 1980, de fortes oppositions existent notamment, au sein de la CCA, entre Pierre Schwinté et Roger Machin, mais également entre ce dernier et Jean Tricot. Ces antagonismes concernent principalement le contrôle et la sélection des directeurs de jeu :

« Tricot avait pas la même vision. Tricot ce qu'il voulait, lui, c'était un homme-arbitre ou un arbitre-homme mais les deux. Machin c'était plus le respect absolu du règlement, des consignes, plus à l'ancienne […] Y'avait des arbitres, et ça c'était valable pour tous les contrôleurs, qui étaient différents. Tous n'avaient pas les mêmes convictions »[1045].

Jean Tricot garde des souvenirs amers de ces années à la CCA, sous la présidence de Roger Machin :

« Quand j'étais à la CCA, y'avait un conseiller technique qui s'occupait du test Cooper. On voulait être plus royaliste que le roi. On demandait 2 700 mètres aux arbitres français pour arbitrer en première Division, alors que la Fédération Internationale demandait que 2 500 mètres. On a vu Michel Vautrot quasiment caler. Il avait un mal de chien à terminer, à faire ses 2 700 mètres. Imaginez qu'un jour, il cale, il s'arrête à 2 600 mètres. Il est bon pour la Fédération Internationale mais pas bon pour le français ? Un non-sens. J'ai vécu des trucs comme ça et ça me bouffait. Dans la CCA de l'époque, je vais vous le dire crûment : y'avait des « béni oui-oui » et des vrais membres de CCA. Y'avait des membres :

[1043] Entretien réalisé avec Michel Girard le 22 octobre 2018 à son domicile (Saint-Chamond).
[1044] Entretien réalisé avec René Lopez le 25 avril 2019 à Ligue du Grand-Est de football (Nancy).
[1045] Entretien réalisé avec Henri Didier le 27 février 2019 à son domicile (Montrouge).

« le Président a dit, oui oui ». Et moi, j'étais rebelle. Ça m'est arrivé de partir d'une réunion de la CCA en claquant la porte »[1046].

Néanmoins, ces conflits ne s'ébruitent pas en dehors de la commission et restent seulement connus de ses membres. Toute altercation divulguée à la FFF peut en effet entraîner des suspensions des membres de la CCA :

« Y'avait des conflits mais cachés car s'il y avait eu une polémique, le Président de la Fédération l'aurait dégagé. Sastre, par exemple, c'était un seigneur. Il rigolait pas. Ceux qui l'ont succédé étaient pareil. Même si y'en avait qui avaient des rancœurs, ils ne pouvaient pas le déclarer. Ça se savait, mais ça faisait pas d'étincelles »[1047].

Dès lors, même si les membres de la CCA exercent leur pouvoir sur les hommes en noir de la Fédération, ces derniers apparaissent également sous l'autorité de la Fédération, qui a le pouvoir de « mettre sur la touche » un membre CCA qui ne rentre pas dans le rang. Au début de la présidence de Michel Vautrot à la CCA, les luttes entre ses titulaires se font moins intenses. Dans le même temps, certains membres historiques de l'arbitrage, à l'image de Jean Tricot[1048], Roger Barde[1049] et Pierre Schwinté[1050], atteignent l'âge limite et sont obligés de transmettre le flambeau[1051]. Une nouvelle génération de jeunes membres de la commission émerge alors, amenant des visions plus consensuelles dans cette instance nationale de l'arbitrage.

Durant cette période, les mutations que connaît l'arbitrage d'élite ont également une incidence sur l'organisation de l'arbitrage au niveau amateur. La CCA, soucieuse de voir appliquer son fonctionnement dans l'ensemble des Ligues de l'Hexagone, nomme dès la saison 1979-1980, un membre de sa commission en tant que référent de chaque Ligue[1052]. Dès lors, le fonctionnement de chaque CRA est supervisé par un membre de la Commission Centrale. Par ailleurs, au-delà de ce contrôle, la CCA menace de sanctionner les Ligues qui ne rentrent pas dans le cadre érigé, en refusant notamment de promouvoir des arbitres de leur Ligue au sein de la Fédération[1053]. Les formations dans les Ligues et Districts sont également

[1046] Entretien réalisé avec Jean Tricot le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).
[1047] Entretien réalisé avec Henri Didier le 27 février 2019 à son domicile (Montrouge).
[1048] Il quitte la CCA en 1992, après 16 ans d'exercice au sein de la CCA.
[1049] Il quitte la CCA en 1993, après 24 ans d'exercice au sein de la CCA.
[1050] Il quitte la CCA en 1994, après 27 ans d'exercice au sein de la CCA.
[1051] *Foot n°196*, 13 août 1994, Médiathèque FFF.
[1052] *France Football officiel n°1.729*, 22 août 1979, Médiathèque FFF.
[1053] *France Football officiel n°1.807*, 25 février 1981, Médiathèque FFF.

fortement transformées avec l'arrivée des Conseillers Techniques Départementaux et Régionaux en Arbitrage (CTDA et CTRA), venant faire bénéficier de leurs vécus arbitraux en tant que salariés désormais. Les premiers postes de Conseiller Techniques en Arbitrage sont créés à la fin des années 1980, par des initiatives locales. Claude Bouillet[1054], alors arbitre « *international* » toujours en exercice, quitte son poste de Capitaine de l'armée de l'air pour devenir le premier CTDA du District Gard-Lozère en 1988[1055]. Ses missions, à temps plein, sont de recruter des arbitres, d'animer l'activité d'arbitrage au sein du District et de ses clubs, d'encadrer et de former au perfectionnement des arbitres[1056]. Lors de sa prise de fonctions, plusieurs personnalités se rendent sur place dans le cadre de cette création : Michel Dailly, Président de l'UNAF, Roger Machin, Président de la CCA et Jean Fournet-Fayard, Président de la FFF. Une année plus tard, c'est le premier poste de Conseiller Technique Régional en Arbitrage (CTRA)[1057] qui est créé, sous l'initiative de la Ligue du Centre. Marcel Lainé[1058], arbitre « *fédéral 1* », est nommé à cette fonction, mettant fin à ses fonctions de militaire dans l'armée de l'air :

> *« J'ai quitté l'armée de l'air en 1988 car ils voulaient me muter et que je n'allais pas pouvoir combiner l'arbitrage et mes obligations professionnelles. Après discussion avec Claude Bouillet, j'ai préparé un plan d'action pour favoriser la création de ce poste »*[1059].

Ses fonctions se décompose en 2 parties : assumer le secrétariat de la CRA pour l'organisation des différents stages, la désignation des arbitres, les examens, et une partie consacrée à l'animation du corps arbitral sur tout le territoire de la Ligue et dans ses Districts. En 1994, il participe aussi, en tant que CTRA, à la création de l'une des premières sections scolaires d'arbitrage, au lycée Camille Claudel de Blois[1060]. Une autre Ligue investit dans l'arbitrage en créant un poste de CTRA au début des années 1990 : la Ligue Midi-Pyrénées, qui salarie Alain

[1054] Claude Bouillet, originaire de la Ligue du Sud-Est, est nommé arbitre de la Fédération en 1976, en tant qu'« *interrégional* ». Arbitre « *pré-fédéral* » en 1977, il devient « *fédéral 2* » en 1978, puis « *fédéral 1* » en 1979. Il atteint le grade ultime d'arbitre « *international* » en 1984. Il arrête sa carrière d'arbitre en 1991. Toujours CTDA du District Gare-Lozère, il devient membre de la CCA en 1992.

[1055] *France Football officiel n°2.160*, 13 mai 1988, Médiathèque FFF.

[1056] *France Football n°2.203*, 28 juin 1988, Archives de l'INSEP, PF-216.

[1057] Ces postes de CTRA seront officiellement créés en 2002, par le Président Michel Vautrot, sur l'ensemble du territoire national.

[1058] Marcel Lainé, originaire de la Ligue du Centre, est nommé arbitre de la Fédération en 1980, en tant qu'« *interrégional* ». Arbitre « *pré-fédéral* » en 1981, il devient « *fédéral 2* » en 1982, puis « pré-*fédéral 1* » en 1987 et « *fédéral 1* » de 1988 à 1995.

[1059] *Foot n°121*, 9 janvier 1993, Médiathèque FFF.

[1060] *Foot n°171*, 22 janvier 1994, Médiathèque FFF.

Sibra[1061] pour cette fonction[1062]. Ces nouveaux postes participent dès lors à l'amélioration de la formation des hommes en noir, notamment pour les jeunes directeurs de jeu[1063]. Si les instances de l'arbitrage sont historiquement un monde de bénévoles, cette période marque ainsi les prémices d'un salariat de l'arbitrage.

Finalement, les années 1980 et le début des années 1990 constituent les dernières années de mise en place du semi-professionnalisme dans le fonctionnement de l'arbitrage français. Au sein de la CCA, l'augmentation des indemnités, la mise en place du test Cooper, la multiplication et l'uniformisation des contrôles ou l'utilisation de nouveaux moyens de transport rationalisent davantage le fonctionnement de l'arbitrage français et les pratiques des hommes en noir. De plus, malgré des divergences d'opinions au sein de ses membres, la CCA se place progressivement à la tête d'un système plus juste, plus transparent mais aussi plus sélectif. Les premières créations de postes de CTRA et de CTDA participent aussi à cette professionnalisation de l'arbitrage français, à l'échelle des régions et des Districts.

[1061] Originaire de la Ligue Midi-Pyrénées, il devient arbitre de la Fédération en 1981, en tant qu'« *interrégional* ». Il est nommé « *pré-fédéral* » en 1982, puis « *fédéral 2* » en 1983, qu'il reste jusqu'à sa fin de carrière en 1985.
[1062] *Foot n°102*, 22 août 1992, Médiathèque FFF.
[1063] Bergès Laurent, « Au service des jeunes dans l'arbitrage ». *Empan*, n°51, vol 3, 2003.

b) Le rapport de force exercé par l'UNAF : vers une meilleure protection et reconnaissance des arbitres de football

Les années 1970 sont marquées par des crises économiques importantes. Après le second choc pétrolier de 1979, provoqué par la révolution iranienne, le prix du baril de pétrole passe de 19 à 33 dollars[1064]. Cette envolée a des conséquences considérables dans les pays du Nord, dont la France qui en fait un usage intensif, que ce soit comme source d'énergie pour les transports, le chauffage, l'industrie, ou comme matière première pour fabriquer le caoutchouc, le nylon ou les différentes sortes de plastique. Du fait de cette crise, les coûts de production augmentent, tandis que le pouvoir d'achat et la consommation des ménages diminuent[1065]. Quand elles ne font pas faillites, les entreprises compensent le manque à gagner en compressant leur masse salariale. Les années 1980 sont ainsi marquées par l'imposition progressive d'un chômage structurel[1066] et la peur d'une précarisation de la vie personnelle et familiale, qui développe l'insatisfaction, l'anxiété et le désenchantement des Français[1067]. Pourtant considéré comme un des premiers objectifs de la politique du nouveau Président François Mitterrand[1068], les inégalités continuent de se creuser entre les différentes catégories sociales de la population[1069]. À l'École, la démocratisation quantitative du système éducatif, qui s'est finalisée par la loi Haby de 1975 consacrant le « *collège pour tous* », n'a pas permis davantage d'égalité, mais a au contraire rendu les élèves responsables de leurs échecs[1070]. Les exclus de la société, subissant une « *violence symbolique* »[1071], n'hésitent pas à remettre vivement en cause les dysfonctionnements d'un État ne garantissant pas la justice sociale.

Le sport, domaine social et culturel prenant une place de plus en plus grande dans la société, est le reflet de cette violence grandissante. Un colloque est organisé en 1985 pour discuter et trouver des solutions à la présence de la violence dans le sport[1072]. Dans le cadre

[1064] Auzanneau Matthieu, *Or noir : la grande histoire du pétrole*. Paris, La Découverte, 2021.
[1065] *Ibid*.
[1066] En 1984, la barre des 2 millions de chômeurs est franchie.
[1067] Rioux Jean-Pierre & Sirinelli Jean-François, *op.cit*, 2005, p.345.
[1068] Attali Jacques, *op.cit*, 2005.
[1069] Piketty Thomas, *Capital et idéologie*. Paris, Seuil, 2019, p.36.
[1070] Prost Antoine, *op.cit*, 1992, p.111.
[1071] Elias Norbert & Dunning Eric, *op.cit*, 1994.
[1072] *France Football officiel n°2.048*, 6 décembre 1985, Médiathèque FFF.

du football, la « *tragédie du Heysel* »[1073], survenue en 1985, cristallise les représentations de violence autour du ballon rond. « *Le football, moment de pureté, de joie salvatrice, devient l'instrument de torture et le triste reflet de notre société* »[1074]. En Europe, la montée de la violence chez les supporters[1075] est notamment perceptible à travers les *hooligans* en Angleterre[1076] ou les *tifosi* en Italie. En lien avec le développement du chauvinisme, ce phénomène de violence des supporters s'observe également à l'échelle française, à partir du milieu des années 1980[1077], pour une population bien identifiée :

> *« Qui est concerné par la violence ? Ce sont précisément ceux qui ont du mal à accéder au marché du travail et qui ont du mal à exister socialement. La société française des années 1980 est en effet une société marquée par la montée du chômage juvénile, par l'augmentation des inégalités et par la nouvelle question urbaine. La délinquance apparaît ainsi inséparable de la montée de la pauvreté et de l'exclusion. Elle se développe en raison de l'affaiblissement des contrôles sociétaux et pénaux qui va avec la perte de contrôle des grandes institutions socialisatrices »[1078].*

Les institutions et détenteurs de l'autorité sont dans ce cadre pointés du doigt par une frange de la population en souffrance, qui se sent exclue. Et cela d'autant plus à partir du « *tournant de la rigueur* »[1079] pris par le Président français à partir de 1983. Qu'ils soient policiers, militaires, juges, gendarmes ou enseignants, leur pouvoir de sanction alimente occasionnellement la rancœur. La loi du 13 juillet 1983, portant sur les droits et obligations des fonctionnaires, vise dans ce cadre une protection renforcée pour ces derniers, notamment contre toute les formes d'agression. Les arbitres de football, qui par leur fonction d'autorité peuvent être assimilés à ces professions, ne sont pas inclus dans le cadre de cette loi. Pourtant, les violences commises envers les arbitres semblent entacher toutes les formes d'autorité, la loi Avice de 1984 ayant doté le mouvement sportif d'une mission de service public :

[1073] Avant le début de la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, opposant Liverpool à la Juventus de Turin, dans le stade du Heysel de Bruxelles, des heurts entre les supporters des deux équipes entrainent le décès de 39 personnes avant le match. L'UEFA décide de faire jouer la rencontre afin d'éviter un surcroît de violence (Leclaire Jean-Philippe, *Le Heysel : une tragédie européenne*. Paris, Calmann-Lévy, 2005).

[1074] Allali Madjid & Nicolaï Jean, *op.cit*, 1987, p.54.

[1075] Mignon Patrick, « Supporters ultras et hooligans dans les stades de football ». *Communications*, n°67, 1998, pp.45-58.

[1076] Bodin Dominique et coll., *op.cit*, 2005.

[1077] Monoky Mathieu, *op.cit*, 2019.

[1078] Mignon Patrick, *op.cit*, 2007, p.267.

[1079] Après deux ans où François Mitterrand avait consacré des mesures sociales : augmentation du SMIC, semaine de 39 heures et retraite à 60 ans, il en revient à l'austérité en 1983.

« *La contestation de l'arbitre de football est alors une brèche temporaire dans l'ordre public ; une fenêtre ouverte à un moment donné, sur un terrain circonscrit, à l'indiscipline envers le pouvoir de l'État* »[1080].

Durant cette période, les hommes en noir font l'objet de nombreuses violences, à la fois dans le football amateur comme au sein du football professionnel. En 1979, le directeur de jeu François Gillet, après s'être vu frapper sur le terrain d'une rencontre d'un match de District en Ligue de Lorraine, se retrouve paralysé à vie. Deux ans plus tard, l'arbitre « *interrégional* » Jean Garcia perd un œil suite à l'agression d'un joueur bastiais durant une rencontre de quatrième Division. Ces deux affaires, très médiatisées, mobilisent les hommes en noir de tous niveaux[1081] et cristallisent les violences subies par les arbitres. L'UNAF prend alors à bras-le-corps ces deux évènements, en annonçant que la journée de championnat du 25 et 26 février se jouerait sans arbitres, à la fois au niveau amateur et professionnel[1082]. La FFF et le Groupement se réunissent alors avec l'UNAF, à la fois pour exprimer leur soutien aux hommes en noir, mais aussi pour décourager les arbitres de mettre en œuvre une telle mesure. Finalement, l'UNAF modifie sa stratégie, en demandant aux arbitres de seulement décaler le coup d'envoi de cinq minutes, dans le cadre des rencontres de cette journée. Cette décision n'est pourtant guère appréciée par le Président de la CCA :

« *M. Machin, Président de l'association des arbitres français n'est pas content. Il n'est pas content parce qu'il estime que la décision prise en semaine par le comité directeur de l'UNAF – repousser les coups d'envoi de cinq minutes – est ridicule. Il affirme : « Plus de 13.000 arbitres sont affiliés à l'UNAF, mais avec ce genre de décision ce chiffre risque fort de diminuer »*»[1083].

Des tensions se manifestent alors encore entre la CCA et l'UNAF, et notamment entre ses deux Présidents Roger Machin et Louis Tereygeol. Malgré ces différentes visions, du fait de la pression exercée par l'UNAF, la FFF décide après cet incident, dans le cadre du Statut de l'Arbitrage, d'aggraver les sanctions à l'encontre des joueurs, entraineurs ou dirigeants commettant des violences envers les arbitres[1084]. En 1985, face à la lenteur du

[1080] Borel-Hänni François, *op.cit*, 2014, p.43.
[1081] *France Football n°1.815*, 20 janvier 1981, INSEP, PF-216.
[1082] *France Football officiel n°1.806*, 18 février 1981, Médiathèque FFF.
[1083] *France Football n°1.816*, 27 janvier 1981, INSEP, PF-216.
[1084] *France Football officiel n°1.803*, 18 janvier 1981, Médiathèque FFF.

remboursement de François Gillet et Jean Garcia, l'UNAF, désormais dirigée par Michel Dailly depuis 1984[1085] (Encadré 18), décide de verser 12 000 francs aux deux arbitres concernés[1086].

Michel Dailly

Né le 21 février 1943 à Lyon, Michel Dailly joue au football à St Clair Caluire puis à Pont-Evêque, en Division d'Honneur. Il se lance dans l'arbitrage en 1967, la même année que la création de l'UNAF, qu'il présidera quelques années plus tard. Tout d'abord arbitre du District du Rhône, Michel Dailly franchit les étapes et devient arbitre de la Ligue du Lyonnais en 1970.
Puis, il rentre à la Fédération en tant qu'arbitre « *interrégional* » en 1974. Par la suite, il devient consécutivement « *pré-fédéral* » en 1975, « *fédéral 2* » en 1976, « *pré-fédéral 1* » en 1978 puis « *fédéral 1* » en 1979. Il n'atteint pas l'échelon « *international* » et arrête prématurément sa carrière d'arbitre en 1984, sept ans avant d'atteindre la limite d'âge, pour remplacer Louis Tereygeol à la Présidence de l'UNAF. Il occupe cette fonction jusqu'en 1999. Michel Dailly s'emploie alors à défendre les intérêts de tous les arbitres de football, au niveau professionnel comme au niveau amateur. En tant que représentant des arbitres siégeant au Conseil Fédéral, il assiste aussi à l'ensemble des séances de la CCA sur toute cette période. À la tête de l'UNAF, Michel Dailly est à l'initiative de la mise en place du Statut de l'Arbitre en 1986, qui vient s'inscrire dans le Statut de l'Arbitrage et définit les droits et les devoirs des directeurs de jeu. Il est aussi l'un des instigateurs de la création de la liste des arbitres et juges sportifs de haut-niveau en 1993. En 1985, il fonde et préside l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM), regroupant les corps arbitraux de différentes disciplines sportives. Il reste à la tête de cette association jusqu'en 2010. En dehors de ses activités arbitrales, Michel Dailly est ingénieur dans le service des contentieux à EDF.



Encadré 18 : Biographie de Michel Dailly. Image issue des archives privées de Michel Dailly

Michel Dailly, qui met un terme à son activité d'arbitre pour devenir le nouveau Président de l'UNAF, siège au Conseil Fédéral comme son prédécesseur, avec le but de défendre les hommes en noir. Il s'appuie alors sur son récent passé d'arbitre, ayant lui-même subi des actes violents, comme après cette rencontre de Division 2 entre Arles et le Paris Football Club lors de la saison 1976-1977 :

> « *À la fin du match, le commissaire de police d'Arles vient dans mon vestiaire pour me dire : « on a une centaine de personnes qui sont devant la porte et qui sont pas contents ». Il me dit alors : « on a deux solutions, soit on essaye de sortir […] jusqu'à votre voiture ou autrement on fait venir les CRS de Marseille mais faut compter trois heures ». Je lui demande : « ils sont vraiment furieux à ce point ? ». Il me dit : « non ils sont en colère, ils*

[1085] *France Football officiel n°1.979*, 4 juillet 1984, Médiathèque FFF.
[1086] *France Football officiel n°2.015*, 20 mars 1985, Médiathèque FFF.

crient mais si on sort, ils devraient s'écarter ». Effectivement, on était sortis et ça faisait comme une procession de mariage, ça s'écartait et ils suivaient en hurlant. Le commissaire me tenait par le bras et j'avais mon sac de l'autre côté. Et là, y'a un jeune qui remonte toute la file, qui tourne, vient vers moi le poing en avant, me donne un coup de poing et me fracture le nez »[1087].

Cette scène, qui s'apparente à des passages du film de Jean-Pierre Mocky « *À mort l'arbitre* », à l'affiche quelques années plus tard en 1984[1088], vient cristalliser les représentations contestataires envers les hommes en noir. Des situations similaires sont vécues par d'autres arbitres tout au long des années 1980. Michel Girard, se rappelle lui aussi d'un match de barrage pour l'accession en première Division en 1989 :

« *Match de barrage en D2 à Nîmes, il a fallu que les policiers viennent sur le terrain me chercher avec des boucliers, j'avais exclu [René] Girard et c'était Brest qui s'était qualifié pour monter en 1ère Division. Il a fallu aller me chercher les affaires dans mon hôtel pour que je change d'hôtel, je suis sorti à 1h du matin par une porte dérobée que je ne connaissais pas dans le stade de Nîmes. La police, avec des chiens et des matraques, remontait les gens dans la tribune. C'était un autre monde. Mais bon, quand vous êtes dans le truc, il faut finir le match. Tout faire pour finir le match. Si t'arrêtes le match, ça risque d'être pire en fait* »[1089].

Le rôle de l'UNAF, qui est de défendre les hommes en noir, prend alors sens tout au long de cette décennie. Les auteurs de graves agressions à l'encontre des arbitres sont davantage sanctionnés qu'auparavant, à l'image du joueur amateur de Francheville, Philippe Sirveaux, condamné à cinq mois de prison avec sursis, à cinq ans sans pouvoir obtenir de licence et à 7 300 francs de dommages et intérêts à l'arbitre Guy Coudrey, dont les blessures à la mâchoire ont entraîné une incapacité de travail de quinze jours[1090]. Les décisions de sanctions sont également davantage médiatisées, que ce soit dans *France Football officiel*, *France Football* ou *L'Équipe*. Michel Vautrot, Vice-Président de l'UNAF responsable de la relation avec les médias, se charge de publier chaque mois les comptes-rendus des jugements des auteurs de violence envers les hommes au sifflet de 1986 à 1992[1091]. Tout au long des années 1980, c'est au final une centaine d'agressions graves[1092] qui sont commises chaque année envers les

[1087] Entretien réalisé avec Michel Dailly le 23 avril 2019 à son domicile (Pont-Evêque).
[1088] Ce film, dans lequel Eddy Mitchell joue le rôle de l'arbitre, est une caricature des pressions et violences subies par les arbitres de football durant cette période.
[1089] Entretien réalisé avec Michel Girard le 22 octobre 2018 à son domicile (Saint-Chamond).
[1090] *France Football officiel n°2.015*, 20 mars 1985, Médiathèque FFF.
[1091] À l'image de ce compte rendu en mars 1986 : *France Football officiel n°2.064*, 28 mars 1986, Médiathèque FFF.
[1092] 97 en 1982, 82 en 1983, 115 en 1984, 108 en 1985.

arbitres, presque exclusivement dans le niveau amateur[1093]. L'UNAF, qui compte dans cette période un nombre croissant d'adhérents[1094], en lien avec l'augmentation du nombre d'arbitres[1095], bénéficie alors d'un pouvoir légitime, avec presque 70% de représentativité de ses arbitres. Sa défense des intérêts de l'élite comme de la masse des arbitres aboutit à la mise en place du Statut de l'Arbitre de football le 1er mars 1986, qui situe plus nettement le rôle de l'arbitre et vient notamment fixer ses droits et les devoirs[1096]. Ce texte, annexé au Statut de l'Arbitrage, permet de renforcer la protection, la sécurisation et la défense du corps arbitral français.

Statut de l'Arbitre (annexé au Statut de l'Arbitrage)

Titre 1 : dispositions générales

Article 1

Définition du Statut de l'arbitre de football

Définition de l'Association des Arbitres

Article 2 : les arbitres et l'organisation de l'arbitrage

Article 3 : recrutement des arbitres de football

Article 4 : formation des arbitres de football

Article 5 : rattachement au club et mutation de l'arbitre

Article 6 : l'arbitre et son club

Article 7 : représentativité des arbitres de football

Article 8 : carte d'arbitre de football

Article 9 : certificats d'aptitude à l'arbitrage FFF

Article 10 : honorariat

Titre 2 : droits et devoirs des arbitres

Article 11 : droit d'éligibilité des arbitres

Article 12 : droit d'appel et d'évocation

Article 13 : assurance des arbitres

Article 14 : sécurité et protection des arbitres

Article 15 : défense et recours des arbitres

Article 16 : convention d'indemnisation

Article 17 : remboursement des frais perçus par les arbitres

[1093] *France Football officiel n°2.054*, 17 janvier 1986, Médiathèque FFF.
[1094] 12 000 adhérents en 1980, 14 000 en 1985, 18 000 en 1994 (Données issues de *France Football officiel*).
[1095] 18 500 arbitres en 1980, 21 300 en 1985, 26 500 en 1994 (Données issues de *France Football officiel*).
[1096] *France Football officiel n°2.068*, 15 avril 1986, Médiathèque FFF.

Article 18 : discipline

Article 19 : pénalités encourues par les arbitres

Article 20 : prévention et examen médical

Article 21 : tenue et écusson de l'arbitre

Titre 3 : dispositions d'application du statut des arbitres

Article 22 : condition d'application du statut

Encadré 19 : Statut de l'Arbitre. France Football officiel n°2.068, 25 avril 1986, Médiathèque FFF.

Michel Dailly estime avoir joué un rôle important dans la mise en place de ce statut. Il compare alors son action au sein l'UNAF, durant cette période, aux difficultés actuelles de défense de tous les hommes en noir :

> « *L'UNAF avait un rôle important dans les décisions puisque j'étais au Conseil Fédéral. Si maintenant l'UNAF n'a plus de rôle dans les évolutions, c'est à cause du SAFE*[1097]*. Ce SAFE c'est un peu comme l'ancienne amicale avant l'UNAF pour les arbitres d'élite* »[1098].

Durant la même période, à l'initiative de Michel Dailly, les représentants du corps arbitral de toutes les disciplines sportives se réunissent au sein de l'Association Française du Corps Arbitral Multisport (AFCAM)[1099]. Le but de cette association, dont il devient le premier Président, est de fédérer le corps arbitral de différents sports, en vue d'une défense commune de cette activité et de l'obtention de moyens nécessaires à l'exercice de la fonction. Cette association organise en 1987, avec l'aide du CNOSF, un colloque intitulé « *Vive l'arbitre !* », qui a pour but de revaloriser la fonction et le rôle de l'arbitre[1100]. Avec notamment la présence du chercheur Christian Pociello ou des arbitres « *internationaux* » Michel Vautrot et Joël Quiniou, les débats se cristallisent autour de la création, pour les arbitres, d'un statut comparable à celui du sportif de haut-niveau. Cette requête de l'AFCAM et de l'UNAF est discutée avec le Ministère des Sports, et notamment Roger Bambuck, dès le début des années 1990[1101]. La création de la liste ministérielle des arbitres et juges sportifs de haut-niveau sera

[1097] Le Syndicat des Arbitres du Football d'Élite (SAFE) est un syndicat créé en 2006 pour améliorer les conditions d'activité des hommes en noir de l'élite. Pour plus d'informations, aller voir Chovaux Olivier, « Le Syndicat des Arbitres du Football d'Élite (SAFE) : un contre-pouvoir efficace au service d'une corporation privilégiée ? (2006-2016) ». In Schotté Manuel & Vincent Joris (dir.), *Le sport et ses pouvoirs*, Limoges, Presse Universitaires de Limoges, 2021c.

[1098] Entretien réalisé avec Michel Dailly le 23 avril 2019 à son domicile (Pont-Evêque).

[1099] *France Football officiel n°2.044*, 6 novembre 1985, Médiathèque FFF.

[1100] *France Football officiel n°2.104*, 20 février 1987, Médiathèque FFF.

[1101] *France Football officiel n°2.104*, 23 février 1990, Médiathèque FFF.

finalement concrétisée en 1993[1102], par la nouvelle Ministre des Sports Michèle Alliot-Marie. Par ailleurs, à l'échelle internationale, le *Board* inscrit en 1995 dans la loi V, qu'un arbitre ne peut pas être tenu responsable de quelque blessure subie par un joueur, un officiel ou spectateur, durant une rencontre qu'il dirige[1103]. Cette modification soulage les arbitres, d'un point de vue juridique, de toute responsabilité de violences commises sur les terrains de football.

Ces évolutions dans la défense des hommes en noir entraînent néanmoins des luttes et des débats entre l'UNAF et les membres de la CCA. La présence de Michel Dailly au Conseil Fédéral, lui procurant un certain pouvoir vis-à-vis de la CCA, occasionne notamment des conflits :

> « *Lui [Roger Machin], il était très autoritaire. Il avait à l'époque pas apprécié que je sois en quelque sorte son patron puisqu'en entrant au Conseil Fédéral, le Conseil Fédéral étant au-dessus de la Commission [Centrale des Arbitres], je sois au-dessus […] Ma position était claire à l'époque. Si je n'étais pas d'accord avec une décision de la CCA, je ne la présentais pas au Bureau Fédéral* »[1104].

Michel Dailly exerce ainsi un rapport de force vis-à-vis de la CCA et de son Président. Ces luttes se poursuivent au début des années 1990, lorsque Michel Vautrot remplace Roger Machin à la présidence de la CCA. Bien qu'au départ très proches, ces deux personnalités s'opposent progressivement, à la fois dans des enjeux de pouvoirs et de personnes :

> « *Michel Dailly se prenait un peu pour le super Président de la CCA. Il se mettait en valeur. Quand y'avait les délégations étrangères qui venaient au stage national, il se présentait comme le référent des arbitres. À tel point que les représentants des Fédérations étrangères nous demandaient : « qui c'est le Président, c'est Vautrot ou Dailly ? ». C'est vrai que y'a eu des conflits avec Michel. Et on peut pas être d'un côté et de l'autre. Moi j'étais du côté de Michel [Vautrot], non seulement parce qu'il m'avait fait venir à la CCA, mais aussi parce que j'étais d'accord avec lui. Après, Michel Dailly a fait pleins de bonnes choses pour les arbitres* »[1105].

Un vif débat oppose notamment les deux hommes, lorsque Michel Vautrot fait basculer l'arbitrage d'élite vers le semi-professionnalisme en 1995, avec notamment une forte

[1102] Décret n°93-1034 du 31 août 1993 relatif au sport de haut niveau et aux normes des équipements sportifs. Ce décret vient s'inscrire dans la loi n°84-610 du 16 juillet 1984, également appelée « loi Avice ». Site officiel du Ministère des solidarités et de la santé.
[1103] Tenèze Ludovic, « Histoire du football : le Board et l'analyse des transformations des lois du jeu ». Thèse en STAPS, Université Paris V, 2011, p.108.
[1104] Entretien réalisé avec Michel Dailly le 23 avril 2019 à son domicile (Pont-Evêque).
[1105] Entretien téléphonique réalisé avec Jean-Michel Lerognon le 25 janvier 2021.

revalorisation des indemnités[1106]. Michel Dailly s'oppose à cette décision, estimant que cette évolution accentue selon-lui les écarts entre l'arbitrage du football amateur et du football professionnel[1107]. Les conflits interpersonnels s'accentueront jusqu'à la fin des années 1990, jusqu'à ce que Michel Dailly soit démis de ses fonctions de Président de l'UNAF et de représentant des arbitres au Conseil Fédéral en 1999.

Ainsi, cette période, qui est marquée par de nombreux épisodes de violences envers les arbitres, donne également lieu à une reconnaissance accrue des hommes en noir. À travers l'UNAF, les arbitres se trouvent davantage protégés, notamment grâce à la mise en place du Statut de l'Arbitre ou de la création de l'AFCAM. Néanmoins, le contre-pouvoir exercé par Michel Dailly, qui siège au Conseil Fédéral et détient ainsi un pouvoir sur le Président de la CCA, entraine de vives tensions et des luttes d'acteurs dans les instances de l'arbitrage français.

[1106] *Foot n°240*, 24 juin 1995, Médiathèque FFF.
[1107] Entretien réalisé avec Michel Dailly le 23 avril 2019 à son domicile (Pont-Evêque).

c) La CCA sous tutelle de la politique de professionnalisation de l'arbitrage menée par la FIFA

Les années 1980 constituent des années fastes pour le football français, à travers notamment les très bons résultats de son équipe nationale. François Da Rocha, spécialiste de l'histoire de l'Équipe de France, parle dans ce cadre d' *« une génération dorée »*[1108]. Après avoir atteint les demi-finales de la Coupe du Monde 1982, l'Équipe de France remporte le championnat d'Europe 1984. C'est le premier succès des Bleus dans une compétition internations. Lors de la Coupe du Monde 1986 au Mexique, la France atteint une nouvelle fois les demi-finales et termine même troisième de la compétition. Ces très bons résultats, suivis à la télévision par de plus en plus de Français, participent à une accélération de l'attrait pour le ballon rond. Durant cette période, les arbitres français constituent également des références à l'échelle internationale. Alors que Robert Wurtz bénéficie d'une très bonne réputation tout au long des années 1970, de nouveaux directeurs de jeu de l'Hexagone s'imposent sur le devant de la scène. Michel Vautrot, arbitre de la Ligue de Franche-Comté est notamment le directeur de jeu « bleu-blanc-rouge » emblématique des années 1980. Il est le représentant des arbitres français lors de la Coupe du Monde 1982, organisée en Espagne. La même année, c'est également un arbitre français, l'Alsacien Roger Konrath, qui dirige la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, opposant Aston Villa au Bayern Munich. Michel Vautrot est pour sa part désigné pour la finale de cette prestigieuse compétition en 1986, durant laquelle s'affronte le FC Steaua Bucarest et le FC Barcelone. Par ailleurs, en 1986 toujours, alors que tout le monde est persuadé de la nomination de Michel Vautrot pour la Coupe du Monde au Mexique, c'est finalement Joël Quiniou qui est appelé à représenter la France lors de cette compétition. La progression fulgurante de ce jeune arbitre parisien le place rapidement parmi les meilleurs arbitres français de l'époque. L'année 1988 vient ensuite cristalliser la très bonne reconnaissance de l'arbitrage français. Tout d'abord, le lorrain Gérard Biguet, qui représente la France aux Jeux olympiques de Séoul, est désigné pour la finale de cette compétition, entre l'Union Soviétique et le Brésil. La même année, Michel Vautrot est sélectionné pour l'Euro en RFA et se trouve lui aussi désigné pour l'ultime rencontre de ce tournoi, opposant les Pays-Bas à l'URSS. Durant cet affrontement entre les meilleures nations européennes, cet arbitre bisontin est omniprésent dans la presse, les articles qui lui sont consacrés sont très fréquents

[1108] Da Rocha Carneiro François, *op.cit*, 2019, p.24.

et souvent élogieux. Le sport, et le football en particulier, deviennent investis d'une mission d'incarnation de la collectivité nationale[1109]. L'Équipe de France n'étant pas qualifiée pour cette compétition, Michel Vautrot, qui avait été décoré de la Croix de l'Ordre du Mérite quelques années plus tôt[1110], apparaît comme le digne représentant de la France lors de cet Euro, expliquant en partie sa mise en valeur par les journalistes français.

> *« Il y a des périodes dans la vie où il faut savoir ne pas bouder les petits plaisirs quand on est privé des grands. Alors, soyons gaulois et reconnaissons-le sans honte : qu'un Français ait été choisi pour arbitrer un match aussi important que RFA-Espagne nous flatte la crête. Et comme décidément il y aura toujours un Michel pour sauver le pays, hier soir Zorro rimait avec Vautrot. Faute d'avoir conquis sur le terrain le droit de jouer les arbitres dans cet Euro 88, la France, grâce à trois d'entre les siens, s'était vu offrir quatre-vingt-dix minutes supplémentaires pour retrouver son honneur »*[1111].

Cet homme en noir incarne alors une identité nationale idéalisée, que ce soit par ses performances sur le terrain ou l'humanité qui le caractérise, reconnue par les acteurs et commentateurs[1112]. Après cette finale de l'Euro, Michel Vautrot apparaît non plus seulement comme l'un des meilleurs arbitres français, mais également comme l'un des meilleurs directeurs de jeu dans le monde, « *à côté de rares seigneurs du sifflet qui exercent du sifflet comme s'ils descendaient des Cieux (Concetto Lo Bello, Taylor, Vautrot)* »[1113]. Il est d'ailleurs désigné meilleur arbitre « *international* » par l'IFFHS[1114] en 1988 et 1989.

La reconnaissance de l'arbitrage français est confirmée à l'occasion de la Coupe du Monde 1990 en Italie, pour laquelle Michel Vautrot et Joël Quiniou sont désignés. C'est alors une première, pour la FIFA, de désigner deux arbitres d'un même pays pour une Coupe du Monde[1115]. Lors de ce Mondial, Michel Vautrot, qui obtient la note de 9/10 par le contrôleur M. Arriaga sur la rencontre Argentine-Cameroun et la note de 8,6/10 par M. Cavan sur le match Irlande-Pays-Bas, est désigné pour l'une des deux demi-finales de cette compétition, opposant l'Italie à l'Argentine[1116]. Joël Quiniou reçoit lui la note de 9,1/10 par M. Bouzo lors de la rencontre Italie-Tchécoslovaquie et de 8,5/10 par M. Arriaga lors du 8ème de

[1109] Mignon Patrick, *op.cit*, 2007, p.261.
[1110] Il est décoré en 1983.
[1111] *L'Équipe* n°13.099*,* 19 juin 1988, Archives de la BnF, JOD-261.
[1112] Joly Alexandre, *op.cit*, 2020, p.120.
[1113] *France Football* n°2.236, 14 février 1989, INSEP, PF-216.
[1114] *International Federation of Football History & Statistics*.
[1115] Deux arbitres italiens sont également désignés pour cette Coupe du Monde.
[1116] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 5 juillet 1990 à Rome, Archives de la FIFA (Zurich), n°110362.

finale Brésil-Argentine[1117]. Grâce à ces deux bonnes évaluations, le directeur de jeu parisien se voit attribuer la direction du match pour la troisième place. La désignation de Michel Vautrot pour une des deux demi-finales et de Joël Quiniou pour la petite finale de cette compétition peut constituer le point culminant de l'arbitrage français, très reconnu à l'échelle internationale. Quatre ans plus tard, Joël Quiniou est désigné pour le Mondial ayant lieu aux États-Unis, consacrant sa troisième convocation d'affilée à l'occasion de cette compétition majeure. En 1993, la FIFA accorde même un huitième arbitre « *international* » à la France, signe de reconnaissance de la valeur de l'arbitrage français[1118]. Alex Ponnet, membre de la Commission des arbitres de l'UEFA et de la FIFA, affirme ainsi que « *le corps arbitral français est tout simplement l'un des meilleurs en Europe* »[1119]. Depuis l'exposition internationale de Robert Wurtz, la période allant de 1975 à 1994 correspond dès lors aux « Vingt Glorieuses » de l'arbitrage français, en termes de représentativité en dehors du territoire national.

Cette reconnaissance de l'arbitrage français est également perceptible à travers la représentation de membres français au sein des Commissions Européennes et Internationales durant l'intégralité de cette période. Roger Machin est membre de la Commission des arbitres de la FIFA de 1980 à 1991, avant d'être remplacé à cette fonction par Michel Vautrot. L'UEFA, présidée par le français Jacques Georges de 1983 à 1990, comporte également des représentant de l'arbitrage français, à savoir Roger Barde et Henri Faucheux[1120]. Plusieurs membres de la CCA siégeant ainsi au sein des instances européennes et internationales, la présence de ces hommes de pouvoir peut ainsi constituer un des déterminants de la désignation des arbitres tricolores lors des compétitions majeures et de leur reconnaissance en dehors du territoire national durant cette période.

Alors que l'arbitrage français fait référence en dehors de l'Hexagone, cette période est également marquée par des scandales d'arbitrage à l'échelle internationale. « *L'affaire*

[1117] *Ibid*.
[1118] *Foot n°117*, 5 décembre 1992, Médiathèque FFF.
[1119] *Foot n°147*, 31 juillet 1993, Médiathèque FFF.
[1120] *France Football officiel n°1.979*, 4 juillet 1984, Médiathèque FFF.

Battiston »[1121] lors de la demi-finale de la Coupe du Monde 1982 entre la France et la RFA, marque toute une génération de Français. De la même manière, « *la main de Dieu* »[1122] de Maradona en demi-finale de la Coupe du Monde 1986 entre l'Argentine et l'Angleterre, expose une nouvelle fois un arbitre commettant une erreur, visible par des millions de téléspectateurs. Or, le football devient un sport qui se développe de plus en plus, économiquement et médiatiquement. La FIFA ne peut se permettre de voir des rencontres à hauts enjeux et retransmises en mondovision entachées par des erreurs d'arbitrage. Après la Coupe du Monde 1990 en Italie, l'arbitrage de cette compétition est une nouvelle fois considéré comme défaillant par les instances de la FIFA :

> *« Il s'est révélé au cours du tournoi que précisément les arbitres établis, les mieux qualifiés avant la Coupe du Monde, ont en partie failli à leur tâche parce qu'ils n'étaient pas à même de supporter la pression d'une telle compétition, ni physiquement ni psychiquement. Il est intéressant de constater à ce sujet que toutes ces défaillances ont concerné des arbitres de plus de 45 ans […] Les juges de touche doivent être clairement dissociés des arbitres dans leur mission […] L'arbitre doit être un athlète »* [1123].

Suite à ce Mondial, la FIFA s'engage, notamment à travers son secrétaire général Sepp Blatter, vers une professionnalisation de l'arbitrage :

> *« Depuis quinze ans, le football est devenu très athlétique. Des tactiques nouvelles sont apparues. On n'a plus occupé le terrain en entier, mais les joueurs se sont mis à se déplacer très vite, conséquence d'un entraînement quotidien sur tous les plans : physique, technique, tactique, psychologique. Les arbitres, eux, sont restés au même rythme de préparation. Ils se sont un peu améliorés, par la force des choses, mais ils ont beaucoup perdu, par rapport aux joueurs en quinze ans. La différence est visible. Elle est même criarde […] L'arbitre devrait avoir la même préparation que le joueur et avant un match, par exemple, il devrait savoir comment vont jouer les deux équipes. Il devrait également être préparé psychologiquement et se préparer spécifiquement pour son match. Je demande du professionnalisme »[1124].*

[1121] Fait de jeu ayant eu lieu lors de demi-finale de la Coupe du Monde, opposant la France à la République Fédérale d'Allemagne. Alors que le score est de 1-1, Patrick Battiston hérite d'un ballon en profondeur à la cinquantième minute de jeu et file vers le but allemand. Le stéphanois tente un tir lobé qui passe à côté des buts allemands. Mais au même moment, Harald Schumacher percute Battison d'un coup d'épaule et de genou placé à hauteur de la tête du français. Alors que le Français retombe KO sur la pelouse de Séville, l'arbitre néerlandais de la rencontre, Charles Korver, ne sanctionne pas la faute et désigne une reprise du jeu par un coup de pied de but. Le juge de touche du côté de l'action ne signale également rien à son collègue.

[1122] En 1986, en demi-finale de la Coupe du Monde opposant l'Argentine à l'Angleterre, une autre erreur d'arbitrage déchaine les passions. À la 51ème minute de jeu, Diego Maradona, le numéro 10 argentin, trop court pour atteinte une balle haute, frappe la balle du poing et lobe le gardien anglais. L'arbitre central tunisien Ali Bennaceur, et ses juges de touche n'ayant pas vu cette irrégularité, valident le but.

[1123] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 5 juillet 1990 à Rome, Archives de la FIFA (Zurich), n°110362.

[1124] *France Football n°2.309*, 10 juillet 1990, Archives de l'INSEP, PF-216.

Michel Platini, alors jeune retraité et sélectionneur de l'Équipe de France[1125], se prononce également pour un arbitrage professionnel :

> « *Ce serait une bonne chose car, au moins, on pourrait leur infliger des sanctions financières en cas de graves erreurs. Ainsi, ils seraient plus concentrés pendant les matchs* »[1126].

Les commissions nationales d'arbitrage doivent alors s'inscrire dans le « tempo » donné par la FIFA, et en particulier par sa Commission des arbitres et l'*International Board* :

> « *Compte tenu du but qu'elles poursuivent, les Associations Nationales doivent immédiatement entreprendre des démarches en vue de mettre en œuvre les directives de la FIFA […] Les mesures en question sont l'abaissement de l'âge limite des arbitres internationaux, la création d'une liste de juges de touche internationaux de la FIFA et l'introduction d'un quatrième arbitre* »[1127].

Parmi ces mesures fortes de professionnalisation de l'arbitrage, les Fédérations se voient une nouvelle fois imposer un rajeunissement de leurs arbitres. La Commission des arbitres de la FIFA décide en 1991 de faire passer progressivement l'âge maximal des arbitres « *internationaux* » de 50 à 45 ans[1128]. En conséquence, plusieurs « *internationaux* » tricolores se voient retirer leur écusson FIFA, à l'image de Claude Bouillet, Alain Delmer ou Michel Girard, ayant tous les trois 46 ans cette année-là. Par ailleurs, la CCA dirigée par Michel Vautrot, a alors l'obligation de transformer encore plus le système de promotions des hommes en noir, afin que de jeunes arbitres atteignent plus rapidement l'élite du football français. Dans la même logique, suite aux nombreux problèmes rencontrés à cet égard lors de la Coupe du Monde 1990, la Commission des arbitres de la FIFA crée une liste de juges de touche « *internationaux* » afin de reconnaître la spécificité de cette fonction au plus haut niveau[1129]. Chaque association doit alors créer un statut spécifique de juge de touche, même si cela est déjà le cas à l'échelle française. Néanmoins, la création de ce nouveau corps « *d'internationaux* » accélère le processus de reconversion de certains arbitres, disposant d'une nouvelle possibilité d'accès à l'élite internationale. La FIFA prône également une

[1125] Michel Platini prend sa retraite en 1987. Il remplit le rôle de sélectionneur des Bleus de 1988 à 1992.
[1126] *France Football n°2.369*, 3 septembre 1991, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1127] Courrier de la FIFA aux Associations Nationales lui étant affiliées, 6 mars 1991, Archives privées de Michel Vautrot.
[1128] *Foot n°39*, 27 avril 1991, Médiathèque FFF.
[1129] *Ibid*.

athlétisation des arbitres de football. Sepp Blatter, pointe dans ce cadre la nécessité que le directeur de jeu dispose d'une excellente condition physique *:*

> *« L'arbitre de demain ne devra plus être un amateur parmi les professionnels. Il sera un athlète en parfaite condition physique et psychique, capable de maîtriser tous les problèmes pouvant survenir lors d'une rencontre »*[1130].

L'évaluation des capacités physiques de l'arbitre devient de plus en plus régulière et exigeante, obligeant l'homme en noir à s'entraîner très régulièrement. Les indemnités versées par la FIFA aux directeurs de jeu sont également revues à la hausse, afin que ces derniers puissent « *assumer des tâches parfois difficilement conciliables : obligations professionnelles, direction de match, voyage, entraînement, vie de famille* »[1131]. Dans ce cadre, la FIFA augmente ces indemnités de 125 francs suisse par match à 150 francs en 1983[1132], puis à 250 francs en 1994[1133], en dehors des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Elle décide également, à partir de 1990, de verser une indemnité spéciale supplémentaire de 5 000 francs à tous les arbitres convoqués pour un Mondial[1134]. Elle invite dans ce cadre les différentes Fédérations à s'inscrire dans cette dynamique. La FIFA renforce également, à partir de 1991, la formation des contrôleurs d'arbitres, en multipliant les formations de ces derniers[1135]. De plus, elle rend obligatoire, en 1992, la présence d'un quatrième arbitre officiel dans le cadre des rencontres internationales, afin d'alléger les tâches de l'arbitre central et de ses deux juges de touche[1136]. Ce quatrième arbitre, qui complète désormais le trio historique, « *est missionné pour assister l'arbitre central à tout moment. Il se situe entre les deux surfaces techniques, pour gérer les bancs de touche et réguler les tensions à proximité du terrain. Il est également chargé de la gestion des remplaçants et du contrôle de leur équipement* »[1137]. La logique de compétence, qui se développe alors dans les organisations du travail et dont l'un

---

[1130] *Foot n°87*, 25 avril 1992, Médiathèque FFF.
[1131] *Ibid*.
[1132] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 19 mars 1983 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110068.
[1133] Courrier de la FIFA aux Associations Nationales affiliées, concernant les indemnités journalières pour arbitres et juges de touche internationaux, 25 octobre 1994, archives privées de Michel Vautrot.
[1134] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 27 juin 1990 à Rome, Archives de la FIFA (Zurich), n°110362.
[1135] *Séance de coordination des Commissions des arbitres de la FIFA et de l'UEFA*, séance du 24 octobre 1991 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110370.
[1136] *Foot n°39*, 27 avril 1991, Médiathèque FFF.
[1137] Tenèze Ludovic et coll., *op.cit*, 2015, pp.8-9.

des corollaires est le travail en équipe[1138], amène les arbitres à mieux se répartir les tâches et à collaborer d'autant plus dans la formalisation de leurs missions. Enfin, alors que l'arbitrage dans un autre pays fonctionne jusqu'ici uniquement sur l'utilisation de la signalétique universelle, la FIFA impose aux arbitres « *internationaux* », à partir de 1992, d'avoir des notions d'anglais afin d'être en capacité de communiquer avec les joueurs des autres pays[1139]. Cette obligation nécessite ainsi une nouvelle compétence à travailler pour les hommes en noir.

La Fédération italienne est celle qui s'inscrit le plus dans cette dynamique lancée par la FIFA. Elle rend en effet ses arbitres professionnels à partir de la saison 1993-1994[1140]. Les indemnités sont alors fortement augmentées pour ses directeurs de jeu qui ne vivent désormais que de leur activité arbitrale. Le temps disponible, en dehors des formations plus nombreuses, est consacré aux entraînements pour arriver en très bonne condition physique sur les terrains. Bien que la Fédération Italienne soit la seule à prendre cette mesure radicale, les autres Fédérations, dont la FFF, s'inscrivent néanmoins dans les autres prescriptions de la FIFA. Par ailleurs, la CCA et les arbitres français se soumettent également aux nombreuses évolutions mises au point par l'*International Board* au début des années 1990. La préparation technique des arbitres prend dans ce cadre une place importante dans la professionnalisation de cette fonction. En 1991, le règlement devient plus sévère, demandant aux arbitres de désormais exclure tout joueur commettant un tacle par-derrière sur un adversaire qui s'échappe vers le but[1141]. Les joueurs, qui doivent désormais s'équiper obligatoirement de protège-tibias[1142], se voient également avertis s'ils ne respectent pas la distance des 9,15m sur les coups-francs[1143]. Avant la Coupe du Monde 1994, afin que les matchs comptent au moins soixante minutes de jeu effectif, la FIFA demande aux arbitres un décompte scrupuleux des pertes de temps, en avertissant tout joueur essayant de ralentir le jeu[1144]. À partir de 1994, tout tacle par derrière doit désormais entraîner une expulsion du joueur fautif[1145]. Ces

[1138] Dubar Claude, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. Paris, Armand Colin, 2015, p.276.
[1139] *Foot n°70*, 21 décembre 1991, Médiathèque FFF.
[1140] *France Football n°2.344*, 12 mars 1991, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1141] *France Football n°2.358*, 18 juin 1991, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1142] *Ibid.*
[1143] *Foot n°50*, 3 août 1991, Médiathèque FFF.
[1144] *Foot n°178*, 12 mars 1994, Médiathèque FFF.
[1145] *Ibid*.

nouvelles prescriptions du *Board*, entraînent une augmentation du nombre de cartons distribués par les arbitres dans le championnat de France, notamment concernant les avertissements. Ceci provoque mécaniquement une augmentation des suspensions de joueurs et des amendes payées par les clubs.

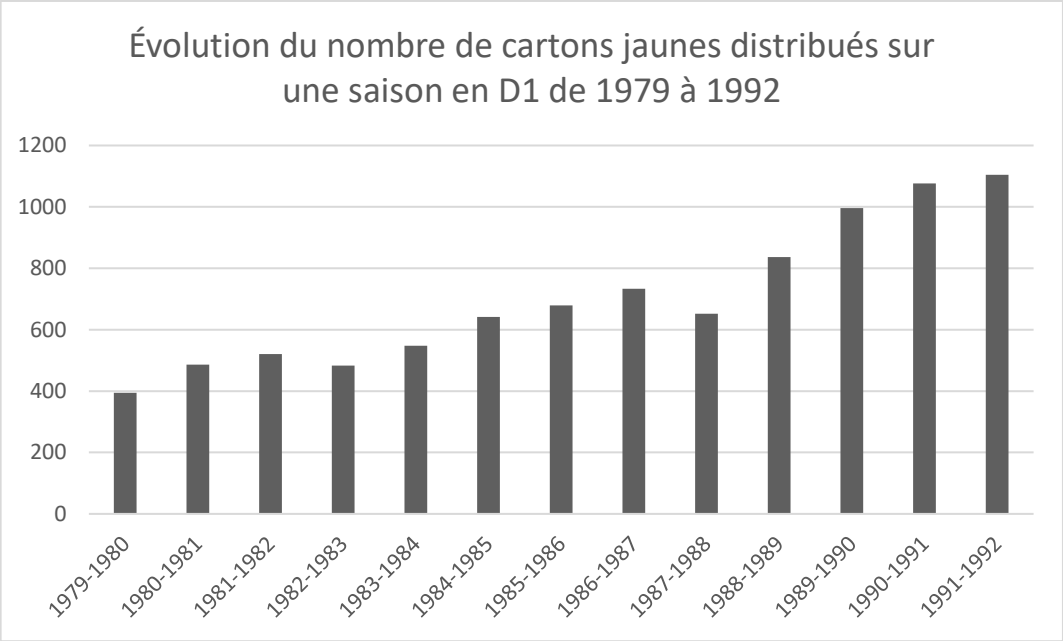

Graphique 11 : Évolution du nombre de cartons jaunes distribués sur une saison en D1 de 1979 à 1992. Foot n°50, 3 août 1991, Médiathèque FFF.

Enfin, la Commission des arbitres de l'UEFA apparaît de plus en plus sous la tutelle de la FIFA, qui dans une logique de standardisation, impose le même fonctionnement à l'ensemble des Confédérations. Alors que jusqu'en 1989, la Commission des arbitres de l'UEFA utilise sa propre échelle d'évaluation des arbitres[1146] et ne fait pas usage du système adopté par la FIFA[1147], Sepp Blatter leur demande expressément d'abandonner leur fonctionnement et de se conformer aux pratiques de la FIFA[1148]. Cette dernière les invite également à davantage coordonner les contrôles des arbitres européens et à se voir davantage inclus dans les observations de l'UEFA[1149]. La Commission des arbitres de l'UEFA se conforme alors à ces directives.

[1146] Avec des notes allant de 0 à 4.
[1147] Avec une échelle de notes qui va de 0 à 10.
[1148] *Séance de coordination des Commissions des arbitres de la FIFA et de l'UEFA*, séance du 22 juillet 1989 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110396.
[1149] *Ibid.*

Finalement, c'est bien un arbitrage semi-professionnel qui se met progressivement en place au début des années 1990. Dans le sillage des prescriptions de la FIFA, les différentes Fédérations entrent progressivement dans cette dynamique. En France, la CCA apparaît ainsi sous tutelle de la FIFA et met en œuvre de nombreux changements – en termes de préparation technique, d'augmentation des indemnités, de formation physique ou de spécialisation de la fonction du juge de touche – qui s'inscrivent plus globalement dans la semi-professionnalisation de la fonction de l'arbitre.

B) Vers des arbitres semi-professionnels ?

a) L'arbitre de football, un athlète ?

Au début des années 1980, le football évolue comme un sport de plus en plus rapide, avec des joueurs qui sont de mieux en mieux préparés. L'entraînement du footballeur intègre désormais les dimensions technique, tactique et physique dans un même temps[1150]. Le travail devient d'autant plus différencié, spécialisé et individualisé entre les joueurs, notamment par l'arrivée de la psychologie[1151] dans le milieu du football. Paul Frantz affirme que dans un contexte où le jeu sans ballon s'intensifie, la préparation physique des hommes en noir nécessite également des adaptations spécifiques[1152]. L'amélioration de leur condition physique est alors nécessaire et s'inscrit dans la dynamique de professionnalisation de la fonction arbitrale. Alors que Robert Wurtz incarne l'arbitre pionnier sur cette dimension durant les années 1970, cristallisant la progressive sportivisation de la corporation, les années 1980 marquent l'institutionnalisation de cette compétence chez l'homme en noir. Si avant 1980-1981, un simple certificat médical d'aptitude à la pratique du sport est suffisant pour les arbitres de la Fédération, le Docteur Blum met en place, à partir de cette date, un dossier médical identique pour tous les arbitres de la FFF, composé d'une fiche de renseignements médicaux personnels remplie par l'arbitre et d'une fiche d'examens très complète (cardio-artériel, test d'effort, examen ophtalmologique)[1153]. La même année, la pratique du test de Cooper, jusqu'alors obligatoire mais non discriminante, devient éliminatoire. Les arbitres doivent alors réussir à atteindre le nombre minimum de mètres imposés pour entrer au sein de la Fédération, comme le précise l'article 18bis du nouveau règlement intérieur de la CCA :

> « *Le candidat à l'échelon interrégional devra présenter une attestation certifiant que le candidat a subi avec succès le test physique de Cooper. Cette attestation doit être établie sous couvert du Président de CRA qui s'assurera que cette épreuve physique a bien été*

[1150] Grün Laurent, *op.cit*, 2010, p.150.
[1151] Grâce notamment à la thèse de 3e cycle en sciences de l'éducation de Jacques Crevoisier en 1981, intitulée : « L'entraîneur de football professionnel et les facteurs psychologiques de la réussite sportive ».
[1152] *France Football officiel n°1.793*, 19 novembre 1980, Médiathèque FFF.
[1153] Willems Ludovic, « Évolution du dossier médical d'aptitudes des arbitres de la Fédération Française de Football depuis 1980. Étude des arbitres ayant évolué plus de dix ans à l'échelon Fédéral ». Thèse pour le diplôme d'État de Docteur en médecine, Université du droit et de la santé (Lille 2), 2003, p.26.

exécutée selon les normes fixées par la CCA et la CCM[1154]*. Si cette condition n'est pas remplie, la CCA ne retiendra pas la candidature de l'arbitre de Ligue* »[1155].

De la même manière que pour les candidats à l'échelon « *interrégional* », comme précisé dans l'article 23bis du règlement intérieur de la CCA, tout arbitre de la Fédération doit désormais valider ce test chaque année pour rester dans l'élite :

« *Afin de s'assurer de la bonne condition physique des arbitres interrégionaux, fédéraux et internationaux, la CCA fera procéder, lors du stage national, des tests physiques obligatoires. Les normes de ces tests physiques seront fixées par un entraîneur diplômé et par la CCM. Dans les performances à réaliser, il sera tenu compte de l'âge des arbitres dans chaque catégorie. Les arbitres ne pouvant satisfaire à ces tests physiques ne pourront prétendre arbitrer. Ils devront, à leur demande, subir ces tests dans leur Ligue en présence d'un entraîneur et d'un membre de la CCA ou d'une personne déléguée par la CCA. Leur réintégration en tant qu'arbitre de la Fédération s'effectuera dès que ce test obligatoire aura été satisfaisant* »[1156].

La Commission Centrale Médicale et un entraîneur diplômé fixent dès lors les attendus de ce test Cooper, avec des différences en fonction de l'âge de l'arbitre (Image 41).

TEST DE COOPER

OBJECTIF : Parcourir la plus grande distance en 12 minutes.

APPRECIATIONS / CATEGORIES	30 ans et -	31 à 35 ans	36 à 40 ans	41 à 45 ans	46 ans et +
TRES INSUFFISANT	2600m et +	2550m et -	2450m et -	2350m et -	2250m et -
INSUFFISANT	2650 2750	2600 2700	2500 2600	2400 2500	2300 2400
BIEN (Minimum à réaliser)	2800 2950	2750 2900	2650 2800	2550 2700	2450 2600
EXCELLENT	3000m et +	2950m et +	2850m et +	2750m et +	2650m et +

Image 41 : Attendus du test Cooper lors de la saison 1983-1984. Archives privées de Michel Vautrot

Gérard Biguet (Encadré 20), atteignant l'élite de l'arbitrage français au début des années 1980, se rappelle de l'introduction de ce test et par la suite de son caractère éliminatoire :

« *Au début, c'était le test de Cooper en étant capable de parler avec son voisin pendant douze minutes. Au début, c'était pas obligatoire, c'était une mise en route. Après, c'est*

[1154] Commission Centrale Médicale.
[1155] *France Football officiel n°1.798*, 24 décembre 1980, Médiathèque FFF.
[1156] *Ibid*.

devenu le test de Cooper plus le 400 mètres, avec des barèmes et des sanctions pour les échecs »[1157].

Gérard Biguet

Né le 16 juin 1946 à Jarny, il joue dans le club de football de cette ville, en tant que gardien de but. Après s'être fait exclure d'une rencontre, il se lance au sifflet, suivant les pas de son père, ancien arbitre et acteur de l'arbitrage lorrain. Après être devenu arbitre du District du Pays-Haut en 1967, il progresse dans la hiérarchie et devient arbitre de la Ligue de Lorraine en 1970. Puis, il rentre à la Fédération en tant qu'arbitre « *interrégional* » en 1974. Par la suite, il devient consécutivement « *pré-fédéral* » en 1976, « *fédéral 2* » en 1977, « *pré-fédéral 1* » en 1978, « *fédéral 1* » en 1979, « *pré-international* » en 1981 puis « *international* » en 1982. Il reçoit son insigne « *d'international* » en 1983. Gérard Biguet est suivi par Roger Machin depuis ses débuts en Ligue de Lorraine, lui-même originaire de cette région. Il est réputé être un arbitre souriant, disposant d'une bonne condition physique et faisant preuve de dialogue avec les joueurs. Il est l'arbitre de deux finales de Coupe de France, en 1985 et 1990. Gérard Biguet dirige également deux demi-finales de Coupe européennes (Coupe des clubs champions et de l'UEFA). Cet homme en noir est également l'un des deux juges de touche de Michel Vautrot lors de la finale du championnat d'Europe 1988. Il est, quelques mois plus tard, le représentant français aux Jeux olympiques de Séoul, étant même désigné pour la finale de cet évènement. Suite à l'échec de Joël Quiniou au test physique de l'UEFA, il est également sélectionné pour être le représentant français lors de l'Euro 1992 en Suède. Il n'a pour autant pas l'occasion d'assister à une Coupe du Monde, toujours devancé par Michel Vautrot ou Joël Quiniou. Gérard Biguet est élu « *meilleur arbitre France Football* » à deux reprises, en 1990 et 1991. Il arrête sa carrière prématurément en 1992, afin de rejoindre la CCA présidée par Michel Vautrot. Il reste au sein de cette commission jusqu'en 2017. Durant sa carrière arbitrale, il travaille dans le domaine bancaire avant de devenir directeur d'une agence de banque.



Encadré 20 : Biographie de Gérard Biguet. Image issue des archives privées de Gérard Biguet

Si le test Cooper s'institutionnalise, les rapports d'évaluation montrent également l'importance désormais accordée aux compétences physiques de l'arbitre. À partir de la saison 1985-1986, les « qualités physiques » constituent en effet un des principaux critères évalués. Dans une société où les valeurs de productivité et de rendement tendent à s'imposer comme des valeurs dominantes[1158], l'arbitre voit sa pratique rationalisée, à travers les compétences physiques dont il doit désormais faire preuve. Dans le même temps, les lunettes sont interdites pour les arbitres de la Fédération, en raison des conséquences des intempéries et

[1157] Entretien réalisé avec Gérard Biguet le 27 mars 2019 à son domicile (Conflans-en-Jarnisy).
[1158] Ehrenberg Alain, *op.cit*, 2011.

de l'impact psychologique que cela pourrait avoir pour le public et les médias[1159]. En apparaissant plus proche des actions de jeu et du ballon, les décisions de l'arbitre apparaissent, au moins théoriquement, plus rationnelles mais également davantage légitimes pour les autres acteurs. Les hommes en noir qui n'entrent pas dans ces nouvelles normes se trouvent dès lors exclus, à l'image de M. Lesage, arbitre « *interrégional* », qui se voit remettre à la disposition de sa Ligue, après n'avoir pas réussi, pour la troisième fois, à couvrir la distance exigée par le test Cooper[1160]. M. Picard se trouve dans la même situation un an plus tard et se voit également retirer son écusson bleu-blanc-rouge[1161]. De la même manière, Jean-Michel Lerognon considère que c'est pour des raisons physiques, et notamment des blessures à répétition, qu'il a dû mettre un terme à sa carrière d'arbitre de la Fédération :

> « *Je me suis arrêté très jeune. Je venais juste d'avoir 41 ans. Je vais vous expliquer la raison de cet arrêt. C'est une histoire de blessure. J'avais la tendinite calcifiante. J'avais le tendon qui était inflammé. J'avais eu quelques arrêts à cause de cette tendinite. Le Docteur avait dit qu'il fallait trois mois d'arrêt. Puis au bout d'un mois et demi, je me sentais mieux donc j'ai repris. Mais ça revenait. Donc j'étais de nouveau arrêté. Puis, à un stage des arbitres de la CCA, ils ont dit qu'ils voulaient des arbitres en pleine possession de leurs capacités physiques. On m'a fait comprendre indirectement que ça pouvait pas durer. Ça m'a foutu un coup au moral et du coup j'ai démissionné. On m'a pas nommé spécialement, mais je me suis senti visé lors de cette réunion. Le médecin du sport que j'avais vu, il m'avait dit que ça serait bien si je m'arrêtais six mois pour que ça reparte ensuite. Il me dit : « y'a encore l'opération, mais ça je vous le conseille pas ». La limite d'âge c'était 48 ans de ce temps-là. Avec ces problèmes-là, puis le fait que je sois fiché par la CCA, j'ai décidé de m'arrêter. J'ai tiré un trait sur l'arbitrage* »[1162].

À la fin des années 1980, sous l'initiative de la FIFA et de l'UEFA, la réalisation du test Cooper s'accompagne de sprints. « *Ensuite sont venus les sprints un peu plus tard. Là, c'était plus difficile* »[1163]. L'arbitre ne doit ainsi pas seulement avoir une bonne capacité aérobie mais doit faire preuve de vitesse répétée pour se rendre rapidement près d'une action de jeu. À partir de 1987, les arbitres « *internationaux* » doivent ainsi réaliser 2 x 200 mètres[1164] et 2 x 50 mètres[1165] chronométrés, ainsi que le traditionnel test Cooper[1166]. Les tests physiques effectués par les arbitres « *internationaux* » français Michel Vautrot et Joël Quiniou, quelques

[1159] Willems Ludovic, *op.cit*, 2003, p.29.
[1160] *France Football officiel n°1.955*, 18 janvier 1984, Médiathèque FFF.
[1161] *France Football officiel n°2.004*, 2 janvier 1985, Médiathèque FFF.
[1162] Entretien téléphonique réalisé avec Jean-Michel Lerognon le 25 janvier 2021.
[1163] Entretien réalisé avec Michel Girard le 22 octobre 2018 à son domicile (Saint-Chamond).
[1164] Chaque 200m doit être réalisé en moins de 35 secondes.
[1165] Chaque 50m doit être réalisé en moins de 7,5 secondes.
[1166] *France Football officiel n°2.126*, 14 août 1987, Médiathèque FFF.

mois avant le Mondial italien de 1990, illustrent bien l'importance désormais accordée aux compétences physiques. Si ces deux arbitres de renom échouent dans un premier temps à ces tests, ils les réussissent finalement lors d'une séance de rattrapage quelques mois plus tard, après s'être entraînés intensivement[1167]. En 1993, la difficulté s'accroit encore : si le temps maximal accepté sur un 200 mètres est auparavant de 35 secondes, la FIFA abaisse cette limite à 33 secondes[1168]. Concernant le test Cooper, la FFF augmente également les exigences pour les arbitres de plus de 35 ans (Image 42).

TEST DE COOPER BAREME FFF					
AGE	- 30 ans	- 35 ans	- 40 ans	- 45 ans	- 50 ans
Masculin National	2800 m	2750 m	2700 m	2600 m	-

Image 42 : Attendus du test Cooper lors de la saison 1995-1996. Règlement intérieur de la CCA. Archives privées de Michel Vautrot

Cette sportivisation des hommes en noir s'accompagne d'une politique de rajeunissement tout au long des années 1980 et 1990. De plus en plus de jeunes arbitres franchissent rapidement les échelons de la hiérarchie. La limite d'âge des arbitres de la Fédération est ramenée à 45 ans à partir de 1991[1169]. Également, la FIFA décide que tout arbitre nommé dans la liste des arbitres « *internationaux* » en 1992 ne doit pas être plus âgé que 43 ans[1170]. Cette limite est réduite à 42 ans l'année suivante. Les « jeunes pousses » au sifflet apparaissent dès lors plus vifs et plus endurants que leurs collègues plus expérimentés. Le corps de l'arbitre s'affine ainsi progressivement, d'autant plus que la diététique est désormais un aspect mis en avant par la CCA[1171]. La « *pression institutionnelle à la conformité, à laquelle l'arbitre est soumis depuis son entrée dans la fonction doit aboutir à […] des normes comportementales et d'apparence physique* »[1172]. L'homme en noir doit être et ressembler à un sportif. Les

[1167] Entretien réalisé avec Michel Vautrot le 12 novembre 2017 à son domicile (Besançon) et entretien réalisé avec Joël Quiniou le 26 février 2019 à son domicile (Bourg-la-Reine).
[1168] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 27 octobre 1993 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110439.
[1169] *Foot n°70*, 21 décembre 1991, Médiathèque FFF.
[1170] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 25 octobre 1991 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110385.
[1171] *France Football officiel n°2.097*, 12 décembre 1986, Médiathèque FFF.
[1172] Sallé Loïc & Hidri-Neys Oumaya, *op.cit*, 2018, p.267.

représentations autour de l'arbitre évoluent donc durant cette période, la presse le montrant de plus en plus souvent proche de l'action de jeu et en mouvement (Image 43).



Image 43 : Photo accompagnant le résumé de la rencontre de D1 Nantes-Monaco. France Football officiel n°1.920, 11 mai 1983, Médiathèque FFF.

C'est dans cette dynamique qu'à la fin des années 1980, les arbitres commencent à sortir sur le terrain avant le match pour s'échauffer, au même titre que les joueurs. Cet échauffement préalable, qui dure de quinze à vingt minutes, est préconisé dès 1982 par l'entraîneur diplômé James Doyen, lors du stage estival des arbitres de la Fédération[1173]. La Commission des arbitres de l'UEFA insiste la même année, lors d'un stage destiné aux arbitres européens en Hongrie, sur la nécessité de se préparer sur le terrain avant les rencontres[1174]. Cet échauffement d'avant-match est finalement mis en pratique quelques années plus tard, comme l'explique Gérard Biguet, qui commence à sortir sur le terrain pour s'échauffer avant les rencontres à la fin de sa carrière[1175]. Globalement, Michel De Zayas, arbitre de la Fédération depuis 1977, constate donc un changement très important en quinze ans :

[1173] *France Football officiel n°1.893*, 25 août 1982, Médiathèque FFF.
[1174] Webb Tom, *op.cit*, 2017, p.68.
[1175] Entretien réalisé avec Gérard Biguet le 27 mars 2019 à son domicile (Conflans-en-Jarnisy).

« *Le temps où l'on voyait les directeurs de jeu camper dans le rond central est bien révolu. Ceux d'aujourd'hui sont plus jeunes, plus sveltes, et ont pris conscience qu'ils étaient avant tout des sportifs* »[1176].

Dans le même temps, alors que les entraîneurs s'appuient désormais sur l'apport des sciences psychologiques[1177], le suivi mental des arbitres devient de plus en plus important[1178]. Si bien que « *les arbitres sont devenus plus professionnels dans leurs perspectives et leur préparation, à la fois physiquement et mentalement* »[1179].

Au début des années 1990, la formation plus poussée des entraîneurs de football se perçoit également dans le monde de l'arbitrage. La mise en place du diplôme d'entraîneur professionnel en 1991 renforce en effet la formation des techniciens français, qui instaurent d'autant plus des contenus appropriés aux exigences du haut niveau[1180]. Sous la houlette du Docteur Jacques Liénard[1181], la CCM met en œuvre des études plus poussées sur la fréquence cardiaque et la pression artérielle des arbitres Fédéraux, dans différentes situations[1182]. L'étude de ces différentes données médicales montre une fois encore que les hommes au sifflet peuvent être de plus en plus considérés comme des sportifs de haut niveau[1183]. Cette dynamique s'accompagne d'un examen ophtalmologique plus poussé, mis au point par le Professeur Perdriel et le Docteur Renaud, spécialistes de la médecine aéronautique[1184]. L'exemple de Joël Quiniou (Encadré 21) au début des années 1990, illustre bien la politique d'athlétisation mise en place par la CCA durant cette période.

[1176] *Foot n°33*, 16 mars 1991, Médiathèque FFF.
[1177] Grün Laurent, *op.cit*, 2016a, p.333.
[1178] Willems Ludovic, op.cit, 2003, p.103.
[1179] Eisenberg Christiane et coll., *op.cit*, 2004, p.146.
[1180] Grün Laurent, *op.cit*, 2010, p.151.
[1181] Médecin-chef de service au CHU d'Amiens, le Docteur Jacques Liénard est également membre de la Commission Centrale des Arbitres depuis juillet 1991. Il est aussi lui-même arbitre de District et Médecin fédéral.
[1182] *Foot n°118*, 12 décembre 1992, Médiathèque FFF.
[1183] Willems Ludovic, *op.cit*, 2003, p.102.
[1184] *Ibid*, p.33.

Né le 17 novembre 1950 à Paris, avec ses deux frères triplés. Il joue au football avec ses frères avant d'intégrer le club de Bourg-la-Reine à 11 ans. Néanmoins, son niveau de footballeur n'est pas suffisant pour pouvoir espérer faire carrière. En 1967, lors d'un match de Coupe Gambardella, alors que l'arbitre de la rencontre ne s'est pas présenté, il prend pour la première fois le sifflet. L'arbitrage de ce match est marqué d'incidents, Joël Quiniou étant notamment frappé au visage lors de cette rencontre. Résilient, il décide de passer l'examen pour devenir arbitre officiel. Il devient ainsi arbitre de la Ligue de Paris en 1968. Puis, il entre à la Fédération en tant qu'arbitre « *interrégional* » en 1975. Par la suite, il devient consécutivement « *pré-fédéral* » en 1977, « *fédéral 2* » en 1978, « *fédéral 1* » en 1979, « *pré-international* » en 1980 puis arbitre « *international* » en 1981. Il reçoit à ce titre son insigne « *d'international* » en 1983. Considéré comme le successeur de Michel Vautrot, Joël Quiniou est réputé pour sa sobriété et sa technique arbitrale, tout en étant capable d'établir de bons contacts avec les joueurs. Il se forge sa réputation en devenant le recordman du carton rouge le plus rapidement distribué de l'histoire de la Coupe du Monde : lors du match Uruguay-Écosse en 1986, il expulse l'uruguayen José Batista à la 53ème secondes de jeu. Il est considéré comme un « professionnel », par son application à la lettre du règlement. Néanmoins, il est un arbitre avec un niveau de stress élevé, que ce soit avant ou pendant les rencontres qu'il dirige[1185]. La présence de son frère en tribune lui apporte dans ce cadre du réconfort et de l'aide dans certaines situations. La condition physique de ce directeur de jeu d'1m83 pour 75kg n'est pas exemplaire, à l'image de l'échec au test physique de l'UEFA en 1992, qui l'empêche de se rendre au championnat d'Europe ayant lieu la même année. Joël Quiniou est l'arbitre de trois finales de Coupe de France, en 1986, 1989 et 1991. Il dirige la finale de la Supercoupe de l'UEFA en 1989 et la finale de la Coupe de l'UEFA en 1991. Il est le seul arbitre français à avoir été sélectionné pour trois phases finales de Coupe du Monde, en 1986 au Mexique, en 1990 en Italie et en 1994 aux États-Unis. Il arrête sa carrière en 1995, après avoir atteint la limite d'âge. Une fois sa carrière terminée, il intègre la CCA et devient manager des arbitres. Il occupe cette fonction jusqu'en 1998, date à laquelle il quitte la CCA suite à des conflits internes. Par la suite, il devient le premier consultant pour l'arbitrage sur C*anal +*, avant d'intégrer RMC. Durant sa carrière, Joël Quiniou est élu « *meilleur arbitre France Football* » à deux reprises, en 1985 et 1994. Parallèlement à ses activités arbitrales, il est d'abord maître auxiliaire dans un lycée où il enseigne l'informatique, avant d'être affecté à la Direction des Transmissions de l'informatique du Ministère de l'Intérieur. En 1995, Christophe Donner, écrivain et neveu de Jöel Quiniou, publie un livre sur son oncle[1186]. Quiniou, se sentant trahi par des lignes peu flatteuses à son égard, décide de rédiger son autobiographie un an plus tard[1187].

Joël Quiniou



Encadré 21 : Biographie de Joël Quiniou. Image issue des archives privées de Joël Quiniou

[1185] Issu des entretiens menés avec des arbitres lui ayant « fait la touche » durant cette période.
[1186] Donner Christophe, *Mon oncle*. Paris, Grasset, 1995.
[1187] Quiniou Joël & Etcheverry Gérard, *op.cit*, 1996.

Après avoir rempli de justesse les exigences pour participer à la Coupe du Monde 1990, il échoue aux tests physiques avant le championnat d'Europe 1992, ne lui permettant pas de pouvoir représenter l'arbitrage français lors de cet évènement :

> « *La condition physique d'un arbitre est capitale et mérite qu'on s'y attarde, ayant connu dans ce domaine de cruelles désillusions. Notamment à Madrid, en 1992. Les arbitres présélectionnés pour le championnat d'Europe en Suède sont réunis pour participer à un stage de préparation et pour satisfaire aux tests physiques. Je n'ai jamais été un passionné de l'entrainement intensif, en me contentant toujours du minimum […] Ayant donné le meilleur de moi-même aux sprints, je sentais, dès les premiers tours de piste de ces douze minutes, mes jambes s'alourdir et fléchir, sans réactions. Cette impression sournoise allait se confirmer au fil des tours. Observant mes collègues se détacher inexorablement de moi, un sentiment de honte et de frustration m'envahit. À cet instant, je savais que je n'irais pas en Suède. Mon ami Gérard Biguet n'avait pas connu pareille désillusion. Il représenta l'arbitrage français à ce championnat d'Europe avec beaucoup de brio* »[1188].

Alors qu'il arrive sur la fin de sa carrière, Joël Quiniou change radicalement sa manière de s'entraîner, dans l'optique d'être sélectionné pour la Coupe du Monde 1994, organisée aux États-Unis. Il fait appel à un professeur d'éducation physique et sportive, puis à un moniteur de sport, qui lui établissent un programme de préparation strict et complet :

> « *Je me retrouvais le dos au mur face à ce dilemme : arrêter prématurément ma carrière ou continuer celle-ci en changeant radicalement de méthode d'entrainement. Je redoublais d'efforts, passant de deux séances hebdomadaires à quatre séances […] Mon seul jour de repos était le vendredi, veille de match. En un an, j'avais perdu six kilos ! Mes blessures à répétition qui avaient perturbé mes dernières saisons n'étaient plus que de mauvais souvenirs* »[1189].

[1188] *Ibid*, pp.86-87.
[1189] *Ibid*, pp.88-89.



Image 44 : Entrainement de Joël Quiniou, en préparation du Mondial 1994. Archives privées de Joël Quiniou

Grâce à cet entraînement intensif, il réussit les tests physiques de la FIFA et participe, pour la troisième fois de sa vie, à une phase finale de Coupe du Monde. Face aux exigences de plus en plus élevées des tests physiques (Image 45), de nombreux arbitres d'élite font ainsi appel à des entraîneurs. Le milieu des années 1990 marque alors une nouvelle ère : celle des « *athlètes de l'arbitrage* »[1190].

REGLES MINIMALES

I - ARBITRES INTERNATIONAUX (normes FIFA) ET ARBITRES F1 PROMOTIONNELS

1. course de 50 mètres (sprint) en 7,5 secondes au maximum (1ère fois)
2. course de 200 mètres en 32 secondes au maximum (1ère fois)
3. course de 50 mètres (sprint) en 7,5 secondes au maximum (2ème fois)
4. course de 200 mètres en 32 secondes au maximum (2ème fois)
5. course de 12 minutes avec un minimum de 2700 mètres à parcourir et interdiction de marcher.

Image 45 : Attendus physiques fixés par la FIFA pour les arbitres « internationaux », lors de la saison 1995-1996. Règlement intérieur de la CCA. Archives privées de Michel Vautrot

[1190] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2021a, p.13.

Finalement, cette période marque bien l'amélioration de la condition physique des hommes en noir, s'inscrivant plus globalement dans la dynamique de professionnalisation de la fonction arbitrale. Avec l'institutionnalisation du test Cooper et le développement de divers tests physiques, les arbitres ont pour nécessité de s'entraîner plus régulièrement. Si leurs corps deviennent progressivement plus sveltes, les hommes en noir, de plus en plus jeunes, ont désormais une image de sportifs. Le milieu des années 1990 constitue dans ce cadre les prémices des « *athlètes de l'arbitrage* »[1191].

[1191] *Ibid*.

b) L'homme en noir, un acteur mieux reconnu dans une hiérarchie progressivement plus sélective

1) Être arbitre : une plus-value financière ?

Au début des années 1980, une vague néolibérale déferle sur la planète. La doctrine du libre-marché s'impose comme idéologie dominante. Bien que le parti socialiste soit au pouvoir en France en 1981, la politique de François Mitterrand se convertit rapidement au libéralisme économique[1192]. Contrairement aux représentations caricaturales, la crise des années 1970 n'affecte pas l'enrichissement global des Français dont le revenu double entre 1960 et 1982. Par contre, les inégalités entre les différentes catégories sociales de la population ne cessent de se creuser[1193]. En 1984, la barre des 2 millions de chômeurs est franchie. Dans le même temps, un changement économique brutal se produit dans le monde du sport :

> « *À la suite des grands fabricants d'articles de sport (Adidas, Nike), de grands groupes industriels (Matra) ou financiers (Fininvest et Berlusconi) et des médias (Canal +, Rupert Murdoch, Léo Kirch) et sponsors à vocation internationale (Coca Cola, McDonald's ou Master Card) se lancent dans le développement du marché du sport* »[1194].

Dans le cadre du football, les années 1980 – décennie qui réunit de nombreux Français autour des exploits de son Équipe de France – caractérisent aussi le « *resserrement des liens […] entre l'univers de l'entreprise et les clubs* »[1195]. L'arrivée d'investisseurs venus du monde de l'entreprise tels que le patron de presse Jean-Luc Lagardère ou Bernard Tapie bouleverse le paysage économique du ballon rond. Ces hommes d'affaires déploient aussi des stratégies médiatiques, avec notamment une bataille autour de la privatisation de TF1 entre Lagardère et Bouygues, auquel s'allie Bernard Tapie. Dès lors, la médiatisation du football devient aussi un enjeu économique. Le football spectacle se doit d'être rentable, avec des investissements de plus en plus conséquents sur le marché des joueurs, qui au-delà des performances sportives, sont susceptibles d'attirer spectateurs, téléspectateurs et sponsors à dimension internationale[1196]. Les transferts et les salaires élevés des joueurs occupent dans ce cadre une place croissante. En 1982, les arrivées de Michel Platini à la Juventus de Turin et de Diego

[1192] Bernard Mathias, *op.*cit, 2015.
[1193] Piketty Thomas, *op.cit*, 2019, p.36.
[1194] Mignon Patrick, *op.cit*, 2002, p.92.
[1195] Nys Jean-François, *op.cit*, 2007, pp.248-249.
[1196] Mignon Patrick, *op.cit*, 2002, p.92.

Maradona au FC Barcelone marquent un cap. Michel Platini, le joueur français le plus brillant et le plus riche de tous, a en 1985, une fortune estimée à plus de 7 millions de francs (environ 1,5 millions d'euros)[1197]. L'importance des transferts, dans une société du football qui connaît une forte croissance économique, un encadrement juridique de plus en plus favorable aux joueurs et une internationalisation accélérée, poussent les footballeurs à s'entourer de personnes qu'ils estiment compétentes. De conseils, ces individus « *inventent le métier* » d'agents à partir des années 1980[1198]. La masse salariale explose littéralement en parallèle de l'arrivée de ces *impresarios*, « *spécialistes de l'intoxication* »[1199], ou de l'ambition démesurée de certains dirigeants. C'est le temps du football-business dans lequel le ballon rond devient un instrument au service de toujours plus de profits. Les investisseurs essayent de se protéger contre les aléas du sort, qui transforment une défaite sportive en catastrophe économique[1200]. Dans ce cadre, l'arbitre de football apparaît d'autant plus sous pression, une erreur pouvant entraîner des conséquences financières importantes pour les clubs. Cet enjeu, conjugué à une médiatisation croissante, rend indispensable la progressive professionnalisation de sa fonction. Alors que les joueurs de premier plan reçoivent désormais des fortunes, les indemnités des hommes en noir sont également revues à la hausse, bien que plus modestement. Dès 1980, elles passent de 450 à 750 francs par match de première Division pour les arbitres « *fédéraux 1* » et de 600 à 1 000 francs par rencontre pour les arbitres « *internationaux* »[1201]. Certaines « *archives intimes* »[1202] d'hommes en noir de l'élite retranscrivent cette évolution, à l'image de l'arbitre « *pré-international* » Daniel Lambert (Image 46).

[1197] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.337.
[1198] Frenkiel Stanislas, *Une histoire des agents sportifs en France. Les impresarios du football (1979-2014)*. Neuchâtel, CIES, 2014, p.25.
[1199] Wahl Alfred, *op.cit*, 1989, p.334.
[1200] Mignon Patrick, *op.cit*, 2002, p.92.
[1201] *France Football officiel n°1.779*, 13 août 1980, Médiathèque FFF.
[1202] Artières Philippe & Laé Jean-François, *op.cit*, 2011.

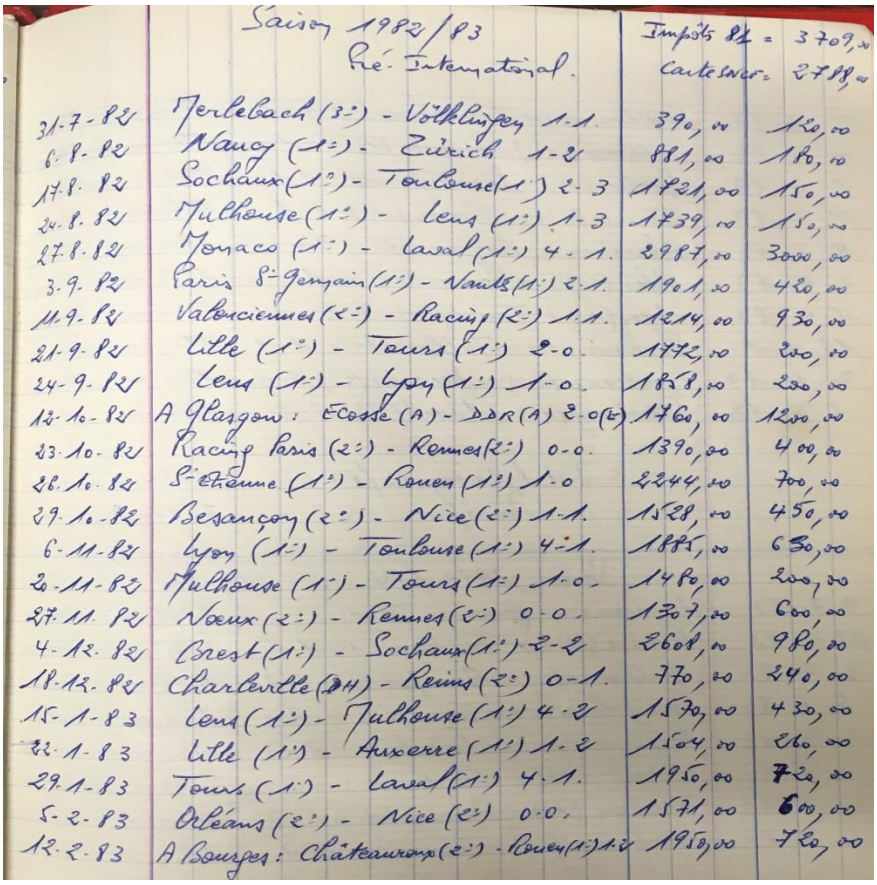

Saison 1982/83
Pré-International

Impôts 82 = 3709,00
Carte Sup = 2789,00

31-7-82	Herlebach (3e) - Völklingen 1-1	390,00	120,00
6-8-82	Nancy (1e) - Zürich 1-2	881,00	180,00
17-8-82	Sochaux (1e) - Toulouse (1e) 2-3	1821,00	150,00
24-8-82	Mulhouse (1e) - Lens (1e) 1-3	1739,00	150,00
27-8-82	Monaco (1e) - Laval (1e) 4-1.	2987,00	3000,00
3-9-82	Paris St-Germain (1e) - Nantes (1e) 2-1.	1901,00	420,00
11-9-82	Valenciennes (2e) - Racing (2e) 1-1.	1214,00	930,00
21-9-82	Lille (1e) - Tours (1e) 2-0.	1772,00	200,00
24-9-82	Lens (1e) - Lyon (1e) 1-0.	1858,00	200,00
12-10-82	A Glasgow: Ecosse (A) - RDA (A) 2-0(1-0)	1760,00	1200,00
23-10-82	Racing Paris (2e) - Rennes (2e) 0-0.	1390,00	400,00
26-10-82	St-Etienne (1e) - Rouen (1e) 1-0	2244,00	700,00
29-10-82	Besançon (2e) - Nice (2e) 1-1.	1528,00	450,00
6-11-82	Lyon (1e) - Toulouse (1e) 4-1.	1885,00	630,00
20-11-82	Mulhouse (1e) - Tours (1e) 1-0.	1480,00	200,00
27-11-82	Nœux (2e) - Rennes (2e) 0-0.	1307,00	600,00
4-12-82	Brest (1e) - Sochaux (1e) 2-2	2601,00	980,00
18-12-82	Charleville (DH) - Reims (2e) 0-1.	770,00	240,00
15-1-83	Lens (1e) - Mulhouse (1e) 4-2	1570,00	430,00
22-1-83	Lille (1e) - Auxerre (1e) 1-2	1504,00	260,00
29-1-83	Tours (1e) - Laval (1e) 4-1.	1950,00	720,00
5-2-83	Orléans (2e) - Nice (2e) 0-0.	1571,00	600,00
12-2-83	A Bourges: Châteauroux (2e) - Rouen (1e) 1-2	1958,00	720,00

[1203]

Image 46 : Cahier retranscrivant l'ensemble des rencontres arbitrées par Daniel Lambert durant sa carrière et les recettes/dépenses associées. Archives privées de Daniel Lambert

Dans le même temps, les arbitres de la Fédération deviennent de plus en plus imposés sur ces rétributions. Daniel Lambert paye, dans le cadre de ses activités arbitrales, 3 709 francs d'impôts en 1981. M. Schwinté et M. Didier, membres de la CCA, se mettent une nouvelle fois à disposition de ceux qui rencontrent des difficultés avec le Trésor Public[1204]. L'activité arbitrale apparaît néanmoins bien peu rémunératrice en comparaison des sommes reçues par les joueurs. D'autant plus que les indemnités des directeurs de jeu évoluent ensuite très peu tout au long des années 1980. C'est au début des années 1990, dans la dynamique lancée par la Commission des arbitres de la FIFA, qui souhaite une rétribution financière plus en phase à un temps de préparation et d'entraînement plus long[1205], que la Ligue Nationale consacre des sommes plus conséquentes aux indemnités des directeurs de jeu. Les montants versés aux

[1203] La première colonne représente l'ensemble des recettes pour une rencontre arbitrée, comprenant les indemnités et le remboursement kilométrique. La deuxième colonne correspond à l'ensemble des dépenses réalisées pour la même rencontre.

[1204] *France Football officiel n°1.807*, 25 février 1981, Médiathèque FFF.

[1205] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances du 11 et 12 mars 1992 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110392.

arbitres « *fédéraux 1* » passent à 2 000 francs en 1990, puis 2 500 francs en 1994 et 3 600 francs en 1995 (graphique 7).

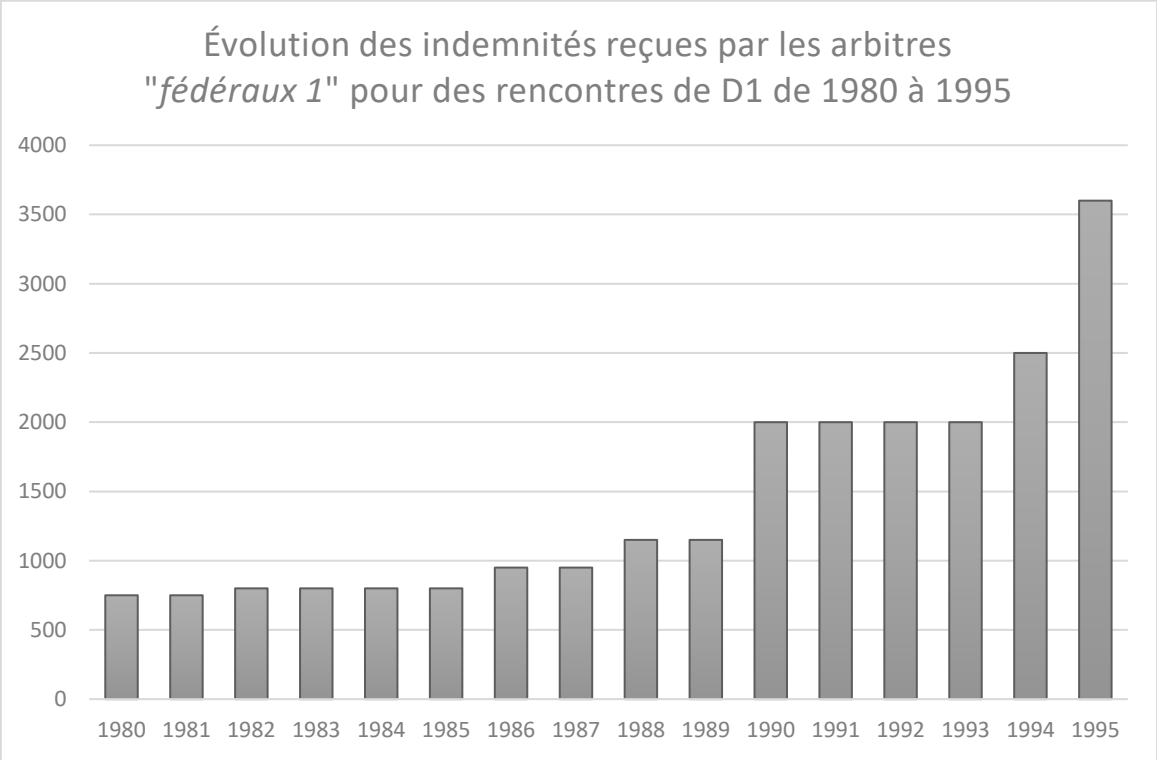

Graphique 7 : Évolution des indemnités reçues par les arbitres « fédéral 1 » lors de rencontres de D1 de 1980 à 1995

Bien que les hommes en noir exercent toujours un métier à coté de leur activité arbitrale, cette dernière devient de plus en plus valorisée financièrement. En contrepartie, il devient implicite que les arbitres doivent consacrer plus de temps à leur préparation pour l'arbitrage et moins à leur « véritable » profession[1206]. L'augmentation majeure de 1995[1207], qui amène les arbitres « *fédéraux 1* » à recevoir 3 600 francs par rencontre de D1 et leurs juges de touche 1 800 francs[1208], fait entrer l'arbitrage dans le semi-professionnalisme. Dans un contexte où le SMIC horaire est, en 1995, fixé à 37 francs l'heure[1209], l'indemnité reçue par les arbitres apparaît ainsi conséquente. Ces indemnités augmenteront ensuite exponentiellement durant la fin des années 1990 et les années 2000. Cette perspective d'un « *arbitrage semi-professionnel induit une structure d'encadrement professionnel avec des stages fréquents pour*

[1206] Entretien réalisé avec Michel Vautrot le 12 novembre 2017 à son domicile (Besançon).
[1207] *Foot n°243*, 12 août 1995, Médiathèque FFF.
[1208] Un arbitre de deuxième Division reçoit lui 1 800 francs par match et un juge de touche de D2 900 francs par rencontre. Une majoration de 500 francs est prévue pour les matchs se déroulant en semaine.
[1209] Bayet Alain, *op.cit*, 1997.

l'élite de l'arbitrage »[1210]. La préparation physique des arbitres deviendra également plus poussée. Par ailleurs, ces revalorisations s'accompagneront d'une plus grande pression quant aux erreurs commises sur les terrains. Un arbitre fortement rémunéré peut encore moins se permettre des erreurs sur le rectangle vert. Néanmoins, le maintien du terme « indemnité » pare à la confusion avec un salaire. Le fait qu'elle soit accordée à la mission, c'est-à-dire à la rencontre, redouble cette protection.

Ainsi, alors que le football entre dans l'ère du football-business, l'arbitrage bascule dans le semi-professionnalisme, à travers des indemnités de plus en plus importantes reçues chaque week-end par les hommes en noir. Cette activité, autrefois réalisée presque bénévolement, devient ainsi une source de revenu conséquente pour les directeurs de jeu, *a fortiori* à partir du milieu des années 1990.

[1210] Quiniou Joël & Etcheverry Gérard, *op.cit*, 1996, p.173.

2) Les arbitres d'élite, des hommes qui consacrent leur vie à l'arbitrage

Si les hommes en noir de l'élite apparaissent davantage rémunérés pour cette activité, l'accès en haut de la hiérarchie arbitrale devient néanmoins de plus en plus difficile. Dans une société où la compétition entre les individus ne cesse de se croître[1211], le monde de l'arbitrage est bien révélateur de ce phénomène. Avec l'augmentation constante du nombre d'arbitres, la sélection apparaît plus rude à tous les échelons, que ce soit en District, en Ligue ou au sein de la Fédération. Au niveau fédéral, les promotions se jouent de plus en plus sur un ensemble complet de compétences, avec seulement 20% des arbitres « *interrégionaux* » qui montent à l'échelon « *pré-fédéral* ». Dans un modèle pyramidal, la sélection est ensuite de plus en plus rude. Il devient dans ce cadre très difficile d'accéder au très prisé échelon « *d'international* », où des arbitres de renom sont installés et en bloquent l'accès.

Le métier exercé par les hommes en noir apparaît également, bien qu'implicitement, comme un critère de sélection au sein de la Fédération. Dès 1982, lors du stage national organisé à l'INSEP, le Président de la CCA Roger Machin insiste sur le fait que les arbitres « *fédéraux 1* », « *fédéraux 2* » et « *pré-fédéraux* » doivent être disponibles tous les jours de la semaine[1212]. Ils doivent *de facto* disposer d'un métier où les adaptations sont possibles, sous peine de ne pas pouvoir concilier ces deux activités. Lorsque Daniel Lambert (Encadré 22) évoque son arrêt de carrière prématuré en 1986, l'une des explications évoquées concerne des raisons professionnelles :

> « *J'ai arrêté ma carrière en 1986, suite à un accident et à un problème à la main. En février 1986, j'ai eu la malchance d'arbitrer sous -16 degrés et j'arbitrais jamais avec des gants. Il faisait très froid et je me suis retrouvé avec deux doigts gelés. Le soir à l'hôpital, au retour de Sochaux, car c'était un match de D1 Sochaux-Laval, je me suis retrouvé indisponible pendant plusieurs semaines professionnellement. Au bout d'un mois, mon patron m'a fait comprendre qu'il fallait peut-être choisir et qu'il était difficile de concilier les deux. À l'époque, il fallait vraiment s'organiser avec son activité professionnelle, ce qui n'était pas toujours évident. Tous mes congés passaient pour l'arbitrage. Mes indisponibilités permanentes dans ma société n'étaient pas faciles à concilier avec l'emploi que j'occupais. Quand j'ai été mis devant le fait accompli, j'ai dû m'astreindre, contraint d'arrêter en 1986, principalement pour raisons professionnelles* »[1213].

[1211] Ehrenberg Alain, *op.cit*, 2011.
[1212] *France Football officiel n°1.893*, 25 août 1982, Médiathèque FFF.
[1213] Entretien réalisé avec Daniel Lambert le 24 octobre 2018 à son domicile (Thionville).

Daniel Lambert



Né le 13 mars 1946 en Moselle, il devient arbitre du District des Vosges en 1961, sans n'avoir jamais pratiqué le football auparavant. Il suit dans ce cadre les pas de son père, qui officiait comme arbitre dans la Ligue de Lorraine. Ce dernier accompagne son fils durant ses premières années d'arbitrage. Daniel Lambert constitue alors une exception à cette période, devenant arbitre à l'âge de 15 ans, alors que la limite minimale pour devenir arbitre est fixée à 18 ans. Quelques années plus tard, il est nommé arbitre de la Ligue de Lorraine en 1967. Puis, Daniel Lambert rentre à la Fédération en tant qu'arbitre « *interrégional* » en 1967. Par la suite, il devient consécutivement « *pré-fédéral* » en 1976, « *fédéral 2* » en 1977, « *fédéral 1* » en 1978, « *pré-international* » en 1979 puis « *international* » en 1980. Suite aux observations réalisées par les membres de la CCA et notamment une mauvaise note reçue sur un Bordeaux-Lens, il perd son statut « *d'international* » en 1982, redevenant deux saisons « *pré-international* », avant de redescendre à l'échelon de « *fédéral 1* ». Quelques années après ce déclassement, il décide d'arrêter sa carrière d'arbitre en 1986, huit ans avant la limite d'âge, estimant ne plus être en capacité de concilier sa carrière d'arbitre avec sa vie professionnelle. Doté d'une très bonne condition physique, cet arbitre d'1m81 pour 75kg est réputé être un directeur de jeu qui arbitre « à la lettre », proche du style de son collègue de l'est Georges Konrath. En parallèle de sa carrière d'arbitre, il est membre de la Commission Régionale d'Arbitrage de Lorraine en 1977 et en devient le Président de 1989 à 2005. Il est également nommé contrôleur de la CCA en 1988 avant d'être désigné membre de cette commission de 1991 à 2013. Il y assume notamment la fonction de secrétaire. En dehors de sa carrière arbitrale, il est cadre commercial dans un groupe de transports fluviaux. En 2002, il est le premier ancien arbitre, au même titre que son collègue Michel Girard, à être embauché par la Fédération pour assurer ses missions au sein de la CCA.

Encadré 22 : Biographie de Daniel Lambert. Image issue des archives privées de Daniel Lambert

Bien que la raison professionnelle soit évoquée par Daniel Lambert pour justifier sa fin de carrière, la perte du statut « *d'international* » quelques années plus tôt peut également avoir joué dans la prise de cette décision. Les rétrogradations, qui deviennent systématiques chaque saison depuis 1980[1214], peuvent dans ce cadre être vécues comme de véritables « *violences symboliques* »[1215]. Les arbitres, sous tutelle de l'institution[1216], ne luttent plus uniquement pour grimper dans la hiérarchie, mais aussi pour ne pas se voir rétrograder. Si certains arbitres arrêtent d'officier sur les terrains pour des raisons professionnelles, d'autres

[1214] *France Football officiel n°1.753*, 6 février 1980, Médiathèque FFF.
[1215] Elias Norbert & Dunning Eric, *op.cit*, 1994.
[1216] Dubar Claude, *op.cit*, 2003.

se voient licenciés par leurs employeurs, à cause des trop nombreuses contraintes que leur pose leur activité d'arbitre :

> « *Y'en a qui ont été mis au pied du mur par leur entreprise, qui n'acceptait pas qu'ils partent comme ça. Je me rappelle de M. Ferrary*[1217]*, c'était un normand, il avait été licencié pour ce motif-là. Lui, il a été jusqu'au niveau « fédéral 1 ». Mais y'a eu plein de cas d'arbitres d'interrégionaux qui ont pas sauté le pas car les exigences du plus haut n'étaient pas compatibles avec leur métier. C'était pas simple* »[1218].

La CCA insiste encore une fois sur cette dimension en 1987, en soulignant l'incompatibilité de la fonction d'arbitre Fédéral avec l'inflation des indisponibilités relevées (448 la saison 1986-1987)[1219]. Cette nécessité pour les arbitres d'élite de demeurer tout le temps disponible uniformise progressivement les professions exercées par les arbitres de la Fédération :

> « *Les plus représentés c'était les fonctionnaires, parce qu'ils avaient des disponibilités et ceux qui avaient des professions libérales parce que les professions libérales ils pouvaient consacrer beaucoup de temps pour s'entrainer, rentrer beaucoup plus tard et s'arranger quoi. Ça facilitait la récupération et vachement les choses pour eux, par rapport à d'autres qui avaient des métiers où fallait être présent du matin au soir. C'était pas évident quoi ! Quelqu'un qui était enseignant comme M. Delmer, il avait beaucoup plus de possibilité pour s'entraîner que quelqu'un qui était commercial dans une entreprise comme Jean-Louis Rideau par exemple. Quiniou travaillait dans un Ministère, Vautrot était dans l'enseignement, voyez. C'était un avantage quand on était dans une administration, fonctionnaire, SNCF. Ou alors on avait un commerce, c'était plus facile de se libérer quand y'avait pas d'employeur* »[1220].

Le journal *L'Équipe* confirme cette tendance de nouvelles professions occupées par les hommes en noir au milieu des années 1990 :

> « *Si la légende dit qu'autrefois l'arbitre était fils de gendarme ou de chef de gare, aujourd'hui il est directeur, inspecteur de l'Éducation nationale, employé EDF, juriste, agent commercial ou encore professeur d'EPS* »[1221].

Avec la progressive professionnalisation de la fonction arbitrale et l'intellectualisation de l'arbitrage au plus haut niveau, les hommes en noir de l'élite apparaissent de moins en moins

[1217] M. Ferrary, originaire de la Ligue de Normandie, rentre au sein de la Fédération en 1976 à l'âge de 28 ans, en tant qu'arbitre « *interrégional* ». Il devient par la suite « *pré-fédéral* » en 1977, « *fédéral 2* » en 1978, puis « *fédéral 1* » en 1979. Après avoir été nommé arbitre « *pré-international* » en 1980, 1981 et 1982, il redevient « *fédéral 1* » de 1983 à 1986. Rétrogradé « *fédéral 2* » en 1987, il arrête sa carrière arbitrale la même année, huit années avant d'avoir atteint la limite d'âge.

[1218] Entretien téléphonique réalisé avec Bernard Lavis le 05 avril 2019.

[1219] *France Football officiel n°2.126*, 14 août 1987, Médiathèque FFF.

[1220] Entretien téléphonique réalisé avec Bernard Lavis le 05 avril 2019.

[1221] *L'Équipe Magazine n°736*, 27 avril 1996, archives privées de René Lopez.

issus des classes défavorisées[1222]. Ludovic Willems montre que durant les années 1980, plus de la moitié des arbitres sont employés ou exercent une profession intermédiaire, un quart d'entre eux exerce une activité libérale ou une profession intellectuelle supérieure et les ouvriers représentent moins de 10% des arbitres Fédéraux[1223]. Ces données confirment que l'arbitre d'élite tend à avoir un certain profil socio-professionnel, lui laissant une certaine liberté pour s'organiser professionnellement. On entre alors dans le temps des hommes en noir fonctionnaires ou exerçant des professions libérales. Mais pour certains arbitres, l'exercice de l'arbitrage au plus haut niveau les amène à avoir de nouvelles promotions. C'est par exemple le cas de Gérard Biguet, qui estime avoir évolué professionnellement grâce à l'arbitrage :

> « *J'étais pas un adepte des grandes études. C'est grâce à l'arbitrage que j'ai fait ma carrière professionnelle. Au début, ça a aidé. Au niveau étude, je suis passé du cycle normal au cycle d'école privée au niveau commercial, car je pensais que ça m'allait mieux. Je travaillais dans le domaine bancaire. J'ai eu ensuite la chance d'avoir des patrons qui m'ont tout accepté. J'étais dans le management bancaire puis j'ai fini directeur d'agence, tout près du Luxembourg. On peut dire que l'un a servi à l'autre et que l'autre a servi à l'autre. Je me souviens quand j'ai postulé pour devenir directeur d'agence, j'ai passé des entretiens et on m'a demandé comment j'allais manager mon équipe. J'ai dit : « depuis un certain temps, j'encadre tous les week-ends des joueurs de haut-niveau dans des matchs de haut-niveau. Je pense avoir acquis certaines compétences dans ce domaine-là pour le faire ». L'arbitrage m'a peut-être aidé pour ce côté-là, même si y'avait peut-être aussi la notoriété* »[1224].

C'est aussi le cas de Georges Ramos[1225] qui, participant au rayonnement de sa ville, se voit proposer un emploi à la Mairie d'Aurillac :

> « *J'étais apprenti-soudeur. Du coup, en France j'ai fait un peu la même chose, avant de rentrer à la Mairie […] Quand je suis monté au niveau national, c'est le maire d'Aurillac qui m'a fait rentrer à la Mairie, car il voyait qu'on commençait à parler de moi. Je faisais de la pub du coup parce qu'Aurillac… Il m'a trouvé un poste adéquat où pendant plusieurs années j'ai quasiment pas travaillé. J'avais constamment soit l'entraînement, soit le kiné, soit les matchs* »[1226].

[1222] Perreau-Niel Alexandre & Érard Carine, « French football referee : an exploratory study of the conditions of access and employment for referees in terms of level and gender ». *Soccer & Society*, n°16, vol 1, 2015.
[1223] Willems Ludovic, *op.cit*, 2003, p.64.
[1224] Entretien réalisé avec Gérard Biguet le 27 mars 2019 à son domicile (Conflans-en-Jarnisy).
[1225] Georges Ramos, originaire de la Ligue d'Auvergne, rentre au sein de la Fédération en 1983 à l'âge de 32 ans, en tant qu'arbitre « *interrégional* ». Il devient par la suite « *pré-fédéral* » en 1985, « *fédéral 2* » en 1986, « *fédéral 1* » en 1988, « *pré-international* » en 1991, puis « *international* » de 1992 à 1995, date à laquelle il arrête sa carrière, après avoir atteint la limite d'âge.
[1226] Entretien réalisé avec Georges Ramos le 20 mars 2019 à son domicile (Aurillac).

En 1993, l'analyse d'une semaine de cet arbitre « *international* » montre bien que son emploi du temps n'est pas organisé autour de son activité professionnelle, mais bien autour de l'arbitrage (Encadré 23).

Une semaine dans la vie de Georges Ramos

Samedi 16 janvier : repos.

Dimanche 17 janvier : il se lève à 6 heures du matin pour prendre un train pour Alès. Il récupère ses juges de touche Bernard Lavis et Jacques Poudevigne. Accueillis par un dirigeant du club, ils vont déjeuner. Ils vont au stade vers 13h15. Ils restent dans le vestiaire. À 14h, une heure avant le coup d'envoi, il a l'habitude de ne pas sortir du vestiaire. Il fait le vide dans sa tête. A 14h30, le kiné d'Alès vient lui faire un massage. Après le match, qui s'est terminé à 16h45, ils regagnent la gare pour prendre un train prévu à 18h40. Après 4 heures de voyage, il rentre chez lui sur le coup de 23h30.

Lundi 18 janvier : levé à 6 heures et demi pour aller faire un décrassage de 50 minutes. Il est au bureau à 8 heures du matin. Journée qui se termine à 17h30. Il retrouve ensuite une dizaine d'arbitres de la région pour un entraînement collectif (1h20).

Mardi 19 janvier : journée de travail classique puis entraînement à 18 heures sur l'endurance et la vitesse.

Mercredi 20 janvier : journée de récupération, pas d'entraînement. Soin avec le kiné d'Aurillac.

Jeudi 21 janvier : entraînement basé sur la vitesse. Séries de courses de 10, 20 ou 30 mètres. Séance de 1h20.

Vendredi 22 janvier : travail à la mairie jusqu'à 12h, il a réussi à obtenir son après-midi. Il part pour Moulins le vendredi soir, où habite Bernard Lavis.

Samedi 23 janvier : il prend le train avec ses deux arbitres assistants en direction de Nantes, où ils arrivent vers 11 heures, accueillis par un dirigeant du club. Ils vont déjeuner. Petit moment à l'hôtel puis direction le stade de la Beaujoire à 15h30. Collation vers 16h30. 17h15, ils vont faire le tour du stade. À 18h15, ils vont voir la pelouse. À 18h30, il s'enferme dans son vestiaire. À 19h25, il appelle les équipes à rejoindre le terrain et la rencontre peut commencer. À la fin du match, ils vont dîner avec un dirigeant nantais et le délégué de la Ligue Nationale.

Dimanche 24 janvier : réveillés à 6 heures du matin pour prendre le train pour Aurillac à 7 heures. Il prend connaissance dans le journal des résultats et commentaires de la veille. Il sera à Aurillac à 15h30.

Encadré 23 : Une semaine type de l'arbitre « international » Georges Ramos. Foot n°123, 23 janvier 1993, Médiathèque FFF.

La vie professionnelle d'un arbitre est encore plus perturbée lorsqu'une rencontre est programmée en milieu de semaine, situation fréquente pour un « *international* ». Ces matchs nécessitent une absence du lieu de travail sur deux ou trois jours et entraînent dès lors une semaine professionnelle tronquée. La nouvelle politique de la FIFA au début des années 1990, suivie par la CCA, montre bien que la priorité d'un arbitre doit être focalisée sur l'arbitrage davantage que sur sa vie professionnelle :

> « *Le secrétaire général [Sepp Blatter] expose de façon claire et déterminée l'importance d'avoir dans notre sport aujourd'hui composé de professionnels à tous niveaux, des arbitres qui soient également professionnels. Il est établi la définition de l'arbitre pro : « l'arbitre professionnel est une personne qui peut avoir une activité supplémentaire. Néanmoins, sa première ou principale profession est celle d'arbitre. En conséquence, il doit accorder à cette fonction le temps et l'attention nécessaires afin d'atteindre le maximum de ses capacités »* »[1227].

Si les arbitres de l'élite arrivent le plus souvent à trouver un compromis, bien que difficilement, entre leur vie professionnelle et leur activité arbitrale, les difficultés concernent le plus souvent la vie familiale ou les loisirs. Daniel Lambert évoque en effet ces « sacrifices » :

> « *Ce que j'ai mis de côté c'est ma famille bien entendu. Et mes autres loisirs car je pouvais pas aller au théâtre, pas aller aux concerts, pas aller au cinéma, je pouvais pas aller voir du tennis avec mon gamin, aller à la natation avec mon gamin. C'était ma femme qui s'occupait de tout ça. C'était mon boulot et l'arbitrage, et les trains et la voiture […] Mon fils, je l'ai pas vu grandir. À chaque fois qu'il y avait des choses à faire, il appelait sa mère car moi je savais pas. Après c'est un choix, c'est une passion, mais c'est égoïste quelque part. Après je servais une noble cause, mais j'étais égoïste vis-à-vis de ma famille* »[1228].

Cette vie familiale peut aussi impacter la forme d'un arbitre, comme l'évoque l'homme en noir « *international* » Michel Girard (Encadré 24), qui considère qu'il existe un lien de causalité entre la qualité de l'arbitrage et la gestion de la vie personnelle :

> « *Le plus dur, ça a été de tout juguler : la vie de famille, la maison à construire, le travail. Moi j'étais technicien supérieur en armement. J'avais pas d'aménagements pour l'arbitrage en plus. Comme j'étais fonctionnaire, on avait le droit à 7 jours par an exceptionnel de représentation du pays à l'étranger. En tant qu'arbitre, on rentrait dans ce cadre-là. Toutes mes vacances passaient dans l'arbitrage. Mon patron m'avait fait comprendre que c'était embêtant, comme je prenais pas de congés, j'avais pas le droit au niveau de la Sécurité Sociale. Moi, je lui avais dit que je lui ferai pas de soucis et que si je tombais malade, ça serait pour ma pomme. Nous, quand on a eu le premier enfant, qui faisait pas ses nuits, je dormais pas bien. Sur le terrain, ça s'en faisait ressentir. C'est vraiment un équilibre à trouver. Mais la vie familiale impacte l'arbitrage […] Pour l'enfant, c'est elle [sa femme] qui s'en occupait, allait le chercher à l'école. Y'avait que le sport où là, il aurait bien aimé que je vienne le voir, mais je pouvais pas car le plus souvent je rentrais le dimanche soir tard. Il l'avait un peu mal pris. Il avait un papa qui était souvent absent. Maintenant, il a 40 ans. Mais il en a parlé beaucoup de ça* »[1229].

[1227] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 15 avril 1993 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110401.
[1228] Entretien réalisé avec Daniel Lambert le 24 octobre 2018 à son domicile (Thionville).
[1229] Entretien réalisé avec Michel Girard le 22 octobre 2018 à son domicile (Saint-Chamond).

Son fils subit alors l'activité exercée par son père, lui reprochant alors d'être trop peu présent dans sa vie. Ce dernier voit également sa vie scolaire perturbée, notamment lorsque son père est visible dans les médias, ce qui n'est le plus souvent pas bon signe :

> « *J'ai faussé le championnat une fois, car j'avais pas vu une faute et l'équipe a pas pu être championne de France. Ça vous marque ça, vous le trainez comme un boulet. Mon gamin à l'école, on lui disait : « beh qu'est-ce qu'il a fait hier ton père ? ». Moi, il rentrait et il me disait : « papa on m'a dit ça ». Ça fait du mal ça car il faut y retourner sur le terrain. Les médias peuvent faire beaucoup de mal. Si je lisais pas un article sur moi, quelqu'un me l'envoyait. L'arbitre il faut qu'il soit costaud* »[1230].

Né le 28 septembre 1944 à Saint-Chamond, il joue d'abord au football à l'AS Isieux, en tant que gardien de but. Néanmoins, il se blesse à plusieurs reprises, se cassant notamment le bras et étant victime d'un traumatisme crânien. Son père, ancien arbitre régional de la Ligue du Lyonnais, le pousse à se lancer dans l'arbitrage. Il accepte et commence l'arbitrage en 1967, pour le District de la Loire. Bien épaulé par son père, il franchit les étapes et devient arbitre de la Ligue du Lyonnais en 1970. Puis, il rentre à la Fédération en tant qu'arbitre « *interrégional* » en 1974. Par la suite, il devient consécutivement « *pré-fédéral* » en 1976, « *fédéral 2* » en 1977, « *fédéral 1* » en 1979, « *pré-international* » à partir de 1981, puis, au plus grand plaisir de son père, « *international* » en 1987. Il évolue ainsi six années en première Division avant d'atteindre le graal du statut « *d'international* », dans une période où les arbitres de cette catégorie bénéficient d'une grande notoriété en dehors de l'Hexagone. Michel Girard est réputé être un arbitre de dialogue avec les joueurs, accordant une place importante à « l'esprit du jeu ». Il est connu pour avoir dirigé le célèbre PSG-OM 1992, durant lequel le degré de violence était très important. Il met un terme à sa carrière à 49 ans en 1993, avant d'intégrer directement la CCA. Cet homme d'1m77 pour 69kg est, durant toute sa carrière arbitrale, technicien supérieur en armement. En 2002, il est le premier ancien arbitre, au même titre que son collègue Daniel Lambert, à être embauché par la Fédération pour assurer ses missions au sein de la CCA. Il reste par ailleurs dans cette commission jusqu'en 2016. Le temps consacré à ses activités arbitrales a un impact important sur sa vie familiale, comme le lui reproche son fils durant de nombreuses années.	Michel Girard 

Encadré 24 : Biographie de Michel Girard. Image issue des archives privées de Michel Girard

Si certains arbitres réussissent à conjuguer l'ensemble de ces activités, c'est parfois plus difficile pour d'autres. « *Y'en a pour qui ça s'est pas bien passé, car y'en a beaucoup qui ont divorcé. Et ça c'était à cause de l'arbitrage* »[1231]. La vie familiale de l'homme en noir apparaît

[1230] *Ibid*.
[1231] *Ibid*.

également parfois complètement écartée, à l'image de Michel Vautrot, qui reste célibataire durant l'intégralité de sa carrière. Ce dernier, constamment sur les routes ou en voyage pour diriger des rencontres ou assister à des formations, estime ne pas avoir le temps de construire une vie de famille[1232].

Même durant la trêve estivale, les arbitres ne partent que très peu de temps en vacances et ne doivent pas se déclarer indisponibles pour les matchs amicaux, faute de quoi ils seraient mal vus par la CCA et freinés dans leur progression dans la hiérarchie :

> « *La coupure était pas extrêmement longue. Je faisais une coupure dans l'intensité. C'était une coupure d'un mois environ. Il fallait pas se déclarer indisponible, si on voulait arbitrer la saison d'après. Moi, j'étais toujours disponible. Les vacances y'en avait plus vraiment car tout passait dans l'arbitrage, car entre les congés et les congés sans soldes… On partait malheureusement pas beaucoup en vacances. Tout était axé sur l'arbitrage* »[1233].

Michel Dailly confirme qu'il vaut mieux ne pas prendre de congés et demeurer constamment disponible pour arbitrer, de manière à « *se faire bien voir* » par les membres de la CCA[1234]. Les hommes en noir d'élite se retrouvent ainsi à arbitrer une cinquantaine de rencontres par saison, à l'image de la saison 1982-1983 de Gérard Biguet (Image 47).

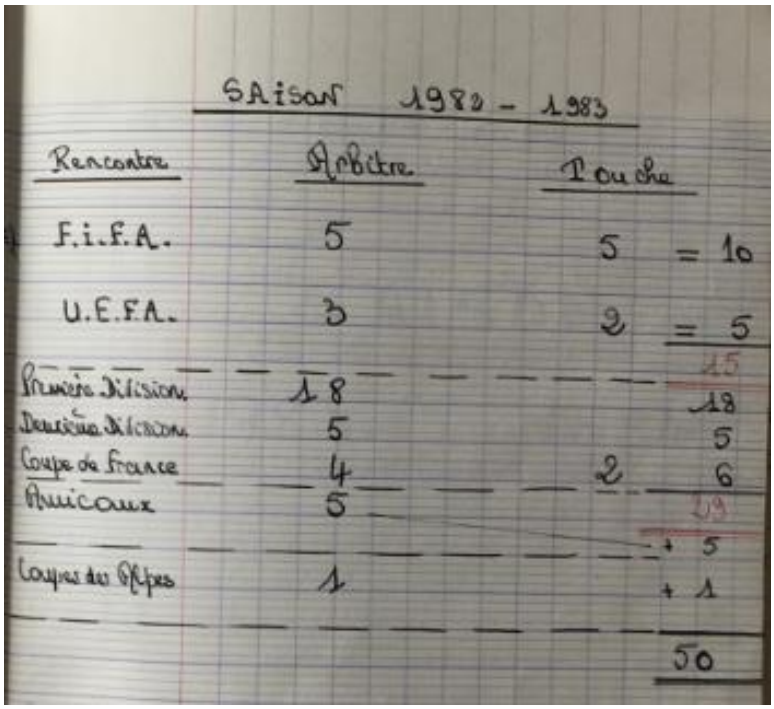

Image 47 : Cahier retranscrivant l'ensemble des rencontres arbitrées par Gérard Biguet durant sa carrière. Archives privées de Gérard Biguet

[1232] Entretien réalisé avec Michel Vautrot le 12 novembre 2017 à son domicile (Besançon).
[1233] Entretien réalisé avec Gérard Biguet le 27 mars 2019 à son domicile (Conflans-en-Jarnisy).
[1234] Entretien réalisé avec Michel Dailly le 23 avril 2019 à son domicile (Pont-Evêque).

Au niveau départemental ou régional, une autre donnée implicite qui favorise la progression dans la hiérarchie concerne l'appartenance à l'UNAF. Michel Vautrot affirme en effet que « *si tu n'appartiens pas à l'UNAF, tu ne montes pas* »[1235].

Finalement, l'arbitrage bascule progressivement vers le semi-professionnalisme, à travers une sélection de plus en plus exigeante et un temps plus conséquent consacré par les hommes en noir à cette fonction. Le métier qu'ils exercent en parallèle semble devenir progressivement déterminant et apparaît comme un critère sélectif pour officier au plus haut niveau, dans la mesure où celui-ci doit leur laisser de nombreuses possibilités d'adaptation. S'ils veulent atteindre l'élite et y rester, la majorité du temps des arbitres doit ainsi être dévolu à l'arbitrage, les obligeant alors à faire des sacrifices dans leur vie familiale et leurs loisirs.

[1235] Entretien réalisé avec Michel Vautrot le 12 novembre 2017 à son domicile (Besançon).

3) *La seconde carrière : la déviation vers le rôle de juge de touche*

Dans un contexte de sélection de plus en plus importante au niveau Fédéral, la spécialisation des hommes en noir vers la fonction de juge de touche devient une possibilité pour ceux d'entre eux ayant atteint un « plafond de verre », mais souhaitant tout de même continuer à franchir les échelons de la hiérarchie. La seconde carrière vers ce rôle « au drapeau », initiée par la CCA durant les années 1970, se poursuit dans les années 1980. Dans une dynamique de spécialisation des juges de touche, la CCA les évalue désormais à travers différents critères (Image 48).

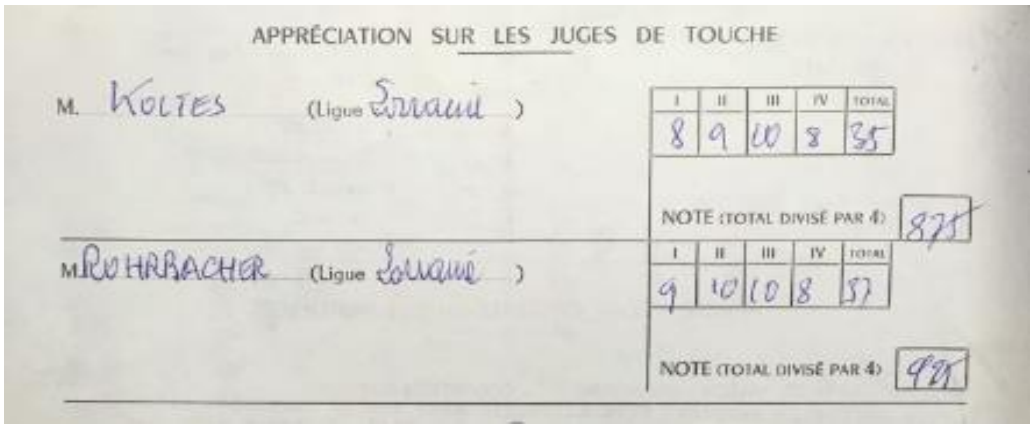
APPRÉCIATION SUR LES JUGES DE TOUCHE

M. KOLTES (Ligue Lorraine)

I	II	III	IV	TOTAL
8	9	10	8	35

NOTE (TOTAL DIVISÉ PAR 4) 8,75

M. ROHRBACHER (Ligue Lorraine)

I	II	III	IV	TOTAL
9	10	10	8	37

NOTE (TOTAL DIVISÉ PAR 4) 9,25

Image 48 : Verso du rapport d'arbitrage de Daniel Lambert, rédigé par Maurice Guigue, lors du match de première Division Monaco-Bordeaux du 8 avril 1980. Archives privées de Daniel Lambert

Cette évaluation devient encore plus fournie et transparente à la fin des années 1980, à l'image de ce rapport sur les juges de touche de Robert Wurtz en 1987 (Image 49).

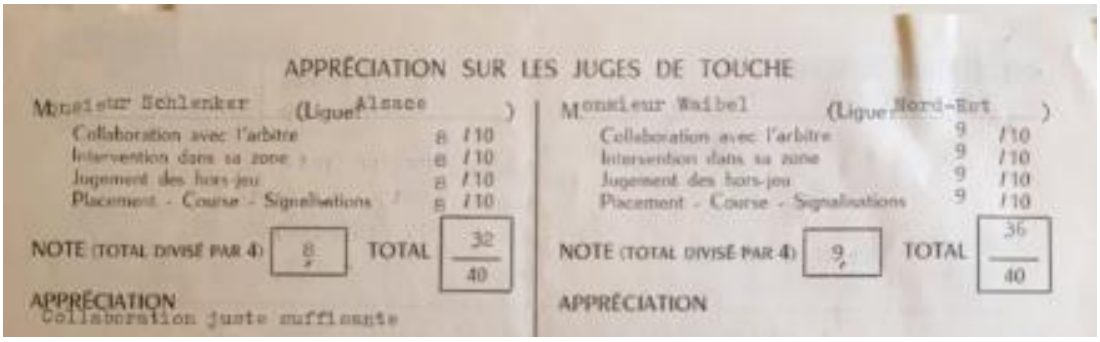
APPRÉCIATION SUR LES JUGES DE TOUCHE

Monsieur Schlenker (Ligue Alsace)

Collaboration avec l'arbitre	8 /10
Intervention dans sa zone	8 /10
Jugement des hors-jeu	8 /10
Placement - Course - Signalisations	8 /10

NOTE (TOTAL DIVISÉ PAR 4) 8 TOTAL 32/40

APPRÉCIATION Collaboration juste suffisante

Monsieur Waibel (Ligue Nord-Est)

Collaboration avec l'arbitre	9 /10
Intervention dans sa zone	9 /10
Jugement des hors-jeu	9 /10
Placement - Course - Signalisations	9 /10

NOTE (TOTAL DIVISÉ PAR 4) 9 TOTAL 36/40

APPRÉCIATION

Image 49 : Verso du rapport d'arbitrage de Robert Wurtz, rédigé par Roger Machin, lors du match de première Division Metz-RC Paris du 17 avril 1987. Archives privées de Robert Wurtz

Durant les années 1980, l'évaluation devient dès lors plus objective avec l'ajout de différents critères dans les rapports, dans un contexte où la concurrence entre les juges de touche reste

encore faible. Les arbitres qui n'arrivent pas à franchir les échelons en tant qu'arbitre central peuvent alors choisir de s'orienter vers cette nouvelle voie. La trajectoire de Michel Lebrun semble à ce titre caractéristique[1236]. Ce dernier, originaire de la Ligue du Centre, devient arbitre « *interrégional* » en 1979. N'arrivant pas à progresser dans la hiérarchie, il se spécialise « à la touche » en 1985. Michel Lebrun remplace alors l'un des deux juges de touche de Joël Quiniou, atteint par la limite d'âge. Il passe alors de la quatrième Division à la D1, ce qui l'amène à être confronté à un environnement et une pression médiatique toute autre. Cette bifurcation lui permet notamment d'accompagner Joël Quiniou lors des finales de la Coupe de France en 1986, 1989 et 1991. Cet exemple montre dès lors que la spécialisation vers cette fonction peut ainsi permettre à certains arbitres d'exercer dans l'élite du football français. Quelques années plus tard, Bernard Lavis (Encadré 25) illustre cette spécialisation en tant que juge de touche, notamment pour continuer à arbitrer plus longtemps :

> « *Je suis resté arbitre jusqu'en 1990. En 1990, j'ai opté pour devenir assistant définitivement. Car la limite d'âge approchait. J'avais 43 ans en 1990. Le fait que j'opte pour l'assistant, je pouvais continuer jusqu'à 47-48 ans, alors que si j'étais resté central je ne pouvais rester que jusqu'à 45 ans* »[1237].

[1236] *Foot n°66*, 23 novembre 1991, Médiathèque FFF.
[1237] Entretien téléphonique réalisé avec Bernard Lavis le 5 avril 2019.

Né en 1946 en Auvergne, il joue d'abord au football, puis se lance dans l'arbitrage en 1970, pour le District de l'Allier. Il franchit les échelons et devient arbitre de la Ligue d'Auvergne en 1974. Puis, il entre à la Fédération en tant qu'arbitre « *interrégional* » en 1979. Par la suite, Bernard Lavis devient consécutivement « *pré-fédéral* » en 1981, « *fédéral 2* » en 1983 puis « *pré-fédéral 1* » en 1988. N'arrivant pas à atteindre le palier de « *fédéral 1* », il décide de se reconvertir à la touche en 1990, dans un contexte de spécialisation de cette fonction. Ce changement lui permet de continuer à arbitrer trois ans de plus que s'il était resté au centre du terrain. En tant que juge de touche, il est affilié à son collègue auvergnat Georges Ramos, qu'il assiste jusqu'en 1994, date de la fin de sa carrière, après avoir atteint la limite d'âge de 48 ans. Dans le même temps, Bernard Lavis occupe le poste de Président de la CRA de la Ligue d'Auvergne de 1990 à 2002. Après sa carrière, il est intégré dans le corps d'observateurs de la CCA et de 1994 à 2002. Il devient membre de cette commission en 2002 et fait office de Président de la « filière assistant » créée en 2003. Il arrête ses fonctions au sein de la CCA en 2014. En tant que directeur de jeu, le style d'arbitrage de Bernard Lavis est qualifié de discret et sobre. Tout au long de sa carrière, Bernard Lavis est inspecteur des accidents du travail et des maladies professionnelles à la Sécurité Sociale. Son fils, William Lavis, devient lui aussi arbitre Fédéral, arrivant jusqu'au stade d'arbitre « *fédéral 2* ».

Bernard Lavis



Encadré 25 : Biographie de Bernard Lavis. Image issue des archives privées de René Lopez

Si des arbitres de Ligue exercent jusqu'alors à la touche en première Division, c'est à partir de la fin des années 1980 que seuls les arbitres « *interrégionaux* » sont habilités à assumer cette responsabilité. Les trios, mis en place depuis 1974, qui amènent jusqu'alors les arbitres à évoluer en première Division avec les deux mêmes juges de touche, dont l'un est parfois arbitre de Ligue, laissent place à des duos à partir de 1987[1238]. Dans ce nouveau cadre, un directeur de jeu est associé à un seul juge de touche, appartenant forcément à la Fédération. Cette décision marque donc la « *mort des trios* »[1239] mais aussi la fin de possibilité pour certains arbitres de Ligue d'accéder à l'élite du football français[1240]. Une formation de plus en plus poussée des hommes au drapeau, à travers une spécialisation de plus en plus précoce, s'inscrit dès lors dans la politique de professionnalisation de l'arbitrage français[1241]. Si de nouvelles carrières se développent durant cette période, les pratiques des juges de touche

[1238] *France Football officiel n°2.136*, 30 octobre 1987, Médiathèque FFF.
[1239] *Ibid*.
[1240] Une exception est à noter. Michel Vautrot, grâce notamment à sa notoriété, réussit à convaincre la CCA de conserver ses juges de touche historiques M. Blondeau et M. Malavaux.
[1241] *France Football officiel n°2.209*, 9 mars 1990, Médiathèque FFF.

évoluent dans le même temps. À partir de 1990, les hommes au drapeau doivent changer leur manière de faire suite à une évolution de la loi XI sur le hors-jeu. Dès lors, « *ne sera plus considéré comme hors-jeu le joueur attaquant se trouvant sur la même ligne que le dernier défenseur adverse (gardien non compris) au moment où le ballon partira du pied de son partenaire vers le but adverse* »[1242].

La création d'un corps de juges de touche « *internationaux* » par la FIFA en 1991[1243] accélère le processus de spécialisation de cette fonction. Suite à cette décision, la CCA se voit désormais attribuer la possibilité de désigner sept juges de touche « *internationaux* », en plus des sept arbitres « *internationaux* »[1244]. La première année, quatre-vingt directeurs de jeu de la Fédération postulent alors pour faire partie de ces places très prisées[1245]. L'attrait pour ce nouveau corps devient d'autant plus important en 1993, lorsque la FIFA décide d'attribuer à la CCA la possibilité de désigner deux juges de touche supplémentaires[1246]. Des hommes en noir de plus en plus nombreux utilisent dès lors cette « voie de secours », qui peut leur permettre d'atteindre le niveau international. Les carrières des arbitres de la Fédération, jusqu'ici relativement uniformes, se diversifient ainsi. Un homme en noir peut se spécialiser dans la fonction de juge de touche dès sa première saison au niveau Fédéral, s'il considère avoir plus de chances de progresser dans la hiérarchie à travers cette fonction. Quelques exemples viennent une nouvelle fois illustrer ces changements de trajectoire chez certains arbitres, à l'image notamment de Charly Monnier. Cet employé de la Poste originaire de la Ligue de Franche-Comté, devenu « *interrégional* » en 1983, « *pré-fédéral* » en 1987 et « *fédéral 2* » en 1988, décide de se réorienter à la touche en 1990, afin de continuer à progresser dans l'arbitrage. Il fait partie des sept premiers juges de touche « *internationaux* » nommés à la fin de l'année 1991[1247]. À ce titre, il est sélectionné par la FIFA pour opérer lors des Jeux olympiques de Barcelone de 1992[1248]. Il met finalement un terme à sa carrière en 1995. D'autres trajectoires de juges de touche « *internationaux* », illustrent ces reconversions,

[1242] *France Football n°2.308*, 3 juillet 1990, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1243] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 24 octobre 1991 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110370.
[1244] *Foot n°51*, 10 août 1991, Médiathèque FFF.
[1245] *Ibid*.
[1246] Portant le nombre de juges de touche « *internationaux* » à dix (*Foot n°122*, 15 janvier 1993, Médiathèque FFF).
[1247] *Foot n°69*, 14 décembre 1991, Médiathèque FFF.
[1248] *Foot n°103*, 29 août 1992, Médiathèque FFF.

à l'image d'Alain Gourdet[1249] ou de Pierre Crochemore[1250]. De la même façon, Michel Le Bouvellec[1251], réfléchit en 1994 à cette réorientation pour atteindre l'élite du football français :

> « *J'aimerais monter en Division 1. Je ne le cache pas. L'an dernier, j'ai fini cinquième des arbitres de Division 2. Mais seuls les trois premiers eurent la chance de rejoindre l'élite. Cette saison, je m'interroge. Je ne sais pas si j'ai mes chances de me retrouver dans le trio de tête. À 36 ans, il ne me reste seulement que deux années pour monter. Si à 38 ans je suis toujours « fédéral 2 », ce sera terminé pour moi et je n'arbitrerai jamais en Division 1. Si je ne termine pas dans les trois premiers, je me reconvertirai à la touche. En devenant juge de touche, j'aurai la possibilité de faire des matchs en Division 1 et peut-être devenir international dans les prochaines années* »[1252].

Ne terminant pas dans les premières places cette année-là, il décide de se reconvertir à la touche. Michel Le Bourvellec intègre directement la catégorie « *juge de touche fédéral 1* », ce qui lui permet d'exercer en première Division jusqu'en 1997.

Si les arbitres sélectionnés pour la Coupe du Monde 1990 occupent également le rôle de juge de touche durant cette compétition, occasionnant de nombreuses bévues[1253], cette pratique évolue pour la Coupe du Monde 1994. À partir de cette dernière organisée aux États-Unis, les juges de touche internationaux sont amenés à officier à cette fonction, tandis que les arbitres centraux n'assument plus cette mission en parallèle. Il s'agit donc d'une évolution pour les directeurs de jeu, qui peuvent désormais se concentrer exclusivement à leur mission au centre. À travers cette nouvelle politique de la FIFA, c'est une nouvelle fois la spécialisation de la fonction de juge de touche qui est ici affirmée. D'autant plus qu'en 1996, la dénomination évolue : les « *juges de touche* » deviennent les « *arbitres assistants* »[1254]. Cette

---

[1249] Il commence l'arbitrage en 1977, à l'âge de 24 ans. Devenu arbitre de la Ligue du Nord-Est en 1981, il intègre la Fédération en tant qu' « *interrégional* » en 1986. Il devient ensuite successivement « pré-fédéral » en 1988 puis « fédéral 2 » en 1989. N'arrivant pas à franchir l'échelon supérieur et voulant se voir un jour attribuer des matchs internationaux, il intègre le groupe des sept juges de touche « *internationaux* » en 1991, fonction occupée jusqu'en 1999 (*Foot n°124*, 30 janvier 1993, Médiathèque FFF).

[1250] Cet arbitre originaire de la Ligue de Normandie devient « *interrégional* » en 1987. N'arrivant pas à franchir le palier supérieur, il se reconvertit en tant que juge de touche en 1991, intégrant directement le corps des « *internationaux* ». Il est finalement réintégré au rang de « *juge de touche fédéral 1* » en 1996 avant d'arrêter sa carrière en 1998 (*Foot n°161*, 6 novembre 1993, Médiathèque FFF).

[1251] Né le 8 janvier 1958 à Lorient, ce professeur d'EPS commence l'arbitrage en 1978. Il devient arbitre de la Ligue de Bretagne en 1983, puis rentre à la Fédération en tant qu' « *interrégional* » en 1987. Arbitre « *pré-fédéral* » en 1990, il devient « *fédéral 2* » en 1991 puis « *fédéral 2 A* » en 1993 (la catégorie « *fédéral 2* » étant désormais subdivisé en trois niveaux A, B et C).

[1252] *Foot n°186*, 7 mai 1994, Médiathèque FFF.

[1253] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 5 juillet 1990 à Rome, Archives de la FIFA (Zurich), n°110362.

[1254] Tenèze Ludovic, *op.cit*, 2011, p.114.

nouvelle terminologie symbolise la plus grande importance accordée à cette fonction, dont les missions dépassent grandement le contrôle des lignes de touche. Par cette nouvelle appellation, ils appartiennent désormais officiellement à la corporation des arbitres. Également, à l'ère des prémices de la technologie dans le sport[1255], cette dernière rentre pour la première fois dans la pratique de l'arbitrage au football avec l'arrivée des « drapeaux de touche BIP » en 1996[1256], qui viennent améliorer la communication entre l'arbitre central et ses assistants[1257]. Ces échanges seront renforcés quelques années plus tard, à partir de 2002, par l'utilisation d'une autre technologie : la « communication par micro-oreillettes », permettant aux hommes en noir d'échanger verbalement durant la rencontre[1258].

Finalement, l'arbitrage bascule progressivement vers le semi-professionnalisme, à travers une spécialisation de plus en plus grande de la fonction de juge de touche. Si les arbitres centraux n'ont plus à assumer la mission « au drapeau », cette fonction devient une nouvelle possibilité de carrière pour les arbitres Fédéraux. À la fois mieux évalués, davantage formés et séduits par la création d'un corps de juges de touche d'internationaux, les arbitres peuvent trouver dans cette fonction une seconde carrière, leur permettant d'atteindre un niveau supérieur à celui occupé en tant qu'arbitre central.

[1255] Fabre Olivier, « Les nouveaux outils de la performance. Le sport à l'ère de la technologie ». *Sport et vie*, hors-série, n°19, 2003.

[1256] Un émetteur radio (sous forme d'un bouton) est intégré dans le drapeau des arbitres assistants. Si ces derniers décident d'appuyer sur le bouton, un signal est envoyé au récepteur placé sur le bras de l'arbitre central, qui reçoit ainsi des vibrations.

[1257] FIFA Magazine, février 1998, archives privées de René Lopez.

[1258] Compte rendu de Laurent Duhamel, adressé à la Direction Technique de l'Arbitrage (DTA), après la première expérimentation du dispositif micro/oreillettes lors de la rencontre de Ligue 1 Lille/Nantes le samedi 09 novembre 2002. Archives privées de René Lopez.

c) L'arbitrage, une vocation ? Le recrutement des jeunes directeurs de jeu

1) La mise en place de la filière JAF (Jeune Arbitre Fédéral) : un tremplin pour l'accès vers l'élite

Dans les années 1980, l'enfant n'est plus perçu comme un être inachevé ne pouvant s'épanouir qu'à travers la dépendance de l'adulte, mais davantage comme un être capable de construire une réalité autonome et positive[1259]. Il est désormais un corps productif et dynamique[1260], à l'heure de la société post-moderne qui réduit les rapports d'autorité et privilégie la diversité[1261]. Dans le cadre du football, la FFF investit de plus en plus sur la jeunesse pour former une élite. Si la création de l'Institut National du Football en 1972, « *sorte de Conservatoire national* »[1262], a permis d'organiser la formation professionnelle de jeunes talents de 16 à 18 ans, la mise en place des centres de pré-formation à partir de la fin des années 1980, s'adresse à des enfants encore plus jeunes[1263]. Dans la même logique, si la CCA fait de plus en plus appel à de jeunes directeurs de jeu durant les années 1970, c'est bien au début des années 1980 qu'une politique de rajeunissement de l'arbitrage d'élite voit véritablement le jour, avec la création du titre de « *Jeune Arbitre de la Fédération* » (JAF) en 1980, pour les arbitres âgés de 18 à 21 ans[1264]. Ces derniers dirigent les rencontres du championnat national cadets. La première promotion JAF réunit seize jeunes éléments, qui sont convoqués en juillet 1980, lors du stage national des arbitres de la Fédération à l'INSEP, afin de se voir remettre leur écusson FFF[1265]. Après avoir créée une section « *Jeunes Arbitres* » en son sein, dirigée par Michel Kitabdjian, la CCA définit un système de contrôle de ses jeunes éléments, évalués sur le terrain par les membres de sa commission[1266]. La volonté de l'institution est claire : diminuer la moyenne d'âge des arbitres de la Fédération[1267] et faire accéder de jeunes arbitres, souvent dotés de très bonnes capacités physiques, vers l'élite

[1259] Prost Antoine, *op.cit*, 1992.
[1260] Gleyse Jacques, *L'instrumentalisation du corps : une archéologie de la rationalisation instrumentale du corps, de l'âge classique à l'époque hypermoderne*. Paris, Harmattan, 1997.
[1261] Lipovetsky Gilles, *op.cit*, 1983.
[1262] Wahl Alfred & Lanfranchi Pierre, *op.cit*, 1995, p.190.
[1263] Les enfants doivent être âgés d'au moins 13 ans.
[1264] *France Football officiel n°1.775*, 9 juillet 1980, Médiathèque FFF.
[1265] *France Football officiel n°1.776*, 16 juillet 1980, Médiathèque FFF.
[1266] *France Football officiel n°1.793*, 19 novembre 1980, Médiathèque FFF.
[1267] Pour la saison 1986-1987, 78% des arbitres de la Fédération ont moins de 40 ans (*France Football officiel n°2.116*, 15 mai 1987, Médiathèque FFF).

nationale. D'autant plus qu'un système de promotions et de rétrogradations permet désormais à ces jeunes arbitres d'accéder plus rapidement à l'élite[1268]. En 1984, la CCA insiste sur le fait qu'elle souhaite que les jeunes directeurs de jeu franchissent le plus rapidement possible les différents échelons[1269]. C'est dans ce cadre qu'elle modifie une nouvelle fois la sélection des arbitres d'élite en 1986, en mettant en place, pour chaque saison, deux promotions et rétrogradations pour la catégorie « *fédéral 1* », quatre pour la catégorie « *fédéral 2* » et dix pour la catégorie « *interrégional* »[1270]. Le but est ainsi clairement de favoriser l'accession rapide des jeunes arbitres au sommet de la pyramide arbitrale. Certains arbitres issus des premières promotions de JAF atteignent la Fédération à la fin des années 1980, après être nécessairement devenus au préalable arbitre de Ligue sur des rencontres Seniors. Le graphique 8 met en évidence qu'environ 30% d'une promotion de « *Jeunes Arbitres de la Fédération* » devient à un moment donné au minimum « *interrégional* »[1271]. Mais tous les JAF n'atteignent pas le niveau Fédéral, avec plus de 40% d'entre eux qui abandonnent l'arbitrage à l'âge de 21 ans[1272].

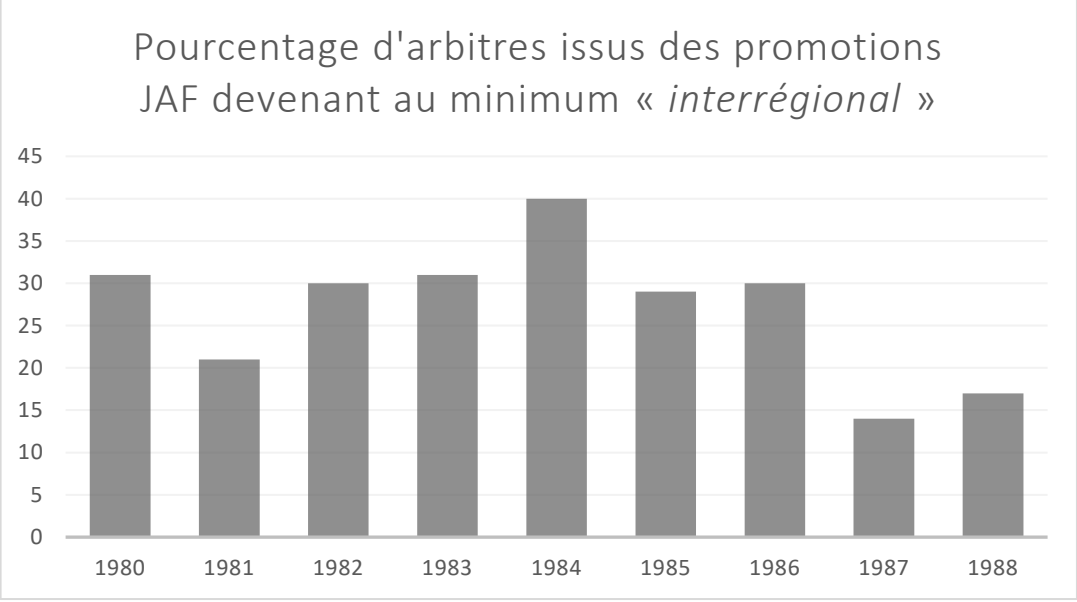

Graphique 8 : Pourcentage d'arbitres issus des promotions JAF devenant au moins « interrégional ». Issu des archives de France Football officiel.

[1268] *France Football officiel n°1.753*, 6 février 1980, Médiathèque FFF.
[1269] *France Football officiel n°1.957*, 1er février 1984, Médiathèque FFF.
[1270] *France Football officiel n°2.064*, 28 mars 1986, Médiathèque FFF.
[1271] Même si les promotions de JAF comprennent de plus en plus d'arbitres en leur sein : 16 arbitres JAF lors de la première promotion en 1980 pour 29 arbitres JAF lors de la promotion 1988.
[1272] *Foot n°120*, 26 décembre 1992, Médiathèque FFF.

Une nouvelle génération d'arbitres d'élite émerge ainsi au début des années 1990, par la conjoncture de diminution, imposée par la FIFA, de la limite d'âge des arbitres internationaux à 45 ans[1273] et de l'arrivée au plus haut niveau des premières promotions de JAF. Plusieurs carrières d'arbitres renommés s'arrêtent alors, tandis que de nouvelles voient le jour :

> « *Après Biguet, Bouillet et Blouet qui avaient quitté le monde de l'arbitrage en juin dernier, c'est au tour de Girard, Delmer et Rideau de tirer leur révérence. En l'espace d'un an, 6 éléments de valeur auront quitté le corps arbitral français. Perte encore en 1994 : Lartigot, Poulain. J, Veniel, Zagni. Dans un an, le paysage de l'arbitrage français va se transformer avec l'apparition au premier plan de jeunes de talent. La volonté est d'exploiter au maximum les compétences des jeunes arbitres de qualité. Prenons l'exemple d'Alain Sars[1274] qui a connu une progression fulgurante* »[1275].

La moyenne d'âge des arbitres de la Fédération s'en trouve dès lors diminuée à 34,2 ans en 1993[1276]. De jeunes arbitres, le plus souvent issus de la filière JAF, atteignent de plus en plus souvent l'élite de l'arbitrage français. Philippe Kalt (Encadré 26) est un exemple de directeur de jeu ayant atteint rapidement les échelons de la Fédération. Jeune arbitre de la Fédération en 1988, il devient arbitre Seniors de la Fédération à 23 ans en 1992, avant d'être nommé « *fédéral 1* », pour diriger des rencontres de première Division, à seulement 25 ans en 1994. Il est ainsi l'arbitre le plus jeune à atteindre cet échelon.

[1273] *Foot n°143*, 12 juin 1993, Médiathèque FFF.

[1274] Alain Sars se lance dans l'arbitrage à 14 ans, en octobre 1975. Après être devenu arbitre de la Ligue de Lorraine, il atteint la Fédération, en tant qu'« *interrégional* » en 1989. Il devient ensuite successivement « *fédéral 2* » en 1990, « *fédéral 1* » en 1991, « *pré-international* » en 1992 et « *international* » en 1993, à seulement 32 ans. Cet agent des finances au Centre des Impôts de Nancy s'entraîne physiquement avec un enseignant d'EPS durant la semaine.

[1275] *Foot n°139*, 15 mai 1993, Médiathèque FFF.

[1276] *Foot n°146*, 10 juillet 1993, Médiathèque FFF.

Philippe Kalt



Né le 19 août 1968 à Colmar, il joue tout d'abord au football. Son club, étant en déficit d'arbitres, le pousse à prendre le sifflet. Philippe Kalt devient alors jeune arbitre officiel du District du Haut-Rhin en 1985, à l'âge 17 ans. Devenu très rapidement jeune arbitre de la Ligue d'Alsace (en 1987), il est nommé « J*eune Arbitre Fédéral* » en 1988. Cette filière, créée quelques années plus tôt, l'amène à diriger des rencontres du championnat national cadets et minimes. Il estime alors être particulièrement suivi par deux personnes de la Ligue d'Alsace durant cette période, Francis Zumsteeg et Georges Konrath, deux anciens arbitres Fédéraux. Après trois ans à évoluer sur des matchs Seniors au niveau Ligue, il rentre de nouveau à la Fédération en tant qu'arbitre « *fédéral 3C* » en 1992. Puis, il saute les étapes de « *fédéral 3B* » et « *3A* », devenant arbitre « *fédéral 2* » en 1993. L'année d'après, en 1994, il est nommé en première Division à 25 ans, en tant que « *fédéral 1* » (jusqu'à aujourd'hui le record de précocité à ce niveau). Philippe Kalt devient ensuite « *international* » en 1998, seulement treize années après avoir commencé à prendre le sifflet. Il connaît ainsi une ascension spectaculaire dans la hiérarchie arbitrale, aidé par une politique de la CCA qui vise à faire monter des « jeunes » rapidement au sein de l'élite. Philippe Kalt reste ainsi au plus haut niveau de l'arbitrage français jusqu'en 2015. Il dirige la finale de la Coupe de France 2008, opposant l'Olympique Lyonnais au PSG. Ce petit arbitre d'1m71 (pour 64kg) estime que son style d'arbitrage est sévère durant ses premières années au plus haut niveau, qu'il explique alors par une compensation due à son jeune âge et à sa petite taille (il est le directeur de jeu qui distribue le plus de cartons durant ses deux premières années en D1). Par ailleurs, il fait preuve d'une excellente condition physique, pratiquant la course à pied régulièrement et étant suivi et conseillé par un enseignant d'EPS. Durant sa carrière au sifflet, il exerce la profession d'agent, d'abord dans un cabinet d'assurances, puis au sein d'un cabinet de gestion de patrimoine. Ce travail, fonctionnant sur rendez-vous, lui permet de s'organiser pour être disponible pour l'arbitrage. Durant sa carrière, il s'investit également au sein du Syndicat des Arbitres de Football d'Élite (SAFE), créé en 2006, assumant la responsabilité de Président de ce syndicat de 2008 à 2010.

Encadré 26 : Biographie de Philippe Kalt. Image issue du site internet du Syndicat des Arbitres du Football d'Élite (libre de droits)

Les premières années au sein de l'élite amènent ce directeur de jeu à s'adapter et à compenser son jeune âge, en se montrant intransigeant sur le rectangle vert afin de se faire respecter :

> « *On fait dire ce qu'on veut aux chiffres mais c'est quand même intéressant de l'évoquer. Mes deux premières années, j'avais le record des cartons. J'avais pas mal cartonné, du fait notamment que je sois jeune […] Au fur et à mesure de ma carrière, ces statistiques ont*

diminué et ma façon d'arbitrer a changé. J'ai adopté d'autres outils dans ma panoplie »[1277].

Les statistiques réalisées par la CCA en 1994 confirment ainsi que Philippe Kalt est l'homme en noir distribuant le plus de cartons sur les terrains, tandis que le très expérimenté Joël Quiniou est celui qui en distribue le moins.

PL	ARBITRES	NBRE MATCH	Nbre AVERT	MOYENNE	NBRE EXCLUS.	MOYENNE
1	KALT	14	67	4,786	11	0,786
2	LEDUC	17	81	4,765	8	0,471
3	BRE	11	52	4,727	1	0,091
4	PUYALT	17	79	4,647	6	0,353
5	GLOCHON	15	68	4,533	6	0,400
6	ANTON	16	71	4,438	3	0,188
7	LEON	15	65	4,333	5	0,333
8	SARS	16	67	4,188	7	0,438
9	VEISSIERE	17	71	4,176	6	0,353
10	GARIBIAN	17	67	3,941	6	0,353
11	HARREL	17	67	3,941	5	0,294
12	RAMOS	19	73	3,842	7	0,368
13	PAUCHARD	18	69	3,833	7	0,389
14	LAINE	17	64	3,765	4	0,235
15	BATTA	19	66	3,474	4	0,211
16	CHERON	16	55	3,438	1	0,063
17	COLOMBO	19	61	3,211	7	0,368
18	DEPANDIS	18	58	3,111	9	0,500
19	SAULES	19	55	2,895	2	0,105
20	TELLENNE	16	43	2,688	2	0,125
21	QUINIOU	15	23	1,533	2	0,133

Image 50 : Statistiques du nombre de cartons jaunes et rouges attribués par l'ensemble des arbitres de première Division en 1993-1994. Archives privées de René Lopez.

De jeunes arbitres s'imposent ainsi de plus en plus dans l'élite du football français, du fait de la politique de la CCA. Cette dernière décide notamment, en 1992, que les JAF obtiennent directement, dans leur Ligue respective, le titre d'arbitre de Ligue B pour les matchs Seniors[1278]. Cela leur permet ainsi de gagner du temps dans leur progression dans la hiérarchie Dans la même logique, la catégorie « *interrégional* », renommée « *fédéral 3* » en 1992, constitue désormais un tremplin pour les divisions supérieures et non plus uniquement un aboutissement d'une carrière arbitrale, comme cela pouvait être le cas auparavant pour certains arbitres. La CCA décide dans ce sens d'imposer des choix aux directeurs de jeu ayant une trop longue période de stagnation à cet échelon[1279]. La réorientation vers la fonction de juge de touche peut alors être une voie possible de reconversion. Plus encore, la CCA décide en 1995, qu'en cas de classement *ex-aequo* entre deux arbitres d'une même catégorie à la fin de la saison, ces derniers seront départagés en faveur du plus jeune[1280].

[1277] Entretien téléphonique réalisé avec Philippe Kalt le 19 novembre 2020.
[1278] *Foot n°120*, 26 décembre 1992, Médiathèque FFF.
[1279] *Foot n°137*, 1er mai 1993, Médiathèque FFF.
[1280] *Foot n°232*, 29 avril 1995, Médiathèque FFF.

Ainsi, la CCA mène une politique de rajeunissement de son élite durant cette période, à travers la création du statut de « *Jeune Arbitre Fédéral* », la diminution de la limite d'âge et l'augmentation des promotions/rétrogradations, permettant à de jeunes directeurs de jeu d'atteindre rapidement l'élite. Cette politique, qui s'inscrit plus globalement dans les aspirations de la FIFA, renouvelle grandement le groupe des arbitres français de premier plan à partir du milieu des années 1990.

2) Le développement de « la masse » des jeunes arbitres

Dans le tempo donné par la CCA, la création de la filière JAF modifie aussi structurellement les commissions d'arbitrage régionales et départementales. Pour appuyer cette politique nationale, la CCA invite en effet, dans un premier temps, les différentes Ligues à créer une section « *Jeunes Arbitres* » au sein de leur CRA[1281]. Puis, avec la création du Statut du Jeune Arbitre (Encadré 27), annexé au Statut de l'Arbitrage, chaque Ligue et District se trouvent dans l'obligation de disposer de cette section spéciale.

Statut du Jeune Arbitre (annexé au Statut de l'Arbitrage)

Recrutement, nominations et promotions

S'il est âgé de 16 ans et qu'il bénéficie d'une autorisation parentale, un candidat au titre d'arbitre peut en faire la demande à son District.

Les jeunes arbitres

Art 21 : On appelle jeune arbitre tout arbitre âgé de 16 à 21 ans au 30 juin de l'année en cours et qui aura passé avec succès un des examens règlementaires.

Chacune des commissions d'arbitres prévues au présent statut (Ligue, District) doit mettre en place, à l'intérieur de son organisation, une section spéciale jeunes arbitres.

La classification et la promotion du jeune arbitre s'effectuent en respectant les catégories suivantes : jeune arbitre, jeune arbitre de District, jeune arbitre de Ligue, jeune arbitre de la Fédération.

Les Commissions d'arbitres auront la responsabilité d'amener les meilleurs jeunes arbitres vers les compétitions Seniors suivantes : arbitre de District, arbitre de Ligue B, arbitre de Ligue A. La nomination au titre de jeune arbitre de la Fédération donne l'équivalence au titre d'arbitre de Ligue B.

La phase de recrutement opérationnelle s'effectue à partir de 16 ans et à travers différentes formules adaptées à chaque District, entre autres : opération parrainage, conférence dans les établissements scolaires, collaboration et participation des amicales, collaboration avec les clubs.

Le jeune arbitre peut continuer à pratiquer en tant que joueur. Au moment où il est amené à signer sa première licence Senior, il a le choix entre trois possibilités : abandonner l'arbitrage et signer une licence joueur Senior, devenir arbitre à part entière et ne pas signer de licence joueur, continuer à pratiquer en tant que joueur de catégorie Senior, mais il ne peut alors être désigné que pour diriger des rencontres de compétions de jeunes.

Encadré 27 : Statut du Jeune Arbitre (annexé au Statut de l'Arbitrage). France Football officiel n°1.870, 19 mai 1982, Médiathèque FFF.

Dans la logique de développement d'une élite performante, la CCA prône alors l'augmentation de « la masse » des jeunes directeurs de jeu, soumis à une sélection importante avant de pouvoir un jour postuler au titre de « *Jeune Arbitre Fédéral* ». Les clubs, en recherche d'arbitres pour se conformer au Statut de l'Arbitrage, s'inscrivent également dans cette

[1281] *France Football officiel n°1.793*, 19 novembre 1980, Médiathèque FFF.

dynamique de recrutement des jeunes directeurs de jeu. Comme cela est précisé dans le Statut du Jeune Arbitre, plusieurs modalités de recrutement sont mises en place pour encourager les enfants à entrer dans l'arbitrage, avec notamment des conférences organisées dans les établissements scolaires. Ceux qui décident de se lancer dans la direction du jeu sont particulièrement suivis durant leurs premières années au sifflet, depuis la mise en place de l'« opération parrainage » en 1979-1980, qui amène un jeune directeur de jeu à être suivi par un arbitre Senior de son District ou de sa Ligue[1282]. La Ligue Rhône-Alpes est particulièrement active dans ce parrainage des jeunes hommes en noir, avec 1 370 jeunes arbitres recensés dans cette opération en 1980[1283]. Par ailleurs, le Statut du Jeune Arbitre laisse la possibilité aux postulants de conserver une licence de joueur tout en se lançant dans l'aventure au sifflet, pouvant aider certains à franchir le pas, sans pour autant abandonner la pratique du football[1284]. Ces mesures de recrutement et de suivi des jeunes arbitres sont par ailleurs menées conjointement avec l'UNAF, par l'intermédiaire de ses sections régionales ou départementales[1285].

Durant les années 1980, les CRA et CDA se lancent ainsi dans une dynamique de recrutement d'un nombre important de jeunes directeurs de jeu, tout en améliorant la sélection de ces derniers au sein de la hiérarchie. Si bien que le nombre de jeunes arbitres, toutes catégories confondues, passe de 450 en 1979 à 4 500 en 1988[1286]. L'objectif du recrutement des jeunes arbitres est alors double : « *d'une part rajeunir et renforcer la valeur de l'arbitrage au niveau des Ligues et Districts, et d'autre part, ouvrir une carrière au niveau de l'arbitrage national* »[1287]. Au début des années 1990, ce recrutement des jeunes s'intensifie encore, avec un âge minimum de recrutement qui passe de 16 à 15 ans en 1993[1288]. Mais des arbitres encore plus jeunes sont également recensés. En 1993, 324 arbitres ont en effet moins de 15 ans[1289], tous ayant été formés dans des écoles d'arbitrage associées à des Commissions Départementales d'Arbitrage.

[1282] *France Football officiel n°1.790*, 29 octobre 1980, Médiathèque FFF.
[1283] *Ibid.*
[1284] *France Football officiel n°1.870*, 19 mai 1982, Médiathèque FFF.
[1285] *France Football officiel n°1.775*, 9 juillet 1980, Médiathèque FFF.
[1286] *France Football officiel n°2.170*, 5 août 1988, Médiathèque FFF.
[1287] *France Football officiel n°2.114*, 1er mai 1987, Médiathèque FFF.
[1288] *Foot n°148*, 7 août 1993, Médiathèque FFF.
[1289] *Foot n°158*, 16 octobre 1993, Médiathèque FFF.

Ainsi, la mise en place du statut de JAF par la CCA entraîne des modifications aux niveaux Ligue et District. Les CDA et CRA se chargent de recruter « la masse » de jeunes arbitres et d'organiser une sélection de plus en plus poussée. Le Statut du Jeune Arbitre, annexé au Statut de l'Arbitrage, vient fournir un nouveau cadre statutaire et différentes possibilités de recrutement des jeunes directeurs de jeu.

3) Les prémices des sections scolaires d'arbitrage

Dans cette dynamique de développement de l'arbitrage chez les jeunes, le monde scolaire est progressivement considéré comme un vivier à exploiter à partir de la fin des années 1980, avec la création de la première section d'arbitrage au lycée de Charleville-Mézières :

> « *L'arbitre international Jean-Marie Lartigot a inauguré, vendredi dernier, à Charleville-Mézières, la première école française d'arbitrage de football qui accueillera des jeunes de quinze à vingt-trois. Les élèves, venus de toute la France, recevront deux heures de cours pendant vingt-cinq semaines. Parmi la promotion 1989-1990, figureront deux jeunes filles. Selon M. Lartigot, la France compte actuellement 25 000 arbitres alors qu'il en faudrait 40 000* »[1290].

Jean-Marie Lartigot, arbitre de première Division, et Bernard Gibary, enseignant de ce lycée, sont à l'origine de ce projet. La tâche de Jean-Marie Lartigot est de dispenser, en alternance avec ses collègues, deux heures de cours par semaine aux nouveaux apprentis du sifflet. Ces derniers, recrutés à partir de 15 ans, sont sélectionnés, parmi un nombre important de demandeurs. Ils reçoivent un cours théorique sur le créneau de lundi de 18 heures à 20 heures, pour cet enseignement particulier. Ils sont également amenés à diriger des rencontres lors des compétitions du mercredi après-midi ou lors des phases finales nationales de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)[1291]. La Ligue Paris/Ile de France cible également de plus en plus les écoles pour recruter et former les directeurs de jeu de demain, notamment suite au rapprochement entre l'UNSS et la CRA de Paris en 1989[1292]. De la même manière, une convention entre l'UNSS et la Ligue du Nord-Pas-De-Calais est signée en 1991, amenant les jeunes arbitres à parfaire leur formation dans des rencontres de championnat scolaire[1293]. À l'inverse, certains jeunes arbitres exerçant dans le cadre de l'UNSS peuvent se voir attribuer le grade de « *Jeune Arbitre de District* », après avoir été contrôlés par un membre de la CDA.

En 1991, une deuxième section d'arbitrage est mise en place au Collège de Bégard, dans les Cotes-d'Armor. Rémy Féménia, arbitre « *fédéral 2* » et professeur dans cet établissement, est à l'origine de ce projet[1294]. Cette section, qui comprend neuf jeunes ayant entre 14 et 16 ans, a pour vocation d'inciter ces derniers à franchir rapidement les différents échelons de la

[1290] *France Football n°2.270*, 11 octobre 1989, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1291] *France Football officiel n°2.199*, 20 octobre 1989, Médiathèque FFF.
[1292] *Foot n°41*, 11 mai 1991, Médiathèque FFF.
[1293] *Foot n°46*, 15 juin 1991, Médiathèque FFF.
[1294] *Foot n°56*, 14 septembre 1991, Médiathèque FFF.

hiérarchie. Devant le succès remporté par la classe de Rémy Féménia, les membres du District des Côtes-d'Armor étendent cette expérience à l'échelle départementale, pour exploiter au maximum cette pépinière aux limites encore insoupçonnées. En 1992, quinze autres collèges s'engagent dans cette dynamique, avec au total cinquante-sept jeunes arbitres suivis dans ces différentes sections[1295]. Pour Rémy Féménia, ces sections répondent à trois objectifs : « *mettre les clubs en accord avec le Statut de l'Arbitrage, assurer l'intégration des arbitres dans les clubs, répondre à l'arbitrage des jeunes par les jeunes* »[1296].

Dans la même logique, Didier Cotrel, juge de touche international, lance une section d'arbitrage à Amiens en 1993[1297]. Avec le concours du District de la Somme, cette section, qui se destine à former les futurs « *Jeunes Arbitres Fédéraux* », regroupe une vingtaine de stagiaires formés chaque semaine[1298]. Enfin, dans le cadre de son activité de CTRA, Marcel Lainé met également en place une section football-arbitrage au lycée Camille Claudel de Blois en 1993[1299]. Créée à l'initiative de la Ligue du Centre et du District Loir-et-Cher, cette section rassemble à ses débuts cinq élèves. Le salarié Marcel Lainé explique le fonctionnement de cette section :

> « *Cette section football-arbitrage est un peu comparable aux sections sport-étude créées il y a quelques années. Cycle de 3 ans avec 2 x 2 heures par semaine. Mardi consacré à l'entraînement physique et le jeudi de la théorie. Volonté de rassembler chaque année de 10 à 15 éléments* »[1300].

La dynamique de recrutement de jeunes éléments amène ainsi les Districts et les Ligues à se rapprocher progressivement des collèges et lycées et à mettre en place des sections d'arbitrage au cœur des établissements scolaires. Ces dernières, qui commencent à se développer sur tout le territoire national, permettent alors de recruter de nouveaux directeurs de jeu et de les préparer précocement à l'arbitrage, tant théoriquement qu'en pratique. Les

[1295] *Foot n°91*, 23 mai 1992, Médiathèque FFF.
[1296] *Ibid*.
[1297] *Foot n°133*, 3 avril 1993, Médiathèque FFF.
[1298] *Foot n°183*, 16 avril 1994, Médiathèque FFF.
[1299] *Foot n°171*, 22 janvier 1994, Médiathèque FFF.
[1300] *Ibid*.

éléments formés, jeunes, sportifs, dynamiques, constituent le socle de l'arbitrage pré-professionnel en cours de développement[1301].

[1301] Thèse en cours sur cette thématique de Perreau-Niel Alexandre, « La filière Arbitrage-Football du lycée Joseph Fourier d'Auxerre : une filière exemplaire des conditions d'accès et de parcours socio-scolaires au sein d'une section sportive ? ». Thèse de Doctorat en STAPS, Université d'Artois.

d) « Faire carrière » pour une femme au sifflet ?

Le début des années 1980 marque de nouveaux droits pour les femmes dans la société française. La loi Roudy, mise en place en 1983, portant sur l'égalité hommes-femmes dans la vie professionnelle, place notamment les entreprises dans l'obligation de fournir une rémunération égale à poste et compétences égales. Par ailleurs, alors que seule la moitié des femmes exercent une activité salariée au milieu du XXe siècle, plus de 90% d'entre elles en détiennent une en 1990[1302]. En termes de pratiques sportives, les femmes sont également presque autant représentées que les hommes au sein des Fédérations, bien que leur engagement soit spécifique[1303]. Les activités féminines sont en effet surtout individuelles, peu techniques, tandis que les hommes privilégient les pratiques techniques accompagnées d'adversaires ou de partenaires, orientées vers la compétition[1304]. Concernant le football, bien que les femmes s'engagent de plus en plus dans cette pratique, le ballon rond reste un sport majoritairement pratiqué par les hommes : sur les 1,5 millions de licenciés à la FFF en 1988, seulement 22 600 sont des femmes[1305]. Par ailleurs, cette pratique reste encore très peu médiatisée, les articles portant sur le football féminin sont rares. De même, l'arbitrage féminin se développe très lentement. La journée du football féminin, en avril 1986, invite les femmes à s'investir davantage dans l'arbitrage[1306]. Si 110 arbitres féminines sont recensées en 1980, elles sont désormais 340 en 1989, sur un total de 25 000 directeurs de jeu dans tout le territoire national[1307]. La Commission des arbitres de la FIFA adopte une position plutôt neutre quant au développement de l'arbitrage féminin, en n'obligeant pas les pays à s'inscrire dans cette dynamique :

> « *Arbitres féminins : volonté de la Commission de laisser la question à la discrétion de chacune des Associations Nationales […] Politique de non-discrimination de la part de la FIFA […] Suivre la tendance croissante de la présence d'arbitres féminins* »[1308].

[1302] Bard Christine, *op.cit*, 2003.
[1303] Attali Michaël, *op.cit*, 2007, p.85.
[1304] *Ibid*.
[1305] *France Football officiel n°2.168*, 22 juillet 1988, Médiathèque FFF.
[1306] *France Football officiel n°2.068*, 25 avril 1986, Médiathèque FFF.
[1307] Soit 1,3% de femmes sur l'effectif total des arbitres.
[1308] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séance du 23 février 1985 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110150.

Néanmoins, cette commission commence à organiser des formations pour ces dernières, comme en 1986, où M. Wharton, membre de la FIFA, dirige un cours pour les arbitres féminines dans les pays scandinaves[1309].

Le football féminin se développe de manière plus importante à partir du début des années 1990, avec Marilou Duringer qui le représente au sein du Conseil Fédéral. La pratique du ballon rond par les femmes prend notamment de l'ampleur suite à l'organisation de la première Coupe du Monde féminine 1991 en Chine, même si l'Équipe de France ne se qualifie pas pour cet évènement mondial. L'arbitrage de ces rencontres demeure confié à des hommes, la FIFA ne disposant pas d'une liste d'arbitres féminins[1310]. Seules cinq juges de touche féminines sont amenées à officier lors de cette compétition[1311]. Mais c'est néanmoins à partir de cette période, au début des années 1990, que la CCA lance une véritable politique de féminisation de l'arbitrage en France, sous la présidence de Michel Vautrot[1312]. En 1992, Florence Guyot (Encadré 28) incarne cette politique, en étant la première femme à arbitrer un match officiel Seniors de la Fédération :

> « *La franc-comtoise Florence Guyot (Besançon) a involontairement inscrit son nom dans l'histoire de la FFF en dirigeant, au pied levé, la rencontre de 4e Division nationale (Belfort-Vandoeuvre) pour laquelle elle était primitivement prévue à la touche le 28 février dernier. L'évènement est historique, elle devient ainsi la première femme arbitre d'un match officiel masculin « Seniors » de la Fédération […] Florence Guyot dirigea sans le moindre problème cette rencontre importante pour le maintien* »[1313].

Cette pionnière devient également la première femme à obtenir l'écusson de la Fédération en 1994, après deux échecs aux tests théoriques en 1991 et 1992.

[1309] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances du 20 et 21 octobre 1986 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110212.
[1310] *Foot n°69*, 14 décembre 1991, Médiathèque FFF.
[1311] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances du 21 et 22 février 1991 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110410.
[1312] Le Tiec Lucie, *op.cit*, 2018, p.227.
[1313] *Foot n°83*, 28 mars 1992, Médiathèque FFF.

Florence Guyot (Dorigny)



Née le 8 avril 1965 à Pontarlier, Florence Guyot joue au handball durant son enfance. Elle se passionne pour le football à travers l'épopée des Verts durant les années 1970. N'ayant jamais pratiqué le football en club, elle se lance dans l'arbitrage en 1980, à l'âge de 25 ans, pour rendre service à l'équipe de football de son village (Septfontaines), en manque d'un arbitre pour être en règle avec le Statut de l'Arbitrage. Elle devient alors jeune arbitre officiel du District du Haut-Doubs. Après avoir été sélectionnée dans la section « jeunes » du District, elle franchit les échelons de la hiérarchie arbitrale. Devenue arbitre District Senior en 1984, elle est nommée arbitre de la Ligue de Franche-Comté en 1985. Elle franchit une nouvelle fois rapidement les échelons de cette catégorie avant d'atteindre la catégorie régionale la plus élevée en 1988, ce qui lui permet d'officier lors de rencontres de Division d'Honneur. Florence Guyot est proposée par sa Ligue à la Fédération en 1991 et 1992, mais elle échoue deux fois consécutivement à l'examen théorique. Elle réussit cet examen en 1993, et après avoir passé avec succès les examens pratiques et le test physique, devient arbitre de la Fédération en 1994, en tant que « *fédéral 4* ». Elle devient dans ce cadre la première femme-arbitre à rentrer au sein de la Fédération. Elle est aussi la pionnière tricolore à officier, au centre du terrain, sur des rencontres internationales de football féminin. Nelly Viennot, Corinne Lagrange ou Ghislaine Perron-Labbé, ses successeuses qui exercent à la touche, l'accompagnent plusieurs fois lors de ces sorties en dehors du territoire national. Son arbitrage, qui ne s'appuie pas sur une condition physique irréprochable, est selon-elle compensé par une autorité naturelle et de la psychologie, à l'image de son idole Michel Vautrot. Elle met entre parenthèse sa carrière d'arbitre durant toute l'année 1997 pour donner naissance à son premier enfant. Ayant échoué au test physique de Cooper en 2000, elle met un terme à sa carrière d'arbitre, plusieurs années avant la limite d'âge fixée par la CCA. Elle choisit de ne pas se reconvertir dans l'arbitrage, après cet arrêt de carrière brutal qui la bouleverse. Durant sa carrière d'arbitre, sa profession est analyste programmeur pendant la semaine. Elle est également Présidente de l'Amicale des arbitres du Haut-Doubs.

Encadré 28 : Biographie de Florence Guyot (Dorigny). Image issue des archives privées de Florence Guyot (Dorigny).

L'entrée de cette femme au plus haut niveau de l'arbitrage français apparaît ainsi comme une nouveauté :

> « *À cette époque-là, on parlait pas d'arbitrage féminin. Je m'étais jamais imaginée arbitrer à la Fédération. J'avais pas pensé que ça pouvait être possible. Aujourd'hui c'est différent. On voit beaucoup de matchs où les arbitres sont des femmes. Avant c'était pas le cas. Dans les années 1980 et même 1990, on voyait pas ça* »[1314].

[1314] Entretien téléphonique réalisé avec Florence Guyot (Dorigny) le 1er mars 2021.

Florence Guyot est l'objet de jalousies chez certains hommes en noir, qui soupçonnent sa progression d'être due à son genre ou à son appartenance à la Ligue de Franche-Comté. Cette « femme en noir » est amenée à expliquer sa présence parmi les autres arbitres de la Fédération, lors de son premier stage national à Clairefontaine en 1994 :

> « *Ce qui était difficile aussi à la Fédération, c'était de dire que je venais de la Ligue de Franche-Comté, qui était la Ligue du numéro un de l'arbitrage, Michel Vautrot. Certains devaient penser qu'on m'avait donné un grand coup de pouce, surtout au vu du fait que j'étais la première femme à arriver à la Fédération. On en avait discuté avec Michel et il me disait : « faut toujours que tu sois irréprochable pour justement couper court à ce genre de discussions ». Ça mettait une petite pression supplémentaire, mais c'était pas malveillant. Je me souviens que la première année, en 1994, dans le grand amphi où y'avait tous les arbitres, Michel m'avait demandé de prendre la parole devant tout le monde pour expliquer mon parcours. J'ai affirmé haut et fort que j'étais là parce que j'avais gagné ma place d'être là. Je sais plus ce que j'avais raconté exactement mais j'en ai un souvenir assez important. C'était une petite épreuve, d'expliquer pourquoi j'étais là* »[1315].

Florence Guyot se trouve alors dans une position de justification, victime du syndrome de la « *femme-quota* »[1316]. L'arrivée d'une femme dans l'élite questionne ainsi, dans une période où le monde de l'arbitrage est dominé par les hommes[1317]. F. Guyot réalise chaque année, comme les garçons, le test physique de Cooper, avec une distance minimale de 2 600 mètres à réaliser en douze minutes, tandis que les garçons de la même catégorie doivent atteindre au minimum 2 800 mètres dans le même temps. D'autres « femmes en noir » apparaissent également sur le devant de la scène durant cette période, bien que ce soit avec le statut de juge de touche. Nelly Viennot[1318], Corinne Lagrange[1319] ou Ghislaine Perron-Labbé[1320] sont en effet trois juges de touche qui progressent dans la hiérarchie arbitrale durant les années 1990. Corinne Lagrange est même désignée pour la Coupe du Monde 1995 en Suède[1321]. Pour la préparer à cette compétition, la CCA la désigne à plusieurs reprises à la touche sur des rencontres de deuxième Division[1322]. Pour cette compétition mondiale, la FIFA décide de nommer douze arbitres centraux, dont six sont des femmes et douze juges de touche

[1315] *Ibid*.
[1316] Monney Vanessa, Fillieule Olivier & Avanza Martina, « Les souffrances de la femme-quota. Le cas du syndicat suisse Unia ». *Travail, genre et sociétés*, n°30, vol 2, 2013.
[1317] Bourdieu Pierre, *La domination masculine*. Paris, Seuil, 1998.
[1318] Originaire de la Ligue du Centre-Ouest.
[1319] Originaire de la Ligue de Bourgogne.
[1320] Originaire de la Ligue de Bretagne. Pour plus d'informations, voir l'article de Chovaux Olivier, *op.cit*, 2021b.
[1321] *Foot n°224*, 4 mars 1995, Médiathèque FFF.
[1322] *Foot n°237*, 3 juin 1995, Médiathèque FFF.

féminines[1323]. La même année, la Commission des arbitres de la FIFA met au point une liste des arbitres et juges de touche féminines de la FIFA, évaluées par ses membres. Florence Guyot est nommée parmi les vingt-cinq arbitres centraux, tandis que Corinne Lagrange et Nelly Viennot font partie des vingt-neuf juges de touche de cette liste[1324].

La politique menée par la CCA a également un impact sur le football régional et départemental, avec une progression des effectifs d'arbitres féminines qui augmente de 20%, en 1994, dans les Ligues et Districts[1325]. De nouvelles vocations se développent dans l'Hexagone, à l'instar de Sandrine Moreau qui obtient son examen d'arbitre officiel à 21 ans dans la Ligue de Bretagne ou de Virginie Oberlin, arbitre en Ligue d'Alsace depuis ses 19 ans[1326]. Ce n'est que quelques années plus tard que l'arbitrage féminin prendra un nouvel essor, avec la création de la filière féminine au sein de la CCA en 2001 et la première présence d'une femme, en l'occurrence Nelly Viennot, lors d'une rencontre de première Division masculine. Plusieurs arbitres féminines viendront ensuite s'inscrire dans la brèche ouverte durant les années 1990, à l'image de Stéphanie Frappart, désignée meilleure arbitre féminine du monde par l'IFFHS en 2019 et 2020, qui s'imposera comme l'une des meilleures arbitres françaises sur la sphère internationale[1327].

Finalement, dans une période de pré-professionnalisation de l'arbitrage français, une politique de féminisation des arbitres est également menée par la CCA durant les années 1990. Florence Guyot apparaît comme la première femme appartenant aux arbitres de la Fédération, ouvrant la voie à d'autres femmes durant les décennies suivantes, pouvant ainsi voir dans l'arbitrage une possibilité de « faire carrière ».

[1323] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances du 22 novembre 1994 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110419.
[1324] *Foot n°221*, 11 février 1995, Médiathèque FFF.
[1325] *Foot n°194*, 30 juillet 1994, Médiathèque FFF.
[1326] *Foot n°137*, 1er mai 1993, Médiathèque FFF.
[1327] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2021b.

e) L'arbitre d'élite : un homme qui se distingue par sa personnalité

Durant cette période, l'arbitrage tend à devenir semi-professionnel. La structure de l'arbitrage se rationalise, les carrières des arbitres se standardisent et l'exercice de l'arbitrage s'uniformise. Malgré la nécessité pour les hommes en noir « de se fondre dans la masse » durant leur progression dans la hiérarchie, ceux qui accèdent à l'élite doivent apparaître singuliers dans leur personnalité[1328]. Daniel Lambert perçoit ce changement, lorsqu'il arrive en première Division, un arbitrage « à la lettre » n'étant plus suffisant :

> « *En D3 par exemple, il fallait que j'arbitre à la lettre. En D2, il fallait que j'arbitre à la lettre. Quand on arrivait en D1, c'était plus l'esprit qui comptait. Le coup franc est là, si le ballon est là, c'est pas grave. En D3, un observateur t'aurait reproché : « beh le ballon était là, pourquoi ça a repris d'ici ? ». Je me rappelle notamment d'un exposé du Docteur Barde sur le fait que y'avait la lettre, que c'était la base, mais que maintenant du fait d'être en D1, il fallait parler, discuter* »[1329].

Gérard Biguet estime également que, malgré la recherche d'uniformité dans les décisions, la CCA laisse alors s'exprimer « *une sensibilité propre à chaque arbitre* »[1330]. Plus encore, ceux qui obtiennent le grade ultime « *d'international* » sont justement ceux qui arrivent à se distinguer par leurs caractéristiques atypiques. Bernard Lavis estime qu'à cette période « *il fallait pas être discret. Pour briller sur le plan international, il fallait un petit plus* »[1331]. Gérald Passi[1332] partage cette analyse sur les arbitres, durant ses premières années au plus haut niveau :

> « *Moi j'ai commencé à l'époque des Wurtz et Vautrot. Ça c'était des gens qui étaient respectés, avec une vraie personnalité. Ils l'avaient pas tous. Ils se trompaient comme tout le monde, comme nous, mais ils faisaient partie intégrante du jeu du football. Ils disparaissaient pas au bénéfice des règles. Ils avaient la possibilité d'interpréter certaines règles. Ils avaient leur façon à eux de les faire vivre ces règles. C'était dans l'esprit […] C'était un peu plus humain. Ils avaient une certaine humilité […] Je trouvais que ces gens dont on parle, c'étaient des arbitres plus proches des joueurs et de l'esprit du jeu. Ils étaient pas professionnels, ils avaient moins d'outils, mais plus de proximité avec le jeu et les joueurs* »[1333].

[1328] Critère évalué dans les rapports des membres de la CCA à partir de 1991.
[1329] Entretien réalisé avec Daniel Lambert le 24 octobre 2018 à son domicile (Thionville).
[1330] Entretien réalisé avec Gérard Biguet le 27 mars 2019 à son domicile (Conflans-en-Jarnisy).
[1331] Entretien téléphonique réalisé avec Bernard Lavis le 5 avril 2019.
[1332] Joueur professionnel de football évoluant au Montpellier PSC de 1981 à 1985, au Toulouse FC de 1985 à 1990, à l'AS Monaco de 1990 à 1992 et à l'AS Saint-Étienne de 1992 à 1994. Il est également sélectionné à onze reprises en Équipe de France de 1987 à 1988.
[1333] Entretien téléphonique réalisé avec Gérald Passi le 23 novembre 2020.

À l'image d'un Robert Wurtz ayant su casser les codes durant les années 1970, Michel Vautrot (Encadré 29) vient incarner un arbitrage en dehors de la norme durant les années 1980. Son style d'arbitrage, qui se caractérise notamment par de nombreux échanges avec les joueurs[1334], s'inscrit dans une société française caractérisée par une tendance globale de réduction des rapports autoritaires et dirigistes[1335]. Son successeur Joël Quiniou affirme que « *Michel était sous doute ce que l'on pouvait faire de mieux en matière d'arbitrage et de comportement humain* »[1336]. Daniel Lambert décrit de la même manière le style d'arbitrage de Michel Vautrot :

> « *C'est l'humanisme, c'est l'être humain quoi. Lui, c'est l'esprit avec un grand « e » avant la lettre avec un petit « l ». Le physique, c'était pas un athlète c'est clair. Il avait la « tchatche » par contre, il savait remettre en place les gens au bon moment. Il savait discuter, il avait une certaine élocution. Il emballait tout le monde comme il voulait, même les journalistes. Il se mettait pas du tout la pression et c'était presque une notoriété d'être arbitré par Michel Vautrot* »[1337].

[1334] Joly Alexandre, *op.cit*, 2020.
[1335] Lipovetsky Gilles, *op.cit*, 1983.
[1336] Quiniou Joël & Etcheverry Gérard, *op.cit*, 1996, p.80.
[1337] Entretien réalisé avec Daniel Lambert le 24 octobre 2018 à son domicile (Thionville).

Michel Vautrot



Né le 23 octobre 1945 à Saint-Vit, il passe son enfance à Antorpe chez sa mère et à Dampierre chez son père, ses parents étant séparés. En cours élémentaire, il souffre d'un souffle et rhumatisme au cœur qui l'amène à être couché dans un lit pendant plus d'un an. Cette maladie l'éloigne des activités physiques durant toute son enfance. Il se lance par contre dans le journalisme sportif, assumant notamment la responsabilité de rédacteur en chef d' « *Allez Besançon* », organe des supporters du club de football. Sans avoir été joueur auparavant, Michel Vautrot commence l'arbitrage en 1963, tout d'abord pour prouver à un dirigeant local qu'il maîtrise les lois du jeu. Il devient ainsi arbitre de la Ligue de Franche-Comté, dans la mesure où il n'y a pas de niveau District à cette période dans cette région. Durant ses premières années d'arbitrage, il est suivi par M. Octave David, ancien arbitre régional et membre de la Commission Régionale d'Arbitrage de Franche-Comté. Après avoir franchi les échelons dans sa Ligue, Vautrot devient arbitre de la Fédération, en tant qu'« *interrégional* », en 1970. Par la suite, il devient successivement « *pré-fédéral* » en 1971, « *fédéral 2* » en 1972, « *fédéral 1* » en 1973 puis « *international* » en 1975. Il reçoit à ce titre son insigne « *d'international* » en 1977. Ce bisontin arrive ainsi à l'élite de la hiérarchie arbitrale à seulement 30 ans. Michel Vautrot est considéré comme le successeur de Robert Wurtz, bien qu'ayant un style d'arbitrage opposé à son collègue Alsacien. Il n'est pas réputé pour ses capacités physiques. Sa haute stature (1m87 pour 86kg) et son air paternaliste l'amènent à se faire respecter sur les terrains. Néanmoins, il casse les codes et modifie les normes de l'arbitrage, à travers une gestion « humaine » et pédagogique des rencontres. Il est l'arbitre de cinq finales de Coupe de France, en 1979, 1982, 1983, 1984 et 1987. Vautrot est également sélectionné lors de la Coupe du Monde 1982 en Espagne et désigné avec son successeur Joël Quiniou en 1990 en Italie. Il participe aux championnats d'Europe 1984 et 1988 et arbitre même la finale de cette compétition entre les Pays-Bas et l'URSS. Il dirige également la finale de la Coupe de l'UEFA en 1985. En 1986, malgré la déception de ne pas avoir été sélectionné pour la Coupe du Monde au Mexique, il arbitre la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions entre le FC Steaua Bucarest et le FC Barcelone. Au cours de sa carrière, Michel Vautrot est élu « *meilleur arbitre France Football* » à dix reprises, en 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1986, 1988, 1989 et 1990. Il est également désigné meilleur arbitre international par l'IFFHS en 1988 et 1989. En parallèle de sa fonction d'arbitre, Vautrot est enseignant puis Inspecteur de l'Éducation Nationale, disposant néanmoins d'aménagements importants pour exercer son activité arbitrale. Après avoir arrêté sa carrière au sifflet en 1991, il est nommé Président de la CCA par Jean-Fournet-Fayard, Président de la FFF. Il participe dès lors à la professionnalisation des arbitres, créant notamment la Direction Nationale de l'Arbitrage ou les postes de Conseiller Technique Régionaux en arbitrage (CTRA) en 2001. Il est démis de ses fonctions en 2003, suite à une affaire interne. Que ce soit en tant qu'arbitre ou en tant que président de la CCA/DNA, ce célibataire consacre l'ensemble de ses temps libres à l'arbitrage. Il est aujourd'hui considéré comme l'un des meilleurs arbitres français de tous les temps, que ce soit pour les joueurs, les entraîneurs ou le public[1338].

Encadré 29 : Biographie de Michel Vautrot. Image issue des archives privées de Michel Vautrot.

[1338] Pour plus de détails, aller voir Joly Alexandre, *op.cit*, 2020.

Michel Vautrot devient, durant les années 1980, un « modèle » d'arbitrage pour les amateurs du ballon rond, à l'image de ses dix nominations au titre de numéro un des arbitres français dans *France Football*, qui lui permettent de devenir l'homme en noir ayant eu le plus souvent cette distinction. Ses qualités managériales et sa capacité à faire vivre le jeu sont toujours relevées par la presse, notamment après la finale de la Coupe de France de 1982, opposant le Paris Saint-Germain à l'AS St-Etienne :

> « *Quant à Michel Vautrot, dans un match il est vrai sans problème, il fournit une nouvelle démonstration d'arbitrage discret et intelligent. […] M. Vautrot effectua un arbitrage exemplaire, maîtrisant toujours son sujet et laissant jouer l'avantage quand il le fallait* »[1339].

Les explications de ce succès sont par ailleurs analysées suite à une nouvelle nomination au titre de meilleur arbitre *France Football* en 1983 :

> « *C'est le contraire qui aurait été surprenant. Arbitre numéro 1, Michel Vautrot ! Franchement qui d'autre aurait pu l'emporter ? Bien sûr, on a reconnu en passant les mérites des Biguet, Quiniou et autre Benali mais la palme, hein, la palme à qui vouliez-vous qu'on l'adresse en restant tout à fait sérieux. Vautrot, c'est même l'un de nos rares produits d'exportation actuellement. On nous l'envie, on se l'arrache. […] Un clin d'œil, un petit sourire, notre homme est absous. La classe, quoi ! Et puis, il est aimable cet homme. Naturellement. Toujours prêt à discuter, à expliquer, à raconter une anecdote. Avec mesure et humour. Une aubaine pour les journalistes* »[1340].

Michel Vautrot apparaît très fréquemment dans les médias et communique beaucoup sur l'arbitrage, notamment à la radio : « *Prestation brillante de M. Vautrot qui obtint au standard de RMC un succès supérieur à celui de Platini lui-même !* »[1341]. Il publie également de nombreux articles dans la presse et notamment *France Football officiel*, l'hebdomadaire de la Fédération Française de Football, que ce soit le fameux « *who's who des arbitres français* »[1342], ou également des articles qui ont pour fonction de prévenir et informer sur les violences subies par les hommes en noir sur les terrains. Ce directeur de jeu contribue à une forte médiatisation de l'arbitrage, à contre-sens des consignes données antérieurement. Il connaît le point culminant de sa carrière lors de sa sélection pour l'Euro 1988 et sa nomination pour la finale de cette compétition entre les Pays-Bas et l'URSS. Du point de vue des joueurs,

[1339] *L'Équipe n°11.199*, 17 mai 1982, Archives de la BnF, JOD-261.
[1340] *France Football n°1.968*, 27 décembre 1983, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1341] *France Football n°2.006*, 18 septembre 1984, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1342] Qui donne chaque année des détails et informations sur les arbitres de D1 : Ligues d'appartenance, âges, métiers.

comme pour l'Espagnol Hugo Sanchez, « *ce qui est appréciable chez lui, c'est qu'il parle beaucoup plus avec les joueurs que les Allemands, les Anglais ou les Suédois* »[1343]. Pour Raymond Domenech, Michel Vautrot « *parlait beaucoup avec les joueurs aussi, mais pas de la même manière que Wurtz. Lui, il se moquait pas de nous, il nous disait pas comment on devait jouer. Il essayait de rassurer, calmer, d'expliquer* »[1344]. De la même manière, Gérald Passi affirme qu'avec « *Michel Vautrot, c'était pas pareil. C'était le patriarche. Il était plus grand, il avait une voix plus calme, tranquille. Il apaisait. Il avait cette communication […] L'idée c'était de faire vivre le jeu* »[1345].

La Commission Centrale des Arbitres semble prendre conscience de la nécessité d'établir, comme le fait déjà Michel Vautrot, un dialogue entre les arbitres, les joueurs et les entraîneurs durant cette période. Elle organise des rencontres avec les clubs professionnels à partir de 1979, afin que les arbitres et les joueurs puissent discuter et mieux se comprendre sur certains points du règlement ou situations de jeu. En septembre 1979, Roger Barde et Georges Uhlen, membres de la CCA, se rendent par exemple à Nîmes pour discuter des lois du jeu, « *dont la plupart sont mal comprises par les joueurs* »[1346]. De la même manière, Roger Machin, Président de la Commission des Arbitres, accompagné des arbitres Daniel Lambert, René Lopez et Robert Wurtz, rencontrent les joueurs et dirigeants de Nancy en septembre 1980, de manière à « *améliorer les relations entre les joueurs et les arbitres* »[1347]. Comme un symbole, Michel Vautrot devient, au début des années 1980, au sein de l'UNAF, le responsable des relations entre les arbitres, la presse et le grand public. Pour Roger Machin, ancien arbitre international et Président de la CCA depuis 1978, la politique de rapprochement des arbitres vis-à-vis des joueurs constitue une véritable nouveauté. Raymond Domenech se souvient de ces réunions, ayant lieu avant le début de la saison :

> « *Ils nous expliquaient les évolutions de règles, les points sur lesquels ils allaient être vigilants. Ils essayaient d'installer un dialogue. Après, au bout de trois semaines, on repartait sur les mêmes bases que la saison d'avant. Après je trouve que c'était bien car on les voyait, on pouvait expliquer les problématiques des joueurs, essayer de leur parler un peu de foot, c'était mieux* »[1348].

[1343] *France Football n°2.282*, 2 janvier 1990, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1344] Entretien téléphonique réalisé avec Raymond Domenech le 5 décembre 2020.
[1345] Entretien téléphonique réalisé avec Gérald Passi le 23 novembre 2020.
[1346] *France Football n°1.746*, 25 septembre 1979, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1347] *France Football n°1.795*, 2 septembre 1980, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1348] Entretien téléphonique réalisé avec Raymond Domenech le 5 décembre 2020.

Par la suite, des entraîneurs de D1 et de D2, membres de l'UNECATEF[1349], sont conviés au stage des arbitres de premier plan en 1984[1350]. De nouvelles tournées des clubs de première Division sont organisées en 1990[1351] et 1991[1352], toujours dans l'optique de communiquer sur l'arbitrage d'élite. Cette initiative se poursuit dans quelques Ligues, à l'image de la Ligue Rhône-Alpes[1353], qui organise des rencontres entre arbitres et éducateurs en 1991[1354], ou de la Ligue d'Aquitaine[1355] :

> « *Un vrai dialogue s'est instauré entre des familles d'ordinaire plus habituées à s'ignorer royalement qu'à entretenir des relations directes. Inviter des entraîneurs, des Présidents de clubs et même des journalistes aux stages des arbitres : politique d'ouverture sur l'environnement du corps arbitral* »[1356].

La FFF considère dans ce cadre que les échanges entre les différents acteurs du football et les arbitres sont propices à la meilleure compréhension de ces derniers sur les terrains. La CCA tente d'amener les arbitres d'élite à devenir des hommes de communication, à l'instar de Michel Vautrot[1357]. La dimension humaine et les qualités relationnelles de l'arbitre sont ainsi mises en avant pour la première fois durant cette décennie, en dehors mais aussi sur le terrain. Alain Giresse perçoit cette évolution sur le rectangle vert à la fin de sa carrière :

> « *Dans les années 1980, j'ai le sentiment que ça a un peu changé ça. Y'avait plus de relations avec les arbitres qui existait ou d'échanges qui pouvaient y avoir sur le terrain. Je dirais que les arbitres étaient quand même plus proches des joueurs. Y'avait des remarques de la part de l'arbitre ou un joueur qui pouvait interpeller un arbitre. Bien sûr c'était des échanges rapides et momentanés, surtout avec le capitaine, car derrière il fallait que le match se déroule* »[1358].

Le côté humain de l'arbitre durant le match semble ainsi considéré durant cette période. Avec l'instauration de nouveaux procédés audiovisuels, les techniques de représentation modifient les discours sur l'arbitrage et la perception de l'autorité par le public[1359]. Les arbitres deviennent dans ce cadre des figures familières, plus humaines, abordables, faillibles, moins

[1349] Union Nationale des Entraîneurs et Cadres Techniques professionnels du Football.
[1350] *France Football officiel n°1.957*, 1er février 1984, Médiathèque FFF.
[1351] *France Football officiel n°2.205*, 12 janvier 1990, Médiathèque FFF.
[1352] *Foot n°52*, 17 août 1991, Médiathèque FFF.
[1353] Autrefois appelée Ligue du Lyonnais.
[1354] *Foot n°29*, 16 février 1991, Médiathèque FFF.
[1355] Autrefois appelée Ligue du Sud-Ouest.
[1356] *Foot n°132*, 27 mars 1993, Médiathèque FFF.
[1357] *France Football officiel n°2.168*, 22 juillet 1988, Médiathèque FFF.
[1358] Entretien téléphonique réalisé avec Alain Giresse le 16 novembre 2020.
[1359] Borel-Hänni François, *op.cit*, 2014, p.99.

distantes, dont Michel Vautrot semble être l'incarnation. De manière plus symbolique, bien que motivée par des raisons économiques, la représentation de l'arbitre évolue également durant cette période, à travers la diversification de la couleur de son maillot. Le noir « historique », représentant la justice et l'autorité, n'est plus la couleur exclusive de la tenue des directeurs de jeu à partir de la Coupe du Monde 1994. À partir de cette date, la CCA autorise ses arbitres à arborer des maillots colorés, à condition que le trio porte des tenues identiques[1360]. Les « hommes en noir » s'affichent désormais en couleurs vives. Michel Pastoureau estime que « *ce faisant, ils ont perdu une partie de leur pouvoir ; on respecte les décisions d'un arbitre vêtu de noir, mais pas celles d'un arbitre vêtu de rose, de jaune ou d'orangé…* »[1361]. Cette dimension humaine se retrouve également chez les contrôleurs, qui outre leur rôle d'évaluateur, ont désormais également une mission pédagogique[1362] dans la progression des arbitres[1363]. La mise en place des rapports-conseils, notamment pour les « *Jeunes Arbitres Fédéraux* », s'inscrit dans cette dynamique d'aide à la progression des hommes en noir, et non plus uniquement au classement et à la hiérarchisation de ces derniers[1364]. C'est ainsi que Roger Rive[1365], observateur de la CCA, explique au début des années 1990, que sa mission principale lors d'un contrôle est de remplir le rôle de conseil et d'éducateur[1366].

Dans un contexte où la personnalité d'un arbitre en arrive à être également évaluée par la Commission des arbitres de la FIFA[1367], cette dimension apparaît tout naturellement dans les rapports d'évaluation de la CCA à partir de 1991, venant cristalliser l'importance de « l'humain » chez les arbitres de l'élite. Néanmoins, la personnalité marquée d'un arbitre d'élite se doit de rester dans un certain cadre. Robert Wurtz est un exemple de directeur de jeu qui sort progressivement des normes fixées par la CCA. Vieillissant et moins vif sur le terrain, il accentue les actions théâtrales sur le rectangle vert durant les années 1980. Les

[1360] *Foot n°194*, 30 juillet 1994, Médiathèque FFF.
[1361] Pastoureau Michel, *op.cit*, 2014, p.194.
[1362] Maccario Bernard, *Théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie des A.P.S*. Paris, Vigot, 1982.
[1363] *France Football officiel n°2.064*, 28 mars 1986, Médiathèque FFF.
[1364] *Foot n°156*, 2 octobre 1993, Médiathèque FFF.
[1365] Arbitre de la Fédération, en tant qu'« *interrégional* » de 1968 à 1970 puis « *fédéral 2* » de 1971 à 1978. Président de la CRA de la Ligue du Sud-Ouest de 1980 à 1991.Il intègre la CCA, dans la section « formations-stages » en 1983.
[1366] *Foot n°156*, 2 octobre 1993, Médiathèque FFF.
[1367] *Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA*, séances des 11 et 12 mars 1992 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110392.

glissades, sauts spectaculaires, jongles à la mi-temps, viennent rythmer les rencontres dirigées par ce quadragénaire. Ces excentricités l'amènent à être qualifié de « *pitre* » par certains journalistes[1368]. Dans le même sens, les membres de la CCA lui reprochent de plus en plus ses actions fantasques, à l'image de ce rapport rédigé par le Docteur Roger Barde en 1987 (Image 51).

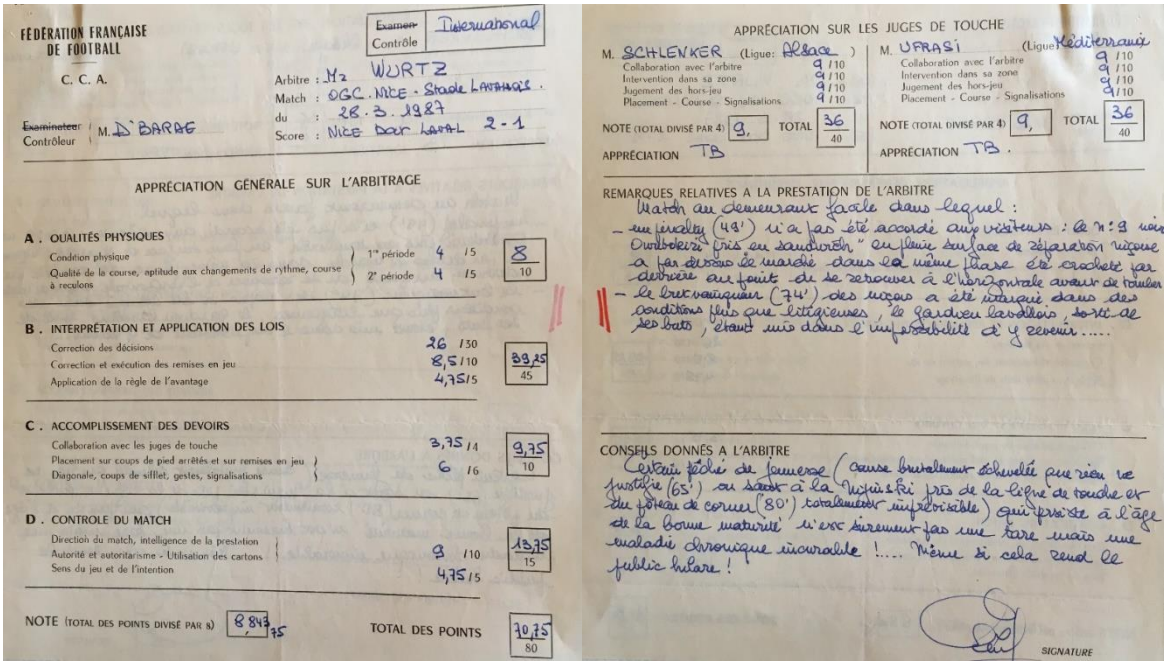

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
C. C. A.
Examen / Contrôle : Interrnational
Examinateur / Contrôleur : M. D'BARDE
Arbitre : M2 WURTZ
Match : OGC. NICE - Stade Lavallois
du : 28.3.1987
Score : NICE bat LAVAL 2-1

APPRÉCIATION GÉNÉRALE SUR L'ARBITRAGE

A. QUALITÉS PHYSIQUES
Condition physique / Qualité de la course, aptitude aux changements de rythme, course à reculons : 1re période 4/5 ; 2e période 4/5 → 8/10

B. INTERPRÉTATION ET APPLICATION DES LOIS
Correction des décisions 26/30
Correction et exécution des remises en jeu 8,5/10
Application de la règle de l'avantage 4,75/5 → 39,25/45

C. ACCOMPLISSEMENT DES DEVOIRS
Collaboration avec les juges de touche 3,75/4
Placement sur coups de pied arrêtés et sur remises en jeu / Diagonale, coups de sifflet, gestes, signalisations 6/6 → 9,75/10

D. CONTROLE DU MATCH
Direction du match, intelligence de la prestation / Autorité et autoritarisme - Utilisation des cartons / Sens du jeu et de l'intention 8/10 ; 4,75/5 → 12,75/15

NOTE (TOTAL DES POINTS DIVISÉ PAR 8) 8,84375
TOTAL DES POINTS 70,75/80

APPRÉCIATION SUR LES JUGES DE TOUCHE

M. SCHLENKER (Ligue: Alsace)
Collaboration avec l'arbitre 9/10
Intervention dans sa zone 9/10
Jugement des hors-jeu 9/10
Placement - Course - Signalisations 9/10
NOTE (TOTAL DIVISÉ PAR 4) 9, TOTAL 36/40
APPRÉCIATION TB

M. UFRASI (Ligue: Méditerranée)
Collaboration avec l'arbitre 9/10
Intervention dans sa zone 9/10
Jugement des hors-jeu 9/10
Placement - Course - Signalisations 9/10
NOTE (TOTAL DIVISÉ PAR 4) 9, TOTAL 36/40
APPRÉCIATION TB.

REMARQUES RELATIVES A LA PRESTATION DE L'ARBITRE
Match au demeurant facile dans lequel :
- un penalty (48') n'a pas été accordé aux visiteurs : ce n'est pas un Ouvbokeur pris en sandwich" en plein surface de réparation niçoise a fait devoir le marché dans le même stade et craché par derrière au fait de se retourner à l'horizontale avoir de tomber
- Le buteur vainqueur (74') des niçois a été interpellé dans des conditions plus que litigieuses, le gardien lavallois, hors de ses buts, étant mis dans l'impossibilité d'y revenir.....

CONSEILS DONNÉS A L'ARBITRE
Certain péché de jeunesse (course brutalement échevelée que rien ne justifie (65') ou saut à la Nijinski près de la ligne de touche et du poteau de corner (80') totalement imprévisible) qui persiste à l'âge de la bonne maturité n'est surement pas une tare mais une maladie chronique incurable !.... Même si cela rend le public hilare !

SIGNATURE

Image 51 : Rapport d'arbitrage de Robert Wurtz lors de la saison 1986-1987. Archives privées de Robert Wurtz.

R. Barde lui reproche alors ce côté théâtral toujours trop présent chez lui :

> « *Certains péchés de jeunesse (course brutalement échevelée que rien ne justifie (65') ou saut à la Nijinski près de la ligne de touche et du poteau de corner (80') totalement imprévisible) qui persiste[nt] à l'âge de la bonne maturité n'est surement pas une tare mais une maladie chronique incurable !... Même si cela rend le public hilare !* » [1369].

Suite à la saison 1986-1987, à cause de ses trop nombreuses actions fantasques sur le terrain, Robert Wurtz perd son statut d'international. Il redevient à ce titre arbitre *« fédéral 1 »*, dirigeant toujours des rencontres de première Division et n'exerçant plus qu'à la touche en dehors du territoire national. Il arrête finalement sa carrière en 1990, atteint par la limite d'âge fixée par la CCA (48 ans). Son dernier match officiel se déroulera dans l'anonymat, lors d'une rencontre de deuxième Division opposant Montceau-Les-Mines à Dijon.

[1368] *France Football n°2.088*, 15 avril 1986, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1369] Rapport d'arbitrage de Robert Wurtz lors de la saison 1986-1987. Archives privées de Robert Wurtz.

Bien que l'item personnalité soit ajouté dans les rapports au début des années 1990, cette dimension tend à être définie autour de critères précis. Alors que les différentes manières de gérer les rencontres au plus haut niveau sont valorisées chez les arbitres de premier plan durant les années 1980, la CCA uniformise les styles d'arbitrage durant les années 1990, notamment sous une pression médiatique de plus en plus pesante[1370]. Dès lors, le contrôleur veille, au sein de l'item « personnalité », à l'adéquation entre la figure de l'arbitre en train de se construire et celle souhaitée par les instances du football[1371]. Joël Quiniou incarne ce style d'arbitrage, plus impersonnel et surtout basé sur la technique arbitrale :

> « *Joël c'est encore autre chose. C'était plus au niveau technique. Car c'était pas au niveau physique. C'était la technique. Il passait assez discret dans un match. Il prenait les décisions qui s'imposaient sans en ajouter. Il avait un côté un peu craintif de ce qui pouvait arriver* ».[1372]

Gérald Passi confirme l'image de cet arbitre :

> « *Joël Quiniou, c'était un arbitre un peu propre. Plus neutre. Peut-être moins dans l'empathie et la communication. Il faisait un peu plus son travail avec sérieux. C'était plus proche de la génération des arbitres d'après* »[1373].

Joël Quiniou, représentant l'arbitrage français lors des Coupes du Monde 1986, 1990 et 1994, est considéré dans la presse comme un « professionnel », par son application « à la lettre » du règlement. Il se forge cette réputation à l'international, en devenant le recordman du carton rouge le plus rapidement distribué de l'histoire de la Coupe du Monde : après avoir expulsé l'uruguayen José Batista à la 53ème secondes de jeu lors du match Uruguay-Écosse en 1986. Ce style d'arbitrage, « à la lettre », deviendra majoritaire chez les arbitres de premier plan à partir du milieu des années 1990, comme le regrette Gérald Passi : « *petit à petit, c'est devenu impossible, notamment à partir du milieu des années 1990. Du coup, on leur parlait plus. Ils étaient un peu au-dessus de tout ça* »[1374].

Finalement, malgré la progressive professionnalisation de l'arbitrage et l'uniformisation des décisions des directeurs de jeu, la dimension « humaine » semble être valorisée au sein de la CCA durant les années 1980. Le successeur de Robert Wurtz, Michel Vautrot, initie et

[1370] Borel-Hänni François, *op.cit*, 2014, p.103.
[1371] Sallé Loïc et Hidri-Neys Oumaya, op.cit, 2018, p.266.
[1372] Entretien réalisé avec Gérard Biguet le 27 mars 2019 à son domicile (Conflans-en-Jarnisy).
[1373] Entretien téléphonique réalisé avec Gérald Passi le 23 novembre 2020.
[1374] Entretien téléphonique réalisé avec Gérald Passi le 23 novembre 2020.

incarne cette mutation, par la valorisation d'un arbitrage dans « l'esprit de la règle ». Au milieu des années 1990, les arbitres se doivent d'être davantage rationnels, uniformes et dans une application « à la lettre » des dix-lois du jeu, à l'instar du style d'arbitrage employé par Joël Quiniou.

C) L'arbitre de football dans le temps du match

a) Marseille-Bordeaux, finale de la Coupe de France 1987 au prisme de l'arbitre Michel Vautrot[1375]

Ce mercredi 10 juin 1987 est un jour de fête pour le football français. Aujourd'hui va avoir lieu la soixante-dixième finale de la Coupe de France, au Parc des Princes. Cette rencontre oppose l'Olympique de Marseille aux Girondins de Bordeaux. La finale de l'année précédente opposait déjà ces deux mêmes équipes et avait vu les bordelais s'imposer sur un score de deux buts à un, après les prolongations. L'arbitrage de cette rencontre, par Joël Quiniou, avait été tumultueux et fortement contesté :

> « *Que j'oublie de siffler cette main de Bonnevay dans la surface, que j'hésite à exclure Alain Giresse qui n'est pas le dernier à m'épargner devant la colère légitime des bordelais. En revoyant à la vidéo cette finale, j'ai découvert un arbitre blême, livide avec des lèvres gonflées, prêt à défaillir, qui ne correspondait pas à l'image du Joël Quiniou habituel. La presse, dans son ensemble, ne m'avait pas épargné. France football, L'Équipe écrivaient ainsi après cette déconvenue : « Aucune raison de douter du droit à l'erreur que revendique Joël Quiniou. Mais aucune raison non plus de ne pas reconnaitre que cette finale n'a pas été harmonieusement dirigée. Et que le souvenir que nous en garderons, ce sont ces incidents d'arbitrage, ce qui n'est pas très bon signe »* »[1376].

Alors que la finale 1987 est sur le point de se jouer, la tension entre ces deux clubs est à son comble, via leurs Présidents respectifs, Bernard Tapie pour l'Olympique de Marseille et Claude Bez pour les Girondins de Bordeaux. Claude Bez reproche notamment à son homologue marseillais d'avoir recruté Alain Giresse l'été dernier et d'avoir tenté d'approcher Jean Tigana, sans être directement passé par lui. Dans le cadre de cette rencontre, l'équipe de l'OM, entraînée par Gérard Banide, est emmenée par les célèbres joueurs Jean-François Domergue, Alain Giresse et Jean-Pierre Papin. Les Girondins, entraînés par Aimé Jacquet, comptent dans leurs rangs Dominique Dropsy, Alain Roche et Jean Tigana. Cette rencontre de prestige est diffusée en direct sur TF1. Les douze caméras installées autour du terrain permettront de fournir un spectacle de qualité aux téléspectateurs, avec des « ralentis » et des « gros plans » réguliers sur l'ensemble des acteurs de la rencontre. Ce match est commenté par le duo

[1375] Finale de la Coupe de France 1987 : Girondins de Bordeaux-Olympique de Marseille, TF1, 10 juin 1987, Archives de l'INA, BnF.
[1376] Quiniou Joël & Etcheverry Gérard, *op.cit*, 1996, p.91.

Thierry Rolland/Jean-Michel Larqué, avec le journaliste Didier Roustan en homme de terrain, chargé d'interviewer les acteurs avant, à la mi-temps et à la fin de la rencontre.

Cette finale est dirigée par l'arbitre international Michel Vautrot, âgé de 41 ans et classé directeur de jeu numéro un de la saison par les membres de la CCA. S'il est généralement accompagné de ses deux juges de touche permanents, M. Malavaux[1377] et M. Blondeau[1378], il est aujourd'hui secondé par les « *fédéraux 1* » Alain Delmer et Mohamed Benali. C'est la cinquième finale arbitrée par Michel Vautrot, après celles de 1979, 1982, 1983 et 1984. En ce jour de finale, le journal *L'Équipe* consacre un article sur l'homme en noir bisontin, titré « *Michel Vautrot, en père peinard* » :

> « *Voilà une dizaine d'années que Michel Vautrot affiche aussi sa bonhomie sur grand écran. Qu'il promène sa sérénité sur tous les terrains du monde. Encore et toujours. Toujours semblable et si peu différent, avec ce surcroit de maturité […] On le demandait en 1979, 1982, 1983, 1984. Et on le redemande en 1987. Et c'est peu de dire qu'on ne se lasse pas de lui, ni le public, ni les joueurs qui lui font confiance, en règle générale, depuis le temps qu'ils le fréquentent […] Bref, à l'heure du coup d'envoi, il sera une nouvelle fois l'homme de la situation* »[1379].

Dans le programme du match de cette finale, un commentaire élogieux est également fait à son sujet par le journaliste Philippe Tournon[1380] :

> « *Michel Vautrot a déjà imposé sur les terrains de tous les continents, l'autorité discrète que lui confèrent à la fois sa haute stature, une grande technicité et une conception ouverte de l'arbitrage* « *à visage humain* ». *Par son sens du contact, par sa qualité humaine, par son humour à fleur de peau* »[1381].

La gestion des acteurs est ainsi l'aspect le plus caractéristique de son style d'arbitrage, très fréquemment mis en avant par la presse. Bien qu'il n'ait pas été retenu pour la Coupe du Monde 1986 organisée au Mexique (la FIFA lui ayant préféré Joël Quiniou), Michel Vautrot est considéré comme l'un des meilleurs arbitres, à la fois dans l'Hexagone et en dehors. Un an avant cette finale, il officiait en effet lors de la prestigieuse finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, opposant le FC Steaua Bucarest au FC Barcelone, marque de sa légitimité au sommet de l'élite.

[1377] Arbitre de la Fédération, spécialisé dans la fonction de juge de touche.
[1378] Arbitre de Ligue, qui exerce pour la Fédération dans la fonction de juge de touche.
[1379] *L'Équipe n°12.779*, 10 juin 1987, Archives de la BnF, JOD-261.
[1380] Également attaché de presse de l'Équipe de France jusqu'en 2018.
[1381] Programme de match, Finale Coupe de France, 10 juin 1987, Médiathèque FFF.

Nous sommes désormais à une heure trente du coup d'envoi de ce match. Michel Vautrot entre très détendu dans son vestiaire. Il discute avec ses deux nouveaux juges de touche, qui connaissent déjà l'homme affable qu'il est. Après avoir échangé avec le délégué de la rencontre, il vérifie une nouvelle fois l'état du terrain, l'ayant déjà contrôlé le matin même. Le trio arbitral retourne dans son vestiaire, mais Michel Vautrot en profite pour discuter avec certains joueurs qui arrivent et des journalistes. Didier Roustan lui demande notamment s'il sera possible de l'interviewer en direct, au début de la retransmission télévisée. Après avoir accepté cette proposition, il revient dans son vestiaire, dans une ambiance toujours aussi joviale. Le bisontin fournit quelques consignes à ses juges de touche, en soulignant des points de vigilance à avoir durant la rencontre. Il insiste notamment sur l'esprit d'équipe qui doit les animer. Michel Vautrot reçoit ensuite les capitaines des deux formations : l'expérimenté René Girard pour Bordeaux et le gardien de but de l'équipe du Cameroun Joseph-Antoine Bell pour Marseille. Il ne fournit pas véritablement de consignes à ces joueurs, leur demandant simplement de se concentrer sur le jeu et de prendre du plaisir. Après avoir signé la feuille de match, ils retournent dans leurs vestiaires respectifs.

Encore trente minutes avant le début du match. Tandis que les joueurs sont sur le terrain en train de s'échauffer, le trio arbitral n'est lui pas sorti. Michel Vautrot discute encore avec ses deux juges de touche, se massant en même temps les jambes à l'aide d'une crème chauffante et exerçant quelques exercices d'assouplissement.

Il est désormais 19h40 et c'est le début de la prise d'antenne. Tandis que les joueurs rentrent au vestiaire après leur échauffement, c'est Didier Roustan qui prend en premier la parole. Il est à côté de Michel Vautrot, pour l'interroger sur la rencontre à venir et lui demande (Image 52) :

— « *Michel, je disais, un match passionnant ?* »
— « *On a de la chance d'avoir les deux meilleures équipes de la saison, je fais confiance aux hommes, aux sportifs qu'ils sont. Même s'il y a toujours de la passion, je suis sûr que nous aurons à faire à des gens raisonnables* »
— « *Y a-t-il des points de repères en début de match pour se faire respecter ?* »
— « *Non pas d'idées préconçues, pas d'a priori car sinon on est sûr de rater un match* »
— « *Chacun a sa manière d'arbitrer. On vous dit très fin psychologue, vous leur parlez sur le terrain ? Que leur dites-vous ?* »
— « *C'est vrai, je parle avec les joueurs, je privilégie le contact. J'ai toujours considéré le joueur comme un ami sportif, comme j'ai toujours demandé qu'on considère les arbitres comme des amis. Je demande juste aux joueurs de me considérer comme un être humain, capable de faire des erreurs* »



Image 52 : Michel Vautrot est interviewé par Didier Roustan avant la rencontre. Archives INA

Tandis que Michel Vautrot rentre à son vestiaire pour les derniers préparatifs, Didier Roustan expose les parcours des deux équipes et revient sur la finale serrée de l'an dernier. Il présente ensuite cette rencontre alléchante, entre les Girondins de Bordeaux, tenant du titre et tout juste sacré Champion de France et son dauphin l'Olympique de Marseille. Le trio arbitral sort maintenant de son vestiaire (Image 53), pour procéder à la vérification des équipements des joueurs, dans le couloir menant au terrain. À la vue des trois hommes en noir, Thierry Rolland commente :

> « *M. Vautrot est normalement accompagné de M. Blondeau et Malavaux, mais aujourd'hui il est accompagné de M. Delmer et Benali. À signaler qu'il s'agira de la 5ème finale de la Coupe de France arbitrée par M. Vautrot, incontestablement le meilleur arbitre français* ».



Image 53 : Le trio arbitral sort de son vestiaire. Archives INA

Puis, tandis que ses juges de touche vérifient les équipements des joueurs des deux équipes, Michel Vautrot serre les mains de ces derniers. Il discute avec plusieurs d'entre eux, dans une ambiance très amicale (Images 54 et 55). Lorsqu'il passe à côté d'Abdoulaye Diallo, ce joueur marseillais essaye de lui tapoter la tête. Michel l'évite d'un mouvement d'épaule et rigole avec ce joueur. Malgré l'enjeu de la rencontre, l'atmosphère est détendue.



Images 54 : Michel Vautrot salue et discute avec les joueurs dans le couloir du stade. Archives INA



Images 55 : Michel Vautrot salue et discute avec les joueurs dans le couloir du stade. Archives INA

Nous sommes à dix minutes du coup d'envoi et les acteurs de la rencontre rentrent en ligne sur le terrain, emmenés par Michel Vautrot et ses deux juges de touche. Dans une ambiance bruyante, avec 45 145 spectateurs dans le stade, les acteurs se positionnent face aux bancs de touche dans le cadre du protocole d'avant-match. La Marseillaise retentit dans le stade, puis François Mitterrand arrive sur le terrain pour être présenté aux joueurs et les saluer. Il est également présenté aux arbitres et échange quelques mots avec Michel Vautrot. À la télévision, le journaliste Thierry Rolland et le consultant Jean-Michel Larqué présentent les compositions des deux équipes.

Les acteurs sont désormais en place sur le rectangle vert. Un jeune myopathe en fauteuil roulant amène le ballon du match à Michel Vautrot, afin de sensibiliser le public à cette maladie. Le bisontin, grand sourire, le remercie chaleureusement. Puis il se met en place et vérifie que les joueurs sont prêts. Il donne ensuite un coup de sifflet strident. La finale de la Coupe de France 1987 vient de démarrer.

En ce début de rencontre, Michel Vautrot laisse un avantage à chacune des deux équipes. Ses déplacements sont efficaces sur la pelouse fraichement tondue. Sa foulée compte peu de fréquence mais une amplitude importante, dues à de grandes enjambées[1382]. Il arrive à rester à proximité du jeu sans pour autant le gêner (Image 56).

[1382] La vitesse de course est égale à la fréquence (qui s'exprime en nombre de foulées par minute) multipliée par l'amplitude (qui s'exprime en mètres). Pour augmenter sa vitesse de course, l'arbitre peut ainsi augmenter sa fréquence et/ou son amplitude.



Image 56 : Michel Vautrot suit le jeu avec de grandes enjambées. Archives INA

3ème minute de jeu. Il siffle la première faute du match, après une charge de Karl-Heinz Förster dans un duel aérien. Les téléspectateurs revoient la faute commise par le joueur olympien au ralenti.

4ème minute de jeu. Le capitaine bordelais René Girard commet un croche-pied assez engagé sur le croate Blaz Sliskovic. Michel Vautrot l'appelle et lui adresse un rappel à l'ordre. Les commentateurs de la rencontre expliquent aux téléspectateurs que la prochaine fois, ce joueur recevra un carton jaune. Le joueur marseillais a du mal à se relever. Vautrot pose sa main sur son épaule, lui demande s'il se sent bien et l'aide à se remettre debout.

5ème minute de jeu. Franck Passi commet un tacle rugueux sur un joueur bordelais. L'arbitre bisontin se dirige précipitamment à l'endroit de la faute. Il fait également un rappel à l'ordre au joueur marseillais. Ce joueur sera également averti à la prochaine faute de ce type.

7ème minute de jeu. Le joueur de l'OM Christophe Galtier commet une charge par derrière sur un adversaire. Vautrot adresse un carton jaune à ce joueur (Image 57). Thierry Rolland s'écrie : « *je crois que Michel Vautrot a tout à fait raison de tenir ces équipes dès le coup d'envoi Jean-Michel !* ». Jean-Michel Larqué rebondit alors : « *deux avertissements verbaux, l'un à Girard l'autre à Passi, mais le troisième n'a pas échappé au carton jaune* ».



Image 57 : Michel Vautrot distribue un carton jaune à Christophe Galtier à la 7ème minute de la rencontre. Archives INA

9ème minute de jeu. Michel Vautrot siffle trois fautes coup sur coup. Le jeu est rude en ce début de rencontre, avec beaucoup de contacts entre les principaux protagonistes. Thierry Rolland affirme alors : « *Michel Vautrot ne laisse strictement rien passer et à mon sens il a raison. Il siffle tout* ».

14ème minute de jeu. Philippe Fargeon part seul au but et se présente face à Joseph-Antoine Bell. Sa frappe est repoussée par le gardien marseillais mais lui revient dessus. Il place alors un coup de tête qui vient terminer sa course au fond des filets. Michel Vautrot accorde ce premier but de la partie en faveur des girondins.

16ème minute de jeu. Franck Passi contrôle le ballon de la main. L'imposant homme en noir donne le coup franc aux bordelais. « *Main de Passi signalée par l'arbitre Michel Vautrot, très bien placé* », souligne Jean-Michel Larqué.

18ème minute de jeu. Un ballon en profondeur lance un attaquant bordelais, qui part le long de la ligne de touche. Michel Vautrot siffle et signale un hors-jeu de position, même si son juge de touche, Alain Delmer, ne lève pas son drapeau.

19ème minute de jeu. Le jeu se tend et plusieurs joueurs contestent les décisions arbitrales. Jean Tigana est sanctionné d'un coup franc indirect pour ses propos. Michel Vautrot appelle les deux capitaines afin que la rencontre retrouve son calme.

20ème minute de jeu. Dans un contexte tendu entre les deux équipes, Abdoulaye Diallo commet un tacle très appuyé sur un bordelais. Vautrot n'hésite pas et sort un carton jaune contre ce joueur. Les commentateurs soulignent cette bonne décision, qui va permettre de calmer le tempérament des joueurs.

28ème minute de jeu. Le jeu s'est globalement apaisé avec des joueurs qui mettent moins d'intensité dans les duels. Après une petite bousculade dans le rond central, Michel Vautrot signale une faute de José Touré sur un joueur marseillais.

31ème minute de jeu. Jean-Pierre Papin commet un tacle très appuyé sur un joueur bordelais. Vautrot signale la faute, mais n'adresse pas d'avertissement à la vedette phocéenne.

32ème minute de jeu. Alors qu'un corner pour Bordeaux va être joué, l'homme en noir bisontin interrompt le jeu et se rend au point de corner. Des rouleaux de papier toilette, jetés par les supporters marseillais, sont sur la pelouse. Alain Delmer enlève ces derniers afin que le jeu puisse reprendre.

33ème minute de jeu. Un choc a lieu entre Dominique Dropsy et Jean-Pierre Papin dans la surface de réparation bordelaise. Vautrot ne siffle pas d'irrégularité. Le jeu continue mais Papin reste au sol. Le directeur de jeu arrête alors le jeu et appelle les soigneurs. Le joueur marseillais met beaucoup de temps à se relever. Michel Vautrot s'assure que ce dernier peut continuer à jouer (Images 58 et 59). Papin reste finalement sur le rectangle vert et le jeu peut reprendre.



Image 58 : Michel Vautrot réconforte Jean-Pierre Papin et s'assure que ce dernier peut continuer à jouer. Archives INA



Image 59 : Michel Vautrot réconforte Jean-Pierre Papin et s'assure que ce dernier peut continuer à jouer. Archives INA

36ème minute de jeu. Un tacle irrégulier de Thierry Laurey dans le rond central est signalé par Michel Vautrot (Image 60). Jean Tigana joue rapidement le coup franc. Mais Vautrot fait retirer le coup franc, le ballon n'étant pas arrêté lors de l'exécution de cette remise en jeu.



Image 60 : Michel Vautrot signale une faute de Thierry Laurey dans le rond central. Archives INA

43ème minute de jeu. Vautrot siffle un tacle engagé de Franck Passi le long de la ligne de touche. « *Il a raison. Je crois qu'il a raison car le tacle, bien que sur le ballon, n'était pas contrôlé* » affirme Jean-Michel Larqué.

44ème minute de jeu. Sur une conduite de balle d'Alain Giresse, Vautrot touche malencontreusement le ballon, mais le marseillais le conserve. Le jeu continue. Les commentateurs s'en amusent : « *une-deux avec Michel Vautrot* ».

Après avoir laissé trois minutes de temps additionnel, pour compenser notamment l'arrêt de jeu sur la blessure de Jean-Pierre Papin, l'homme en noir siffle la mi-temps. Les acteurs de la rencontre rejoignent les vestiaires sur ce score d'un à zéro en faveur des Girondins de Bordeaux.

Michel Vautrot arrive à son vestiaire. Il s'hydrate et tente de récupérer après cette première mi-temps éprouvante. Il discute avec ses juges de touche pour avoir leurs ressentis

sur ce premier acte. Alors que Vautrot a l'impression d'être tout juste revenu au vestiaire, les quinze minutes sont déjà écoulées et il faut déjà retourner sur le terrain pour la seconde période.

Les acteurs de la rencontre reviennent sur la pelouse. Le marseillais Bernard Genghini, normalement titulaire, remplace son coéquipier Thierry Laurey au milieu de terrain. Les juges de touche Alain Delmer et Mohamed Benali changent de côté par rapport à la première mi-temps. Ces derniers gardent ainsi la même ligne de défense que durant le premier acte. L'expérience de la première mi-temps leur permet de mieux percevoir le comportement cette ligne. De son côté, l'imposant homme en noir bisontin vérifie que tout le monde est prêt. Il siffle et la deuxième mi-temps démarre.

Le début de cette période se joue sur un petit rythme, les équipes ayant besoin d'un temps d'adaptation après le retour des vestiaires. Michel Vautrot suit lui le jeu d'une distance convenable (10-15 mètres) et laisse le jeu se dérouler.

50ème minute de jeu. Un nouveau contact a lieu dans la surface bordelaise entre Jean-Pierre Papin et l'un de ses adversaires. Vautrot indique aux acteurs de continuer à jouer.

52ème minute de jeu. Alain Giresse est fauché à l'entrée de la surface girondine. Vautrot siffle ce coup franc dangereux pour les olympiens. Mais ce dernier ne donne rien.

53ème minute de jeu. Lors d'un arrêt de jeu, Michel Vautrot autorise le deuxième remplacement pour l'OM. L'attaquant Patrick Cubaynes remplace le défenseur Christophe Galtier. Le changement, mis en place par Gérard Banide, est résolument offensif.

Le jeu va d'un côté à l'autre. Michel Vautrot n'a pas beaucoup à intervenir. Il laisse des avantages des deux côtés. L'Olympique de Marseille prend progressivement le jeu à son compte, mettant une pression de plus en plus forte sur la défense bordelaise. À la 57ème minute, une faute est sifflée en faveur des marseillais, après un tacle irrégulier de Touré sur Giresse, aux abords de la surface bordelaise.

Une minute plus tard, un corner pour l'OM vient mettre de nouveau la pression sur le but des Girondins. Avant que ce dernier ne soit joué, Michel Vautrot arrête le jeu pour faire un rappel à l'ordre à deux joueurs, qui se bousculent avant la remise en jeu. Il se place ensuite

juste à côté de la cage marseillaise, sur la ligne de but, afin d'avoir le meilleur angle pour juger les potentiels contacts dans la surface de réparation.

60ème minute de jeu. Genghini commet un tacle irrégulier sur Tigana. Michel Vautrot siffle la faute. Le joueur bordelais reste au sol. Le bisontin appelle les soigneurs. José Touré donne une bouteille d'eau au directeur de jeu de la rencontre. Jean Tigana est toujours au sol et se fait soigner sur le terrain. La télévision fait un gros plan sur Michel Vautrot. Thierry Rolland s'exclame : « *Michel Vautrot, 41 ans, 5ème finale de Coupe de France* ». Son collègue Jean-Michel Larqué surenchérit : « *il parle remarquablement le yougoslave* », alors que l'on voit ce dernier, à la télévision, en train de discuter très calmement avec le numéro 10 marseillais Blaz Sliskovic (Image 61). Après trois minutes d'arrêt, le jeu reprend.



Image 61 : Pendant que Jean Tigana se fait soigner, Michel Vautrot discute calmement avec l'olympien Blaz Sliskovic. Archives INA

65ème minute de jeu. Franck Passi réalise un tacle régulier pour récupérer le ballon dans les pieds de Zlatko Vujovic. Le bordelais marche, dans l'action, sur le mollet de son adversaire. Alors que Passi reste au sol, Michel Vautrot sort un carton jaune pour Vujovic suite à son acte irrégulier.

67ème minute de jeu. Zoran Vujovic retient Jean-Pierre Papin aux abords de la surface de réparation. Michel Vautrot siffle ce coup franc bien placé, bien qu'un peu excentré.

Lors des fréquentes contre-attaques bordelaises, Vautrot suit le ballon à bonne distance en anticipant le jeu et avec toujours une très grande amplitude dans la foulée.

71ème minute de jeu. Franck Passi réalise un tacle très rude sur Zlatko Vujovic près de la surface de réparation marseillaise. Vautrot siffle la faute mais ne sanctionne pas l'olympien d'un carton jaune. Il le réprimande juste oralement. Après s'être adressé à Passi, il parle ensuite à Vujovic pour expliquer sa décision. Il se place alors à 9m15 du lieu de la faute, le bras tendu, pour disposer le mur marseillais à distance règlementaire.

77ème minute de jeu. Le défenseur marseillais Förster commet un tacle irrégulier très engagé sur Zlatko Vujovic devant les bancs de touche. Michel Vautrot siffle la faute et adresse au fautif un carton jaune (Image 62).



Image 62 : Michel Vautrot adresse un carton jaune à Karl-Heinz Förster. Archives INA

80ème minute de jeu. Touré commet une faute sur Giresse aux abords de la surface de réparation des Girondins. Vautrot signale la faute, malgré les contestations de Jean Tigana. Sur le coup franc, la balle est envoyée directement en sortie de but. Dominique Dropsy prend son temps pour effectuer le coup de pied de but. Vautrot vient le voir pour lui dire d'arrêter de perdre du temps. La prochaine fois, il sera averti.

En cette fin de rencontre, la tension est à son comble, avec ce score toujours aussi serré. Les joueurs sont tendus et commettent de nombreuses fautes. Michel Vautrot siffle désormais tous les contacts, pour ne pas voir le match dégénérer et en garder le contrôle.

82ème minute de jeu. Franck Passi réalise un tacle les deux pieds décollés sur un joueur bordelais. Vautrot siffle la faute et met la main à la poche. Jean-François Domergue retient l'arbitre bisontin du bras et exprime son mécontentement. Alors que Michel Vautrot n'a toujours pas sorti de carton, plusieurs marseillais se regroupent autour de lui. Le bisontin hausse la voix pour que les joueurs de l'OM s'écartent. Il ne met finalement pas d'avertissement au joueur marseillais.

83ème minute de jeu. La fatigue commence finalement à se faire sentir pour Michel Vautrot, qui se trouve désormais un peu plus loin des actions. Sur une passe entre deux joueurs bordelais, il n'arrive pas à se dégager assez rapidement et le ballon lui touche le talon. Mais le jeu continue.

85ème minute de jeu. Alors que les marseillais monopolisent le ballon, les bordelais mènent des contre-attaques très dangereuses. Vautrot fournit des efforts très importants pour suivre ces actions, sa foulée toujours très ample.

87ème minute de jeu. Jean-Christophe Thouvenel mène la contre-attaque bordelaise et parcourt cinquante mètres ballon au pied. Il centre pour Zlatko Vujovic, qui d'un plat du pied vient inscrire le second but du *break* pour Bordeaux. Les marseillais, comme l'année précédente, voient leurs espoirs de Coupe s'envoler.

89ème minute de jeu. Alors que le ballon est en dehors du jeu, une altercation a lieu entre deux joueurs dans la surface de réparation bordelaise. Michel Vautrot, loin de l'action, va voir son juge de touche Mohamed Bénali pour lui demander ce qu'il a vu. Après l'avoir consulté, Michel Vautrot appelle le joueur marseillais Patrick Cubaynes et lui adresse un carton jaune.

Michel Vautrot accorde deux minutes de temps additionnel. Ces dernières étant désormais écoulées, il met le sifflet à la bouche. Cette finale est terminée et c'est Bordeaux qui l'emporte, sur le score de deux buts à zéro. Les Girondins expriment leur joie et se félicitent de cette victoire. Didier Roustan interroge à son micro le capitaine bordelais René Girard, puis le Président Claude Bez. Avant que les bordelais se voient remettre la Coupe en tribune, le trio arbitral se présente dans les gradins et les hommes en noir reçoivent chacun une médaille. À

la télévision, François Mitterrand serre la main de Michel Vautrot et échange quelques mots avec lui. Après avoir assisté au soulevé de la Coupe, le trio arbitral rejoint son vestiaire. Michel Vautrot est fatigué après cette rencontre éprouvante.

Au bilan de cette finale, Michel Vautrot a adressé cinq avertissements, dont quatre à des joueurs marseillais contre un envers un joueur bordelais. À la fois proche des joueurs durant toute la rencontre, l'arbitre bisontin a exercé son autorité quand il le fallait, dans cette rencontre âprement disputée. Dans les jours qui suivent cette finale, la presse sportive commente la rencontre. *France Football*, en plus d'afficher une photo où le bisontin échange un regard complice avec le jeune myopathe avant le début de la rencontre, parle d'un « *impérial Monsieur Vautrot* » durant cette finale[1383]. Le journal *L'Équipe* est également élogieux concernant la rencontre arbitrée par l'imposant homme en noir :

> « *Heureusement, la finale fut rapidement calmée par l'autorité de Michel Vautrot […] Il faut cependant remarquer le nombre impressionnant de coups francs qu'a dû siffler l'arbitre et qui ont bien haché le jeu. Peut-on pour autant en faire le reproche à Michel Vautrot ? Certainement pas. Car il était averti que les choses pouvaient mal tourner entre les deux équipes, et il préféra très vite mettre les choses au point. Il se montra donc intraitable, distribuant cinq avertissements et, de ce fait, nous ne sommes pas certains qu'il éprouva beaucoup de plaisir à arbitrer cette finale* »[1384].

Les louanges sur l'arbitrage de Michel Vautrot sont nombreuses et viennent confirmer les commentaires délivrés par Thierry Rolland et Jean-Michel Larqué tout au long de la rencontre.

[1383] *France Football n°2.149*, 16 juin 1987, Archives de l'INSEP, PF-216.
[1384] *L'Équipe n°12.780*, 11 juin 1987, Archives de la BnF, JOD-261.

b) Une analyse de l'arbitrage de cette rencontre

Ce *verbatim* permet ainsi de mener l'étude approfondie d'une rencontre de football durant les années 1980. Cette finale de Coupe de France, permet dès lors de s'immiscer dans l'exercice de l'arbitrage de Michel Vautrot. Il apparaît également pertinent de comparer cet arbitrage à celui de Robert Wurtz et de Pierre Schwinté, respectivement onze ans et vingt-quatre ans plus tôt, dans la mesure où le même type de rencontre est étudié, avec le même support et la même méthode d'analyse. Tout d'abord, l'intégralité de cette retransmission télévisée connaît de grandes avancées technologiques par rapport aux deux finales précédemment étudiées[1385] :

> « *La télévision invente véritablement un nouvel espace du sport dans la mesure où ce que voit le téléspectateur dépasse désormais de loin les possibilités offertes au regard du supporter vivant in situ un évènement sportif* »[1386].

Durant la retransmission de cette finale, Michel Vautrot apparaît très visiblement sur le « petit écran ». Dès le début de la diffusion, il est interrogé sur le match à venir. Sa bonhomie et son discours d'amitié concernant les joueurs et les hommes en noir donnent de lui une image positive. Didier Roustan, qui lui pose les questions, affiche un très grand sourire durant toute l'interview. Pendant la rencontre, l'arbitre bisontin est encore très visible à la télévision, de manière encore plus fréquente que Robert Wurtz onze ans plus tôt. Les « gros plans » réalisés sur Michel Vautrot sont en effet très nombreux et les commentaires sur son arbitrage rythment l'intégralité de la rencontre. Ainsi, par sa popularité, il est un acteur qui fait partie du spectacle médiatique, au même titre que les joueurs.

Avant la rencontre, son côté « humain » est déjà perceptible à la télévision. Outre l'interview réalisée, Michel Vautrot discute et plaisante avec de nombreux joueurs, en toute jovialité (Images 54 et 55) [1387]. Le rapport d'autorité, qui unit pourtant ces acteurs, n'est pas perceptible. Le visage du bisontin est détendu, affichant un grand sourire sur les « gros plans » qui lui sont consacrés par la caméra présente dans les couloirs du stade. La différence est ainsi

[1385] Avec notamment davantage de caméras, des « ralentis » plus nombreux et plus lents et une capacité de « zoom » encore plus élaborée. Un dispositif comprenant douze sources d'image délie le cadre usuel du regard sportif.

[1386] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.223.

[1387] Tutoiement, contacts physiques et « plaisanteries » avec les joueurs dans le couloir avant l'entrée sur la pelouse. Relations amicales sur le terrain.

flagrante concernant son expression du visage et celles très sérieuses et concentrées de Pierre Schwinté ou Robert Wurtz, dans les deux autres finales analysées. Le rapport entretenu avec les joueurs est également, pour ces deux derniers arbitres, beaucoup plus distant et solennel.

Durant la rencontre, la gestuelle employée par Michel Vautrot est discrète, à l'image de Pierre Schwinté vingt-quatre ans plus tôt. Le bisontin réalise des gestes sobres, à l'inverse du fantasque Robert Wurtz. Sa philosophie consiste à rester plus en retrait et à laisser le spectacle aux joueurs. Provenant d'une famille modeste, ce dernier apparaît alors comme un signe d'attachement à une culture rurale, de simplicité et de sobriété, qui persiste et s'inscrit dans la culture populaire[1388]. Son arbitrage est dans l'esprit de la règle dès que cela est possible, avec des avantages laissés aux joueurs des deux équipes lorsque le jeu le permet. Néanmoins, cette finale est particulièrement rude dans les contacts et les fautes sont nombreuses. Michel Vautrot, habitué à laisser le jeu se dérouler, s'adapte à ce climat et sanctionne les différentes fautes. Il distribue également cinq avertissements, dont le premier à la 7ème minute de la rencontre, afin de ne pas voir le match dégénérer. Il est ainsi caractérisé comme un arbitre faisant respecter les lois du jeu : « *Michel Vautrot a appliqué les consignes de rigueur et de respect souhaité par la FFF* »[1389]. Mais la dimension « humaine » de son arbitrage est l'aspect qui le distingue de ses collègues au sifflet, expliquant en partie sa popularité. Lors de cette finale, un lien de proximité avec les joueurs est perceptible, comme lorsqu'il prend Jean-Pierre Papin par l'épaule à la 33ème minute de jeu (Images 58 et 59) ou lorsqu'il discute paisiblement avec Blaz Sliskovic (Image 61) à la 60ème minute de jeu. Tout en restant le maître des lois du jeu, Michel Vautrot conserve une relation étroite et amicale avec les principaux protagonistes de la rencontre. Alors qu'un bon rapport semble exister entre Vautrot et Diallo avant la rencontre, l'homme en noir n'hésite tout de même pas à avertir ce joueur à la 20ème minute de jeu. Ainsi, sa proximité avec les joueurs ne l'empêche pas d'assumer ses responsabilités et de sanctionner lorsque cela est nécessaire.

Finalement, la représentation de Michel Vautrot reste constamment positive, que ce soit avant, pendant ou après la rencontre. Même s'il serait possible de lui reprocher certaines décisions, comme le fait de n'avoir pas averti Franck Passi malgré ses nombreuses fautes, ou même d'avoir touché à deux reprises le ballon durant la partie, ces faits de jeu ne lui sont pas

[1388] Winock Michel, *op.cit*, 2011.
[1389] *France Football officiel n°2.168*, 22 juillet 1988, Médiathèque FFF.

reprochés et l'image laissée par son arbitrage n'est pas entachée. Tout d'abord, il semble que la popularité de cet arbitre et les commentaires élogieux qui lui sont adressés avant la rencontre dans la presse prédisposent les spectateurs et téléspectateurs à être satisfaits de son arbitrage. Pendant le match, les téléspectateurs, et encore plus les profanes, se nourrissent de la culture sportive cathodique et des commentaires donnés durant la rencontre[1390]. Les observations flatteuses de Thierry Rolland et Jean-Michel Larqué[1391] envers l'arbitre renforcent une nouvelle fois la représentation positive de cet acteur. Même quand son autorité pourrait être contestée, comme lorsqu'il percute le ballon durant une action à la 44ème minute de jeu, le duo de commentateurs s'en amuse : « *une-deux avec Michel Vautrot* ». L'arbitre bisontin est considéré comme un acteur du jeu, au même titre que les joueurs. Après la rencontre, les commentaires de la finale, dans la presse, soulignent une nouvelle fois uniquement les aspects valorisants de sa prestation. Dès lors, outre la réelle performance fournie par Michel Vautrot, l'ensemble de ces données montre bien que sa représentation positive se construit également à travers la presse et les paroles des commentateurs.

Concernant ses capacités physiques, Michel Vautrot n'est pas aussi spectaculaire qu'un Robert Wurtz. Il ne réalise pas de sprints effrénés et des accélérations soudaines mais se trouve constamment à une distance convenable pour juger les actions. Dans ce cadre, il semble que le test Cooper lui soit davantage utile que les accélérations de 50m exigées par la CCA. À l'inverse d'un Wurtz qui utilise une foulée en fréquence durant sa finale en 1976, Vautrot est lui tout en amplitude, se servant ainsi de ses grandes jambes. Il anticipe aussi beaucoup les actions afin de ne pas avoir un temps de retard à rattraper. Ce sont donc des déplacements intelligents qui sont effectués par Michel Vautrot durant la rencontre, permettant de compenser en partie sa condition physique, qui n'est pas optimale.

Dans l'arbitrage, le facteur humain provoque une application non uniforme de certaines lois, notamment dans le cadre de la loi XII consacrée aux « fautes et incorrections ». Il n'est ainsi pas d'interprétation qui ne diffère d'un directeur de jeu à l'autre. Des différences dans les prises de décisions oscillent ainsi entre une application stricte de la règle et un arbitrage

[1390] Moneghetti Merryl et coll., *op.cit*, 2007, p.227.

[1391] En 1978, la paire de commentateurs succède au reporter seul. À partir de 1982, présence au sein de la paire de commentateurs d'un journaliste et d'un consultant, le plus souvent un ancien joueur ou entraîneur (Borel-Hänni François, *op.cit*, 2014).

dans l'esprit des lois du jeu[1392], que Michel Vautrot considère comme du bon sens[1393]. Cet homme en noir, emblème de l'arbitrage hexagonal durant cette période, apparaît ainsi, lors de cette finale, comme une figure herméneutique d'excellence, ayant trouvé le parfait compromis entre « l'esprit » et la « lettre ». Le succès de cet arbitre semble alors se comprendre par sa capacité à ne pas entraver la spontanéité du jeu par des décisions intempestives tout en sachant intervenir au moment opportun pour appliquer et faire respecter les lois du jeu :

> « *Michel Vautrot c'est une stature et une voix. À l'époque, l'ironie à l'emporte-pièce, stature du copain colossal qui sauve de détresse, sérieux débonnaire, il faisait tout. Études, enseignement, chroniques, journal de supporters, dirigeant, arbitre. Il a dû commencer l'arbitrage à vélomoteur. À cette époque l'arbitrage se voulait ultra-rapide, à haute fréquence, ou distingué, esthétique, un peu pincé, design. Il l'imposa paysan, marché, rude mais rieur, jamais dupe y compris de lui, à la fois copain, détendu et souverain, âpre, ne détestant même pas pour asseoir son autorité rugueuse un rien de provocation, l'affrontement résolu des tabous, le penalty-limite sifflé contre le club qui reçoit, le refus de se lier au timing, l'acceptation vigoureuse de ce qui se glisse d'arbitraire dans l'arbitrage avec le refus de compenser, l'administration rieuse du bon sens, un masque impérieux sur la lissure-encore-du-gamin, l'humour comtois, énorme* »[1394].

Ainsi, alors que l'arbitrage tend à devenir plus rationnel durant cette période, tendant même vers le semi-professionnalisme, Michel Vautrot apparaît comme un contre-exemple de cette évolution, notamment concernant la dimension athlétique. Ce dernier, bien que respectant les consignes de la CCA, place notamment l'humain avant la rigueur et s'adapte constamment aux comportements des joueurs.

[1392] Colwell Sharon, *op.cit*, 2000.
[1393] Vautrot Michel, in Annese Franck et Lesay Jean-Damien, *op.cit*, 2007, p.124.
[1394] *France Football officiel n°1.894*, 1er septembre 1982, Médiathèque FFF.

Conclusion de la troisième partie

L'objet de cette troisième partie a été de montrer, dans un contexte de forte médiatisation du football et d'augmentation de ses enjeux financiers et symboliques, comment les années 1980 et le début des années 1990 constituent les années de mise en place du semi-professionnalisme dans le fonctionnement de l'arbitrage français. En effet, dans le sillage des prescriptions de la FIFA, les différentes fédérations dont la FFF, sous tutelle de cet organe, entrent progressivement dans cette dynamique, tout particulièrement à partir du début des années 1990. L'augmentation des indemnités des arbitres d'élite, la mise en place du test Cooper, la multiplication et l'uniformisation des contrôles, le perfectionnement de la formation technique ou l'utilisation de nouveaux moyens de transport rationalisent davantage le fonctionnement de l'arbitrage français et les pratiques. Ces mutations, mises en place par la CCA malgré des divergences de point de vue au sein de ses membres, permettent de rendre le système plus sélectif, mais aussi plus juste et transparent. Cette période, qui est marquée par des épisodes de violences envers les arbitres, signe également une meilleure reconnaissance des hommes en noir. À travers l'UNAF, les arbitres se trouvent davantage protégés, grâce notamment à la mise en place du Statut de l'Arbitre ou de la création de l'AFCAM. Néanmoins, le contre-pouvoir exercé par Michel Dailly, Président de l'UNAF, qui siège au Conseil Fédéral et se trouve en quelque sorte en position hiérarchique par rapport au Président de la CCA, entraine de vives tensions et des luttes d'acteurs dans les instances de l'arbitrage français.

L'homme en noir d'élite apparaît alors, durant cette période, comme un acteur dans l'antichambre du semi-professionnalisme. Tout d'abord, l'amélioration de sa condition physique, avec l'institutionnalisation du test Cooper et le développement de divers tests physiques, l'amène à s'entraîner plus régulièrement. Si son corps devient progressivement plus svelte, sa représentation est désormais celle d'un sportif. Le milieu des années 1990 constitue dans ce cadre les prémices des « *athlètes de l'arbitrage* »[1395]. De plus, alors que le football entre dans l'ère du football-business, l'arbitrage bascule progressivement vers le semi-professionnalisme à travers des indemnités plus conséquentes perçues chaque week-end. Cette activité, autrefois réalisée quasi bénévolement, devient ainsi une source de

[1395] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2021a.

revenus non négligeable, *a fortiori* à partir du milieu des années 1990. Par ailleurs, l'arbitre de football se « professionnalise » également à travers une sélection de plus en plus exigeante et un temps plus conséquent consacré à cette fonction. L'arbitrage est désormais une vocation pour celui qui veut prétendre à l'élite. La profession exercée en parallèle devient progressivement déterminante et apparaît comme un critère sélectif pour officier au plus haut niveau, dans la mesure où celle-ci le contraint à de nombreuses adaptations, voire à des sacrifices. S'il veut atteindre l'élite et y rester, la majorité du temps de l'homme en noir doit ainsi être dévolue à l'arbitrage, l'obligeant alors à faire des choix dans sa vie familiale et ses loisirs. La spécialisation de plus en plus grande de la fonction de juge de touche participe également de cette dynamique. Si les arbitres centraux n'ont plus à assumer la mission « au drapeau », cette fonction devient une nouvelle possibilité de carrière pour les arbitres Fédéraux. À la fois mieux évalués, davantage formés et séduits par la création d'un corps de juges de touche « *d'internationaux* », les arbitres peuvent trouver dans cette fonction une seconde carrière, leur permettant d'atteindre un niveau supérieur à celui occupé en tant qu'arbitre central. Par ailleurs, la CCA mène une politique de rajeunissement de son élite durant cette période, à travers la création du statut de « *Jeune Arbitre Fédéral* », la diminution de la limite d'âge et l'augmentation des promotions/rétrogradations, permettant à de jeunes directeurs de jeu d'atteindre rapidement l'élite. Cette politique, qui s'inscrit plus globalement dans les orientations de la FIFA, renouvelle en grande partie les arbitres français de premier plan à partir du milieu des années 1990. Parallèlement à cette pré-professionnalisation de l'arbitrage français, une politique de féminisation des arbitres est également menée par la CCA, en lien avec le développement important du nombre de pratiquantes. Florence Guyot apparaît comme la première femme appartenant aux arbitres de la Fédération, ouvrant la voie à d'autres femmes durant les décennies suivantes, leur permettant ainsi de voir dans l'arbitrage une possibilité de « faire carrière ».

Ces évolutions au sein de l'arbitrage d'élite entraînent des modifications au niveau des Ligues et des Districts. Les premières créations de postes de CTRA et de CTDA participent en effet à cette professionnalisation de l'arbitrage français, à l'échelle des territoires. Par ailleurs, les CDA et CRA, aidées par les sections de l'UNAF, se chargent de recruter massivement la base de jeunes arbitres et d'organiser une sélection de plus en plus poussée. Le Statut du Jeune arbitre, annexé au Statut de l'Arbitrage, vient dans ce cadre fournir un nouveau cadre et

différentes possibilités de recrutement de plus jeunes directeurs de jeu. Cette dynamique de recrutement amène aussi les Districts et les Ligues à se rapprocher progressivement des collèges et lycées et à mettre en place des sections d'arbitrage au cœur des établissements scolaires. Ces dernières, qui commencent à se développer sur tout le territoire national, permettent alors de recruter de nouveaux directeurs de jeu et de les former précocement à l'arbitrage, tant théoriquement qu'en pratique. Ces éléments, jeunes, sportifs, dynamiques, constituent le socle de l'arbitrage pré-professionnel en cours de développement.

Enfin, malgré cette progressive professionnalisation de l'arbitrage et l'uniformisation des décisions des directeurs de jeu, la dimension « humaine » de l'arbitre semble être valorisée au sein de la CCA durant cette période. Michel Vautrot, le successeur de Robert Wurtz, initie et incarne cette mutation, par la valorisation d'un « arbitrage de proximité » avec les joueurs. L'étude de l'arbitrage de la finale de la Coupe de France en 1987 en fournit un aperçu : Vautrot incarnant un style d'arbitrage proche des joueurs, axé sur la communication verbale. Cet homme en noir, emblème de l'arbitrage hexagonal durant cette période, apparaît ainsi lors de cette finale, comme une figure ayant trouvé le parfait compromis entre « l'esprit » et la « lettre », n'entravant pas la spontanéité du jeu par des décisions intempestives, tout en sachant intervenir au moment opportun pour appliquer et faire respecter les lois du jeu. Durant les années 1980, alors que l'arbitrage tend à devenir plus rationnel, tendant vers le semi-professionnalisme, Michel Vautrot, qui bénéficie d'une représentation médiatique très positive, se distingue de ses collègues. Au milieu des années 1990, les arbitres se doivent d'être encore plus méthodiques, uniformes et dans une application « à la lettre » des dix-sept lois du jeu, à l'instar du style d'arbitrage adopté par Joël Quiniou. Cet arbitre parisien apparaît comme le dernier arbitre français de renom, qui une fois sa carrière terminée en 1995, met un terme aux « Vingt Glorieuses » de l'arbitrage français, en termes de représentativité en dehors du territoire national.

Conclusion générale

Alors que l'historiographie du football est désormais fortement développée et diversifiée, ce travail avait pour but de défricher l'histoire des arbitres d'élite pour le second Vingtième siècle. La diversité des sources utilisées – institutionnelles, orales, iconographiques – a permis d'entamer ce travail de poldérisation. Cette thèse a amené à étudier le processus de professionnalisation des arbitres d'élite, et plus particulièrement le passage de l'amateurisme, au milieu des années 1950, jusqu'au semi-professionnalisme, à partir du milieu des années 1990. Tout en prenant en compte le contexte français et l'espace social du football, il s'agissait d'étudier, au sein de trois périodes distinctes, la bureaucratisation des instances de l'arbitrage, les carrières et les pratiques des hommes en noir de l'élite. À travers ce travail, une chronologie propre à l'histoire de l'arbitrage est ainsi reconstituée, s'inscrivant « en creux » à celle du football.

<u>La professionnalisation de la structure arbitrale</u>

Du point de vue de la structure arbitrale, les règles de fonctionnement de la CCA sont, dans les années 1950, informelles et ses membres décident dans un « entre-soi » caractéristique. Les choix apparaissent comme arbitraires, avec une opacité qui s'opère sur les prises de décision. De nombreuses inégalités se manifestent quant aux carrières et au suivi des arbitres issus de différentes Ligues, au niveau des promotions, du nombre de contrôles, de la forme des rapports d'évaluation ou des formations reçues. Les statistiques des régions de provenance des arbitres Fédéraux viennent dès lors confirmer le manque d'équité, de lisibilité et de cohérence au sein de l'instance qui administre les arbitres de la Fédération. Le système hiérarchique en place apparaît profondément inégalitaire et occasionne des trajectoires notoirement distinctes entre les directeurs de jeu, du fait de la marge d'adaptation importante laissée par la CCA aux différentes CRA. La Commission Centrale des Arbitres apparaît également relativement autonome vis-à-vis des instances internationales, à savoir la FIFA et l'UEFA. La Commission d'arbitrage de l'UEFA n'est créée qu'en 1969 et la Commission des arbitres de la FIFA accorde une grande liberté aux commissions d'arbitrage nationales. La réforme de l'arbitrage, votée en 1965, préfigure une réorganisation de la CCA, qui tend à l'extraire lentement de son fonctionnement amateur. Mais les années 1970 apparaissent véritablement comme la décennie charnière. Le Statut de l'Arbitrage, mis en

place en 1970, déclenche la métamorphose d'un système jusque-là inégal et opaque, grâce à une série de mesures, telles que le renouvellement des membres CCA, l'augmentation des contrôles, l'uniformisation des rapports d'évaluation ou la reconfiguration de la hiérarchie arbitrale. Ces transformations amènent l'arbitrage français à se structurer et à progresser. Bien que des inégalités demeurent, la CCA élabore un système plus juste, plus transparent mais qui devient également de plus en plus sélectif, au sein de la Fédération comme dans les Ligues. Dans cette organisation, qui prône désormais la méritocratie sportive, les décisions prises sont également progressivement influencées par la Commission des arbitres de la FIFA. Les années 1980 et le début des années 1990 constituent les dernières années de mise en place du semi-professionnalisme dans le fonctionnement de l'arbitrage français. En effet, dans le sillage des prescriptions de la FIFA, les différentes fédérations nationales dont la FFF entrent progressivement dans cette dynamique, tout particulièrement à partir du début des années 1990. L'augmentation des indemnités des arbitres d'élite, la mise en place du test Cooper, la multiplication et l'uniformisation des contrôles, le perfectionnement de la formation technique ou l'utilisation de nouveaux moyens de transport rationalisent encore le fonctionnement de l'arbitrage français. Ces mutations permettent de rendre le système plus sélectif, mais aussi plus juste et transparent. L'analyse de la professionnalisation de la structure arbitrale pendant plus de quarante années revenait dès lors à étudier la mise en place progressive d'une organisation formelle, de règles de pratiques, de formations, de codes et outillages[1396], qui rendent plus rationnel le système arbitral français. Sur un modèle gestionnaire, la main d'œuvre arbitrale, en tant que ressource humaine, est rendue au fil des années la plus performante possible afin de remplir l'objectif visé par l'institution[1397]. Un contrôle social, à la fois sur et en dehors du terrain, avec un système de hiérarchie mais aussi de contrôles et de sanctions, est ainsi progressivement établi pour que les arbitres deviennent de plus en plus dociles aux directives données par la CCA[1398]. La professionnalisation de la structure arbitrale comprend alors notamment la mise en place d'un pouvoir disciplinaire, qui consiste à codifier les gestes des hommes en noir, à surveiller ces derniers par un jeu de regards et à sanctionner ceux qui sortent de la norme établie.

[1396] Chapoulie Jean-Michel, *op.cit*, 1973.
[1397] Dubar Claude, *op.cit*, 2003.
[1398] Foucault Michel, *op.cit*, 1975, p.34.

En parallèle de cette structuration progressive des instances, face aux violences subies sur les terrains, les arbitres français se regroupent et constituent progressivement « un corps arbitral », qui va progressivement devenir un contre-pouvoir vis-à-vis de l'institution. La création de l'UNAF en 1967, initiée par Louis Tereygeol, incarne la volonté de créer une corporation arbitrale unissant les arbitres d'élite et amateurs, qui peuvent désormais appartenir à une même entité associative. L'UNAF, représentant visible d'un corps arbitral uniforme, semble dès lors constituer la voix des arbitres de football ainsi qu'un contre-pouvoir important à la CCA et au Bureau Fédéral. Durant les années 1970, l'exposition médiatique des arbitres augmente de même que l'esprit corporatiste. L'UNAF prend ainsi de plus en plus d'importance dans les débats sur l'arbitrage et les décisions prises par la FFF. Louis Tereygeol, Président de cette association, est élu au Conseil Fédéral en 1975 et dispose de ce fait d'un pouvoir non négligeable au sein de la plus haute instance du football français. Néanmoins, la CCA n'en reste pas moins dépositaire de la gestion des arbitres de la Fédération. Les décisions politiques concernant l'arbitrage sont désormais prises concomitamment par la CCA et l'UNAF, ce qui engendre des conflits entre les différents acteurs de ces organes. Les années 1980 et 1990 se traduisent également par une meilleure reconnaissance des hommes en noir. Toujours à travers l'UNAF, les arbitres se trouvent davantage protégés juridiquement, grâce notamment à la création de l'AFCAM en 1985 ou à la mise en place du Statut de l'Arbitre en 1986. Néanmoins, le contre-pouvoir exercé par Michel Dailly, Président de l'UNAF, qui siège au Conseil Fédéral et se trouve en quelque sorte en position hiérarchique par rapport au Président de la CCA, entraine de vives tensions et des luttes d'acteurs dans les instances de l'arbitrage français. Malgré la volonté de l'institution de rendre les arbitres dociles, certains d'entre eux luttent ainsi pour une meilleure reconnaissance de leur activité, occasionnant des débats d'acteurs entre les membres de ce champ[1399]. Ce microcosme est alors l'objet d'une lutte sociale où chacun tente de faire valoir ses propres intérêts, générant ainsi des avancées qui participent également à professionnaliser la fonction d'arbitre d'élite, par la formation d'une corporation et d'une identité commune.

[1399] Crozier Michel & Friedberg Erhard, *op.cit*, 1977.

La professionnalisation des carrières des hommes en noir

Durant ces quarante années, les mutations structurelles entraînent dans le même temps des transformations de la fonction et de la carrière de l'arbitre d'élite. Ce dernier est, dans les années 1950, un amateur – qu'Olivier Chovaux associe à un « *magistrat sportif* »[1400] – ne donnant pas toutes les garanties pour exercer sa mission. Les capacités physiques lacunaires de l'homme en noir, qui ne sont pas une priorité de la CCA, font que ce dernier est souvent placé loin de l'action de jeu, ce qui ne favorise pas une prise de décision éclairée. L'arbitre de football est alors, majoritairement, une personne d'âge mûr, ne possédant pas une condition physique optimale et n'étant pas considéré ni représenté comme un sportif dans les médias. L'arbitrage n'est le plus souvent pas une vocation pour lui, s'orientant parfois par défaut vers cette activité après une carrière de joueur ou une blessure. Par ailleurs, même au plus haut niveau national, cette activité apparaît chronophage et non lucrative pour l'homme en noir, qui est peu indemnisé. Ce dernier doit alors exercer un métier qui n'impacte pas trop ses revenus, à l'image du grand nombre d'arbitres militaires ou travaillant à la SNCF, lesquels peuvent bénéficier de réductions sur les frais de transport. Pierre Schwinté apparaît comme l'archétype de cette corporation d'amateurs, dans un monde du football pourtant professionnel depuis 1932 en France.

À partir des années 1970, l'homme en noir – désormais « *directeur de jeu* »[1401] – apparaît comme un acteur mieux préparé, notamment en disposant progressivement de capacités physiques plus importantes. Robert Wurtz incarne, avec de l'avance sur ses collègues en termes de visibilité, ce nouveau visage de l'arbitre de football plus jeune, plus actif sur le terrain et en mesure de suivre le jeu. Les matchs se jouent sur un rythme qui devient de plus en plus rapide, dans un contexte qui marque le début de la médiatisation des hommes au sifflet. Cet Alsacien est le précurseur d'un arbitrage bien plus visible par le public et les téléspectateurs, effectuant des gestes démonstratifs voire théâtraux sur le terrain[1402]. Progressivement, notamment sous l'influence de l'évolution des retransmissions télévisées, d'une formation plus complète et d'une politique visant à mieux communiquer les décisions au public, le directeur de jeu « *sort de l'ombre* » et devient davantage présent dans les médias.

[1400] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2016.
[1401] *Ibid*.
[1402] Joly Alexandre, *op.cit*, en cours de publication.

La mise en place du test physique de Cooper ou les méthodes d'entraînement à adopter s'inscrivent dans cette dynamique de sportivisation des arbitres. Dans la même logique, ce processus de professionnalisation de l'arbitre est visible à travers l'augmentation de la sélectivité dans la hiérarchie arbitrale, à la fois dans les Districts, dans les Ligues et au sein de la Fédération. Les profils sociologiques des hommes en noir d'élite tendent à être plus homogènes : l'augmentation du nombre de rencontres, notamment au cours de la semaine, ainsi qu'une préparation plus exigeante, nécessitent d'exercer un métier compatible avec cette fonction. L'exercice de ce rôle très chronophage, qui devient de plus en plus une vocation, amène l'arbitre de haut niveau à faire des choix plus coûteux, qu'il s'agisse de sa vie professionnelle ou familiale. Cette fonction se professionnalise également à travers les indemnités de plus en plus conséquentes reçues à l'occasion de chaque rencontre. L'homme en noir se retrouve globalement bien mieux indemnisé, élément suscitant – parmi d'autres – un attrait grandissant vers cette fonction. La spécialisation de la fonction de juge de touche s'inscrit aussi dans ce contexte de professionnalisation de l'arbitre. L'échec du trio arbitral français lors de la finale de la Coupe d'Europe de 1975 accélère la création de trios permanents ainsi qu'un corps de juges de touche de la Fédération, formés, évalués et soumis à une sélection plus sévère et spécifique. Par ailleurs, alors que l'arbitrage est jusqu'alors l'apanage d'hommes d'âge mûr, cette fonction tend également à se démocratiser dans un objectif de massification du nombre d'arbitres en France. Dans ce cadre, l'exercice de l'arbitrage par des jeunes devient progressivement encouragé, tandis que celui des femmes se trouve accepté en tant qu'évidence.

Enfin, l'homme en noir d'élite apparaît, de 1980 à 1995, comme un acteur qui s'inscrit dans l'antichambre du semi-professionnalisme. Tout d'abord, l'amélioration de sa condition physique, visible à partir de l'institutionnalisation du test Cooper et le développement de divers tests physiques, l'oblige à s'entraîner plus régulièrement. Si son corps devient progressivement plus svelte, sa représentation est désormais celle d'un sportif. Le milieu des années 1990 constitue dans ce cadre les prémices des « *athlètes de l'arbitrage* »[1403]. L'arbitrage bascule progressivement vers le semi-professionnalisme à travers des indemnités plus conséquentes perçues chaque week-end. Cette activité, autrefois réalisée quasi bénévolement, devient ainsi une source de revenus non négligeable, *a fortiori* à partir du

[1403] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2021a.

milieu des années 1990. L'arbitre de football se professionnalise également à travers une sélection de plus en plus exigeante et un temps plus conséquent consacré à cette fonction. L'arbitrage est désormais une vocation pour celui qui veut prétendre à l'élite. Le métier exercé en parallèle devient progressivement déterminant et apparaît comme un critère sélectif pour officier au plus haut niveau, dans la mesure où celui-ci le contraint à de nombreuses adaptations, voire à des sacrifices. C'est le temps de l'homme en noir fonctionnaire ou exerçant une profession libérale. S'il veut atteindre l'élite et s'y maintenir, la majorité de son temps doit ainsi être consacrée à l'arbitrage, l'obligeant alors à faire des choix dans sa vie familiale et ses loisirs. La spécialisation de plus en plus grande de la fonction de juge de touche participe également de cette dynamique. Par ailleurs, en lien avec le développement de « vocations » pour l'arbitrage, la CCA mène durant cette période une politique de rajeunissement de son élite, à travers la création du statut de « *Jeune Arbitre Fédéral* », la diminution de la limite d'âge et l'augmentation de la fréquence des promotions/rétrogradations, permettant à de jeunes directeurs de jeu d'atteindre rapidement l'élite. Cette politique, qui s'inscrit plus globalement dans les orientations de la FIFA, permet en grande partie le renouvellement des arbitres français de premier plan à partir du milieu des années 1990. Parallèlement à cette semi-professionnalisation de l'arbitrage français, une politique de féminisation des arbitres est également menée par la CCA, en lien avec le développement important du nombre de pratiquantes. Première arbitre de la Fédération, Florence Guyot ouvre la voie à d'autres femmes durant les décennies suivantes.

Finalement, au cours de la période étudiée, la promotion vers le niveau supérieur est de plus en plus exigeante et concurrentielle du fait de l'augmentation du nombre de postulants, ne permettant de garder que ceux que l'institution considère comme les meilleurs. Comme pour les métiers à vocation, l'arbitrage devient peu à peu une fin en soi[1404], la progression dans la hiérarchie monopolisant toute l'attention et l'énergie de ces hommes, qui doivent concilier dans le même temps leur métier et leur famille. Pour parvenir à leurs fins, certains arbitres renoncent à des aspects de leur vie et font des sacrifices : ils vivent pour l'arbitrage,

[1404] Sapiro Gisèle, *op.cit*, 2007, p.5.

qui peut alors être vu comme un sacerdoce[1405]. La carrière de Michel Vautrot est, à ce titre, la plus illustrative de cette vocation pour l'arbitrage[1406].

Quel impact sur l'exercice de l'arbitrage ?

Dans le même temps, c'est aussi la représentation de l'arbitre et l'exercice de l'arbitrage qui évoluent au fil de ces quarante années. Durant les années 1960, à travers l'exemple de Pierre Schwinté, l'arbitre apparaît comme un « homme de l'ombre », peu médiatisé et peu connu par le grand public. L'arbitre de qualité est transparent et ne doit pas faire parler de lui. L'homme en noir est souvent éloigné de l'action, à cause notamment d'un manque de condition physique. Son corps n'est pas celui d'un sportif, en lien également avec son âge avancé. Par ailleurs, le directeur de jeu apparaît comme un acteur autoritaire durant cette période, à travers sa posture rigide, le faible dialogue entretenu avec les joueurs ou les entraîneurs durant les rencontres et l'application « à la lettre » du règlement. Durant les années 1970, l'arbitre devient progressivement plus athlétique et médiatisé qu'auparavant. Robert Wurtz initie et incarne cette évolution. Ce directeur de jeu n'est pas « invisible », mais fait progressivement partie intégrante du spectacle. Son corps de sportif et ses qualités physiques l'amènent à être au cœur du jeu durant les rencontres dirigées. Alors que l'arbitre de football est jusqu'alors représenté loin du ballon, peu sportif et sobre dans sa gestuelle, Robert Wurtz rompt avec cet arbitrage traditionnel. Il participe à théâtraliser l'arbitre de football, qui n'est désormais plus un anonyme. L'arbitrage étant jusqu'alors un monde d'amateurs, cet Alsacien apparaît dès lors comme le précurseur d'une pratique nouvelle, plus jeune, plus dynamique et davantage médiatisée. Enfin, durant les années 1980, Michel Vautrot, qui est considéré comme le successeur de Robert Wurtz[1407], initie et incarne une mutation de la direction du jeu par la valorisation d'un « *arbitrage de proximité* » avec les joueurs. À travers son style axé sur la communication verbale, la dimension « *humaine* » de l'arbitre est alors mise en avant. Bien moins sportif que Robert Wurtz, Michel Vautrot incarne un arbitrage sobre et humain. Il apparaît, à l'image de son collègue Alsacien quelques années plus tôt, comme un arbitre ayant su casser les codes et modifier les normes de l'arbitrage, en laissant son empreinte à travers la gestion « humaine » et pédagogique des rencontres. Au fil

[1405] Suaud Charles, *op.cit*, 1978.
[1406] Joly Alexandre, *op.cit*, 2020.
[1407] En termes de popularité, bien que détenant un style d'arbitrage fondamentalement opposé à ce dernier.

du temps, l'homme en noir est progressivement sorti de l'ombre qui laissait jusqu'alors la règle agir en autorité, pour s'inviter progressivement comme un membre à part entière du match de football. Il devient un interlocuteur du jeu et les échanges se font graduellement plus fréquents avec les joueurs, mais aussi avec les médias.

Perspectives

Bien que l'objet de cette thèse porte essentiellement sur le processus de professionnalisation de la corporation des arbitres français, il s'agissait également de travailler sur le rapport à la règle[1408] et sur la violence[1409], en écho au contexte des quarante années étudiées. Ces aspects, traités de manière plus elliptique, ont permis d'étudier la société française, ses codes, ses mœurs et ses valeurs. La diversité des sources utilisées a dès lors permis d'entamer ce travail de poldérisation, même si d'autres matériaux pourront être utilisés à l'avenir, à l'image par exemple de la revue *Le Miroir du Football*, qui se caractérise par son anticonformisme[1410], ou de la revue *But*. Par ailleurs, les archives de l'UEFA pourront être utilisées dans de futurs travaux afin de mieux comprendre l'institutionnalisation de l'arbitrage à l'échelle européenne dans les années 1970 et 1980, et son impact sur le développement des instances françaises. Dans la poursuite de ces travaux, qui se sont centrés sur des figures de l'arbitrage Hexagonal, une analyse prosopographique de l'ensemble des arbitres Fédéraux permettra d'appréhender avec davantage de précision les déterminants des carrières des arbitres d'élite et ainsi de comprendre d'autant plus le passage de l'amateurisme au semi-professionnalisme. De même, le travail d'historicisation de l'exercice de l'arbitrage à travers les archives de l'INA sera également à poursuivre, en étudiant un nombre plus conséquent de rencontres, afin de faire ressortir davantage de particularités et de traits communs dans les styles d'arbitrage utilisés, propres à chaque période. Par ailleurs, si l'histoire des élites réalisée dans cette thèse peut être caractérisée comme une histoire vue « *d'en-haut* »[1411], l'étude de la « masse » des arbitres, ne bénéficiant pas de la même visibilité que leurs collègues Fédéraux, apparaît comme une perspective ambitieuse. Si la focale a été placée sur la logique compétitive, qui tend à considérer les arbitres dans une dynamique constante de progression, certains n'entrent pas dans ce cadre et restent, parfois par choix,

[1408] Notamment au sein des parties concernant l'exercice de l'arbitrage.
[1409] En particulier lorsque nous évoquions les violences subies par les arbitres et le rôle de défense de l'UNAF.
[1410] Grün Laurent, *op.cit*, 2016b, p.34.
[1411] Chaussinand-Nogaret Guy, *op.cit*, 1994.

toute leur carrière au niveau départemental ou régional. L'analyse des carrières de ces « hommes de l'ombre » apparaît comme une perspective particulièrement éclairante dans l'objectif de mieux comprendre l'évolution de la corporation arbitrale dans son ensemble et l'impact de la professionnalisation sur les niveaux les moins élevés. Concernant l'analyse de l'exercice de l'arbitrage, une logique similaire est souhaitable. Si les rencontres étudiées dans cette recherche sont à enjeux importants et fortement médiatisées, il peut s'avérer intéressant d'analyser des rencontres ordinaires et aux enjeux divers, qui retranscrivent encore davantage le quotidien des arbitres. Enfin, si le recours à l'enquête orale auprès des joueurs a permis de sortir du microcosme du monde de l'arbitrage et de recueillir diverses représentations de l'homme en noir, d'autres acteurs du football pourront être interrogés à l'avenir, à l'instar des entraîneurs ou des présidents de club.

D'autres perspectives s'ouvrent à l'issue de cette thèse. Tout d'abord, la période qui suit l'année charnière 1995 – qui marque l'entrée dans le semi-professionnalisme – jusqu'à la période plus récente – dans laquelle certains arbitres sont désormais officiellement des professionnels – apparaît comme une période à approfondir.

> « *Je dirais qu'à la moitié des années 1990, on est passé sur du semi-professionnalisme avec une augmentation des indemnités, avec des stages plus fréquents, des tests physiques deux fois par an, y'avait de la récupération, on faisait de la Thalasso* »[1412].

Sous la présidence de Michel Vautrot, la création de la Direction Technique Nationale de l'Arbitrage (DTNA)[1413] en 2001 accélère le processus de professionnalisation de l'arbitrage. Les premiers postes de salariés de l'arbitrage sont alors créés dans cette nouvelle structure[1414], les formations deviennent encore plus nombreuses, les tests physiques d'autant plus exigeants, et la spécialisation d'autant plus précoce : avec notamment la création de la « filière féminine »[1415] en 2001 et de la « filière assistant »[1416] en 2003. La généralisation des postes de Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage en 2002 participe également à mieux structurer les instances de l'arbitrage à l'échelle des Ligues. Ces postes permettent à d'anciens

[1412] Entretien réalisé avec Joël Quiniou le 26 février 2019 à son domicile (Bourg-la-Reine).
[1413] Qui deviendra ensuite la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) en 2004, puis la Direction Technique de l'Arbitrage (DTA) en 2013.
[1414] Michel Girard et Daniel Lambert sont les deux premiers membres de la DTNA à bénéficier d'un contrat avec la Fédération.
[1415] Permet à des femmes de progresser plus rapidement dans la hiérarchie. Création d'un concours spécifique aux femmes pour entrer à la Fédération.
[1416] Donne la possibilité à des directeurs de jeu de se spécialiser « à la touche » plus précocement. Création d'un concours spécifique aux arbitres assistants pour entrer à la Fédération.

hommes en noir reconnus dans l'Hexagone de se reconvertir en restant dans l'arbitrage tout en étant salariés pour cette mission. En 2006, la loi Lamour est la première loi consacrée à l'arbitre, permettant de le reconnaître comme une personne délégataire d'une mission de service public. La création du Syndicat des Arbitres Fédéraux d'Élite (SAFE)[1417] en 2006 participe également à professionnaliser la fonction des hommes en noir de l'élite, notamment en négociant des augmentations très significatives des indemnités perçues par les arbitres de la Fédération. En 2017, plusieurs arbitres français d'élite deviennent salariés de la FFF et sont ainsi de véritables « professionnels » de l'arbitrage. Ces différentes évolutions, qui engendrent des luttes entre les différents acteurs de la DTNA, du SAFE et de l'UNAF, seront à analyser dans un cadre plus global, à travers les directives de la FIFA et de l'UEFA qui œuvrent pour la professionnalisation des arbitres :

> « *Ils ont commencé à mettre plein de stages, UEFA, FIFA etc... Tout s'est professionnalisé et c'est à partir de là qu'on a voulu faire des robots. Car ils ont dit, on donne de l'argent, si on donne de l'argent on veut les meilleurs et c'est parti comme ça* »[1418].

Michel Vautrot fait ainsi le lien entre la professionnalisation des instances et l'exercice de l'arbitrage, qui tend selon-lui à être « *robotisé* » et à perdre sa dimension « humaine ». Joël Quiniou s'inquiète également de cette évolution :

> *« Je souhaite ardemment qu'on veille à ne pas transformer un individu ayant une conscience, une sensibilité propre, un jugement perfectible, comme tout être humain, en un robot sans âme ne percevant plus la réalité du terrain que sous l'angle de techniques, certes infaillibles, mais déshumanisées »*[1419].

Cette période apparaît dès lors particulièrement intéressante à étudier, d'autant plus avec l'arrivée de nouvelles technologies[1420] comme la Goal Line Technology[1421] ou la VAR[1422]. L'arrivée de ces nouveautés dans l'arbitrage occasionne des réflexions de plus en plus nombreuses sur le sujet[1423], ces outils pouvant avoir un impact sur le déroulement des

[1417] Chovaux Olivier, *op.cit*, 2021c.
[1418] Entretien réalisé avec Michel Vautrot le 12 novembre 2017 à son domicile (Besançon).
[1419] Quiniou Joël & Etcheverry Gérard, *op.cit*, 1996, p.175.
[1420] Tenèze Ludovic, *op.cit*, 2021.
[1421] Introduite officiellement en 2012, cette technologie permet de vérifier si le ballon a entièrement franchi la ligne de but.
[1422] Introduite officiellement à partir de la Coupe du Monde 2018, cette technologie consiste à utiliser la vidéo comme aide à l'arbitrage dans certaines situations de jeu (but marqué, penalty, carton rouge).
[1423] Borel-Hänni François, Desfontaine Pierrick & Wille Fabien, « Le traitement médiatique du recours à la technique audiovisuelle dans le football : la couverture de l'assistance vidéo à l'arbitrage lors des Coupes du monde 2018 et 2019 ». *Revue STAPS*, 2021 ; Desfontaine Pierrick, « Carte blanche à Tony Chapron ». *Revue*

rencontres et l'interprétation du règlement[1424]. À l'image de l'utilisation du cadre d'analyse de Michel Foucault qui permet d'éclairer « l'écosystème » de l'arbitrage hexagonal dans cette thèse, ce modèle est aussi utilisé dans le cadre de l'arrivée de la VAR[1425]. Dans le contexte actuel où le football est soumis aux enjeux économiques et toujours davantage médiatisé, avec le développement d'Internet et des réseaux sociaux, la pression placée sur l'homme au sifflet est toujours plus forte. À travers ces nouveaux médias, l'épisode du « tacle » de l'arbitre Tony Chapron sur un défenseur nantais lors de la rencontre Football Club de Nantes-Paris Saint Germain, le 14 janvier 2018, fait le tour du monde[1426].

> *« L'arbitre, unique et singulier, humain, forcément, est, en plein cœur de la foule déchainée et de la mondovision abstraite et potentielle, une sorte d'artiste et d'herméneute sécularisé des temps modernes, un contre-héros exposé et fascinant »[1427].*

Lors de la finale du dernier Euro entre l'Italie et l'Angleterre, l'arbitre hollandais Björg Kuipers, dont la principale source de revenus est l'arbitrage, porte un maillot rose et bénéficie d'une forte médiatisation et visibilité. Ce dernier fait preuve durant ce match de capacités physiques de haut niveau, en étant constamment « au plus près » des actions durant les 120 minutes de jeu. Pendant la partie, une montre GPS comptabilise la distance parcourue et ce dernier est équipé d'un boitier électronique et d'une oreillette qui lui permet de communiquer avec ses assistants. Cette oreillette permet également d'échanger avec le VAR, situé dans un car-régie, pouvant lui signaler de consulter la vidéo après une action litigieuse. Les pratiques de cet arbitre d'élite, en lien avec les outils utilisés, ne sont pas comparables avec celles d'un Pierre Schwinté dans les années 1960, ce dernier étant souvent loin du ballon, peu médiatisé et faiblement indemnisé pour cette fonction secondaire. Cette thèse, qui permet de rendre visible l'invisible et de mettre en lumière l'histoire des « *hommes de l'ombre* », participe ainsi à combler ce vide historiographique et à comprendre les mutations de la fonction d'arbitre et de ses pratiques.

STAPS, 2021 ; Chovaux Olivier, « La querelle des Anciens et des Modernes : le pari réussi de l'assistance vidéo ? », *op.cit*, 2021 ; Thèse en cours sur le sujet de Desfontaine Pierrick, *op.cit*.

[1424] À l'image du jugement des mains, où la dimension d'intentionnalité (et donc subjective) se voit supprimée suite à l'introduction de la VAR.

[1425] Borel-Hänni François, « Michel Foucault, le visionnaire du VAR ». *Sport et vie*, n°171, 2018.

[1426] Chapron Tony, *Enfin libre ! Itinéraire d'un arbitre intraitable*. Paris, Arthaud, 2018.

[1427] Müller Denis, *op.cit*, 2008, p.124.

Sources

Archives institutionnelles

Archives de la FFF

France Football officiel n°1, 4 octobre 1919, Médiathèque FFF

France Football officiel n°283, 21 août 1951, Médiathèque FFF

France Football officiel n°322, 20 mai 1952, Médiathèque FFF

France Football officiel n°334, 12 août 1952, Médiathèque FFF

France Football officiel n°434, 13 juillet 1954, Médiathèque FFF

France Football officiel n°473, 12 avril 1955, Médiathèque FFF

France Football officiel n°489, 2 août 1955, Médiathèque FFF

France Football officiel n°491, 16 août 1955, Médiathèque FFF

France Football officiel n°500, 18 octobre 1955, Médiathèque FFF

France Football officiel n°506, 29 novembre 1955, Médiathèque FFF

France Football officiel n°526, 17 avril 1956, Médiathèque FFF

France Football officiel n°546, 4 septembre 1956, Médiathèque FFF

France Football officiel n°562, 25 décembre 1956, Médiathèque FFF

France Football officiel n°594, 6 août 1957, Médiathèque FFF

France Football officiel n°597, 27 août 1957, Médiathèque FFF

France Football officiel n°609, 19 novembre 1957, Médiathèque FFF

France Football officiel n°648-649, 12 août 1958, Médiathèque FFF

France Football officiel n°652, 9 septembre 1958, Médiathèque FFF

France Football officiel n°660, 4 novembre 1958, Médiathèque FFF

France Football officiel n°663, 25 novembre 1958, Médiathèque FFF

France Football officiel n°671, 20 janvier 1959, Médiathèque FFF

France Football officiel n°691, 9 juin 1959, Médiathèque FFF

France Football officiel n°705, 15 septembre 1959, Médiathèque FFF

France Football officiel n°712, 3 novembre 1959, Médiathèque FFF

France Football officiel n°753-754, 23 août 1960, Médiathèque FFF

France Football officiel n°801, 18 juillet 1961, Médiathèque FFF

France Football officiel n°815, 24 octobre 1961, Médiathèque FFF

France Football officiel n°818, 14 novembre 1961, Médiathèque FFF

France Football officiel n°820, 28 novembre 1961, Médiathèque FFF

France Football officiel n°828, 23 janvier 1962, Médiathèque FFF

France Football officiel n°862, 18 septembre 1962, Médiathèque FFF

France Football officiel n°865, 9 octobre 1962, Médiathèque FFF

France Football officiel n°866, 16 octobre 1962, Médiathèque FFF

France Football officiel n°879, 15 janvier 1963, Médiathèque FFF

France Football officiel n°881, 29 janvier 1963, Médiathèque FFF

France Football officiel n°908-909, 13 août 1963, Médiathèque FFF

France Football officiel n°916, 13 octobre 1963, Médiathèque FFF

France Football officiel n°943, 7 avril 1964, Médiathèque FFF

France Football officiel n°958, 21 juillet 1964, Médiathèque FFF

France Football officiel n°979, 15 décembre 1964, Médiathèque FFF

France Football officiel n°983, 12 janvier 1965, Médiathèque FFF

France Football officiel n°990, 2 mars 1965, Médiathèque FFF

France Football officiel n°991, 9 mars 1965, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.012, 3 août 1965, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.013, 10 août 1965, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.016, 31 août 1965, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.037, 25 janvier 1966, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.046, 29 mars 1966, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.062, 19 juillet 1966, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.065-1066, 16 août 1966, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.085, 27 décembre 1966, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.094, 28 février 1967, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.106, 23 mai 1967, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.115, 1 août 1967, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.116-1117, 8 août 1967, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.131, 4 novembre 1967, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.132, 21 novembre 1967, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.138, 2 janvier 1968, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.151, 2 avril 1968, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.154, 23 avril 1968, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.169, 3 septembre 1968, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.185, 24 décembre 1968, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.189, 21 janvier 1969, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.221, 2 septembre 1969, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.227, 15 octobre 1969, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.228, 22 octobre 1969, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.245, 18 février 1970, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.250, 25 mars 1970, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.258, 20 mai 1970, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.268, 29 juillet 1970, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.272, 2 septembre 1970, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.304, 14 avril 1971, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.311, 2 juin 1971, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.320, 4 août 1971, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.336, 1er décembre 1971, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.349, 1er mars 1972, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.355, 12 avril 1972, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.362, 31 mai 1972, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.371, 9 août 1972, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.372, 16 août 1972, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.373, 23 août 1972, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.374, 30 août 1972, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.377, 20 septembre 1972, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.382, 25 octobre 1972, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.286, 9 décembre 1972, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.399, 21 février 1973, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.412, 23 mai 1973, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.421, 25 juillet 1973, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.422, 8 août 1973, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.430, 10 octobre 1973, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.473, 7 août 1974, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.475, 21 août 1974, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.477, 4 septembre 1974, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.479, 18 septembre 1974, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.488, 11 décembre 1974, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.505, 9 avril 1975, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.522, 13 août 1975, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.526, 10 septembre 1975, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.528, 24 septembre 1975, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.535, 12 novembre 1975, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.549, 18 février 1976, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.556, 7 avril 1976, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.568, 30 juin 1976, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.578, 8 septembre 1976, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.584, 20 octobre 1976, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.594, 29 décembre 1976, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.598, 26 janvier 1977, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.615, 25 mai 1977, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.617, 8 juin 1977, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.620, 29 juin 1977, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.627, 24 août 1977, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.638, 9 novembre 1977, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.652, 15 février 1978, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.665, 17 mai 1978, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.669, 14 juin 1978, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.673, 12 juillet 1978, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.707, 14 mars 1979, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.708, 21 mars 1979, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.729, 22 août 1979, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.733, 19 septembre 1979, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.737, 17 octobre 1979, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.742, 21 novembre 1979, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.753, 6 février 1980, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.775, 9 juillet 1980, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.776, 16 juillet 1980, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.779, 13 août 1980, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.790, 29 octobre 1980, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.793, 19 novembre 1980, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.798, 24 décembre 1980, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.803, 18 janvier 1981, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.806, 18 février 1981, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.807, 25 février 1981, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.825, 1er juillet 1981, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.829, 15 août 1981, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.870, 19 mai 1982, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.893, 25 août 1982, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.894, 1er septembre 1982, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.920, 11 mai 1983, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.955, 18 janvier 1984, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.957, 1er février 1984, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.979, 4 juillet 1984, Médiathèque FFF

France Football officiel n°1.995, 31 octobre 1984, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.004, 2 janvier 1985, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.015, 20 mars 1985, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.044, 6 novembre 1985, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.048, 6 décembre 1985, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.054, 17 janvier 1986, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.064, 28 mars 1986, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.068, 25 avril 1986, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.097, 12 décembre 1986, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.104, 20 février 1987, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.114, 1er mai 1987, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.116, 15 mai 1987, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.126, 14 août 1987, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.136, 30 octobre 1987, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.160, 13 mai 1988, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.168, 22 juillet 1988, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.170, 5 août 1988, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.192, 30 juin 1989, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.199, 20 octobre 1989, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.205, 12 janvier 1990, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.208, 23 février 1990, Médiathèque FFF

France Football officiel n°2.209, 9 mars 1990, Médiathèque FFF

Foot n°29, 16 février 1991, Médiathèque FFF

Foot n°33, 16 mars 1991, Médiathèque FFF

Foot n°39, 27 avril 1991, Médiathèque FFF

Foot n°41, 11 mai 1991, Médiathèque FFF

Foot n°46, 15 juin 1991, Médiathèque FFF

Foot n°50, 3 août 1991, Médiathèque FFF

Foot n°51, 10 août 1991, Médiathèque FFF

Foot n°52, 17 août 1991, Médiathèque FFF

Foot n°56, 14 septembre 1991, Médiathèque FFF

Foot n°66, 23 novembre 1991, Médiathèque FFF

Foot n°69, 14 décembre 1991, Médiathèque FFF

Foot n°70, 21 décembre 1991, Médiathèque FFF

Foot n°83, 28 mars 1992, Médiathèque FFF

Foot n°87, 25 avril 1992, Médiathèque FFF

Foot n°91, 23 mai 1992, Médiathèque FFF

Foot n°102, 22 août 1992, Médiathèque FFF

Foot n°103, 29 août 1992, Médiathèque FFF

Foot n°108, 3 octobre 1992, Médiathèque FFF

Foot n°109, 10 octobre 1992, Médiathèque FFF

Foot n°111, 24 octobre 1992, Médiathèque FFF

Foot n°117, 5 décembre 1992, Médiathèque FFF

Foot n°118, 12 décembre 1992, Médiathèque FFF

Foot n°120, 26 décembre 1992, Médiathèque FFF

Foot n°121, 9 janvier 1993, Médiathèque FFF

Foot n°122, 15 janvier 1993, Médiathèque FFF

Foot n°123, 23 janvier 1993, Médiathèque FFF

Foot n°124, 30 janvier 1993, Médiathèque FFF

Foot n°125, 6 février 1993, Médiathèque FFF

Foot n°132, 27 mars 1993, Médiathèque FFF

Foot n°133, 3 avril 1993, Médiathèque FFF

Foot n°137, 1er mai 1993, Médiathèque FFF

Foot n°139, 15 mai 1993, Médiathèque FFF

Foot n°143, 12 juin 1993, Médiathèque FFF

Foot n°146, 10 juillet 1993, Médiathèque FFF

Foot n°147, 31 juillet 1993, Médiathèque FFF

Foot n°148, 07 août 1993, Médiathèque FFF

Foot n°156, 2 octobre 1993, Médiathèque FFF

Foot n°158, 16 octobre 1993, Médiathèque FFF

Foot n°161, 6 novembre 1993, Médiathèque FFF

Foot n°165, 4 décembre 1993, Médiathèque FFF

Foot n°171, 22 janvier 1994, Médiathèque FFF

Foot n°172, 29 janvier 1994, Médiathèque FFF

Foot n°178, 12 mars 1994, Médiathèque FFF

Foot n°183, 16 avril 1994, Médiathèque FFF

Foot n°186, 7 mai 1994, Médiathèque FFF

Foot n°194, 30 juillet 1994, Médiathèque FFF

Foot n°196, 13 août 1994, Médiathèque FFF

Foot n°198, 27 août 1994, Médiathèque FFF

Foot n°209, 12 novembre 1994, Médiathèque FFF

Foot n°221, 11 février 1995, Médiathèque FFF

Foot n°224, 4 mars 1995, Médiathèque FFF

Foot n°232, 29 avril 1995, Médiathèque FFF

Foot n°237, 3 juin 1995, Médiathèque FFF

Foot n°240, 24 juin 1995, Médiathèque FFF

Foot n°243, 12 août 1995, Médiathèque FFF

Archives de la FIFA

Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séance du 23 mars 1949 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°120444

Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séance du 15 juin 1951 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°120443

Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séance du 19 janvier 1952 à Genève, Archives de la FIFA (Zurich), n°110619

Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séance du 6 mars 1955 à Venise, Archives de la FIFA (Zurich), n°120640

Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séances des 3 et 4 septembre 1955 à Macolin, Archives de la FIFA (Zurich), n°110630

Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séances des 14 et 15 août 1956 à Dubrovnik, Archives de la FIFA (Zurich), n°110606

Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séances des 10 et 11 février 1957 à Madrid, Archives de la FIFA (Zurich), n°110665

Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séance du 17 octobre 1958 à Lisbonne, Archives de la FIFA (Zurich), n°110627

Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séance du 19 mars 1960 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°105661

Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séance du 1er juillet 1961 à Florence, Archives de la FIFA (Zurich), n°110677

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 26 novembre 1961 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°110681

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 28 juin 1962 à Santiago de Chile, Archives de la FIFA (Zurich), n°110692

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 16 septembre 1967 à Tunis, Archives de la FIFA (Zurich), n°109930

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 19 et 20 septembre 1969 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°109958

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 14 et 15 février 1970 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°109964

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 3 et 5 avril 1971 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°109988

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 24 et 25 octobre 1971 à Lima, Archives de la FIFA (Zurich), n°109994

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 25 et 26 février 1972 à Madrid, Archives de la FIFA (Zurich), n°110014

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 1 et 2 décembre 1972 à Lisbonne, Archives de la FIFA (Zurich), n°110096

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 17 et 18 février 1973 à Buenos Aires, Archives de la FIFA (Zurich), n°110081

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 17 et 18 septembre 1973 au Caire, Archives de la FIFA (Zurich), n°110106

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 8 et 9 février 1974 à Londres, Archives de la FIFA (Zurich), n°110098

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 29 et 30 novembre 1975 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110725

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 10 et 11 février 1976 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110722

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 4 décembre 1976 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110739

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances du 30 août 1977 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°121458

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 19 mars 1983 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110068

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 23 février 1985 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110150

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances du 20 et 21 octobre 1986 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110212

Séance de coordination des Commissions des arbitres de la FIFA et de l'UEFA, séance du 22 juillet 1989 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110396

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 27 juin 1990 à Rome, Archives de la FIFA (Zurich), n°110362

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 5 juillet 1990 à Rome, Archives de la FIFA (Zurich), n°110362

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances du 21 et 22 février 1991 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110410

Séance de coordination des Commissions des arbitres de la FIFA et de l'UEFA, séance du 24 octobre 1991 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110370

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 25 octobre 1991 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110385

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances du 11 et 12 mars 1992 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110392

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 15 avril 1993 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110401

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séance du 27 octobre 1993 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110439

Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances du 22 novembre 1994 à Zurich, Archives de la FIFA (Zurich), n°110419

Sources imprimées

France Football

France Football n°470, 22 mars 1955, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°525, 10 avril 1956, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°895, 7 mai 1963, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°896, 14 mai 1963, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°986, 2 février 1965, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.024, 26 octobre 1965, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.034, 4 janvier 1966, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.122, 12 janvier 1967, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.342, 21 décembre 1971, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.357, 4 avril 1972, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.390, 21 novembre 1972, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.551, 30 décembre 1975, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.575, 15 juin 1976, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.674, 9 mai 1978, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.744, 11 septembre 1979, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.746, 25 septembre 1979, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.751, 30 octobre 1979, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.791, 5 août 1980, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.795, 2 septembre 1980, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.815, 20 janvier 1981, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.816, 27 janvier 1981, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.955, 27 septembre 1983, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°1.968, 27 décembre 1983, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.006, 18 septembre 1984, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.088, 15 avril 1986, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.149, 16 juin 1987, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.203, 28 juin 1988, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.236, 14 février 1989, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.270, 11 octobre 1989, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.282, 2 janvier 1990, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.308, 3 juillet 1990, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.309, 10 juillet 1990, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.344, 12 mars 1991, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.358, 18 juin 1991, Archives de l'INSEP, PF-216

France Football n°2.369, 3 septembre 1991, Archives de l'INSEP, PF-216

L'Équipe

L'Équipe n°5.318, 8 mai 1963, Archives de la BnF, JOD-261

L'Équipe n°5.322, 13 mai 1963, Archives de la BnF, JOD-261

L'Équipe n°5.842, 11 janvier 1965, Archives de la BnF, JOD-261

L'Équipe n°5.843, 12 janvier 1965, Archives de la BnF, JOD-261

L'Équipe n°9.358, 9 juin 1976, Archives de la BnF, JOD-261

L'Équipe n°9.362, 14 juin 1976, Archives de la BnF, JOD-261

L'Équipe n°11.199, 17 mai 1982, Archives de la BnF, JOD-261

L'Équipe n°12.779, 10 juin 1987, Archives de la BnF, JOD-261

L'Équipe n°12.780, 11 juin 1987, Archives de la BnF, JOD-261

L'Équipe n°13.099*,* 19 juin 1988, Archives de la BnF, JOD-261

Ouvrages

Langenus John, *En sifflant par le monde : souvenirs et impressions de voyages d'un arbitre de football*. Liège, Société liégeoise d'édition, 1943

Leclercq Lucien & Van de Veegaete Charles, *L'arbitre. Ligue du Nord de Football*. Doullens, Imprimerie Dessaint, 1949

Leclercq Lucien, *L'arbitre : interprétation des lois du jeu.* Doullens, Imprimerie Dessaint, 1961

Leclercq Lucien, *L'arbitre : interprétation des lois du jeu*. Doullens, Imprimerie Dessaint, 1975

Schwinté Pierre et Caron Guy, *L'arbitrage au football*. Mulhouse, Salvator, 1971

Enquêtes orales

Entretiens avec les arbitres

Prénom et nom de l'arbitre	Date de l'entretien	Modalité de l'entretien
Gérard Biguet	22 octobre 2018 27 mars 2019	À son domicile (Conflans-en-Jarnisy)
Michel Dailly	23 avril 2019	À son domicile (Pont-Evêque)
Henri Didier	27 février 2019	À son domicile (Montrouge)
Robert Frauciel	28 mars 2019	À son domicile (Agen)
Michel Girard	22 octobre 2018	À son domicile (Saint-Chamond)
Florence Guyot (Dorigny)	1er mars 2021	Téléphonique
Philippe Kalt	19 novembre 2020	Téléphonique
Michel Kitabdjian	20 février 2019	À son domicile (Nice)
Georges Konrath	25 octobre 2018	À son domicile (Oberschaeffolsheim)
Daniel Lambert	24 octobre 2018	À son domicile (Thionville)
Bernard Lavis	5 avril 2019	Téléphonique
Jean-Michel Lerognon	25 janvier 2021	Téléphonique
René Lopez	25 avril 2019	À la ligue de football du Grand-Est (Nancy)
Joël Quiniou	26 février 2019	À son domicile (Bourg-la-Reine)
Georges Ramos	20 mars 2019	À son domicile (Aurillac)
Jean Tricot	9 décembre 2018 27 mars 2019	À son domicile (Mornac-Sur-Seudre)
Michel Vautrot	12 novembre 2017 5 avril 2018 24 avril 2019	À son domicile (Besançon)
Robert Wurtz	26 octobre 2018 26 avril 2019	À son domicile (Climbach)

Entretiens avec les joueurs

Prénom et nom du joueur	Date de l'entretien	Modalité de l'entretien
José Broissart	19 mai 2020	Téléphonique
Jean Djorkaeff	17 novembre 2020	Téléphonique
Raymond Domenech	5 décembre 2020	Téléphonique
Alain Giresse	16 novembre 2020	Téléphonique
Gilles Guillas	19 mai 2020	Téléphonique
Gérald Passi	23 novembre 2020	Téléphonique
Claude Quittet	19 mai 2020	Téléphonique

Archives privées

Archives privées de Gérard Biguet

Archives privées de Michel Dailly

Archives privées d'Henri Didier

Archives privées de Pauline Didier

Archives privées de Michel Girard

Archives privées de Florence Guyot (Dorigny)

Archives privées de Michel Kitabdjian

Archives privées de Jean-Marie Méeus, recueillies par Lucie Le Tiec

Archives privées de Daniel Lambert

Archives privées de René Lopez

Archives privées de Joël Quiniou

Archives privées de Robert Wurtz

Archives privées de Michel Vautrot

Archives privées d'Achille Verbecke, recueillies par Lucie Le Tiec

Archives audiovisuelles

Journal télévisé de 13h, 1ère chaîne de l'ORTF, 12 mars 1962, Archives de l'INA, BnF

Finale de la Coupe de France 1963 : AS Monaco-Olympique Lyonnais, 1ère chaîne de l'ORTF, 12 mai 1963, Archives de l'INA, BnF

Finale de la Coupe de France 1976 : Olympique de Marseille-Olympique Lyonnais, Antenne 2, 12 juin 1976, Archives de l'INA, BnF

Finale de la Coupe de France 1987 : Girondins de Bordeaux-Olympique de Marseille, TF1, 10 juin 1987, Archives de l'INA, BnF

Bibliographie

Histoire générale

Agulhon Maurice, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848 : étude d'une mutation de sociabilité*. Paris, Éditions de l'EHESS, 1995.

Attali Jacques, *C'était François Mitterrand*. Paris, Fayard, 2005.

Audoin-Rouzeau Stéphane, *Une initiation. Rwanda (1994-2016)*. Paris, Seuil, 2017.

Auzanneau Matthieu, *Or noir : la grande histoire du pétrole*. Paris, La Découverte, 2021.

Bantigny Ludivine, *1968 : de grands soirs en petits matins*. Paris, Seuil, 2018.

Bard Christine, *Les femmes dans la société française au XXe siècle.* Paris, Armand Colin, 2003.

Bard Christine, « La virilité au miroir des femmes ». In Courtine Jean-Jacques, *Histoire de la virilité. La virilité en crise ? (XXe-XXIe siècle)*. Paris, Seuil, 2011.

Bayet Alain, « Deux siècles d'évolution des salaires en France », *Document de travail de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques*, 1997.

Becker Jean-Jacques & Ory Pascal, *Crises et alternances : 1974-1995*. Paris, Seuil, 1998.

Bernard Mathias, *Les années Mitterrand : du changement socialiste au tournant libéral*. Paris, Belin, 2015.

Berstein Serge, *La France de l'expansion. Volume 1 : la République gaullienne (1958-1969)*. Paris, Points, 1989.

Bertaux Daniel & Bertaux-Wiame Isabelle, *Une enquête sur la boulangerie artisanale par l'approche biographique*. Rapport CNRS, 1980.

Caron François, *Histoire des chemins de fer en France. Tome 3 : 1937-1997*. Paris, Fayard, 2017.

Chaussinand-Nogaret Guy, *Histoire des élites en France du XVIe au XXe siècle : l'honneur, le mérite, l'argent.* Paris, Tallandier, 1994.

Chevandier Christian, « Vocation professionnelle : un concept efficient pour le XXe siècle ? ». *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°116, vol 3, 2009.

Corbin Alain, *L'avènement des loisirs*. Paris, Flammarion, 2001.

Courtine Jean-Jacques, *Histoire des émotions. Tome 3 : de la fin du XIXe siècle à nos jours*. Paris, Points, 2021.

D'Almeida Fabrice & Delporte Christian, *Histoire des médias, de la Grande Guerre à nos jours*. Paris, Flammarion, 2010.

De Baecque Antoine*, Une histoire de la marche*. Paris, Perrin, 2016.

Fourastié Jean, *Les trente glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*. Paris, Hachette, 2000 (réédition).

Gaillard Isabelle, « De l'étrange lucarne à la télévision : histoire d'une banalisation (1949-1984) ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°91, vol 3, 2006.

Houte Arnaud-Dominique, « Prestiges de l'uniforme. Policiers et gendarmes dans la France du XIXème siècle ». *Clio*, n°36, vol 2, 2012.

Jeanneney Jean-Noël & Sauvage Monique, *Télévision, nouvelle mémoire : les magazines de grand reportage, 1959-1968*. Paris, Seuil, 1982.

Le Goff Jean-Pierre, *Mai 68 : l'héritage impossible*. Paris, La Découverte, 1998.

Mendras Henri, *La Seconde Révolution française 1965 - 1984*. Paris, Gallimard, 1994.

Milliot Vincent, Blanchard Emmanuel, Denis Vincent & Houte Arnaud, *Histoire des polices en France : des guerres de Religion à nos jours.* Paris, Belin, 2020.

Muchembled Robert, *Une histoire de la violence de la fin du Moyen Âge à nos jours*. Paris, Seuil, 2008.

Pastoureau Michel, « Les couleurs du stade ». *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n°26, 1990.

Pastoureau Michel, *Noir : histoire d'une couleur*. Paris, Éditions de Seuil, 2014.

Pech Thierry, « Deux cents ans de classes moyennes en France (1789-2010) ». *Alternatives économiques*, n°49, vol 1, 2011.

Prost Antoine, *Education, société et politiques : une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours*. Paris, Seuil, 1992.

Rioux Jean-Pierre & Sirinelli Jean-François, *Histoire culturelle de la France. Tome 4 : le temps des masses : le vingtième siècle*. Paris, Seuil, 2005.

Robert André, *L'école en France : de 1945 à nos jours*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.

Roynette Odile, « L'uniforme militaire au XIXème siècle : une fabrique du masculin ». *Clio*, n°36, vol 2, 2012.

Sauvage Monique & Veyrat-Masson Isabelle, *Histoire de la télévision française de 1935 à nos jours*. Paris, Nouveau Monde, 2012.

Sirinelli Jean-François & Couty Daniel, *Dictionnaire de l'Histoire de France.* Paris, Armand Colin, 1999.

Sirinelli Jean-François, *Les baby-boomers : une génération (1945-1969)*. Paris, Hachette, 2003.

Sohn Anne-Marie, *Âge tendre et tête de bois : histoire des jeunes des années 1960*. Paris, Fayard, 2012.

Thébaud Françoise, « Femmes, genre, féminisme et chronologies du XXe siècle ». In Terret Thierry, *Sport et genre, volume 1*. Paris, L'Harmattan, 2005.

Tricaud Sabrina, *Les années Pompidou*. Paris, Belin, 2014.

Vincent Bernard, *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*. Paris, Union générale d'éditions, 1979.

Weber Eugen, *La fin des terroirs : 1870-1914*. Paris, Pluriel, 2011.

Winock Michel, *L'effet de génération : une brève histoire des intellectuels français*. Vincennes, Éditions Thierry Marchaisse, 2011.

Zancarini-Fournel Michelle, Delacroix Christian & Rousso Henry, *La France du temps présent*. Paris, Belin, 2010.

Historiographie et méthodologie

Ancian Julie, Anteby Michel, Bertaux Daniel, Dion Émelyne, Duprat-Kushtanina Veronika, Lagier Elsa & Pape Elise, *Parler de soi : méthodes biographiques en sciences sociales*. Paris, EHESS, 2020.

Artières Philippe & Laé Jean-François, *Archives personnelles : histoire, anthropologie et sociologie*. Paris, Colin, 2011.

Burgelin Claude, « Écriture de soi, écriture de l'histoire : esquisses autour d'un conflit ». In Chiantaretto Jean-François (dir.), *Ecriture de soi, écriture de l'histoire*, 1997.

Bloch Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*. Paris, Armand Colin, 1974.

Boucheron Patrick, *L'entretemps : conversations sur l'histoire*. Lagrasse, Verdier, 2012.

Chamboredon Jean-Claude et coll., « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien ». In *Genèses. Sciences sociales et histoire : territoires urbains contestés*, 1994.

Delacroix Christian, Dosse François & Garcia Patrick, *Les courants historiques en France : XIXe et XXe*. Paris, Armand Colin, 2005.

Delporte Christian, « La presse ». In Gauvard Claude & Sirinelli Jean-François, *Dictionnaire de l'historien*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

Descamps Florence, « Histoire orale ». In Delacroix Christian, Dosse François, Garcia Patrick & Offenstadt Nicolas, *Historiographies : concepts et débats. Tome 1*, Paris, Gallimard, 2010.

Dosse François, *Le pari biographique. Écrire une vie*. Paris, La Découverte, 2005.

Farge Arlette, *Le goût de l'archive*. Paris, Seuil, 1989.

Fossier Robert, « La vie quotidienne ». In Gauvard Claude & Sirinelli Jean-François, *Dictionnaire de l'historien*, 2015.

Garner Guillaume, « Corporation ». In Gauvard Claude & Sirinelli Jean-François, *Dictionnaire de l'historien*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

Gauvard Claude & Sirinelli Jean-François, *Dictionnaire de l'historien.* Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

Goetchel Pascale & Granger Christophe, « « L'événement, c'est ce qui advient à ce qui est advenu ». Entretien avec Pierre Laborie ». *Société et Représentations*, n°32, 2011.

Hamon Philippe & Mazel Florian, « Pouvoir/Domination ». In Gauvard Claude & Sirinelli Jean-François, *Le dictionnaire de l'historien*, 2015.

Hugedet Willy & Hugedet Florian, « De l'usage des sources orales : étude historiographique des thèses soutenues en histoire de l'éducation physique (1980-2018) ». In Ferréol Gilles, *Le témoignage et son statut*, Colloque jeunes chercheurs C3S, 2018.

Kalifa Dominique, *Les embarras de l'historien*. Belphégor : littérature populaire et culture médiatique, Web, 2001.

Kalifa Dominique & Artière Philippe, *Archives personnelles, archives de soi,* Société et Représentations, CREDHESS, 2002.

Leduc Jean, *Les historiens et le temps : conceptions, problématiques, écritures*. Paris, Seuil, 1999.

Leferme-Falguières Frédérique & Van Renterghem Vanessa, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques ». *Hypothèses*, 2000.

Le Gall Jean-Marie, « Critique historique ». In Gauvard Claude & Sirinelli Jean-François, *Dictionnaire de l'historien*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

Nora Pierre, *Les Lieux de mémoire*. Paris, Gallimard, 1984.

Nora Pierre, *Essais d'ego-histoire*. Paris, Gallimard, 1987.

Ory Pascal, *L'histoire culturelle*. Paris, PUF, 2004.

Perrot Michelle, « Introduction ». In Ariès Philippe & Duby Georges, *Histoire de la vie privée. Tome 4 : De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1987.

Prochasson Christophe, « Les jeux du « je » : aperçus sur la subjectivité de l'historien ». In Kalifa Dominique & Artière Philippe, *Archives personnelles, archives de soi,* Société et Représentations, CREDHESS, 2002.

Prost Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*. Paris, Seuil, 1996.

Revel Jacques, *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*. Paris, Gallimard, 1996.

Sirinelli Jean-François, « Culture de masse ». In Gauvard et Sirinelli, *Dictionnaire de l'historien*, 2015.

Histoire du sport et de l'éducation physique

Abbassi Driss, *L'imaginaire sportif : médias et Histoire dans le sport contemporain*. Paris, Mare et Martin, 2007.

Andrieu Gilbert, *Enjeux et débats en EP : une histoire contemporaine*. Paris, Actio, 1992.

Artiaga Loïc, « Cultures sportives, loisirs et temporalités. De trois semaines de congés payés aux jours de RTT (1956-1998) ». In Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*, 2007.

Attali Michaël, *Le sport et ses valeurs*. Paris, Dispute, 2004.

Attali Michaël & Saint-Martin Jean, « La formation continue au service de l'évolution et de l'adaptation du métier ». In Attali Michaël, *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*. Paris, Vuibert, 2006.

Attali Michaël, « L'explosion des pratiques sportives : massification, diversification, différenciation des années 1970 à nos jours ». In Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*, 2007.

Attali Michaël, *Sports et médias : du XIXe siècle à nos jours*. Biarritz, Atlantica, 2010.

Chantelat Pascal & Tétart Philippe, « La première sportivisation (1958-1975). Croissance, renouvellements et clivages sociaux ». In Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*, 2007.

Dufraisse Sylvain, *Les héros du sport : une histoire des champions soviétiques (années 1930-années 1980)*. Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.

Érard Carine, « La dynamique socio-culturelle de l'élite athlétique française sous la IVe République : essai d'analyse prosopographique ». *Science & Motricité*, n°53, 2004.

Gleyse Jacques, *L'instrumentalisation du corps : une archéologie de la rationalisation instrumentale du corps, de l'âge classique à l'époque hypermoderne*. Paris, Harmattan, 1997.

Herr Lucien, « Quelques indications chiffrées sur les fédérations sportives françaises ». *Sport et société, approche socioculturelle des pratiques,* 1981.

Hoibian Olivier, *Le Mai 68 des sportifs et des éducateurs physiques*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2021.

Lassus Marianne, Martin Jean-Luc & Villaret Sylvain, « Les politiques publiques du sport ». In Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*, 2007.

Leconte Bernard et Vigarello Georges, *Le spectacle du sport*. Paris, Seuil, 1998.

Liotard Philippe, *Le sport dans les sixties : pratiques, valeurs, acteurs*. Reims, ÉPURE-Editions, 2016.

Loudcher Jean-François, « La France au centre de la modernité sportive ». In Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*, 2007.

Martin Jean-Luc, « Archives orales et histoire de l'éducation physique depuis 1945 ». In Bosman Françoise, Clastres Patrick & Dietschy Paul, *Le sport : de l'archive à l'histoire*, 2006.

Milza Pierre, « Sport et relations internationales ». *Relations internationales*, n°38, 1984.

Moneghetti Merryl, Tétart Philippe & Wille Fabien, « De la plume à l'écran. Sports et médias depuis 1945 ». In Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*, 2007.

Mourlane Stéphane, « À la recherche de la grandeur : le sport français à l'épreuve des relations internationales de 1945 à nos jours », *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*, 2007.

Nys Jean-François, « Trois aspects de l'économie du sport depuis les années 1960 : l'aide publique, la professionnalisation, le marché du sport ». In Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*, 2007.

Poyer Alex, *L'institutionnalisation du sport (1880-1914)*. Paris, Vuibert, 2007.

Rauch André, « Une semaine de sport au petit écran. L'extraordinaire ordinaire ». In Cohen Évelyne & Tsikounas Myriam, *1967 au petit écran*. *Une semaine ordinaire*, Paris et Rennes, INA et Presses Universitaires de Rennes, 2014.

Roger Anne, « L'entraînement en athlétisme en France (1945-1970) : entre art, science et technique ». *Revista brasileira de ciencias do esporte Campinas n°1*, n°26, 2006.

Terret Thierry, « Les femmes et le sport de 1945 à nos jours ». In Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*, 2007.

Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*. Paris, Vuibert, 2007.

Tétart Philippe, « Spectacle sportif, médias et représentations sociales ». In Terret Thierry & Froissart Tony, *Le sport, l'historien et l'histoire*, 2013.

Tétart Philippe, *Côté tribunes : les supporters en France de la Belle Époque aux années 1930*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

Travaillot Yves, « Les années 1960 et 1970 : âge d'or de la féminisation du sport ? ». In Terret Thierry et Saint-Martin Jean, *Sport et genre, volume 3*. Paris, L'Harmattan, 2005.

Vigarello Georges, *Du jeu ancien au show sportif*. Paris, Seuil, 2002.

Wallian Nathalie, *Discours et pratiques ludiques en éducation physique sous la IVème République*. Thèse en STAPS, Université Strasbourg 2, 1994.

Histoire du football

Archambault Fabien, *Le contrôle du ballon : les catholiques, les communistes et le football en Italie ; de 1943 au tournant des années 1980*. Rome, École Française de Rome, 2012.

Bodin Dominique, Robène Luc & Héas Stéphane, « Le hooliganisme entre genèse et modernité ». *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol 85, n°1, 2005.

Boli Claude*, Le champ du football professionnel en Angleterre : Manchester United, un modèle d'excellence*. Thèse de Sociologie, Université de Nantes, 2003.

Breuil Xavier, *Histoire du football féminin en Europe*. Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011.

Chovaux Olivier, *50 ans de football dans le Pas-de-Calais : le temps de l'enracinement (fin XIXe-1940).* Arras, Artois Presses Université, 2001.

Chovaux Olivier, « L'Équipe de France de football au miroir des styles nationaux : "la longue nuit du football français" (1930-1950) ». In Wahl Alfred, *Aspects de l'histoire de la Coupe du Monde de football*, Presses universitaire de Metz, 2008.

Chovaux Olivier, *L'historien face aux violences sportives du temps contemporain : le cas exemplaire du football amateur*. Dossier d'HDR en Histoire contemporaine, Université d'Artois, 2012.

Chovaux Olivier, « Football-association et « mise en forme sportive » de l'éducation physique scolaire au XXe siècle : une capillarité singulière ». In Attali et Saint-Martin, *À l'école du sport. Épistémologie des savoirs corporels du XIXe à nos jours*. Paris, De Boeck Supérieur, 2014.

Da Rocha Carneiro François, « Béton et ligne : controverses tactiques autour de l'Équipe de France de football des Sixties ». In Liotard Philippe, *Le sport dans les sixties : pratiques, valeurs, acteurs,* 2016.

Da Rocha Carneiro François, *Les joueurs de l'Équipe de France de football : construction d'une élite sportive (1904-2012)*. Thèse en Histoire Contemporaine, Université d'Artois, 2019.

Dietschy Paul, *Football et société à Turin, 1920-1960*. Thèse en Histoire Contemporaine, Université Lumière Lyon 2, 1997.

Dietschy Paul, Gastaut Yvan & Mourlane Stéphane, *Histoire politique des coupes du monde de football*. Paris, Vuibert, 2006.

Dietschy Paul, *Histoire du football*. Paris, Perrin, 2010.

Dietschy Paul, « Making football global? FIFA, Europe, and the non-European football world, 1912-74 ». *Journal of global history*, n°8, vol 2, 2013.

Eisenberg Christiane, Lanfranchi Pierre, Mason Tony & Wahl Alfred, *FIFA 1904-2004 : le siècle du football*. Paris, Cherche midi, 2004.

Fontaine Marion, *Le Racing Club de Lens et les « Gueules Noires » : essai d'histoire sociale*. Paris, Les Indes Savantes, 2011.

Frenkiel Stanislas, *Une histoire des agents sportifs en France. Les impresarios du football (1979-2014)*. Neuchâtel, CIES, 2014.

Frenkiel Stanislas, *Le football des immigrés : France-Algérie, l'histoire en partage*. Arras, Artois Presses Université, 2021.

Gastaut Yvan & Mourlane Stéphane, *Le football dans nos sociétés : une culture populaire, 1914-1998*. Paris, Autrement, 2006.

Gounot André, Jallat Denis & Koebel Michel, *Les usages politique du football*. Paris, Harmattan, 2012.

Grün Laurent, « L'entraînement des équipes de football de haut niveau en France : de 1890 à nos jours ». In Bauer Thomas & Gomet Doriane, *Histoire(s) de la performance du sportif de haut niveau*, Paris, INSEP Publications, « Les cahiers de l'INSEP », n°46, 2010.

Grün Laurent, *Entraîneur de football en France : histoire d'une profession de 1890 à 2010*. Arras, Artois presse université, 2016a.

Grün Laurent, « Le *Miroir du Football* vs *France Football* dans les années 1960 : cheveux longs contre idées courtes ? ». In Liotard Philippe, *Le sport dans les sixties : pratiques, valeurs, acteurs*, Reims, ÉPURE-Editions, 2016b.

Grün Laurent, « L'entraînement technique et tactique des équipes professionnelles françaises de football entre 1942 et 1990 ». *Revue STAPS*, *n°114*, vol 4, 2016c.

Lanfranchi Pierre & Wahl Alfred, « La professionnalisation du football en France (1920–1939) ». *Modern & Contemporary France*, n°6, vol 3, 1998.

Mason Tony, *Association Football and English Society, 1863-1915*. Brighton [England], Humanities Press, 1980.

Mignon Patrick, « Les désordres des stades, 1945-2005 ». In Tétart Philippe, *Histoire du sport en France. Tome 2 : de la Libération à nos jours*, 2007.

Mignot Pierre, *Étude diachronique des représentations médiatiques des publics du football dans l'Équipe de 1946 à 2010*. Thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2014.

Mischel Alain, *Football : les systèmes de jeu : les grandes équipes de 1860 à nos jours*. Paris, Chiron, 1991.

Monoky Mathieu, *Ultras et hooligans en France : socio-histoire des supporters radicaux de football au tournant des XX*e *et XXI*e *siècles*. Thèse en histoire contemporaine, Université de Lille 3, 2019.

Prudhomme-Poncet Laurence, *Histoire du football féminin au XX*e *siècle*. Paris, Harmattan, 2003.

Rey Didier, *La Corse et son football : 1905-2000*. Ajaccio, Albiana, 2003.

Sorez Julien, « La médiatisation de la vedette de football dans la France de l'entre-deux-guerres ». *European Studies in Sports History*, vol 5, 2012.

Sorez Julien*, Le football dans Paris et ses banlieues : un sport devenu spectacle*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

Tenèze Ludovic, « Histoire du football : le Board et l'analyse des transformations des lois du jeu ». Thèse en STAPS, Université Paris V, 2011.

Tenèze Ludovic & Joncheray Hélène, « Les lois du jeu en football : le pouvoir du *Board* ». *Jurisport*, n°121, 2012.

Tenèze Ludovic & Joncheray Hélène, « L'universalité des lois du jeu du football et la singularité de l'interprétation des règles depuis 150 ans ». In Sudre David et Genty Matthieu, *Le sport. Diffusion globale et pratiques locales*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Tenèze Ludovic, *150 ans de football : 1863-2015, histoire des lois du jeu*. Dijon, Raison et Passions, 2015.

Vonnard Philippe, *L'Europe dans le monde du football : genèse et formation de l'UEFA (1930-1960)*. Bruxelles, P.I.E Lang, 2018.

Wahl Alfred, *Les archives du football. Sport et société en France (1880-1980)*. Paris, Gallimard, 1989.

Wahl Alfred, « Le football, un nouveau territoire de l'historien ». *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°26, vol 1, 1990a.

Wahl Alfred, *La balle au pied : histoire du football*. Paris, Gallimard, 1990b.

Wahl Alfred, « Le mai 68 des footballeurs français », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°26, 1990c.

Wahl Alfred & Lanfranchi Pierre, *Les footballeurs professionnels : des années trente à nos* jours. Paris, Hachette, 1995.

Histoire des arbitres de football

Chovaux Olivier, « Hommes en noir…hommes de l'ombre? : pour une histoire des arbitres de football et de l'arbitrage en France (fin XIXe-1945) ». In Dosseville Fabrice & Laborde Sylvain, *Les facettes de l'arbitrage : problématiques et recherches actuelles*. Paris, Publibook, 2011.

Chovaux Olivier, « Du magistrat sportif au directeur de jeu…arbitres de football et arbitrage dans la France des Sixties ». In Liotard Philippe, *Le sport dans les sixties : pratiques, valeurs, acteurs*, Reims, ÉPURE-Editions, 2016.

Chovaux Olivier, *« Siffler n'est pas jouer ? » : Histoire des arbitres de football*. Paris, Atlande, 2021a.

Chovaux Olivier, « Des femmes de l'ombre chez les hommes en noir : deux pionnières de l'arbitrage dans le football professionnel en France (1997-2019) ». *Revue* STAPS, n°131, vol 1, 2021b.

Chovaux Olivier, « Le Syndicat des Arbitres du Football d'Élite (SAFE) : un contre-pouvoir efficace au service d'une corporation privilégiée ? (2006-2016) ». In Schotté Manuel & Vincent Joris (dir.), *Le sport et ses pouvoirs*, Limoges, Presse Universitaires de Limoges, 2021c.

Joly Alexandre & Renaud Jean-Nicolas, « Representing the man in black: the football referee in France Football Magazine, 1946-91' ». *Sporting traditions*, n°32, vol 2, 2015.

Joly Alexandre, « Michel Vautrot : la construction d'une figure populaire de l'arbitrage (1959-1991) ». *Sciences sociales et sport*, n°15, vol 1, 2020.

Joly Alexandre, « Les archives de l'intime des « hommes de l'ombre » : le cas de Robert Wurtz, précurseur d'un arbitrage athlétique et médiatisé (1962-1990) ». *European studies in sport history*, en cours de publication.

Porter Dilwin, « Whistling his way to wembley: Percy Harper of Stourbridge, cup final referee ». *Sport in History*, n°35, vol 2, 2015.

Tenèze Ludovic, Joncheray Hélène & Arnal Thierry, « Rôle et pouvoir de l'arbitre en football : approche historique ». *Science & Motricité*, n°87, vol 1, 2015.

Tenèze Ludovic, *VAR ? Le miroir aux alouettes*. Paris, Du Panthéon, 2021.

Thomson Gordon, *The man in black : a history of the football referee*. Londres, Prion, 1998.

Webb Tom, « The emergence of training and assessment for referees in association football: moving from the side-lines ». *The International Journal of the History of Sport*, n°31, vol 9, 2014.

Webb Tom, « Referees and the media : a difficult relationship but an unavoidable necessity ». *Soccer & Society*, n°17, 2016.

Webb Tom, *Elite soccer referees : officiating in the Premier League, la Liga and Serie A*. Londres, Routledge, 2017.

Willems Ludovic, « Évolution du dossier médical d'aptitudes des arbitres de la Fédération Française de Football depuis 1980. Étude des arbitres ayant évolué plus de dix ans à l'échelon Fédéral ». Thèse pour le diplôme d'État de Docteur en médecine, Université du droit et de la santé (Lille 2), 2003.

Sociologie générale

Barel Yves, *La société du vide*. Paris, Seuil, 1984.

Baudrillard Jean, *La société de consommation*. Paris, Gallimard, 1970.

Baudrillard Jean, *Simulacres et simulation*. Paris, Galilée, 1981.

Becker Howard, « The nature of a profession ». *Yearbook of the national society for the study of education*, 1962.

Boltanski Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*. Paris, Minuit, 1982.

Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris, Minuit, 1970.

Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*. Paris, Minuit, 1980.

Bourdieu Pierre, « L'illusion biographique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986.

Bourdieu Pierre, *Sur la télévision : suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Liber éditions, 1996.

Bourdieu Pierre, *La domination masculine*. Paris, Seuil, 1998.

Boussard Valérie, « L'incontournable évaluation des performances individuelles : entre l'invention d'un modèle idéologique et la diffusion de dispositifs pratiques ». *Nouvelle revue de psycho-sociologie n°8*, vol 2, 2009.

Caillois Roger, *Les jeux et des hommes*. Paris, Gallimard, 1958.

Carr-Saunders Alexander & Wilson Paul Alexander, *The professions*. Oxford, Clarendon press, 1933.

Champy Florent, *La sociologie des professions*. Paris, PUF, 2012.

Chapoulie Jean-Michel, « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels ». *Revue française de sociologie*, n°14, vol 1, 1973.

Connell Raewyn, *Masculinities*. Cambridge, Polity Press, 1995.

Coton Christel, « Luttes de prestige entre pairs. Le cas des officiers de l'armée de terre ». *Sociétés contemporaines*, n°72, vol 4, 2008.

Crozier Michel & Friedberg Erhard, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris, Point, 1977.

Darmon Muriel, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation ». *Politix*, n°82, vol 2, 2008.

Demazière Didier, Gadea Charles & Arborio Anne-Marie, *Sociologie des groupes professionnels : acquis récents et nouveaux défis*. Paris, La Découverte, 2009.

Dubar Claude, « Sociologie des groupes professionnels en France : un bilan prospectif ». In Menger Pierre-Michel, *Les professions et leurs sociologies*. Paris, Maison des sciences de l'homme, 2003.

Dubar Claude & Tripier Pierre, *Sociologie des professions*. Paris, Armand Colin, 2005.

Dubar Claude, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. Paris, Armand Colin, 2015.

Durkheim Émile, *De la division du travail social*. Paris, Presses universitaires de France, 2010.

Ehrenberg Alain, *Le culte de la performance*. Paris, Pluriel, 2011 (1991 – 1ère édition).

Foucault Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 1975.

Genieys William, *Sociologie politique des élites*. Paris, Armand Colin, 2011.

Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 : la présentation de soi*. Paris, Éditions de Minuit, 1973.

Guillaume Cécile & Pochic Sophie, « La fabrication organisationnelle des dirigeants : un regard sur le plafond de verre ». *Travail, genre, et sociétés*, n°17, vol 1, 2007.

Héritier Françoise, *Masculin-Féminin. Tome 1 : la pensée de la différence*. Paris, Odile Jacob, 1996.

Hughes Everett, *Le regard sociologique : essais choisis*. Paris, Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, 1996a.

Hughes Everett, « Le drame social du travail ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°115, 1996b.

Josèphe Pascal, *La société immédiate*. Paris, Calmann-Lévy, 2008.

Lahire Bernard, « Avoir la vocation ». *Sciences sociales et sport*, n°12, vol 2, 2018.

Lipovestsky Gilles, *L'ère du vide : essai sur l'individualisme contemporain*. Paris, Galimard, 1983.

Mintzberg Henry, *Structure et dynamique des organisations*. Paris, Éditions d'Organisations, 1982.

Monney Vanessa, Fillieule Olivier & Avanza Martina, « Les souffrances de la femme-quota. Le cas du syndicat suisse Unia ». *Travail, genre et sociétés*, n°30, vol 2, 2013.

Monod Jean, *Les barjots : essai d'ethnologie des bandes de jeunes*. Paris, Hachette, 2007.

Pareto Vilfrido, *Traité de sociologie générale*. Paris, Librairie Droz, 1917.

Piketty Thomas, *Capital et idéologie*. Paris, Seuil, 2019.

Proteau Laurence & Pruvost Geneviève, « Se distinguer dans les métiers d'ordre ». *Sociétés contemporaines*, n°72, vol 4, 2008.

Sapiro Gisèle, « La vocation artistique entre don et don de soi ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°168, 2007.

Siméant Johanna, « Entrer, rester en humanitaire. Des fondateurs de Médecins sans frontières aux membres actuels des ONG médicales françaises ». *Revue française de science politique*, n°51, vol 1-2, 2001.

Simonet Maud, *Le travail bénévole : engagement citoyen ou travail gratuit?*. Paris, La Dispute, 2010.

Suaud Charles, « Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire ». *Revue française de sociologie*, n°15, vol 1, 1974.

Suaud Charles, *La vocation : conversion et reconversion des prêtres ruraux*. Paris, Minuit, 1978.

Wacquant Loïc, *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Paris, Agone, 2002.

Weber Max, Le *savant et le politique*. Paris, Plon, 1958.

Wilensky Harold, « The professionnalization of everyone? ». *American journal of sociology*, vol 2, 1964.

Wittorski Richard, « La professionnalisation ». *Savoirs*, vol 2, n°17, 2008.

Yonnet Paul, *Travail, loisir. Temps libre et lien social*. Paris, Gallimard, 1999.

Sociologie du sport

Bodin Dominique, *Sports et violences*. Paris, Chiron, 2001.

Bruant Gérard, *Anthropologie du geste sportif, la construction sociale de la course à pied*. Paris, PUF, 1992.

Callède Jean-Paul, *Les politiques sportives en France. Éléments de sociologie historique*. Paris, Economica, 2000.

Clément Jean-Paul, Defrance Jacques & Pociello Christian, *Sport et pouvoirs au XXe. Enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20-années 90)*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994.

Coulon Alain, « Le plaisir de l'arbitraire ». *Communications*, vol 67, n°1, 1998.

Dumazedier Joffre, *Vers une civilisation du loisir ?*. Paris, Seuil, 1962.

Dumazedier Joffre, *Sociologie empirique du loisir : critique et contre-critique de la civilisation du loisir*. Paris, Seuil, 1974.

Dumazedier Joffre, *Révolution culturelle du temps libre (1968-1988)*. Paris, Meridiens-Klincksieck, 1988.

Ehrenberg Alain, « Sport, égalité et individualisme ». *Les cahiers français*, n°320, 2004.

Elias Norbert & Dunning Eric, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*. Paris, Fayard, 1994.

Fabre Olivier, « Les nouveaux outils de la performance. Le sport à l'ère de la technologie ». *Sport et vie*, hors-série, n°19, 2003.

Faure Sylvia, *Apprendre par corps. Socio-anthropologie des techniques de danse*. Paris, La Dispute, 2000.

Jeu Bernard, *Le sport, l'émotion, l'espace*. Paris, Vigot, 1977.

Loret Alain, *Génération glisse : dans l'eau, l'air, la neige…La révolution du sport des « années fun ».* Paris, Autrement, 1995.

Peter Jean-Michel, « Civilisation du loisir, culture sportive et autoformation ». In Terret Thierry, *EP, sport et loisir (1970-2000)*. Clermont-Ferrand, AFRAPS, 2000.

Pociello Christian, *Sports et société : approche socio-culturelle des pratiques*. Paris, Vigot, 1981.

Vargas Yves, *Sur le sport*. Paris, Presses Univ. de France, 1992.

Sociologie du football

Allali Madjid & Nicolaï Jean, *Le football et la violence*. Lettres libres, 1987.

Berthoud Jérôme & Poli Raffaele, « L'après carrière des footballeurs professionnels en Afrique du Sud ». *Revue STAPS*, n°94, vol 4, 2011.

Bertrand Julien, « Se préparer au métier de footballeur : analyse d'une socialisation professionnelle ». *Revue STAPS n°82*, 2008.

Blociszewski Jacques, *Le match de football télévisé*. Rennes, Apogée, 2007.

Bromberger Christian, *Le match de football : ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*. Paris, Éditions de la maison des sciences de l'Homme, 1995.

Bromberger Christian, *Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde*. Paris, Bayard, 1998.

Bromberger Christian, « Supporterisme et engagement social ». *Cahiers de l'INSEP*, n°25, 1999.

Bromberger Christian, *Passions ordinaires : football, jardinage, généalogie, concours de dictée*. Paris, Hachette, 2002.

Lévy Kuentz Stéphan, *Sur le football : lecture d'un phénomène de société*. Paris, Léo Scheer, 2012.

Mignon Patrick, « La violence dans les stades : supporters, ultras et hooligans ». *Cahiers de l'INSEP*, n°10, vol 1, 1995.

Mignon Patrick, « Supporters ultras et hooligans dans les stades de football ». *Communications*, n°67, 1998.

Mignon Patrick, « L'argent du football ». *Pouvoirs*, n°101, vol 2, 2002.

Müller Denis, « Le football comme miroir ». *Études*, n°404, vol 5, 2006.

Nuytens Williams, *La popularité du football : sociologie des supporters à Lens et à Lille*. Arras, Artois Presses Université, 2004.

Nuytens Williams, « Le supporter de football et la règle : entre la faire et la défaire ». *Déviance et Société*, vol 29, 2005.

Poiseuil Bernard, *Football et télévision*. Paris, Broché, 1986.

Thiriez Frédéric, « Les clubs français à l'épreuve du foot-business ». *Pouvoirs*, n°101, vol 2, 2002.

Sociologie des arbitres de football

Annese Franck & Lesay Jean-Damien, *À mort l'arbitre ?*. Paris, Calmann-Lévy, 2007.

Bergès Laurent, « Au service des jeunes dans l'arbitrage ». *Empan*, n°51, vol 3, 2003.

Borel-Hänni François, *Étude de la responsabilité sociale des journalistes de sport : le cas de l'arbitre de football dans les médias français*. Thèse en Sociologie, Université de Lille, 2014.

Borel-Hänni François, « Michel Foucault, le visionnaire du VAR ». *Sport et vie*, n°171, 2018.

Borel-Hänni François, Desfontaine Pierrick & Wille Fabien, « Le traitement médiatique du recours à la technique audiovisuelle dans le football : la couverture de l'assistance vidéo à l'arbitrage lors des Coupes du monde 2018 et 2019 ». *Revue STAPS*, 2021.

Chovaux Olivier & Coutel Charles, *Éthique et spectacle sportif*. Arras, Artois Presses Université, 2003.

Colwell Sharon, « The letter and the spirit: football laws and refereeing in the twenty-first century ». *Soccer & Society*, n°1, vol 1, 2000.

Deleule Didier, « La partie et son juge ». In Chovaux Olivier & Coutel Charles, *Éthique et spectacle sportif*, 2003.

Denis Daniel, *Aux chiottes l'arbitre : à l'heure du Mundial, ces footballeurs qui nous gouvernent...* Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1978.

Desfontaine Pierrick, « Carte blanche à Tony Chapron ». *Revue STAPS*, 2021.

Duvant Grégoire & Nuytens Williams, « Fin de partie : la sortie de carrière des arbitres d'élite de football ». *Society and Leisure*, n°43, vol 3, 2020.

Hubert Christian, *Les hommes en noir : tout le football belge*. Bruxelles, Arts et voyages, 1974.

Le Tiec Lucie, « Le statut de travailleurs inachevés des arbitres de football. Approche par l'analyse des recrutements, des carrières, des abandons… ». *Sociologies pratiques*, n°31, vol 2, 2015.

Le Tiec Lucie, *Sociologie des arbitres de football en France. Singularités d'un groupe en construction*. Thèse de Sociologie, Université de Lille, 2018.

Perreau-Niel Alexandre & Érard Carine, « French football referee : an exploratory study of the conditions of access and employment for referees in terms of level and gender ». *Soccer & Society*, n°16, vol 1, 2015.

Nuytens Williams et coll., *Plus près des faits. Plus près des gestes. Enquêtes dans l'arbitrage et retour sur trois Ligues*, 2010.

Sallé Loïc et Hidri-Neys Oumaya, « Des arbitres « hors-jeu » ? L'évaluation des arbitres du football amateur en question ». *Formation Emploi n°142*, *Journal of Economic Littérature*, 2018.

Auto-biographies d'arbitres de football

Chapron Tony, *Enfin libre ! Itinéraire d'un arbitre intraitable*. Paris, Arthaud, 2018.

Quiniou Joël & Etcheverry Gérard, *Libre-arbitre*. Boulogne, TF1, 1996.

Wurtz Robert & Mermet Daniel, *Au cœur du football : vingt-cinq ans d'arbitrage*. Paris, Laffont, 1990.

Thèses en cours mentionnées

Desfontaine Pierrick, « Socio-histoire de l'introduction des aides numériques à l'arbitrage et à la performance dans le football », Thèse de Doctorat en STAPS, Université Toulouse 2.

Perreau-Niel Alexandre, « La filière Arbitrage-Football du lycée Joseph Fourier d'Auxerre : une filière exemplaire des conditions d'accès et de parcours socio-scolaires au sein d'une section sportive ? ». Thèse de Doctorat en STAPS, Université d'Artois.

Sabry Elie, « Les voix du sport : la mise en ondes du spectacle footballistique ». Thèse de Doctorat en Histoire Contemporaine, Université d'Artois.

Autres ouvrages consultés

Blanchet Baptiste & Lesay Jean-Damien, *Le dico du parler sport*. Paris, Fetjaine, 2012.

Donner Christophe, *Mon oncle*. Paris, Grasset, 1995.

Gelin Rodolphe & Guilhem Olivier, *Le robot est-il l'avenir de l'homme ?*. Paris, La documentation française, 2016.

Goethals Christophe, Vincent Anne & Wunderle Marcus, *Le pouvoir économique*. Bruxelles, CRISP, 2013.

Hallé Jean-Claude, *Football story : le onze de France*. Paris, Flammarion, 1978.

Lappin Elena, *L'Homme qui avait deux têtes*. Paris, Éditions de l'Olivier, 2000.

Leclaire Jean-Philippe, *Le Heysel : une tragédie européenne*. Paris, Calmann-Lévy, 2005.

Lemoine Patrick, *Le carré magique : quand le jeu était à nous*. Paris, Talent Sport, 2016.

Maccario Bernard, *Théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie des A.P.S*. Paris, Vigot, 1982.

Perec Georges, *L'infra-ordinaire*. Paris, Seuil, 1989.

Tunmer Arthur et Fraysse Eugène, *Football*. Paris, A. Collin, 1897.

Verret Bernard, *Raymond Kopa d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, PAC Éditions, 1980.

Glossaire

AFAF : Amicale Française des Arbitres de Football

AFCAM : Association Française du Corps Arbitral Multisports

ANAF : Association Nationale des Arbitres de Football

CCA : Commission Centrale des Arbitres

CDA : Commission Départementale d'Arbitrage

CRA : Commission Régionale d'Arbitrage

CREPS : Centre Régional d'Éducation Physique et Sportive

CTDA : Conseiller Technique Départemental en Arbitrage

CTRA : Conseiller Technique Régional en Arbitrage

DTNA : Direction Technique Nationale de l'Arbitrage

FFF : Fédération Française de Football

FIFA : Fédération Internationale de Football Association

IFFHS: *International Federation of Football History & Statistics*

INF : Institut National du Football

INS : Institut National du Sport

JAF : Jeune Arbitre Fédéral.

LNF : Ligue Nationale de Football.

UEFA : Union des Associations Européennes de Football

UNAF : Union Nationale des Arbitres de Football

UNFP : Union Nationale des Footballeurs Professionnels

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

VAR : Assistance Vidéo à l'Arbitrage

Table des graphiques

Graphique 1 : Répartition de la provenance des arbitres FFF lors de la saison 1961-1962. Données issues de *France Football officiel*……**55**

Graphique 2 : Répartition de la provenance des arbitres FFF lors de la saison 1969-1970. Données issues de *France Football officiel*……**66**

Graphique 3 : Total du nombre d'arbitres de football en France de 1967 à 1994. Données issues de *France Football officiel*……**143**

Graphique 4 : Répartition de la provenance des arbitres FFF lors de la saison 1976-1977. Données issues de *France Football officiel*……**146**

Graphique 5 : Évolution des indemnités des arbitres « *fédéraux 1* » et « *internationaux* » de 1970 à 1980. Données issues de France Football officiel et des archives privées de Robert Wurtz……**186**

Graphique 6 : Évolution du nombre d'arbitres de football en France de 1980 à 1994. Données issues de *France Football officiel*……**237**

Graphique 7 : Évolution des indemnités reçues par les arbitres « *fédéral 1* » lors de rencontres de D1 de 1980 à 1995……**282**

Graphique 8 : Pourcentage d'arbitres issus des promotions JAF devenant au moins « *interrégional* ». Issu des archives de *France Football officiel*……**300**

Table des diagrammes

Diagramme 1 : présentation des jeux de pouvoir au sein des différentes instances du football……**52**

Diagramme 2 : présentation des différentes instances de l'arbitrage français……**53**

Diagramme 3 : présentation des différents niveaux de progression pour les arbitres de la Fédération……**54**

Diagramme 4 : présentation de la hiérarchie des arbitres FFF à partir de 1970……**151**

Table des images

Image 1 : Couverture du 16ème livre « L'arbitre » en 1947. Photographie personnelle……**38**

Image 2 : Écussons portés par Gérard Biguet durant sa carrière arbitrale. Archives privées de Gérard Biguet……**42**

Image 3 : délimitation géographique des Ligues jusqu'en 1977. Données issues de *France Football officiel*……**53**

Image 4 : Rapport d'arbitrage de Michel Kitabdjian lors de la saison 1957-1958. Archives privées de Michel Kitabdjian……**61**

Image 5 : Rapport d'arbitrage de Michel Kitabdjian lors de la saison 1967-1968. Archives privées de Michel Kitabdjian……**62**

Image 6 : Photo de Georges Capdeville lors de la finale de la Coupe du Monde 1938. Site internet de la FIFA……**86**

Image 7 : Photo de Maurice Guigue lors de la finale de la Coupe du Monde 1958. Site internet de l'UNAF du Rhône……**86 et 175**

Image 8 : Une de France Football en 1956, remettant en cause une décision de l'arbitre français M. Barberan. *France Football n°525*, 10 avril 1956, Archives de l'INSEP, PF-216……**104**

Image 9 : Pierre Schwinté se rendant au centre du terrain avant le début de la finale de la Coupe de France 1963. Archives INA……**118**

Image 10 : Pierre Schwinté n'est pas dans le cadre de la caméra sur cette attaque lyonnaise à la 3ème minute de jeu de la finale de la Coupe de France 1963. Archives INA……**119**

Image 11 : Alors qu'il vient de siffler la première faute du match à la 5ème minute de jeu, un « gros plan » est réalisé sur Pierre Schwinté. Archives INA……**120**

Image 12 : Pierre Schwinté marchant dans le rond central pendant une attaque de Monaco à la 80ème minute de jeu de la finale de la Coupe de France 1963. Archives INA……**124**

Image 13 : Tableaux récapitulant les notes obtenues par les arbitres « *internationaux* » et « *pré-internationaux* » ainsi que leur classement lors de la saison 1976-1977. Archives privées d'Achille Verbecke, recueillies par Lucie Le Tiec……**145**

Image 14 : Rapport d'arbitrage de Jean-Marie Méeus lors de la saison 1976-1977. Archives privées de Jean-Marie Méeus, recueillies par Lucie Le Tiec……**149**

Image 15 : Rapport d'arbitrage de Michel Kitabdjian lors de la saison 1976-1977. Archives privées de Michel Kitabdjian……**150**

Image 16 : questionnaire adressé aux arbitres de la Fédération, lors du stage d'été organisé par la CCA en 1973. Archives privées de Michel Vautrot……**152**

Image 17 : résumé des évaluations de M. Machin et M. Kitabdjian lors de la saison 1968-1969. Procès-verbal de la commission des arbitres de la FIFA, séances des 14 et 15 février 1970 à Paris, Archives de la FIFA (Zurich), n°109964……**162**

Image 18 : récapitulatif des gestes et signaux à réaliser par l'arbitre et les juges de touche sur un terrain, 1975. Archives privées de Michel Vautrot……..**164**

Image 19 : Photo de Robert Wurtz lors de la finale de la Coupe de France 1976. Archives privées de Robert Wurtz……**175**

Image 20 : Photo d'un cahier de Robert Wurtz, totalisant les matchs effectués durant le mois de février 1974. Archives privées de Robert Wurtz……..**179**

Image 21 : récapitulatif des matchs arbitrés et des indemnités perçues par Robert Wurtz en mars et avril 1972. Archives privées de Robert Wurtz……**183**

Image 22 : récapitulatif des matchs arbitrés et indemnités perçues par Robert Wurtz en 1979. Archives privées de Robert Wurtz……**187**

Image 23 : tirage au sort du vainqueur de la demi-finale de Coupe de France opposant Lyon à Angoulême en 1967. Archives privées de Michel Kitabdjian……**192**

Image 24 : verso d'un rapport de Gérard Biguet, sur la rencontre de deuxième Division opposant Lens à Guingamp, le 16 septembre 1978. Image issue des archives privées de Gérard Biguet……..**193**

Image 25 : Pauline Didier, arbitre féminine de la Ligue de Paris, à la suite d'une rencontre de jeunes en 1975. Image issue des archives privées de Pauline Didier……**196**

Image 26 : maillot des arbitres fourni par l'équipementier Bukta en 1974. Archives privées de Robert Wurtz……**208**

Image 27 : maillot des arbitres fourni par l'équipementier Adidas en 1978. Archives privées de Robert Wurtz……**208**

Image 28 : Nomination du meilleur arbitre France Football lors de l'année 1975. *France Football n°1.551*, 30 décembre 1975, INSEP, PF-216……**209**

Image 29 : Robert Wurtz, en « gros plan », effectue le tirage au sort devant les capitaines et des photographes. Archives INA……**213**

Image 30 : Robert Wurtz, dans le rond central, siffle le coup d'envoi de cette rencontre. Archives INA……**213**

Image 31 : Robert Wurtz en « gros plan », notant sur sa carte d'arbitrage l'avertissement adressé à Raoul Noguès à la 11ème minute de jeu. Archives INA……**215**

Image 32 : Robert Wurtz suit l'action lyonnaise de très près. Archives INA……**216**

Image 33 : À seulement quelques mètres de l'action, Robert Wurtz sanctionne une faute des marseillais. Il place désormais le mur phocéen. Archives INA……**216**

Images 34, 35, 36, 37 : Robert Wurtz en plein effort durant une contre-attaque marseillaise……**219**

Image 38 : Rapport d'arbitrage de Gérard Biguet lors de la saison 1980-1981. Archives privées de Gérard Biguet……**239**

Image 39 : Rapport d'arbitrage de Gérard Biguet lors de la saison 1988-1987. Archives privées de Gérard Biguet……**240**

Image 40 : Rapport d'arbitrage de Gérard Biguet lors de la saison 1991-1992. Archives privées de Gérard Biguet……**241**

Image 41 : Attendus du test Cooper lors de la saison 1983-1984. Archives privées de Michel Vautrot……**269**

Image 42 : Attendus du test Cooper lors de la saison 1995-1996. Règlement intérieur de la CCA. Archives privées de Michel Vautrot……**272**

Image 43 : Photo accompagnant le résumé de la rencontre de D1 Nantes-Monaco. *France Football officiel* n°1.920, 11 mai 1983, Médiathèque FFF……**273**

Image 44 : Entrainement de Joël Quiniou, en préparation du Mondial 1994. Archives privées de Joël Quiniou……**277**

Image 45 : Attendus physiques fixés par la FIFA pour les arbitres « *internationaux* », lors de la saison 1995-1996. Règlement intérieur de la CCA. Archives privées de Michel Vautrot……**277**

Image 46 : Cahier retranscrivant l'ensemble des rencontres arbitrées par Daniel Lambert durant sa carrière et les recettes/dépenses associées. Archives privées de Daniel Lambert……**281**

Image 47 : Cahier retranscrivant l'ensemble des rencontres arbitrées par Gérard Biguet durant sa carrière. Archives privées de Gérard Biguet……**291**

Image 48 : Verso du rapport d'arbitrage de Daniel Lambert, rédigé par Maurice Guigue, lors du match de première Division Monaco-Bordeaux du 8 avril 1980. Archives privées de Daniel Lambert……**293**

Image 49 : Verso du rapport d'arbitrage de Robert Wurtz, rédigé par Roger Machin, lors du match de première Division Metz-RC Paris du 17 avril 1987. Archives privées de Robert Wurtz……**293**

Image 50 : Statistiques du nombre de cartons jaunes et rouges attribués par l'ensemble des arbitres de première Division en 1993-1994. Archives privées de René Lopez……**303**

Image 51 : Rapport d'arbitrage de Robert Wurtz lors de la saison 1986-1987. Archives privées de Robert Wurtz……**323**

Image 52 : Michel Vautrot est interviewé par Didier Roustan avant la rencontre. Archives INA……**329**

Image 53 : Le trio arbitral sort de son vestiaire. Archives INA……**330**

Images 54 et 55 : Michel Vautrot salue et discute avec les joueurs dans le couloir du stade. Archives INA……**330**

Image 56 : Michel Vautrot suit le jeu avec de grandes enjambées. Archives INA……**332**

Image 57 : Michel Vautrot distribue un carton jaune à Christophe Galtier à la 7ème minute de la rencontre. Archives INA……**333**

Images 58 et 59 : Michel Vautrot réconforte Jean-Pierre Papin et s'assure que ce dernier peut continuer à jouer. Archives INA……**334**

Image 60 : Michel Vautrot signale une faute de Thierry Laurey dans le rond central. Archives INA……**335**

Image 61 : Pendant que Jean Tigana se fait soigner, Michel Vautrot discute calmement avec l'olympien Blaz Sliskovic. Archives INA……**337**

Image 62 : Michel Vautrot adresse un carton jaune à Karl-Heinz Förster. Archives INA……**338**

Table des encadrés d'arbitres

Louis Tereygeol……**83**
Michel Kitabdjian……**91**
Jean Tricot……**92**
Roger Machin……**93**
Roger Barde……**95**
Robert Frauciel……**98**
Maurice Guigue……**112**
Marcel Bois……**113**
Pierre Schwinté……**114**
Robert Wurtz……**172**
Georges Konrath……**173**
Achille Verbecke……**180**
Henri Didier……**184**
Robert Héliès……**191**
René Vigliani……**192**
Michel Dailly……**253**
Gérard Biguet……**270**
Joël Quiniou……**275**
Daniel Lambert……**285**
Michel Girard……**290**
Bernard Lavis……**295**
Philippe Kalt……**302**
Florence Guyot……**313**
Michel Vautrot……**318**

Autres types d'encadrés

Missions de la commission des arbitres de la FIFA. Procès-verbal de la commission d'arbitrage de la FIFA, séance du 1er juillet 1961 à Florence, Archives de la FIFA (Zurich), n°110677……**70**

Texte intégral du Statut de l'Arbitrage. *France Football officiel n°1.245*, 18 février 1970, Médiathèque FFF……**138-141**

Statut de l'Arbitre. *France Football officiel n°2.068*, 25 avril 1986, Médiathèque FFF……**255-256**

Une semaine type de l'arbitre « *international* » Georges Ramos. *Foot n°123*, 23 janvier 1993, Médiathèque FFF……**288**

Statut du Jeune Arbitre (annexé au Statut de l'Arbitrage). *France Football officiel n°1.870*, 19 mai 1982, Médiathèque FFF……**305**

Table des matières

Remerciements **9**

Glossaire **10**

Avant-propos **11**

Introduction générale **17**

Introduction de première partie **49**

Partie I. L'arbitrage français et ses arbitres : les lentes mutations d'un système dans lequel prime l'amateurisme (1955-1970) **51**

A) La CCA, organisation conservatrice, face à la naissance de l'UNAF en tant que contre-pouvoir **51**

a) Le manque de structure de l'arbitrage français : la CCA entre autorité et inégalités 51

b) Autonomie de la CCA vis-à-vis des instances internationales 69

c) Le regroupement des arbitres de football et la création d'une corporation 76

B) L'homme en noir : un amateur dans le monde du football professionnel **84**

a) La faible condition physique du directeur de jeu 84

b) Les carrières et profils sociologiques disparates des arbitres 91

c) L'homme en noir dans une problématique de temps et d'argent 100

d) L'arbitre, un « homme de l'ombre » peu médiatisé et peu connu 104

e) L'homme en noir, un acteur autoritaire 111

C) L'arbitre de football dans le temps du match **116**

a) Monaco-Lyon, finale de la Coupe de France 1963 au prisme de l'arbitre Pierre Schwinté 116

b) Une analyse de l'arbitrage de cette rencontre 127

Conclusion de la première partie **131**

Introduction de deuxième partie **134**

Partie II. La mise en place d'une politique volontariste de l'arbitrage en faveur de directeurs de jeu plus professionnels (1970-1980) **137**

A) Vers un fonctionnement plus professionnel de l'arbitrage français **137**

a) Les instances de l'arbitrage en grande mutation : entre des préoccupations quantitatives et le développement d'une élite 137

b) La CCA et l'UNAF dans une lutte de pouvoir 155

c) L'arbitrage français progressivement sous influence de la FIFA et de la télévision 161

B) L'homme en noir : un acteur de plus en plus professionnel **170**

a) L'arbitre de football, un sportif ? 170

b) La standardisation des carrières et des profils sociologiques des arbitres 178

c) L'homme en noir, un acteur mieux indemnisé financièrement 182
d) Les prémices de la spécialisation et de la démocratisation des arbitres de football 189
1) Vers un début de spécialisation des juges de touche 189
2) Les premières « femmes en noir » 195
3) « La montée de la sève juvénile » 199
e) La médiatisation des arbitres et le développement d'arbitres atypiques 203
C) L'arbitre de football dans le temps du match 210
a) Marseille-Lyon, finale de la Coupe de France 1976 au prisme de l'arbitre Robert Wurtz .. 210
b) Une analyse de l'arbitrage de cette rencontre 224
Conclusion de la deuxième partie 229

Introduction de troisième partie 232

Partie III. L'arbitrage français et ses arbitres dans l'antichambre du semi-professionnalisme (1980-1995) 235

A) Vers un arbitrage semi-professionnel : entre directives internationales et revendications de la corporation 235
a) La rationalisation des instances de l'arbitrage français 235
b) Le rapport de force exercé par l'UNAF : vers une meilleure protection et reconnaissance des arbitres de football 250
c) La CCA sous tutelle de la politique de professionnalisation de l'arbitrage menée par la FIFA… 259
B) Vers des arbitres semi-professionnels ? 268
a) L'arbitre de football, un athlète ? 268
b) L'homme en noir, un acteur mieux reconnu dans une hiérarchie progressivement plus sélective 279
1) Être arbitre : une plus-value financière ? 279
2) Les arbitres d'élite, des hommes qui consacrent leur vie à l'arbitrage 284
3) La seconde carrière : la déviation vers le rôle de juge de touche 293
c) L'arbitrage, une vocation ? Le recrutement des jeunes directeurs de jeu 299
1) La mise en place de la filière JAF (jeune arbitre fédéral) : un tremplin pour l'accès vers l'élite 299
2) Le développement de « la masse » des jeunes arbitres 305
3) Les prémices des sections scolaires d'arbitrage 308
d) « Faire carrière » pour une femme au sifflet ? 311
e) L'arbitre d'élite : un homme qui se distingue par sa personnalité 316
C) L'arbitre de football dans le temps du match 326

a) Marseille-Bordeaux, finale de la Coupe de France 1987 au prisme de l'arbitre Michel Vautrot 326
b) Une analyse de l'arbitrage de cette rencontre 341
Conclusion de la troisième partie 345

Conclusion générale 349
Sources 360
Archives institutionnelles 360
Sources imprimées 371
Enquêtes orales 373
Archives privées 375
Archives audiovisuelles 376
Bibliographie 377
Glossaire 393
Table des graphiques 394
Table des diagrammes 395
Table des images 396
Table des encadrés d'arbitres 400
Autres types d'encadrés 401
Annexes 402

Annexes

Sommaire des annexes

Extraits d'entretien 406

Gérard Biguet 407

Florence Guyot (Dorigny) 415

Michel Kitabdjian 420

Georges Konrath 430

Bernard Lavis 438

Jean Tricot 446

Michel Vautrot 460

Robert Wurtz 477

Jean Djorkaeff 486

Raymond Domenech 488

Alain Giresse 491

Quelques statistiques sur les arbitres français de 1918 à 1995 493

Arbitres français désignés dans les compétitions internationales 493

Arbitres français désignés pour la finale d'une compétition européenne 494

Arbitres des finales de la Coupe de France de 1918 à 1995 495

Arbitres français élus « meilleur arbitre *France Football »* de 1970 à 1995 498

Extraits d’entretiens

Parmi les entretiens menés auprès de dix-huit arbitres, huit extraits issus de ces derniers sont ici présentés. Trois retranscriptions d’entretiens réalisés avec des joueurs sont aussi exposées.

Gérard Biguet

Entretien réalisé le 28 octobre 2018 à son domicile (Conflans-en-Jarnisy).

Est-ce que vous pouvez me parler de votre carrière et notamment quand vous avez commencé l'arbitrage ?

Le point de départ déjà, il est un peu particulier. Venir à l'arbitrage c'est quasiment sûr que j'y serai venu de par le centre familial, vu que je suivais le papa tous les dimanches. Je repoussais de semaine en semaine l'entrée dans ce milieu jusqu'au jour où je jouais dans une équipe locale et je me suis fait expulser par l'arbitre. C'était le point de départ et j'ai pris un virage pour voir ce que c'était d'être arbitre, suite à cette expulsion. Après, c'est match par match, saison par saison. Donc moi, j'ai progressé dans l'arbitrage étape par étape, jusqu'à atteindre le pompon au niveau national, puis international.

Est-ce que vous pouvez me donner des détails sur votre enfance et votre famille ?

Le papa ici, c'est un milieu d'ouvrier. Mon papa travaillait dans une mine. Et la maman travaillait dans une pharmacie, puis elle s'est retirée de la vie professionnelle. Le papa, à côté de sa vie professionnelle, a joué au football et puis après, il a œuvré pour l'arbitrage Lorrain, en tant qu'arbitre et dirigeant après. J'ai été élevé dans le milieu de l'arbitrage et du football.

Vous avez dit que vous avez joué au foot, c'était à quel niveau et à partir de quel âge que vous êtes devenu arbitre ?

C'était au moment où j'étais cadet. Je suis rentré, à l'époque, dans le club de Jarny à côté d'ici, en tant que gardien de but. Je suis rentré à l'arbitrage en 1967, en janvier 1967. Étant né en 1946, j'avais 20 ans, presque 21. C'est à ce moment-là que je suis rentré officiellement dans l'arbitrage.

Est-ce que vous pouvez me parler de votre examen pour devenir arbitre de district ?

Je me rappelle plus si y'avait un examen théorique. J'avais été vu sur le terrain en janvier 1967, apparemment ça avait l'air de fonctionner et l'aventure a continué.

Vos débuts dans l'arbitrage se sont passés comment ?

Relativement bien. Les matchs, j'ai pas eu de problèmes. Après, j'apprenais beaucoup, c'est normal. Le premier problème un peu plus délicat, c'était sur un match junior, qui était une tranche d'âge assez difficile. J'ai fait un match tout proche de la frontière luxembourgeoise. Je me souviens qu'un joueur pas content d'une décision est venu m'insulter. Je l'ai expulsé, il a couru vers moi et est venu m'arracher mon insigne. Ça, c'était durant mes premières années en Ligue. Après, à ce moment-là, on retournait pas mal sur des matchs de jeunes. Également des minimes de temps en temps.

Votre district c'était lequel ?

Le district du Pays-Haut.

Vous devenez arbitre de Ligue à partir de quelle année ?

Ça devait être 1970-1971, je suis pas sûr car je suis passé arbitre « *interrégional* » en 1974.

Quels souvenirs vous avez en tant qu'arbitre de Ligue ?

Je me souviens de mon premier match, comme si c'était hier, avec deux juges de touche officiels. C'était en Ligue de Lorraine, on avait deux juges de touche officiels. Ça, ça marque. Après, y'a les derbys qui m'ont aussi marqué. J'avais fait un match entre Thionville et Amnéville, c'était un derby pour la montée en CFA. Ce match c'était devant 4 000 ou 4 500 spectateurs. Pour un match de Division Honneur, c'était assez étonnant.

Au niveau des observations, vous vous faisiez observer combien de fois par an en District et en Ligue ?

J'ai plus en tête les chiffres. Pour devenir arbitre de Ligue, je me rappelle que c'était trois matchs. C'était deux en première Division de District et un en promotion de Ligue. Sinon en Ligue, c'était trois ou quatre par saison si je me souviens bien.

Est-ce que votre père vous suivait quand vous étiez arbitre de District, ou même de Ligue ?

Non pas plus que ça, il avait ses obligations aussi. Je m'en souviens qu'une fois il était venu avec moi et que j'avais sifflé la fin du match, sur un match de Coupe, alors que l'attaquant était en bonne position d'avoir une occasion de but. Il me l'a fait savoir à sa manière. C'était pas très judicieux de ma part car en plus y'avait 0.0. Je sais pas si c'était du fait d'être obligé de rester trente minutes de plus. Mais c'est vrai que moi je l'ai pas vu plus que ça arbitrer et pareil pour lui. Après, on en discutait à la maison par contre. Et c'était pareil avec mon fils, qui est arbitre en Ligue 2, je suis pas allé beaucoup le voir.

En quelle année vous devenez arbitre « *interrégional* » du coup ?

En 1974.

Vous avez été contrôlé combien de fois pour cet examen ?

Trois fois.

Et un examen théorique aussi ?

Oui un examen théorique, y'avait un écrit et un oral. L'oral, on passait à des tables à Paris, avec des hautes personnalités de la CCA. C'était assez strict. Je me souviens de M. Devautour, qui était Président de la CCA à l'époque. Il était sorti après et m'avait dit : « beh si vous continuez comme ça, vous êtes bien parti ». Chacun avait leur manière de faire. Y'avait le Docteur Barde qui était un haut-pontife de la CCA. C'était un monument. Une fois, lors d'un match, quand il était pas encore arbitre, il avait envoyé un courrier à la CCA en demandant « tachez de mettre de meilleurs arbitres ». La réponse avait été : « vous avez qu'à venir ». Il est venu, il est devenu arbitre « *international* », membre de la CCA et de la FIFA. C'était un monstre. Une malice, une intelligence… Dans un autre style, mais tout autant un personnage, y'avait Jean Tricot. C'était quelqu'un de droit, je l'ai entendu souvent me dire : « je suis là hein, mais pas besoin de m'en rajouter ». Il me disait : « moi j'ai des cailloux dans la poche, je peux en perdre en route des cailloux », ce qui voulait dire des points. C'est un Monsieur qui a eu le mérite d'arrêter un match de première Division à la mi-temps.

Est-ce qu'à cet oral, ils annonçaient les résultats à la fin devant tout le monde ?

Oui c'était à la fin. Je crois qu'on avait déjà eu les examens pratiques en plus, donc ils nous disaient si on était « *interrégional* » ou non.

En tant qu'arbitre « *interrégional* », vous avez quels souvenirs ?

Ce qu'il y a c'est qu'en tant qu'arbitre « *interrégional* », ça nous arrivait de faire des matchs en deuxième Division, ce qui nous permettait d'être sur le terrain avec des arbitres « *fédéraux* ». Après y'avait « *pré-fédéral* », « *fédéral 2* », « *pré-fédéral 1* », « *fédéral 1* », « *pré-international* », « *international* ». Chaque fois, c'était au moins une année sur chaque catégorie, donc ça prenait du temps. Chacun avait sa manière de faire. J'ai eu l'occasion de faire différents matchs à la touche avec Michel Vautrot, il avait sa manière de faire. J'ai notamment fait la finale de l'Euro en 1988 à la touche avec lui.

C'était quoi sa manière de faire ?

Il avait fait une aura auprès des joueurs. Je me rappelle d'une fois à Nantes, en préparation de l'Euro, c'est pour ça que je faisais la touche. Quand on rentrait sur le terrain, on arrive au rond-central. Y'avait

bien les deux équipes, y'avait bien les deux juges de touche, mais y'avait pas l'arbitre. Et quand on s'est retournés, il était sur le banc de touche en train de discuter. Résultat : il fait son match, comme d'habitude. Quand il siffle la fin du match, les acteurs viennent pour lui souhaiter « bonne chance ». C'était sa manière de faire. Je sais pas si aujourd'hui ça marcherait aussi bien car les visions changent, mais à l'époque ça marchait. Après, à l'opposé, quand il fallait siffler pour l'équipe visiteuse dès la première minute de jeu, pour montrer qui c'était le patron, beh il le faisait. Avec Michel, ça a été des grands moments.

À partir de quelle année vous devenez arbitre « *fédéral* » ?

En 1979-1980 je pense. Parce qu'en en 1978-1979 j'étais « *pré-fédéral 1* ».

Qu'est-ce qui change à ce moment-là ?

J'ai pas changé mon style. Mon style c'était d'être un bon arbitre et on remarquait aussi souvent que j'étais très souriant. Ça revenait à chaque fois dans les articles de journal. C'était ma marque de fabrique. J'arrivais à bien prendre les joueurs pour les mettre de mon côté. Je les prévenais aussi.

Vous étiez plutôt du style à parler aux joueurs sur le terrain alors ?

Oui, sans exagérer, mais je le faisais pour que ça m'apporte quelque chose à mon arbitrage.

Un peu comme Vautrot du coup ?

D'une autre manière parce que lui il se permettait plus de choses. Un jour, avec Jeannol, qui avait dévissé et tiré en tribunes, il lui avait dit « au moins y'en aura un dans la famille qui aura touché le ballon ce soir ». Et ça passait, toujours avec son sourire. Il avait un humour. Moi c'était moins en mots, c'était plus en tenue, en faits ou en faciès. Je me rappelle pour mon premier match en 1ère Division, Laval-Nice, y'avait M. Bousdira à Laval qui faisait que m'emmerder. Et quand je l'appelais pour le rappeler à l'ordre, il s'en allait. À un moment, j'appelle son capitaine, qui jouait en Équipe de France, qui s'appelait M. Guillou et je lui dis : « si votre joueur vient pas me voir, il verra le jaune de loin. Merci aussi de lui dire de se calmer ». Il lui touche deux mots et Bousdira vient me voir. À la fin du match, il vient me voir et me demande : « c'était votre premier match en 1ère Division ? ». Je réponds : « oui ». Il me dit : « beh c'est pas le dernier ». Et après c'était fini avec ce joueur, ça s'est toujours bien passé avec lui.

La première saison en D1 s'est bien passée ?

Oui elle a été bonne. Si bonne qu'à la fin de la saison d'après, j'ai été nommé « *pré-international* ». Donc c'était assez rapide.

Est-ce que vous regardiez les journaux après, concernant vos matchs ?

On va dire qu'on est plus ou moins critiqués. Personnellement, c'était plus fort que moi, je les regardais. J'avais la curiosité d'avoir le ressenti de quelqu'un qui regarde le match d'une autre manière. Je regardais toujours donc oui.

À partir de quelle année vous devenez arbitre « *international* » du coup ?

Je dirais la saison 1982-1983.

Quelle différence vous faisiez entre l'arbitrage en France et l'arbitrage à l'étranger, notamment européen ?

Les joueurs contestaient peut-être un peu moins, peut-être à cause de la barrière de la langue. Mais l'arbitrage restait le même.

Robert Wurtz il était comment comme arbitre ?

Moi, j'ai toujours dit : « si y'en a un qui a amené le physique dans l'arbitrage, c'est Robert Wurtz ». À sa manière. Je lui ai fait deux ou trois fois la touche. Alors que j'étais juge de touche, je l'ai déjà vu passer derrière moi pour revenir sur le terrain de l'autre côté. Il démarrait en retard pour rattraper un joueur. Mais ça a été le premier à faire des explosions, des festivals dans ce style physique. Au niveau du public, ça avait un certain charme. Tout d'un coup, on a vu un arbitre qui était un véritable athlète. Quand il sifflait, personne ne disait rien car il était le nez sur les jambes des joueurs. Après, ça s'estompe un peu et ça a été pris d'une manière un peu différente. C'est lui qui, quelque part, a fait voir dans les yeux des observateurs, que l'arbitre devait être un athlète.

Et Joël Quiniou c'était quel style d'arbitrage ?

Joël, c'est encore autre chose. C'était plus au niveau technique. Car c'était pas au niveau physique. C'était la technique. Il passait assez discret dans un match. Il prenait les décisions qui s'imposaient sans en ajouter. Il avait un côté un peu craintif de ce qui pouvait arriver. À un stage de l'UEFA dans lequel on était tous les deux, on savait qu'on avait un test physique. La veille des tests, il est venu discuter des tests avec moi qui avaient lieu le lendemain. À tel point qu'on a dû aller sur la piste, la veille, pour qu'il se vide la tête. Il avait cette crainte de rater, il était anxieux alors qu'il y avait pas de quoi. Mais ça le bloquait tellement qu'il risquait d'avoir des problèmes dans les tests car dans la tête… Ou alors, quand je l'ai observé à la fin, il cherchait presque son frère dans la tribune pour se rassurer sur une décision pendant le match. Des fois, on pouvait le surprendre à regarder dans la tribune.

Georges Konrath ?

Encore autre chose ça. Ma première sortie internationale, c'était avec lui. C'était en RDA. Georges c'était : « ne venez pas m'emmerder ! À cinq mètres ça va encore. À deux mètres, c'est fini ». Il était assez dur, mais les joueurs savaient. Lui, c'était pas la peine de s'approcher, sinon c'était le rouge. C'était très dur mais c'était accepté. Personne ne venait lui dire ce qu'il pensait.

Quel rapport vous aviez avec les autres arbitres ? Y'avait une forte concurrence entre vous ?

Non, y'en avait qui avaient des caractères particuliers. Personnellement, j'ai jamais eu de problèmes, que ce soit durant les matchs ou durant les stages. Même en 1990, pour la Coupe du Monde en Italie, quand Michel Vautrot et Joël Quiniou avaient été pris et que j'étais le troisième sur la liste, Michel Vautrot avait déclaré que j'avais ma place pour arbitrer à la Coupe du Monde. Moi, j'avais bien réagi et je n'ai jamais connu d'autres réactions d'arbitres que celle-ci.

C'était quoi les consignes de la CCA relativement aux rapports avec les joueurs, le fait de leur parler ?

Y'avait pas de consignes sur ça. Y'avait pas de consignes sur la manière de faire. Il fallait juste que ça soit une manière gagnante, toute en restant ce qu'on était. Chacun avait sa marque de fabrique.

Est-ce que vous vous exprimiez dans les médias en dehors du terrain et quelles étaient les consignes de la CCA par rapport à ça ?

Les consignes de la CCA, c'était pas d'interdiction mais de faire attention. Moi j'entretenais de bonnes relations, sans en faire plus que ce qui fallait. J'avais un copain qui travaillait à *L'Équipe*, puis à *France Football* et à ce moment-là, y'avait les étoiles. Une fois à Lens, il était venu me voir à la fin et m'avait dit que j'avais fait un bon match. Le lendemain, j'avais cinq étoiles. C'était bien payé. Huit jours après, c'était toujours lui sur le match que je faisais et il me dit : « bon match, je vais surement te mettre trois ou quatre étoiles ». Je le regarde et lui dis : « on a pas la même perception des choses. La semaine dernière, tu m'as mis cinq étoiles alors que j'en méritais pas cinq. Mais ce soir, t'aurais pu sortir de ta poche une étoile de plus ». J'achète *France Football* le lendemain, comme toujours le mardi. Et j'en avais cinq. Mais c'est vrai que du coup, avoir une bonne relation avec les journalistes, ça permettait d'avoir une meilleure image.

Vous avez toujours connu des étoiles ou y'a un moment où vous n'étiez pas noté ?

Non peut-être pas, y'avait peut-être une note avant, mais ça revenait au même.

Vous avez été amené à faire un Mondial des moins de 20 ans ?

Oui c'était au Mexique, j'avais fait le match d'ouverture avec 120 000 spectateurs, un quart de finale. Je fais la demi-finale à la touche, avec les brésiliens. Je repars à Mexico. Puis, la désignation tombe, je me retrouve en finale. D'ailleurs c'est la photo là (il me montre la photo accrochée dans son salon). Tout ça, c'est en 1983. Ça a peut-être été une année déclic dans ma carrière. Après, les Jo en 1988 ont aussi été un grand moment. Roger Machin, qui était membre de la FIFA, présent aux Jo, je l'ai vu pleurer parce que j'étais en finale. C'était un sacré évènement. Brésil-URSS.

Est-ce que vous pouvez me parler des stages de formation que vous aviez en France ?

C'était plus cool avant. C'était pas strict. Y'avait des membres de la CCA qui parlaient. Je me souviens du Docteur Barde, c'était passionnant. Y'avait d'autres choses qui l'étaient moins. Y'avait plus ou moins de rigueur. Y'avait un Docteur, on l'écoutait pas forcément. Y'avait des éléments techniques qui se sont greffés. Après ça a fortement évolué, avec la vidéo, qui a apporté de l'attrait, plus dans les années 1990.

Y'avait une volonté d'uniformiser l'action des arbitres ?

Oui mais moins que ce qu'on voit maintenant où on essaye de mettre tout le monde sous le même niveau de perception. C'est un peu du mathématiques ou systématique maintenant. Maintenant, on demande à des arbitres de systématiser leurs décisions. Ça tend à aller vers toujours plus d'uniformité de décisions. C'est pas évident mais je trouve que c'est important de laisser une partie de sensibilité dans l'arbitrage.

Vous avez également eu des stages FIFA et UEFA, quelle différence vous faisiez avec les stages en France ?

Là, tout était carré. Une anecdote : dans un stage UEFA, un des chevronnés, un arbitre anglais, pose une question à l'auditoire en disant, un peu comme en France, qu'un arbitre ne pouvait pas faire la même distance au test de Cooper en fonction de son âge. Nous en France, on avait un barème de distance pour le test Cooper en fonction de l'âge. Et c'était aussi le cas en UEFA. Cet arbitre anglais dit : « j'ai tel âge et je suis obligé de faire la même distance que tel âge ». Le membre de l'UEFA avait répondu : « vous vous rappelez quels matchs vous arbitrez ? ». Il répond : « oui, un match de Coupe d'Europe ». « Les matchs de Coupe d'Europe, c'est du haut-niveau non ? Vous croyez qu'à votre âge, vous devez pas être aussi capable de courir pour réussir votre match qu'un arbitre qui a dix ans de moins ? ». À l'époque, c'est un moment où tout le monde devait faire la même distance.

Au niveau des tests physiques, vous avez toujours connu le test Cooper ?

Oui, moi j'ai connu que ça. Moi, j'ai connu la mise en place du test Cooper à Vichy. À Vichy, c'était un Paul Frantz de Strasbourg qui faisait le physique. C'est lui qui a mis le test de Cooper. Au début, c'était le test de Cooper en étant capable de parler avec son voisin pendant douze minutes. Au début, c'était pas obligatoire, c'était une mise en route. Après, c'est devenu test de Cooper plus le 400 mètres, avec des barèmes et des sanctions pour les échecs.

Est-ce que vous pouvez me parler de votre carrière en dehors de l'arbitrage ?

J'étais pas un adepte des grandes études. C'est grâce à l'arbitrage que j'ai fait ma carrière professionnelle. Au début, ça a aidé. Au niveau étude, je suis passé du cycle normal au cycle d'École privée, au niveau commercial car je pensais que ça m'allait mieux. Je travaillais dans le domaine bancaire. J'ai eu ensuite la chance d'avoir des patrons qui m'ont tout accepté. J'étais dans le management bancaire puis j'ai fini directeur d'agence tout près du Luxembourg. On peut dire que l'un a servi à l'autre et que l'autre a servi à l'autre. Je me souviens quand j'ai postulé pour devenir directeur d'agence. J'ai

passé des entretiens et on m'a demandé comment j'allais manager mon équipe. J'ai dit : « depuis un certain temps, j'encadre tous les week-ends des joueurs de haut-niveau dans des matchs de haut-niveau. Je pense avoir acquis certaines compétences dans ce domaine-là pour le faire ». L'arbitrage m'a peut-être aidé pour ce côté-là, même si y'avait peut-être aussi la notoriété.

Vous aviez des aménagements pour l'arbitrage ?

Oui, j'avais la liberté de pouvoir le faire sans problème. Je pouvais dire du jour au lendemain : « je pars quinze jours ». Ça posait pas de problème. Je partais soit en congés normaux, soit en congés sans soldes.

Concernant les indemnités, vous vous souvenez un peu ce que ça représentait ?

Je me souviens toujours que Roger Machin me disait qu'il touchait 50 francs par match. Nous ça a monté jusqu'à 750 francs. Y'a même eu une prime d'international. Mais ça augmentait petit à petit. Mais très loin de ce qu'ils touchent aujourd'hui. On avait surtout la joie d'aller dans d'autres pays, de faire des grands matchs.

Vous arrêtez votre carrière en 1992 à cause de la limite d'âge ?

Oui c'est ça, à cause de la limite d'âge. Y'a eu un passage de 48 ans à 45 ans. Mais y'a eu un intermédiaire, ça a été progressif car moi j'ai arrêté ma carrière à 46 ans. J'avais même la possibilité de faire une saison de plus, mais Vautrot m'a demandé de venir à la CCA car il voulait un manager des arbitres, qui s'occuperait aussi des désignations. J'ai réfléchi et j'ai accepté. Donc j'ai accepté d'intégrer la CCA, tout en faisant mon métier à côté. Mon métier, je l'ai conservé jusqu'à l'an 2000. J'ai été membre CCA, observateur, puis impliqué dans la DTA jusqu'en 2017. J'ai arrêté à 70 ans.

Au niveau de votre entraînement physique, y'en avait-il un déjà ?

Oui j'allais courir le soir quand je rentrais du boulot.

Vous étiez observé à tous les matchs quand vous étiez arbitre de D1 ?

Non non y'avait un nombre de matchs déterminés. Y'a eu six fois, puis dix. C'était de plus en plus. Puis, au début des années 1990, c'est arrivé à tous les matchs.

Est-ce que vous étiez adhérent à l'UNAF durant votre carrière ?

Oui, dès le départ.

Vous avez parlé de M. Devautour, il était comment ?

Il était humain mais strict. Il avait du caractère. Après c'était M. Machin que j'ai bien connu.

Il était comment M. Machin ?

Il était rigide. C'était strict. C'était comme ça, mais pas autrement. Je me rappelle lui avoir fait une ou deux fois la touche, dont une fois à Lens. On était dans le coin des vestiaires, on s'habillait et lui il mettait sa chemise, car c'était encore des vestes à l'époque. Il mettait même ses boutons de manchettes. Ça rigolait pas, il était strict. Il travaillait dans les grosses usines à côté de Nancy. Il était leader syndicaliste. Ça rigolait pas. C'était strict. Après c'était quand même lui qui m'avait appris en 1988 que c'était moi qui allait faire la finale, même s'il avait pas le droit de me le dire. Et ça l'avait fait pleurer.

Puis Michel Vautrot, quand il a pris la direction de la CCA, y'a eu des changements ?

Ah là oui. Il était le même comme arbitre que comme membre CCA.

Y'avait des Ligues qui étaient plus représentées quand vous étiez arbitre ?

Oui c'est vrai, y'avait le Sud-Est avec Kitabdjian et tout. Y'avait aussi le Nord avec Di Bernardo, Delmer.

Au niveau des transports, vous avez toujours pris le train ou aussi l'avion ?

En France, l'avion ça restait quand même assez rare. Ça arrivait mais c'était très rare. Sinon c'était le train ou même en voiture. Après en trio, on essayait quand même de faire la route ensemble.

Vous votre trio, c'était des arbitres de la Fédération ?

Alors au début, ils complétaient avec des arbitres de Ligue, même des fois avec deux arbitres de Ligue. Après, mes juges de touche, c'était des arbitres « *interrégionaux* ».

Est-ce que finalement vous avez eu un mentor dans l'arbitrage ?

Quand je suis arrivé dans le haut-niveau, le président de la CCA, c'était M. Machin qui habitait à 40 km d'ici. Naturellement, ça permettait d'avoir des conseils.

Vous échangiez du coup ?

Oui, on échangeait un peu. Quand je suis arrivé en Fédération, il était même encore sur les terrains. Je lui ai fait la touche sur quelques matchs. J'arrivais dans le haut-niveau en même temps que d'autres comme Daniel Lambert et René Lopez. C'était pas un mentor attitré. Mais quand il arbitrait encore et qu'il faisait des matchs dans la région, c'était souvent Daniel Lambert et Gérard Biguet à la touche, dans l'optique d'apprendre.

M. Kitabdjian, vous en avez quel souvenir ?

C'est le bon papa. C'est quelqu'un de charmant. Un jour, il m'observait. Je crois que c'était à Marseille. Y'a un avantage que je laisse et y'a une faute sur un joueur dans le rond central. Je laisse l'avantage et dans la fraction de seconde après, le ballon est envoyé vers un autre joueur et je laisse à nouveau l'avantage. À ce moment-là, y'a un défenseur qui tacle le ballon et envoie le ballon vers un attaquant qui était en position de hors-jeu. Le juge de touche lève le drapeau. L'attaquant, seul, regarde le juge de touche et s'arrête, alors qu'il aurait pu jouer le ballon. Je siffle en réflexe et revient sur l'avantage, pour ne pas à avoir à siffler le hors-jeu. Là, M. Kitabdjian, avec sa douceur, frappe à la porte et rentre dans le vestiaire. J'étais juste à la douche. Il est venu et a écarté le rideau de la douche et m'a fait (il montre un pouce). Il est reparti, sans rien dire et est sorti du vestiaire. Il avait ce contact. C'est des gens, comme M. Bacou, qui étaient charmants. Mais j'avais tendance à beaucoup laisser l'avantage, quitte à revenir à la faute quelques secondes après.

M. Schwinté ?

C'était l'Alsacien. C'était assez strict. C'est lui qui m'a observé pour mon premier match d'examen pour la première Division. C'était Laval-Nice. Quand il est rentré au vestiaire à la fin du match, il m'a dit : « c'est bien, mais si tu continues à courir comme ça sur tous tes matchs, t'iras pas jusqu'à la retraite ». J'étais un peu surpris, surtout qu'il avait Robert Wurtz dans sa Ligue. Mais c'était aussi quelqu'un de strict.

Au niveau des arbitres de la première Division, est-ce qu'il y avait des métiers qui étaient plus représentés que d'autres ?

Non pas plus que ça. Y'en avait à la SNCF, on en rigolait un peu. Y'avait des militaires, on aurait même pu croire que par rapport à leur profession, ils pouvaient tirer des avantages. Y'avait René Lopez entre autres.

Dans l'avant match, comment ça a évolué ? Il fallait arriver combien de temps avant ?

En D3, c'était une heure et demi avant. Mais ça pouvait être une heure. En D2, c'était deux heures. Et en D1, c'était quatre heures. Je me souviens à Laval, on était arrivés quatre heures avant et les vestiaires c'était un bloc de béton. On avait dû passer quatre heures entre quatre murs en béton à attendre. On faisait pas grand-chose. Y'avait une collation d'avant-match. Puis après, on jouait au tarot ou aux cartes. Mais fallait les passer les quatre heures. On rentrait dans le match une heure et demi avant, quand les deux équipes étaient présentes. Ensuite, y'avait la feuille de match, on donnait quelques consignes aux juges de touche. C'était très long.

Vous rencontriez les capitaines avant les matchs ?

Oui ils venaient signer la feuille de match. Moi, je donnais pas forcément de consignes aux capitaines.

Vous vous échauffiez avant ?

C'est arrivé assez rapidement.

C'était dans le vestiaire ?

(Il souffle) C'est vrai qu'au début, on n'osait pas trop sortir dehors car ça paraissait un peu… Je me souviens qu'au Parc des Princes, les couloirs sont très larges, du coup on s'échauffait dans les couloirs. C'était tout seul. Mais, au début c'était dans des petits bouts de couloir si on le faisait. Puis à la fin, on a commencé à sortir sur le terrain.

Les matchs étaient le samedi soir ?

Oui, après parfois, y'en avait aussi la semaine. Des fois, y'avait parfois trois journées sur une semaine.

Comment vous vous entrainiez par rapport à ce calendrier ?

Le plus souvent j'allais courir le lendemain d'un match en récupération. Puis un entraînement plus fourni entre deux matchs, dépendant du nombre de matchs dans la semaine. Quand y'avait trois matchs, c'était que de la récupération. J'avais toujours en tête de faire mon entraînement.

À l'échelle d'une année, vous aviez des vacances ?

Oui y'avait une coupure sportive. La coupure était pas extrêmement longue. Je faisais une coupure dans l'intensité. C'était une coupure d'un mois environ. Il fallait pas se déclarer indisponible car si on voulait arbitrer… Moi j'étais toujours disponible. Les vacances, y'en avait plus vraiment car tout passait dans l'arbitrage. Car entre les congés et les congés sans soldes. On partait malheureusement pas beaucoup en vacances. Tout était axé sur l'arbitrage.

Juste concernant l'arrivée sur le lieu du match, y'a-t-il eu un moment où il fallait arriver la veille ?

Non, me concernant y'a jamais eu la veille. C'est toujours resté quatre heures. Après quand c'était vraiment loin et que le match était à 15 heures, on arrivait la veille mais c'était pas une obligation. Le samedi, les matchs étaient souvent à 20h30.

Florence Guyot (Dorigny)

Entretien téléphonique réalisé le 1er mars 2021.

Tout d'abord, pouvez-vous me dire en quelle année et où vous êtes née ?

Je suis née dans le département du Doubs, à Pontarlier, le 8 avril 1965.

Vous avez passé toute votre enfance là-bas ?

J'ai suivi des études jusqu'en terminale à Pontarlier. Puis ensuite, je suis allée à Besançon. J'y suis restée jusqu'en 2000. En 2000, quand j'ai arrêté l'arbitrage, on a déménagé et on est revenus dans mon petit village natal, en banlieue de Pontarlier.

Toujours sur votre enfance, c'était quoi le métier de vos parents ?

Ils étaient agriculteurs.

Quand vous étiez enfant, vous pratiquiez une activité sportive ?

Oui, j'étais passionnée de sport. J'ai fait beaucoup de handball, j'ai jamais pratiqué le foot. Par contre, j'étais vraiment passionnée de foot, notamment grâce à l'épopée des Verts. À l'École, j'avais un peu joué au foot en CM1-CM2. On avait même gagné un tournoi. C'était des équipes de six. Mais moi, c'était la passion du foot par la télévision et aussi mon grand frère, qui lui jouait en club. Mais moi, je pratiquais du handball.

Vous aviez une télévision chez vous pour suivre l'épopée des Verts ?

Non non. La seule télévision en couleur qu'il y avait dans le village à l'époque, c'était le prêtre du village. Donc on allait chez lui pour voir les grands matchs. On était plusieurs gamins à aller voir le match chez lui et moi j'en faisais partie.

Au final, comment en êtes-vous venue à l'arbitrage ?

Vraiment le hasard. Je faisais mes études sur Pontarlier, tout en vivant chez mes parents dans un petit village qui s'appelle Septfontaines. Dans ces années-là, chaque village avait une équipe de foot. Notre village avait son équipe de foot, et j'y allais souvent. J'avais mon frère ainé qui y jouait à l'époque, en tant que gardien de but de cette équipe. À un moment donné, ils ont commencé à grimper dans les divisions de District, car ils jouaient vraiment à un bas niveau. C'est un village de 250 habitants que j'habitais. Et il a fallu un arbitre de foot qui vienne représenter leur club. Mon frère, qui était un peu impliqué dans la vie du club, m'a inscrit à un examen d'arbitre sans même m'en parler. Il s'était dit : « de toute manière il faut trouver quelqu'un, donc elle le fera ». C'était vraiment un concours de circonstances. Ensuite, quand il m'en a parlé, j'ai dit : « pourquoi pas ». J'ai fait ça pour aider le club, surtout que j'y connaissais rien. J'étais pas du tout passionnée par l'arbitrage. C'est comme ça que j'ai passé mon examen d'arbitre en 1980. C'était pas pour faire vingt ans d'arbitrage, mais pour dépanner le petit club du village qui avait besoin d'un arbitre pour être en conformité avec la règlementation.

Comment ça s'est passé du coup pour que vous deveniez arbitre ?

Une fois inscrite, je me suis vue remettre un petit bouquin. Ensuite, y'a eu un examen théorique. C'était dans le District du Sud Haut-Doubs. Puis après, il y avait eu un examen pratique sur un match de jeunes.

Vous avez un souvenir de ce match ?

Pas vraiment, je me souviens juste que j'avais trouvé ça assez facile. Ils avaient au moins deux ans de moins que moi et je suis quelqu'un d'assez grande, je fais 1m74, et j'avais une autorité assez naturelle.

Donc j'étais vraiment pas en difficulté. Ça m'était déjà arrivé d'arbitrer mon club pour dépanner, un match Seniors en plus, donc c'était pas la toute première fois que j'arbitrais un match.

Comment s'est passée votre progression par la suite dans l'arbitrage ?

À l'époque, y'avait une personne qui s'appelait Robert Bouchard, dans le District du Sud Haut-Doubs, qui s'occupait d'une section « Jeunes ». Les jeunes arbitres, qui ne devaient pas être joueurs en même temps, ce qui était mon cas, pouvaient intégrer cette section. C'est lui qui m'a donné la passion pour l'arbitrage. C'est quelqu'un qui était célibataire, à 40-50 ans, et qui était passionné d'arbitrage. C'était le secrétaire du District et il faisait un tas de contrôles pour la CDA et aussi pour la CRA. Il était très pédagogue avec les jeunes. Moi j'étais en seconde à l'époque, ça m'a fait découvrir d'autres personnes. On avait des réunions deux ou trois fois par an. Il nous faisait progresser sur le règlement, travailler ensemble. C'est là que j'ai pris une passion progressivement. C'est assez naturellement que j'ai passé les échelons les uns après les autres.

Vous vous souvenez des années de votre progression dans l'arbitrage ?

En 1980, j'avais 15 ans et je suis devenue jeune arbitre de District. Je suis devenue arbitre de Ligue en 1986. Entre temps, j'étais devenue arbitre District Seniors, que je suis restée qu'une année complète. Puis à la Ligue, j'ai mis qu'une seule année par échelon avant d'atteindre la Division d'Honneur, qui était la plus haute Division en Ligue. Le cercle des arbitres s'est alors agrandi et c'est devenu une grande famille pour moi. Certes, j'étais la seule fille au départ, mais c'était vraiment une bande de copains. On prenait plaisir à se retrouver. Y'avait Stéphane Moulin, qui était très engagé dans l'arbitrage de la Ligue Franche-Comté, mais aussi Michel Vautrot. Forcément quand on voyait Michel, on avait les yeux qui brillaient. Et du coup, quand je suis arrivée au plus haut niveau de la Ligue, on m'a dit : « beh pourquoi t'essaierais pas d'aller à la Fédération ? ». Moi c'est vrai que j'y pensais pas du tout, car pour moi j'avais atteint la limite.

Pourquoi vous considériez que c'était une limite ?

Parce qu'à cette époque-là, on parlait pas d'arbitrage féminin. Je m'étais jamais imaginée arbitrer à la Fédération. J'avais pas pensé que ça pouvait être possible. Aujourd'hui c'est différent. On voit beaucoup de matchs où les arbitres sont des femmes. Avant, c'était pas le cas. Dans les années 1980 et même 1990, on voyait pas ça. Je me suis jamais considérée comme une féministe, mon essence c'était de faire quelque chose qui me passionnait beaucoup. Ça m'a amené à prendre des responsabilités, notamment à la Présidence de l'Amicale du Haut-Doubs, en 1987. Un an plus tard, en 1988, je faisais de la DH pour la Ligue. Et j'ai été nommée arbitre de la Fédération en 1994, après avoir échoué deux fois à la théorie de la « Fédé » les années précédentes. J'ai dû passer mon premier examen en 1991. J'ai échoué l'année suivante aussi. J'ai eu ma théorie en 1993, puis j'ai été nommée Fédéral le 31 mai 1994.

Pour être nommée, il fallait passer la théorie puis trois examens pratiques c'est ça ?

D'abord il fallait que votre Ligue vous nomme. Ensuite y'avait l'examen théorique et puis trois examens pratiques. Puis quand j'ai été nommée, j'ai fait mon premier stage à Clairefontaine au mois de juin.

Les autres arbitres de la Fédération étaient pas surpris de voir arriver une femme ?

Oui, si. C'est une fois que j'ai arrêté que je m'en suis rendue compte. Sur le moment, quand je suis arrivée à la « Fédé », je voyais des choses comme je les avais vécues depuis 1980, c'est-à-dire de façon assez naturelle. La preuve, c'est que j'ai eu des échecs à la théorie. J'ai toujours véritablement pensé que j'avais mérité ma place. Ce qui était difficile aussi à la Fédération, c'était de dire que je venais de la Ligue de Franche-Comté, qui était la Ligue du numéro un de l'arbitrage, Michel Vautrot. Certains devaient penser qu'on m'avait donné un grand coup de pouce, surtout au vu du fait que j'étais la première femme à arriver à la Fédération. On en avait discuté avec Michel et il me disait : « faut toujours que tu sois irréprochable, pour justement couper court à ce genre de discussions ». Ça mettait une petite

pression supplémentaire, mais c'était pas malveillant. Je me souviens que la première année, en 1994, dans le grand amphi où y'avait tous les arbitres, Michel m'avait demandé de prendre la parole devant tout le monde pour expliquer mon parcours. J'ai affirmé haut et fort que j'étais là parce que j'avais gagné ma place d'être là. Je sais plus ce que j'avais raconté exactement, mais j'en ai un souvenir assez important. C'était une petite épreuve, d'expliquer pourquoi j'étais là.

Plus par rapport à votre Ligue d'appartenance ou au fait que vous étiez une femme ?

Les deux mais plus par rapport au fait que j'étais une femme. Y'avait quand même des railleries, je vais pas vous le cacher. Mais j'en ai jamais souffert car c'était pas dans mon caractère. Et puis je suis pas une féministe dans l'âme donc ça me touchait pas trop. Mais j'étais plus dans mon confort en Ligue que là, où j'étais dans un monde inconnu, très sélectif et avec que des hommes. C'était normal que ma promotion entraîne de la jalousie, c'était assez naturel.

Vous avez quand même dû justifier pourquoi vous étiez là !

Oui, oui, oui. C'est clair que par rapport aux autres garçons de ma promotion, les autres se posaient moins de questions. Le fait de venir de Franche-Comté, je pense que dans l'esprit des gens, c'était un handicap. Mais ça, je l'ai plus analysé après. Sur le moment, j'en ai pas souffert. *A posteriori,* je me dis que c'était quand même dur et qu'il fallait du courage. Il faut en faire encore plus en fait, c'était pas facile.

Toujours par rapport à votre examen pour rentrer à la Fédération, est-ce qu'il y avait un test physique à passer ?

Oui, à l'époque c'était le test de Cooper. Il se passait pas à la « Fédé » mais au niveau Ligue. Moi je les avais passé sur Besançon. J'ai jamais passé de tests physiques à Clairefontaine.

Par rapport à ces tests physiques, vous aviez les mêmes performances que les garçons à faire ou c'était adapté ?

La distance était adaptée. Moi j'avais 2 600 mètres à faire en douze minutes alors que les autres garçons de la même catégorie avaient 2 800 mètres à faire.

Après être entrée à la Fédération en 1994, quelle a été votre évolution ?

En fait, le fait d'entrer à la Fédération en 1994 m'a ouvert les portes de l'arbitrage international féminin. Les matchs étaient moins durs à arbitrer sur le football féminin à l'international, que ce que je pouvais faire en tant que F4 ou F3 avec les hommes. C'était vraiment du pur bonheur. Ça m'a fait connaître, la deuxième année je crois, Nelly Viennot et Corinne Lagrange. Les deux étaient à la touche et moi j'étais au centre. Après elles ont fait de très belles carrières, surtout Nelly qui est allée jusqu'au plus haut niveau. Mais elles étaient à la touche. C'était sympa ces sorties internationales, car ça permettait de créer d'autres liens, de nouvelles connaissances. Moi, j'ai monté qu'un seul échelon, de F4 à F3. Après j'ai eu ma première fille en 1997, donc j'ai eu une interruption. Puis après ça devenait compliqué physiquement avec les tests. Si j'ai arrêté en 2000, c'est pas parce que j'avais plus la passion, mais c'est parce que ça devenait très compliqué physiquement. C'est ce côté-là qui m'a fait arrêter quelques années avant la fin liée à l'âge.

Vous avez parlé de Nelly Viennot et Corinne Lagrange, vous étiez les trois premières à être à la Fédération ?

Moi j'étais la première et la seule à avoir été nommée arbitre central Fédéral. Elles, c'était des assistantes qui n'avaient pas, en tout cas au début, l'écusson de la Fédération. Après elles ont eu leur examen de la Fédération à la touche. De 1994 à 2000, elles avaient pas l'écusson selon-moi.

Y'avait Ghislaine Perron-Labbé aussi ?

Oui c'est vrai, je me rappelais plus de son nom. On a tourné une fois ensemble, elle est arrivée un peu après. Elle c'était pareil, c'était en tant qu'assistante et elle avait pas l'écusson. On s'est peu croisées puisqu'elle venait de Bretagne alors que Nelly et Corinne venaient de mon coin.

Y'en avait d'autres des filles durant cette période ?

Non on était que toutes les quatre. J'ai ouvert la brèche en 1994, puis après, ça s'est fait progressivement.

Vous êtes passée F3 en quelle année ?

C'était en 1996. En tant que F4 je faisais de la quatrième Division et en tant que F3 de la troisième. En 1994, ça a fait un « buzz » au niveau presse. J'ai été sollicitée par pas mal de médias : « la première femme, la première femme ! ». Ça m'a fait connaître un peu. J'ai été invitée aux Champs-Elysées, à Matignon pour la journée de la femme. C'était des expériences formidables et tout ça c'était en 1994. C'était le coup de la première.

On a parlé des réactions des autres arbitres de la Fédération tout à l'heure, mais maintenant si je viens sur le terrain, comment réagissaient les joueurs qui voyaient pour la première fois une femme arbitrer à ce niveau-là ?

Y'a toujours peut-être eu des réflexions sexistes, mais très peu. Quand on était sur le terrain, je faisais partie du jeu. J'étais l'arbitre et pas la femme. Y'avait plus de sexes. J'étais là pour arbitrer un match. J'ai pas de mauvais souvenirs par rapport à ça. J'ai eu des matchs difficiles mais pas en lien avec le fait que je sois une femme. Y'avait un respect. Bien sûr, y'avait des petites réflexions salaces.

Réflexions des spectateurs ?

Oui des spectateurs, mais qui pouvaient faire rire les joueurs. Chez les joueurs, ça pouvait être pareil. Je pouvais entendre : « tu ferais mieux de retourner à ta cuisine ! ». J'en ai jamais fait toute une montagne. C'étaient des sportifs qui voulaient gagner et les réflexions qu'ils me faisaient, c'était la même chose que des réflexions qu'ils pouvaient faire à des collègues masculins. Mais l'histoire de la cuisine et du tricot, c'est vrai que ça revenait, y compris chez les joueurs. Après moi, je trouvais ça rassurant. J'étais un arbitre, comme les autres. Je me suis toujours considérée comme un arbitre.

Sinon, quel était votre métier en parallèle de l'arbitrage ?

Moi j'étais analyste programmeur, c'est de l'informatique.

Est-ce que vous aviez des adaptations pour l'arbitrage ou c'était gérable ?

Non pas du tout. Moi les arbitrages, c'était soit le samedi, soit le dimanche. J'avais aussi une réunion pour l'Amicale le vendredi une fois par mois. Donc la semaine, j'étais bien disponible (pour son travail).

Vous vous entrainiez physiquement durant la semaine ?

Oui, on se voyait le soir deux fois par semaine au stade Léo Lagrange de Besançon. On se retrouvait entre nous. Y'avait pas que des arbitres « Fédé » mais aussi des arbitres de Ligue. On le faisait en groupe deux fois par semaine.

Est-ce que vous aviez un arbitre modèle durant votre carrière ?

Le père spirituel, très naturellement, c'était Michel et ses assistants. Quand il avait été faire la Coupe du Monde en Italie, il nous avait offert des places, aux arbitres, pour aller le voir. On était allés dans son hôtel et tout, c'était super. Michel a toujours été très généreux, pour les gens qui étaient passionnés par l'arbitrage. Le modèle était tout trouvé. Après, c'était vraiment la référence à l'époque.

C'était quoi son style d'arbitrage à Michel Vautrot ?

On parlait d'entraînement tout à l'heure, Michel c'était pas un grand sportif. Moi, ça m'allait bien aussi. Par contre, il avait une psychologie, une analyse des choses, que peu ont eu comme lui. Durant les entraînements à Besançon durant la semaine, ça arrivait souvent que d'autres arbitres disent : « et si on courrait un peu ». C'était un leader charismatique. Puis, il avait vraiment une amitié fidèle. Il nous a beaucoup appris ça à Besançon, à être solidaire les uns des autres.

Et vous, quel était votre style d'arbitrage ?

Euh, c'est une bonne question ça. Je me la suis jamais trop posée. Moi je devais quand même compenser un petit physique, j'étais pas une marathonienne. Je compensais par le placement et plus de psychologie. J'étais un peu comme Michel, même si ça fait un peu prétentieux. J'avais beaucoup de charisme, de l'autorité naturelle et je sentais bien le foot, par exemple concernant les avantages. Après, ce qui est sûr, c'est que j'avais pas le physique pour prétendre aller plus haut. Mais j'avais un bon feeling avec les joueurs sur le terrain.

Est-ce que vous vous êtes reconvertie dans l'arbitrage après votre carrière ?

Non, parce que l'arrêt a été très douloureux pour moi. C'est un arrêt que j'ai choisi car j'aurais pu continuer. C'est un arrêt qu'on m'a un peu imposé, c'était trop tôt pour moi et j'aurais bien aimé continuer. J'ai coupé court à tout. Pas à tout, car mon mari était lui aussi arbitre de la « Fédé » à l'époque. J'avais même du mal à continuer à aller avec lui sur les matchs. C'était vraiment très douloureux les deux premières années, car j'avais arbitré pendant plus de vingt ans. L'Amicale, j'avais arrêté à la naissance de ma fille en 1997, donc y'avait plus ça non plus. Naturellement, on m'a sollicité pour faire des contrôles quand j'ai arrêté, mais ça a été un non catégorique. Car j'étais pas prête à arrêter. J'ai vraiment coupé. Je ne voulais plus savoir ce qui se passait à la « Fédé », même si mon mari y était encore. La fin a été douloureuse (elle pleure). Même d'en parler là vous voyez, ça m'émeut, alors que ça fait des années. Quand vous vivez une passion comme ça, c'est difficile de tourner la page.

Donc c'était un échec à un test physique qui a entrainé votre arrêt ?

Oui c'était ça. En fait, mon test physique, sur lequel j'avais fait 2450m, me permettait de continuer l'arbitrage féminin international mais pas à la Fédération. Donc pour moi, c'était pas envisageable de repasser en Ligue. Donc j'ai décidé d'arrêter. Je l'ai vraiment vécu comme un échec. Après, j'avais aussi ma fille dont je devais m'occuper. Y'avait d'autres circonstances aussi, du point de vue professionnel où il fallait que je m'engage davantage. Mais j'avais toujours cette passion. Il faut être honnête, je n'ai pas arrêté l'arbitrage car j'aimais plus ça. C'était tellement douloureux pour moi que j'ai coupé les ponts avec tout. Même l'année dernière, Clément Turpin m'a sollicité, mais c'est encore douloureux et je lui ai dit non. De vous en parler, ça fait bizarre de se souvenir de tout ça. Mais pour moi, ça fait partie du passé. Cet échec au test physique, je l'ai un peu vécu comme une faute professionnelle.

Je vois bien. Est-ce que durant votre carrière en tant qu'arbitre, vous avez eu l'impression de mettre des choses de côté dû à l'arbitrage ?

Non. J'ai commencé très jeune. J'ai connu mon mari par l'arbitrage. Le boulot, j'ai toujours réussi à pallier les deux.

Et niveau loisir ?

Moi je considérais l'arbitrage comme un loisir. Quand on allait dans la même direction arbitrer avec mon mari, on faisait la route ensemble. On avait trouvé une fille au pair pour garder notre fille. On rentrait dans la nuit. Le lendemain matin, on allait décrasser ensemble. C'était notre vie en fait. J'ai rien sacrifié.

Michel Kitabdjian

Entretien réalisé le 28 mars 2019 à son domicile (Nice).

Pour commencer, comment en êtes-vous venu à l'arbitrage et parlez-moi un peu de votre carrière ?

C'est le hasard. En 1946, le club l'Union Sportive arménienne est reparti. J'ai joué avec les cadets de ce club. Puis, comme on n'avait pas d'équipe juniors, j'ai joué avec la deuxième Division car je n'étais pas assez fort pour l'équipe Seniors. Est arrivée l'heure du service militaire. Je suis parti en 1950 alors que j'avais fait mon apparition dans l'équipe première de l'US Arménienne, où on jouait en Promotion d'Honneur B. Service militaire à Constantine où j'ai joué pour le club CSC, j'ai fait le championnat militaire. Je suis revenu en février 1952 et j'ai repris ma place au sein de l'US Arménienne. On a d'ailleurs été champion cette année-là et nous sommes montés en Promotion d'Honneur A en 1952. Je deviens cette année-là instructeur et formateur des minimes. Je me suis attaché à cette fonction et c'est lors d'un match où l'US Arménienne jouait contre le Fonde Red Star, sur le terrain de Magnan, que j'ai été obligé d'arbitrer, parce qu'il n'y avait pas d'arbitre officiel. On a fait le tirage au sort et c'est tombé sur l'US Arménienne. J'ai arbitré de mon mieux et à la fin du match, une personne est venue me voir, une personne imposante, et il m'a dit : « je suis M. Korevic, je suis le Président de la Commission d'Arbitrage du District de la Côte-D'Azur ». Première chance, je suis vu par quelqu'un. Mais moi je ne pense pas à l'arbitrage à ce moment-là. Tout ce que je sais, c'est que ma mère m'avait acheté un tee-shirt tout neuf et que sur le terrain quand je me donne, je me donne. Le M. Korevic avait pris mes coordonnées et le lendemain, il est venu lui-même à la maison. Il m'a dit : « je voudrais que vous passiez votre examen d'arbitre, car sur le terrain vous avez fait voir beaucoup de choses et vous apprendrez ». Il m'a fait aller au siège du District. J'y ai été le vendredi soir, il m'a posé des questions. Il a vu que j'avais l'essentiel et il m'a dit que j'allais commencer à arbitrer bientôt. Mais je lui ai dit : « je joue moi ». Il m'a dit : « vous me direz quand vous jouez et on vous désignera en conséquence ». Ça m'enchantait pas beaucoup, mais je me suis dit qu'il fallait faire l'essai. Comme j'étais un bon joueur mais pas une vedette, je me suis dit : « on sait jamais ». J'ai commencé à arbitrer. Le temps a passé et ils m'ont fait passer mon premier examen le 7 décembre 1952. Il y avait une figure légendaire que tout le monde craignait plus ou moins et qui s'appelait Laurent Brun, grande gueule et grand cœur. Le match c'était Sportman-ISC en cadets et je me suis aperçu qu'à chaque fois que je sifflais pour l'un ou pour l'autre, il criait contre moi. Le match terminé, ce monsieur est venu. Il m'apporte un café et me dit : « tiens petit, bois le car il fait froid ». Le café montrait qu'il y avait entre nous une attache, au-delà de l'aspect sportif. Je lui ai dit : « Monsieur, je ne vous connais pas ». Il m'a dit « je suis Laurent Brun, je suis le Président des deux clubs ». J'ai parlé avec lui, on s'est toujours bien entendus même si on n'était pas toujours d'accord, mais on parlait en face. Au bout de trois mois, je me suis arrêté car au District, au bout d'un mois, je faisais déjà des matchs de Promotion d'Honneur. Il me donnait des matchs pas faciles, des derbys. Du coup, j'ai arrêté de moi-même la pratique du football à l'US Arménienne, mais je reste au club. Lorsque je suis devenu arbitre, je devenais le plus jeune arbitre du District à 22 ans. Et il y a eu une voix qui s'ouvrait. Il y a eu une passation de pouvoir entre M. Korovic et M. Eymery, qui était le Président de la Commission Régionale d'Arbitrage. Cette passation me laissait entrevoir qu'ils allaient faire quelque chose pour que j'avance. La première étape, je l'ai accomplie avec le District. Il n'y a aucune demande de ma part, c'est M. Korovic qui a tout fait et moi je n'ai jamais rien demandé. Nous sommes arrivés en 1953. J'ai été au stage des arbitres de Ligue alors que je n'avais pas le droit, mais ils ont constaté que je pouvais débattre la loi XII. Il y a un mot dans la loi XII qui est important, c'est « l'intention ». L'arbitrage pour moi, c'était apprendre, comprendre, accepter, et ça m'a donné la possibilité, même dans mon travail, à mieux connaître les gens. À cette époque, on ne peut pas comparer avec la période actuelle, il n'y avait pas les cartons. C'était tant mieux, on pouvait en deux mots, à certains sages, dire à des joueurs : « d'habitude vous jouez mieux, calmez-vous ». Maintenant, si vous dites ça à quelqu'un, c'est pas interprété de la même façon. En 1953, alors que mon père travaillait à la

cordonnerie, son patron arrivant de Suisse, m'a apporté un chrono de foot qui s'appelle Léonidas. Dans ce chrono, il y a à l'intérieur toutes les pièces de rechange en cas de panne. En septembre 1953, je devais passer l'examen théorique de Ligue. Mon père a eu une perforation d'ulcère dans la nuit et il a fallu que j'aille à la clinique St Antoine. Il s'est réveillé le matin à 8 heures. Le premier mot qu'il m'a dit c'était : « qu'est-ce que tu fais ici ? ». Je lui ai dit : « papa, je suis à tes côtés ». Il m'a demandé à quelle heure j'avais l'examen, je lui ai dit : « à 9 heures ». Il m'a dit : « il faut que tu y ailles ». J'y ai été et je suis sorti premier. Je suis sorti premier parce que j'en voulais. C'était quelque chose qui me tenait à cœur. Les lois du jeu, pour moi, c'est plus que les lois du jeu, c'est les lois de la vie. Les lois de la vie, ça vous guide sur le terrain. Je suis devenu arbitre de Ligue sans avoir posé ma candidature. Tout s'est joué entre M. Eymery et M. Korovic. J'ai passé mon premier examen à Fréjus. Arbitre de Ligue à 24, 25 ans, ils n'avaient jamais vu ça, car à cette époque on arbitrait encore avec la veste, la chemise blanche. Les matchs étaient à 15h, la condition physique était loin de valoir celle nécessaire actuellement. Et moi, vu que j'étais jeune, je courrais. La Ligue, sans rien me dire m'a présenté à la Fédération. Me voilà candidat à la Fédération à 25 ans, 26 ans. Je passe mes trois examens, après avoir passé l'examen théorique. Et pour la première année et la dernière, c'était un test, on était trois candidats de la Méditerranée à cette période-là. À ce moment-là, c'était la Ligue du Sud-Est, car c'est devenu la Ligue Méditerranée en 1980. J'ai passé les examens à la Fédération en ayant passé les examens physiques, ils nous ont fait courir 80 mètres, le 50 mètres à reculons, c'était la première année. Sur huit, y'en a que trois qui l'ont eu, et c'est à partir de là qu'on a dit qu'il fallait travailler la condition physique. À 26, 27 ans, j'ai été nommé arbitre de la Fédération. Arbitre de la Fédération se décomposait de deux façons : y'avait deux catégories, l'arbitre « *interrégional* » et l'arbitre « *fédéral* ». L'arbitre « *interrégional* » faisait le CFA, et si on avait besoin de lui, on le prenait pour la deuxième Division. L'arbitre « *fédéral* » faisait la première Division. J'ai donc commencé par le CFA, et dans le CFA, il y avait des cadors, il fallait les faire. On m'a mis en deuxième Divison et dans la même année, alors que je n'avais pas le droit, ils se sont trouvés à court, parce qu'il y avait des blessés. Ils m'ont mis en première Division, en étant « *interrégional* ». Et j'ai fait onze matchs de première Division, dont le premier a été Béziers-Toulouse. Y'avait un grand Monsieur qui s'appelait M. Allemand, c'était le chef des délégués de la Ligue Nationale. À cette période, c'était le Groupement du Football Professionnel. Quand il est arrivé, il a attrapé mes deux juges de touche et il leur a dit : « le petit il est là et vous vous êtes des anciens. Le premier qui ne fait pas son boulot avec le petit, il peut dire au revoir ». La deuxième saison, on m'a dit : « le nombre de « *fédéraux* » étant limité, vous ne pouvez pas monter, il faudra être patient ». J'ai patienté et j'ai quand même fait encore onze matchs de première Division, jusqu'en 1959, où j'ai réussi à devenir « *fédéral* ». J'étais donc le plus jeune « *fédéral* », on avait jamais vu ça. Donc en tant qu' « *interrégional* », j'ai fait vingt-deux matchs de première Division avant de devenir « *fédéral* ».

Puis finalement, vous êtes devenu « *international* » ?

Un beau jour ils ont dit « renouvellement », parce que c'est vrai que la conception des nominations n'était pas la même qu'auparavant. Ils ont dit qu'il fallait remplacer Guigue et Fauquembergue et qu'il fallait mettre des gars de leur région. Guigue étant partant, ils avaient nommé Eurdekian, un compatriote de Marseille, susceptible de le remplacer. Et ils ont commencé à faire les contrôles. Au bout de trois contrôles, il y a pas eu de satisfaction d'après ce que j'ai entendu et ils ont tourné le regard vers moi. Lui il a eu le tort d'aimer un peu trop la vie. Un jour, il a eu une défaillance et il a loupé le train. Il a pris le deuxième train et quand il est arrivé à Sochaux, il était 8h20 alors que le match était à 8h30. Il est parti habillé en arbitre du train jusqu'au stade, où il arrivé pile à 8h30 pour le match. Il s'est fait incendier. Pareil, Raynard avait été testé et n'avait pas donné satisfaction. À la fin, le Président de chez nous [M.Eymery] dit : « pourquoi on essaierait pas Michel ? ». À cette époque-là, mettre un type comme moi de 29, 30 ans, c'était un risque. Mettre la veste et tout déjà, je me voyais mal. Ils ont fait l'essai et le premier match qu'ils m'ont donné, c'était Lyon-Reims avec Kopa. Le contrôleur, c'était un ancien arbitre « *international* », M. Boès. À la fin du match, il vient me voir et il me dit : « drôle de terrain hein ? ». Et moi je suis sous la douche et je réponds pas parce que je voulais le laisser parler. Il se tourne et il me dit : « drôle de public hein ? ». Et là je ne dis rien. Et là il me dit : « drôle de jeu hein, drôle de

joueurs ? ». Je ne dis rien. Il me dit : « vous ne dites rien ? ». Je lui dis : « j'attends que vous me disiez « drôle d'arbitre » ». Il rigole et il me dit : « et en plus il plaisante ». Je lui dis : « non je ne plaisante pas, c'est votre point de vue. Je suis ici pour apprendre ». Il m'a dit : « petit, continue comme ça ». Et ils m'ont donné ensuite un Saint-Etienne-Bordeaux à Toulouse en Coupe de France. Ils m'ont donné un Rouen-Le Havre. Et à partir de là, j'ai été nommé « *international* » en 1961. J'étais le plus jeune et c'est là où M. Eymery il était content et il a dit : « le petit il est sorti du berceau, il vous donne une leçon ». Mais dans ma tête trottait autre chose. Il trottait que je voulais que d'autres arbitres sortent du District de la Côte d'Azur. Pourquoi on ne fait rien pour les jeunes ? En 1961, mon premier match ça a été quelque chose de fantastique, je ne faisais pas des matchs inter-nations mais que des matchs interclubs au début. Pour mes débuts, j'ai fait Real de Madrid-Manchester United. Pour le match, il y avait un arbitre français, c'était moi et deux arbitres espagnols. À cette période-là, on vous réglait les frais de déplacement par l'équipe qui recevait ou c'était la Fédération qui vous réglait sur présentation du billet d'avion, sur le certificat qui indiquait que je travaillais. On me demande mes feuilles de travail avant le match et je dis à M. Domingues : « mon patron, il me paye pour les trois jours. Il est content d'avoir un arbitre « *international* ». De toute façon, c'est un jubilé, personne ne prend l'argent, c'est ma participation ». Et je n'ai pas pris l'argent. De ce jour-là, j'ai gagné le Real de Madrid en cœur. Le premier match en A (inter-nations), c'était Roumanie-Bulgarie pour les éliminatoires pour les Jo. À la fin du match, alors qu'en arrivant là-bas on vous prenait les billets d'avion, les passeports, car il n'y avait pas la liberté qu'il y a maintenant, un bonhomme est venu et a demandé à me voir. Il est venu et l'interprète roumain me dit que ce monsieur prétend avoir le même nom que moi. C'était le cousin de mon père. À cette période-là, quand on était « *international* », on n'arbitrait pas seulement le championnat français, on arbitrait en Tunisie, au Maroc, en Algérie, en Suisse, en Italie, en Egypte, en Grèce. Parce qu'il y avait une période d'organisation de l'arbitrage dans le monde et dans certains pays, il y avait de la corruption, notamment en Grèce. Ils voulaient donc des arbitres étrangers. En 61,62,63,64, c'est là que la position a commencé à être plus franche. En 1964, je suis sorti premier jusqu'en 1976. Pendant douze saisons je suis resté premier. Je suis resté « *international* » jusqu'en 1979. En 1977, j'ai commencé à avoir la première baisse en terminant deuxième et en 1978 je suis sorti quatrième. Comme je commençais à avoir beaucoup de peine à récupérer pour beaucoup de choses, avec mon travail, parce que mes parents commençaient à être vieux. Je devais donner satisfaction à la Fédération, qui m'a dit que si j'arrêtais ma carrière à la fin de la saison, je pouvais intégrer directement la Commission Centrale des Arbitres la saison suivante en 1980. Entre temps, dans ma carrière internationale, il y a eu des choses importantes. La première, j'ai été aux Jo de Mexico en 1968, où j'ai été désigné pour la finale. Mais deux jours avant, on m'a dit que ça serait le représentant de là-bas qui ferait la finale. Au final, ça a été un massacre ce match, mais je veux pas critiquer un copain. La France était aussi à ces Jeux et ils étaient tous habillés de la même manière pour y aller. Quand j'ai dit que je voulais la même tenue, ils m'ont demandé mes dimensions pour me dire au final que ça serait 219 francs. Au final, je l'ai pas pris et je suis pas allé à leur stage. Plus fort que ça, à cette période lorsque vous travailliez, pour avoir droit aux allocations familiales, on nous donnait un billet rose où il faut prouver que l'on a été 120 heures. Mon patron m'a dit : « je peux pas vous le donner, vous avez pas été 120 heures ». J'ai pas eu le droit à mes 80 francs d'allocations familiales avec mes deux enfants. Il a fallu que je fasse appel et ça a duré un an. Mais le plus de mal qu'il m'a fait, et ça je vous le dis car ça sera un mal à vie, c'est qu'au Mexique j'ai vu un pays pauvre, mais des gens très accueillants. À la fin d'un match, il y avait trop de nourritures et j'ai dit à des enfants de venir avec nous, avec l'accord du délégué. Avec un enfant, on est restés attachés et pendant quarante-trois ans on s'est écrits l'un avec l'autre. J'avais 50 dollars par jour d'indemnité par la FIFA. J'étais le seul à aller au restaurant car il y avait une serveuse tellement belle que je voulais la voir tous les jours. Je l'ai aidée aussi parce que, qu'est-ce que c'est 50 dollars ? C'est pour ça que pour moi le plus important, ce n'est pas que de siffler. En 1979, j'ai laissé ma place parce que j'étais quatrième. Le classement, c'était les sept premiers qui étaient « *internationaux* ». Le huitième, c'était Marcel Bacou, qui était pour moi un frère. J'ai laissé ma place. C'était un mec bien Marcel, c'était mon ami (il pleure).

Vous m'avez dit que vous devenez membre de la Commission Centrale des Arbitres en 1980. Sur quoi avez-vous œuvré ?

L'idée première que j'avais, c'était de faire des jeunes arbitres. Quand je suis arrivé à Paris, j'ai eu la chance de rencontrer M. Burlats, qui était le Vice-Président de la Fédération Française de Football, qui était porté vers les jeunes. Je lui ai dit : « M. Burlats, je ne suis pas un phénomène. Je suis un jeune. Chez nous, il y en a des jeunes qui sortent ». Et chez nous il y avait Veissière qui sortait. Lui il dit que c'est son entraîneur mais moi je dis que c'était moi, quand je prenais mon solex et que je restais chez lui jusqu'à minuit pour lui apprendre le règlement. Après y'a eu Colombo. Après y'a eu Borghini. Je suis devenu le représentant de la Méditerranée, on a eu onze gars qui faisaient la première Division, dont cinq « *internationaux* » (trois au centre et deux à la touche). Et ça il faut le faire, il s'agit de « driver ». Et il y a eu beaucoup d'amitié entre nous. À la CCA, on a fait la « Commission des Jeunes Arbitres » et à partir de là, on a changé la conception dans la formation des jeunes arbitres. Pour le recrutement des meilleurs jeunes, on a mis en place une autre forme d'examen. J'ai réussi, après tant d'années, à faire comprendre que le terrain passait avant l'oral. Il a fallu faire comprendre, à un moment, qu'on ne fabriquait pas des docteurs, on fabriquait des types de terrain. Dans nos paragraphes de contrôleur, il y en a un qui traite de la personnalité. L'entraînement, quand je commençais le matin à 6 heures, et que je finissais le soir à 19h30 à l'usine, le soir quand on me demandait d'aller courir, je disais que je ne pouvais pas. Moi, je ne m'entrainais pas comme les autres, mais j'étais sur-entraîné. L'entraînement, on l'a mis en place. Les jeunes, on l'a mis en place et à l'heure actuelle sur les vingt qui font la première Division, y'en a quatorze qui ont commencé chez les jeunes arbitres au moment où j'y étais. Mais ils se rappellent plus de moi et c'est pas grave. Moi j'ai rempli mon rôle.

Si on revient au moment où vous étiez arbitre, vous aviez eu des problèmes sur un match de Coupe d'Europe ?

Oui c'était une finale de Coupe d'Europe en 1975, Bayern-Leeds, où j'ai pas été très heureux à cause de problèmes internes entre deux arbitres assistants, chose qui a été remédiée depuis pour la bonne raison que, et sur ma proposition, on ne met plus les arbitres centraux à la touche. Les arbitres assistants sont des arbitres assistants, comme ça il n'y a pas de jalousie, pas de problèmes. Mais cette finale, c'est des souvenirs difficiles. On m'en a voulu du fait que j'ai refusé un but pour un hors-jeu. Or les images sont claires, le but était valable. Donc on m'en a voulu. C'était un français qui arbitrait en France. Les gens voulaient que le Bayern soit battu, comme le Bayern avait battu St Etienne en demi-finale.

Qui vous en avait voulu ?

(Il s'énerve un peu) C'était Thierry Rolland, c'était un malhonnête. Une fois, je l'ai pris dans les vestiaires à Valenciennes, il a compris qui j'étais.

Et également lors de la finale de la Coupe de France 1965 ?

Lorsque que y'avait une faute aux abords de la surface de réparation, si la faute est à l'intérieur, le juge de touche devait aller en direction du poteau de coin. Si vous restiez sur place, ça voulait dire qu'elle était dehors. Il me l'a pas indiqué, alors que la faute était dedans et il a pas bougé de place.

Quelles évolutions avez-vous perçu durant votre carrière concernant l'arbitrage ?

Beh déjà sur les lois du jeu. Durant ma carrière, j'ai cherché à comprendre quelques anomalies. Lorsque j'allais arbitrer en Roumanie en 1962-1963, ils faisaient déjà des remplacements. En France, on jouait à onze. Un jour, j'arrive à Marseille, contre Montpellier, un joueur blessé de Montpellier. Le docteur le soigne et le joueur revient sur le terrain. Sauf qu'il ne tient pas debout. J'arrête le match et dis au dirigeant : « il y a deux solutions : ou on continue à la fin à dix contre onze, ou sinon j'arrête le match et fait un rapport comme quoi on ne peut pas continuer à dix contre onze, même si je n'en ai pas le droit ». Ils acceptent de jouer à dix contre onze. Depuis, on a fait l'éloge des défibrillateurs, et moi je suis à la base de ça, car y'avait eu un mort d'un arbitre de la Fédération, qui s'appelait Drevet, dans un

match Pro à Nantes. Avant, quand on faisait les matchs de jeunes, notamment la Coupe Gambardella, d'abord c'était le nombre de corners qui départageait, ensuite c'était l'âge s'ils avaient le même nombre de corners. Moi, je leur ai dit : « pourquoi on ne fait pas les tirs au but ? ». Ensuite, je me suis retrouvé avec un match de Coupe de France, Lyon-Angoulême, première édition. Deuxième édition, c'était le Docteur Barde et troisième édition c'était Vigliani. Ils avaient décrété à ce moment-là que si le match était nul, ils faisaient la pièce, qu'il fallait faire au vestiaire. À la fin du match, sortent des vestiaires les joueurs d'Angoulême, pour aller saluer la foule venue les supporter. Le lendemain, les journaux disent que c'est Angoulême qualifié. Là aussi, ils sont revenus avec les tirs aux buts. À la Coupe d'Europe avant, il n'y avait pas le but qui comptait double à l'extérieur. Ils l'ont mis après mais avant il y avait un troisième match. Moi, match qualificatif pour la Coupe du Monde, Tunisie-Maroc à Marseille, il a fallu faire la pièce. Mais moi c'était sur le terrain.

Quel style d'arbitrage aviez-vous quand vous étiez arbitre ? Quel était votre rapport avec les joueurs ?

Excellent parce qu'à cette époque, il n'y avait pas les cartons. C'est la personnalité de l'arbitre qui doit arranger les choses. En mars 1971, je viens de me relever après mon accident à la main, je fais un match à Paris, Saint-Etienne-Marseille. Au cours de ce match, je siffle un hors-jeu. Skoblar est pas d'accord et quand je passe à côté, il me dit : « t'es un petit arbitre, un petit con ». Moi je ne dis rien. En deuxième mi-temps, il rate l'immanquable. Il vient me voir et me dit : « on est à 1 à 1 ». Je lui dis : « non on est à 2 à 1, car toi t'es pas un petit con, t'es un gros con ». Depuis ce jour-là, à chaque fois on se serrait la main. Je me souviens, en 1968, le journal *But* a fait un classement par les journalistes pour donner la note du meilleur arbitre, j'ai terminé premier. L'arbitrage qu'on a eu nous avec les joueurs, n'est pas du tout l'arbitrage de maintenant. Les arbitres que nous avons été n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Quand tu prends le train et que tu pars à 8 heures le matin et que t'arrives à 7 heures le soir à Paris, tu as le temps de parler avec des gens et tu apprends. Si je devais comme maintenant prendre l'avion, être un robot, ça ne me plait pas ça, c'est de la merde. C'est à cause de ça qu'on va en arrière. Parler avec les joueurs, c'était un encouragement. Maintenant la formation, elle n'est pas faite vers ça.

Au niveau de l'évaluation, concernant les contrôles que vous aviez quand vous étiez arbitre, c'était combien de contrôles par saison ?

Au départ, c'était trois contrôles. Après ça a augmenté progressivement, en lien avec la meilleure organisation de l'arbitrage. Ensuite, c'est passé à cinq. La notation était pas la même, c'était sur 4. Donc les notes allaient de 3,5 à 4. Puis après on a mis sur 10, puis on a encore rechangé. Et quand j'ai terminé ma carrière, on était presque contrôlés tous les matchs.

Est-ce que vous saviez si vous étiez contrôlés ?

Non, jamais. Durant l'intégralité de ma carrière, j'ai jamais su. On se doutait. Surtout à la fin de ma carrière, quand c'était quasiment tous les matchs. Après, moi, je partais du principe que le meilleur contrôleur, c'était moi. J'avais pas ma langue dans la poche et y'en a même un qui m'a dit un jour, c'était Faucheux d'ailleurs, c'était à Troyes, il m'a dit : « la prochaine fois, pour le coup d'envoi, fais attention que le ballon roule bien en avant ». Et c'est tout ce qu'il m'a dit. Je lui ai dit : « tu es venu de Blois pour me dire ça ? ».

C'était souvent que ça se jouait sur des détails comme ça les contrôles ?

Non c'était pas souvent. J'en ai un autre, le 18 août 1978, sur Sochaux-Bordeaux. J'avais un copain sur Sochaux que j'allais voir à chaque fois et on m'apprend avant le match qu'il est décédé. C'était un copain arbitre avec qui j'avais joué au ballon à Nice. À la fin du match, Schwinté m'a dit : « tu as loupé simplement un avertissement ». Alors je lui ai dit : « à quel moment ? ». Il me dit : « au moment où le joueur de Bordeaux a tiré le pénalty, y'a un joueur de Sochaux qui a jeté un gravillon sur le ballon ». Alors je lui ai dit : « le but a été marqué ? ». Il me dit : « oui ». Je dis : « beh alors, qu'est-ce que tu viens

m'emmerder ? ». Y'a aussi eu une année où j'ai perdu 0,5 point sur mon contrôle car j'avais les manches retroussées. C'était Maurice Guigue, le contrôleur dans les années 1960. Je n'y ai attaché aucune importance car ça rimait à rien. Pour moi, l'habillement de l'arbitre doit être adapté en fonction de l'arbitre en question. Moi, quand j'étais arbitre, je laissais pousser la moustache car sinon je paraissais jeune. Surtout qu'il y avait que des personnes âgées et très peu de jeunes arbitres. Lors de mon premier match, on a dit à M. Eymery : « si ça continue, tu vas faire arbitrer au berceau ! ». Mais lui, il regardait que la valeur. M. Eymery, c'est un homme que j'ai toujours porté en estime. Quand il avait quelque chose à te dire, il le disait et ne gardait pas les choses. Et pourtant, il avait la tête de quelqu'un qui n'était jamais content. Il donnait cette impression, mais c'était pas vrai. Il fallait le connaître. Son fils était le directeur d'un grand hôpital et il est décédé dans les colonies. Donc M. Eymery, il avait une peine.

Vous avez toujours eu des notes sur vos contrôles durant votre carrière ?

Oui toujours. Y'avait les notes données par les membres de la CCA et les notes données par la Ligue de Football. Y'a même eu, en 1968, un semblant de classement des capitaines, que ce soit l'équipe à domicile ou à l'extérieur. Et y'avait le journal *But* à l'époque. La seule fois qu'ils l'ont fait, dans le journal *But*, c'est moi qui suis sorti premier. C'est l'année où je suis parti aux Jeux olympiques. Après le journal a continué à faire un classement, mais c'était sans l'avis des capitaines d'équipe. Après, les notes des délégués, il me semble que dans les années 1970, ça existait déjà plus.

Vous m'avez dit que vous avez été premier de la CCA durant votre carrière ?

Oui de 1964 jusqu'à 1976, j'ai été premier de la Commission.

À partir de quand le premier du classement de la CCA devait faire la finale de la Coupe de France ?

Ah ça, c'est venu après. C'était Roger Machin qui avait décidé que le premier du classement ferait la finale de la Coupe de France. Moi j'ai toujours été contre. Je tiens à vous dire que la même année, j'avais la finale de la Coupe de France et de la Coupe d'Europe. J'ai laissé ma place pour la finale de la Coupe de France. C'était en 1975. J'ai dit : « je la veux pas ». Moi je pense que ça doit dépendre de la forme du moment de l'arbitre.

Mais ça marchait comment la désignation pour la finale dans les années 1960 ?

C'était une toute autre organisation. Quand un mec était à la fin de sa carrière et qu'il avait jamais fait de finale, on lui donnait comme récompense. Le changement c'est peut-être au début des années 1970.

Concernant la condition physique des arbitres de l'époque, pouvez-vous m'en parler ?

Ils n'avaient pas du tout les mêmes conditions physiques qu'aujourd'hui. Le football n'exigeait pas autant d'obligation de suivi. On pouvait pas leur demander plus car, au départ, ils avaient 25 francs. Pour s'entraîner, il faut des heures de disponible. Mais c'est vrai que physiquement à l'époque, ils auraient pu être meilleurs. Le jeu était pas aussi physique que maintenant. Les matchs se déroulaient tous à 15 heures. Y'avait un arbitre de première Division à qui j'avais fait la touche, avant un match à Alès, il avait mangé deux petits poulets entiers. Il était un peu bedonnant. Maintenant, c'est inimaginable ça. C'était Bureloux l'arbitre.

Quand s'est fait le changement concernant la condition physique vous pensez ?

Il s'est fait quand le test de Cooper est arrivé, au milieu des années 1970. C'est là où les arbitres ont eu la nécessité de s'entraîner à côté. Après, au-delà de la condition physique, c'est le placement sur le terrain qui est important pour un arbitre. Et sur un match en nocturne, il faut pas être trop près du ballon, c'est un mal, parce qu'il y a votre ombre sur le terrain.

Vous, vous avez fait un test physique pour rentrer à la Fédération vous m'aviez dit ?

Oui ça c'était le début. Parce que y'avait des arbitres qui couraient pas. Y'avait un 800 mètres, des 50 mètres à reculons et en avant, puis 20 mètres à reculons. C'était en 1955. Et ça a duré qu'une année, ça a été supprimé après. Après la condition physique, ça fait pas tout. Regarde Vautrot ! Il pouvait rester au centre du terrain mais avec sa gestion à lui, ça passait. Il faut un minimum.

Concernant votre tenue, elle se présentait comment ?

Au début j'avais une veste avec une chemisette blanche.

Et vous avez changé après ?

Après j'ai changé, j'ai mis la chemisette noire seulement. Mais il fallait pas que je retrousse les manches. Alors que moi, c'était chemise ouverte, il fallait que mon corps respire. Après, y'a eu les tenues Adidas, plus légères, peut-être dans les années 1970. Aux Jo de Mexico en 1968, la FIFA nous avait déjà fourni, pour tous les arbitres, des tenues Adidas plus légères.

Concernant les indemnités, ça a évolué comment ?

Au début, c'était 25 francs. Quand je suis arrivé en première Division, c'était 60 francs. Puis après c'était 120 francs par match. Ça, c'était en 1974. J'ai vu le père Sastre, qui était le Président de la Fédération et les indemnités sont passées à 600 francs pour les arbitres et 120 francs pour les juges de touche. C'est le moment où on a commencé à devenir imposables. Quand j'ai arrêté, c'était les mêmes tarifs. Puis après, ça a encore évolué, mais je me rappelle pas bien comment.

Concernant vos études, vous avez fait quoi ?

J'étais dans un collège moderne et technique. Au bout de la troisième année, soit tu prenais « professionnel », soit tu choisissais la voie qui te convenait. Moi je suis parti dans la marine marchande, à 16 ans. Les arts et métiers, j'étais pas assez fort. Et les autres options, je pouvais pas, car il fallait aller à Paris et mon père n'était qu'un ouvrier. À cette période-là, les enfants aidaient leurs parents. Il fallait aider. À 18 ans, je suis sorti premier au parc impérial. J'ai quitté mon stage professionnel, mais je voulais faire encore deux ans d'études et après j'ai été recruté dans la mécanique. L'homme qui m'a recruté m'a toujours laissé partir pour mes matchs. J'ai fait onze ans chez lui et après il est décédé. Jamais j'ai demandé l'augmentation. Et après, j'ai travaillé vingt-neuf ans ailleurs. Ils ont été très bien. C'est dans la deuxième entreprise où je me suis fait mal aux doigts.

C'était en quelle année ça ?

En 1970, à la fin de l'année 1970. Et même au début 1971.

Vous aviez des aménagements pour l'arbitrage ?

C'est-à-dire qu'on me laissait partir et que parfois je devais prendre des dispositions, mais ça allait. Après j'avais beaucoup de travail et pas le temps de m'entraîner durant la semaine. Comme mon métier était physique, ça me faisait mon entraînement pour mes matchs.

Est-ce que vous pouvez me dire à partir de quand ont commencé les matchs en semaine ?

Beh à partir du moment où les matchs en nocturne ont été instaurés. Ça, c'était au début de ma carrière en D1. Au début, c'était les dimanches à 15h. Après, avec le début des matchs en semaine, il fallait être capable d'être disponible un mercredi et de prendre un ou deux jours de congés. Et ça posait des problèmes. Je me souviens en 1965, j'étais l'arbitre en dixième position pour un match. J'avais été désigné le mercredi matin pour le mercredi soir, pour aller à Lille. Y'a eu dix désistements.

Est-ce qu'il y avait des métiers plus représentés que d'autres chez les arbitres à votre époque ?

Y'avait quatre arbitres qui travaillaient à la SNCF et deux arbitres militaires. Y'avait Tricot, Nordest et d'autres, je me souviens plus. Dans l'armée, y'avait Bois, Guigue était gendarme. Après y'avait Barberan coiffeur. Mais ceux de la SNCF qui payaient pas les transports, ils avaient bien raison. Après, y'a surement d'autres arbitres qui ont souffert de la chose à cause de leur métier. Moi, j'ai pas souffert, mais j'ai dû batailler. Mais par exemple, on pouvait pas s'entrainer quand on commençait le matin à 7 heures et qu'on finissait le soir à 19 heures. Du coup, je m'entrainais, mais légèrement.

Pouvez-vous me parler d'Henri Faucheux ?

Il était instituteur. Il était de Blois, donc Ligue du Centre-Ouest. C'était un arbitre « tatillon », centré sur les lois du jeu « à la lettre ».

Jean Tricot ?

Tricot, c'est du solide. Il avait de la gueule. Moi aussi, je parlais avec les joueurs. Il fallait avoir une largesse d'esprit avant. Plus avant que maintenant selon-moi. Et c'est lié aussi au fait que y'avait moins d'argent.

M. Lequesne ?

Oui il venait de Normandie. C'était un bon, mais il était anxieux avant le coup d'envoi. Ça lui arrivait de vomir avant les matchs.

M. Lacoste ?

Il était dans la police aussi. Il venait de Bordeaux. Il a été « *international* ». C'était un bon arbitre.

M. Bois ?

Ça c'était un grand, un seigneur. Il était de la Ligue du Centre, de Tours. Il était dans l'armée. Il avait pas besoin d'être autoritaire, il était respecté. Marcel c'était un grand. Et il était beau à voir.

Joseph Barberan ?

C'était à un moment le numéro un. Je l'ai beaucoup apprécié. Il a pas eu de chance car il a été tiraillé après son match Real de Madrid-Anderlecht. Barberan était d'origine espagnole. Comme Anderlecht a perdu 1-0, ils ont fait tout un truc sur ses origines. Sur ça, il a arrêté l'arbitrage. Il venait du Languedoc-Roussillon. C'était un bon copain.

M. Schwinté ?

Il venait d'Alsace. Il travaillait dans les impôts. Il était instruit. Il a aidé Wurtz à monter. Je lui ai fait la touche sur la finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe, Liverpool contre Dortmund, en 1965. C'était un Monsieur. Il était pas très physique, mais à cette époque, c'était moins important. Pour nous, ça a été quelqu'un qui a apporté quelque chose. Il était notre représentant à la Ligue nationale. Pour la Coupe du Monde 1966, on m'avait demandé si je voulais la faire à la FIFA. Moi, je savais qu'il y avait des rivalités entre Bois et Schwinté. J'ai toujours évité les problèmes.

Le Docteur Barde ?

C'est quelqu'un de fantastique. Il venait de la Ligue du Sud-Est. Il était médecin. C'était un homme honnête. Il m'avait appris, dans l'une de ses dernières lettres, qu'il avait fait partie de la Résistance.

Si je vous parle maintenant de Roger Machin ?

Il venait de la Lorraine. Il travaillait dans une usine. C'était un petit bonhomme résistant, il savait s'imposer.

Robert Héliès ?

Il était de la même fournée que moi à peu près. Ligue du Sud-Est. Il était dans l'armée, homme grenouille. Il avait joué à St Etienne un an, c'était un gardien de but. Dans l'arbitrage, il se défendait bien, parfois un peu trop autoritaire je dirais.

M. Frauciel ?

C'est un homme des iles, donc je peux pas trop vous en parler. Il était de la Ligue du Sud-Ouest. Après, il est venu dans la Ligue du Sud-Est mais pas longtemps. C'était un instituteur.

Concernant vos matchs, il fallait arriver combien de temps avant ?

J'arrivais dans la ville le plus tard le matin. Le match était à 15 heures. Le plus souvent, quand c'était loin, je voyageais durant la nuit en couchette et j'arrivais le matin. Je me rappelle qu'il fallait être à 11 heures dans la ville, pour aller voir le stade.

Vos juges de touche, ils vous rejoignaient sur place ?

Jusqu'en 1974, jusqu'à Lyon, on me donnait des juges de touche du Sud. Ils me rejoignaient sur place. Au-dessus de Lyon, c'était des gars du Nord. Ça, c'était pour éviter les frais. En 1974, après un entretien avec le Président Sastre et Sadoul, on m'a accordé mes deux juges de touche de la région du Sud-Est. C'était Smaniotto et Attali qui sont restés avec moi jusqu'en 1978. En 1978, Smaniotto est parti et j'ai pris un autre.

Donc pour les matchs vous arriviez à 11 heures pour le match à 15 heures ?

Oui mais quand y'a eu les nocturnes, c'était plus le samedi à 20 heures. Mais les matchs nocturnes se sont vraiment généralisés à la fin des années 60. Après, à la fin de ma carrière, il fallait plus arriver la veille.

Et après, combien de temps avant le match retourniez-vous sur le terrain ?

1h30 avant le match au début de ma carrière et après c'était entre deux et trois heures.

Avant le match, vous faisiez un échauffement ?

On en avait très peu, c'était pas indiqué. Moi, personnellement, je trouvais que c'était pas possible comme on avait pas de terrain. Moi, c'était durant la semaine mon entraînement, mais pas avant le match. Avant le match, je faisais quelques massages. Le plus souvent, on allait pas sur le terrain avant le match, sauf si y'avait un éclairage pour s'y habituer progressivement. Sinon, le plus souvent, on restait dans le vestiaire. Après des fois, j'allais un peu sur le terrain pour prendre la température du stade.

Vous donniez des consignes à vos juges de touche ?

Très peu. Pour la bonne raison que les garçons qui venaient avec moi, je les considérais comme qualifiés. Je donnais des lignes de conduite. Après, à partir de 1974, c'était différent, comme c'était les mêmes, j'en donnais plus. On faisait un point après le match par contre, de ce qui avait été et ce qu'il fallait régulariser. Même si on avait pas de contrôleurs, on se contrôlait nous-même.

Pour les capitaines, vous donniez des consignes ?

Très peu. Par contre, des fois, je les appelais à la mi-temps pour mettre de l'ordre.

Comment ça se faisait l'entrée sur le terrain avant le match ?

Au début, c'était d'abord l'équipe visiteuse, ensuite l'équipe recevante, puis les arbitres. Puis après, c'était tous ensemble. On allait au centre du terrain ensemble, mais on se serrait pas la main.

J'ai vu qu'en 1957, c'est un anglais qui a fait la finale de la Coupe de France. Vous savez pourquoi ?

Ils voulaient faire des échanges. Après, y'a aussi eu des grèves à ce moment-là, chez les arbitres. Et ça a été une manière de sanctionner ces mouvements. Nous, dans le Sud-Est par exemple, on voulait plus aller arbitrer dans certaines villes. On estimait que y'avait pas assez de précautions prises pour protéger les arbitres dans les stades et s'occuper d'eux.

Vos saisons en tant qu'arbitre étaient plus courtes au début ?

Oui y'avait moins de matchs, car y'avait moins de clubs. On commençait en septembre et on finissait en mai.

J'ai vu que la CCA donnait des punitions aux arbitres, vous en avez entendu parler ?

Oui mais je m'y suis jamais vraiment intéressé. C'était par des suppressions de matchs. Ils ne pouvaient pas vraiment nous punir car on était pas professionnels. C'était juste de ne pas nous utiliser.

Concernant les consignes de la CCA, est-ce qu'elle vous donnait la possibilité de vous adresser aux médias ?

On avait pas le droit de parler. Ça, ça a changé en 1979, sur un match de Konrath en Coupe de France. Y'avait eu un but un peu contesté. Les journalistes étaient venus le voir à la fin du match et il avait dit : « je n'ai pas de compte à rendre ». La Commission a pris la décision peu de temps après de donner la décision à l'arbitre de donner toutes explications. Après, y'en a qui ont un peu abusé.

Les désignations pour un match, vous l'appreniez combien de temps avant, pour un match ?

Souvent c'était un mois avant où on avait un pré-avis. Mais il fallait attendre la convocation pour avoir la confirmation.

Ça a évolué ça ?

Oui ça a évolué, car les temps de déplacement ont également changé. Au début, moi je mettais dix heures en train, de Nice à Paris. Donc c'était dur de partir à la dernière minute.

Concernant votre carte d'arbitrage, à partir de quelle année en avez-vous eu une pour noter le score et les avertissements ?

J'en ai eu une à partir de 1968. Avant ça, on notait sur une feuille, sur un papier à nous. On l'a eu quand on a commencé à faire des matchs entre fédérations car les italiens l'avaient eux, la carte d'arbitrage. Et après, ça changeait pas le fait qu'on appelle le capitaine pour notifier qu'on avait marqué un avertissement pour un des joueurs. Et on l'inscrivait à la fin du match sur la feuille de match.

J'ai vu qu'à votre époque, y'avait la Coupe Drago, c'était quoi ?

C'était la Coupe de la Ligue Nationale. C'est devenu ensuite la Coupe de la Ligue.

Y'avait une concurrence forte entre vous, avec M. Héliès et M. Vigliani ?

Oui c'est vrai. Lorsque j'ai fait ma finale des Clubs Champions, y'avait Vigliani et Héliès. Nous étions tous les trois. Et eux sont arrivés en mauvais terme, je sais pas ce qu'il s'est passé entre eux. Moi j'ai jamais rien eu, ni avec un, ni avec l'autre. Mais cette embrouille entre les deux a terni un peu sur moi. Ça s'est peut-être retranscris un peu dans le match. Sur le match, Héliès était d'accord avec ma décision. Puis il a dit qu'il n'était pas d'accord. Après, mon action à la FFF, ça a été de faire des trios avec un central « *international* », mais qu'on mette plus « *d'internationaux* » ensemble.

Georges Konrath

Entretien réalisé le 25 octobre 2018 à son domicile (Oberschaeffolsheim).

Pouvez-vous, pour commencer, me parler de votre carrière d'arbitre et de vos débuts notamment ?

Beh moi j'ai commencé l'arbitrage suite à une blessure d'un genou. J'étais joueur de football, et là, j'ai eu une blessure. Et ils m'ont tout de suite opéré en me sortant le ménisque complètement. Ça, c'était une erreur qu'ils ont fait dans le temps. Là du coup, je pouvais plus jouer. Chaque fois sur le pied d'appui, le pied partait. C'était impossible. J'avais arrêté et un copain m'a amené un jour, presque de force, au cours d'arbitrage. C'est comme ça que je suis devenu arbitre.

Vous aviez quel âge ?

J'ai maintenant 80 ans. Quand j'ai commencé l'arbitrage, j'avais 22 ans. J'ai monté les différents échelons et je suis allé à la Fédération en 1970, c'était arbitre « *interrégional* ». Tout de suite « *fédéral* », puis « *international* ». En une dizaine d'années, je suis allé d'en bas jusqu'en haut.

Est-ce que vous pouvez me parler de votre enfance, de votre famille dans laquelle vous avez grandi ?

Mes parents, ils avaient une petite ferme, ils étaient cultivateurs dans le temps. Mon père a dû partir à la Guerre en 40, puis il est mort. Donc on était seuls. Du coup, au lieu de pouvoir faire des études après 14 ans, j'ai pas pu faute de moyens. J'ai dû aider ma mère dans le domaine agricole. Ensuite, j'ai fait un concours pour rentrer aux PTT, la poste. D'abord, j'ai fait un bureau de poste comme stagiaire et puis ensuite je suis devenu facteur. Ensuite, quand je suis parti à l'armée, j'ai fait l'École polytechnique de vente. En rentrant, j'ai eu une place. J'ai vendu d'abord des vêtements pour enfants, mais j'étais absent très souvent de la maison. Quand je me suis marié, ma femme m'a dit – elle travaillait au comptoir à Orfeden, qui est une grosse coopérative – qu'il y avait une place là-bas. Alors je suis resté trois ou quatre ans. Ensuite, j'ai eu une place pour la vente de produits phytosanitaires. J'ai eu le secteur de l'Est de la France. J'avais cinq représentants avec moi. C'est comme ça. Quand je suis arrivé en haut de l'arbitrage, il fallait faire les deux. On n'était pas professionnels, alors il fallait faire le boulot et se déplacer pour l'arbitrage. Je pense avoir quand même eu de la chance, puisque j'étais arbitre de première Division. Je me rappelle encore le premier match de première Division à Metz et après le match, on est allés manger au buffet de la gare à Metz. Et en face de moi, y'avait un monsieur qui faisait partie du FC Metz, qui me dit qu'il était acheteur pour une grosse coopérative. Il me demande : « qu'est-ce que vous faites dans la vie ? ». Je lui réponds ce que je fais et il m'a dit qu'il ne travaille pas avec ma compagnie car le représentant qui vient chez lui, il ne l'aime pas et qu'il ne peut pas travailler avec lui. Alors moi, je lui dis : « il est quasiment à la retraite et je vais bientôt prendre sa place ». Il a dit : « si vous voulez passer une fois ». J'ai dit : « d'accord ». On était un mercredi soir, il m'a dit : « est-ce que vous pouvez vendredi ? ». Je dis : « oui oui oui, je m'arrangerai ». Là, je suis allé le voir et j'ai pris une commande, mais phénoménale. Quand j'ai envoyé la commande à Paris, on m'a dit que c'était phénoménal et on m'a donné le poste de mon prédécesseur. Avec ce poste, j'ai pu souvent m'absenter, à tel point que mon patron a dit un jour en réunion : « je ne veux plus rien entendre sur M. Konrath, qui est souvent absent ». Car mes collègues avaient vu que j'arbitrais souvent à Nantes, à Marseille…Ils se demandaient comment je faisais le travail. Lui-même m'a dit : « vous faites le travail en un jour par semaine ou en cinq jours par semaine, c'est pas mon problème. Le plus important c'est les objectifs ». En plus de ça, mon grand patron m'avait demandé, si quand j'allais arbitrer dans d'autres villes, je pouvais rester à un repas avec le responsable d'une autre région. Car certains de ses clients voulaient avoir un repas avec moi et on parlait football. Et ça, ça permettait aussi de faire de grosses commandes. J'ai fait une belle carrière où j'ai pu m'absenter souvent.

Si on revient à vos débuts, vous êtes tout d'abord devenu arbitre de District ?

Oui c'était arbitre stagiaire, puis arbitre District, arbitre Inter-District puis arbitre de Ligue. Puis après j'étais candidat à la Fédération où j'ai fait trois matchs d'examen, dont Montélimar-Béziers avec le Docteur Barde qui me contrôlait et PSG-Lens. C'étaient des matchs en CFA. Là c'était un grand grand match et tout l'état-major de l'arbitrage était là. J'ai réussi un match parfait. Tout le monde est venu me voir à la fin pour me féliciter. Le Président du Groupement Professionnel, Maître Sadoul, il est venu et a dit à l'examinateur, qui était M. Etesse : « celui-là, je veux le voir l'année prochaine en première Division ». M. Etesse a dit : « mais non, on ne peut pas, il faut d'abord qu'il passe « *fédéral* 2 » puis « *fédéral 1* » ». Puis finalement, j'ai fait quelques matchs en CFA, puis je suis arrivé très rapidement en deuxième Division. Puis très vite, en première Division.

Quel souvenir vous avez quand vous étiez arbitre de District ?

J'ai eu un match arrêté. J'ai exclu un joueur qui ne voulait pas partir. Son frère était capitaine. Le joueur m'a dit : « si tu me sors, je te tue ». Je lui ai dit : « rien à foutre, dehors ! ». Je dis à son frère : « je lui donne 30 secondes pour sortir ou je m'en vais ». Il n'est pas sorti et le capitaine m'a dit : « non il ne sort pas ». Je lui ai dit : « ok, alors moi je pars ». C'était un match important où y'avait au moins 200, 300 spectateurs. Je suis parti dans les vestiaires, y'en a encore un qui m'a insulté derrière. Je suis retourné dans le restaurant, car on avait pas de vestiaire. Je me rappelle encore, c'était dans la cuisine, le patron du restaurant m'avait mis une chaise. Ils ont eu bien sûr match perdu et sanction des trois joueurs. Un mois après, je suis retourné arbitrer ce club et je peux vous dire qu'il y avait de l'ordre. C'était impeccable.

C'était quel District ça ?

District du Bas-Rhin.

Vous avez mis combien d'années avant de devenir arbitre de Ligue ?

En 8 ans.

En tant qu'arbitre de Ligue, vous avez des souvenirs ?

Oui, j'ai aussi un souvenir où j'ai été contrôlé à Saint-Louis. Le contrôleur n'est pas venu et le match s'était bien passé. C'était Saint-Louis contre Colmar. Après le match, le contrôleur n'est pas passé et je me dis qu'il n'était certainement pas là, qu'il était absent. Mais quelques jours après, j'ai reçu un rapport très très mauvais, c'était un 8 sur 20. Bien sûr, j'ai raté comme ça une saison. L'année suivante, il m'a de nouveau vu sur un match de Division d'Honneur. Et là il m'a donné 20 sur 20. Ce monsieur s'est encore excusé quand j'étais au plus haut niveau de m'avoir fait perdre un an. Je lui ai dit que ça, il n'aurait pas dû le faire, s'excuser. Donc, il n'était même pas au match quand il m'a donné une mauvaise note. Ça c'était anormal. Mais au moins, je savais pourquoi. À l'époque, les Ligues n'avaient le droit que de présenter maximum trois candidats pour la Fédération. Et ce monsieur était originaire du Haut-Rhin et y'avait toujours des conflits Haut-Rhin, Bas-Rhin. Lui il avait deux candidats du Haut-Rhin, même trois. Alors il fallait en éliminer un et c'était moi.

C'est arrivé souvent que l'examinateur ne vienne pas à la fin du match vous voir ou c'était exceptionnel ?

Non c'était exceptionnel.

Vous avez évoqué une blessure au genou tout à l'heure, ça vous faisait pas mal sur les terrains ?

Non, comme j'avais arrêté pendant six mois ça allait. Pour courir ça allait. Mais quand j'étais joueur, c'était juste pas possible avec le pied d'appui.

Qu'est-ce qui vous a, selon-vous, fait passer le cap pour devenir arbitre de la Fédération ?

Beh il fallait d'abord être en excellente condition physique. Et, le plus important chez moi, pour un arbitre, c'est l'autorité. Quand j'étais en première Division, j'ai beaucoup appris, notamment à Bastia. À l'époque, y'avait beaucoup d'arbitres qui ne voulaient plus aller à Bastia, parce que c'était très très dur. Une année, j'y étais même allé sept fois tellement peu d'arbitres voulaient y aller. Ça s'est toujours bien passé. Après, y'avait un match où j'ai sorti Orlanducci. C'était un corse qui jouait, et là quand j'ai sorti le carton rouge, je me rappelle qu'il y a un dirigeant qui est rentré et qui a dit : « Monsieur l'arbitre, changez de couleur votre carton ou vous n'allez pas sortir vivant ». Finalement, sans problèmes j'ai terminé. Mais j'avais jamais peur à Bastia. Il faut aussi dire qu'il y avait un monsieur qui s'occupait des arbitres en Corse, c'était M. Tord. Il était vraiment bien, il vous protégeait et tout. Je peux vous le dire, il avait toujours le revolver sur lui. Je me rappelle d'un Bastia-Nice, qui était toujours le match le plus difficile. Il est venu et il l'a posé sur la table. Je les ai arbitrés en finale de la Coupe de France contre St Etienne et ils ont gagné, donc j'étais le roi chez eux. C'était en 1981 ça. J'avais déjà arbitré la finale de la Coupe de France en 1977, St Etienne-Reims et en 1980 je crois, Orléans-Monaco. En championnat, les meilleurs matchs étaient toujours St Etienne-Nantes et Nantes-St Etienne. C'était des matchs absolument formidables. J'ai arbitré quatre années d'affilée, l'aller et le retour, sans problèmes. Les matchs les plus difficiles c'était Bastia-Nice, où ils pouvaient pas se voir. Là, j'ai aussi une anecdote. J'ai arbitré un Nice-Bastia où à chaque fois que je sifflais une faute, y'en avait quatre, cinq de chaque côté qui venaient et discutaient. Alors je leur ai dit : « je veux plus voir ça. Si vous le faites, y'aura à chaque fois deux joueurs dehors ». À la 20ème minutes, je siffle un coup franc au milieu du terrain. Y'en a un, deux, trois qui viennent de chaque côté et ils discutent. Alors moi j'y suis allé, cartons rouges : « vous et vous dehors ». Y'en a un qui m'a dit « pourquoi moi ? ». J'ai dit : « parce que vous êtes le plus antipathique ». Et après une dizaine de minutes plus tard, c'était encore la même chose. Attroupement, donc encore un et un. On a joué à 9 contre 9, c'était formidable. Dès qu'ils faisaient une faute, ils disaient : « Monsieur l'arbitre, on s'excuse ». Ils avaient peur.

De quand à quand avez-vous arbitré en D1 du coup ?

De 1972-1973 jusqu'à 1986.

L'examen pour devenir « *interrégional* », c'était en 1970 c'est ça ?

Oui c'est ça, 1969-1970. Donc y'avait trois matchs.

Y'avait aussi un oral ?

Oui ça aussi. Mais j'ai pas beaucoup de souvenirs de cet oral. J'ai terminé premier de ma promotion, je m'en souviens.

En quelle année vous devenez « *international* » ?

Un ou deux ans après être arrivé en D1. Les meilleurs matchs, c'était en Angleterre ou en Allemagne. Surtout qu'en Allemagne, ils savaient que je parlais allemand, alors ils étaient toujours très respectueux, très corrects.

Quelle différence vous faisiez entre les matchs à l'international et les matchs en France ?

Quand vous avez arbitré à Bastia, Marseille, Nice, et puis après vous allez en Angleterre ou en Allemagne, vous vous promenez. En comparaison je veux dire. En Italie, c'était difficile. En Espagne aussi. Mais en Angleterre, c'était quelque chose. Une fois j'avais été convoqué pour un Écosse-Angleterre à Glasgow. Y'avait 151 000 spectateurs et y'avait pas de grillages. Les spectateurs étaient encore un peu plus bas. Quand ils mettaient la main, ils pouvaient toucher le juge de touche. Un de mes juges de touche portait des lunettes et pour le match il mettait des lentilles. Et puis on est sortis avant le match. Quand il a vu l'ambiance et tout, en rentrant et tout, il me dit : « je n'arrive pas à mettre mes lentilles, tu peux pas me les mettre ». Je lui dis : « attends, tu te rends compte si je fais une faute ? ». Alors j'ai appelé un médecin qui lui a mis les lentilles. Ça c'est mon meilleur souvenir d'arbitrage de

tous les temps. Pour vous dire l'ambiance qu'il y avait, au départ, le match a démarré, il y a eu un cafouillage dans la surface de réparation des anglais et moi j'ai sifflé pour dégager la surface. J'ai sifflé trois fois et personne n'a rien entendu. Le ballon a été dégagé en touche et on a continué. C'était phénoménal. Et personne n'a rien dit. D'ailleurs, dans les dix premières minutes, l'arbitre anglais Warton, qui a arbitré la finale de la Coupe du Monde en 1974, m'a dit avant le match : « écoute, au départ il faut siffler parce que si tu les tiens pas au début, après c'est fini. Écosse-Angleterre c'est un peu toujours la guerre ». J'ai sifflé pas mal au début mais personne ne disait rien.

Est-ce que vous avez fait un Mondial ?

Non, j'ai pas fait de Mondial. Je devais aller en 1982 en Espagne. D'ailleurs, le Président de l'UEFA et de la FIFA m'avaient dit que j'y serai et que j'étais même un des trois pour la finale. Puis finalement, j'ai eu un malheur dans la famille, ma femme est décédée et j'avais un petit garçon de trois ans encore. Alors j'ai dit tout de suite : « je n'y vais pas, je peux pas m'absenter six semaines, je reste ici ». C'est donc Michel Vautrot qui y est allé.

Je suis désolé d'apprendre ça…

Non mais ma femme est décédée, elle avait un cancer, je préférais pas partir. Alors ils m'ont quand même donné la finale de la Coupe d'Europe, Bayern Munich contre Aston Villa.

C'est en quelle année que vous terminez votre carrière d'arbitre ?

En 1985-1986.

Ensuite vous avez continué dans les Commissions ?

Oui je suis rentré à la CCA à partir de 1986 et comme contrôleur aussi. Dans le temps, ils étaient contrôlés au moins dix fois dans la saison. Un an ou deux ans après, je suis devenu observateur de l'UEFA et ça je crois que c'est grâce à Michel Vautrot. Alors là, j'ai voyagé ! C'était dingue, tous les pays. Deux ans après, aussi, à la FIFA. Et à la FIFA, je suis encore devenu instructeur. Je suis allé au moins dix-neuf ou vingt fois en Afrique. Chaque voyage, c'était deux pays. On y allait, un arbitre, un entraîneur et un médecin. On restait entre huit et dix jours.

Vous aviez encore votre métier à ce moment-là ?

Oui au début j'avais encore mon métier et puis à la fin, un peu plus loin, j'ai pris ma retraite à 60 ans, je suis de 1937.

C'est en quelle année que vous avez arrêté toutes vos activités d'arbitre ?

À 48 ans l'arbitrage, car c'était la limite d'âge. À 72 ans, j'ai dû arrêter comme membre CCA. À l'UEFA, c'était aussi 72 ans.

Est-ce que vous lisiez les journaux, quand vous étiez arbitre ?

Au début oui et puis quand j'ai vu toutes les conneries qui étaient dedans, les critiques, j'ai arrêté. Je n'achetais plus le journal. Je ne voulais rien savoir. Je sais qu'un Daniel Lambert a arrêté un peu à cause de ça, je ne sais pas s'il vous l'a dit. Il supportait pas les critiques. Encore une chose : du point de vue de l'entraînement, je m'entrainais avec Robert Wurtz. On était tous les deux. Je peux vous dire que j'ai appris à souffrir à l'entraînement grâce à Robert Wurtz.

Qui était suivi par Pierre Schwinté c'est ça ?

Oui c'est ça. Moi, Schwinté m'avait vu en Ligue sur un match et m'avait dit : « physiquement c'est pas bon. Vous courez tout le temps au même rythme ». Je lui dis : « pourquoi ? Qu'est-ce qu'il faut ? ». Il me dit : « maintenant, vous apprenez à changer de rythme ». Du coup avec Robert on faisait de l'*interval*

training. C'est Paul Frantz, qui était l'entraîneur du Racing, qui nous avait conseillé ça. Ça consistait à faire une longueur de terrain, de surface à surface, à 80% quatre fois et la cinquième fois à fond. Puis de nouveau quatre fois, puis une fois à fond.

Toute votre carrière d'arbitre vous vous entrainiez avec Robert Wurtz ?

Oui oui souvent, on s'est entraînés. Lui, il était déjà « *international* ». On s'entraînait beaucoup ensemble. C'était vraiment… ! Un jour, on a même fait de la boxe. Il avait ramené des gants, avait repéré des arbres pour faire le ring. À la fin, tellement on était fatigués, on arrivait même plus à lever les bras pour se protéger. C'était bien. Avec lui j'ai appris à souffrir à l'entraînement et c'est grâce à Robert Wurtz.

Selon-vous, vous aviez quel style d'arbitrage en tant qu'arbitre ?

Un arbitrage assez autoritaire. Ce qui est important, moi j'ai toujours dit que la première qualité d'un arbitre, c'est l'autorité. Mais pas de l'autoritarisme. Je pense que j'étais capable plus que d'autres à faire ça. De 1975 à 1984, on était en réunion durant les congés de Noël. Et un jour, y'avait aussi Maître Sadoul, le Président du Groupement qui était là. Il a fait un petit exposé. Y'en a un qui lui a posé une question et qui a dit : « c'est pas normal, quand on siffle un pénalty, on se fait souvent bousculer, tirer le maillot et ça c'est pas normal ! ». Je me rappelle encore, Maître Sadoul, pendant une dizaine de secondes, il a réfléchi et il a dit : « mais c'est qui les responsables ? C'est vous les arbitres qui êtes responsables. Au lieu de rien mettre du tout, le premier qui vous touche vous mettez le carton rouge et vous verrez qu'il y aura beaucoup plus d'ordre sur le terrain ». Je me rappelle encore, en janvier, le premier match que j'avais de nouveau, c'était un Valenciennes-Nice. On voyageait encore en train avec mes deux juges de touche. Dans le train, je leur ai dit : « aujourd'hui, je vais leur dire que le premier qui s'approche à moins d'un mètre, me touche, il est immédiatement viré. Je vais dire ça aux capitaines et je le ferai ». Ils m'ont dit, ça je m'en rappelle : « mais t'es complètement dingue ! ». Je leur ai dit : « est-ce que j'ai déjà dit quelque chose que je n'ai pas fait ? ». Et sur ce match, ça a duré une vingtaine de minutes, pénalty contre Valenciennes. Y'en a un qui est venu me tirer à la manche, je lui ai dit : « rouge, dehors ». Et en seconde mi-temps, j'ai encore sifflé un pénalty contre eux, plus rien, c'était bien. À la mi-temps, l'entraîneur et le capitaine étaient venus me voir pour râler. J'ai dit au capitaine : « avant le match, je vous avais prévenu oui ou non ? ». Il a dit : « oui c'est vrai ». Puis encore une fois, à Bordeaux, Bordeaux-Nantes et à 5 minutes de la fin, je siffle un coup-franc pour Bordeaux à trois mètres à l'extérieur de la surface de réparation. Y'a Tigana, le célèbre joueur, qui est venu et m'a tiré à la manche et m'a dit : « mais y'avait pénalty ». J'ai dit : « peut-être qu'il y avait pénalty, mais vous, carton rouge, dehors ». Et à la fin du match, le Président Bez est venu toquer à la porte et m'a dit : « Monsieur l'arbitre, je peux entrer ? ». Je lui ai dit : « bien sûr, entrez ». Il m'a dit : « qu'est-ce qu'il s'est donc passé avec Tigana ? Qu'est-ce qu'il a fait ? ». Je lui ai dit : « il m'a tiré à la manche et ça je ne l'accepte pas. J'avais prévenu les capitaines avant le match, le premier qui me touche, c'est dehors ». Il m'a répondu : « ah, mais Monsieur l'arbitre, vous avez bien raison, tout le monde devrait faire comme vous ». Après, quand je retournais à Bordeaux, le capitaine me disait : « on sait, on vous connait, personne n'a le droit de vous approcher ». Je n'ai plus jamais eu de problèmes. N'importe où où j'allais, personne n'osait s'approcher de moi.

Vous étiez craint par les joueurs du coup ?

Exactement, les joueurs me craignaient.

Et est-ce que vous discutiez avec les joueurs sur le terrain ?

Non, je disais que c'était pas la peine de discuter, la discussion ça ne sert strictement à rien. Maintenant, tous les arbitres discutent et il n'y a plus aucune autorité. Les arbitres ne sont pas très bons actuellement.

Quelle vision vous aviez de Michel Vautrot, comme arbitre ?

C'était un excellent arbitre. Il arbitrait un peu d'une autre manière. Lui, il parlait pas mal sur le terrain, mais il savait parler avec les joueurs. Il a fait une belle carrière.

Robert Wurtz c'était quel style d'arbitre ?

Lui, il était théâtral. Il me disait souvent : « tu devrais bouger un peu plus, faire des signes et des trucs ». Je lui ai dit : « écoute Robert, toi tu as ta personnalité et moi j'ai la mienne. Moi je pourrai jamais arbitrer comme toi, avec tout ce théâtre, et toi tu ne pourras jamais arbitrer comme moi ». Moi j'étais plus sobre. Pratiquement je passais inaperçu. Alors que lui, pratiquement n'importe quel match, c'était le cirque. Il était très physique.

Joël Quiniou c'était quel style d'arbitre ?

Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Je sais pas moi. C'était un bon arbitre. Lui aussi il parlait un peu plus aux joueurs. Mais je sais pas. Moi je n'aimais pas parler aux joueurs. Ni aux journalistes d'ailleurs. On me demandait à la fin du match : « pourquoi vous avez sifflé le pénalty ? ». Je répondais : « beh parce qu'il y avait une faute ! ». Mais à la fin je ne répondais plus aux questions des journalistes. Je disais souvent : « la CCA me défend de parler aux journalistes après les matchs ».

Et la CCA vous demandait de parler le moins possible aux joueurs sur les terrains ?

Oui, ils nous disaient de parler le moins possible.

Quel rapport vous aviez avec les autres arbitres ? Est-ce qu'il y avait une forte concurrence qui se faisait sentir ?

Non, dans le temps, y'avait de la bonne camaraderie. Ce qui n'est d'ailleurs plus le cas actuellement. Après c'est aussi une question d'argent. Moi, quand j'ai commencé en première Division, on avait 40 francs, ensuite c'est monté à 160 je crois, puis 320. Des francs hein, puis 500 francs. J'ai terminé avec 1 000 francs par match. Et une prime « *d'international* » de 300 francs. Donc 1 300 au total pour un match de championnat. J'avais tout de suite plus qu'un arbitre de « *fédéral 1* », mais c'était comme ça.

Est-ce que vous pouvez maintenant me parler de vos stages d'arbitrage ? Notamment de celui durant l'été ?

Au début c'était à Vincennes, ensuite c'était Vichy et après Clairefontaine.

C'était comment ces stages ?

On nous faisait des conférences. On nous donnait les consignes pour la nouvelle saison. C'était convivial, c'était bien. On faisait aussi la technique, on courait, c'était le test Cooper.

Depuis vos débuts, y'avait le test Cooper à ces stages ?

Non pas au début, mais c'est arrivé ensuite. Avant physiquement, on faisait quasiment rien. Il fallait faire 2 800 mètres pour le test Cooper après, sinon on n'était pas désignés. Je faisais largement 3 000 mètres, j'avais jamais de problèmes.

Vous avez fait des stages au sein de l'UEFA et la FIFA ?

Oui, on en a fait un avec Michel Vautrot et je suis allé deux, trois fois en Suisse. Y'avait pas de grosses différences avec ce qu'on faisait en France.

Vous faisiez aussi le test Cooper pour la même distance ?

Oui c'était aussi le test Cooper avec la même distance.

Est-ce que vous avez dû mettre des choses de côté dans votre vie pour l'arbitrage ?

Beh j'avais mon métier et l'arbitrage, donc c'était assez difficile. Heureusement, je pouvais dormir à n'importe quel moment de la journée. Je faisais souvent des trajets avec la voiture, où je conduisais toute la nuit. Je me levais le lendemain matin à 6 heures pour aller travailler. Pour la récupération, c'était bien car je pouvais dormir partout. Par exemple, pour un match international, il fallait être le soir avant. Le matin on allait sur le terrain et l'après-midi on pouvait se reposer. Moi, j'étais capable de dormir durant la sieste de 2 heures à 6 heures le soir. C'était la meilleure préparation de match pour moi. Quand on se déplaçait en train aussi, moi, je dormais dans les trains sans problèmes. Alors que mes juges n'y arrivaient pas et ne comprenaient pas comment je faisais. Des fois également, quand je travaillais, que j'étais en déplacement et que je conduisais, je m'arrêtais sur le bord de la route pour dormir un peu parce que j'avais pas assez dormi la nuit.

Est-ce qu'il y a eu des évolutions dans l'arbitrage durant votre carrière ?

Oui j'en vois au moins une. Au début, pour une main sur la ligne de but, c'était juste un pénalty, voir un carton jaune. Mais à la fin, c'était pénalty et carton rouge.

Est-ce que vous aviez le système de diagonale à votre époque ?

Oui, c'était la diagonale mais elle était un peu plus rigide.

Est-ce que vous pouvez me commenter l'introduction des cartons ?

Beh tout le monde était alors au courant quand on montrait le carton. Alors qu'avant, quand on mettait un avertissement, personne ne le voyait. C'était une bonne décision.

C'est arrivé quand ça ?

En 1972-1973, je crois.

À vos débuts en D1 en fait ?

Oui car en CFA, on les avait pas encore.

Pour les stages, y'avait aussi des stages l'hiver ?

Oui pendant quelques années, on avait ça. Ils faisaient le point sur les matchs aller et donnaient des consignes pour les matchs retour.

Au niveau des lois du jeu, votre livre référence, c'était « L'arbitre » de la Ligue du Nord ?

Oui c'est bien ça.

Au niveau de la formation physique, quelles étaient les consignes de la CCA sur l'entraînement des arbitres ?

Il fallait s'entraîner. Ils nous disaient jamais comment s'entraîner mais moi je faisais ça avec Wurtz. Y'avait aussi Pierre Schwinté qui disait : « il faut que tu fasses ci, ça ».

C'était un arbitre physique Pierre Schwinté ?

Non pas tellement. C'est un ancien qui était à la CCA derrière.

Est-ce que vous aviez un modèle dans l'arbitrage vous ?

Oui, moi Warton m'avait impressionné car il était sobre, autoritaire, mais sans excès.

Au niveau de la fréquence c'était tous les combiens les contrôles en D1 ?

On était observé dix fois, dès le début. En Ligue, c'était trois fois par saison.

Vous avez déjà terminé premier du classement de la CCA ?

Oui j'ai terminé trois, quatre fois premier. La première finale de Coupe de France que j'ai arbitré, ça c'était un mauvais souvenir.

Pourquoi ?

Parce que c'était Reims-St Etienne et avant le match, le contrôleur de la CCA, M. Faucheux, me disait : « aujourd'hui, tu sors pas de carton en première mi-temps, tu laisses le carton au vestiaire ». Je dis : « beh pourquoi ? ». Il me dit : « beh pendant la saison, tu es parfois trop sévère, pas de cartons ! ». Il dit ça alors que j'avais terminé largement premier du classement. Il me dit : « je t'interdis de sortir le carton en première mi-temps ». Et puis, effectivement, y'a Rocheteau qui jouait à St Etienne, et Maslow qui était l'arrière gauche. Ce Maslow avait du mal à contenir Rocheteau et faisait une faute, une autre, une troisième. Et moi je me disais : « mince, c'est pas possible, j'ai pas le droit de sortir le carton ». Pourtant, c'était enfreindre avec persistance les lois du jeu. Et finalement, j'ai rien fait en première mi-temps. J'ai eu des problèmes en seconde mi-temps, mais ça venait du fait qu'en première mi-temps, j'ai pas pu donner d'avertissement et ça, c'est un mauvais souvenir pour moi car il le méritait. C'est la seule fois de ma carrière où ça m'est arrivé ça, mais c'était complètement idiot.

Quel Président de CCA vous avez connu vous ?

Président Eymery, je l'ai pas vu souvent. Y'a eu Devautour, puis Machin. Machin il était un peu dur, surtout avec les Alsaciens, car y'avait des embrouilles entre Lorrains et Alsaciens. Il s'entendait pas bien avec M. Schwinté, alors il était très dur avec les Alsaciens. Puis Pierre Schwinté était dur avec les Lorrains, car les deux ils avaient souvent des problèmes ensemble.

Est- ce que ces Présidents de CCA, ils avaient des préférences ?

M. Eymery il était dur avec tout le monde. Y'avait Maurice Guigue aussi au même moment. Et longtemps après ma carrière d'arbitre, alors que j'avais en charge les arbitres au tournoi de Toulon, à un repas il me dit : « sais-tu pourquoi il n'y a pas eu d'arbitres à la Coupe du Monde 1974 ? ». Je lui dis « non ». Il me dit : « la FIFA te voulait absolument, mais Eymery voulait absolument envoyer Heliès ou Kitabdjian ». Eymery voulait pas que j'y aille, car j'étais trop jeune selon-lui. Moi j'ai dit : « ah bon ! ». Il m'a dit : « Pierre Schwinté vous a jamais dit ça ? ». J'ai dit « non, il me l'a jamais dit ».

Avez-vous été adhérent à l'UNAF ?

Oui j'étais adhérent, dès le moment où j'ai été à la Fédération.

Est-ce que vous pouvez pour finir me parler un peu d'Heliès et Kitabdjian ?

Héliès je lui ai fait la touche sur deux, trois matchs. Il était costaud, il était assez sévère.

Il parlait beaucoup aux joueurs ?

Non pas beaucoup, il était bien. Par contre, Kitabdjian il était un peu plus cool et parfois il manquait selon-moi un peu d'autorité.

Bernard Lavis

Entretien téléphonique réalisé le 5 avril 2019.

En quelle année avec-vous commencé l'arbitrage ?

Moi, j'ai commencé en 1970 exactement, dans le District de l'Allier. Ensuite, j'ai arbitré pendant quatre ans en tant qu'arbitre District. Ensuite, trois ans au niveau régional pour la Ligue d'Auvergne. Et je suis passé à la Fédération l'année 1976/1977. À l'époque, on devenait arbitre « *interrégional* ».

Pour cela, vous avez passé l'examen théorique, l'oral et la pratique ?

Exactement oui, on avait d'abord l'écrit, puis l'oral et ensuite les examens pratiques. L'écrit, on le faisait dans un centre interrégional, car on était regroupés par région. Moi, je l'ai fait à Limoges pour la Ligue d'Auvergne par exemple. Ensuite, on allait à Paris pour l'oral. Y'avait trois tables d'examens, avec trois membres de la Commission Centrale des Arbitres par table, et on passait devant chacune des tables sur 10 points. Donc c'était sur 30 points. Ensuite, l'année suivante, on avait les trois examens sur le terrain. Il fallait avoir un minimum de 14 par match.

Vous vous souvenez qui vous a contrôlé sur ces trois matchs-là ?

J'ai eu Maurice Guigue, celui qui avait fait la finale de la Coupe du Monde 1958. J'ai eu monsieur Goasguen, c'était un parisien. Et puis j'ai eu monsieur Schwinté.

Et du coup ensuite, comment s'est passée votre évolution ?

Ensuite je suis devenu « *fédéral 2* » en 1981, puis après « *pré-fédéral 1* » en 1986.

Et ensuite du coup ?

Je suis resté arbitre jusqu'en 1990. En 1990, j'ai opté pour devenir assistant définitivement. Car la limite d'âge approchait. J'avais 43 ans en 1990. Le fait que j'opte pour l'assistant, je pouvais continuer jusqu'à 47, 48 ans alors que si j'étais resté central, je ne pouvais rester que jusqu'à 45 ans.

C'est bien le moment où s'est créée la filière pour les juges de touche non ?

Exactement, tout à fait. C'est à ce moment-là que j'ai opté.

Pouvez-vous me dire quelles études vous avez suivi ?

J'ai eu qu'un niveau BEPC, car je suis entré dans la vie active à 16 ans. J'étais inspecteur « accidents du travail et maladies professionnelles » à la « sécu ». Et ça, pendant quarante ans.

Est-ce que vous avez réussi à avoir des aménagements pour l'arbitrage ?

Non non absolument pas, c'était pas prévu à l'époque. Fallait prendre des sans soldes à durée déterminée. Donc moi, je prenais des congés pour l'arbitrage.

La majorité du temps, vous faisiez des matchs de deuxième Division du coup ?

Depuis 1979, en tant qu' « *interrégional* », j'ai commencé à faire des touches en D1. Les assistants au niveau D2, c'étaient des arbitres régionaux. Après quand j'étais en D2, on alternait un match en deuxième Division au centre, un match comme juge de touche en première Division sur les matchs les plus importants.

Lorsque vous étiez « *interrégional* » au centre, vous faisiez des matchs de 3ème Division ?

Exactement c'est ça, c'est le CFA.

Quelles étaient les professions de vos parents ?

Mon père était cheminot, il travaillait à la SNCF. J'ai pu avoir des réductions, mais que jusqu'à 18 ans.

À partir de quand êtes-vous rentré en trio avec Georges Ramos ?

Tout de suite en 1990. J'ai été une année en trio, avec Bernard Saules, pour Ramos au centre. Il fallait quand même être plus ou moins régionalisé. Saules était de Rodez et Ramos et moi auvergnats. Mais ça a pas du tout marché entre Saules et Ramos, donc Saules est retourné au sifflet et d'ailleurs ça a très bien marché pour lui, vu qu'il est devenu « *international* ». C'est Jacques Poudevigne qui l'a remplacé et a complété le trio. On est restés quatre ans ensemble, jusqu'en 1994, où j'ai mis un terme à ma carrière à 48 ans.

Vous aviez atteint la limite d'âge ?

Tout à fait. Car elle a diminué progressivement : 50, 49, 48, 47, 46, 45. Mais la touche m'a donc permis de faire deux ans supplémentaires, que je n'aurais pas fait si j'étais resté central.

Ensuite, vous êtes devenu contrôleur ?

Oui je suis devenu observateur tout de suite et ensuite j'ai eu la responsabilité de la Commission Centrale des Assistants. Puis, Président de la Commission de Formation à la CCA et après Président de recrutement des arbitres. Donc, je suis rentré à la CCA en 2002. J'ai été observateur dès 94 jusqu'en 2002. Avant, je faisais des missions pour la CCA sans être membre. J'ai véritablement été membre CCA en 2002, jusqu'à 2014. J'ai été le premier à la Présidence de la section « assistants » et on a mis en place la première « filière assistants » à la Fédération en 2003. Avant, les assistants c'étaient des anciens « *fédéraux* ». À partir de 2003, les assistants qui étaient spécifiques des Ligues ont eu un concours fédéral comme ont actuellement les centraux. Finalement assez proche de la « filière féminine » créée en 2001.

Si je reviens sur les contrôles que vous avez subis pour devenir « *interrégional* », vous étiez contrôlé combien de fois par saison ?

Trois fois aussi, c'était le même principe. Et en « *fédéral 2* », par contre, c'était quatre fois. En tant que « *pré-fédéral* », c'était quatre fois aussi.

Est-ce que vous saviez que vous étiez contrôlé, on vous prévenait à l'avance ?

Oui ça a toujours été annoncé dans la désignation.

Par rapport aux critères d'observation, est-ce que ces critères ont évolué au cours de votre carrière ?

Ah oui ces critères ont évolué. Moi les critères importants de ma période de début au niveau Fédéral, c'était le potentiel athlétique, les compétences techniques avec l'application des lois du jeu, puis les sanctions disciplinaires et l'autorité. La personnalité, qui a été dissociée, *a posteriori*, de l'autorité, était inclue dans le pouvoir disciplinaire. À l'époque, on avait une personnalité quand, sur le plan disciplinaire, on gérait bien la rencontre. Alors qu'après, on s'est rendu compte que y'avait d'autres paramètres à prendre en considération. Après est apparue la personnalité avec la capacité d'influer sur certains joueurs, la gestion de la rencontre.

Pourtant y'avait bien différents types de personnalité à cette époque ?

Oui c'est clair, mais à partir du moment où sur le plan disciplinaire vous preniez vos responsabilités, y'avait pas de soucis. Quand on prend les extrêmes au niveau des personnalités de l'époque, les deux plus grands arbitres que j'ai connu, puisque je leur ai fait la touche souvent, même au niveau international, donc c'était Robert Wurtz et Michel Vautrot. Ces deux personnages-là, c'était le jour et la

nuit. C'était blanc et noir. Ils étaient totalement opposés, dans leurs personnalités et leurs manières d'arbitrer. Et pourtant, ça a fait tous les deux les plus grands arbitres français. On pourrait rajouter aussi Joël Quiniou. Mais ça a été les deux plus grands arbitres français, alors qu'ils avaient une personnalité diamétralement opposée.

Ils étaient comment alors ces deux arbitres ?

Robert Wurtz était quelqu'un qui, physiquement, dévorait le terrain. Il était tout le temps, tout le temps, à côté des joueurs. Comme les joueurs sentaient l'arbitre qui était très près d'eux, inévitablement, ils ne pensaient qu'il puisse se tromper. Car il était sur eux, carrément. Alors que Michel Vautrot n'avait pas la même condition physique pour faire le même déroulé du match que Robert Wurtz. Par contre lui, il les avait sur le plan de la personnalité. C'est-à-dire qu'il discutait beaucoup avec eux. Il faisait du rappel à l'ordre, il les mettait en garde et quand il fallait sanctionner, il sanctionnait. C'était pas du tout la même méthode. Robert Wurtz, lui, ne discutait pas avec les joueurs, ou très très peu. Il avait un arbitrage théâtral, c'était un artiste, alors que Michel Vautrot, c'était beaucoup plus discret. Les deux personnalités passaient très bien, car quand vous demandiez à un joueur de l'époque ou aux entraîneurs de l'époque, c'étaient des arbitres extrêmement appréciés. Mais le premier arbitre qui était à l'origine de l'évolution physique de l'arbitrage, c'est Robert Wurtz, car ça a été un exemple. Tout le monde s'est dit : « c'est bien, il faut copier Robert Wurtz ». Et c'est ensuite qu'il y a eu les tests physiques pour que les arbitres soient prêts sur le plan physique. Alors que Michel Vautrot, lui, on a retenu sa personnalité, car lui avait une autorité naturelle qui était pas une autorité disciplinaire. Les deux ont été à l'origine d'évolutions de l'arbitrage, à leur manière à eux.

Si je reviens sur la dimension physique, est-ce que vous avez vécu le test Cooper et si oui, quand pour la première fois ?

Ah beh dès qu'on est entrés à la Fédération, il était déjà obligatoire. On devait réaliser la distance de 2 800 mètres. Après, ça dépendait de l'âge. Quand je suis arrivé je crois que c'était 3 000, ensuite c'est descendu à 2 900 et ensuite 2 800 mètres. Si un arbitre ratait, il avait quand même une séance de rattrapage.

Vous, vous étiez un arbitre physique ?

Non, moi j'étais plus proche de Michel Vautrot, plus la personnalité. Mais j'étais pas en difficulté physiquement, je devais être dans la moyenne. J'avais pas les performances de Georges Ramos, qui faisait tout le temps 3 200, 3 300 ou 3 400 mètres. Moi, j'étais plutôt à 2 900, 3 000.

Vous vous entrainiez durant la semaine physiquement ?

Oui, je m'entraînais deux fois.

Quel type d'entraînement ?

À la CCA, on nous donnait quand même des conseils. Donc j'avais une séance de foncier où je faisais un entraînement d'1h30, plutôt longue, sans forcer. La deuxième séance, c'était plus de la course de vitesse avec un peu d'endurance. Un 400m à fond, on se repose, un 400m à fond, on se repose etc… Puis des courses rapides sur 50 mètres répétées quoi ! Je faisais donc une séance sur le foncier et une sur le plus spécifique.

Tous les matchs étaient le week-end ou y'en avait la semaine ?

Ah y'en avait la semaine. Les mardis et vendredis. Ça c'était durant les années 1980, c'était pas du tout régulier. Je prenais donc des congés pour pouvoir y aller. Je dirais que c'était plutôt dans les années 1980 que les matchs étaient alternés. Dans les années 1970, c'était vraiment le week-end. Les matchs de Coupe de France notamment, ils étaient souvent en semaine, le mardi ou le mercredi.

Il fallait arriver combien de temps avant les matchs ?

Nous c'était quatre heures avant en D1 et la D2, c'était deux heures avant. Pour la troisième Division, c'était une heure trente avant.

Est-ce que ça vous arrivait d'arriver la veille sur le lieu de la rencontre ?

Assez rarement pour les problèmes de congés. On voyageait beaucoup tôt le matin et je rentrais de nuit. On économisait au maximum les congés. Mais on n'avait pas une récupération optimale. Mais bon, c'était comme ça pour l'époque.

Concernant les stages nationaux durant l'été, est-ce que vous pouvez m'en parler un peu ?

Moi c'était à l'INSEP. J'ai connu un stage à Vichy mais j'étais pas encore Fédéral. À partir de 1975/1976, c'était à l'INSEP de Vincennes. Tout le monde était rassemblé. On avait les tests physiques, puis les conférences sur les lois du jeu. À l'époque, y'avait pas de vidéo ou en tout cas très très peu. Déjà la question ne se posait pas avant l'arrivée de Canal + en 1984, car y'avait peu d'images. Mais la question s'est posée à partir de ce moment-là.

Est-ce que vous avez connu M. Eymery vous ?

Oui, à mes débuts. C'était une époque un peu particulière, parce qu'ils avaient le droit de vie ou de mort sur un arbitre. Ils allaient voir un arbitre et si la prestation leur convenait pas du tout, c'était démoli. Y'avait pas de sentiments. Il faisait un peu partie des personnes pour qui c'était tout ou rien. C'était pas forcément quelqu'un de tolérant et qui admettait qu'on puisse se tromper. Y'avait aussi Fauquembergue dans le même style, qui était très très tranchant. C'était vraiment une autre époque ça.

Vous avez quels souvenirs de M. Tricot ?

J'ai un bon souvenir de M. Tricot, car mon premier examen en D2 à Rouen, c'était avec lui. Il était accompagné par Henri Didier, le parisien, qui était lui en formation observateur. Ce jour-là, j'ai fait un bon match, il m'avait mis une très grosse note et mon arbitrage lui avait plu. Souvent, la première impression vous suivait durant toute la carrière. Et *a contrario,* quand vous faisiez une mauvaise prestation avec un observateur, très souvent, on la trainait comme un boulet. C'était l'époque quoi !

La concurrence était-elle forte entre les arbitres à ce moment-là ?

Non, parce qu'on était pas très nombreux par groupe. Ça se faisait pas sentir. Y'avait forcément une concurrence, car on aimait bien monter. Néanmoins, c'était pas les mêmes objectifs que maintenant, les objectifs n'étaient pas les mêmes. Compte tenu de nos activités professionnelles respectives, on cherchait pas à tout prix à vouloir monter, car il fallait que ça reste compatible. Plus on montait dans les catégories, et plus au niveau de la gestion des rencontres et des déplacements, c'était compliqué. C'était pas évident. Il m'est arrivé de travailler une matinée, de partir à midi pour un match pas trop loin à St-Étienne ou Auxerre, pour arriver à 16 heures au stade. Je rentrais dans la nuit puis le lendemain à 7 heures, on était au boulot. C'était quand même des fois un peu limite. La récupération était pas toujours top. Mais bon, c'était une autre époque.

Est-ce que vous connaissez des arbitres qui ont été limités par leur activité professionnelle ?

Ah oui ! Y'en a qui ont été mis au pied du mur par leur entreprise, qui n'acceptait pas qu'ils partent comme ça. Je me rappelle de M. Ferrary, c'était un normand, il avait été licencié pour ce motif-là. Lui, il a été jusqu'au niveau « *fédéral 1* ». Mais y'a eu plein de cas d'arbitres « *interrégionaux* » qui ont pas sauté le pas, car les exigences du plus haut n'étaient pas compatibles avec leur métier. C'était pas simple.

Vos rapports avec la CCA étaient fréquents ou ils se limitaient aux stages dont on a parlé ?

C'était surtout le stage national. Après on avait des contacts dans les Ligues, car y'avait des stages « *interrégionaux* » chaque année avec des membres CCA et des arbitres « *fédéraux* » de la région. On les voyait quand même à plusieurs reprises dans la saison. On avait même un référent CCA par région, ce que j'ai fait moi-même quand j'étais à la Commission Centrale.

Par rapport aux médias, est-ce que vous aviez des consignes de la CCA sur le fait de parler ou de ne pas parler aux médias ?

Oui, il fallait intervenir le moins possible et essayer le moins possible de se justifier.

Au niveau de votre tenue, elle a évolué comment durant votre carrière ?

Nos tenues, on était en noir avec un col blanc. J'ai connu des arbitres avec des bérets.

Et ensuite dans les années 1990, y'a les maillots de couleur qui sont arrivés ?

Oui c'est vrai. Quand on arbitrait Bordeaux, qui était en foncé, on pouvait pas rester en tenue noire parce qu'il y aurait eu des confusions. Donc on était en vert ou en rouge. Après ça s'est généralisé et les maillots Adidas étaient pas forcément noirs, mais de couleurs différentes.

Au niveau des indemnités ça a évolué comment durant votre carrière ?

Ça a évolué progressivement. Les indemnités étaient assez faibles au départ et même après jusque dans les années 90, elles sont restées assez faibles. Par contre, où on avait un gain pour dire la vérité, c'était sur l'indice kilométrique. Prenez le cas d'un cheminot par exemple, il touchait son indemnité complète sans aucune dépense. Et nous, quand on allait à plus de 100 kilomètres de chez soi, on avait une indemnité nocturne, parce qu'on était censé coucher. Mais comme on couchait pas et qu'on prenait souvent des trains de nuit, c'était en plus. Après, plus on allait loin, plus on pouvait amortir notre déplacement, ce qui fait qu'on y trouvait notre compte en quelque sorte. Mais l'indemnité en soi, d'arbitrage, n'était pas importante.

Vous avez des souvenirs de montants quand vous étiez en D2 ou en D3 ?

Ah beh oui, dans les années 1990, c'était 4 000 francs d'indemnité. Avant, c'était moindre.

Pouvez-vous me parler un peu de la CCA dans les années 1980 ?

C'était Roger Machin qui était très très intègre, mais tranchant aussi. C'était pas évident. Il avait une rigueur qui était pas très très humaine parfois. C'était comme ça, on le savait. Dans les stages ou en observation, il était très tranchant. Il nous rentrait dedans, il prenait pas de gants. Ça mettait d'ailleurs mal à l'aise quand c'était fait devant des groupes.

M. Didier vous en avez quel souvenir ?

M. Didier c'était quelqu'un déjà plus, sur le plan de la personnalité. Il prenait ses responsabilités, mais il y mettait des formes. M. Machin, M. Uhlen, c'était des gens très tranchant et il fallait pas discuter. Ils avaient raison. C'était beaucoup centré sur une application stricte des lois du jeu et la rigueur disciplinaire.

Mais alors comment M. Vautrot a réussi à devenir aussi populaire dans cette période ?

Parce que y'avait des oppositions. M. Schwinté et M. Machin, ils s'entendaient pas, parce que M. Machin, il était Lorrain et M. Schwinté, il était Alsacien. Schwinté a eu une aura et une prestance à l'international qui était très importante. On pouvait pas trop le contester. Alors quand il intervenait en Commission Centrale, il s'opposait à Roger Machin en disant : « mais non, c'est pas normal ». Ça a fait que certains, dont Michel Vautrot, a pu, parce que soutenu par d'autres personnes. Puis, il était aussi obligé d'admettre que la manière dont il arbitrait, bah ça passait bien vis-à-vis des équipes, ça passait

bien vis-à-vis des éducateurs, vis-à-vis des dirigeants. Tout le monde voyait les matchs et donc Roger Machin ne pouvait pas démolir Michel Vautrot, même si sur le plan physique, ça lui plaisait pas par rapport à Robert Wurtz. Y'en avait d'autres comme le Docteur Barde, qui étaient beaucoup plus ouverts, ou Maurice Guigue, qui avaient un point de vue moins tranchant que M. Machin. Le problème c'est que M. Machin était Président, donc il dirigeait un peu tout ça.

Qui était dans la même lignée que Machin alors ?

Y'avait Georges Uhlen, un auvergnat. M. Fauquembergue, M. Nordest, M. Dhumerelle.

M. Kitabdjian il était comment ?

Il était plus côté personnalité. Il était bien, il avait une moralité particulière. Il était beaucoup plus tolérant et avec beaucoup plus de compassion.

Si on revient sur les arbitres, est-ce que vous vous rappelez de M. Vigliani, c'était quel style d'arbitrage ?

C'était l'ancienne époque, œil pour œil, dent pour dent. Fallait pas discuter quoi ! Y'a eu Frauciel, y'a eu tous ces gens-là, c'était des méditerranéens. Ils étaient formés dans une école difficile en Méditerranée, car les matchs étaient difficiles là-bas. Donc au niveau de leur Ligue régionale, ils avaient été habitués à serrer au maximum parce qu'ils avaient des clubs pas faciles à manœuvrer. Quand ils arrivaient au niveau Fédéral, beh c'était un peu pareil. Après je les ai connus en fin de carrière, mais c'est vrai qu'ils admettaient pas la contestation, mais c'était l'époque. Dans les années 1960-1980, il fallait pas remettre en cause l'autorité de l'arbitre. Après, c'est vrai que ça a évolué.

C'était lesquelles les Ligues les plus représentées au niveau Fédéral ?

Beh y'en avait surtout trois, en lien avec le nombre de clubs et de licenciés : c'était la Méditerranée, la Ligue du Nord et la région parisienne. Ça c'était plutôt à la fin des années 1970. Mais dans les années 80, c'était un peu la même chose. Pour mémoire, y'a eu une époque dans les années 90, y'avait sept « *internationaux* » sur dix qui étaient méditerranéens : Batta, Harrel, Leduc, Veissière. Et quand on parle de Frauciel, Vigliani, c'était tous des méditerranéen ça. Ceux-là étaient tous sous la coupe de M. Eymery.

Est-ce que vous pensez que la provenance des membres CCA ait pu avoir une influence sur le nombre d'arbitres FFF dans une Ligue ?

Oui, à l'époque oui. On l'avouait pas mais y'avait quand même, pas des préférences, mais bon… Moi je vois la Ligue d'Auvergne à laquelle j'ai appartenu, on était une Ligue faible à deux points de vue : au niveau des équipes de haut-niveau et puis au niveau des arbitres. Je pense qu'inconsciemment, un membre CCA qui allait observer un arbitre, qu'il soit candidat Fédéral ou en contrôle, avait un peu tendance à privilégier les arbitres venant de Ligues très fortes car il savait qu'ils étaient aguerris déjà sur le plan régional. C'était pas fait volontairement et consciemment je pense, mais on sentait qu'il y avait quand même souvent de meilleures notes pour ces Ligues-là.

Vous en parliez entre arbitres de ça ?

Oui oui, on en parlait. On était pas dupes. Vous savez, moi j'ai assisté à des matchs en tant qu'assistant par exemple, puisqu'on alternait entre la touche et le centre à cette époque-là. Et je voyais des commentaires d'un observateur, avec lequel – attendez, on avait vu le même match – des fois c'était vraiment pas logique, d'un côté comme de l'autre. Ça, on le voyait forcément, mais on pouvait rien dire car on avait pas intérêt à l'ouvrir. J'ai vu des arbitres faire de mauvais arbitrages et avoir été bien notés. Et j'ai vu au contraire, certains faire des arbitrages courageux et être mal notés. Mais quand même, on n'est pas dupes. Des fois, ça se voyait que c'était un peu tendancieux, en tout cas ça nous paraissait tendancieux ou pas objectif en tout cas. Après sur les quinze membres de la CCA, nous on savait quels

membres étaient les plus sévères et quels membres notaient le mieux. Donc si on voulait que quelqu'un ne passe pas, on lui désignait les plus sévères. Et si on voulait faire monter quelqu'un, on lui mettait les quatre plus faciles. Ça, on était pas dupes.

On a parlé d'Eymery dans le Sud-Est, dans le Nord y'avait qui ?

Y'avait Fauquembergue, y'avait Delasalle. Après pour revenir sur les arbitres venant de ces Ligues-là, le niveau du championnat était quand même bien plus élevé dans ces Ligues. Du coup, ça faisait des arbitres plus matures quand ils rentraient à la Fédération. Ça, il faut pas le nier.

Avez-vous déjà fait la touche à M. Konrath et, si oui, c'est quel style d'arbitrage ?

Pour moi, c'était un des meilleurs arbitres français, car c'était un peu une origine allemande. Il était très très très strict et il était respecté. Les joueurs s'approchaient pas de lui, discutaient pas ses décisions. Mais c'était un grand arbitre. Techniquement, il était fort. Il était clairvoyant et il se faisait respecter. Pour moi, de ma carrière, ça a été le meilleur arbitre de l'époque, même s'il n'avait pas les qualités physiques de Wurtz ou la personnalité de Vautrot. Néanmoins, sur le plan de sa prestance, c'était un Monsieur, un Monsieur. Georges Konrath, c'était un exemple. Un autre arbitre, qui était un peu plus discret mais qui était excellent et qui aurait mérité de faire une carrière encore plus grande, c'était Gérard Biguet. C'était un Lorrain, c'était le top du top. Il était très effacé, très discret et du coup on l'a pas assez remarqué tellement il était discret. Mais c'était un sacré bonhomme. Wurtz, c'est sûr qu'on le voyait, comme il était très théâtral.

Vous êtes en train de me dire que dans les années 1980, pour être bon à l'international, il fallait pas être quelqu'un de discret ?

Non, il fallait pas être discret. Pour briller sur le plan international, il fallait un petit plus.

Joël Quiniou, c'était quel style d'arbitrage pour vous ?

Lui, il composait. C'était un manipulateur, mais dans le bon sens (il rigole). Il parlait pas forcément beaucoup aux joueurs, mais par contre beaucoup aux observateurs, aux membres de la FIFA et de l'UEFA. C'est quand même le seul arbitre français qui a fait trois Coupes du Monde. Il avait beaucoup de relations, il travaillait beaucoup sur le relationnel. Je critique pas la méthode, mais bon, du point de vue des compétences qu'on nous demandait, d'un point de vue physique, technique, gestion disciplinaire et personnalité, c'est pas celui forcément que j'aurais choisi. Sur le terrain, j'en trouvais des meilleurs. Il était très stressé, ça le rendait malade des fois. Mais Robert Wurtz aussi ça, il s'enfermait dans un vestiaire avant un match et fallait pas lui parler.

Ça c'était l'inverse de M. Vautrot ?

Complètement l'inverse exactement. Wurtz il s'enfermait dans le noir, c'est ça. Et Vautrot, il rigolait et tout. Moi j'ai fait les cinq dernières rencontres de Wurtz, car il avait demandé à prolonger un peu et il m'avait demandé pour sa dernière saison. Et une fois, la télé retransmettait le « *Nijinski du sifflet* » et c'était pas usurpé, car c'était un artiste. J'ai eu la chance de faire ses cinq derniers matchs.

Il avait été détitré de son titre « *international* » à la fin, c'est ça ?

Oui car il avait eu des comportements sur le terrain qui étaient, qui commençaient à déraper. Un spectateur lançait une orange, il l'épluchait et la mangeait. Il s'est mis à genoux devant Guy Roux. C'était plus admissible à un moment. C'était plus de l'arbitrage, c'était du théâtre. Et comme disait Georges Uhlen ou certains membres : « un terrain de football, c'est pas une piste de cirque ». C'est vrai qu'il a mal fini pour ça, mais néanmoins, les joueurs l'aimaient et les spectateurs aussi. Moi je me rappelle d'un quart de finale de Coupe de France à Marseille, où on avait été applaudis en sortant avec lui.

Est-ce qu'il y avait des métiers plus représentés que d'autres chez les arbitres à cette époque ?

Oui, y'avait deux métiers qui étaient beaucoup représentés : c'était les fonctionnaires parce qu'ils avaient des disponibilités et ceux qui avaient des professions libérales, parce que les professions libérales, ils pouvaient consacrer beaucoup de temps pour s'entrainer, rentrer beaucoup plus tard et s'arranger quoi. Ça facilitait la récupération et vachement les choses pour eux, par rapport à d'autres qui avaient des métiers où fallait être présent du matin au soir. C'était pas évident quoi. Quelqu'un qui était enseignant comme M. Delmer, il avait beaucoup plus de possibilités pour s'entraîner que quelqu'un qui était commercial dans une entreprise, comme Jean-Louis Rideau par exemple. Quiniou travaillait dans un ministère, Vautrot était dans l'enseignement, voyez. C'était un avantage quand on était dans une administration, fonctionnaire, SNCF. Ou alors on avait un commerce, c'était plus facile de se libérer quand y'avait pas d'employeur.

Personnellement, qu'est-ce qui a fait, selon-vous, que vous ne soyez pas passé à l'étape d'au-dessus, en tant que « *fédéral 1* » ?

Je pense que globalement, j'avais un manque de disponibilité, ça c'était évident. Mais c'est pas ce que je dois mettre en avant. Non non, c'était un ensemble qui faisait que j'étais un arbitre un peu moins performant que les autres. J'étais assez discret quoi, plus effacé.

Alors il ne fallait pas être trop discret comme arbitre vous me dites ?

Beh oui fallait quand même montrer sur le terrain une certaine, être plus rentre dedans, plus tranchant. Moi je composais davantage et j'avais pas la pédagogie d'un Michel Vautrot ou un autre. J'ai pas de regrets, j'ai fait la carrière que j'aurais dû faire. Les autres étaient meilleurs que moi et puis c'est tout. J'étais à ma place, les autres étaient meilleurs.

Après vous étiez aussi peut-être à une période où y'avait que des grands noms de l'arbitrage non ?

Oui c'est vrai. Y'avait dix intouchables, puis derrière y'avait encore des grands noms. Y'avait pas de soucis. J'étais à ma place. J'ai pas été frustré.

Est-ce que vous avez déjà été adhérent à l'UNAF ?

Ah oui je l'ai toujours été, pendant cinquante ans.

Comment vous expliquez que M. Machin ait été nommé Président de la CCA à la fin des années 70 ?

Ah, sûrement une question d'influence. Il avait fait une Coupe du Monde en Angleterre, même si ça s'était pas bien passé. Il avait des appuis. Il était vraiment dans le même registre que M. Eymery.

Jean Tricot

Entretien réalisé le 27 mars 2019 à son domicile (Mornac-Sur-Seudre).

Pouvez-vous me dire comment vous en êtes venu à l'arbitrage ?

Je suis venu à l'arbitrage en 1946, parce que déjà, à ce moment-là, le District infligeait une amende aux clubs qui n'avaient pas d'arbitres. À l'époque, j'étais basketteur. Mon club m'a sollicité parce que j'arbitrais en basket. Alors ils m'ont proposé de commencer l'arbitrage et, par curiosité, je me suis lancé. Y'a un arbitre qui m'a offert le bouquin « L'arbitre » de la Ligue du Nord, et c'est là que je me suis rendu compte que, quand je jouais au foot, je ne connaissais rien. Parce que j'avais été joueur de foot mais je me suis blessé au genou et je pouvais plus contrer. Le genou partait tout le temps. C'est pour ça que je m'étais mis au basket. J'ai démarré comme ça. Je suis également devenu arbitre UFOLEP en même temps.

C'était quel District ?

Le District de Normandie Centrale, j'habitais Dreux. On sait pas pourquoi c'était là d'ailleurs, car avant la Guerre, Dreux était dans la Ligue du Centre. Puis, après la Guerre, on s'est trouvés en Normandie je sais pas pourquoi.

Du coup vous avez été arbitre UFOLEP également ?

Oui, et j'ai même fait la finale UFOLEP en 1948, entre deux clubs de CF3. Alors que moi j'étais encore arbitre de District. Et il m'a fallu encore six ans derrière avant que j'arrive à la Fédération.

Vos parents ils faisaient quoi quand vous étiez jeune ?

Mon père était cheminot et ma maman faisait des ménages.

Vous avez suivi quelles études quand vous étiez jeune ?

J'ai fait l'École professionnelle de la SNCF. Je suis rentré à l'École, j'avais 15 ans et demi. J'en suis sorti à 18 ans et demi. Et puis, c'était la veille de la Guerre, si bien que j'ai fait une année d'atelier, puis des hommes ont été appelés. C'est à partir de là que je suis monté sur des locomotives comme chauffeur, mais c'est ce que je voulais faire. Je l'ai fait très tôt parce que c'était la Guerre. Je suis donc monté sur les locomotives à vapeur à 19 ans.

Quand vous êtes devenu arbitre de District, vous aviez un examen pratique ?

Non justement, j'ai passé un examen théorique, puis après on m'a envoyé des désignations et j'ai jamais vu personne pendant presque deux ans. Puis à cette époque-là, y'avait l'assemblée générale des arbitres à Evreux. J'y suis allé et j'ai pris la parole pour savoir comment ça fonctionnait les classements, mais je me suis aperçu que y'avait pas grand-chose quoi.

Vous y êtes resté combien de temps ?

Je suis resté dix ans à la Ligue. Ça a été dix ans où je me demandais si j'allais être sélectionné pour monter dans l'arbitrage, alors que dès le départ, au vu de mes 26 ans, j'enterrais quand même quelques arbitres qui avaient 45 ans. J'ai mis dix ans pour atteindre la Fédération, ça a été très long. Moi, en tant que Président de CRA, j'ai monté des arbitres en quatre ans et demi. Alors que moi, c'était quatre ans et demi au District, puis cinq ans à la Ligue.

Après quand vous étiez arbitre de Ligue, vous aviez plus de contrôles non ?

Oui oui, y'avait des contrôles. Après à l'époque, les CRA ne fonctionnaient pas comme elles fonctionnent maintenant. Car j'ai connu trois CRA, la Normandie, Paris et Bretagne. À cette époque-là, il fallait venir d'une des grandes Ligues pour être connu.

Vous êtes devenu arbitre « *interrégional* » en quelle année ?

En 1955.

C'était Flageul, le Président de la CCA ?

Oui c'était le Président Flageul.

Il était comment ?

J'aimais bien.

L'examen pour devenir « *interrégional* », c'était comment ?

Y'avait un examen théorique écrit, l'oral. Ensuite, on faisait deux matchs de CFA et un match de deuxième Division. J'ai mis cinq ans en District, cinq ans en Ligue et en cinq ans de Fédération, je suis arrivé « *international* ». C'est quand un peu bizarre non. Car après avoir été « *interrégional* », je suis devenu « *pré-fédéral* », puis « *fédéral 2* », puis « *fédéral 1* », puis « *international* ».

Vous êtes devenu « *international* » en quelle année ?

En 1960 je crois. Ou en 1961.

Ensuite, vous intégrez la CCA ?

Pas à la fin de ma carrière, car j'ai cessé l'arbitrage quatre ans avant l'âge, du fait que j'avais une promotion à la SNCF. Je ne pouvais pas faire l'impasse de cette promotion pour l'arbitrage, parce que ça me permettait de partir avec une retraite substantielle bien meilleure. Je n'ai donc pas continué l'arbitrage jusqu'à 50 ans.

Vous avez arrêté en quelle année ?

À 46 ans, en 1966.

Vous ne l'avez pas intégré de suite du coup ?

Je suis parti en retraite en 1970 et donc je suis parti en Bretagne. Entre temps, j'avais quand même été membre CRA de la Ligue de Paris, mais c'était difficile à concilier avec la SNCF. J'étais membre CRA, mais j'ai dû arrêter car j'avais trop de difficultés à assurer mon rôle en CRA normalement. Mais quand je suis arrivé en Bretagne, pour moi, l'arbitrage c'était terminé. J'avais racheté une fermette que j'ai retapé. Y'avait quatre hectares de terres autour. J'étais parti pour faire un *gentleman farmer* quoi. Et puis, à ce moment-là, le Président Eymery m'a écrit et m'a dit que du fait que je me trouvais excentré en Bretagne, il serait difficile pour moi de continuer mon rôle de contrôleur, parce qu'il m'avait nommé contrôleur quand j'ai quitté l'arbitrage. Il me recommandait de m'adresser à la Ligue de Bretagne. J'ai pas eu besoin, c'est le Président de la Ligue de Bretagne qui m'a invité à venir à Rennes et à prendre contact avec la CRA. Je suis alors devenu membre de la CRA. Si bien que tout ce que j'avais imaginé en deux ans, comme *gentleman farmer*, tout ça c'est passé au congélateur. Une fois que je suis arrivé, deux ans après, j'étais le Président de la CRA et puis j'y suis resté onze ans. À l'époque, quand j'ai pris la présidence de la CRA de Bretagne, y'avait que deux arbitres « *interrégionaux* », deux ! Quand j'ai quitté la CRA, y'avait vingt-quatre arbitres avec l'écusson tricolore.

Et concernant la CCA ?

J'ai eu du mal à intégrer la CCA. C'était mon désir car je pensais que j'avais peut-être un rôle à jouer. J'avais tellement critiqué violemment. J'avais émis des critiques contre le fonctionnement de l'arbitrage. Je voulais rentrer pour peut-être faire quelque chose. Donc j'ai eu du mal, parce que nous étions deux arbitres de la Fédération à la CRA de la Ligue de l'Ouest. C'était la Ligue de l'Ouest à l'époque, elle allait de La Ferté-Bernard en Sarthe jusqu'à la pointe du Conquet. Puis finalement, je suis rentré à la CCA de 1976 à 1992.

Vous avez évoqué différentes critiques que vous aviez émises sur l'organisation de l'arbitrage, c'était quoi ces critiques ?

Je trouvais que ça tournait pas tellement rond. J'avais l'impression que selon où on habitait, si on était déjà dans une Ligue où y'avait un membre de la CCA, je trouvais qu'ils étaient avantagés.

Si on revient au moment où vous étiez arbitre, pouvez-vous me parler de la condition physique des arbitres de l'époque ? Et en lien avec ça, c'était quoi votre tenue ?

J'avais un pull par-dessus. Mais au début, les arbitres avaient des vestes noires, qu'ils passaient à la teinture. Quand j'ai débuté, je m'étais fait faire une veste légère. Mais c'était une veste. Puis après, j'ai acheté un pull léger, que j'ai gardé jusqu'à la fin. Regardez (il me montre une photo de lui à la finale de la Coupe de France 1966), j'avais ce pull et c'était un de mes derniers matchs. Y'avait juste le col en-dessous, c'était un maillot de corps et le pull. Et même avant, en-dessous, je mettais une chemise blanche et le pull par-dessus. Puis un jour, j'ai reçu un rapport d'un membre CCA, où il me mettait : « malgré sa rondeur, M. Tricot couvre beaucoup de terrain ». Du coup, j'avais demandé à ma femme : « tu trouves que je suis rond ? ». Puis, j'ai réfléchi et je me suis dit qu'en courant, la chemise devait blouser. À partir de ce jour-là, maillot de corps, plus le pull.

Au niveau de la condition physique c'était comment ?

Oh vous savez, on s'entraînait tout seul. Y'avait absolument rien. Après, quand j'étais membre CCA, y'avait le test de Cooper qui était la distance sur douze minutes.

Vous n'avez jamais connu de test physique vous ?

Non y'avait pas de test physique. Mais néanmoins, c'était M. Capdeville qui aimait les arbitres couvrant beaucoup de terrain. Quand j'étais à la CCA, y'avait un conseiller technique qui s'occupait du test Cooper. On voulait être plus royaliste que le roi. On demandait 2 700 mètres aux arbitres français pour arbitrer en première Division, alors que la Fédération Internationale demandait que 2 500 mètres. On a vu Michel Vautrot quasiment caler. Il avait un mal de chien à terminer, à faire ses 2 700 mètres. Imaginez qu'un jour il cale, il s'arrête à 2 600 mètres. Il est bon pour la Fédération Internationale, mais pas bon pour le français, un non-sens. J'ai vécu des trucs comme ça et ça me bouffait. Dans la CCA de l'époque, je vais vous le dire crument, y'avait des « béni oui-oui » et des vrais membres de CCA. Y'avait des membres : « le Président a dit, oui, oui ». Et moi j'étais rebelle. Ça m'est arrivé de partir d'une réunion de la CCA en claquant la porte.

M. Schwinté avait un peu le même caractère que vous ?

Oui un peu, mais il disait les choses un peu moins sèchement que moi.

Vous aviez à peu près les mêmes idées avec Schwinté ?

Oui j'étais assez près de Schwinté oui. Il avait des travers aussi.

M. Kitabdian, il était plutôt du côté de Machin ?

Oui oui, c'était un « machiniste ».

C'était qui les arbitres les plus « machinistes » ?

Le plus souvent, c'étaient des arbitres « *interrégionaux* », qui n'avaient pas fait de grandes carrières.

Concernant les formations, lorsque vous étiez arbitre de D1, vous aviez un stage annuel l'été ?

Oui, à l'INSEP. C'était sympa mais les membres CCA comme orateurs, c'était un peu jeune. On apprenait pas grand-chose. Dans les causeries, c'était quand même un peu court. Ça faisait quand même du bien de se rencontrer, car y'a des arbitres qu'on connaissait pas.

Y'avait une partie physique aussi ?

Oui oui, tous les matins, y'avait une leçon d'éducation physique. À cette époque-là, c'était M. Mercier, un ex-joueur pro, dont le métier était professeur d'éducation physique, qui nous menait ça. C'était intéressant.

Au niveau international, vous avez été amené à faire des matchs de Coupe d'Europe ?

Oui j'ai fait plusieurs matchs de Coupe d'Europe. En 1962, j'ai fait une demi-finale de Coupe d'Europe à Madrid. 100 000 spectateurs. Vous savez pourquoi y'a plus de stade à 100 000 spectateurs ?

Non, pourquoi ?

Parce que y'a plus de places debout.

Et vous avez fait aussi des matchs entre différentes nations ?

Oui, mais y'avait beaucoup moins de matchs que maintenant. J'en ai fait quelques-uns oui.

Au niveau des contrôles, vous étiez contrôlé combien de fois en première Division ?

D'abord une fois, à partir de la Fédération. On était contrôlés, mais on savait pas quand. Et on ne voyait pas le contrôleur. C'était qu'à la fin du match. Sauf une fois, personnellement, et ça m'est resté en travers de la gorge, j'ai reçu un rapport sur un match, mais j'ai jamais vu le membre de la CCA. J'ai la certitude qu'il était pas là, c'était M. Delasalle. J'ai jamais beaucoup estimé ce monsieur-là. Et en plus, c'était mon premier examen en tant qu' « *interrégional* », donc j'étais sûr d'être contrôlé. C'était Armentières-Racing. Je fais mon match, tout se passe bien. Après le match, les dirigeants nous invitent avec mes deux juges de touche de la Ligue du Nord à boire un pot. Je demande au dirigeant affecté aux arbitres s'il a vu un contrôleur, car normalement j'aurais dû être contrôlé par M. Delasalle. Il dit : « Monsieur Delasalle, Charles ? Charles était pas là. Si Charles avait été là, tout le monde connait Charles ici ». Il demande à tout le monde s'ils ont vu Charles et tout le monde a dit que non. J'avais la certitude qu'il était pas là. Et là, je reçois un rapport, et c'est le plus mauvais rapport que j'ai eu de toute ma carrière. Y'avait trois lignes : « à la limite de l'élimination, à revoir ». Après quand j'ai été membre CCA, y'a eu un moment où ça a été obligé pour les membres CCA de devoir se présenter à l'arbitre avant le match. Mais sinon, moi, j'ai fait tous mes matchs avec une seule idée en tête : « y'a un contrôleur et c'est lui que je dois satisfaire ».

Vous étiez observé combien de fois environ par saison ?

Y'avait pas de nombre déterminé. Mais c'était trois, quatre fois par an. Mais nous ça, on le savait pas. Y'avait que la CCA qui était au courant de son organisation.

Est-ce que durant votre carrière, vous avez noté de grandes évolutions dans l'arbitrage ?

Non pas vraiment. La vraie première évolution a eu lieu en 1970, avec Ken Aston, un arbitre anglais qui était à la FIFA. C'est lui qui a déclenché les cartons. Et ça, ça a été une aide formidable les cartons.

Vous, vous n'aviez pas de cartons durant toute votre carrière ?

Non non, mais on était bridés par ça. On pouvait appeler un joueur et lui donner un avertissement, mais le joueur pouvait très bien dire : « non, il m'a donné un rappel à l'ordre ».

Vous aviez quoi, une carte d'arbitrage ?

Non non, y'avait rien. Y'avait rien, y'avait rien. Les trois dernières années de ma carrière, si on donnait un avertissement au joueur, on devait appeler le capitaine d'équipe pour dire qu'on avait mis un avertissement. Mais il fallait le retenir, on avait pas de carnet. Après, à l'époque, on donnait moins d'avertissements. À l'époque, quand on disait à un joueur : « dehors », c'était pas évident. Les spectateurs connaissaient pas bien les règles. Prenons mon match à Rouen. À Rouen, sur la première mi-temps, je dois foutre trois joueurs dehors. Est-ce que c'est possible ? Maintenant oui ! Mais à l'époque non, y'aurait eu un envahissement du stade.

Rouen, c'est quand vous avez arrêté le match à la mi-temps ?

Je n'ai pas arrêté le match, j'ai foutu le camp quand j'ai vu ce qu'il se passait. C'était Nantes, premier du classement, contre Rouen dernier. Un moment, y'a deux attaquants nantais qui sont descendus. Ils sont plus que neuf. On connait pas la gravité des blessures et y'avait pas de remplaçants. Quand on est rentrés au vestiaire, en plus de ça, y'avait un grillage, les spectateurs avaient ramassé des poignets de terre et de gravillons, qu'ils m'ont balancé dessus. Quand j'ai vu ça, j'ai pensé : « je suis conducteur de locomotive, c'est ma carrière. Si j'ai pas 10/10 aux yeux, je suis foutu ». En plus, le délégué était pas là, ça gueule dans le tunnel. Quand je suis arrivé dans le vestiaire, j'ai mis mes affaires dans la valise et j'ai dit : « allez, au revoir ». Dans le couloir, j'ai croisé un dirigeant qui m'a dit : « beh vous partez ? ». J'ai dit : « du football comme ça, pas moi comme chef-d'orchestre. Au revoir ». J'ai eu un coup de colère.

Vos juges de touche sont partis avec vous ?

Non non, ils sont restés là. Et c'est même un des juges de touche qui a repris le match. Ils sont allés chercher un arbitre officiel dans les tribunes, mais ça a duré 45 minutes. Ce jour-là, j'ai trouvé que ça a dépassé les bornes et j'ai eu un coup de colère. Je comptais arrêter l'arbitrage.

C'était en quelle année ça ?

C'était en 1965.

Vous avez été sanctionné par la CCA ?

Oui oui, j'ai été auditionné par la CCA. Déjà, le juge de touche qui a repris le match, il a trouvé une excuse pour pas être auditionné et il est pas venu. L'autre est venu. Je pressentais qu'il y aurait du grabuge sur ce match là, compte tenu de ce que j'avais lu dans *L'Équipe*. Je me suis dit que j'allais pas y aller par le train et que j'allais y aller en voiture. Comme ça, les dirigeants ne viendront pas m'accueillir à la gare. Car bien souvent, on venait vous accueillir à la gare quand on était en mauvaise posture. On allait au stade à 11 heures. Après la visite, on mangeait ensemble. C'est ce qui est arrivé. Ils ont invité les juges de touche, mais comme moi j'étais pas là, moi je suis arrivé à 11h30 au stade, tout le monde était reparti. J'ai vu le responsable du terrain et je lui ai dit : « vous noterez que je suis venu ». Ça m'était arrivé une fois à Limoges. Ils nous invitaient jamais. Ce jour-là, j'arrive, comité d'accueil à la gare alors que y'en avait jamais. Ils me disent : « on va aller au stade et ensuite on ira manger ensemble. On vous invite ». J'ai dit : « oui on va aller au stade, mais moi j'ai mangé au wagon restaurant ».

C'était quoi votre sanction de la CCA ?

Trois mois de suspension. J'ai raté la finale de la Coupe de France, car c'était mon tour et c'est M. Kitabdjian qui l'a fait à ma place. Y'a eu toutes sortes de démêlés. Y'a eu l'audition qu'ils ont mis en délibéré. Donc je n'étais pas sanctionné. Ils m'ont donné un match à faire entre la première audition et la deuxième audition, avant de prendre une décision. C'était un match à Rennes, contre Lyon. Je vais vous dire, j'ai un article de *L'Équipe* : « les deux heures de gloire de M. Tricot ». J'ai pleuré sur le

terrain. Je soupçonne le journaliste local d'avoir fait un battage pour ça. Quand je suis rentré sur le terrain, y'a tout le stade qui criait « Tricot ». J'ai pas pu m'empêcher de pleurer. Aux vestiaires, l'entraîneur de Lyon, M. Mignot, est venu me voir et m'a dit : « M. Tricot, aujourd'hui nous sommes tous d'accord avec vous. Nous sommes contre la violence et quoi que ce soit que vous sifflerez, personne ne dira rien ». Toutes les décisions ont été acceptées sur le terrain et M.Sastre était présent. Pour moi, M. Sastre a été le plus grand Président que j'ai connu à la tête de la Fédération.

Entre les arbitres, y'avait une forte concurrence ou vous vous entendiez bien ?

Ouais, on s'entendait bien. Mais quand même, y'avait certaines petites pointes de jalousie chez certains arbitres. Mais ça a toujours existé. Entre les « *internationaux* », les « *fédéraux* ». Des « *fédéraux* » qui étaient en tête et qui pensaient qu'ils étaient meilleurs que les « *internationaux* ».

M. Kitabdjian, c'était quel style d'arbitre ?

C'était pas un dur. Il a fait une très belle carrière. Mais il a fait une belle carrière car il s'est trouvé à un moment où on était beaucoup. Parce que Schwinté, Bois, moi, on est quasiment partis dans le même temps. Schwinté a arrêté pour rentrer en CCA. Bois a arrêté pour une promotion professionnelle et moi aussi. Si bien que là, y'a trois trous. Machin a été nommé là. Et Kitabdjian a pris la tête, car la tête s'était barrée. Mais sinon, c'était un bon arbitre. Il a été meilleur arbitre que membre CCA. À mon avis en tout cas. Après il a eu une très longue longévité. Il est arrivé jeune.

Vous m'avez parlé de Flageul tout à l'heure ?

Flageul, il gérait. Il avait un bon contact avec les arbitres mais y'a pas eu beaucoup d'évolutions sous sa présidence. Il venait de Nancy.

M. Eymery, il était comment ?

Moi, j'aimais bien M. Eymery. Il était raide et il aimait les arbitres raides. Alors comme j'étais raide, ça allait. J'ai eu un problème avec lui quand j'ai eu mon problème et que j'ai fait du rentre-dedans à la CCA. Avant de rentrer en CCA, j'ai quand même été quatre ans membre et Président de CRA. Donc j'allais au stage en tant que représentant de CRA. Donc j'y suis allé et j'avais l'impression que la Bretagne étant excentrée, ils en avaient rien à foutre de la Bretagne. J'ai répété « n » fois à ce moment-là, la distance est plus longue entre Brest et Nice, qu'entre Nice et Brest. Puisque M. Kitabdjian de Nice venait arbitrer à Brest, mais qu'on ne pouvait pas désigner des arbitres bretons pour aller à Nice, car ça coûtait trop cher. Je trouvais qu'avec M. Eymery, y'avait quand même beaucoup de copinage.

M. Devautour, il était comment ?

C'était un très bon Président de CCA. En tant qu'arbitre, il avait pas été « *international* » mais « *interrégional* ». Par contre, c'était une grosse tête. Il avait un gros bagage. Il a toujours été très pondéré, il était très bien.

M. Machin il était comment après ?

Alors là, l'arrivée de M. Machin, c'est indirectement mon affaire car M. Eymery a quitté la CCA un peu à cause de moi. Parce que le Président de CCA à l'époque, il allait jusqu'à 75 ans. Quand mon affaire est arrivée, l'affaire de Rouen, il s'avère que j'ai fait trois mois de suspension et que j'étais toujours démissionnaire à la fin des trois mois. J'ai rien demandé. Et la CCA a délégué un membre CCA pour venir chez moi, pour me demander de reprendre l'arbitrage. Avec ce membre CCA, on a discuté et il a eu les bons arguments sans doute. C'était M. Fauquembergue, qui a été un arbitre comme ça (il lève le pouce). Je sais pas si c'est pas lui qui a pas la plus longue durée au titre « *international* ». Donc je lui ai dit : « oui je veux bien ». Je savais déjà que je ne reprendrais que pour un an, mais ça je lui ai pas dit. Je lui ai dit : « écoute je veux bien, mais attention, je sens le vent venir. Je ne repartirai pas détitré, car je

sens qu'on va me retirer le statut « *d'international* » ». Il me dit : « ça, je peux pas le dire ». Par contre je lui ai dit que si j'étais détitré, je remettrais ma démission.

Et ils vous ont détitré ?

Et ils m'ont détitré. J'ai été détitré deux heures. Je vais vous raconter ce qui s'est passé. Ça je l'ai su par M. Fauquembergue, parce que j'étais pas là. Quand le cas Tricot arrive en CCA à l'ordre du jour, Louis [Fauquembergue] dit que j'accepte de revenir. À un certain moment de la réunion, nomination des arbitres « *internationaux* ». Et je suis pas dans la liste. Y'en a six qui votent contre ma re-nomination sur les onze présents. Ça, ça se passe à un tel moment, puis une demi-heure après, le délégué du Conseil Fédéral vient à la CCA pour avoir la liste des arbitres « *internationaux* », pour que la Conseil Fédéral entérine cette liste. Ce délégué, c'était M. Conrié. Il dit : « vous avez pas mis Tricot ? Vous êtes allés le rechercher et vous le mettez « *fédéral* ». Je vous souhaite du bonheur ». Il s'en va au Conseil Fédéral. Mais Conrié et Capdeville étaient « tricotistes ». Conrié présente ça et ça a déclenché un truc terrible au Conseil Fédéral. Il revient : « décision du Conseil Fédéral : représentez une liste, Tricot compris ». Ils refont une liste avec Tricot. Le Conseil Fédéral renomme les sept mêmes. Devant cette façon d'opérer, le Conseil Fédéral demande à la CCA comment on évalue la valeur des arbitres. La CCA a répondu : « nous élisons les arbitres « *internationaux* » ». Le Conseil Fédéral réplique : « vous élisez ? Y'a pas de notation ? ». Le Conseil Fédéral, suite à tout ça, dit : « il faudra noter les arbitres. Vous devez nous présenter un système de notation des arbitres ». Derrière la notation des arbitres, y'a un ou deux arbitres « *internationaux* » qui descendent. Plus tard, le Président Sastre prend la décision de limiter à 72 ans tous les membres de Commission. M. Eymery, qui avait 72 ans, se trouve éjecté. Et là, c'est M. Machin qui était dans les vues, car M. Machin a bluffé M. Sastre. Il a organisé une journée de l'arbitrage en Ligue de Lorraine, en invitant M. Sastre. Comme M. Machin avait beaucoup d'éloquence, il a bluffé M. Sastre. En plus, le Vice-Président de la Fédération, c'est M. Jacques Georges. M. Jacques Georges, il est Vice-Président de la FIFA. C'était l'ex-Président de la Ligue de Lorraine. Vous voyez un petit peu, j'ai pas besoin d'aller plus loin, vous avez compris. M. Machin est là en attente et c'est M. Devautour qui fait un an d'intérim. Puis après, c'est l'ère Machin.

M. Delasalle, c'est en même temps qu'Eymery qu'il arrête d'être membre CCA ?

Oui à peu près. Pas loin je pense.

C'est en quelle année que les arbitres commencent à être notés ?

En 1966. C'est en 1966 que démarre aussi l'UNAF. Car l'UNAF a démarré aussi le soir de ma finale de Coupe chez moi. Ma femme tenait un bar, moi j'étais mécanicien à la SNCF. Le Président de l'Amicale des Arbitres, M. Tibaldi, un ex-arbitre « *international* », qui était souvent désigné comme délégué de la Ligue Nationale sur des matchs. Je dois vous dire que c'était un chaud lapin, et un jour, il a eu une histoire dans les « waters » d'un très bel établissement. Y'a une femme qui a crié au scandale. Moi, à partir de ce moment-là, j'avais plus de respect pour le Président de l'Amicale française des arbitres. Compte tenu de ça, les arbitres des finales étaient reçus à une réception. Moi je pose la question : « est-ce que c'est M. Tibaldi qui préside ? ». On me répond : « oui ». « Alors je ne viendrai pas ». Ils discutent à l'Amicale et ils maintiennent la présence de Tibaldi. Donc je dis que je ne serai pas présent. Moi je dis : « invitez mes juges de touche, mais moi je ne veux pas être là avec un monsieur qui a eu cette affaire-là quatre mois avant », c'était à Boulogne. Moi, j'invite tous les arbitres parisiens qui m'avaient fait la touche et j'invite tous mes amis. Y'avait deux ou trois membres de CCA, dont Eymery qui est venu boire le pot de l'amitié chez moi le soir. Et lui, Eymery, était pas tellement amicaliste. C'est là qu'on a entrepris en fin de séance une discussion là-dessus. Tereygeol était là. Il dit : « pourquoi t'essayes pas de faire quelque chose et de créer quelque chose de neuf ? ». Et c'est parti de là pour le début de l'UNAF. Et ça, ça a remplacé l'Amicale Française des Arbitres.

On va revenir au moment où vous étiez arbitre. Au niveau des médias, les matchs n'étaient pas beaucoup télévisés ?

Si, si, quand j'ai arrêté, c'était le balbutiement de la télé sur le football. Les trois dernières années, y'avait des matchs télévisés.

Et la relation arbitres-médias ?

Ça dépendait des arbitres. Moi, j'ai toujours eu une bonne relation avec les journalistes parce qu'ils savaient faire un distinguo entre les arbitres de choc, de demi-choc et pas de choc. Y'avait des arbitres, chez les « *fédéraux* » et « *internationaux* », on était sept ou huit, on pouvait aller sur n'importe quel match et c'était du solide. Y'en avait d'autres, c'était moins solide. Et les journalistes savaient le distinguer.

Vous discutiez avec les journalistes du coup ?

Oui oui. Dans l'affaire de Rouen, j'ai eu une majorité de journalistes qui sont venus me voir et m'épauler.

C'était quoi les consignes de la CCA à ce sujet-là ?

Oui, pour eux l'arbitre, il fallait pas parler. Mais j'en suis un peu partisan de ça. On doit avoir du dialogue, mais comme le dialogue est impossible... Mais y'avait une obligation de réserve.

Vous lisiez les journaux du coup ?

Oui je les ai lus jusqu'à la fin de ma carrière. Après, j'ai arrêté. C'était *L'Équipe, France Football, Miroir du Sport*.

Et la radio ?

Oui, mais comme y'avait la télévision, c'était la télévision qui primait. Mais par exemple, un Monsieur Rolland, j'ai gardé de bonnes relations. J'arrive à Nantes un jour pour contrôler un arbitre. J'arrive dans le couloir et il était là. Je le vois et ça faisait quinze ans que j'avais quitté le football actif. J'avais pas revu Thierry Rolland, et c'était la première fois que je le revoyais. Donc je dis : « bonsoir messieurs », et puis je passe pour aller au vestiaire des arbitres me présenter. Puis il me dit : « alors M. Tricot, on dit plus bonjour aux amis ? ». Je lui dis : « après quinze ans, je pensais que vous m'aviez oublié ! ». Il me dit : « et non, les bons on les oublie pas ». Donc y'a quelque chose qui reste.

Vous parliez de vous en tant qu'arbitre tout à l'heure. Vous étiez assez rigoureux ?

Oui j'étais raide sur le terrain.

Vous discutiez avec les joueurs ?

Oui, mais on va dire que je sollicitais pas le contact non plus. Je vais vous raconter une anecdote. Je fais un jour Rennes-Bordeaux. Je reviens donc par le train. Au moment d'aller manger au wagon restaurant, il sort d'un compartiment un joueur international français qui était niçois et qui était venu sur Bordeaux. C'était une teigne sur le terrain. Il sort du compartiment et me dit : « M. Tricot, vous allez manger ? On va manger ensemble, comme ça on va pouvoir discuter ». Et là, j'apprends que les entraîneurs classent les arbitres. Il me dit : « l'entraîneur Artigas nous a dit aujourd'hui, vous la fermez ! ». Il me dit : « vous êtes quatre ou cinq, où on nous dit de la fermer. Sur d'autres matchs, c'est le capitaine d'équipe qui est en relation avec Artigas et qui nous transmet l'ordre de mettre la pression sur l'arbitre ». Voyez comment ça se passait, j'ai appris ça.

Au niveau des frais d'indemnité pendant que vous étiez arbitre, ça a évolué comment ?

(Il rigole) Y'a 42 000 spectateurs pour ma finale de Coupe de France, vous savez combien j'ai touché ? 42 francs, 42 francs ! Après c'est surtout sous Vautrot en tant que Président de la CCA où ça a beaucoup augmenté. Vautrot il avait tout, c'était pour moi le meilleur ambassadeur français de l'arbitrage. C'était le meilleur. C'est un homme de dialogue, qui a une certaine éloquence, qui sait de quoi il parle. Et au

final, vous avez vu comment ça s'est terminé ? Moi, je pense qu'il s'est laissé dépasser par certains arbitres. Mais moi, je garde mon admiration à Michel Vautrot. Ça ne m'a pas empêché de sortir en panier à salade avec lui, notamment une fois à Nantes. On a quitté le stade dans un panier à salade, une fois, quand je le contrôlais. Mais c'est lui qui avait raison. Les spectateurs, ils sont dingues. Moi, j'hésitais pas, en tant que contrôleur, à aller à la mi-temps conforter l'arbitre dans sa décision, ça m'est arrivé plusieurs fois. Vous connaissez M. Lopez ? Il a jamais été « *international* » et je ne peux pas comprendre que Lopez n'ait jamais été « *international* ». Je ne peux pas comprendre ça. Après, je sais qu'il y a eu une « machination », si vous voyez le jeu de mots. Parce que Machin préférait un autre, qui a été « *international* » et qui a été détitré, c'était M. Lambert. Pour moi, c'est flagrant. Ah, je me rappelle d'une autre histoire. Pendant deux saisons, M. Machin a pris la place du Docteur Barde, c'était une figure. C'était un de mes meilleurs amis de la CCA. Or, socialement parlant, on est diamétralement opposés, car il était docteur, chef de clinique, et moi conducteur de locomotive. On entend le Président en début de séance : « je vais vous présenter ce qui s'est passé à la Commission des Arbitres de l'UEFA. Et on m'a redit à l'international, comment vous pouvez nommer encore un clown pareil sur le terrain ? » (il parle de Robert Wurtz). La CCA suivante, on reparle de Wurtz, puis encore, puis encore. Les « *fédéraux* » étaient contrôlés souvent à cette époque, rapports sous enveloppes. On réunit les enveloppes et on les ouvre. Y'a tous les matchs de Wurtz sur la table : 7,5, 8, 7,5, 8, Schwinté 9, Tricot 9, Machin 9. Il (Wurtz) est détitré et Machin lui a mis 9. Et il n'a pas cessé de parler sur son dos. Tous les « béni oui-oui » ont suivi le Président et se sont dit : « puisqu'il parle comme ça d'un clown sur le terrain, y'a pas d'histoire ». Et Wurtz se retrouve sur la touche. C'est les plus titrés dans l'arbitrage qui voulaient qu'il reste « *international* » et les moins titrés qui voulaient qu'il s'en aille. Y'en avait qui n'avaient pas été « *international* », ou même pas « *fédéral* » dans cette CCA. Moi j'appelle ça de la « machination ». Mais pour un peu, on en serait venu aux mains. Mais moi, je regrette que le cas où j'ai claqué la porte ça ait été sur un arbitre breton, en plus sur un arbitre de mon District. Mais c'est là où j'ai eu l'assurance qu'il y avait de la « machination ». Si vous voulez je vous la raconte l'anecdote : M. Féménia, arbitre « *fédéral* », est contrôlé sur un match à Toulouse par M. Kitabdjian. Il fait son match. Et derrière, il a une mauvaise note. On discute de ça à la CCA. Dans l'entrefaite, un des juges de touche que je connaissais bien, qui s'est permis de critiquer la CCA, mais c'étaient des vérités vraies, s'est fait dégager. C'était Bourdaret, qui était « *interrégional* » breton. Il avait fait de hautes études en sociologie et il m'a dit : « bon je vais pas te dire qu'il a fait un match tonitruant, mais il a fait un bon arbitrage ». D'ailleurs, le délégué en sortant du terrain, lui a dit : « M. Féménia, c'est bien ». Quand on a vu la note, c'est une note pour descendre. Il a eu un 7,5, quelque chose comme ça. Alors, quand j'ai vu ça, j'ai dit à Féménia : « tu vas dire à ta femme qu'elle rédige une lettre, qu'elle va adresser à Toulouse, en demandant si c'était possible d'avoir la cassette du match, parce que c'est l'anniversaire de leur père et qu'ils voudraient bien offrir une cassette de match pour son anniversaire ». La cassette est arrivée et je l'ai visionnée. Et j'ai vu que c'était un match où il méritait au moins 8. Avec 8, il ne descend pas. Quand ça s'est mis à discuter, puis que je leur ai dit que j'avais la cassette du match et là ça part. Le Président s'est senti visé. Les membres CCA ont pris position et puis moi j'ai dit : « vous me faites chier ». J'ai pris mes affaires et je fais comme à Rouen, je pars en claquant la porte. Ça, c'était en plein milieu du stage. J'étais allé directement à Chamonix en vacances. Je prends ma plume et demande une audience avec M. Sastre. Le pourquoi j'étais parti, c'était pas à la CCA que je voulais le dire, donc je lui explique. Je suis reçu par M. Sastre. J'avais pris avec moi le Président de ma Ligue, car je voulais un témoin. J'avais tout expliqué à Sastre. Peut-être que j'aurais pas du faire ça en tant que membre CCA, mais y'avait les preuves. Tout le monde pensait que j'allais jamais revenir en CCA après ça. Mais un mois après, j'étais de retour, parce que Sastre, il m'a entendu. Et c'était le Président du Conseil Fédéral qui décidait des membres de la CCA. Le Président Sastre, il pouvait pas me foutre dehors à cause du siège du District que j'étais en train de monter.

Vous me parliez avant le début de notre entretien de la suppression de l'oral pour devenir « *interrégional* ». Pouvez-vous me ré-expliquer ?

Oui, un jour j'ai dit : « à l'oral, y'a pas de témoin ». Donc si y'a quelqu'un que j'aime bien, je lui pose des questions faciles et si je l'aime pas ou qu'il vient d'une Ligue lambda ou même que j'ai une dent contre le Président de cette Ligue-là, je mets toutes les questions les plus dures. C'est pas logique. Donc on a supprimé l'oral à l'entrée à la Fédération.

Pour l'évaluation quand vous étiez arbitre, vous aviez donc des rapports mais pas de notes ?

Nous y'avait des rapports. Je sais pas si les rapports étaient notés mais je crois pas. Ils discutaient des rapports entre eux pour classer les arbitres. Chacun donnait son avis, et des fois, ça se terminait par un vote entre les membres de la CCA.

Et du coup en tant que membre CCA, vous avez été le premier breton ?

Non non, y'avait Marcel Etesse avant moi. Il était « *interrégional* » alors que moi j'avais été « *international* ». Lui était à la CCA un temps, alors que moi, j'étais à la Ligue. Ça a été laborieux pour rentrer à la CCA. M. Etesse, c'est un militaire, un lieutenant-colonel de l'armée de l'air. Il ne passe pas en CCA. Alors moi, j'ai réussi à obtenir les annuaires de la Fédération. J'ai notamment étudié les dates d'entrée des membres de la CCA et je me suis aperçu qu'avec l'entrée d'un tel d'une telle Ligue à la CCA, y'avait une augmentation d'arbitres pris à la Fédération. Et tous comme ça. Y'avait un pic à chaque fois qu'il y avait un membre. Toutes les Ligues qui tendent vers le haut, c'était là où y'avait un membre de la CCA influent. Et M. Etesse, Ligue de l'Ouest, y'avait que deux arbitres. Je l'ai montré à mon Président de Ligue, qui me croyait pas capable de faire ça, car j'étais un manuel. On est considérés comme des primaires par tous ces gens-là. Il a pris ça, il est allé voir Sastre et puis tout a démarré. C'est comme ça que je suis devenu membre CCA, en 1976. Faut dire qu'à la CCA, j'avais un certain crédit.

Quand vous étiez arbitre, vous m'avez dit que vous travailliez à la SNCF. Y'avait d'autres arbitres comme vous ?

Y'en avait quelques-uns oui. Y'avait beaucoup de militaires aussi. Mais c'est vrai, beaucoup de cheminots. La relation avec la presse, j'ai pas eu de soucis, mais ils faisaient quand même un distinguo : « oui, mais il est quand même professeur de mathématiques ». Ça revient toujours le métier. Après, du fait de mon métier, des fois après un match, je faisais mon retour en conduisant une locomotive. Comme ça, je perdais qu'une seule journée.

J'ai vu que Louis Tereygeol siégeait en tant que représentant des arbitres au Conseil Fédéral. Est-ce que l'UNAF avait un impact sur les décisions prises par la CCA ?

Au début, je crois que c'est Sastre qui a fait rentrer le représentant des arbitres au Conseil Fédéral. Sastre était un homme ouvert. Il adorait le dialogue. Moi, quand j'avais eu mon affaire à la CCA, il m'avait dit que j'étais excessif, mais que c'était mieux de pêcher par excès que par défaut. Du coup, il m'avait dit que j'allais rester à la CCA. Mais il fallait que j'aie une discussion avec M. Machin, qui a eu lieu au Congrès de l'UNAF en Bretagne. On s'est rencontrés dans le bureau du Maire d'une petite commune adjacente. Il m'a demandé si j'allais revenir à la CCA. Je lui ai dit que c'était ce que M. Sastre souhaitait, mais que j'allais pas revenir à genoux.

Et du coup l'UNAF avait du pouvoir ?

L'UNAF avait du pouvoir sous Sastre oui. Sinon, y'a jamais vraiment eu une osmose entre le Conseil Fédéral et l'UNAF. Après, Dailly était pas forcément bien vu au Conseil Fédéral. Ils l'appelaient la « savonnette ».

Si on vient sur les arbitres de votre époque, quel souvenir avez-vous de M. Fauquembergue ?

Il était pondéré. À l'opposé de moi au niveau du style d'arbitrage. C'était un sage. Il était pas très physique, peut-être débonnaire, mais il était respecté de tout le monde. C'était un Vautrot avant l'heure. Il était respecté par les joueurs et les journalistes. C'était un arbitre parisien, mais qui à la base sortait

de la Ligue du Nord. Il était de Dunkerque. Je pense que c'est l'arbitre qui a eu la plus grande longévité internationale.

M. Faucheux, vous avez quel souvenir ?

Il était un peu plus ancien que moi. On a été membre de Commission ensemble. Je pense qu'il a été plus raide comme membre CCA qu'il ne fut raide en tant qu'arbitre.

M. Barberan ?

Oui je me souviens.

Y'a eu pas mal de problème avec cet arbitre non ?

Oui, je veux pas dénigrer mais… C'était un bon arbitre, mais sur la fin de sa carrière, il a eu un gros pépin. C'était un match de Coupe d'Europe, Real-Madrid-Anderlecht. On l'a taxé d'avoir avantagé outrageusement le Real Madrid. Suite à ça, il a quitté l'arbitrage. Il était plus ancien que moi mais je l'ai bien connu. Moi j'ai eu écho de ce match là par le Docteur Barde, qui faisait la touche à Barberan sur ce match là. Il m'en avait dit qu'il était pas content de l'arbitrage de M. Barberan. Après, à l'époque, quand on était juge de touche, on fermait sa gueule. Surtout qu'à ce moment-là, Barde était que « *fédéral 1* », il était pas encore « *international* ».

Guigue il était comment ?

Guigue c'était un petit peu après. C'était l'arbitre un peu gendarme, puisqu'il était lui-même gendarme. C'était un bon arbitre, je lui ai fait la touche au début. Et lui, c'était plus un coureur. Il était grand, longiligne, svelte. Avec Guigue, y'en avait trois qui tenaient le haut de pavé à l'époque, c'était Guigue, Devillers et Harzig. Harzig, qui était cheminot, c'était un type raide. Devillers, qui était représentant de commerce et parisien, était un peu plus souple. Puis dans les années 60, y'a eu Schwinté, Bois, moi. On était trois assez raides.

Pouvez-vous me parler un peu de Schwinté ?

Il était inspecteur des impôts. Sur le terrain, il était très respecté. Après, c'était pas du Wurtz pour le physique. Si y'avait eu le test Cooper, il aurait jamais été arbitre Fédéral. Il avait un peu les pieds plats. Après, il a marqué son époque en faisant deux Coupes du Monde. Après, il était assez sévère, c'était du solide. Il était un peu avant moi. Quand j'étais « *international* », c'était sa fin de carrière « *d'international* ». Puis il a arrêté pour rejoindre la CCA. On avait fait pareil pour Barde, qu'on avait arrêté pour rentrer en CCA. L'âge limite des arbitres était 50 ans, mais ils arrêtaient un peu avant pour rentrer en CCA. Moi je pense que si on faisait arrêter des carrières pour faire rentrer des arbitres à la CCA, c'était pour pas que d'autres personnes puissent rentrer.

Bois, il était comment ?

C'était un ancien adjudant de l'armée. Sur le terrain, c'était du solide et un athlète.

Il parlait beaucoup avec les joueurs ?

Il faut savoir que de ce temps-là, on parlait pas beaucoup avec les joueurs. C'est ce que je reprochais un peu à la CCA de mon époque, c'était autorité, autorité, autorité, dans le sens du flic. C'est pas ça, c'est l'autorité d'un directeur de jeu. Moi, j'aurais préféré qu'on ne nous musèle pas. Mais c'était demandé par la CCA, donc fallait rentrer dedans. On avait une tendance à cette autorité-là.

Par rapport aux années 60, les arbitres venaient d'un peu partout en France ou y'avait des Ligues plus représentées ?

C'était la Ligue du Nord et la Ligue du Sud-Est. Le Président de la CCA était de la Méditerranée. Et dans le Nord, y'avait Charles Delasalle, qui était Vice-Président. C'était flagrant, tout le monde en parlait à l'époque. Et ce phénomène a commencé a diminuer quand Eymery et Delasalle ont pris leur retraite. Après quand j'étais membre CCA, c'était plus le cas. Mais entre 1970 et 1976, quand j'étais Président CRA de la Ligue de l'Ouest, j'ai pas réussi à faire monter un arbitre à la Fédération. C'était sans succès. C'était important d'avoir un membre influent à la CCA. Y'avait notamment cet oral qui éliminait nos candidats. Ou même l'écrit car les copies étaient pas cachetées. On avait deux arbitres « *interrégionaux* », alors qu'on était une des plus grandes Ligues. Donc à une réunion des Présidents CRA, j'avais fait savoir que j'étais pas content du fonctionnement des examens. Dix ans après, quand j'ai quitté la présidence de la CRA, y'en avait vingt-quatre. Après, avec Didier, en tant que membre CCA, on avait négocié pour que l'écrit soit cacheté pour la correction et pour qu'il y ait même une double correction.

Dans les années 1970, quels arbitres ont marqué cette décennie selon-vous ?

Y'a Wurtz déjà. C'est le numéro un. Quand j'arrête d'arbitrer, il arrive. Y'avait Georges Konrath, il était très raide. Mais Wurtz aussi. Et Schwinté aussi.

Wurtz, il était comment ?

C'était un très bon arbitre. Un peu trop théâtral peut-être. J'ai contrôlé Wurtz de 1976 à 1989. Il a été détitré par des gens qui avaient pas fait le quart ou le huitième de sa carrière.

Dans les années 1980, quels arbitres marquants selon-vous ?

Vautrot, pour moi c'était le meilleur ambassadeur français de l'arbitrage. Michel Vautrot, il avait du mal à faire son test de Cooper, mais sur un terrain, il couvrait beaucoup de terrain. Il avait un sens du jeu, il était toujours là au bon moment. C'est ça qui compte aussi.

Au niveau de vos juges de touche, c'était quoi les consignes à l'époque ?

Beh eux, c'était hors-jeu et touches c'est tout. C'était soit des arbitres de Ligue, soit des « *interrégionaux* ».

Y'avait des trios ?

Non pas encore. Par contre, y'avait souvent les mêmes juges de touche dans une région. Par exemple, quand Wurtz venait dans la Ligue de l'Ouest, il avait tout le temps les mêmes juges de touche. Ça, ça a été dans un premier temps. Puis, on est venu au trio intégral où c'est l'arbitre qui choisissait ses arbitres. Puis la dernière étape, à la fin, ça a été de créer une sélection pour les juges de touche, qui allaient même jusqu'à devenir juge de touche « *international* ».

Quand vous étiez arbitre, vous aviez une montre ou un chronomètre dans la main ?

Le chronomètre, c'était au début, mais quand on devenait « *interrégional* », la Fédération nous offrait une montre spéciale pour les arbitres. Une fois, lors d'un contrôle, j'avais oublié de relancer mon chrono durant un match à Bordeaux et le chrono était resté bloqué. J'avais demandé à mes juges de touche de m'informer quand il fallait que je siffle. Sauf que les deux juges de touche étaient venus avec M. Capdeville, qui était mon examinateur. C'était un grand bonhomme M. Capdeville, car il avait un bon fond, c'était un type bien. Son dada, c'était la condition physique. Mais j'ai eu un bon rapport. Mais après, je me suis acheté un chrono que je mettais sur l'autre bras pour que ça m'arrive plus.

Les matchs de championnat vous, c'était quel jour de la semaine ?

Majoritairement le dimanche. Après, il commençait à y en avoir le samedi soir, car j'ai connu le départ des nocturnes. Avec les nocturnes, y'avait aussi quelques matchs le mercredi soir. J'ai fait l'inauguration de la nocturne à Bordeaux, ça devait être en 1963. Ils avaient invité le Real de Madrid pour l'occasion.

Dans les années 50, les matchs c'était tout le temps le dimanche après-midi, ou des fois le samedi après-midi.

À l'échelle d'une année, vous aviez des vacances ? Vous aviez un break ?

Oui, car à l'époque y'avait moins de matchs que maintenant. La Coupe de la Ligue n'existait pas, y'avait que la Coupe de France et le championnat. La Coupe d'Europe n'était pas en aller-retour, si bien que la saison était un peu plus resserrée. On débutait la saison à la mi-septembre et dans les Ligues ça commençait même en octobre à cette époque-là. Et je vais dire que ça allait jusqu'à fin mai. Donc y'avait quand même juin, juillet et août. Après, plus ça avançait, plus ça s'étoffait. Après durant la pause, y'avait le stage des arbitres durant le mois de juillet en général.

Les clubs vous invitaient avant les matchs pour une collation vous disiez tout à l'heure?

Je me rappelle d'un jour, à Valenciennes, le club m'avait invité avant le match à manger avec mes juges de touche comme ça pouvait se faire. Puis, durant le match je donne un avertissement à Kosic. J'appelle le capitaine et lui dit que je donne un avertissement à son coéquipier. Il arrivait souvent, quand le match se passait bien, qu'on ne retranscrive pas les avertissements, on ne retranscrivait que les expulsions. Ce jour-là, il m'avait vraiment énervé et sur la feuille de match, j'avais noté l'avertissement de Kosic pour antijeu répété. À la fin de ma douche : « toc toc ». L'entraîneur arrive avec le Président du club. Ils me demandent : « alors M. Tricot, ça s'est bien passé ? ». Je dis : « oui, quand vous aurez signé la feuille de match pour prendre connaissance de l'avertissement que j'ai donné à M. Kosic ». L'entraîneur fait : « vous voyez monsieur le Président ? Ce que vous faites pour les arbitres, voilà la récompense ». J'ai dit : « pourquoi ? C'est pour le steak purée d'avant match ? Beh écoutez, à partir d'aujourd'hui, c'est fini, je ne mangerai jamais plus avant un match ». Ils signent et je m'en vais. Un mois après, je suis redésigné à Valenciennes. Comme j'avais pris une autre ligne, j'arrive quinze minutes après mes juges de touche. Le dirigeant accueille les juges de touche, ils visitent le terrain, s'étonnent que je sois pas là et vont manger le steak purée. Moi, j'arrive quinze minutes après de l'autre côté. Je vais au stade pour visiter le terrain à 11h40. C'était pour un match à 15 heures. Moi, j'avais pris un bon casse-croute à la maison. Là-bas, j'ai pris deux cafés bien tassés avec deux croissants. Après, une heure avant le match, j'avais retrouvé mes deux juges de touche au stade. Là, l'entraîneur a pas été dupe. Et j'ai eu un match où aucun joueur de Valenciennes n'a pipé, rien. Et après, j'ai toujours continué à faire ça. Si bien qu'à Rouen, quand j'ai eu mon histoire, je me doutais qu'il allait y avoir quelque chose, comme Rouen était dernier. Moi à chaque fois, j'étais au courant comme je lisais *L'Équipe*. Donc j'étais pas venu par le train mais en voiture, quinze minutes après comme à Valenciennes. Et mes juges de touche ont été invités à manger. Et ça c'était à cause de l'affaire de Valenciennes. Et d'ailleurs, durant mon audition, ça été demandé au juge de touche : « est-ce que vous avez payé pour votre repas avant le match ? ». Il a dit : « non ».

Donc ça se faisait pas à l'époque d'accepter l'invitation du club recevant ?

Si, tout le monde le faisait, mais c'était mal vu par la CCA. Moi, ils pouvaient pas me le reprocher car ça faisait au moins un an que je faisais ça.

Concernant l'heure avant chaque match, il se passait quoi durant cette heure ?

Rien, rien. On se préparait.

Vous vous échauffiez ?

C'était dans le vestiaire. On sortait pas à cette époque-là. Nous, on faisait des étirements, des sauts sur place. Y'a les capitaines qui venaient pour la feuille de match. Après, y'avait toujours un délégué de la Ligue Nationale dans notre vestiaire aussi. Le délégué, il s'occupait de tous les remplacements et de ce qui pouvait se passer sur le bord des terrains. Il s'occupait de la recette. Et puis aussi, dans ses rapports,

il donnait son avis sur l'arbitrage. Mais cela ne comptait pas du point de vue de la CCA. C'était un aperçu pour la Ligue Nationale.

Pour connaître les maillots des deux équipes, vous alliez dans le vestiaire des joueurs ?

Non, on allait jamais dans le vestiaire des joueurs. Si on avait besoin de parler au capitaine, on le faisait venir via le délégué.

Y'avait-il le protocole d'avant match en rentrant sur le terrain ?

À la fin oui. Au début, l'équipe visiteuse rentrait d'abord, puis c'était l'équipe locale, puis les trois arbitres derrières. Puis, sur la fin de ma carrière, c'était le protocole où on rentrait tous ensemble. Par contre, on se serrait pas la main avant le match.

Après les matchs, les joueurs venaient vous serrer la main ?

Le plus souvent, c'étaient les deux capitaines. Après, ça dépendait du match. Mais moi, j'ai eu de la chance, en tant qu'arbitre, j'ai jamais connu le panier à salade. Je l'ai juste connu après, en tant que contrôleur.

Et après le match, vous repartiez directement ?

Oui, à mon époque, on repartait directement après le match. Enfin, on avait une collation d'après match, où on allait avec les juges de touche. Après le match, j'acceptais. Puis après cette collation, on rentrait chez nous.

Michel Vautrot

Entretien réalisé le 12 novembre 2017 à son domicile (Besançon).

Tout d'abord si vous pouviez me parler de vos débuts dans l'arbitrage. Comment en êtes-vous venu à l'arbitrage ?

Moi, j'étais autant fait pour être arbitre que curé ou bonne sœur. C'est-à-dire que chez nous, personne ne s'intéressait au football. Y'avait pas d'arbitre dans la famille, y'avait pas de footeux. Mon grand-père, avec qui j'étais très attaché, on verra pourquoi, détenait la ferme d'un petit bled à côté de Besançon. À l'époque, y'avait pas la télévision, y'avait la radio. Et eux parlaient du FC Sochaux Montbéliard, avec les grands joueurs de l'époque. Ils écoutaient à la radio et étaient au courant. Il se trouve que gamin, j'ai été arrêté. C'était le moment charnière de la formation d'un gamin. Quand j'étais en cours élémentaire, j'ai été arrêté six mois et huit mois couché sur un lit. C'est-à-dire sans bouger. C'était un souffle et rhumatisme au cœur, qui doit-on dire maintenant, ferait sourire avec toute la recherche médicale et ce qu'il y a maintenant. Mais à l'époque, ça posait énormément de problèmes. J'avais plus le droit de bouger, en plus j'avais plus de globules blancs. On m'a opéré, après, de tout, de l'appendicite et tout. Mais les deux crises majeures que j'ai pu avoir étaient des infections qui foutaient le cœur en l'air. Alors du coup, comme ma mère était séparée et il fallait qu'elle vienne, ma sœur rentrait au collège. Donc elle est venue à Besançon pour qu'elle gagne sa vie et c'est mes grands-parents qui m'ont gardé à la campagne. Les gens m'ont offert, ils ne savaient pas quoi m'offrir, des revues de sport, c'était *Le Vélo, Le Miroir du Football*. Et donc je lisais avec intérêt et je découvrais. Et puis je rêvais d'être journaliste. Je passais mes journées dans mon petit lit à découper tous les articles, par exemple du Tour de France. J'ai retrouvé dans tout mon bazar, y'avait marqué : « de notre envoyé spécial à Saint -Malo » ou « dans l'Alpe d'Huez, Michel Vautrot ». Du coup, je découpais les articles des magazines qu'on m'offrait. Donc, quand on nous interdit quelque chose, surtout quand on est jeune, on veut le faire. Donc j'ai repris l'École où j'ai été interdit de sport, donc je n'ai jamais fait de sport de ma vie. Ce qui explique pourquoi sur un terrain, j'étais aussi agile qu'un éléphant plein d'arthrose. J'avais rien, je n'avais pas le fond. J'ai jamais eu de pratiques sportives ! À ce moment-là, ma sœur était au club des supporters et on lui a dit : « amène ton frère ». À 14 ans, je me suis retrouvé dans le club des supporters du Racing Besançon qui à l'époque jouait en D2. Tu le sais peut-être pas, c'est le club qui est resté le plus longtemps en Division 2 avant de disparaitre, il n'est jamais monté en D1. Et donc j'étais dans ce club. Pour moi, c'était fabuleux car je rencontrais des gens, je découvrais un autre monde et ce football m'attirait. Je découpais tout et je gardais tous les articles et un jour le journaliste qui faisait la revue du club était indisponible et on m'a demandé de faire le journal du club. Le club visiteur, c'était le Racing Tourcoing Roubaix. Je me souviens encore sur ma vieille Remington (machine à écrire), après j'avais vu mon nom pour la première fois sur la signature d'un article. J'étais très fier de moi, je le suis un peu moins maintenant, car quand je relis l'article, il n'était pas tellement en français et pas bien tourné. Et après quand ils ont vu que j'étais un bon bénévole, ils m'ont dit : « tu prends la responsabilité ». J'avais le titre pompeux de « rédacteur en chef » et j'étais en photo à chaque fois. J'allais distribuer le journal et on le vendait dans les travées du stade, puis on le donnait à la fin aux deux équipes et aux arbitres. Ça c'était donc mon entrée dans le football. À l'âge de 16 ans et demi, 17 ans, le Président des supporters – à l'époque ils avaient le droit à deux membres dans le comité de direction – me dit, il m'aimait bien : « je t'emmène avec moi au club de gestion du Racing Professionnel, il faut qu'on soit deux. J'y vais en tant que Président ». Il m'a proposé que ce soit moi qui l'accompagne. Moi, sortant de ce milieu de la campagne, je me retrouve avec ma vieille mobylette toute rouillée, au milieu des Mercedes, des belles voitures des dirigeants du Club. Moi, j'étais impressionné, timide et j'écoutais ce qu'ils disaient. Et tout jeune, j'aurais été trop timide pour prendre la parole, mais j'étais surpris d'entendre ces gens, qui étaient des

chefs d'entreprise, des élus municipaux, des représentants hauts-placés, en haut de l'affiche dans les journaux, qui passaient leur temps à dire : « on a perdu de la faute des arbitres », « les journalistes ne nous font pas des bons articles ». J'étais choqué que jamais personne ne se remette en cause. C'était toujours de la faute des autres. Donc un jour, je prends mon courage à deux mains, car y'avait trop d'injustices, et je dis : « ce que vous dites c'est faux, l'arbitre il a été bon hier ». Et là, un vieux dirigeant, qui est mort et que j'appréciais, vexé qu'un jeune puisse leur tenir tête, est devenu tout rouge et a éclaté : « gamin tais-toi, tu ne connais rien à l'arbitrage ». Donc il m'a vexé. Je me suis renseigné et j'ai passé mon examen théorique et parait-il que j'avais bien réussi et le vieux monsieur responsable me dit : « on va te convoquer sur un match de jeunes pour que tu puisses passer ton examen pratique ». C'est là que j'ai dit : « mais non, moi je suis venu, d'un pour prouver que je connaissais les lois du jeu, deux je n'ai pas le droit de faire de sport, trois je suis attaché à mon club et ça m'intéresse pas d'être arbitre ». Et lui il a tenu bon, il est venu voir ma mère et il lui a dit : « mais il faut que votre fils il devienne arbitre ». Ma mère a dit : « il n'a pas le droit de faire de sport ». Et là, il a dit : « parlez-en à votre docteur ! ». Ma mère a vu notre docteur de Saint-Vit, juste à côté d'où on habitait, qui n'a jamais vu un ballon de football de sa vie. Il ne savait pas ce qu'était qu'un arbitre et il a dit : « à 17 ans ça lui fera du bien d'aller dehors, de prendre l'air et au niveau social, car un arbitre ça ne court pas, donc il ne sera pas fatigué ». Voilà comment mon destin se construit et qui paraîtrait incroyable maintenant parce que je continuais au club des supporters. Il y avait qu'une seule deuxième Division et tous les clubs qui venaient jouer à Besançon savaient que j'étais dirigeant, Vice-Président, que je faisais le journal, il y avait ma photo, et huit jours après je les arbitrais. Maintenant, tout le monde hurlerait. Voici donc le départ d'une carrière d'arbitre.

Est-ce que c'était la première fois que vous preniez le sifflet, car j'ai cru lire qu'il y avait des tournois auxquels vous emmeniez votre sœur ?

Alors, ma mère étant séparée de mon père, je passais la moitié des vacances dans le Jura où habitait mon père. Le village d'à côté, Fraisans, il y avait un tournoi de sixte, qui était très réputé et où il y avait beaucoup d'argent en jeu. Ces tournois de sixte, qui ont beaucoup disparu depuis, c'était la jungle. Les arbitres officiels n'aimaient pas trop y venir car il n'y avait pas de discipline, il n'y avait pas de sanctions. Et moi, j'ai dit au curé, qui était l'âme du club, et qui demandait des arbitres au micro : « mon père, je voudrais arbitrer ». Il m'a dit : « tu es trop jeune pour arbitrer ». Et là je lui dis : « donnez-moi ma chance ». J'ai fait un match sur les petits terrains, bien sûr, et j'ai arbitré jusqu'aux quarts de finale. Et l'année d'après, je suis revenu, j'avais 15 ans à l'époque. Puis après, je suis devenu arbitre.

Si on revient sur votre famille, vous veniez d'un milieu paysan ?

Oui c'est bien ça. Mon grand-père était maquignon, c'est celui qui achetait les vaches à la campagne. Mon père était aussi agriculteur après lui.

Par rapport à l'arbitrage, vos parents vous ont-ils toujours soutenu ?

Ils ne savaient pas trop où je mettais les pieds. Déjà, ils avaient peur que j'ai un problème cardiaque, ils pensaient sûrement que c'était un loisir qui allait passer. Après, c'était surtout ma mère, qui était connue dans le monde de l'arbitrage. Moi je l'ai toujours dit, car elle s'est sacrifiée pour nous et elle était plus en bonne santé et moi j'avais dit que je l'accompagnerais jusqu'au bout. À la fin, elle était devenue comme une secrétaire. Elle était connue, tout le monde l'appelait car je n'avais pas de portable. C'est elle qui prenait toutes les communications et tout le monde l'appelait « *mamie Lulu* ». Et le jour de sa mort, j'avais été particulièrement surpris car il y avait un nombre de personnes énorme, beaucoup de gerbes de fleurs, des chaînes de télé, des clubs, car c'était elle qui était le lien avec tout le monde. Je n'avais jamais vu ça à Besançon. Il faut savoir quand même, comme elle travaillait de six heures le matin à huit heures le soir à faire le ménage, elle s'est vraiment sacrifiée pour nous. Elle travaillait dans un

supermarché, où y'avait pleins de joueurs qui travaillaient aussi. Du coup, elle les connaissait et nous amenait aux matchs de Besançon, et elle connaissait cette ambiance.

Par rapport à la dimension physique, comment ça s'est passé sur les premiers matchs par rapport à votre maladie ?

Moi je dis souvent que ma vie est un roman. On peut penser que j'invente, car les jeunes sont dans leur monde. L'arbitrage c'était pour moi, comme je partais de loin, c'était tout bonus. Jamais d'aigreur, chaque fois que j'arrivais à passer un nouveau pallier, c'est extraordinaire. Je n'ai jamais rêvé, je ne m'y attendais pas. Du coup, le club de Besançon a organisé un match contre une autre équipe de Besançon, en lever de rideau. C'est la première fois que je suis allé sur un grand terrain, avant c'était que sur des tout petits terrains. C'est un lever de rideau de Besançon-Sochaux, le grand derby. Sochaux était redescendu en D2, et j'avais fini devant 13 000 spectateurs. Du coup, quelqu'un qui n'avait jamais joué au foot, qui n'était jamais venu sur un vrai terrain, arbitre un premier match de jeunes, à la fin devant plus de 10 000 spectateurs. L'arbitre du second match, des professionnels bien sûr, était le Docteur Roger Barde, qui était une figure de l'arbitrage français et qui était aussi membre de la FIFA. Quand il a vu le gamin dans le vestiaire à côté, il est venu vers moi et m'a pris par l'épaule et il m'a dit : « si je n'avais pas à préparer mon match, j'irais te faire la touche ». Il savait que c'était mon premier match et c'est pour ça qu'après, j'ai jamais oublié, qu'importent les niveaux, à quel point un premier match d'arbitre est important. C'est pour ça que j'ai jamais oublié ce côté humain. C'est pour ça que nous, en tant que dirigeants, quand on désignait les arbitres pour les finales, qui pour nous n'étaient pas importantes, pour eux c'était la Coupe du Monde. Et j'ai eu ma première grande désillusion d'arbitrage. Moi, on m'aurait envoyé n'importe où, j'y serais allé. Il y avait un terrain, c'étaient les pupilles, ça se jouait sur du goudron et moi j'y allais là à neuf heures du matin. Le jour de la finale, ça avait eu lieu sur un terrain en herbe et je n'avais pas été désigné comme juge de touche. Ça a été le premier crève-cœur d'arbitre. Parce qu'on avait fait appel à des adultes, qui n'avaient jamais arbitré sur les terrains dégueulasses de toute la saison et le jour de la finale, c'était trois adultes, et moi, j'avais rien reçu.

Là, ce dont vous parlez, c'était avant d'avoir passé le diplôme d'arbitre ?

Oui c'est ça. Nous à l'époque, il n'y avait pas de District, c'était directement la Ligue.

Et le Besançon-Sochaux dont vous parliez, ça c'était durant votre première année d'arbitrage ?

C'était mon examen pratique pour être arbitre. Et là, monsieur Octave David, qui est venu me chercher, il désignait les corporatifs à l'époque. Comme il m'appréciait beaucoup, j'étais son fils spirituel. D'ailleurs, je l'ai accompagné jusqu'à sa mort, on me l'a beaucoup reproché, mais ça lui faisait tellement plaisir. Ce monsieur me désignait donc pour les matchs « corpos », ce qui faisait des jalousies car j'arbitrais les matchs les plus importants. Donc, j'ai beaucoup appris sur les matchs corporatifs. D'ailleurs, mon vrai dernier match a été un match de « corpos ».

Ça dès le début ?

Oui dès le début

Du coup vous faisiez deux matchs par week-end ?

Oh oui j'en faisais souvent deux, parce que le samedi les « corpos » voulaient être arbitrés par des triplettes, alors ils étaient prêts à indemniser. Il y avait un pot commun qui était fait et il y avait un forfait pour les trois arbitres pour le premier et pour le deuxième match. Je n'ai jamais eu honte de le dire, que mon premier argent de poche a été l'arbitrage. Ma mère n'avait pas les moyens de me donner de l'argent de poche. Je ne l'ai pas fait pour l'argent, mais mon premier argent de poche m'est venu de l'arbitrage.

Du coup, ou tu avais un centre, ou une touche puis un centre, ou un centre puis une touche. Alors, entre ceux qui étaient là au match d'avant, les supporters qui t'en voulaient, en restant là plus de trois heures sur le même terrain, avec le froid et tout, ça a été une vraie école d'apprentissage de l'arbitrage. Ça a été vraiment extraordinaire pour moi, extraordinaire ! J'ai beaucoup appris avec le football « corpos ». Et puis le lendemain, il me donnait un match de jeunes, de juniors, ça c'était la partie normale pour laquelle j'étais arbitre. Évidemment, les clubs civils se sont plaints, parce qu'ils ont dit : « nous on fournit des arbitres, qui sont utilisés par les « corpos ». Puis dimanche, il y en a qui ne viennent pas ». Ils disaient que c'était injuste parce que dans les dernières Divisions, y'avait pas souvent d'arbitres officiels.

Durant vos deux premières années d'arbitrage, avez-vous connu des difficultés ? Parce qu'on sait que les deux premières années sont souvent vécues comme les plus dures.

Oui ça été difficile, comme tous, comme toi. D'ailleurs, le gros problème qu'on avait avec les arbitres et qui persiste toujours, quoiqu'avant il y avait moins de jeunes arbitres à l'époque, le gros problème c'était les matchs de jeunes dirigés par des jeunes et qui se retrouvent tout seul dans la nature. Le problème, c'est avec les parents. Combien d'arbitres, de jeunes arbitres, ont démissionné parce qu'ils ont pris une paire de claques de la part des parents de joueurs qu'ils arbitraient ? Parce que les parents, comme les dirigeants, sont de bonne foi, dans leur mauvaise foi. C'est-à-dire qu'ils voient avec les yeux de l'amour. Par exemple, un dirigeant qui fait tout dans un club, qui lave les maillots, qui fait la touche le dimanche, qui envoie les convocations aux arbitres, qui assiste aux entraînements, quand il voit son équipe perdre à la dernière minute sur un penalty, qui pour lui n'y était pas, et qu'en plus il fallait donner ce que l'arbitre avait droit, il y en a qui explosent ! Et cela, moi je dis, ils sont de bonne foi dans leur mauvaise foi. Par contre, il y a la fameuse ligne blanche qu'on n'a pas le droit de franchir, c'est de toucher un arbitre, le traiter de malhonnête. Parfois, il faut apprendre à accepter que quand on est à fond dans quelque chose, il puisse y avoir des frustrations. Cela étant, et c'est là où je reproche ce qui se passe maintenant, on est en train de formater les arbitres et d'en faire des robots et on a enlevé le côté humain, le charisme. Maintenant quand on les voit, c'est quasiment tous les mêmes, ils sont chauves, on voit plus de différences entre les arbitres, parce qu'on enlève le côté « *humain* ». Du coup, il faut se méfier de la vidéo. En pleine rue, un dimanche après-midi, et qu'il faut rouler en voiture à 50 km/h, je trouve ça normal. Par contre, quand je passe le lundi à trois heures du matin, que ce soit la même sanction, c'est anormal. C'est pour moi profondément injuste. La machine n'a pas ce côté de réflexion. Donc, si on commence dans l'arbitrage à en faire des machines, avec la vidéo ou d'autres trucs, on a plus cette liberté de juger humainement. Pour moi, un arbitre c'est humain. Et quand on me parle de toutes ces nouvelles technologies, on te fait passer pour un « vieux con ». On partait d'où déjà, c'était quoi ta question ?

De vos premières années dans l'arbitrage

Ah oui, maintenant avec de l'expérience, moi je ne comprenais pas qu'on disait que pour être un bon arbitre, il faut déchirer sa chemise. Je ne comprenais pas, je me disais : « il me souhaite du mal ». En fait, dans l'arbitrage y'a deux trucs, c'est une école de la vie irremplaçable, on trouvera nulle part cette école de la vie. Peut-être pas dans les connaissances, mais c'est une école de la vie pour se révéler à soi-même. Par exemple, ceux qui m'ont connu à l'école quand j'avais 17 ans, timide qui n'osait pas parler, et qu'ils me voient maintenant, ils ne comprennent pas la transformation. Elle est venue de l'arbitrage. Elle m'a apporté une sérénité, m'a apporté une vie par rapport aux gens que je côtoie. Après, ça dépend les situations dans lesquelles tu les côtoies. Quand ils gagnent, ils sont toujours contents, quand ils perdent c'est 80 % de ta faute. Donc j'y suis arrivé à deux conclusions : l'être humain est ainsi fait qu'il gagne grâce à ses propres mérites et qu'il perd par la faute des autres. Et tout ça, moi je l'explique par la passion qu'il y a dans ce jeu. Et moi, je suis convaincu qu'il ne peut y avoir de football, ou plus globalement de sport, sans passion. Quand la passion l'emporte sur la raison, là ça peut devenir problématique. Je suis très surpris, surtout quand j'étais en fin de carrière et que je connaissais tout le

monde, dans les réunions de l'organisation de la FIFA, je suis surpris que les organisateurs, les dirigeants n'utilisent pas ce que je vais dire. Tout le monde critique les arbitres, on est ok sur ça. Et après, quand tu rencontres quelqu'un en tête-à-tête, ils te disent tous qu'ils n'ont jamais critiqué les arbitres. Je leur réponds : « c'est que vous êtes malades, il faut aller voir un docteur ». Bizarrement, quand tu es dans une tribune, assis, quand t'entends tout le monde, je ne parle même pas des joueurs, des fois à tort, tu te dis qu'il y en a trois qui ont fait le sacrifice de passer l'examen, d'apprendre le gros bouquin. Pourtant, on a l'impression que y'en que trois qui ne connaissent pas le règlement et que c'est eux. Ensuite, ce qui est fabuleux dans le football, car dans tous les métiers il faut un diplôme, et tu peux être international de football, gagner des dizaines de millions d'euros et ne pas connaître les règles alors que c'est ton métier. C'est quand même extraordinaire et ça choque personne. Alors en plus, s'ils ne disaient rien, ça irait. Et là, y-a que dans le football où tu vois ça, certaines vedettes internationales ne connaissent pas les lois du jeu. Et là, je ne te parle même pas des journalistes, qui se permettent parfois des jugements alors que l'arbitre a raison. Et le pire, ce n'est pas sur les erreurs de jugement, c'est quand ils ne connaissent même pas la loi en question. Moi un jour, j'ai fait un test quand j'étais arbitre, car je connaissais quand même pas mal de joueurs. J'ai interrogé une dizaine de joueurs pros et je leur avais distribué un questionnaire facile et les résultats étaient catastrophiques. Un deuxième point que je voudrais développer : tu sais que le football a été inventé en Angleterre. À la base, il n'y avait pas d'arbitre, et qu'est-ce qui s'est passé ensuite ? L'être humain ne peut pas se diriger tout seul, s'auto discipliner. Je sais pas comment c'est maintenant, mais nous quand on était en étude et qu'il n'y avait pas de surveillant, ça devenait n'importe quoi. Ça du coup, c'est l'être humain, il faut des règles et quelqu'un pour les faire appliquer et ça partout, dans tous les domaines. Un père de famille est un arbitre. Tout le monde est arbitre dans la vie, que ce soit le Maire de la commune, pas besoin d'être policier ou gendarme. Alors, comme ça ne marchait pas en Angleterre, les anglais ont inventé les *umpires* et ça ne marchait pas mieux. Ils ont même inventé un arbitre qui se situait en dehors du terrain, mais c'était inaudible. Et ils ont décidé d'inventer un arbitre sur le terrain. Du coup, le football n'a pas été inventé pour les arbitres, mais sans arbitre, il ne pourrait y avoir de football. Je vais arriver à la fin de ma vie et mon message n'aura jamais percuté : « un arbitre, un ami, pourquoi pas ? ». Pourquoi cela ? Un ami, c'est celui avec qui tu t'engueules souvent, un peu sur tout. Mais un ennemi, quand il se noie, au lieu de l'aider, tu mets la main pour qu'il ne puisse pas venir respirer. Si c'est un ami, tu vas tout faire pour le sauver. Ça me paraît tellement simple, mais pourtant ce message a toujours été inaudible. Du coup, je dis souvent aux arbitres : « vous avez des droits, mais vous avez aussi des devoirs, soyez fiers d'être arbitres car vous rendez la justice. On est venus vous chercher, c'est que les joueurs avaient besoin de vous ». Par contre, jamais personne n'a payé un kopek pour venir voir quelqu'un arbitrer. Le spectacle, il appartient aux vingt-deux joueurs, mais pour les aider à faire un bon show, il faut un bon metteur en scène. C'est l'arbitre.

Pour revenir sur tout à l'heure, est-ce que durant vos premières années d'arbitrage, vous avez eu des pépins qui vous ont donné envie d'arrêter l'arbitrage ?

Bien sûr, comme tout arbitre, et c'est là que c'est important d'avoir un support familial solide, le support d'une association d'arbitres et des dirigeants. Si on est esseulé, on ne va pas s'en sortir. Et après, il ne faut pas se leurrer sur l'être humain. Arbitre, c'est un être humain. Il ne faut jamais prendre position sur d'autres arbitres, car ça fait du mal à l'arbitrage. Quand on est entre nous, on peut dire ce qu'on veut, on peut ne pas être d'accord, mais pas en public. Après, on est surpris nous-mêmes que personne n'aime les arbitres, alors qu'en faisant ça, on y participe. Après, notre truc, qui est très dangereux, c'est que les gens regardent les matchs à la télé, et comme ils ne pourront jamais toucher les arbitres des grands matchs, c'est le petit gars qui est là le dimanche qui prend. D'ailleurs, chaque fois que y'a eu des propos exagérés de Thierry Roland sur les arbitres, qui était par ailleurs mon ami, il y avait plus d'agressions d'arbitres le week-end d'après, car les gens disaient : « c'est tous des cons ». Moi, je me souviens, j'ai pleuré dans la chambre d'hôpital de ma grand-mère et je revenais d'un match à Besançon. J'étais dirigeant et c'était

la Coupe Drago, la consolante de la Coupe de France. Et à ce match, comme un arbitre assistant n'arrivait pas, on m'a dit, comme j'étais arbitre, de le remplacer. Du coup, j'ai enfilé un survêtement et, pendant tout le match, j'entendais : « Michel, quand on est à l'extérieur, à chaque fois on se fait entuber, il faut que tu nous aides […] lève le drapeau, y'a hors-jeu ». Puis, je me suis fait engueuler sur un corner ou eux ils pensaient qu'il n'y avait pas corner, et j'en ai pris plein la poire. J'étais un gamin, et quand je suis rentré dans la chambre d'hôpital, j'ai pleuré et je voulais arrêter l'arbitrage. Aussi, en « corpos », il y a un mec qui m'a arraché ma chemise et mon écusson, qui fait que mon formateur, David, en était très malade. Or moi, j'en ai appris de tout ça, on relativise, on analyse et on a des moments de découragement. Mais ce qui fait la force d'un arbitre, pour aller plus loin, c'est cette capacité à avoir du caractère. Je ne connais pas un arbitre qui n'a pas été révolté contre les joueurs, ou de ne pas avoir eu une promotion. Je suis toujours surpris par l'homme qui se trouve des excuses, et c'est pourquoi on pourrait inventer toutes les lois que l'on veut, elles ne vaudront que par ce que les êtres humains veuillent en faire. Après, je suis contre le fait, comme à l'Église, ou quand le curé fait un signe, tout le monde doit faire le signe de la croix et qu'on s'agenouille. L'arbitre fait partie du cadre et c'est surtout les joueurs et les entraîneurs qui sont responsables du bon déroulement d'une rencontre.

Toujours durant ces premières années, est-ce que vous aviez des personnes piliers sur qui vous appuyer ?

Oui bien sûr, moi j'avais mon association d'arbitres. D'ailleurs, j'étais très jeune membre et dirigeant de cette association.

Comment s'appelait-elle ?

C'était dans le cadre de l'UNAF, c'était l'Union des arbitres Francs-Comtois. D'ailleurs, cette association avait disparu et on l'a recréée avec un arbitre de première Division quand j'avais 17 ans, qui s'appelait Bernard Amiotte. Il était encore là après, quand j'arbitrais, il était beaucoup plus âgé que moi. Ce que je regrette énormément, c'est que nos arbitres aient aussi peu de culture sur l'histoire de l'arbitrage. Car, le jour où il est mort, autour de la table à l'UNAF, personne ne le connaissait. Il ne faut pas oublier de dire et de souligner, en peu de temps, à quel point on a évolué. Avant, il n'y avait pas autant d'installations, je me rappelle de certaines fois où avant le match, on allait se changer dans le bistrot d'à côté. Je mettais ma mobylette à côté, et on écrivait la feuille de match dans le bistrot. Il ne s'agit pas de dire qu'il fallait revenir à autrefois, mais on n'a jamais osé montrer à quel point les évolutions pour l'arbitrage ont eu lieu en aussi peu de temps. Un jeune arbitre de 13, 14, 15 ans, maintenant, ça choque personne, on lui met des tuteurs et tout ça, mais j'aimerais qu'il sache que ça fait pas très longtemps que ça existe et qu'il y a des gens qui se sont battus. Je vais te prendre mon exemple, quand j'étais dirigeant de l'arbitrage français, j'ai créé la Direction Nationale de l'Arbitrage, malgré tous les détracteurs que j'avais, et on en serait où aujourd'hui, si ça n'avait pas été le cas ? Le pire que j'ai pris, c'est quand j'ai voulu créer les Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage, les dirigeants me sont tombés dessus, que ça allait coûter cher, j'en ai pris plein la gueule ! Mais moi, j'étais convaincu et je suis allé jusqu'au bout. Et aujourd'hui, ceux qui m'ont mis dehors, ce système que j'ai créé paraît normal à tout le monde, mais moi je m'en réjouis. Moi, je suis parti d'un constat très simple auprès du Président Simonet : « l'Équipe de France est championne du monde, est-ce que vous pensez qu'Aimé Jacquet, il va à l'usine, il finit à 20 heures et qu'il va les former à 21 heures et qu'après on est champions du monde ? ». Comment peut-on accepter que dans l'arbitrage, nous n'ayons affaire qu'à des bénévoles qui font ça à côté de leur travail ? Je suis à l'aise avec ça, car je n'ai jamais accepté de salaire de la part de la Fédération. Donc moi, j'ai continué mon combat mais je ne me battais pas pour moi. Mais je dois quand même dire qu'il y en a qui n'ont pas été des grands hommes, et qui maintenant ont des postes, mais ça c'est la vie. J'aimerais que l'on explique certaines choses, pour que nos arbitres se rendent compte du chemin qui a été parcouru, pas que grâce à moi, y'en a eu bien d'autres avant moi, et d'autres avec moi, et d'autres après moi. L'arbitrage, c'est

quelque chose de difficile en tant qu'arbitre, mais également en tant que dirigeant, car il y a tellement de paramètres autour de nous.

Si on revient dans les années 60, parlez-moi de votre évolution, est-ce que vous êtes monté chaque année par exemple ?

Oui, je crois être monté chaque année, après il y avait « *pré-international* », « *pré-fédéral* ». Tout d'abord, tu étais arbitre de Ligue, car il n'y avait pas d'arbitres de District, en tout cas où moi j'étais. Ah là, une histoire pas mal, j'ai ma liberté de parole et j'ai toujours été un homme libre, après tout libre arbitre, ça veut dire ce que ça veut dire. J'étais jeune, comme je te l'ai dit à l'époque et mon père spirituel, qui était à la CRA, se battait pour que je devienne arbitre de Ligue Senior. Il est revenu de la réunion, il pleurait, et il m'a dit : « mes collègues n'ont pas voulu te nommer, parce que tu es trop jeune ». À ce moment-là, je l'ai vécu comme une injustice et je me suis révolté. Le Président, qui était un homme adorable a pris sa plume pour me dire : « mon cher jeune ami, j'aurais aimé que vous soyez nommé mais mes collègues ont pensé qu'il vous fallait un peu plus d'expérience. Mais rassurez-vous, je vous donnerai de temps à autre des matchs de Division d'Honneur ». Moi, j'ai mal pris sa lettre, j'ai refait une lettre où j'ai dit : « jeune ou pas, pour moi est-ce qu'on est capable ou pas capable d'arbitrer à un niveau ? Du coup, je préfère rester dans mon jardin et je refuse d'arbitrer des matchs Senior. Par contre, si vous avez besoin de moi pour faire la touche à des jeunes arbitres, je serai disponible ». Et je n'ai plus arbitré un match de DH, je suis allé à la Fédération sans jamais avoir quasiment arbitré un match de Division d'Honneur. Avant la fin de saison, le Président des arbitres de Franche-Comté, qui était monsieur Mourat, c'était la première fois qu'on avait un dirigeant à la Fédération à la Commission Centrale des Arbitres, est venu me voir et m'a dit d'arrêter de faire ma tête de cochon : « on arrive en fin de saison, c'est toujours les mêmes arbitres et il faudrait que tu nous aides à finir le championnat et qu'il y ait une tête nouvelle ». Et moi je lui ai dit : « j'accepte », et lui m'a dit : « on va t'envoyer à la Fédération, il faut faire une demande, un dossier ». Et moi j'ai refusé de faire le dossier, ce qui fait qu'à la Fédération, s'il y a encore des archives, il y a une fausse signature sur mon dossier. Toute ma carrière d'arbitrage ne vaut rien administrativement. C'est le Président de la Ligue, qui était un ancien arbitre Fédéral, qui a rempli le dossier et qui a imité ma signature pour que je sois candidat à la « Fédé ». Et je peux te parler de l'examen, c'était vraiment impressionnant. Il y avait quatre tables dans une grande salle et tu passais devant tous les anciens. Ce qui m'a sauvé, c'était que moi j'étais le fruit du hasard. Cette décontraction, avec du recul, m'a apporté beaucoup. Par exemple, le Président de l'époque (CCA), Monsieur Alfred Devautour, me pose une question : « vous êtes désigné pour diriger un huitième de finale de la Coupe nationale corporative et il y a une égalité, qu'est-ce que vous faites ? ». Moi, je dis : « je sais pas ». Là, il me fait une réflexion et moi je lui dis : « mais Monsieur, si je suis désigné pour un match comme ça, je lirai le règlement de la compétition avant de partir à mon match pour savoir ce que je dois faire ». On ne lui avait jamais répondu comme ça et il était pendu au plafond. Et finalement, je sais qu'il a apprécié ma réponse, car il s'est dit que celui-là avait du caractère. Après tu ne sais pas sur quoi tu vas tomber, il y a une loterie. Je fais un examen, à l'époque pour ce qu'on appelait le CFA. C'était mon examen, il y avait eu je crois 9-0 et j'aurais voulu enlever cinq buts car je connaissais déjà la réaction de l'observateur : « match facile ». On est dépendant d'un observateur, de sa manière d'être, on est dépendant du déroulement du match, parce qu'ils oublient de dire que si ça s'est bien passé, c'est peut-être grâce à tes qualités, à tes bonnes décisions. S'il faut, tu les as déjà arbitrés deux fois, et c'est pour ça que sur ce match-là, ils te respectent. Et moi, par rapport à ça, j'ai eu de la chance d'être détaché de tout ça, je voulais rester naturel. Alors, deuxième exemple, examen pour aller en deuxième Division ce coup-là. Le fameux Docteur Barde, qui me connaissait depuis le premier match à Besançon, donc il savait qui j'étais et je fais Montélimar-Cannes en D2, et qui était membre de la FIFA et je jouais ma place. À la fin du match, il y en a un qui gueule, je siffle un coup franc indirect. À la fin du match, il me demande : « à la 21ème minute, qu'est-ce que tu as sifflé ? Tu as fait une faute technique ». Et moi j'ai dit : « je sais ».

Il m'a dit : « pourquoi tu l'as fait du coup ? Pourquoi t'as pas mis le carton et le coup franc indirect derrière ? ». Je lui ai dit : « Docteur, si vous n'aviez pas été là, je ne le mettais pas. Moi je ne suis pas un arbitre pour me faire ma carrière ». Je suis tombé sur un type intelligent qui m'a dit : « bravo, tu as du caractère, c'est bien ». Alors que tu tombes sur un autre qui veut un respect rigoureux des lois du jeu, tu restes chez toi. C'est pour ça que j'ai toujours dit : « restez naturel, si les choses doivent se faire, elles se feront ». Voilà du coup quelques anecdotes qui montrent que sans être vraiment contestataire, j'ai quand même brisé des codes, surtout à une époque où c'était très rigoureux, c'était des anciens, il fallait parler des instructions. Un autre exemple, j'ai toujours tutoyé les joueurs, sauf un, Jean Tigana, parce qu'il se sentait persécuté, et donc je lui disais « Monsieur » et les joueurs m'ont tutoyé. Ce serait infaisable maintenant. J'ai fait une tournée avec l'Équipe de France amateur pendant un mois, les deux dirigeants qui m'accompagnaient m'ont dit : « Michel, t'es cuit, tu pourras plus jamais arbitrer après ». Quand je suis rentré et que je les ai retrouvés dans les moments les plus difficiles, ils ont été des mecs géniaux. J'étais leur ami, je n'étais pas l'arbitre qui les emmerdait. Je me suis dit : « il ne faut pas que les autres copient, il faut être bien dans sa peau et rester naturel, et après *inch'allah* ». Après, la télé joue des mauvais tours, par exemple on me demandait : « Vautrot, pourquoi t'as pas mis un carton là, alors que le week-end dernier notre joueur a pris un carton jaune pour le même tacle ? ». Et moi je leur répondais : « il n'y a pas un match qui se ressemble ». Le but, c'est que le match se déroule le mieux possible, dans un esprit singulier. Mis à part les faits de jeu incontournables, tu sais bien qu'il y a des avertissements qui sont psychologiques, car un joueur peut prendre un carton jaune juste parce qu'un arbitre sent que le match est en train de se gâter. L'uniformisation doit se faire dans les grandes lignes, mais chaque arbitre a son propre style, on n'a pas la même approche. On nous dit toujours que le football est universel et moi je dis que non. Le football est universel sur le papier parce qu'il y a onze joueurs de chaque côté, un ballon, mais il n'y a je ne sais pas combien de footballs, rien qu'en Europe, il y en a plein de différents. Et là, il faut qu'il y ait un cerveau qui ait l'intelligence d'analyser ce qui se passe. Du coup, moi je crois beaucoup au cerveau de l'arbitre, et pas au cerveau de la machine.

Vos premières saisons dans l'élite, quelles différences perceviez-vous avec le niveau amateur ?

On nous dit que le football est un sport populaire. C'est vrai que quand y'a un match à la télé et des millions de téléspectateurs. Mais si on regarde un match de Division d'Honneur, par exemple dans ma Ligue, il y a cinquante spectateurs et pourtant c'est le plus haut de la Ligue. Et ça, ça a changé. Avant, un match de Division d'Honneur, il pouvait y avoir jusqu'à 1 500 personnes. Maintenant, il n'y a plus rien. Du coup, moi je dis que c'est populaire pour les grands événements, tout ce qui est médiatisé. Jean-Claude Darmon, ça a été un des premiers qui a amené de l'argent en France. Avant, il ne faut pas oublier que le football payait pour être diffusé à la télé, comme le font maintenant les plus petits sports mineurs.

Et du coup, sur le changement entre le passage du monde amateur et l'élite ?

Ah oui, dès qu'on arrive à la D1, c'est la médiatisation. On m'a souvent demandé si j'avais peur, par exemple quand j'arbitre devant 50 000 personnes. J'avais une seule peur, c'est l'erreur. Car l'erreur est immédiatement médiatisée. Nous à l'époque, c'était à la radio, à la télévision ou même sur le journal. Maintenant, avec les réseaux sociaux, c'est encore pire. La deuxième Division, quand tu allais dans un coin géographique, que ce soit Quimper ou à Guingamp, ça reste dans le coin et l'information ne parvenait pas à Besançon. Par contre en D1, il y avait *Téléfoot*, il y avait tout. Alors, il m'arrive parfois de m'énerver, enfin c'est une fausse colère, mais tu m'as demandé si ça avait changé. Entre à l'époque et aujourd'hui, c'est le jour et la nuit. Je fais exprès de faire une fausse colère, qui peut paraître prétentieuse. J'ai fait cinq finales de Coupe de France, noir et blanc, si j'avais fait une grosse erreur, on en parlerait encore maintenant. Le plus terrible maintenant, c'est qu'il y a cinquante caméras, du coup on voit même le petit geste que l'on ne pouvait pas voir avant. Les critiques d'arbitres, ça ne date pas d'aujourd'hui, on

en prenait aussi plein la gueule. Du coup, bien sûr que la télé a multiplié ce phénomène avec la médiatisation, mais avant si tu ne faisais pas ton match, tu te faisais allumer.

Et par rapport à ça, est-ce que vous regardiez les critiques à votre encontre que ce soit dans *L'Équipe* où *France Football* ?

Alors, il y aura toujours, comme partout, des faux-culs qui te disent : « moi je ne regarde jamais ». J'ai toujours dit à mes assistants, quand on allait en Italie, en Espagne, car là-bas les journalistes ce n'est pas des enfants de chœur, c'est bien pire qu'ici, ils mettent même des notes aux arbitres, ce qui se fait maintenant dans *France Foot'*. Du coup, moi dans ces endroits, je leur disais : « surtout ne prenez pas le journal ». Par contre, j'ai toujours entendu des arbitres, car avant il n'y avait pas Internet et j'essayais toujours d'avoir *L'Équipe*. J'arrivais dans les grands rassemblements, championnats d'Europe ou autre, et les mêmes qui disaient : « on s'en fout de la presse » et ils se jetaient dessus pour vite lire. C'est les mêmes qui disaient « je m'en fous ». Ensuite, même si tu ne veux pas lire, car on n'est pas enfermés dans un cocon, tout le monde lit pour toi. Et du coup, on me disait : « t'as vu ce qu'il a mis l'autre », alors moi je préférais lire moi-même, que ce que j'allais entendre déformé. Au début, on n'est pas habitués et j'aurais voulu être au fond de la tombe, mais l'expérience nous donne cette force pour surpasser cela. La première fois que je suis allé au Real de Madrid, j'avais peur, j'étais fou. Tu es impressionné, et puis quand le match s'est à peu près bien passé, tu te dis : « maintenant je peux aller à Barcelone ». Ça s'appelle le métier, c'est tout. Après, bien sûr, il faut toujours se remettre en cause. Mais dans l'arbitrage, il y a un mot clé, c'est l'expérience. *Step by step*, ne jamais aller trop vite. Maintenant, on veut aller vite, on l'a vu avec notre Clément Turpin, et moi je lui dis : « on est allés trop vite ».

Vous avez été arbitre « *international* » très jeune, est-ce que vous avez perçu une différence entre l'arbitrage en France et cet arbitrage à l'international ?

Oui forcément, on en revient à ce que je t'ai dit depuis le début, le football n'est pas universel. Moi, je souriais à chaque fois qu'un arbitre découvrait le football anglais. J'ai eu la chance de le découvrir pour la première fois en tant qu'assistant, c'était à Tottenham à la touche. Toute cette ambiance, ça n'avait rien à voir avec chez nous. Il n'y avait pas de barrières, tu avais les poils qui se dressaient sur la tête, l'ambiance était extraordinaire. Après, il y a eu l'hooliganisme, et ça reste pour moi l'un des plus grands regrets de ma carrière. Quand j'étais au top, je n'ai pas pu arbitrer en Angleterre, car ils ont été punis pendant cinq ans. Ces cinq années m'ont manqué, car j'adorais arbitrer en Angleterre. Ce qui peut paraître bizarre, c'est que par exemple, j'ai découvert plus de pays en tant que délégué qu'en tant qu'arbitre. Je m'explique : quand j'étais arbitre, je ne sais plus pendant quinze ou seize ans, à l'international, je n'ai jamais arbitré dans un pays scandinave. Je n'y suis allé qu'une fois pour un match amical, invité par la Suède. Je me payais toujours les matchs en Italie, Portugal, Espagne, et ça revenait en boucle. Il a fallu que j'arrive délégué pour que j'aille dans tous les pays européens que j'avais jamais vu comme arbitre. Maintenant, on ne fait plus attention aux frais de déplacement vu qu'il y a du pognon, mais avant, ça posait un problème, on arbitrait dans une zone restreinte. Une fois que t'arrives au top, ils te donnaient les équipes les plus cotées, pour ne pas prendre de risques.

Est-ce ce que vous adaptiez votre manière d'arbitrer en fonction des contextes ?

Alors, je vais te raconter une anecdote que j'ai toujours donnée dans mes séminaires. J'ai fait Écosse-Angleterre, personne ne se rend compte à quel point ces deux peuples ne peuvent pas se supporter. C'était la Raunch Cup, c'était pour meubler avant la trêve avec d'autres équipes internationales. Les arbitres étaient invités par la Fédération anglaise et je ne sais pas pourquoi, ils m'ont invité trois ou quatre fois, dont deux de suite, une à Wembley et l'autre en Écosse. Du coup, je fais mon premier Angleterre-Écosse de ma vie, et je savais qu'en Angleterre, on n'arbitrait pas pareil. Déjà, avant le match,

je voyais qu'on évacuait des supporters qui foutaient le bordel. Ma première mi-temps, catastrophique. Moi, je croyais que j'arbitrais bien, je sifflais tous les contacts et je voyais bien que les joueurs n'y comprenaient rien. Du coup, je pataugeais. À la mi-temps, on frappe à la porte. Un membre de la FIFA, avec un esprit très paternaliste, il me demande s'il peut rentrer dans mon vestiaire. Moi je lui dis : « bien sûr ». Il m'a dit : « Michel, je ne vais te dire qu'une seule chose. Ici t'es en Écosse, pour un match contre l'Angleterre, tu n'es pas en France. Salut mon gars ». Deuxième mi-temps, il y avait des attentats, je faisais ça (il se couvre les yeux) et je criais « avantage », et la deuxième mi-temps s'est passée comme dans un rêve. Tout le monde est venu me serrer la main, parce que moi j'arbitrais avec la mentalité française où dès qu'il y a un contact tu siffles, alors que là-bas ils y vont mais ils se respectent et ça c'est un exemple frappant. Il y avait un autre problème à l'époque, c'est les italiens qui ont inventé le cinéma et la simulation, c'était inarbitrable à l'époque. Donc, tu t'adaptais à des jeux différents mais je n'étais pas adepte de regarder comment jouaient les équipes, qui était dangereux ou pas. Je sais que c'est la grande mode maintenant. Tu as des joueurs, on te disait tout le temps comment ils se comportaient, mais moi je préférais la réalité du terrain.

Du coup, vous avez représenté la France à l'international, quelle sensation ça vous faisait de représenter notre pays ? Notamment, à l'euro 1988 où l'Équipe de France n'était plus en course et que vous étiez alors le dernier représentant français.

C'est une très bonne question. J'ai essayé d'être le plus honnête possible, je n'ai pas dit : « c'est parce que j'étais le meilleur ». Moi, je pense que j'ai bénéficié d'une période où l'Équipe de France n'était pas bonne. Tu sais bien que maintenant, quand tu es arbitre français, tu as très peu de chances d'arriver au bout d'une compétition car ils arrivent souvent maintenant en demi-finale. Quand l'Équipe de France était éliminée et que j'allais à une grande compétition, tu l'as fort bien dit, il fallait chercher le Bleu-Blanc-Rouge. J'aurais été désigné coupeur de citron à la mi-temps, on aurait fait des articles sur moi, il fallait du Bleu-Blanc-Rouge. Du coup, quand les Français n'étaient pas là, les médias se sont beaucoup tournés sur moi, ce qui m'a donné une vie que je ne cherchais pas. Moi, ce n'était pas mon métier. Moi, je ne vais pas faire le faux modeste, ça me faisait plaisir. Donc, moi je pense que si j'ai été connu, c'est parce que j'ai bénéficié de ça.

Pourtant, l'Équipe de France gagne l'Euro en 1984 ?

Oui c'est vrai. Mais après je pense qu'on est un peu faux-cul, parce qu'on ne veut pas trahir l'intérêt national. Et partout, on me demandait, est-ce que vous préférez que votre équipe aille au bout ou qu'elle soit éliminée ? Et dans les arbitres, il n'y en a jamais un qui a dit : « je préfère qu'elle soit éliminée, pour que je puisse aller en finale », alors qu'ils le pensent tous intérieurement. Et quand on était entre nous, dans les grandes compétitions, on disait par exemple à l'anglais : « t'as vu ils ont perdu, t'as peut-être une chance ». Donc, tu as les discours officiels, parce que tu ne veux pas passer pour traître pour ton pays. Du coup, c'est vrai que j'ai bénéficié de ça, mais à côté, il ne fallait pas se tromper, car sinon je foutais ma carrière en l'air et ma réputation. Pour ce que tu disais, en 1984, j'étais content d'être désigné, on n'était pas encore regroupés. À cette époque, on y allait et on repartait, il n'y avait pas de stage, il n'y avait rien. Alors, il faut savoir que pour l'arbitrage en 1988, on a fait notre match Espagne-Allemagne, on est rentrés. Il y a la demi-finale et on m'a appelé avec mes deux collègues et on devait repartir à Munich. Du coup, on n'était pas réunis, rien du tout. À l'époque c'était quand même différent, il n'y avait pas de préparation physique comme maintenant. Il y avait un préparateur physique de l'UEFA, mais c'était zéro. Moi, personnellement, je ne m'entraînais pas du tout, je ne savais pas ce que le mot entraînement voulait dire.

Du coup, vous faisiez exclusivement vos matchs ?

J'avais quelque chose de sacré, c'était d'aller faire un break en Italie et pour ma mère ça c'était super. On s'occupait d'elle et elle était heureuse, et moi ça me faisait un break. Les arbitres qui n'ont jamais une coupure, je pense qu'ils font une erreur. Je faisais semblant, je courais un petit coup sur la plage, mais sinon rien. Et je me retrouvais à Nîmes-Montpellier, un derby où il faisait 38° et je n'avais pas couru. Et je faisais la saison comme ça. Ça, c'est inimaginable maintenant. Alors, j'avais ma réputation, qui m'a aidé. Puisque je veux être franc avec toi, pour te montrer l'évolution, mon premier examen « *interrégional* », comme je ne voulais pas aller à la « Fédé », ça tombe début septembre. C'était Gueugnon contre Lyon réserve, et moi je n'avais pas fait de match depuis le mois de juin. Je suis allé voir le papa David qui me désignait dans les « corpos », mon père spirituel, et je lui dis : « donnez-moi un match, que je courre un peu avant mon match de demain où j'ai mon examen ». C'était une connerie énorme. Quand je suis arrivé à Gueugnon, j'ai été pris de crampes dès la fin de la première mi-temps. J'ai été obligé d'arrêter le match et les soigneurs de Gueugnon sont venus pour me masser. C'était mon examen ! Tu imagines maintenant ? Parce que moi, je ne savais pas ce que c'était que la condition physique. Je n'avais jamais fait de sport ni rien, je jouais sur mes grandes pattes. Le Docteur Barde, là encore, la chance c'était encore lui, qui s'est rappelé de moi bien sûr, de mon premier match, il m'a dit : « tu vas à ton deuxième match, s'il t'arrive la même chose, tu seras rayé des cases ». Il a fermé les yeux et heureusement, sinon je n'arbitrais plus. Et c'est pour ça, quand j'entends toutes les grandes théories, je ne sais pas ce qu'était le test de Cooper. Un jour, on arrive, on était à l'INSEP, à l'époque à Joinville, c'est un stage avec la CCA. On nous dit, test de Cooper et moi je dis : « c'est quoi ça ? ». Il nous explique ça, et comme il pleuvait on va sur la piste couverte. On ne pouvait pas respirer en plein été, mais je n'ai pas pu finir le test de Cooper. Tu te rends compte ? Moi qui avais mon grand nom et tout, t'avais les gens de la CCA qui me poussaient et moi je leur disais : « mais je vais mourir ». Et ça c'est impensable maintenant ! Un arbitre comme moi, maintenant, il n'est même pas arbitre de Division d'Honneur avec tout ce que l'on vous demande. J'ai bénéficié qu'à une époque, ça ne soit pas le même football, que c'était moins physique, que c'était beaucoup plus méchant, il y avait des gros tacles. Autrefois, il fallait tuer père et mère pour mettre un carton rouge. Maintenant après, c'est très dur de comparer des périodes, mais c'est plus facile maintenant. Le type, qui fait une grosse faute aujourd'hui, quand tu sors le carton rouge, il est déjà dehors, alors qu'avant il fallait tuer père et mère avant d'en mettre un. Nos matchs étaient plus difficiles à notre époque, c'était la jungle au milieu. Maintenant, il faut être Bolt pour être sur un terrain. Moi, je pense que la condition physique est nécessaire, mais pas suffisante. Pour moi, seule l'expérience apporte beaucoup à l'arbitre. Ça me fait penser, j'ai institutionnalisé des échanges entre le Luxembourg et la France, pourquoi ? Un jour je me suis dit, j'avais des copains luxembourgeois, pourquoi ils n'arrivent pas au niveau « *international* » ? Parce que nous, Français, Espagnols, Italiens, quand tous les dimanches tu fais des matchs à Marseille, Paris, tu prends de l'expérience, c'est tout. Le luxembourgeois, tu l'amènes au niveau « *international* » et tu le places devant 50 000 personnes, il est mort, il n'a jamais vu ça puisqu'il arbitre devant 800 personnes. Donc il fait quoi ? Du coup, il faut de l'expérience. On me disait souvent, voilà le nouveau Vautrot à 18 ans et au final il se plantait. Au final, il y a la condition physique, mais ça demande tellement de choses. Et aussi, il en faut partout, mais c'est la chance. Tu dois tout faire pour avoir la chance, pour être au bon moment à la bonne place. Après, tu sais pas pourquoi, Jean-Marie Lartigot il était « *international* », il ne devait pas aller à Marseille et à cause d'une blessure, il a dû y aller et au final après cela il n'a plus jamais été « *international* ». Mais c'est partout dans la vie. Il faut tout faire pour donner le maximum, pour avoir toutes les chances, mais après il te faut encore de la chance. Tiens, je te donne un exemple : Artemio Franchi était un grand homme de l'arbitrage mondial, il était italien, Président des arbitres de la FIFA, il avait tous les pouvoirs. Il avait le droit de vie et de mort sur toi. Moi j'étais un jeune arbitre « *international* » et on me donne un match, Grèce contre l'Italie. Je te dis pas l'ambiance en Grèce. Ce jour-là, je l'ai appris après par lui, il aurait pu aller au cinéma, il aurait pu faire une sieste, mais il était chez lui et il a regardé le match tranquillement à la télé et il a dit après : « c'est qui ce jeune arbitre ? ». Après la fin du match, il ne

parlait que de moi. Si ce jour-là, il va faire une sieste car il est fatigué, j'y serais peut-être arrivé, mais j'aurais mis deux ans de plus. Donc il faut être là, il faut donner le meilleur de soi-même, mais après, tu ne maîtrises plus les autres paramètres. Et des petits pays, comme Malte, Israël, où ils rêvent d'arbitrer des grands matchs, c'est normal. Alors, ils savent qu'ils sont dans un petit pays, du coup quand ils sont contrôlés, ils veulent te montrer en quatre-vingt-dix minutes toutes les choses qu'ils peuvent faire, mais ils font tout à côté. C'est pour ça que moi je disais tout le temps : « attention les gars, faites votre match, ne changez pas vos habitudes ». Un match, il a failli prendre un coup de tête, ça a complètement dégénéré, parce qu'il a commencé à mettre cinq cartons au bout de dix minutes, car il voulait me prouver quelque chose. Et au final, il a foutu son match en l'air. Il ne faut pas qu'il y ait de calcul. C'est le même message que j'ai toujours voulu passer, mais les arbitres ils pensent à leur carrière. Il faut faire le maximum, et après *inch'allah*.

Comment vous décririez l'organisation de l'arbitrage à l'époque ?

Il y avait beaucoup plus d'amateurisme. Et pour le pognon, pas de pognon, tu touchais rien, c'était 150 francs plus les indemnités de déplacement. Et tu m'as demandé de parler de moi, mais si les arbitres ont pu voyager en avion, c'est grâce à ma pomme. Par exemple, je reçois le match au sommet Brest-Bordeaux en semaine. Brest-Besançon, c'est une journée pour y aller et une journée pour revenir, plus une journée pour le match. Moi je dis aux gars : « on va prendre l'avion à Paris pour faire Paris-Brest ». Je me dis que pour un match au sommet, la Ligue ne va pas nous faire d'emmerde. Avant, on n'était pas payé par virement bancaire, on nous donnait l'argent à la mi-temps du match. Pourquoi à la mi-temps ? Parce qu'ils avaient peur qu'à la fin du match, les dirigeants ne donnent pas l'argent. Du coup, en arrivant à Brest avant le match, je dis au délégué : « voici nos billets d'avion » et là il me dit : « moi je ne paye pas les billets d'avion, on ne fait pas ça ». Je lui dis : « tu te fous de ma gueule, match au sommet, à guichet fermé, moi je viens arbitrer le match, même si je suis pris avec mon boulot ». Et lui reste formel : « non je ne te rembourse pas ». Du coup, moi je lui dis : « moi je me taille, je rentre à Besançon ». On a pris nos manteaux, avec mes arbitres assistants et on a dit : « on rentre ». Là, il nous appelle : « revenez ! ». Il nous a payé et par contre, il a fait un rapport contre nous. À la Ligue, ça a fait un scandale et ils ont demandé une sanction contre moi. Je vais à une remise de médailles pour Roger Machin à Nancy, le Président c'était Fernand Sastre de la Fédération, il me dit : « Michel, il faut que je vous voie, la Ligue demande une sanction contre vous. Je leur ai dit que je vous avais mis un blâme en me tapant sur l'épaule ». Et par contre, c'est à partir de là qu'ils ont commencé à autoriser les arbitres à prendre l'avion. Mais on ne gagnait rien. Le peu que j'ai gagné, j'ai ouvert un petit compte épargne logement, mais t'avais rien, mais je ne suis pas jaloux. Moi j'ai connu la période de l'humain. Maintenant, tu vas à l'étranger, interdit d'aller visiter, c'est comme les joueurs : aéroports, hôtels, stades. Moi, quand j'allais partout, j'ai découvert le monde. Ce que je n'ai pas découvert dans les livres, ce que j'ai raté dans la scolarité, je l'ai appris dans l'arbitrage. Moi, je ne pouvais pas imaginer aller en Israël et ne pas aller à Jérusalem, mais maintenant les gars qui y vont ne peuvent plus. Si le match n'a pas lieu à Jérusalem, ils ne voient rien. C'est pour ça que je n'envie pas l'évolution de ce côté moderne.

Est-ce que vous savez à partir de quand ça s'est fait la séparation entre les arbitres et les juges de touche ?

À partir de 90 en Italie, on a dit que les arbitres assistants étaient tellement mauvais. Et les anciens disaient : « on est arbitre pour être arbitre, pas pour faire la touche ». On était mauvais car on n'était pas habitués. Et une fois, à Monaco, l'arbitre central c'était Lartigot, les capitaines ils se tournaient vers moi alors que j'étais à la touche et je leur disais : « ce n'est pas moi l'arbitre, je suis assistant ».

Et si on revient sur la structuration de l'arbitrage ?

Partout, ça a toujours existé. Commission Départementale, Commission Régionale, Commission Fédérale. Le changement, c'est la professionnalisation de l'arbitrage pour les arbitres qui est en train d'avoir lieu en ce moment même. Moi j'ai toujours été contre, j'ai toujours dit que si on m'avait dit que je devais devenir un arbitre professionnel, j'arrêterais. Parce que je pense qu'on ne peut pas être arbitre vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tu finis dans un hôpital psychiatrique. Moi j'ai eu de la chance dans mon boulot, à chaque fois que je rentrais tout le monde me chambrait et après tu te mettais sur ton boulot et t'oubliais. Et maintenant aujourd'hui, il faut être vingt-six semaines à Clairefontaine, ça va éclater un jour. Quand on a fait la finale à Séville, avec les roumains, c'est la dernière fois qu'un club de l'Est gagne la Coupe des Clubs Champions. Moi, j'ai reçu des fleurs à la maison, des télégrammes. J'y suis retourné en tant que délégué, et j'ai été appelé à la mi-temps et on m'a offert une superbe plaque où il y avait marqué : « 20 ans après, nous n'avons pas oublié, merci ». Tu te rends compte ! C'est Michel Drucker, qui était avant commentateur de match de foot, qui avait commenté la finale. Apparemment, il avait été dithyrambique, très élogieux sur moi pendant toute la finale et moi, je ne l'ai jamais revue cette finale et les commentaires qu'il a dit. J'ai eu peur que ce soit moins beau que ce que les gens disaient. Je n'ai jamais regardé mes finales, rien. Par contre, j'ai regardé mes graves erreurs, notamment dans les stages en Italie, où c'était beaucoup basé autour de la vidéo.

Je vais vous parler de Wurtz et de Quiniou. Est-ce que vous pouvez me dire de ce que vous pensiez et pensez d'eux et notamment leurs caractéristiques principales ?

Robert Wurtz a été le premier arbitre qui a permis que l'on parle de l'arbitrage. C'est à partir de lui que l'arbitrage a été médiatisé, pas pour ses bonnes ou mauvaises décisions mais pour son style d'arbitrage, qui était à l'opposé de ce que l'on avait l'habitude de voir et ce qu'on voit encore maintenant, car tout était sobre. Et lui, il avait fait sa carrière sur le physique et sur une forme d'artiste. Et ce n'est pas une surprise car ses parents étaient des artistes. Donc c'était le style de Robert, mais peu de personnes pouvaient le copier, il était inimitable. C'était un style à lui, les gens aimaient beaucoup. D'ailleurs, quand on connaissait l'arbitrage, quand le jeu se déroulait, il ne bougeait pas et il avait tout compris que quand le jeu s'arrêtait et qu'il n'y avait pas d'action, là il se mettait en piste et il partait en courant en faisant ses gestes. Malheureusement pour lui, car ça a été un très bon arbitre, les dirigeants qu'ils soient nationaux ou internationaux, ce n'était pas dans le style classique de l'arbitrage. Je pourrais dire que Robert, pour l'avoir bien sûr côtoyé, c'est comme ces pionniers qui ont toujours tort d'être en avance sur leur temps. Là je ne parle pas du style, car lui croyait en l'arbitrage professionnel, avec son mentor Pierre Schwinté qui était Alsacien, membre de la CCA, qui représentait les arbitres à la Ligue Professionnelle. Ils avaient des idées. Maintenant, Pierre Schwinté est mort mais il serait content de voir ce qui se passe, car il le préconisait depuis des décennies et on lui reprochait d'avoir des idées farfelues. Robert voit ce qui se passe maintenant, il voit l'évolution et je suis certain qu'il est malheureux que ça se passe maintenant et pas quand il était arbitre. Joël Quiniou a eu une excellente réputation, un très bon arbitre avec un style différent. On ne pouvait pas comparer un Wurtz, un Quiniou et un Vautrot. Donc Joël a fait trois Coupes du Monde, ce n'est pas un hasard. C'était un arbitre renommé qui était aussi dans l'humain, les contacts avec les gens, et même si ça se voyait pas, c'était un anxieux Joël, il avait toujours peur de prendre la mauvaise décision. Il avait besoin d'être rassuré après, parce que chacun a son caractère. C'était un très bon arbitre, et ce n'est pas un hasard quand tu arrives au sommet et que tu fais les grandes compétitions.

Par rapport à Wurtz, est-ce que vous pouvez me parler de sa condition physique ?

C'est vrai que ça impressionnait, car ce n'était pas le style de l'époque. Les arbitres de l'époque ne couraient pas comme maintenant. On n'était pas des grands sportifs. Maintenant, quand on les voit, on dirait des athlètes de haut-niveau à la manière dont ils sont préparés. Et là Robert a été un précurseur, il

a misé sur le physique, ça impressionnait car il était partout sur le terrain. Il n'était pas classique. Et il avait un résultat qui ne pouvait appartenir qu'à lui. C'est vraiment le style qu'il avait, se mettre, faire un peu le show, quand il s'est mis à genoux devant Guy Roux. Si ça avait été un autre arbitre, on aurait dit : « il est fou », tandis que Robert, ça passait parce que c'était son style. La condition physique, ça a été Robert qui a été l'un des premiers à montrer que la condition était importante.

Toujours sur Robert Wurtz, il a émergé avant vous en première Division, est-ce que c'était un modèle pour vous ?

Non, parce que moi j'ai une personnalité totalement opposée. Robert, je l'ai bien sûr connu car sur la fin de sa carrière il m'a même fait la touche, car à l'époque on faisait à la fois arbitre central et assistant. Robert et moi on avait vraiment deux styles complètement différents. Quand on était ensemble sur un match, Robert ce qu'il voulait c'était la tranquillité, la préparation, la méditation, fallait éteindre la lumière dans le vestiaire et il se mettait la serviette sur la tête pour se concentrer. Moi je n'aurais pas pu, j'aurais été malheureux. Moi, il me fallait du monde dans le vestiaire, il me fallait causer. Nous sommes et nous étions à l'opposé au niveau du tempérament. Je ne serais pas honnête de dire que je le copiais, car déjà j'en aurais été incapable physiquement et que ce n'était pas dans ma nature, dans ma personnalité. Du coup, je ne l'ai pas copié non.

Si je vais maintenant plus sur Quiniou, est-ce que vous êtes d'accord avec moi pour dire qu'il était plus un arbitre dans les normes, qui correspondait aux critères dont vous parliez ?

J'ai du mal à te dire, c'est vrai qu'avec Joël on a quand même tourné ensemble, mais on ne se voyait pas vraiment arbitrer comme il n'y avait pas la télé comme maintenant. Ce n'était pas comme aujourd'hui, où avec la télé tout le monde peut se voir. Joël c'était aussi un style à lui, le style Quiniou. Ce que je reproche à l'arbitrage aujourd'hui c'est qu'il n'y a plus ces styles, nous n'avons que des robots. J'écoutais la radio la semaine dernière, il parlait de l'arbitrage avec Turpin qui va à la Coupe du Monde et ils citaient toujours Robert Wurtz, Michel Vautrot et Joël Quiniou. Pascal Praud disait même que Vautrot et Quiniou étaient des amours de personnalités. Il reprochait, à tort ou à raison, d'avoir perdu ces styles et ces différentes personnalités. Je pense que l'arbitrage a perdu de ces styles particuliers. Après, quelle que soit la manière dont on prend la décision, il faut qu'elle soit bonne, qu'importe le style.

Et est-ce que la concurrence elle était forte entre vous ?

Bien sûr, bien sûr.

J'ai vu dans *France Football* que deux matchs sur trois vous faisiez des matchs de D1 mais un match sur trois vous refaisiez un match de D2, ça a toujours été le cas ?

Oui bien sûr, j'ai toujours fait D1 et D2. On ne rendait pas service à nos jeunes collègues de D2. Quand tu arrivais dans un match de D2, les joueurs et les dirigeants n'avaient pas le même regard sur toi. En plus, toi tu n'étais pas contrôlé en D2, tu jouais avec ton nom. Par exemple, il fallait mettre un carton jaune règlementaire, tu ne le mettais pas. Sauf qu'on comprenait que le jeune qui arrivait le week-end suivant, il va le mettre lui le jaune. Et le joueur disait : « on a eu Vautrot le week-end dernier et il ne l'a pas mis lui le jaune ». J'ai encore un exemple qui montre que l'arbitre de haut-niveau est un professeur pour tous les arbitres. Je me souviendrai toujours et j'en ai honte aujourd'hui, j'avais fait avec ma mentalité à moi. C'était à la Coupe du Monde, quand ils avaient changé, c'est là à chaque fois qu'ils donnaient les grandes directions de l'arbitrage : tout joueur qui est ceinturé et qui partait au but c'était dehors.

C'était en 1990 ça ?

Oui je pense, car la Coupe du Monde 1982, je n'avais pas encore mon nom. Oui je pense que c'était en 1990. Les joueurs je les connaissais tous, j'avais déjà eu l'occasion de les arbitrer. Et c'était un match de Marseille à Metz et voilà que Papin se taille au but et se fait ceinturer. Donc c'est carton rouge, car il partait seul au but et on nous avait dit qu'il devait être viré obligatoirement. Donc il se fait ceinturer et moi j'arrive et je le fais avec mon nom, je revenais de la Coupe du Monde. Mon nom était frais, et je l'ai fait sans penser que le match allait être montré à la télé. Et c'est après que j'ai mesuré la conséquence de mon geste. C'était un match à Laval contre Paris : « on a vu Vautrot le week-end dernier à la télé, lui c'est un grand arbitre, il ne met pas le rouge, et l'autre il vient nous le mettre pour la même faute ». Là, j'ai mesuré que c'était impardonnable quand tu as ton statut, tu dois être dans l'exemple en permanence. J'ai joué sur mon nom et ma réputation, Papin a rigolé, il m'a chambré. Personne m'a engueulé et on m'a serré la main après, mais j'ai mesuré après que ça pouvait être catastrophique pour les arbitres derrière.

J'ai une question très précise maintenant, est-ce que vous savez à quelle date précise vous avez été arbitre « *international* » ? Et en lien, à partir de quelle année vous avez reçu votre écusson FIFA ?

Je crois que j'ai été « *international* » en 1975. À l'époque, on était « *pré-internationaux* », c'était pendant deux ans, ils te testaient. Et l'écusson FIFA, il fallait que tu aies arbitré deux matches internationaux, mais des équipes A. L'écusson te donnait une meilleure visibilité. Mon deuxième match, je l'ai eu sur un match amical. Je peux te retrouver l'année, tu me demanderas à la fin et je te trouverai ça.

Merci, et également, à partir de quand avez-vous tutoyé les joueurs ?

Honnêtement je ne me souviens pas, car c'était dans ma nature. À l'international, on est d'accord qu'il n'y avait aucune importance. Au niveau national, c'était assez dans ma nature de tutoyer, mais je ne peux pas te dire quand. Après des fois c'est du théâtre, en face ça se tutoie et quand y'a la télé on se vouvoie. C'est de l'hypocrisie et du théâtre, mais moi j'avais le tutoiement très facile. Au début, je n'ai pas tutoyé c'est sûr, après peut être que j'ai commencé à tutoyer dans les matchs de CFA, quand j'étais à mon niveau. Quand je suis arrivé en D1, j'ai peut-être fait attention. Mais je n'ai pas de réponses à te donner car je ne la connais pas.

Est-ce que vous pouvez me parler de votre non désignation pour la Coupe du Monde 1986 ?

C'est Joël Quiniou qui y est allé et tout le monde disait que c'était moi qui y allait, les journaux et tout. Y'avait même TF1 qui était venu la veille. Je me suis dit : « ils doivent être au courant, ils n'ont pas envoyé une équipe pour faire un reportage sur moi avant la nomination. C'est qu'ils savent que je suis retenu ». Et le lendemain, je n'étais pas retenu. Et là, comme ça serait le cas maintenant pour un autre, j'ai commencé à émerger, les gens m'ont donné de l'importance quand je n'arbitrais pas.

J'ai lu dans le livre de Robert Wurtz qu'il y avait des rivalités entre associations d'arbitres, est-ce que vous pouvez me donner vous votre positionnement par rapport à ça ? Vous vous étiez à l'UNAF c'est ça ?

Alors c'est très compliqué, parce que du temps de Robert il n'y avait que l'UNAF. Il y avait une association d'arbitres, tout le monde disait : « si tu y es pas, tu n'as aucune chance d'être promu ». Peut-être que Robert n'a pas trop été soutenu avec son style, je ne me rappelle plus trop. J'ai toujours été et je suis pour l'associatif. J'ai créé à Besançon avec mon collègue Bernard Amiotte, qui était en première Division, la première association affiliée à l'UNAF. J'ai été Vice-Président à l'UNAF. J'ai toujours

pensé que c'était important qu'on soit regroupés, et puis Robert Wurtz n'était plus dans le coup quand s'est créée la scission et que j'ai connu mes problèmes, quand j'étais à la CCA et que j'ai créé la DTA, avec l'aide du Président de la Fédération de l'époque. C'est là que ça a éclaté. C'est là que j'ai eu des emmerdes avec toute la bande. Je suis parti, puis Saules, qui était à l'UNAF, m'a tué. Du coup, les arbitres francs-comtois, j'ai dû t'en parler de celui de chez toi, Bré avec son corse. Bernard Saules m'a allumé, il m'a flingué. Il a fallu un faux document pour me flinguer, on a dû t'en parler. Et, à partir de là, les arbitres francs-comtois, qui me connaissaient bien, même si ça faisait longtemps que j'avais arrêté ma carrière, ont dit : « on quitte l'UNAF », tous les arbitres ! Et il s'est créé au niveau national, parce qu'ils trouvaient ça dégueulasse, l'AFAF : l'Association Française des Arbitres de Football. Moi j'étais contre, il ne fallait pas se diviser, surtout que les arbitres personnes ne nous aime, et bien sûr, tout le monde a dit que c'était moi qui l'avais créé. C'était moi le salaud. C'était moi qui divisait les arbitres, c'était moi ! Donc l'AFAF s'est créée et c'était autour de 2004 ou 2005, quand je suis parti. Y'en a qui ont dit : « c'est dégueulasse », mais du coup il y a eu une scission. Je pense, quand tu parles de Robert à l'époque, il n'y avait qu'une association nationale, mais ça pouvait être une association régionale, peut-être en Alsace là-bas. Pierre Schwinté a été l'un des moteurs de l'UNAF, donc peut-être qu'il n'a pas accepté que Robert ait invité d'autres arbitres qui n'étaient pas à l'UNAF. À l'époque, il y avait deux groupes, ceux qui étaient à l'UNAF et ceux qui n'y étaient pas. Et il fallait aller au congrès aussi, sinon tu étais mal vu. Puis après, l'élite des arbitres a créé le SAFE et on entend plus parler de l'UNAF maintenant. Ils te parlent que du SAFE, car le SAFE est médiatisé avec les arbitres d'élite. J'ai longtemps été au comité directeur de l'UNAF, j'étais Vice-Président, donc je connais bien. Pour l'historique de l'UNAF, maintenant ils sont tous morts, mais avant y'avait Louis Terreygeol, Pierre Schwinté, Marcel Etesse et d'autres anciens, mais il fallait être courageux. Autrefois, ceux qui avaient le malheur de créer une association contre les dirigeants, t'étais le type qu'il fallait tuer. Après, l'UNAF est devenue incontournable, mais bien parce que y'en a qui se sont fait flinguer avant.

Est-ce que vous pouvez me commenter l'introduction des cartons jaunes et rouges en 1970 ?

Oui parce qu'avant, quand j'étais dans les matchs amateurs, on appelait les deux capitaines, c'était bien parce que des fois ça s'arrangeait, tu ne mettais pas le carton à la fin et tout le monde était content. Ça s'est fait pour la première fois à la Coupe du Monde au Mexique. Est-ce que tu sais qu'il y a eu d'autres cartons dans le championnat de France ?

Non

Maintenant t'as le carton blanc pour les jeunes. C'était un truc complètement débile que la Ligue professionnelle nous avait fait appliquer, y'avait un carton vert pour appeler les soigneurs sur le terrain. C'était quand j'étais arbitre en D1 et ça a duré deux, trois ans.

Pour le carton jaune et rouge, est-ce que vous avez senti que ça vous donnait plus d'autorité, de pouvoir être mieux compris par les joueurs ?

Ce qui devient énervant au possible maintenant, ils ont qu'un mot à la bouche quand y'a une faute, c'est « carton, carton ! ». Avant, on disait rien, car tu appelais les deux capitaines, les gens ne savaient pas si on faisait un rappel à l'ordre ou un autre truc. Il fallait appeler les capitaines pour qu'on ait une preuve qu'on avait donné un avertissement. Le carton permettait de calmer alors qu'aujourd'hui, une fois que tu l'as donné tu peux plus revenir en arrière.

Est-ce que vous pouvez me commenter ces huit minutes de temps additionnel en demi-finale de la Coupe du Monde 1990 ?

Oui, parce qu'il n'y avait pas eu de but marqué. Sinon tu ne serais pas là aujourd'hui. J'aurais été complètement… C'est vrai qu'il faut cette chance. Une petite anecdote, je suis allé en Argentine il n'y a pas longtemps et j'avais mon sifflet autour du cou. Et un mec vient me voir et me dit : « *arbitro* ». Mon nom par contre ils ne s'en sont pas rappelé comme ils ont gagné. Par contre, tous, j'ai eu le droit à Codesal qui a arbitré la finale et qui a sifflé un pénalty contre les argentins et c'est l'Allemagne qui gagne. Et lui, moi mon nom ne leur disait rien, mais Codesal ils s'en rappelaient. Quand tout va bien, on oublie. Si ce jour-là, y'avait eu un but marqué durant les huit minutes, j'aurais été flingué. Donc c'est important de savoir pour un arbitre qu'on est rien, en un rien de temps, plus c'est médiatisé plus ça va vite. Moins c'est médiatisé, moins ça va vite. C'est le message que je voudrais faire passer, mais comme en France ça fait dix ans qu'on pense que les anciens n'apportent rien…

Robert Wurtz

Entretien réalisé le 26 octobre 2018 à son domicile (Climbach).

Pouvez-vous me parler de vos caractéristiques en tant qu'arbitre ?

Ah oui là ça va peut-être vous changer de ce que vous avez vu. On a toujours dit que j'étais un arbitre spécial, théâtral. Il est vrai, je ne le réfute pas. La raison, elle est simple, j'en ai parlé dans le livre : mon père était musicien d'orchestre et ma mère chantait dans les chœurs. Elle, c'était une femme de théâtre, qui jouait à Strasbourg aussi. Elle aimait amuser les gens. Moi, je voulais faire du théâtre, mais mes parents ne voulaient pas. Si y'avait quelque chose de théâtral en moi, il fallait bien que cela s'exprimât un jour. Finalement, je l'ai exprimé dans l'arbitrage. Or, c'est le seul endroit où il faut pas faire de théâtre. Tout mon arbitrage, ça a été, l'amour du foot, de diriger des matchs, mais comme je suis pas au service de l'ordre, des policiers, gendarmes et tout, j'ai essayé d'arrondir tout ça. Ça mettait un peu de l'ambiance. C'était le règlement avant tout, mais personnalisé dans ma manière d'être sur l'action. Un arbitre pas classique je vous l'accorde.

Mais vous étiez aussi un arbitre très physique non ?

Oui, ce qui est intéressant dans cette affaire-là, c'était une deuxième motivation de ma part. Quand j'étais petit, jeune, j'étais un gros, assez gros. Mes plus mauvaises notes étaient en gymnastique. Notamment le grimper de corde où j'étais pas bon. J'étais dans les quatre, cinq gros. À l'âge de 13 ans, j'ai commencé à maigrir et je me suis mis en tête de ne plus jamais être gros. Après avoir joué au foot au Racing Club de Strasbourg, quand je suis arrivé à l'arbitrage jeune, à l'âge de 21 ans. Je me suis dit : « comme je suis très jeune, et la plupart des joueurs sont plus âgés, comment vont-ils penser que je dis et que je vois juste ? ». Je me suis alors dit que j'allais toujours essayer d'être près du ballon. Or, le fait d'être près du ballon me force à m'entraîner, et donc à garder la forme. Dans mon arbitrage, il y avait le théâtre, mais surtout la présence. Y'a des joueurs qui disaient : « avec Wurtz, tu peux pas prendre le public à témoin, il est à côté ». J'essayais aussi de mettre le public dans ma poche, mais ça c'est une autre affaire.

Vous considériez que vous étiez autoritaire ?

Oui, on me l'a parfois reproché : « l'autoritaire M. Wurtz ». Je ne le prenais pas trop mal, car je voulais aussi montrer que ce n'était pas une autorité de policier. Mais c'est vrai que j'étais autoritaire.

M. Schwinté était votre mentor c'est ça ?

Oui, mais qui n'était pas forcément comme ça, parce que lui, il était dans les contributions indirectes, donc plutôt un bureaucrate. Mais il m'a beaucoup apporté dans l'arbitrage. Notamment concernant les lois du jeu, l'importance de ces dernières. Par contre, ma manière de faire n'était pas la sienne. Lui, il devait s'entraîner une fois par semaine. Je le voyais, quand je jouais au Racing, quand je ne savais pas encore que je deviendrais arbitre. Son entraînement, c'était un footing autour du stade. Mais à l'époque, ça suffisait. Le football était moins rapide. Il m'a par contre appris la philosophie de l'arbitrage et tous les aspects techniques.

Donc c'est vous qui avez apporté cette dimension physique ?

Oui, mais en cours de route, j'ai rencontré un coureur de 110 mètres haies, qui était journaliste aussi. Là, où je m'entrainais, dans ce club, entre midi et deux, il y était aussi et il m'a appris des démarrages, l'*interval training*, la musculation, car c'était un athlète. Donc souvent je m'entrainais avec lui, parfois seul aussi. Souvent, plus tard, avec Konrath, je sais pas s'il vous l'a dit.

Oui il me l'a dit.

C'était un très bon collègue d'entraînement. Il en a été reconnaissant je pense. Même parfois, j'ai trouvé des trucs incroyables. On s'entraînait au stade La Meinau entre midi et deux, quand y'avait personne. Les jours où il pleuvait fortement, on allait dans les vestiaires et on faisait quinze rounds de boxe. Je peux vous dire que 15 x 3 minutes en sautillant, c'était pire qu'un sauna. Parfois en hiver, on prenait la voiture, on allait s'entraîner dans les bois, puis on revenait sur Strasbourg. Tout ça, ça permettait d'être en forme.

Vous avez été influencé par Paul Frantz ?

Oui, Paul Frantz, tout simplement, car Schwinté connaissait les pros de Strasbourg. Paul Frantz en avait été entraîneur au début des années 1960. Il connaissait donc Paul Frantz, en tant qu'entraîneur du Racing, mais aussi ex-professeur de CREPS. Paul Frantz nous a fait des causeries à l'INS pour les arbitres.

Par rapport à votre examen pour devenir « *interrégional* », vous aviez un oral, est-ce que vous vous en souvenez ?

Oui, il y avait un oral. C'était des questions-réponses. Je me rappelle, donc en 1967, d'une personne du Nord, qui s'appelait M. Delasalle, un vieux style. À l'INS, une fois, j'étais en finette ou torse nu. Il me l'avait fait comprendre. Mais pour l'oral, c'était du vieux style, les Delasalle, Faucheux. Déjà à l'époque, alors imaginez aujourd'hui. Ils étaient très centrés sur la discipline. Après, en soi l'oral, ça me faisait pas peur car je côtoyais des profs de fac. J'avais quand même l'habitude.

Pouvez-vous me parler des différents Présidents de CCA que vous avez connu ?

Schwinté a arrêté après sa seconde Coupe du Monde. Il a fait la Coupe du Monde 1962 au Chili, 1966 Angleterre. Le Groupement des Clubs ¨Professionnels, le Maître Sadoul, lui avait demandé de faire encore une année. Lui, il avait eu comme Président de CCA, un Monsieur Flageul, c'était un Lorrain. Mais il n'était plus Président quand je suis devenu arbitre. Moi, quand je suis arrivé, il y avait Eymery. De celui-là, on a dû vous parler. Paix à son âme, je crois qu'il n'est plus là. Eymery, si je vous en parle, il faut que je reste très objectif, parce que je n'étais pas un de ses enfants chéris, loin de là. À travers moi, il a pris une revanche sur Schwinté. Exemple : examen pour devenir « *interrégional* » en 1966-1967. Y'avait trois matchs et pour devenir tout de suite « *pré-fédéral* », il fallait sur les trois matchs, une moyenne de 15. Les notes étaient cachetées. Premier match, à Amiens contre Beauvais, derby, 2 500 spectateurs. J'y suis vu par M. Masson, Robert Masson, qui était notre représentant à la FIFA, pas forcément sportif, mais membre du *FIFA Board*. Je fais mon match, il m'a mis un 16,5 sur ce match. Deuxième match, Malakoff contre Rouen, toujours en amateur. Match où j'étais vu par Fauquembergue, Louis Fauquembergue, un ancien arbitre que j'avais vu arbitrer en tant que jeune supporter du Racing. Sur ce match, il me met 16 sur 20. Donc 32,5 sur les deux matchs. Il me fallait plus que 12,5 sur mon dernier match pour passer directement « *pré-fédéral* » l'année d'après, au lieu « *d'interrégional* ». Troisième match, Montélimar-Chambéry, vu par le Président, M. Eymery. Match normal, rien à dire. Peut-être un peu trop de ce qu'il n'aime pas trop voir, l'autre, probablement. Note, 12 sur 20. Donc j'arrivais à 44.5, il m'avait donné pour juste que je puisse passer « *interrégional* », mais pas « *pré-fédéral* ». Ce qui n'est pas grave, car cela m'a permis d'apprendre plus longtemps avant d'être lancé dans la Division 2 nationale. Au stage des arbitres à l'INS, champagne pour les nommés, j'étais tout de même major. Au champagne, je vois Robert Masson et Louis Fauquembergue, l'un dit à l'autre : « nous, nous étions d'accord sur ce candidat ». L'histoire Eymery est toujours un peu restée. Ensuite, plus tard, il essayait d'avantager ceux d'en bas. Je peux vous les citer, Kitabdjian et tout. Car il était de Marseille. Eymery était un fabuleux connaisseur des lois, fabuleux. Je pense qu'il avait une revanche sur Schwinté. Schwinté était un cas spécial, un fouteur de merde, contestataire, quand il était arbitre. Eymery lui a jamais pardonné. Donc Eymery m'en a voulu via ce Schwinté. Comme en plus, j'étais d'un style qui lui plaisait pas, c'était toujours un peu difficile. Disons que c'était pas trop mon ami. Après, quand il a arrêté, c'est M. Devautour qui a pris la suite. Il était très bien, c'était un type de Poitiers. Et alors est venu Machin. Roger Machin, c'était pas Eymery, mais pas loin. J'étais pas l'enfant chéri de Machin.

Mais ça allait encore. Mes relations avec Eymery et Machin n'étaient pas trop simples. J'étais un peu catalogué comme un enfant spécial.

Machin était arbitre en même temps que Schwinté ?

Oui, mais aussi avec moi. Ma première Coupe à l'étranger à l'international, il fallait être « *fédéral* », c'était en tant que juge de touche de M. Machin. Et un jour, Machin m'a aussi fait une touche en 1970, pour un match entre l'Allemagne et la Turquie. Machin avait fait cette Coupe du Monde au Mexique qui n'avait pas été une réussite puisqu'il avait fait Angleterre contre je sais plus qui. Les anglais étaient arrivés en tant que champions du monde. Et Bobby Moore et des coéquipiers à lui s'étaient fait chopper en train de voler un collier dans un magasin mexicain. Du coup, les anglais se faisaient siffler partout. Machin a ce match de l'Angleterre, avec les huées contre les anglais. Machin a donné un pénalty pour les anglais durant ce match. Du coup, même si ce pénalty y était peut-être, il n'a plus rien eu, Coupe du Monde gâchée. Sa Coupe du Monde n'a pas été une réussite, mais il n'y peut rien. Y'avait une Guerre de nerfs monstre, à l'époque, entre Stanley Rous et Joao Havelange, pour la présidence de la FIFA. Et même les équipes d'Amérique du Sud contre celles d'Europe pouvaient pas se voir. Mais Joao Havelange est devenu Président de la FIFA quatre années plus tard, pour la Coupe du Monde en Allemagne.

Il vous aimait bien M. Machin ?

Au début oui. Il m'avait envoyé un télégramme en 1970, quand j'avais été nommé « *international* » et que lui l'était. Il était très dur mais ça me gênait pas. C'est vers la fin, après dix-sept années en tant qu' « *international* », je n'ai plus été renommé. Machin et pas que lui, ne m'a pas fait de cadeaux. Après dix-sept ans, c'est vrai que je suis devenu encore plus théâtral. Quand j'ai plus été renommé, je faisais plus de matchs à l'étranger au sifflet, mais en France j'ai arbitré les trois dernières saisons à ma guise. C'est là où je suis encore plus tombé dans le théâtre.

C'était quel style M. Machin, en tant qu'arbitre ?

Il savait ce qu'il voulait, autorité. C'était un peu quand même comme à l'époque quand même.

C'est-à-dire comme à l'époque ?

Beh c'était un peu un juge, avec la chemise blanche, la veste. Tandis que moi c'était des tenues légères de sportif.

C'est quand que ça a changé ces tenues ?

Certains ont dit que j'ai participé à changer ça. C'était au début des années 1970. Moi, j'essayais de m'habiller un peu comme les joueurs. Il semblerait que j'ai contribué à lancer cette mode. Puisque je courais beaucoup, je voulais pas m'encombrer d'une veste ou d'autre chose.

Si on revient sur Schwinté, pourquoi il dérangeait à la CCA ?

Schwinté, si on pouvait lui coller un petit défaut, ce serait une tendance à l'autoritarisme. Il était un peu pète-sec. Lorsqu'il était dans la Commission Centrale des Arbitres et au Groupement, certains l'avaient dans le collimateur car il connaissait le monde des dirigeants professionnels. Ils savaient ce qu'il se passait, ce qui lui a certainement valu quelques inimitiés. Certainement aussi, certaines inimitiés en Ligue d'Alsace dont il venait car y'a aussi eu des histoires ici. Son meilleur défenseur, c'était Maître Jean Sadoul, le Président du Groupement. Quand il avait de nouvelles idées, il les faisait connaître. Il avait eu celle de l'idée des juges de touche qui devaient rester les mêmes. C'était un poisson pilote et ça, ça n'a pas toujours plu. Et moi, comme j'étais son élève, celui qui prenait, c'était moi. Mais bon, c'est pas grave. Mais pour résumer, il dérangeait car il était précurseur, novateur et qu'il s'y prenait pas toujours bien pour parler de ses idées. Et les autres membres CCA, ou Eymery, étaient plus conservateurs. Par exemple, pour l'histoire des trios, Schwinté avait eu l'idée et Eymery était contre.

Finalement, il avait fait passer son idée. Il a fallu changer le règlement pour dire que même les arbitres de Ligue pouvaient rentrer dans les trios en Division 1 et 2. Tout ça a fait des histoires au niveau CCA, avec Eymery et Schwinté opposés.

Et Sadoul était son ami ?

Oui, Sadoul venait à la chasse en Alsace. Naturellement, il venait manger chez Schwinté. Dès que Schwinté avait un problème, il lui en faisait part pour que ça soit résolu. Donc Sadoul était l'un des seuls soutiens de Schwinté.

Quelle perception aviez-vous des médias durant votre carrière ?

Bonne. Je pense pouvoir dire que j'ai eu de bonnes relations avec les journalistes. Lorsqu'il y avait des critiques, j'essayais de m'améliorer pour l'avenir. J'ai toujours accepté leurs critiques, quand elles étaient mauvaises. Lorsque c'était bon, Thierry Rolland ou Robert Vergne, ils mettaient la gomme. Donc j'étais aimé par les journalistes. Vous savez, pour la première finale de Coupe de France que j'ai fait, j'ai pas vu la main de Bernard Lacombe, le match était gâché par ça. Dans *France Football*, j'ai ensuite avoué que je m'étais trompé et Jacques Ferran avait écrit dans France Football : « Robert Wurtz : je me suis trompé ». Il a dit dans son article que c'était tout à mon honneur d'avoir reconnu que je m'étais trompé.

Vous lisiez *L'Équipe* et *France Football* ?

Oui je lisais. J'étais intéressé par ce qu'ils disaient. Ça c'était issu de mon père. Quand j'allais à l'École à Strasbourg, je rentrais avec le tram B et je devais toujours lui acheter le lundi *L'Équipe* et le mardi *France Foot*. Apparemment, dans le tram B, je disais à mes copains à haute voix les résultats du week-end. Je les lisais, donc ça au début des années 1950. Ensuite, naturellement, en tant qu'arbitre, je voulais aussi voir ce qu'on écrivait de moi.

Quelle vision vous aviez d'un Michel Vautrot à l'époque ?

Michel Vautrot, c'est quelque chose de fantastique, il ne sait pas jouer au foot. Et il a quand même fait deux Coupes du Monde. C'était un très bon arbitre. La taille a aidé. C'était un type intelligent. Il a su régir les joueurs, la taille aidant beaucoup. Psychologiquement il avait tout compris. Il écrivait à l'époque dans le journal de Besançon. Il a réussi à faire un très bon arbitre sans jouer au foot. C'est un type intelligent. Aujourd'hui, c'est un plaisir de se revoir et de se rappeler les anecdotes.

Aujourd'hui, pas avant ?

Beh nous avons aussi été rivaux quand même. C'était alimenté en plus. Schwinté me disait : « Vautrot a fait ça ». Le Docteur Barde était plus pour lui et moi Schwinté de mon côté.

Joël Quiniou ?

Quiniou c'est encore une autre génération. Vautrot a quatre ans de moins que moi et Quiniou huit. Quiniou vient plus vers la fin de ma carrière. Rivalité aussi. Il a fait trois Coupes du Monde. Quiniou avait un avantage sur nous, politique, c'est qu'il habitait Paris. Il était plus proche, mais c'est un sympathique garçon. Donc oui, le souvenir des arbitres de cette époque, c'est souvent Quiniou, Vautrot Wurtz. Pas forcément Georges Konrath, mais il le sait. Après, lui il a fait une longue carrière derrière à la CCA et à l'UEFA. Alors que moi j'étais à Intervilles, mais ça c'est une autre histoire.

C'était quoi son style d'arbitrage à Konrath ?

Konrath, c'était autorité, il se laissait pas faire. Il avait été bon footballeur. Il aimait le foot. C'est peut-être pas celui qui avait une personnalité rayonnante, mais qui de par sa connaissance du foot, sa sévérité. Ou plutôt de l'autorité. Il a donné plus de cartons que moi. Après, Eymery nous mettait aussi, avec

Georges, des matchs en Corse, où forcément y'avait beaucoup de cartons. Mais ça, c'est une autre histoire, je vais pas faire de la politique.

Y'avait des rivalités entre Eymery et le Docteur Barde?

Non cela non. C'était plutôt entre Eymery, Barde avec Schwinté. Sud-Nord on peut dire. Ça me fait penser : le 8 février 1970, y'a 32ème de finale de Coupe de France, Marseille contre Nîmes. Le match est à Alès sur terrain neutre. C'était le match du jour. Moi, j'étais à l'époque arbitre « *fédéral* », je venais d'être nommé arbitre « *fédéral* » en juin 1969. Donc tout nouveau en Divison 1. J'avais dix, quinze matchs. Et Eymery, c'est à moi qu'il donne Marseille-Nîmes. *Figaro*, avant le match, : « petit navire qui n'avait jamais navigué […] est-ce qu'il est bien de donner ce match du jour à un jeune arbitre ? ». Eymery m'a donné ce match comme on donne à un boxeur un adversaire trop dur trop tôt. Et c'est ce match qui m'a fait connaître. Nîmes a gagné en prolongations sur un pénalty à la 108ème minutes de jeu. Quelques jours après, je suis à Paris et y'a Schwinté. Il m'emmène avec lui car il avait rendez-vous avec un journaliste de *France Football*. J'y vais avec lui. Une semaine après, Michel Kitabdjian, l'arbitre à la mode à l'époque, de Nice, a une demi-finale de Coupe d'Europe des Clubs Champions, Celtic Glasgow contre Leeds. Et il le fait bien ce match. Vous me croirez ou pas, dans *France Football*, deux tiers de la page sur Robert Wurtz avec le titre : « j'ai les clés de la réussite ». En-dessous, Michel Kitabdjian, un tiers de page sur son arbitrage au Celtic. Donc je pense qu'Eymery a provoqué l'effet inverse de ce qu'il recherchait.

M. Kitabdjian, c'était quel style d'arbitre ?

Classique, bon arbitre. Il avait une bonne réputation. Il a fait une bonne carrière internationale. Il a eu une merde lors de la fameuse finale au Parc des Princes, Bayern Munich-Leeds, où les sièges ont été arrachés. C'était en 1975. Il y avait à l'époque dans la Ligue du Sud-Est trois arbitres connus, Kitabdjian, Robert Héliès, René Vigliani. Les trois se faisaient la bourre, c'étaient les trois meilleurs. Le jour de la finale, la CCA lui avait mis Héliès et Vigliani. Sauf que Héliès et Kitabdjian pouvaient pas se voir. Aucun des deux n'a fait une Coupe du Monde d'ailleurs. Effectivement, y'a une phase où Leeds marque un but. À un moment, Héliès pense qu'il y a hors-jeu, il lève et remet en bas. Et Kitabdjian annule le but, alors qu'il était valable. Donc but refusé aux anglais, les supporters ont arraché les sièges. Finale démolie à cause de ça, de la rivalité entre les arbitres. Résultat des courses, deux ans après, c'est moi qui ai la finale de la Coupe d'Europe, Mönchengladbach-Liverpool. Sur ce coup-là en 1975, l'arbitrage français n'a pas fait bonne figure. D'autant plus qu'on avait pas fait de Coupe du Monde en 1974. Machin avait été le dernier arbitre français à faire une Coupe du Monde en 1970 au Mexique. Pour moi, les années 1970, c'était les plus excitantes, car j'en ai vécu des trucs.

La CCA, c'était quoi les consignes à l'époque sur la manière d'être ?

C'était certainement pas ce que je faisais : « ne faites pas du théâtre, ne vous faites pas remarquer ».

Vous m'avez parlé tout à l'heure du début des trios, comment ça s'est mis en place ?

Avant les trios, vous aviez les juges de touche qu'on vous mettait. J'allais à Rennes, j'avais tel arbitre et tel arbitre. Quand je retournais dans le même secteur géographique, je pouvais retrouver le même arbitre, qui venait de pas trop loin. Mais après, quand on a été un trio, il fallait prendre contact avec eux souvent. Avant le match, je donnais des consignes précises. Là, j'étais près du règlement. Je faisais un cours engageant. C'était une bonne chose pour moi de devoir revoir à chaque match les choses avec les juges de touche. C'était quinze ou vingt minutes de consignes avec eux dans un vestiaire fermé. Quand Schwinté a dit que les deux devraient toujours être les mêmes, je le comprends, mais quand vous avez les mêmes, à la longue, le « traintrain » s'installe. Ça c'est humain. Et ça m'est arrivé d'avoir des problèmes à cause de ça.

Est-ce que vous aviez des consignes de la CCA sur le fait de parler ou non aux médias ?

Oui, normalement, nous ne devions accorder aucunes interview aux journalistes après un match. En dehors des matchs, je ne pense pas que nous ayons eu des consignes. Les membres de la CCA n'aimaient pas trop ça, d'autant plus qu'eux mêmes n'étaient plus tellement sollicités. Une fois, je venais d'être nommé « *fédéral* » en 1969 et y'avait un match télévisé en direct. Ce qui était très rare à l'époque avec l'ORTF. C'était St Etienne-Nîmes. Un journaliste était venu à la mi-temps, c'était Michel Drey, je l'ai accepté. J'ai parlé, y'a eu des commentaires défavorables, mais ça m'a permis qu'on me connaisse mieux. À l'époque, il était rare que l'on se fasse connaître via la télé, vu qu'il y avait pas beaucoup de matchs retransmis.

Pouvez-vous me parler de vos stages d'été que vous aviez chaque année ?

Oui c'était chaque année à l'INS, l'Institut National des Sports à Vincennes. Nous avons fait trois ou quatre années à Vichy aussi au milieu des années 1970. Puis nous sommes revenus à l'INS. Puis, dans les années 1980, y'avait aussi un point à la mi-saison. Le rendez-vous de l'été servait à faire le test de Cooper, qu'on faisait sur les pistes de l'INS en juillet de chaque année.

Le test Cooper c'était depuis le début ?

Non, j'ai connu un moment où y'avait pas le test Cooper. Mais je me rappelle plus à partir de quand il est apparu.

Durant ces stages, au niveau théorique, y'avait des conférences ?

Oui, des membres de la CCA. Chacun parlait d'un sujet, chacun avait son « dada ». C'était un bilan de la saison avant les vacances sportives.

Vous parlez de « dada », est-ce que vous vous souvenez de certains dadas de membres de la CCA ?

Oui je me rappelle d'un Robert Masson, en 1978. J'ai un match Paris FC contre Nantes. À ce moment-là, on était vu à peu près sept fois durant la saison. Ça a été quatre, puis sept, puis dix. Je savais que Robert Masson ne m'avait pas encore vu. Schwinté m'avait dit que Masson serait à mon match. Je fais ce match en pensant que Masson était dans les tribunes. Or, le « dada » de ce Robert Masson, c'était l'exécution des pénaltys. Si un joueur rentre trop tôt et que le but est marqué, c'est à refaire. Donc, dans ce match, je donne un pénalty pour Nantes. Nantes marque. Moi, j'ai en tête que Masson est là. Un joueur de Nantes était rentré trop tôt dans la surface. Je donne pénalty à refaire, pensant à Masson, à deux minutes de la fin, alors qu'il y avait 0.0. But marqué et Nantes gagne 1.0. Le lendemain, j'arrive en gare de Strasbourg et y'a des types qui disent : « Wurtz aide Nantes », car Nantes était en concurrence avec Strasbourg pour le titre. Après coup, vous savez ce que j'apprends, c'est que le jour du match, Masson était déjà mort. Il était mort alors que moi je croyais qu'il était là et j'ai redonné un pénalty à refaire pensant qu'il m'observait.

D'autres membres CCA avaient des « dadas » ?

Faucheux, l'instituteur de Nantes. Un jour Konrath fait un match difficile à Bastia et à la fin, Faucheux lui a dit, le coup d'envoi n'est pas allé vers l'avant au début du match. Il était à cheval sur des trucs comme ça.

Quelle différence faisiez-vous entre les matchs internationaux et les matchs en France ?

Dans un sens, c'était plus facile à l'international car les joueurs qui jouaient étaient soumis à des règlements durs avec l'UEFA. L'arbitre était plus maître du débat, plus respecté. En France, on se connaissait plus, alors que les matchs internationaux, ils ne nous connaissaient pas.

Est-ce que vous avez mis des choses de côté pour l'arbitrage ?

Oh oui. Beh déjà, j'ai changé sept fois de profession pour arbitrer. J'ai fait huit métiers. J'ai dû arranger ma vie professionnelle pour l'arbitrage, qui était une passion importante. Car on était pas payé grand-chose, on avait des matchs la semaine. Il fallait se débrouiller pour le boulot.

Comment ont évolué les indemnités ?

C'est passé de 40 francs à 180 francs, puis à 600, puis à 1 000. En 1969, c'est sûr que c'était encore 40 francs. En 1972 c'est passé à 180. Puis vers 1975-76, 600. Puis on est arrivé à 1 000 vers 1980. Et c'est à partir du moment où on a été à 600 que les impôts sont venus.

Si vous avez changé de métiers autant de fois, c'est que vous ne trouviez pas assez d'aménagements par rapport à l'arbitrage ?

Oui, c'est la raison principale.

Pourquoi n'avez-vous pas continué après à la CCA ou en tant que contrôleur ?

Parce que j'étais catégorisé : « cas spécial ». Après, je me suis fait une raison et me suis dit que c'était pas fait pour moi. Après, c'est vrai qu'on ne m'a jamais demandé. Ça dérange après, un arbitre connu à la CCA. Regardez Quiniou et Vautrot, les deux ils ont eu des problèmes aussi. Il faut pas être trop connu quand on est arbitre, sinon ça dérange. Après, au vu de mon style d'arbitrage, je n'ai même pas pensé au fait de faire partie de la Commission des Arbitres. Après si je devais résumer, l'arbitrage m'a quand même beaucoup apporté. Il m'a surtout appris à connaître les hommes, dans les bonnes comme dans les mauvaises situations. Je pense que j'ai beaucoup appris à vivre grâce au football et à l'arbitrage.

Au niveau de l'évaluation, vous en avez parlé un peu, comment ça a évolué ?

C'était quatre au début, en 69-70. Et puis c'est passé à sept. J'ai vécu un moment en 1974 ou 1975, en revenant du Brésil, il fallait être dans les quatre premiers du classement pour avoir droit aux matchs UEFA. À mon retour du Brésil donc, je suis cinquième. Schwinté vient m'annoncer ça en me disant : « c'est un scandale ». J'ai fait une lettre au Président Sastre et Sadoul, sur la demande de Schwinté. J'ai demandé à ce qu'il y ait plus de contrôles et que la statistique soit meilleure. Ils se sont rendus compte qu'il y avait que les membres qui avaient été « *internationaux* » qui pouvaient voir les arbitres « *internationaux* », mis à part Eymery. J'ai parlé de trois arbitres qui n'étaient pas membres CCA mais qui étaient des anciens « *internationaux* » : M. Capdeville, qui a fait une finale de Coupe du Monde en 1938, Marcel Bois, « *international* » de Tours et Jean Tricot. Suite à ma lettre et ma demande, ces trois sont rentrés dans la CCA et les contrôles sont passés à dix. Le nombre avait été augmenté car j'avais fait un peu un scandale. C'était peut-être une vengeance, car j'étais allé au Brésil, mais c'est encore autre chose. Mais après, je vous fais constater qu'en 1976, j'ai arbitré une Coupe d'Europe des Vainqueurs de Coupes, Anderlecht-West Ham au Heysel, en 1977 la finale de la Coupe des Clubs Champions, en 1978 la Coupe du Monde. La cinquième place, peut-être que y'avait quelque chose en-dessous quand même. Passons ! J'ai été convoqué dans le bureau de Fernand Sastre pour évoquer ce cas. Suite à ça, c'est monté de sept contrôles à dix.

Au niveau de ces observations, vous voyez les observateurs à la fin du match ?

Normalement, ils venaient. Le seul qui était réputé à ne pas se montrer, c'était Masson. En général, ils venaient avant et après le match.

Et avant le match, vous saviez que vous étiez contrôlé ?

C'était les deux à la fois. Les matchs d'examens, on s'en doutait car le déplacement était plus long que pour les matchs de CFA qu'on faisait classiquement. Après, y'avait les membres CCA dans les régions, dans mon cas Pierre Schwinté, qui m'informait si j'allais être contrôlé. Après, en tant qu'arbitre de D1, normalement, on savait pas. Mais par téléphone arabe, on arrivait à savoir le plus souvent. Je me

souviens d'une fois à Tours, mon juge de touche faisait un tour dehors et était revenu en me disant : « j'ai vu M. Uhlen ». Donc, des fois, j'apprenais au dernier moment que j'étais contrôlé.

Au niveau des lois du jeu, votre livre référence c'était « L'arbitre », de la Ligue du Nord ?

Oui naturellement. C'était la bible.

Est-ce que vous étiez adhérent à l'UNAF ?

Oui je l'étais. C'était Schwinté qui m'avait dit qu'il fallait y être, mais je portais pas des pancartes non plus.

Est-ce que c'est vrai que certaines Ligues étaient avantagées plus que d'autres pour avoir des arbitres à la Fédération ?

Oui c'est vrai. Mais c'était aussi politique. Si vous prenez le cas de la Ligue du Sud-Est, il y avait quand même pas mal de clubs qui étaient en D1 avec Marseille, Nice, Nîmes. Donc y'avait le Nord, le Sud-Est puis Paris naturellement. C'était Sud-Est et Nord, avec Eymery et Delasalle qui étaient les patrons au début.

C'est à partir de quand que vous avez commencé à voyager en avion pour vos matchs ?

Grâce à la Corse. Le tout premier de ma vie en avion, c'était pour aller en Corse, le 15 août 1969. C'était le Gazélec d'Ajaccio contre Limoges.

Ça ressemblait à quoi une de vos semaines en tant qu'arbitre ?

On va prendre un cahier et voir ensemble (il m'explique tout en feuilletant le cahier). En 1974, je travaillais dans un laboratoire d'analyse de sang de Strasbourg, technicien de labo. Mois de mars, c'était très chargé. Je travaille le vendredi 1er mars. Samedi 2 mars, Nantes-Nïmes, 16ème de finale Coupe aller. Strasbourg vers Nantes en aller-retour via le chemin de fer du coup, via paris. Je rentre du match, laboratoire le lundi. Mercredi 6, Lille, chemin de fer, partir le matin 6h, revenir le soir après le match. Jeudi labo. Dimanche 10, Bordeaux Coupe de France contre Toulouse. Strasbourg-Bordeaux via Paris en chemin de fer, 1 000 kilomètres. Laboratoire, lundi. Mercredi 13, Bastia-Lens, match que personne voulait faire. J'y vais en avion. Retour, laboratoire le lendemain. Samedi 16, Lyon-Metz. Train de nuit au retour. Laboratoire semaine. Le 23, Nancy-Rennes. Mercredi 27, Saint-Etienne-Nice. Samedi 30, Toulouse. Donc j'avais fait huit matchs durant le mois. Et entre tout ça, j'allais au laboratoire. Une précision quand même, j'étais encore célibataire. C'est l'année où après, je suis parti au Brésil faire ma tournée. Et c'est grâce au football, ou à cause, que j'ai fait huit métiers, mais vous comprenez pourquoi.

Vous avez parlé de Tricot, tout à l'heure, il était comment ?

Tricot il faisait pas de « chichi ». Il disait que l'arbitre savait s'il avait fait un bon match ou non. C'était l'humain avant tout, c'était pas dans le détail. Il était franc.

Et le Docteur Barde ?

Ah le Docteur Barde, j'ai une bonne anecdote. Lors du fameux match Marseille-Nîmes, alors que je venais de devenir « *fédéral* » où Eymery voulait me flinguer. Le match était allé aux prolongations. Barde me contrôlait sur ce match. Barde m'a mis 18 sur 20 sur ce match. Il s'entendait encore avec Schwinté à ce moment-là. Ensuite, y'a Michel Vautrot qui est arrivé et lui était pour lui. Alors le nouveau combat c'était Wurtz/Vautrot. Barde c'était son « fifils » Vautrot. Passons, c'est pas grave.

Est-ce que certains métiers étaient plus représentés que d'autres à l'époque ?

Au début, c'était beaucoup d'employés de la SNCF car ils ne payaient pas le train. Y'avait aussi beaucoup de militaires. Par rapport au train, ils ne payaient qu'un quart du billet je crois. Ça, c'était au

début. Après ça a changé. Schwinté était peut-être un peu contre ces SNCF, il voulait qu'il y ait d'autres types de métiers.

Vous étiez désignés combien de temps avant les rencontres ?

Le plus souvent un mois avant pour les matchs de championnat.

Concernant vos matchs, il fallait arriver combien de temps à l'avance ?

Quatre heures pour voir l'état du terrain. À mes débuts, les matchs étaient souvent à 15 heures le dimanche après-midi. J'arrivais souvent la veille sur la ville quand c'était loin. On allait voir le terrain, y'avait un repas sportif, puis le match à 15 heures.

Et il se passait quoi juste avant le match ?

Beh y'avait les consignes aux juges de touche. Mais sinon le plus souvent, je m'enfermais dans le vestiaire et je me concentrais sur le match. À mon époque, il n'était pas de mode à ce que les arbitres s'échauffent sur le terrain. Mon échauffement, je le faisais dans le couloir des vestiaires. À la fin, je me suis amusé à sortir quelques fois pour faire le « guignol », c'était le cinéma et pour en mettre quelques-uns dans ma poche. Y'avait la feuille de match aussi dont il fallait s'occuper. L'heure d'avant, je me mettais dans le match. L'exemple inverse, quand je lui ai fait la touche, c'était Vautrot. Il discutait encore avec dix journalistes dix minutes avant d'entrer sur le terrain. Il me rendait fou. Il avait une toute autre façon de faire. Moi, je me mettais en petit short, avec de la crème et le synthol qui sentait fort. Après, y'avait aussi les consignes aux capitaines.

Jean Djorkaeff

Entretien téléphonique réalisé le 17 novembre 2020.

En tant que joueur durant les années 60 et 70, quel souvenir avez-vous de l'arbitrage et des arbitres ?

À l'époque, on n'avait pas de problèmes. Maintenant, je trouve même qu'il y a plus de problèmes qu'à notre époque à nous. Avant, on jouait. Si y'avait une faute, beh y'avait une faute. Y'a toujours eu de bons contacts. Je trouve que maintenant, c'est un peu plus compliqué, si je peux faire une comparaison.

Est-ce que vous avez des souvenirs de noms d'arbitres qu'il y avait à votre époque ?

[Il réfléchit] Euh, plus ou moins. J'en ai connu beaucoup, mais vous dire les noms, c'est un peu plus compliqué.

J'ai vu que vous aviez fait deux finales de Coupe de France en 1964 et 1969. Est-ce que vous vous souvenez des noms des arbitres de ces finales ?

Non non. C'est vrai que c'est compliqué.

Par exemple en 1964, c'était M. Faucheux, vous vous souvenez de lui ?

Oui le nom me parle. Je me souviens d'un autre arbitre. Lors d'un match à Marseille, on avait eu un problème. Je sais pas si vous vous rappelez un peu du stade. Y'avait pas de barrières à l'époque. Il s'appelait M. Machin, voilà ça me revient. Et sur ce match, y'avait eu un envahissement de terrain. Comme j'étais capitaine, il m'avait dit : « M. Djorkaeff, on va arrêter, aller dans les vestiaires et après on reviendra ». Manque de pot, on est rentrés mais on est plus revenus. C'est un truc que je me souviens de l'époque. Parce qu'à l'époque, y'avait pas de barrières, les gens étaient quasiment à côté des joueurs.

Justement M. Machin, c'est lui qui avait été l'arbitre de la finale que vous avez fait en 1969.

Ah beh voyez, je m'en rappelais pas.

On a parlé de M. Machin et M. Faucheux, est-ce que vous pouvez me parler de leur style d'arbitrage ? C'était des arbitres sévères ?

Non non. À l'époque y'avait pas de gros problèmes entre les joueurs et les arbitres. On acceptait les fautes.

Tous les arbitres avaient les mêmes caractéristiques ?

Oui c'est ça, ils étaient tous pareils. Y'en a eu un de Strasbourg, il s'appelait M. Wurtz, c'était un phénomène. Il était un peu particulier. Il courait derrière les joueurs quand ils avaient le ballon, c'était folklorique lui. Pour moi, c'est vraiment le premier arbitre qui s'est fait remarquer. Il était différent des autres. Il était très sympa. Moi je pense que c'était plus cool, les joueurs se rebellaient moins qu'aujourd'hui.

M. Schwinté est-ce que cet arbitre vous parle ?

Non je ne me rappelle pas de lui. C'est vrai que, pour moi, Wurtz c'était vraiment le premier à sortir du lot.

M. Wurtz il était notamment connu pour sa condition physique, comment étaient les autres arbitres dans les années 60 ?

On peut pas dire qu'ils couraient beaucoup. Après, c'était moins physique dans le jeu aussi. À l'époque, c'était plus technique que physique. Y'avait moins de vitesse. C'était moins dur dans les contacts. Après, M. Wurtz, ça a été le premier à être plus présent, il était souvent pas loin. Il était constamment pas loin pour suivre l'action.

Et sinon, est-ce que les arbitres parlaient beaucoup aux joueurs sur le terrain ?

Les contacts étaient bons. Après maintenant, ça siffle plus les fautes et y'a plus de cartons qu'avant. Dans le temps, y'avait des contacts mais on n'arrêtait pas le jeu pour autant. Ça jouait quoi, c'était le plus important. Le jeu avait plus de continuité. Après aussi, on se jetait moins. Moi, j'étais défenseur. On restait plus sur nos appuis, on taclait peu. On essayait de l'empêcher de passer, mais sans tacler. Donc y'avait peu de fautes sifflées par les arbitres durant un match. Après les enjeux, notamment économiques, étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui.

Vous avez pris beaucoup d'avertissements ou d'exclusions durant votre carrière ?

Non j'ai pris un seul carton jaune durant ma carrière, c'était en Bulgarie pour un match de l'Équipe de France. C'était tout à la fin de ma carrière. J'avais taclé un joueur.

Et sinon M. Kitabdjian, c'est un arbitre dont vous vous souvenez ?

Oui je m'en souviens. Il était jeune à l'époque.

Il était comment ?

C'était un arbitre correct. Je pense pas qu'il ait commis des erreurs manifestes Il était juste. Il était d'origine arménienne. Moi ma femme est arménienne. Il était très reconnu.

Et M. Tricot, vous vous en souvenez ?

Non j'en ai pas le souvenir.

Sur vos matchs internationaux, est-ce que vous faisiez une différence dans la manière dont les matchs étaient arbitrés ?

Non pas vraiment. Après à l'époque, y'avait très peu de matchs internationaux. Mais on peut pas dire qu'il y avait beaucoup de différences. Mais simplement, on en avait pas beaucoup de matchs. C'est le gros problème qu'on avait à notre époque.

Est-ce que vous avez le souvenir d'une injustice d'arbitrage durant votre carrière ?

Non je n'en ai pas subi. J'ai pas eu de problème particulier.

Raymond Domenech

Entretien téléphonique réalisé le 5 décembre 2020.

En tant que joueur, quels sont vos souvenirs de l'arbitrage ?

Ça remonte (il souffle). C'était un arbitrage (il réfléchit). L'arbitre était vraiment un homme seul à l'époque. On avait une bonne relation avec les arbitres, en dehors. Ils étaient pas dans le monde de l'arbitrage professionnel. On voyageait ensemble des fois, ils étaient dans les mêmes hôtels que nous. Nous, on discutait avec les arbitres, tout le temps, quand on les voyait. On pouvait avoir des soucis bien sûr et s'engueuler. Y'avait une proximité.

Pouvez-vous me citer des noms d'arbitres quand vous étiez joueur, qui vous ont marqué ?

Moi, c'était l'époque de M. Wurtz, M. Konrath, Michel Vautrot. C'étaient les plus connus, nos arbitres « *internationaux* ».

C'était quoi les caractéristiques des arbitres que vous venez de citer ? Par exemple d'un Robert Wurtz ?

C'était un artiste. Il courait plus vite que nous, plus longtemps que nous. Il commentait les matchs en même temps. C'était extraordinaire. Il expliquait au mec ce qu'il aurait dû faire. Je me souviens une fois sur un match à Bastia, j'avais un copain qui jouait sur le côté droit. Je lui donne le ballon et je suis, et tout d'un coup je vois passer Wurtz dans mon dos qui déborde, il est arrivé au ballon avant l'attaquant qui jouait avec nous. Il expliquait aux joueurs ce qu'ils devaient faire. C'était extraordinaire. C'était un artiste. Pour siffler certaines fautes, il se jetait et glissait. C'est un truc qu'on peut plus voir maintenant, car maintenant ils sont dans des schémas avec des règles précises. On peut pas sortir de la norme maintenant. Et il faisait tout ça en continuant à être un bon arbitre. Il rajoutait ce côté spectacle. Il faisait son propre spectacle. C'est un peu le premier arbitre professionnel, qui faisait payer pour ses prestations. C'est d'ailleurs pour ça qu'il a eu des problèmes avec sa hiérarchie en France, parce que justement les gens voulaient voir son spectacle. On parlait plus de foot mais du spectacle de M. Wurtz. C'est le premier qui est sorti du lot, de l'homme en noir que l'on ne voit pas. C'était l'homme de lumière qui avait envie d'être vu.

Ça, ça posait problème aux joueurs qu'il veuille être vu ?

Non pas du tout. Parce qu'il était tellement près de l'action qu'on pouvait rien lui dire. Presque des fois, on le regardait faire. On pouvait pas s'énerver dans ces moments-là. Physiquement, il était monstrueux, il allait plus vite que le ballon. Et il le faisait à tous les matchs.

Quels sont vos souvenirs de Georges Konrath ?

Lui, c'était un peu le profil qui définissait ce qu'on savait des arbitres. Y'avait des arbitres avec qui il fallait mettre la pression, fallait gueuler pour leur faire perdre les pédales, car on savait que ça allait nous arranger, surtout si on jouait à domicile. Et d'autres, fallait pas leur dire un mot. M. Konrath, il était comme ça, le premier qui lui disait un mot c'était fini. Il était capable de le suivre pendant tout le match et de le sanctionner à chaque fois qu'il touchait le ballon. Et des fois en toute mauvaise foi. Il fallait pas l'embêter. Il faisait son truc et si on lui disait rien, y'avait pas de soucis. Mais dès que y'en avait un qui le cherchait, c'était fini. Il était capable de siffler une faute ou mettre un carton si un joueur le dérangeait. Mais c'était toujours en réaction. Pour lui, c'était : « tu touches pas à l'arbitre, tu l'embêtes pas, tu fais ton boulot et moi je fais le mien. Par contre, si tu veux m'embêter, tu vas perdre ».

Wurtz était un peu comme ça ?

Non Wurtz il parlait plus aux joueurs. Quand on venait le voir, il pouvait te dire : « beh tout à l'heure, quand t'as raté ta passe, tu l'as pas vu non plus ! ». Il avait de la répartie et il était drôle.

Michel Vautrot il était comment ?

Michel Vautrot, c'était l'autorité. C'était lui qui représentait l'arbitre parfait. Il était l'arbitre européen qui faisait les grands matchs. C'était l'assurance d'avoir quelqu'un qui avait une compétence reconnue. Il parlait beaucoup avec les joueurs aussi, mais pas de la même manière que Wurtz. Lui, il se moquait pas de nous, il nous disait pas comment on devait jouer. Il essayait de rassurer, calmer, d'expliquer.

Joël Quiniou, vous ne m'en avez pas parlé, il était comment ?

Quiniou, c'est un peu plus tard. C'est un peu le profil de Vautrot. Plus un arbitre dans la relation.

Dans les années 1970, la condition physique des arbitres, elle était comment ?

Si on la compare à celle de maintenant, c'est un peu comme celle des joueurs. Moi, quand je regarde nos matchs de l'époque, je me dis que je veux pas que mes enfants voient ça, parce qu'ils vont jamais croire que j'ai joué au foot. C'est un autre monde, l'intensité, la vitesse. Maintenant, ils ont des tests physiques, les arbitres, qui sont monstrueux. À l'époque, toujours en lien avec le jeu, il suffisait qu'ils courent un peu. Y'en avait quelques-uns qui avaient un petit ventre.

Du début de votre carrière en 1970 jusqu'à la fin en 1986, est-ce que vous avez noté une évolution dans l'arbitrage ?

Physique oui, c'est évident. Sinon je dirais surtout que c'est la télé qui a changé les choses. Parce que les arbitres, avant, quand ils savaient qu'ils étaient pas vus, c'était leur parole. Personne ne revoyait le match, qui des fois était même pas filmé. Donc ils pouvaient se tromper, honnêtement, malhonnêtement. L'évolution, avec la retransmission des matchs, a fait que tout d'un coup, l'avantage du domicile qu'on avait souvent avec l'arbitre avant, parce qu'on lui mettait la pression, s'est estompé un peu. L'arbitre savait qu'il était vu. Il avait la responsabilité de moins se tromper. Il pouvait plus se tromper sciemment. Alors qu'avant ça arrivait souvent.

Qu'ils se trompent sciemment ?

Oh beh oui. Y'a certains stades où on le savait. Soit un pénalty, soit une expulsion, pour être tranquille et pouvoir sortir tranquille du stade.

Est-ce que y'avait une différence d'arbitrage à l'échelle européenne par rapport à la D1 ?

Ah oui c'était différent. M. Tapie l'avait très bien compris, je crois que c'était à Benfica. Il a dit : « ce jour-là, j'ai compris ». On avait l'impression en Coupe d'Europe, qu'à domicile, c'était mieux qu'à l'extérieur. Après sinon, les sanctions étaient plus sévères lorsqu'on était averti ou expulsé. Et après, y'avait moins d'échanges avec les arbitres, car y'avait le problème de la langue. En France, tous les ans, y'avait la réunion avec les arbitres dans notre club en début de saison. Ils passaient dans les clubs pour expliquer comment la saison allait se passer concernant l'arbitrage. On les côtoyait un peu plus. Alors qu'à l'étranger, on les connaissait pas.

Vous avez parlé de réunions de début de saison avec les arbitres, comment était ces dernières ?

Ils nous expliquaient les évolutions de règles, les points sur lesquels ils allaient être vigilants. Ils essayaient d'installer un dialogue. Après, au bout de trois semaines, on repartait sur les mêmes bases que la saison d'avant. Après, je trouve que c'était bien car on les voyait, on pouvait expliquer les problématiques des joueurs, essayer de leur parler un peu de foot, c'était mieux.

Si je reviens maintenant sur vos finales de Coupe de France, si je ne me trompe pas vous en avez fait trois en 1971, 1973 et 1976. En 1971, est-ce que vous vous souvenez de l'arbitre qui avait arbitré la finale ?

Non pas du tout. Qui c'était ?

C'était M. Vigliani.

Ah oui, c'est vrai. J'ai pas un souvenir de cet arbitre sur ce match-là mais de lui oui. C'était un type très sympa. Sur cette finale, je me souviens juste qu'on a été nuls, mais je pense pas que l'arbitre ait été responsable de ça.

En 1973, quand vous avez gagné contre Nantes, vous vous souvenez de l'arbitre ?

Oui, c'était M. Wurtz. Je me souviens de son arbitrage sur ce match. Et notamment du but de Bernard Lacombe. L'arbitre de touche, parce qu'à l'époque, les deux arbitres de touche étaient des arbitres de centre, avait forcément vu la main. M. Wurtz, où il était placé, pouvait pas la voir. Et l'autre lui a rien dit. Il l'a laissé se débrouiller. Je suis persuadé d'où j'étais que le juge de touche l'avait vu et qu'il l'a laissé se démerder. Y'avait cette rivalité entre les arbitres. C'est d'ailleurs pour ça qu'ils ont créé les triplettes avec des vrais juges de touche.

Même sur le but de Nantes, y'avait une main manifeste non ?

Oui, y'avait une main manifeste mais là je pense qu'il a fait de la compensation. Y'a le truc de l'autre côté qui était pas clair et il a accordé celui-là en se disant : « y'a un partout ».

En 1976, vous vous souvenez de l'arbitre de la rencontre ?

Pas du tout, mais lui, j'ai un mauvais souvenir. Je sais pas comment il s'appelle mais je garde un mauvais souvenir.

C'était Robert Wurtz encore.

Ah d'accord. Oui vraiment un mauvais souvenir car au bout d'un quart d'heure, Boubacar il met un coup de tête volontaire à Jean-François Jodar, qui est sonné. Il lui a éclaté la pommette. Et l'arbitre l'a pas expulsé. C'était plus compliqué à l'époque, c'était Marseille. Il devait se souvenir de celle de 1973 où il avait avantagé les lyonnais, je sais pas. Mais là, c'était une vraie agression.

Vous avez d'autres souvenirs de l'arbitrage de cette finale ?

Non pas vraiment.

Alain Giresse

Entretien téléphonique réalisé le 16 novembre 2020.

Vous avez quel souvenir de l'arbitrage en tant que joueur ?

Pfiou (il souffle). Alors là c'est difficile de cibler quelque chose en particulier. L'arbitre fait partie intégrante d'un match. La première chose qu'on fait quand on commence le foot, c'est de l'accepter.

Et quand vous jouiez au plus haut niveau de 1970 à 1988, quel souvenir vous en avez ?

C'était un arbitrage qui était livré à lui-même. Il pouvait pas s'appuyer sur une technologie comme c'est le cas actuellement. Y'avait juste les juges de touche qui pouvaient aider l'arbitre. Les décisions, elles étaient bonnes ou pas bonnes, justes ou pas justes, mais en tout cas c'était eux et eux seuls qui dirigeaient le match. Donc nous on acceptait ça. Au début, on était pas forcément contents sur toutes les situations. Y'a des règles qui sont très délicates, avec la principale, le hors-jeu. Ensuite, j'ai eu un autre rapport avec les arbitres, puisqu'à partir de 1978 j'ai été capitaine. En tant que capitaine, on avait un autre contact et rapport avec les arbitres. Avant le match, on allait dans son bureau signer la feuille de match. Il nous donnait aussi des consignes, qu'on répercutait aux joueurs. J'avais des échanges avec l'arbitre, notamment à travers cet avant-match, puis à l'intérieur du match aussi où en tant que capitaine je pouvais être interpellé. Ou parfois c'était moi qui l'interpellais. J'avais donc un autre rapport avec eux.

Comment étaient les arbitres sur le terrain durant les années 1970 ?

Y'avait pas beaucoup de discussion. Y'avait du respect. On allait moins sur l'arbitre. Y'avait une forme d'acceptation de la situation et de son pouvoir. Y'avait pas de discussion possible. C'était un peu la personne qui était sacralisée. Y'avait pas trop de discussions possibles avec lui. Dans les années 1980, j'ai le sentiment que ça a un peu changé ça. Y'avait plus de relations avec les arbitres qui existait ou d'échanges qui pouvaient y avoir sur le terrain. Je dirais que les arbitres étaient quand même plus proches des joueurs. Y'avait des remarques de la part de l'arbitre ou un joueur qui pouvait interpeller un arbitre. Bien sûr, c'étaient des échanges rapides et momentanés, surtout avec le capitaine, car derrière il fallait que le match se déroule.

Durant les années 1970, est-ce que y'a un arbitre en particulier qui vous a marqué ?

Moi je me souviens surtout depuis que j'ai été capitaine. Mais je dirais Robert Wurtz, Michel Vautrot et Joël Quiniou, qui avaient une reconnaissance. Chacun avait une autorité naturelle. Ils avaient une compréhension totale du jeu, du match. Ça se passait très bien.

Si on prend Robert Wurtz, c'était quoi ses caractéristiques ?

Il avait un côté démonstratif Robert Wurtz. Il vivait le match. Il participait presque au match avec des courses folles à droite à gauche. Il était aussi capable de reconnaître une erreur : « je me suis trompé les gars désolé » (avec l'accent Alsacien). Derrière, on pouvait rien lui dire. Quand un arbitre a avoué s'être trompé, on ne peut rien lui dire. Je vous conseille d'aller voir des images de lui, c'était quelque chose. Il transpirait comme pas possible, il était vraiment au cœur du match. Et il courait beaucoup sur le terrain. Dans les années 70, y'avait que lui qui était comme ça, c'était vraiment le premier.

Et Joël Quiniou ?

Il était un peu plus dans la mesure. Dans la compréhension. Un peu comme Michel Vautrot. Michel Vautrot, il avait cette stature. Une prestance. Il arbitrait beaucoup de matchs internationaux, de grands matchs de Coupe d'Europe. En même temps, sans être hautain et suffisant.

Vous qui avez été un joueur international, est-ce que y'avait des différences dans l'arbitrage à l'international comparé à la D1 ?

Déjà beh, y'avait la langue, puisque l'arbitre parlait pas notre langue et inversement. Sur les matchs internationaux et de Coupe d'Europe, ça marchait au sifflet. Tout marchait au sifflet. Y'avait le problème de la langue. Avec les arbitres français du championnat, on partait du mois d'août au mois de juin. On se retrouvait, y'avait des retrouvailles, des connaissances. Saison par saison, année par année. C'était tout un ensemble qui fonctionnait. Tandis que là, c'était un match sec, en Coupe d'Europe ou international, et on avait quelqu'un qu'on allait plus du tout revoir. Là, y'avait aucune connaissance sur lui et on parlait pas la même langue, donc ça marchait au sifflet. Et y'avait pas de discussion possible.

Donc au final, vous connaissiez très bien les arbitres français ?

Vous vous rendez compte ! Quand vous avez fait plus d'une dizaine d'années au plus haut niveau avec ces arbitres-là. Ça je serais curieux de savoir, quel arbitre m'a arbitré le plus durant ma carrière. Dans mes plus de six-cent matchs en championnat en première Division.

J'aimerai bien revenir avec vous sur vos finales de Coupe de France. Si je ne me trompe pas vous en avez fait deux, une gagnée en 86 avec Bordeaux et une perdue avec Marseille en 87 ?

Oui c'est ça.

Vous vous souvenez de l'arbitre que vous aviez en finale 86 ?

Oui, c'est Jöel Quiniou.

Est-ce que vous pouvez me parler de l'arbitrage de cette finale ?

Oui, y'a eu une prise de décision de sa part sur un joueur qui a boxé le ballon dans sa surface de réparation. Il a donné corner. Et on est tous venus réclamer un peu véhément qu'il s'était trompé. Comme une équipe qui se sent flouée. Surtout qu'on était pas très bons dans cette finale. Donc le fait de ne pas obtenir ce pénalty nous avait provoqué cette réaction. Le pénalty était une évidence. Le joueur, c'était un réflexe qu'il ne devait pas faire. Après maintenant, j'ai une très bonne relation avec Jöel, on se tutoie, comme avec Michel Vautrot d'ailleurs.

Joël Quiniou, on en a peu parlé au final, mais c'était quel style d'arbitre ?

Beh il était réputé. Dans ses prises de décision notamment. En Coupe du Monde, il avait expulsé un joueur uruguayen en 86. Il avait une dimension internationale.

La finale de la Coupe de France 1987, est-ce que vous vous souvenez qui avait arbitré la finale ?

Non.

C'était Michel Vautrot. Est-ce que vous en avez des souvenirs ?

C'est pas une finale que je veux me souvenir, donc tout ce qui va avec je m'en souviens pas. Mais ça c'est personnel.

Sinon, est-ce que y'a d'autres arbitres qui vous ont marqué dans les années 1980 ?

Y'avait Konrath, un Alsacien. Il était très bien, même s'il sortait les cartons un peu rapidement. Mais les arbitres français avaient bonne presse à l'époque. Ils étaient considérés. Ce qui est peut-être un peu moins le cas actuellement. Après si on doit comparer, je trouve que maintenant y'a un éloignement des joueurs. Avant y'avait une proximité. Là, on a l'impression que les arbitres ne rentrent pas vraiment dans le match. Y'a la règle et y'a l'esprit. Après c'est en lien avec les instances de l'arbitrage qui leur demandent d'être stricts. Le côté de proximité, humain qu'il y avait dans les années 80, je trouve qu'il a un peu disparu. Maintenant, ils viennent pas s'inclure dans le match. Les deux équipes sont au doigt et à l'œil. Après je suppose que l'arbitrage évolue aussi en fonction de la société. On va pas faire le débat profond de la société. Maintenant les arbitres sont dans leur bulle, ils arbitrent de leur côté, sans vraiment penser à l'esprit de la règle. Comme s'ils étaient un peu en dehors du match.

Quelques statistiques sur les arbitres français de 1918 à 1995

Arbitres français désignés dans les compétitions internationales

Coupe du Monde

1930 : Thomas Balvay (1/11[1428])

1934 : Aucun arbitre français (0/11)

1938 : Georges Capdeville (1/13) : arbitre de la finale

1950 : Aucun arbitre français (0/14)

1954 : Raymond Vincenti (1/16)

1958 : Maurice Guigue (1/22) : arbitre de la finale

1962 : Pierre Schwinté (1/18)

1966 : Pierre Schwinté (1/25)

1970 : Roger Machin (1/25)

1974 : Aucun arbitre français (0/30)

1978 : Robert Wurtz (1/28)

1982 : Michel Vautrot (1/41)

1986 : Joël Quiniou (1/36)

1990 : Michel Vautrot et Joël Quiniou (2/29)

1994 : Joël Quiniou (1/24)

Championnat d'Europe

1960 : Aucun arbitre français (0/3)

1964 : Aucun arbitre français (0/4)

1968 : Aucun arbitre français (0/4)

1972 : Aucun arbitre français (0/4)

1976 : Aucun arbitre français (0/4)

1980 : Wurtz (1/12)

1984 : Vautrot (1/13)

1988 : Vautrot (1/14) : arbitre de la finale

1992 : Bouillet (1/15)

[1428] Nombre d'arbitres français sur le nombre total d'arbitres désignés pour la compétition.

Jeux olympiques

1956 : Aucun arbitre français

1960 : Pierre Schwinté

1964 : Aucun arbitre français

1968 : Michel Kitabdjian

1972 : Aucun arbitre français

1976 : Robert Héliès

1980 : Aucun arbitre français

1984 : Joël Quiniou

1988 : Gérard Biguet : arbitre de la finale

1992 : Aucun arbitre français

Arbitres français désignés pour la finale d'une compétition européenne

Coupe d'Europe des clubs champions

1972 : Robert Héliès

1975 : Michel Kitabdjian

1977 : Robert Wurtz

1982 : Georges Konrath

1986 : Michel Vautrot

Coupe de l'UEFA

1985 : Michel Vautrot

1991 : Joël Quiniou

Coupe des Coupes

1966 : Pierre Schwinté

1976 : Robert Wurtz

Arbitres des finales de la Coupe de France de 1918 à 1995

1918 : Jacques Battaille (1)

1919 : Armand Thibaudeau (1)

1920 : Edmond Gerardin (1)

1921 : Marcel Slawick (1)

1922 : Edmond Gerardin (2)

1923 : Gabriel Jandin (1)

1924 : Louis Fourgous (1)

1925 : Marcel Slawick (2)

1926 : Georges Balway (1)

1927 : Paul Quittemel

1928 : Georges Balway (2)

1929 : Edmond Gerardin (3)

1930 : Roger Conrié (1)

1931 : Georges Courbot (1)

1932 : Louis Raguin (1)

1933 : Roger Conrié (2)

1934 : Jules Baert (1)

1935 : Lucien Leclercq (1)

1936 : Georges Capdeville (1)

1937 : Eugène Olive (1)

1938 : Charles Munsh (1)

1939 : Paul Marenco (1)

1940 : Charles Delasalle (1)

1941 : Léon Boes (1)

1942 : Georges Capdeville (2)

1943 : Victor Sdez (1)

1944 : Charles Tibaldi (1)

1945 : Georges Capdeville (3)

1946 : Pierre Virolle (1)

1947 : René Tranchon (1)

1948 : Léon Boes (2)

1949 : Raymond Vincenti (1)

1950 : Marius Veyret (1)

1951 : Paul Olivia (1)

1952 : Jacques Devillers (1)

1953 : Marcel Le Foll (1)

1954 : Edouard Harzic (1)

1955 : Louis Fauquembergue (1)

1956 : Maurice Guigue (1)

1957 : Jack Clough (arbitre anglais) (1)

1958 : Augustin Le Menn (1)

1959 : Jean-Louis Groppi (1)

1960 : Marcel Lequesne (1)

1961 : Marcel Bois (1)

1962 : Joseph Barberan (1)

1963 : Pierre Schwinté (1)

1964 : Henri Faucheux (1)

1965 : Michel Kitabdjian (1)

1966 : Jean Tricot (1)

1967 : René Lacoste (1)

1968 : Roger Barde (1)

1969 : Roger Machin (1)

1970 : Robert Héliès (1)

1971 : René Vigliani (1)

1972 : Robert Frauciel (1)

1973 : Robert Wurtz (1)

1974 : Achille Verbecke (1)

1975 : Robert Héliès (2)

1976 : Robert Wurtz (2)

1977 : Georges Konrath (1)

1978 : Achille Verbecke (2)

1979 : Michel Vautrot (1)

1980 : Georges Konrath (2)

1981 : Georges Konrath (3)

1982 : Michel Vautrot (2)

1983 : Michel Vautrot (3)

1984 : Michel Vautrot (4)

1985 : Gérard Biguet (1)

1986 : Joël Quiniou (1)

1987 : Michel Vautrot (5)

1988 : Claude Bouillet (1)

1989 : Joël Quiniou (2)

1990 : Gérard Biguet (2)

1991 : Joël Quiniou (3)

1993 : Rémi Harrel (1)

1994 : Marc Batta (1)

1995 : Philippe Leduc (1)

Arbitres français élus « meilleur arbitre *France Football* » de 1970 à 1995

1970 : Roger Machin (1)

1971 : Robert Wurtz (1)

1972 : Robert Héliès (1)

1973 : Robert Frauciel (1)

1974 : Robert Wurtz (2)

1975 : Robert Wurtz (3)

1976 : Georges Konrath (1)

1977 : Robert Wurtz (4)

1978 : Robert Wurtz (5)

1979 : Michel Vautrot (1)

1980 : Michel Vautrot (2)

1981 : Michel Vautrot (3)

1982 : Michel Vautrot (4)

1983 : Michel Vautrot (5)

1984 : Michel Vautrot (6)

1985 : Joël Quiniou (1)

1986 : Michel Vautrot (7)

1987 : Michel Vautrot (8)

1988 : Michel Vautrot (9)

1989 : Michel Vautrot (10)

1990 : Gérard Biguet (1)

1991 : Gérard Biguet (2)

1992 : Alain Sars (1)

1993 : Alain Sars (2)

1994 : Joël Quiniou (2)

1995 : Marc Batta (1)

Les arbitres dans le football professionnel français : de l'amateurisme au semi-professionnalisme (1955-1995)

Résumé :

Alors que l'historiographie du football est désormais fortement développée et diversifiée, ce travail permet de défricher l'histoire des arbitres d'élite dans la seconde moitié du XXe siècle. Reposant sur des sources institutionnelles, orales, médiatiques, cette thèse étudie le processus de professionnalisation des arbitres d'élite, et plus particulièrement le passage de l'amateurisme, au milieu des années 1950, jusqu'au semi-professionnalisme, à partir du milieu des années 1990. Tout en prenant en compte le contexte français et l'espace social du football, cette professionnalisation des arbitres est étudiée à travers la bureaucratisation des instances de l'arbitrage, les carrières et les pratiques des hommes en noir de l'élite. De 1955 à 1970, l'arbitrage français se caractérise par son amateurisme, avec des prémices de mutations des carrières et des pratiques des arbitres d'élite. Les années 1970 marquent une politique volontariste des instances, occasionnant une structuration et une uniformisation de l'arbitrage hexagonal. Enfin, de 1980 à 1995, les arbitres français apparaissent dans l'antichambre du semi-professionnalisme, notamment sous l'influence des directives de la FIFA. C'est aussi la représentation de l'arbitre et l'exercice de l'arbitrage qui évoluent au fil de ces quarante années. L'étude de l'arbitrage de trois finales de Coupe de France – par Pierre Schwinté, Robert Wurtz et Michel Vautrot – permet d'analyser cette professionnalisation à travers le temps du match de football, en comparant notamment leurs pratiques, techniques, conditions physiques ainsi que leurs rapports aux joueurs.

Mots clés : arbitre – arbitrage – football – France – professionnalisation – élites

Referees in French Professional football: from amateurism to semi-professionalism (1955-1995)

Abstract :

While football historiography is nowadays highly developed and diversified, this work allows to do the spadework on the history of elite referees in the second half of the 20th century. Based on institutional, oral and media sources, this thesis studies the process of professionalization of elite referees, and especially the transition from amateurism, in the middle of the 1950's, to semi-professionalism starting from the middle of the 1990's. Whilst taking into account the French context and its football evolution, this professionalization is studied through the bureaucratization of refereeing organizations, and through the careers and practices of men in black. From 1955 to 1970, French refereeing is characterized by amateurism, with however the beginning of careers and practices mutations for elite referees. The 1970's show a proactive policy of the authorities, resulting in a better structuring and standardization of the French refereeing. Finally, from 1980 to 1995, French referees appear at the start of semi-professionalism, notably under the influence of FIFA's directives. It is also the representation of the referee and the way of refereeing which are evolving over those forty years. The study of refereeing during three French Cup finals – by Pierre Schwinté, Robert Wurtz and Michel Vautrot – enables to analyze this professionalization through the duration of the game by notably comparing practices, techniques, physical conditions and also relations with the players.

Keywords : referee – refereeing – football – France – professionalization – elite